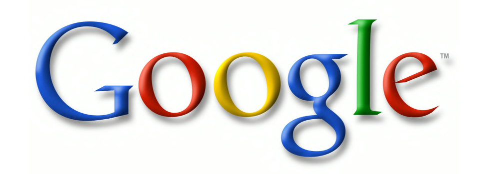


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

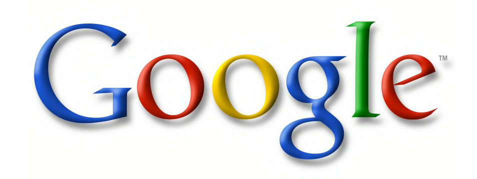
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



600023878Y

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION D'ANGLETERRE

IV

DEUXIÈME PARTIE

LA RÉPUBLIQUE ET CROMWELL

(1649-1658)

II

PARIS.—IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSOIS,
QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 55.

HISTOIRE

DE LA

RÉPUBLIQUE

D'ANGLETERRE

ET

DE CROMWELL

(1649—1658)

PAR M. GUIZOT

II



PARIS

DIDIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

35, QUAI DES AUGUSTINS.

L'auteur se réserve le droit de propriété et de traduction de cet ouvrage dans les États étrangers, spécialement en Angleterre, conformément aux conventions conclues entre la France et ces États, pour la garantie de la propriété littéraire. Toutes les formalités prescrites à cet effet ont été remplies.

1854

226. a. 36.


BIBLIOTHECA · BODLEIANA ·

HISTOIRE

DE LA

RÉPUBLIQUE D'ANGLETERRE

ET DE CROMWELL

LIVRE V

Indifférence publique à l'expulsion du Long Parlement.—Manifeste de Cromwell pour la justifier.—Il prend possession du gouvernement.—Convocation du Parlement Barebone.—Discours d'ouverture de Cromwell.—Caractère et actes de ce parlement.—L'esprit révolutionnaire mystique y prévaut.—Dislocation et abdication du Parlement Barebone.—Cromwell est proclamé Protecteur.—Complot des républicains et des Cavaliers.—Lilburne, Gerard et Vowell.—Gouvernement de Cromwell.—Sa cour.—Ses réformes.—L'Écosse et l'Irlande sont incorporées à l'Angleterre.—Politique extérieure de Cromwell.—Paix avec la Hollande.—Ambassade de Whitelocke en Suède.—Traités de Cromwell avec la Suède, le Danemark et le Portugal.—Relations de Cromwell avec l'Espagne et la France.—Élection d'un nouveau Parlement.—Discours d'ouverture de Cromwell.—Hostilité du Parlement.—Second discours de Cromwell et retraite d'un certain nombre de membres.—L'hostilité du Parlement recommence.—Troisième discours de Cromwell.—Il dissout le Parlement.

L'expulsion du Long Parlement n'excita, dans Londres et dans le pays, qu'une curiosité indifférente et moqueuse; pas un bras, pas une voix ne s'éleva pour le défendre : « Personne, » dit Cromwell dans un grossier élan de triomphe, « n'a entendu un chien aboyer à « leur départ. » A la haine ou au dédain pour les vaincus se joignait ce mouvement d'admiration populaire qu'inspire toujours la force hardie et victorieuse;

Cromwell avait seul décidé et seul accompli, de sa personne, ce grand coup. Une multitude d'adresses de félicitation lui arrivèrent, dictées, quelques-unes par cet empressement servile qui se précipite autour du vainqueur, la plupart par l'enthousiasme mystique des sectaires qui se promettaient, de la chute du Parlement, le règne du Seigneur. D'autres adresses, plus importantes, vinrent de l'armée d'Écosse qui approuva sans restriction ce qui venait de se passer, de l'armée d'Irlande qui se borna à se soumettre et à recommander la discipline, sans adhésion politique, de la flotte enfin, que le Parlement avait soignée avec tant de prédilection, mais où dominait, en l'absence de Blake, l'influence de Monk depuis longtemps enclin à chercher sa fortune dans la grandeur de Cromwell qui, avant d'éclater, s'était assuré de ses dispositions. Soit hasard, soit dessein, Blake avait été, quinze jours auparavant, envoyé *en* croisière vers le nord de l'Écosse; ce fut là, en rade devant Aberdeen, qu'il apprit la chute du Parlement; il réunit aussitôt à son bord ses capitaines; quelques-uns, comme lui républicains sincères, le pressaient de se déclarer contre Cromwell : « Non, » dit-il, « ce n'est « pas à nous à nous mêler des affaires d'État; empê- « chons les étrangers de nous humilier; » et renonçant de ce jour à toute politique, il ne s'inquiéta plus que de vaincre pour sa patrie, quel que fût son maître[1].

[1] Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 181;—*Parliam. Hist.*, t. XX p. 143-147;—Milton, *State-Papers* (in-f°. Londres, 1743), p. 90-97;—

Dans la Cité de Londres, quelques aldermen hasardèrent une pétition « à S. E. le lord général, pour le « prier de permettre que le Parlement reprît ses séances « et fût admis à se dissoudre légalement lui-même. » Mais aussitôt une contre-pétition vint aussi de la Cité, accusant les aldermen qui avaient signé la première « de n'avoir pas oublié la monarchie, » et disant à Cromwell : « Nous vous demandons humblement de ne « point regarder en arrière, et de marcher hardiment « pour accomplir ce que le Seigneur et ses fidèles, et « cette pauvre nation languissante attendent de vous, « comme vous l'avez souvent promis[1]. »

C'était aussi le désir et l'instinct de Cromwell de marcher hardiment; mais dès le lendemain de cette victoire si facile, et quoique aucune résistance n'éclatât, les obstacles apparurent. Les grandes justices de Dieu sont toujours mêlées de grandes rigueurs, et souvent exercées par des mains qui ne commandent ni la confiance ni le respect. Quand il tomba, le Long Parlement avait mérité son sort; il avait tantôt mal compris, tantôt violé lui-même ses principes; il avait pris pour des droits les mauvaises nécessités créées par ses fautes; il s'était montré également incapable de gouverner et de laisser gouverner. Pourtant, il comptait dans ses rangs des hommes d'un esprit et d'une vertu rares, qui con-

Cromwelliana, p. 121-124; — Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 210; — Gumble, *Vie de Monk* (Londres, 1672), p. 71; — *Robert Blake*, p. 244-249.

[1] *Cromwelliana*, p. 124; — Whitelocke, p. 557.

servaient, dans leur chute, une juste considération, et beaucoup d'honnêtes gens qui, malgré leur entêtement dans des vues fausses, avaient voulu le bien de leur pays et retrouvaient, en rentrant dans leurs foyers, de l'estime et de la sympathie. Ils n'avaient plus de pouvoir à exercer ni à défendre; on en était plus disposé à les écouter; ils ne tentaient rien contre leur vainqueur; mais ils parlaient librement de lui, de ses actions passées, de ses desseins futurs. Qui Cromwell n'avait-il pas trompé? A qui n'avait-il pas dit le contraire de ce qu'il disait ailleurs? N'avait-il pas fait lui-même tout ce qu'il reprochait au Parlement? Qui pouvait croire à son désintéressement ou se fier à ses promesses? Était-ce pour se courber sous l'épée d'un général que l'Angleterre avait brisé le sceptre d'un roi? Ces propos, partout répandus, réveillaient d'anciens ressentiments, provoquaient des méfiances importunes, et M. de Bordeaux était bien informé lorsque, quinze jours après le succès du coup d'État, il écrivait au comte de Brienne: « Le peu de satisfaction que le public témoigne d'être « gouverné par des officiers de guerre, et de se voir « privé de ses anciens priviléges par la suppression du « Parlement, joint à la diversité des esprits et des reli- « gions dont est composée l'armée, donne, à ce qu'on « dit, quelques inquiétudes au général, et lui fait « appréhender que son entreprise ne soit pas de durée « et du succès qu'il en attend[1]. »

[1] Le 15 mai 1653 (*Archives des Affaires étrangères de France*).

Cromwell n'avait cependant pas perdu un moment pour faire agréer au public son coup d'État ; dès le surlendemain[1], parut, au nom du général et du conseil des officiers, une déclaration qui en expliquait les motifs en rappelant les fautes du Parlement, les dangers de la République et les vains efforts de l'armée pour prévenir une rupture. Peu de jours après, une seconde déclaration, émanée des mêmes autorités, fit, vers le même but, un nouvel effort. Mais ces documents, froids et embarrassés, produisaient peu d'effet. Il fallait sortir de cette situation précaire et donner, à un pouvoir encore sans forme et sans nom, quelque sanction, réelle ou apparente, du pays. Cromwell fit appeler sir John Carew et le major Salloway, fermes républicains avec qui il était resté en bons rapports : « Le fardeau dont je « me suis chargé en faisant ce que j'ai fait est trop lourd « pour moi, » leur dit-il, « je ne puis songer aux consé- « quences sans trembler ; délivrez-moi, je vous en « conjure, des tentations auxquelles je vais être exposé ; « allez trouver le grand juge Saint-John, M. Selden, « tous ces habiles gens, et engagez-les à dresser « quelque plan de gouvernement qui retire l'autorité « de mes mains. »—« Vous avez, monsieur, » lui dit Salloway, « un sûr moyen de vous délivrer de ces « tentations, c'est de ne pas vous y croire exposé ; de- « meurez bien persuadé qu'aujourd'hui comme aupa-

1 Le 22 avril 1653.

« ravant l'autorité de la nation réside dans les honnêtes « gens d'Angleterre[1].

Cromwell réunit à Whitehall les principaux entre ceux des honnêtes gens, militaires et civils, qui se trouvaient près de lui; et dans cette réunion, à laquelle Carew et Salloway assistaient, on résolut d'appeler, de toutes les parties de la République, un certain nombre d'hommes pieux et fidèles, à qui serait remis le pouvoir suprême. Mais comme il fallait du temps pour leur désignation et leur arrivée, un conseil d'État fut, en attendant, chargé des soins du gouvernement. Les avis différèrent sur le nombre de ses membres; Lambert et les plus mondains des assistants n'en voulaient que dix, pour que les affaires marchassent plus vite; Harrison en demanda soixante et dix, par analogie avec le sanhédrin juif; le colonel Okey et d'autres saints insistèrent sur le nombre treize, image du Christ et de ses douze apôtres. Leur avis prévalut, et, le 29 avril, un conseil d'État de treize membres, huit militaires et quatre civils, fut installé à Whitehall sous la présidence de Cromwell qui l'annonça le lendemain au public par une déclaration en son propre nom et signée de lui seul; circonstance qui fut remarquée, dès lors, comme un indice de ses desseins[2].

[1] *Parliament. Hist.*, t. XX, p. 137;—Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 183;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 520;—Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 133;—Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 211.

[2] *Parliam. Hist.*, t. XX, p. 151;—Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 183; — *Cromwelliana*, p. 122; — Thurloe, *State-Papers*, t. I,

On dit que, malgré la mémoire si fraîche des affronts qu'on lui avait naguère fait subir à Westminster, sir Henri Vane, dans sa retraite du comté de Lincoln, reçut de ce nouveau conseil d'État une invitation à en faire partie ; à quoi il répondit que « sans nul doute c'était le « règne des saints qui commençait, mais qu'il était, « quant à lui, décidé à attendre le paradis pour en « prendre sa part[1]. »

On se mit pourtant à l'œuvre pour chercher ces dépositaires inconnus auxquels la souveraineté en suspens devait être déférée. On voulait des hommes qui ne se fussent point mis en avant eux-mêmes comme candidats, qui ne sortissent point froissés et meurtris des luttes de l'élection populaire, qui ne tinssent leur mission que de la sainteté de leur vie, attestée, par l'assentiment des vrais chrétiens, au pouvoir chargé de les désigner. Les prédicateurs en crédit dans les comtés rassemblèrent leurs congrégations pour prendre leur avis sur ces difficiles choix. Cromwell et ses officiers tinrent de fréquentes réunions, soit pour invoquer les lumières et les bénédictions d'en haut, soit pour examiner les noms et les renseignements qui leur étaient transmis. Les mécontents de toute sorte, royalistes ou parlementaires, se répandaient en propos de dérision et d'insulte sur ces procédés des nouveaux

p. 240, 295 ; —Whitelocke, p. 555 ; —Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 514, 520 ; —Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 128.

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 265.

maîtres de l'Angleterre; Cromwell, disaient-ils, se prétendait en communication directe avec le Saint-Esprit, et donnait ses volontés pour des ordres que lui dictait Dieu même. Mais la moquerie est une arme vaine contre l'enthousiasme et la discipline; ni les sectaires ni les soldats de Cromwell n'en étaient émus, et il poursuivait son œuvre, sans se soucier de telles attaques, prêt à s'en moquer lui-même dans l'occasion : « Les bruits qu'on « fait courir du général ne sont pas vrais, » écrivait Bordeaux à M. de Brienne[1]; « il affecte bien une grande « piété, mais pas une communication particulière avec « le Saint-Esprit, et il n'est pas si faible que de se laisser « prendre par des flatteries. Je sais que l'ambassadeur « de Portugal lui en ayant fait sur ce changement, il en « fit raillerie. » Après un mois d'informations et de méditations, Cromwell et son conseil aboutirent à la désignation de cent trente-neuf personnes, cent vingt-deux pour l'Angleterre, six pour le pays de Galles, cinq pour l'Écosse et six pour l'Irlande. Tous ces noms avaient été discutés avec soin; plusieurs, celui de Fairfax entre autres, proposés d'abord, furent écartés; quelques-uns, qui avaient été inexactement écrits, sont rectifiés sur la liste, de la main même de Cromwell. Quelques soldats mécontents, et se croyant le droit d'intervenir dans cette opération aussi bien que leurs officiers, réclamèrent par une pétition contre certains choix. Cromwell n'en tint nul compte, et, le 6 juin 1653, lorsqu'il eut bien arrêté

[1] Le 5 juin 1653.

sa liste, il adressa, seul et en son propre nom, aux cent trente-neuf personnes qu'elle contenait, des lettres de convocation ainsi conçues : « A raison de la dissolution « du dernier Parlement, il est devenu nécessaire de « pourvoir à la paix, à la sûreté et au bon gouvernement « de cette République ; en conséquence, diverses per- « sonnes craignant Dieu, et d'une fidélité et d'une « honnêteté reconnues, ont été nommées par moi, de « l'avis de mon conseil d'officiers, pour que la charge de « ces grandes affaires leur fût confiée. Ayant pleine « assurance de votre amour et de votre courage pour le « Seigneur notre Dieu et pour le service de sa cause « et du bon peuple de cette République, moi, Olivier « Cromwell, capitaine général et commandant en chef « de toutes les armées et forces levées et à lever « dans cette République, je vous somme et requiers, « attendu que vous êtes l'une des personnes ainsi nom- « mées, d'être et comparaître en personne, le 4 juillet « prochain, à la salle connue sous le nom de Chambre « du conseil, à Whitehall, dans la cité de Westminster, « pour y prendre la charge à laquelle vous êtes appelé, « et y siéger comme membre pour le comté de...... Et « n'ayez pas à y manquer[1]. »

Cette satisfaction une fois donnée aux scrupules

[1] Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 163;—*Parliam. Hist.*, t. XX, p. 151;—Thurloe, *State-Papers*, p. 256, 274, 289, 306;—*Archives des affaires étrangères de France*;—*Journals of the House of commons*, t. VII, p. 282;— Whitelocke, p. 557; —Heath, *A brief Chronicle*, etc., p. 639; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 521-524.

constitutionnels qui l'entouraient, et en attendant l'arrivée de cet étrange Parlement, Cromwell, par l'entremise tantôt du conseil d'État, tantôt du conseil général des officiers, prit en main le gouvernement tout entier. On ordonna la continuation des taxes votées par le Parlement expulsé, pour le service de l'armée et de la flotte [1]. On destitua quatre juges dont on se méfiait, et on en nomma deux autres pour le pays de Galles [2]. « Le général a envoyé le maître des cérémonies à « tous les ministres étrangers, » écrivait Bordeaux à M. de Brienne, « pour les assurer que ce change« ment n'altérera point l'intelligence et l'amitié qui « peut être entre leurs maîtres et cet État, et que, dans « peu de jours, nous saurions avec qui traiter [3]. » Le conseil d'État chargea en effet cinq de ses membres de reprendre, avec les ministres de France et de Portugal, les négociations commencées. Des envoyés arrivèrent de la part des États généraux de Hollande et du grand-duc de Toscane; ils furent reçus sans délai [4]. Ni les relations diplomatiques ni les affaires intérieures n'éprouvèrent d'interruption. « Notre grand changement de cent « cinquante ou deux cents gouverneurs à dix a été sans « bruit ou tristesse, » écrivait au cardinal Mazarin un

[1] Le 9 juin 1653.

[2] Les 18 et 29 juin 1653.

[3] *Bordeaux à Brienne* (1er mai 1653) (*Archives des Affaires étrangères de France*).

[4] Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 239; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 525-528.

négociant de Londres, nommé Morrell, avec qui il entretenait une correspondance particulière : « voyant que « les autres en quatre années n'ont rien fait pour le bien « du peuple, par mer ni par terre, nous espérons mieux « de dix que de deux cents; plus de secret, plus de « promptitude; moins de discours, plus d'effets, sans « manger quatre années en harangues[1]. »

En même temps qu'il prenait ainsi possession des affaires publiques, Cromwell veillait à la sécurité des intérêts privés, des siens propres comme de ceux d'autrui. Des désordres, auxquels les passions politiques n'étaient pas étrangères, éclatèrent dans le comté de Cambridge, à l'occasion d'un grand desséchement de marais entrepris par une compagnie dont il était l'un des principaux fondateurs; il écrivit sur-le-champ à l'agent de la compagnie : « J'apprends que quelques mau-« vais sujets ont commis de grands désordres dans le « comté de Cambridge, aux environs de Swaffham et de « Botsham, renversant les travaux commencés, et me-« naçant les ouvriers qui y sont employés. Envoyez sur « les lieux un de mes escadrons, avec un capitaine qui « exhorte le peuple à se tenir tranquille, en lui faisant « bien savoir que, si quelques excès sont commis, on « ne les souffrira pas, et que, si quelque tort est fait « aux entrepreneurs, satisfaction leur sera donnée selon « le droit, et justice sera faite. » Il fit prendre en effet, par le conseil d'État, les mesures nécessaires pour assu-

1 Le 12 mai 1653 (*Archives des Affaires étrangères de France*).

rer la réparation des dommages si les troupes ne suffisaient pas à les prévenir [1].

Il eut, peu de jours après, un de ces coups de fortune qui grandissent et affermissent les pouvoirs nouveaux, comme une marque de la faveur de Dieu. Quelque temps suspendue après la victoire remportée par Blake sur les Hollandais, du 18 au 20 février précédent, la guerre maritime venait de recommencer, soutenue par les escadres qu'avait préparées et les amiraux qu'avait nommés le Parlement. Tromp tenait la mer pour les Provinces-Unies, triste et peu confiant, car sa flotte, bien que nombreuse, était composée de bâtiments la plupart faibles et mal armés, mais toujours aussi hardi qu'habile, et ayant Ruyter, de Witt et Floritz pour lieutenants. Il venait d'escorter un grand convoi de navires marchands lorsqu'il apprit que la flotte anglaise s'était divisée, que Blake avait fait voile vers le nord, et que Monk et Dean, avec une centaine de bâtiments, naviguaient à l'entrée nord du pas de Calais, entre Ramsgate et Nieuport. Il se porta vers ces parages, et l'action, que les deux escadres cherchaient également, s'engagea le 2 juin avec passion, surtout de la part des Anglais. Aux premières volées de canon, Dean qui, le matin même, préoccupé d'un sombre pressentiment, avait passé, dans sa chambre et en prières, un temps plus long que de coutume, fut frappé à mort, d'un boulet, à

[1] Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 182;—*Cromwelliana*, p. 128.

côté de Monk, sur le pont du vaisseau *la Résolution* que les deux amiraux montaient ensemble. Monk jeta son manteau sur le corps de son collègue et poussa ardemment le combat. La nuit sépara les deux escadres qui avaient presque également souffert. L'action recommença le lendemain, un peu tard, Tromp ayant, sans succès, employé les premières heures du jour en manœuvres pour reprendre sur les Anglais l'avantage du vent. Il ne savait pas que, soit par instinct, soit d'après quelques avis qui lui étaient parvenus, annonçant une rencontre prochaine, Blake faisait, à ce moment même, force de voiles vers le sud, pour venir y prendre part. On entendit tout d'un coup retentir son artillerie sur les derrières de la flotte hollandaise, et, peu d'instants après, un jeune officier, son neveu, le capitaine Robert Blake, perçant avec son bâtiment la ligne des ennemis, vint le premier rejoindre le gros de l'escadre anglaise, aux acclamations des matelots ravis de revoir au milieu d'eux le Roi de la mer, comme ils appelaient Blake. L'énergie et l'obstination de Tromp croissaient avec le danger: animé par ses instances et par ses exemples, l'équipage de son vaisseau, *le Brederode,* aborda le vaisseau anglais *le James,* que montait le vice-amiral Penn; les Anglais repoussèrent vigoureusement les assaillants, passèrent pêle-mêle avec eux sur *le Brederode,* et en occupaient déjà le pont lorsque Tromp, décidé à n'être pas pris, jeta sur des barils de poudre une mèche allumée; le pont du *Brederode* sauta avec tous ceux qui s'y trouvaient et une partie du bâtiment; le bruit cou-

rut aussitôt dans la flotte hollandaise que l'amiral était mort; le désordre se propagea rapidement; plusieurs bâtiments prirent la fuite. Tromp cependant, sauvé comme par miracle, avait passé du *Brederode* sur une frégate légère, et se portait en tous sens parmi les bâtiments hollandais, ramenant les braves au combat et tirant sur ceux qui fuyaient. Mais toute sa vigueur fut vaine; il fallut se retirer à son tour et regagner les ports de Hollande, chaudement poursuivi par les Anglais. Le lendemain 4 juin, Monk et Blake annoncèrent à Cromwell leur victoire, avec la prise de onze bâtiments hollandais et de treize cent cinquante prisonniers. Tromp, Ruyter et de Witt, de leur côté, se hâtèrent de rendre compte aux États généraux de leur défaite et de ses causes, déclarant qu'ils ne retourneraient plus en mer si la flotte n'était mieux armée, plus abondamment pourvue de munitions et accrue de bâtiments plus forts: « Pourquoi me tairais-je plus longtemps? » dit Corneille de Witt en pleine assemblée des États; « je suis ici « devant mes souverains; c'est mon devoir de leur dire « que les Anglais sont maintenant maîtres de nous « et des mers[1]. »

Les actions de grâce ordonnées par le conseil d'État

[1] *Parliam. Hist.*, t. XX, p. 148;—*Cromwelliana*, p. 124;—Whitelocke, p. 557;—*Robert Blake*, p. 249-253;—*Memorials of sir William Penn*, t. I, p. 491-499;—Le Clerc, *Hist. des Provinces-Unies*, t. II, p. 333;—Wicquefort, *Hist. des Provinces-Unies*, t. IV, p. 379;—Brandt, *Vie de Ruyter*, p. 33-37;—Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 269-270.

pour cette victoire avaient à peine cessé de retentir dans toute l'Angleterre quand l'assemblée des élus de Cromwell se réunit, le 4 juillet, dans la Chambre du conseil, à Whitehall, selon l'ordre qu'elle en avait reçu. Deux seulement, parmi les appelés, ne se rendirent pas à la convocation. Ils étaient assis sur des siéges rangés autour de la salle, lorsque Cromwell entra, suivi d'un grand nombre d'officiers. Tous se levèrent et se découvrirent. Cromwell ôta aussi son chapeau, et se plaçant le dos tourné vers une fenêtre en face du milieu de la salle, la main appuyée sur une chaise : « Messieurs, » dit-il, « je suppose que la convocation qui vous a amenés ici vous fait bien comprendre pourquoi vous y « êtes. Cependant j'ai quelque chose de plus à vous « communiquer ; c'est un document rédigé de l'avis « des principaux officiers de l'armée, et qui en dit un « peu plus que la lettre de convocation. J'ai aussi, pour « ma décharge, quelque chose à vous dire qui sera, je « l'espère, satisfaisant pour vous. Je vous vois siégeant « ici assez mal à votre aise, car il y a peu de place, et « le temps est très-chaud ; je serai court ; » et ayant chaud lui-même, il ôta son manteau et le donna à un officier qui le garda pendant toute la séance, comme on eût fait pour le roi en pareille occasion[1].

Cromwell ne tint pas sa parole, car il parla plus de deux heures. Il n'avait pas écrit son discours, et ses

[1] *Parliam. Hist.*, t. XX, p. 152;—Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 187.

idées, quelque arrêtées qu'elles pussent être d'avance, se pressaient dans son esprit si abondantes et si vives qu'il semblait s'abandonner à leur cours plutôt qu'en disposer pour les étendre ou les resserrer à son gré. Il était étranger à l'art oratoire, à l'harmonie dans la composition, à l'élégance dans la diction; il jetait pêle-mêle les récits, les réflexions, les raisonnements, les citations pieuses, les commentaires, les interpellations, les allusions, les réminiscences, les vues d'avenir; mais une intention profondément politique, pratique et précise, animait toutes ses paroles, perçait à travers leur confusion, persistait dans tous leurs replis, et il poussait puissamment ses auditeurs vers le but qu'il voulait atteindre, en suscitant à chaque pas dans leur âme l'impression dont il avait besoin de les frapper. Il commença par leur rappeler les grandes choses dont ils avaient été témoins depuis l'ouverture du Parlement jusqu'à la bataille de Worcester, la guerre civile, le jugement du roi, la défaite de son fils, la soumission des trois royaumes, « ces étranges voies, détours et retours de la Pro« vidence, cés grandes manifestations de Dieu qui s'é« tait plu à traverser et à renverser les desseins des « hommes habiles, pour élever à un merveilleux succès « une pauvre et obscure troupe d'hommes, nullement « versés dans la guerre et qui y avaient peu de pen« chant. » Il voulait remplir cette assemblée nouvelle du sentiment de la puissance et du droit de l'armée, instrument et représentant des volontés de Dieu qui lui avait donné la victoire sur tous ses ennemis. De là il

passa à sa dernière lutte avec le Parlement, et après avoir sanctifié l'armée au nom du succès, il la justifia au nom de la nécessité. Le Parlement n'avait voulu ni accomplir les réformes que désirait le peuple, ni se dissoudre réellement et rendre au peuple son libre droit de suffrage; les jurisconsultes s'étaient disputés trois mois sans parvenir à s'entendre sur le sens d'un seul mot, le mot *hypothèques* (*incumbrances*); les conférences, obtenues à grand'peine, entre les chefs du Parlement et les officiers de l'armée avaient toujours abouti à cette réponse : « La continuation du Parlement peut seule sau- « ver la nation. » Non-seulement, par l'acte qu'ils avaient préparé pour les élections nouvelles, ils se perpétuaient eux-mêmes, mais ils auraient fait entrer dans le Parlement des presbytériens, des déserteurs et des ennemis de la bonne cause : « Si nos libertés et nos droits « avaient succombé dans un combat, » dit Cromwell, « la nécessité nous eût enseigné la patience : mais les « perdre par insouciance et apathie, c'eût été nous dé- « clarer nous-mêmes des lâches, traîtres à Dieu et à son « peuple.... C'est vraiment la nécessité qui nous a con- « duits dans cette affaire, car le gouvernement ne doit « pas tomber; vous n'auriez pas voulu, je pense, qu'il « passât aux mains des pervers; je suis sûr que Dieu ne « le voulait pas. C'est donc par la voie de la nécessité, « par la voie de la sage providence de Dieu, quoique à « travers de faibles mains, que le pouvoir vient aujour- « d'hui dans les vôtres. » Il fit alors, selon sa coutume, étalage d'humilité au moment même où il faisait acte

d'autorité et de puissance : « Je devrais me borner à « prier pour vous plutôt que vous donner des con- « seils.... Pourtant, si celui qui vous a appelés à l'exer- « cice du pouvoir suprême, et qui ne veut être que « votre serviteur, s'acquitte de ce qu'il regarde comme « un devoir envers vous, j'espère que vous le prendrez « en bonne part. » Il les entretint des conditions du bon gouvernement, leur conseillant la justice envers tous, « envers un infidèle aussi bien qu'envers un « croyant, » la sympathie pour les saints, la compassion même pour les infirmités des saints : « Je vous en con- « jure, quoique ce ne soit pas nécessaire, je pense ; ayez « soin de tout le troupeau ; aimez les brebis, aimez les « agneaux ; soyez doux et tendres envers tous ; si le « plus pauvre chrétien, le chrétien le plus égaré désire « vivre en paix sous votre autorité, protégez-le.... J'ai « dit quelquefois, à tort peut-être, j'en conviens, que « j'aimerais mieux avoir tort envers un croyant qu'en- « vers un infidèle.... Faites tous vos efforts pour la pro- « pagation de l'Évangile : encouragez ses ministres.... « Je n'ai qu'un mot de plus à vous dire, et en ceci peut- « être je trahirai ma faiblesse ; mais je veux vous en- « courager vous-mêmes à marcher fermement et avec « confiance dans votre œuvre.... Vous êtes étrangers les « uns aux autres ; vous venez de toutes les parties de la « nation ; vous ne vous connaissez peut-être pas de vi- « sage.... J'en appelle à votre conscience à tous : ni di- « rectement, ni indirectement, vous n'avez cherché « vous-mêmes à venir ici ; vous y êtes venus passive-

« ment ; vous avez été vraiment appelés : avouez hautement votre mission ! Jamais, je puis le dire, il n'y a « eu un tel corps, plus de cent quarante personnes, qui « soit ainsi parvenu à l'autorité suprême à ce seul titre, « avouer Dieu et être avoué de lui. Si c'était le moment « de comparer votre titre à celui des assemblées qui « ont été appelées par les suffrages du peuple !... Qui « peut dire quand viendra le jour où Dieu rendra le « peuple capable d'une telle œuvre ? Personne ne le « désire plus que moi.... Mais ceci est une digression ; « je vous le répète : avouez votre mission, car elle « vient de Dieu [1]. »

Admirables instincts d'un profond génie qui voulait faire descendre de Dieu ce prétendu pouvoir suprême qu'il avait élevé de ses propres mains et dont il sentait l'infirmité !

L'assemblée écoutait Cromwell avec faveur et respect. Elle n'était pas, comme on l'a dit, composée tout entière d'hommes obscurs et de condition basse ; elle comptait dans son sein quelques noms illustres par la naissance ou par la gloire, et un certain nombre de gentilshommes de campagne et de bourgeois importants dans leur ville ou dans leur comté. Propriétaires, négociants, marchands ou artisans, la plupart de ses membres étaient d'ailleurs des hommes de mœurs bien réglées, point

1 Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 187-219 ;— *Parliam. Hist.*, t. XX, p. 153-175 ;—Milton, *State-Papers*, p. 106-114 ;—*Cardeñas au roi Philippe IV* (17 juillet 1653). (*Archives de Simancas*.)

prodigues, point endettés, point chercheurs d'emplois ou d'aventures, passionnément attachés à leur patrie comme à leur foi, et ne manquant ni de courage ni d'indépendance. Mais leurs habitudes, leurs idées, leurs vertus même étaient petites et étroites, comme la situation sociale de la plupart d'entre eux; ils avaient plus d'honnêteté privée que d'intelligence et de fierté politique; et malgré la droiture de leurs intentions, la probité de leur vie et l'ardeur de leur piété, ils étaient incapables de remplir et même de comprendre la haute mission à laquelle la volonté de Cromwell venait de les appeler.

Ils commencèrent pourtant par s'approprier le nom, les formes et tous les signes extérieurs de leur nouveau rang. Ils transportèrent leurs séances à Westminster, dans la salle de la Chambre des Communes. Là ils reçurent et lurent solennellement l'acte signé du général et de ses officiers qui leur déférait le pouvoir suprême, en leur imposant l'obligation de ne le garder que jusqu'au 3 novembre 1654, et de désigner eux-mêmes, trois mois avant ce terme, leurs successeurs qui ne siégeraient qu'un an et auraient à régler le gouvernement futur. Ils votèrent, après un débat et à soixante-cinq voix contre quarante-six, qu'ils s'appelleraient le Parlement. Ils élurent leur orateur, Francis Rouse, ancien membre du Long Parlement, firent apporter sur leur table la masse que Cromwell en avait fait enlever, nommèrent un conseil d'État de trente et un membres qui reçut d'eux des instructions analogues à celles du conseil d'État pré-

cédent, reprirent enfin toutes les prérogatives et rétablirent tous les usages du Parlement expulsé[1].

Cromwell et le conseil des officiers avaient fait d'eux un Parlement : pour en témoigner leur reconnaissance, ils votèrent à leur tour que le lord général, les majors généraux Lambert, Harrison et Desborough, et le colonel Tomlinson, seraient appelés à siéger parmi eux comme membres du Parlement[2].

Le jour même où ils s'installèrent à Westminster[3], ils consacrèrent presque toute leur séance à des manifestations pieuses : non pas en assistant, comme le Parlement précédent, à des sermons prêchés par des ministres spécialement désignés, mais en se livrant eux-mêmes, et sans le concours d'aucun ecclésiastique de profession, à des prières spontanées. Huit ou dix membres prirent successivement la parole, invoquant le Seigneur et commentant divers passages des livres saints : « Et plusieurs affirmèrent, » dit l'un d'entre eux, « que « jamais, dans aucune réunion ni aucun exercice de « piété, ils n'avaient senti la présence et l'esprit de « Christ autant, ni avec autant de joie que ce jour-là. » Aussi persistèrent-ils dans cette pratique, et au lieu de se choisir un chapelain, chaque jour, dès que quelques membres étaient arrivés, l'un d'entre eux faisait une

[1] *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 281-285 ;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 531;—Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 163.

[2] *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 281.

[3] Le 5 juillet 1653.

prière, et d'autres lui succédaient jusqu'à ce qu'ils fussent en nombre pour ouvrir la séance et entrer en travail. Le lendemain de leur installation, ils votèrent qu'un jour spécial serait consacré à invoquer solennellement, sur leurs actes futurs, les bénédictions de Dieu; et après s'être acquittés de ce devoir, pour engager toute la nation à joindre, dans le même but, ses prières aux leurs, ils publièrent une déclaration[1] où éclatent à la fois les orgueilleuses espérances d'un enthousiasme mystique et les sentiments d'une humilité profonde : « Nous « sommes le Parlement de la République d'Angle- « terre..... Quand nous nous regardons nous-mêmes, « nous sommes effrayés, nous tremblons de l'œuvre « immense qui pèse sur nous, infiniment au-dessus de « notre force, et nous nous écrions avec Josaphat :— « Seigneur, nous ne savons ce que nous devons faire, « mais nos yeux sont sur toi !... — Nous espérons que « Dieu, dans sa grande et libre bonté, n'abandonnera « pas son peuple, et que nous serons, dans sa main, des « instruments efficaces pour que tous les jougs oppres- « sifs soient brisés, tous les fardeaux écartés, pour que « les pauvres et les nécessiteux soient aussi comblés de « bénédictions, pour que toutes les nations transforment « leurs épées en charrues, pour que le loup paisse avec « l'agneau, et que la terre entière soit pleine de la con- « naissance de Dieu, comme les eaux remplissent les « abîmes de la mer..... Voici tout ce que nous disons :

[1] Le 12 juillet 1653.

« si notre entreprise vient de Dieu, qu'il la bénisse et la « fasse prospérer, et que chacun prenne garde à ne pas « combattre contre Dieu ; mais si elle ne vient pas de « Dieu, qu'elle tombe, quoique nous devions tomber « les premiers[1] ! »

Ainsi fortifiés et confiants, ils se mirent à l'œuvre pour accomplir enfin ces réformes tant désirées. Douze comités furent institués pour les préparer. Deux avaient à régler les affaires d'Écosse et d'Irlande et leur incorporation avec l'Angleterre. Un comité fut chargé des réformes à apporter dans les lois ; un autre de la question des dîmes, objet, pour le clergé et les sectaires, et aussi pour les politiques, d'une vive préoccupation. Les armées de terre et de mer, le revenu public, les dettes publiques et les fraudes envers l'État, les pétitions, le commerce et les corporations, les pauvres, les prisons, l'avancement de l'instruction publique et des sciences occupèrent huit comités. Les actes ainsi préparés devaient être aussitôt soumis à la discussion et au vote du Parlement[2].

L'ardeur et l'assiduité de ces comités et du Parlement lui-même dans leurs travaux furent grandes. Le Parlement vota qu'il se réunirait tous les jours, sauf le dimanche, à huit heures du matin. Ni les comités, ni le

[1] *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 281-283 ;—*Parliam. Hist.*, t. XX, p. 181-189 ;—Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 166-171 ;—*Leicester's Journal*, p. 148.

[2] *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 283, 286, 287, 288, 323, 326.

conseil d'État ne devaient se rassembler tant que le Parlement était en séance; il fallait que leurs membres pussent y venir siéger; c'était avant et après la séance générale qu'ils se livraient à leur mission particulière. Ils ne tardèrent pas à présenter au Parlement de nombreux rapports: les dîmes, les réformes dans les lois civiles et criminelles, l'administration des finances, l'état et la comptabilité de l'armée, le règlement des dettes et la répartition des terres en Irlande, les pauvres, les prisons, les pétitions devinrent, coup sur coup, l'objet de vifs et longs débats. Un zèle sincère animait l'assemblée; les questions d'intérêt privé tenaient peu de place dans ses délibérations; honnête et hardie, elle ne songeait qu'à servir et à réformer l'État[1].

Mais on vit bientôt éclater ce que les réformateurs populaires ne prévoient jamais, les obstacles et les chimères. Pour accomplir, sans la bouleverser, de grandes réformes dans une grande société, il faut, au législateur, beaucoup de lumières et une position haute; venues d'en bas, les réformes sont inséparables des révolutions. Le Parlement des élus de Cromwell n'était ni assez éclairé, ni assez considérable pour réformer, d'une main tranquille, la société anglaise; et comme en même temps il n'était ni assez insensé, ni assez pervers, ni assez fort pour détruire aveuglément au lieu de ré-

1 *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 238, 285, 286, 288, 290, 292, 293, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 308, 310, 315, 316, 324, 326, 327, 330, 331, 334, 341, 354.

former, il ne tarda pas, malgré son honnêteté et son courage, à devenir impuissant, et ridicule par son impuissance dans son ardeur.

Il trouvait pourtant une partie de sa tâche très-avancée : les deux comités que le Long Parlement avait institués en 1651, l'un dans son sein et l'autre en dehors, pour s'occuper de la réforme des lois, avaient laissé un grand travail où la plupart des questions étaient résolues, et même les solutions toutes rédigées. Vingt et un projets, dix-sept sur divers points d'organisation judiciaire et de législation civile, quatre sur des points de législation criminelle ou de police religieuse et morale, étaient là tout prêts, attendant le vote qui devait en faire des lois. Le nouveau Parlement fit réimprimer et distribuer ce travail à tous ses membres [1]. Il n'en sortit, après de longs débats, que quatre lois de réforme; l'une pour placer sous l'autorité civile la célébration des mariages et la tenue des registres destinés à les constater, ainsi que les naissances et les décès; les trois autres pour le soulagement des détenus pour dettes et autres prisonniers, et pour l'abolition de certaines redevances et de certains délais de procédure. La perception des impôts, la concentration dans un seul trésor public de tous les revenus de l'État, l'administration de l'armée et de la marine furent aussi l'objet de règlements qui mirent fin à de graves abus. La question de la distribution des terres confisquées en Irlande, d'abord aux prêteurs des

[1] Le 12 juillet 1653.

divers emprunts, puis aux officiers et aux soldats licenciés, fut enfin réglée. Les traitements des employés dans plusieurs services publics furent réduits; des efforts sérieux et persévérants eurent lieu pour faire face à toutes les dépenses et à toutes les obligations de l'État. Dans ces affaires administratives, importantes bien que secondaires, le Parlement portait un esprit d'ordre, de probité et d'économie, honorable pour lui-même et utile pour l'État, quoique souvent étroit et dur [1].

Mais quand il en vint aux questions vraiment grandes et politiques, quand il fut en présence des obstacles et des ennemis qu'elles lui suscitaient, ce fut alors qu'éclatèrent l'insuffisance de ses lumières, ses idées chimériques, ses tendances anarchiques, ses dissensions intérieures et la faiblesse de sa position. Un grand nombre de ses membres avaient passionnément à cœur quatre innovations : dans l'ordre ecclésiastique, l'abolition des dîmes et celle du patronage laïque pour la collation des bénéfices; dans l'ordre civil, la suppression de la Cour de chancellerie et la substitution d'un code unique au vaste ensemble de statuts, de coutumes et de précédents qui formaient la loi du pays. Non-seulement ces innovations avaient pour adversaires naturels les classes dont les intérêts s'en trouvaient lésés, le clergé, les propriétaires patrons, les magistrats, les jurisconsultes et

[1] *Somers's Tracts*, t. VII, p. 177-245;—*Journals of the House of commons*, t. VII, p. 283, 292, 293, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 308, 310, 315, 316, 323, 324, 326, 327, 329, 330, 356-360.

toutes les professions engagées à leur suite ; mais elles portaient, plus ou moins directement, atteinte à ces droits de propriété et d'hérédité auxquels on ne saurait toucher même de loin, sans que la société tout entière ne se sente ébranlée. Aussi, dès que ces questions vitales s'élevèrent, une scission profonde s'opéra dans le Parlement ; les hommes en qui dominaient soit les intérêts de classe ou de profession, soit l'esprit conservateur, repoussèrent les innovations proposées ; ceux qui, dans leurs désirs de réforme, conservaient leur bon sens, demandèrent qu'avant d'abolir ces institutions et les droits attaqués, on examinât comment les institutions devaient être remplacées et les possesseurs des droits indemnisés de leur perte. Mais les réformateurs, sciemment ou aveuglément emportés par l'esprit révolutionnaire, voulaient qu'on votât d'abord, absolument et en principe, les innovations qu'ils sollicitaient, sauf à rechercher ensuite ce qu'il y aurait à faire pour combler les vides ou réparer les dommages qu'elles auraient causés. Ils ne savaient pas quels forts et intimes liens rattachaient les institutions attaquées aux bases mêmes de la société anglaise, ni combien de temps et de soins il faut prendre pour réformer un abus sans ébranler le droit sacré ou le pouvoir nécessaire au sein duquel il s'est formé. Ils l'emportèrent un moment sur les quatre questions : l'abolition des dîmes [1], du patronage laïque [2], de la Cour

[1] Les 15 et 16 juillet et 10 décembre 1653.

[2] Le 17 novembre 1653.

de chancellerie [1] et la rédaction d'un code unique [2] furent en effet votées en principe ; mais les intérêts froissés étaient puissants et habiles ; ils s'unirent fortement, et opposèrent, à la mise en pratique de ces résolutions générales, des entraves et de ces délais qui les rendaient vaines. L'esprit révolutionnaire irrité se déploya de plus en plus : les motions étranges se multiplièrent ; les unes puériles, comme celle-ci : « Seront incapables des em« plois publics tous ceux qui les auront sollicités ; » les autres menaçantes, non-seulement pour les classes élevées, mais pour toutes les existences établies, par le mysticisme démagogique et destructeur qui s'y révélait. Quoique vivement combattues dans le Parlement, ces propositions y étaient tôt ou tard adoptées, car les sectaires ardents et béats, le major général Harrison à leur tête, y prenaient de jour en jour plus d'empire. Ils recevaient, de leurs amis du dehors, une fougueuse impulsion ; toutes les questions, politiques ou religieuses, qui occupaient le Parlement étaient simultanément débattues dans des réunions de simples citoyens, sans limite quant au nombre, sans frein quant aux idées et au langage. Deux prédicateurs anabaptistes entre autres, Christophe Feake et Vavasor Powell, enthousiastes éloquents, tenaient tous les lundis, à Black-Friars, des séances où se pressait une multitude d'auditeurs, s'échauffant les uns les autres dans leur esprit d'opposi-

[1] Le 5 août 1653.

[2] Les 18 et 19 août 1653.

tion et de révolution; la politique étrangère y était traitée comme les affaires intérieures, avec le même emportement et encore plus d'ignorance ; la guerre contre les Provinces-Unies préoccupait surtout les deux prédicateurs : « Dieu, » disaient-ils, « a livré la Hollande « aux Anglais; c'est là que les saints doivent aborder, « et de là qu'ils doivent partir pour aller renverser de « son trône la prostituée de Babylone et pour établir, « sur le continent, le règne du Christ. » — « Je suis allé « lundi dernier, dans l'après-midi, à la réunion de « Black-Friars, » écrivait à Jean de Witt son ami Beverning, alors envoyé de Hollande à Londres [1]; « le but « de ces gens-là est de renverser les gouvernements et « de soulever ici le peuple contre les Provinces-Unies; « j'ai entendu, dans cette assemblée de saints, une « prière et deux sermons; mais, bon Dieu! quelles « cruelles et abominables trompettes de destruction, de « meurtre et d'incendie! En les écoutant, j'ai pensé à la « réponse de Notre-Seigneur à ses apôtres Jacques et « Jean : —Vous ne savez de quel esprit vous êtes ani-« més [2]. »

Cromwell observait attentivement ces désordres et ces

[1] Le 5 septembre 1653.

[2] *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 283, 284, 285, 286, 296, 304, 352, 335, 336, 321, 325, 333, 334, 346, 340 ;—Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 234 ;—Thurloe. *State-Papers*, t. I, p. 442, 591, 641; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 570-576 ; t. IV, p. 58-60 ;—Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 215.

luttes : c'était au nom et avec l'appui des sectaires réformateurs qu'il avait chassé le Long Parlement et saisi le pouvoir ; il demandait naguère avec eux ce qu'ils réclamaient aujourd'hui. Mais il avait promptement reconnu que de tels novateurs, bons pour détruire, restaient destructeurs pour le pouvoir même qu'ils avaient élevé, et que les classes au sein desquelles dominaient les intérêts conservateurs étaient les alliés naturels et permanents de l'autorité. Il n'avait d'ailleurs ni principes, ni scrupules qui l'empêchassent de changer, selon les temps, de conduite et d'amis. Gouverner, c'était son dessein ; quiconque l'empêchait de parvenir ou de se maintenir au gouvernement était son adversaire ; il n'avait d'amis que ses agents. Les propriétaires, le clergé, les jurisconsultes, avaient besoin de lui et s'offraient à le soutenir s'il voulait les défendre ; il fit alliance avec eux, changeant ainsi complétement de position, et devenant de populaire aristocrate et de révolutionnaire conservateur. Mais il était habile et prudent, et savait ne rompre que dans la mesure qui lui convenait, et ménager encore, même quand il voulait rompre. Il fit venir les principaux meneurs des sectaires, entre autres le prédicateur anabaptiste Feake, leur reprocha l'aveugle violence de leur opposition qui, au dehors comme au dedans, servait leurs ennemis communs, et rejeta sur eux la responsabilité de tout ce qui pourrait en arriver : « Milord, » dit Feake, je voudrais « que ce que vous dites et ce que je vous répondrai fût « enregistré dans le ciel ; ce sont d'abord vos intrigues

« avec le feu roi, et puis votre usurpation d'un pouvoir « exorbitant qui ont amené tous ces désordres. » — « Je ne m'attendais pas, » reprit Cromwell, « en vous « entendant souhaiter de voir vos paroles enregistrées « dans le ciel, que vous diriez sur la terre un tel men- « songe ; sachez bien que le jour où je serai pressé par « mes ennemis, plus pressé que je ne l'ai encore été, ce « sera par vous que je commencerai à m'en défaire ; » et il le renvoya sans autre répression. Mais sa résolution était prise et, dans son âme, l'arrêt du Parlement, où de telles gens avaient tant d'influence, était prononcé[1].

Le lundi, 12 décembre 1653, les membres dévoués à Cromwell se rendirent à la Chambre plus tôt que de coutume. L'orateur, Francis Rouse, y arriva aussi de très-bonne heure, et dès qu'ils se virent en nombre, la séance fut ouverte. Les membres du parti réformateur, étonnés de cet empressement auquel ils ne savaient point de motif, et soupçonnant quelque secret dessein, envoyèrent de tous côtés des messagers pour faire venir en hâte leurs amis. Mais à peine les prières avaient été prononcées que le colonel Sydenham prit la parole : « Il demandait, » dit-il, « la permission de se décharger « de certaines choses qu'il avait depuis longtemps sur « le cœur ; il s'agissait, non pas seulement du bien-être « de la République, mais de son existence même. » Il attaqua avec violence les mesures du Parlement et la

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 621 ; — Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 224, dans ma *Collection*.

majorité de ses membres. « Ils ne visent, » dit-il, « à rien « moins qu'à la destruction du clergé, des lois et de la « propriété des sujets. Ils veulent abolir la loi du pays, « ces lois sacrées des Anglais pour lesquelles ce peuple a « si largement versé son sang, et y substituer un code « modelé sur la loi de Moïse, et qui ne convient qu'à la « nation des Juifs. Dans leur fanatique ferveur, ils ont « mis la hache à la racine du ministère évangélique, le « traitant de babylonien et d'invention de l'Ante-« Christ. Ils sont ennemis de toute culture intellectuelle « et de toute science. Ils ont de plus, par certaines « motions indirectes, laissé entrevoir leur secret des-« sein de dissoudre l'armée. En de telles circonstances, « Sydenham ne pouvait, lui, se résoudre à siéger plus « longtemps dans cette Chambre. Il proposait donc « qu'on déclarât que la continuation du présent Parle-« ment était nuisible à la République, et que la « Chambre se rendît en corps auprès du lord général « pour déposer entre ses mains les pouvoirs qu'elle « en avait reçus. » La motion du colonel Sydenham fut à l'instant appuyée par sir Charles Wolseley, gentilhomme du comté d'Oxford et l'un des affidés de Cromwell[1].

[1] *Journals of the H. of C.*, t. VII, p. 363; — *An exact relation*, etc., dans *Somers's Tracts*, t. VI, p. 266-284; — Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. [illegible]; — *Parliam. Hist.*, t. XX, p. 239-244; — Whitelocke, p. [illegible]; — *Cromwelliana*, p. 180; — Harris, *Life of Cromwell*, p. 331; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. III, p. 583-592. — Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 216-222.

Malgré leur surprise et leur trouble, les réformateurs se défendirent; l'un d'eux, prenant aussitôt la parole, traita de calomnies la plupart des assertions du colonel Sydenham, énuméra les mesures utiles que le Parlement avait proposées ou déjà votées, vanta son désintéressement, son zèle pour le bien public, et protesta contre cette motion d'abdication volontaire dont les fatales conséquences étaient incalculables. D'autres membres parlèrent dans le même sens; quelques-uns dirent qu'ils avaient à proposer des moyens de conciliation qui satisferaient tous les partis. Le débat se prolongeait. Plusieurs des réformateurs qu'on avait envoyé chercher étaient arrivés; l'issue devenait douteuse. L'orateur Rouse quitta brusquement son fauteuil et leva la séance. L'huissier prit la masse et, la portant devant lui, sortit avec lui de la salle. Quarante membres environ en firent autant, et ils s'acheminèrent tous ensemble vers Whitehall. Trente ou trente-cinq membres restaient dans la salle, indignés et embarrassés; ils n'étaient pas en nombre compétent pour tenir une séance; vingt-sept seulement, Harrison était du nombre, persistaient à siéger et s'étaient mis en prières; deux officiers, le colonel Goffe et le major White, entrèrent tout à coup et les engagèrent à se retirer : « Nous ne « nous retirerons pas, à moins que nous n'y soyons « contraints par la force. » White fit appeler un peloton de soldats; la salle fut vidée, et des sentinelles placées aux portes en gardèrent les clefs[1].

[1] *Ibidem.*

Les Cavaliers, dans leurs ironiques récits, prétendent qu'en entrant dans la salle, White dit à Harrison : « Que faites-vous là ?—Nous cherchons le Seigneur, répondit le major général; — En ce cas, reprit White, allez ailleurs, car depuis douze ans, à ma connaissance, il ne vient plus ici[1]. »

Cependant l'orateur et les membres qui l'accompagnaient étaient arrivés à Whitehall ; ils entrèrent d'abord dans une chambre, rédigèrent en quelques lignes l'acte de leur abdication entre les mains de Cromwell, le signèrent, puis demandèrent à être reçus par le lord général. Il témoigna une extrême surprise; il n'était point préparé, dit-il, à une telle démarche, ni capable de porter un tel fardeau. Mais Lambert, Sydenham, tous les membres présents insistèrent; la résolution était prise; il fallait bien qu'il acceptât la restitution du pouvoir qu'il avait donné. Il se résigna. L'acte d'abdication du Parlement resta trois ou quatre jours ouvert à ceux des membres qui n'étaient pas venus à Whitehall. Il réunit bientôt quatre-vingts signatures; c'était au delà de la majorité. Cromwell avait tué le Long Parlement de sa propre main ; il ne fit pas tant d'honneur au Parlement qu'il avait créé lui-même; un suicide ridicule et le ridicule surnom qu'elle tint de l'un des plus obscurs entre ses membres, M. Praise-God Barebone[2], marchand

[1] *Ibidem.*

[2] MM. Godwin et Forster (*Hist. of the Commonw.*, t. III, p. 524; —*Statesmen of the Commonw.* , t. V, p. 144) ont mis quelque importance à établir que le vrai nom de ce marchand était *Barbone* et non *Barebone*, voulant ainsi abolir le ridicule qui s'est attaché

de cuirs de la Cité de Londres, ce sont là les seuls souvenirs qu'ait laissés dans l'histoire cette assemblée. Elle n'était dépourvue ni d'honnêteté ni de patriotisme; mais elle manqua de dignité quand elle accepta le mensonge de son origine, et de bon sens quand elle entreprit de réformer la société anglaise elle-même; l'œuvre était infiniment au-dessus de ses forces comme de ses lumières; le Parlement Barebone avait été pour Cromwell un expédient; il disparut dès qu'il essaya d'être, sans lui, un pouvoir[1].

Quatre jours après sa chute, le 16 décembre 1653, à une heure après midi, un pompeux cortége se rendit de Whitehall à Westminster entre deux haies de soldats; les lords commissaires du grand sceau, les grands juges, le conseil d'État, le lord maire et les aldermen de la Cité de Londres marchaient en tête, en robe écarlate et dans leurs carrosses de cérémonie; Cromwell venait après, en habit de velours noir, en grandes bottes, une large ganse d'or autour de son chapeau. Sa garde et un grand nombre de gentilshommes, la tête nue, précédaient à pied sa voiture qu'entouraient les principaux officiers de l'armée, l'épée à la main et le chapeau sur la tête. Arrivé à Westminster-Hall, le cortége entra dans la salle de la Cour de chancellerie au bout de laquelle un fauteuil d'État avait été placé. Cromwell se tint de-

à ce dernier nom (*os nus, décharnés*); mais de leur propre aveu, le *writ* même de convocation adressé à ce membre du Parlement porte *Barebone*. J'ai cru devoir conserver cette orthographe qui est à la fois officielle et historique.

[1] *Ibidem*.

bout devant le fauteuil, et les assistants s'étant rangés alentour, le major général Lambert annonça la dissolution volontaire du Parlement, et au nom de l'armée, des trois nations et de la nécessité des temps, il demanda au lord général d'accepter le protectorat de la République d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. Après un moment d'hésitation modeste, Cromwell donna son consentement. L'un des secrétaires du Conseil, M. Jessop, lut alors l'acte constitutionnel qui réglait, en quarante-deux articles, le gouvernement du Protectorat. Cromwell prêta et signa le serment « de prendre à sa charge, « selon les règles établies dans ledit acte, la protection « et le gouvernement de ces nations. » Lambert, s'agenouillant, lui présenta une épée dans le fourreau, l'épée civile; Cromwell, en la recevant, détacha et déposa sa propre épée, déclarant par là qu'il ne gouvernerait plus par la seule loi militaire. Les lords commissaires du grand sceau, les juges et les officiers l'engagèrent à prendre possession du fauteuil d'État. Il s'y assit et se couvrit, tous demeurant découverts. Le lord maire lui présenta à son tour son épée que le Protecteur lui rendit à l'instant, en l'exhortant à en bien user. L'acte était consommé: le cortége retourna de Westminster à Whitehall, accueilli par la curiosité plutôt que par les acclamations populaires. Le chapelain de Cromwell, M. Lockier, fit, dans la salle des Banquets, une prière solennelle; et entre quatre et cinq heures, trois décharges de la troupe annoncèrent que le Protecteur était installé dans son palais de Whitehall. Il fut proclamé, à ce titre,

sur les diverses places publiques de Londres et dans tous les comtés et cités de l'Angleterre. L'intention première était, dit-on, de lui donner sur-le-champ le titre de Roi, et l'acte constitutionnel avait été d'abord rédigé dans ce sens; mais soit prudence spontanée, soit ménagement pour des résistances déclarées parmi ses plus intimes affidés, Cromwell repoussa lui-même un éclat trop brusque, et pour laisser vivre encore le nom de la République, il n'en voulut point d'autre que celui de Protecteur[1].

Le Parlement pouvait abdiquer, mais les sectaires, anabaptistes, millénaires et autres, n'abdiquèrent point; le surlendemain de l'installation du Protecteur, une foule plus nombreuse que de coutume se réunit à Black-Friars, autour de la chaire de son prédicateur favori, M. Feake; il fut violent au delà de toute mesure : « Allez « dire à votre Protecteur, dit-il, qu'il a trompé le peuple « du Seigneur; il est un parjure; il ne régnera pas long-« temps; il finira plus mal que n'a fini le dernier Pro-« tecteur d'Angleterre, le tyran bossu Richard; dites-« lui que je l'ai dit. » Feake fut mandé devant le Conseil et remis à la garde de l'huissier. On fit demander au major général Harrison, le plus éminent des anabaptistes, s'il reconnaîtrait le nouveau gouvernement protectoral; il répondit fermement : « Non. » Sa commission lui fut

[1] *Parliam. Hist.*, t. XX, p. 246-265;—*Cromwelliana*, p. 130-131;—Whitelocke, p. 571-577;—Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 632, 639, 641, 644; —Bates, *Elenchus motuum nuperorum*, part. II, p. 293; —Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 223-228 (*Documents historiques*, n° I).

retirée, et il reçut l'ordre de se rendre chez lui, dans le comté de Stafford, et de s'y tenir en repos[1].

Cromwell ne s'était pas trompé quand il avait prévu que de ce côté viendraient, sinon ses plus graves périls, du moins ses plus incommodes embarras. Déjà, six mois auparavant, il s'était retrouvé en présence de l'indomptable niveleur qui, dès les premiers jours de la République, lui avait fait une guerre si acharnée. Le 3 mai 1653, dès qu'il apprit que le Long Parlement était chassé, Lilburne écrivit à Cromwell, en termes respectueux, mais sans bassesse, pour lui demander l'autorisation de rentrer en Angleterre; c'était le Long Parlement qui l'avait banni; il espérait de Cromwell, quoique jadis son ennemi, la réparation de l'injustice du Long Parlement. Ne recevant point de réponse, il rentra sans autorisation et publia, en arrivant à Londres, un pamphlet intitulé : « Réclamation d'un banni à S. E. le lord « général Cromwell. » Il fut aussitôt arrêté et emprisonné à Newgate. Mais il aimait bien mieux la prison que le bannissement, car de Newgate, grâce à son intrépide adresse et au dévouement de ses partisans, il pouvait, tous les jours, parler, écrire, agir, faire parler, écrire et agir pour lui. Cromwell, le conseil d'État, les tribunaux, le Parlement Barebone furent assaillis de ses pétitions et des pétitions de ses amis. Six d'entre eux, « au nom des jeunes gens et des apprentis de Londres, « Westminster, Southwark et autres lieux adjacents, »

1 Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 621, 641;—Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 234.

vinrent un jour en présenter une conçue en termes violents et presque menaçants; le Parlement les fit venir à la barre : « Votre nom? » demanda l'orateur au premier d'entre eux;—« Nos noms sont au bas de notre « pétition;—Savez-vous qui a fait cette pétition?—Nos « camarades ne nous ont pas envoyés ici pour répondre à « aucune demande, mais pour demander une réponse. » Le Parlement déclara la pétition séditieuse, fit mettre en prison les pétitionnaires, et ordonna que Lilburne serait retenu à Newgate. Mais on ne parvint ni à le faire taire, ni à le faire oublier. Lassé lui-même de cette lutte incessante et bruyante, Cromwell se décida à lui faire faire son procès : « Jean Libre (*Freeborn John*), » écrivait l'un de ses affidés, « a été renvoyé aux assises d'Old-« Bailey, et je crois qu'il sera bientôt pendu. » On prit, pour assurer sa condamnation, toutes les précautions que peut inventer l'habileté, subtile ou effrontée, des serviteurs d'une tyrannie puissante. Le procès devait marcher rapidement; il commençait au moment où les avocats les plus célèbres, qui auraient pu prêter à Lilburne le secours de leurs conseils, quittaient Londres pour aller faire leur circuit dans les comtés. On refusa de donner au prévenu copie de l'acte d'accusation et de faire lire publiquement l'acte du Long Parlement qui l'avait banni, et sur lequel l'acte d'accusation était fondé. Pour animer contre lui les jurés, on publia les rapports des agents qui avaient dénoncé ses relations en Hollande avec les Cavaliers émigrés, entre autres avec le duc de Buckingham. Lilburne lutta, avec une énergie inépui-

sable, contre tous ces obstacles prémédités. Il réussit à se procurer, avant leur départ, le conseil et la signature de deux avocats de renom, entre autres du savant presbytérien Maynard. Il parvint à obliger la Cour à lui donner copie de l'acte d'accusation et à lui promettre lecture publique de l'acte de bannissement. Il opposait entêtement à entêtement, argutie à argutie. Le procureur général Prideaux, qui siégeait très-irrégulièrement parmi ses juges, se montrait acharné contre lui; Lilburne l'interpella et le somma de descendre de son siége avec cette fougue de mépris et d'insulte qui trouble et affaiblit le pouvoir le plus arrogant. Et quand la Cour était inflexible, quand les efforts de Lilburne n'en obtenaient pas ce qu'il lui demandait, il s'écriait avec un désespoir plein de force et de foi : « Milord, ne me refusez « pas ce qui est mon droit de naissance, le bénéfice de « la loi, ce que je réclame comme mon héritage. Si vous « me refusez, si, en face de ce grand auditoire de peuple, « vous êtes assez injuste pour m'enlever mon droit, me « fermer forcément la bouche et m'empêcher de parler « pour ma vie, selon la loi, alors je crierai de toute ma « force, et j'en appellerai au peuple; et vraiment je crie « et j'en appelle à tout ce peuple qui m'entend, et qui « voit comment cette Cour m'enlève par la violence « mon droit de naissance, mon droit selon la loi, et ne « me permet pas de parler pour ma vie. »

L'assistance était passionnément émue; les parents et les amis de Lilburne, son vieux père, de braves soldats, jadis ses compagnons d'armes, une foule d'apprentis et

de gens du peuple l'entouraient, la plupart armés, tous aussi irrités qu'inquiets. Ils répandaient dans la salle et dans les rues de petits billets portant : « Quoi donc? « Est-ce que l'honnête John Lilburne doit mourir? « Soixante mille personnes veulent savoir pourquoi. » —« Samedi dernier, » écrivait Beverning à Jean de Witt[1], « il y avait, à son procès, au moins six mille « assistants qui ne l'auraient pas entendu condamner « sans que quelques-uns d'entre eux n'y laissassent leur « vie. » Les juges, au milieu de leur colère, laissaient percer leur inquiétude. Ils étaient pourtant bien gardés; Cromwell avait mis sur pied quatre régiments; des détachements parcouraient incessamment les rues; deux compagnies stationnaient autour de la salle; on fit venir des renforts. Le procès, à travers de nombreux incidents, dura du 13 juillet au 20 août 1653; au dernier moment, Lilburne s'adressa aux jurés : « L'acte du Par- « lement en vertu duquel on me poursuit est un acte « inique, illégal, qui n'a nulle ombre de raison ni de « droit; aux yeux de la loi, c'est un acte semblable à « celui de Pharaon ordonnant que tous les enfants mâles « seront égorgés. Depuis qu'on a coupé la tête au roi, « on ne peut plus faire, selon la loi, un acte du Parle- « ment. De même qu'ils ont voté ma mort, ils peuvent « voter la mort de mes douze honnêtes jurés. Pensez-y « bien : si je meurs lundi, le Parlement peut, mardi,

[1] Le 5 septembre (26 août v. s.) 1653 ;— Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 441.

« passer une pareille sentence de bannissement, sous « peine de mort, contre chacun de vous douze, et contre « vos femmes, et contre vos enfants, et contre vos « parents, et contre tout le reste de la Cité, et puis « contre tout le comté de Middlesex, et puis contre « le comté de Hertford ; et bientôt il ne restera plus « personne pour habiter l'Angleterre, personne qu'eux- « mêmes. »

Peu importe à une foule émue l'exagération des suppositions et des paroles : la sympathie populaire et le respect pour les anciennes lois du pays l'emportèrent sur les efforts de tous les chefs, militaires et civils, de la Révolution. Pour la seconde fois, le jury acquitta Lilburne. Trois jours après, par ordre du Parlement Barebone, le conseil d'État manda les jurés et les somma, avec menace, d'expliquer pourquoi ils avaient prononcé un tel acquittement. Sept d'entre eux refusèrent formellement de répondre, disant qu'ils ne devaient compte de leur décision qu'à Dieu et à leur conscience. Quatre donnèrent quelques raisons de leur vote, mais en le maintenant et sans se séparer de leurs collègues. Contre cette fermeté de citoyens obscurs, ni Cromwell ni son Parlement n'osèrent rien de plus; on les laissa rentrer tranquillement chez eux. Mais Lilburne acquitté ne fut point mis en liberté; le Parlement, après s'être fait rendre compte et du procès et de l'examen des jurés, fit donner au lieutenant de la Tour l'ordre de le retenir en prison « nonobstant tout mandat d'*habeas corpus* ac- « cordé, ou qui pourrait être accordé, soit par la

« cour du haut Banc, soit par toute autre Cour[1]. »

Lilburne, qui s'était cru victorieux, succomba à cette rigueur : détenu d'abord à la Tour, puis dans l'île de Jersey, il consentit enfin à vivre en paix pour vivre en liberté, et il mourut obscurément, quatre ans après, dans une petite ville du comté de Kent, laissant à son pays un ferme exemple de résistance légale et une nouvelle défaite des lois. Convaincu, par cette épreuve, que le jury ferait subir des échecs à son pouvoir, au moment même où il aurait le plus besoin de succès, Cromwell résolut de s'en défaire comme il s'était défait du Long Parlement, mais avec moins de bruit; il fit demander par ses affidés au petit Parlement qu'il avait fait, et, trois semaines avant d'être chassé à son tour, ce Parlement lui donna le rétablissement de la juridiction exceptionnelle qui avait jugé d'abord le roi, puis lord Capell, puis les divers conspirateurs royalistes dont la République avait eu à se défendre. Le 21 novembre 1653, une haute Cour de justice fut instituée, composée de trente-quatre membres, parmi lesquels figurait encore Bradshaw, républicain trop sincère pour servir Cromwell dans ses conseils, mais révolutionnaire trop acharné pour se refuser à juger les ennemis de la Révolution. Et pour que rien ne manquât à la sûreté du Pro-

[1] Le 26 novembre 1653; — *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 285, 294, 297, 298, 306, 309, 358; — *State-Trials*, t. V, col. 407-460; — *Études biographiques sur la révolution d'Angleterre*, p. 187-192; — Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 367, 368, 369, 429, 435, 442, 449, 451, 453.

tecteur, le parlement Barebone ordonna aussi que le statut sur les cas de trahison serait revisé et adapté aux besoins comme à la nature du nouveau gouvernement[1].

Ce n'était pas trop de précautions, car ainsi que Whitelocke l'avait prédit à Cromwell, dès que, sous le nom de Protectorat, le pouvoir monarchique fut rétabli sur la tête d'un seul homme, ce fut contre lui que se dirigèrent tous les coups. Cavaliers et niveleurs, épiscopaux et anabaptistes, tous recommencèrent à conspirer, tantôt isolément, tantôt de concert. Cromwell traitait très-diversement ces diverses sortes d'ennemis. Avec les sectaires républicains et mystiques, il restait toujours modéré et presque bienveillant, même en les frappant; il se contentait ou de les révoquer, ou de les mettre quelque temps en prison, toujours prêt à leur rendre, sur la moindre marque de repentir ou dès que le péril s'éloignait, leur emploi ou leur liberté. Le Protectorat à peine proclamé, il sut que les colonels Overton, Okey, Alured et Pride étaient engagés dans des menées hostiles; il se borna à les séparer de leurs régiments, les rappelant individuellement les uns d'Écosse, les autres d'Irlande, et les retenant à Londres. Quand il avait affaire, dans ce parti, à des hommes influents mais sans emploi, à des prédicateurs fameux, à des rêveurs populaires, il les priait de venir le voir, maintenait entre

[1] *Études biographiques sur la révolution d'Angleterre* (*Vie de Lilburne*), p. 192; —*Journals of the House of commons*, t. VII, p. 297, 306, 353-354.

eux et lui l'ancienne familiarité, fermait lui-même la porte quand ils étaient entrés, les faisait asseoir et couvrir devant lui, témoignant son mépris pour l'étiquette et la pompe qu'ailleurs il était obligé de garder, et s'épanchant avec eux comme avec ses anciens et vrais amis. Il aurait, leur disait-il, infiniment préféré au Protectorat un bâton de berger; rien n'était plus contraire à ses goûts que l'appareil de la grandeur; mais il voyait qu'il fallait, avant tout, empêcher la nation de tomber dans un extrême désordre et de devenir la proie de l'ennemi commun; c'est pourquoi il se décidait à marcher quelque temps, c'était son expression, entre les vivants et les morts, en attendant que Dieu leur indiquât sur quel terrain ils devaient s'établir, et toujours prêt à se décharger du lourd fardeau qui pesait sur lui, avec autant de joie qu'il éprouvait de peine à se courber sous ces apparences de dignité. Il priait ensuite avec eux, remuant vivement les cœurs, et quelquefois ému lui-même jusqu'aux larmes. Les plus soupçonneux étaient ébranlés; les plus irrités lui savaient gré de sa confiance, et s'il ne parvenait pas à étouffer, dans le sein du parti, toute fermentation ennemie, il empêchait du moins qu'elle ne se répandît ou qu'elle n'éclatât, et il retenait la plupart de ces pieux enthousiastes engagés à son service ou bien embarrassés et inertes dans leur mauvaise humeur [1].

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. II, p. 285, 294, 313, 414;—Burnet, *Hist. of his own Times*, t. I, p. 72 (Londres, 1818);—t. I, p. 145-146 dans ma *Collection*.

Envers les conspirateurs royalistes, il agissait bien autrement; c'était sur eux que portaient ses démonstrations de rigueur, et, au besoin, ses rigueurs même, soit pour se défendre effectivement de leurs complots, soit pour rallier autour de lui les républicains haineux ou alarmés. Les occasions ne lui manquaient pas; les conspirations sérieuses ou frivoles, réelles ou imaginaires, sont l'arme et le passe-temps des partis vaincus et oisifs. Au moment de l'arrestation de Lilburne, plusieurs Cavaliers aussi furent arrêtés; pendant son exil en Hollande, il était entré avec eux en relation intime, se faisant fort, si on mettait dix mille livres sterling à sa disposition, de ruiner dans six mois, par ses pamphlets et ses amis, Cromwell et le Parlement; on disait même, quand il rentra en Angleterre, que le duc de Buckingham l'avait accompagné jusqu'à Calais. Un mois après la proclamation du Protectorat [1], un comité de onze royalistes fut surpris dans une taverne de la Cité, complotant une insurrection générale du parti et l'assassinat de Cromwell. Il se contenta de les envoyer à la Tour et de faire publier un récit de leur complot. Mais bientôt circula mystérieusement une proclamation publiée, disait-on, à Paris, le 23 avril 1654, et portant : « Charles II, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, d'Écosse, « de France et d'Irlande, à tous mes bons et affectionnés « sujets paix et prospérité. Attendu qu'un certain « drôle, ouvrier de profession et se nommant Olivier

[1] Le 14 février 1654.

« Cromwell, après avoir inhumainement et barbare-
« ment égorgé le roi, notre père chéri, de mémoire sa-
« crée, son légitime souverain, a tyranniquement et
« traîtreusement usurpé le pouvoir suprême dans nos
« royaumes, pour l'asservissement et la ruine des per-
« sonnes et des biens de nos bons et libres sujets, nous
« donnons par les présentes, à toute personne quelcon-
« que dans nos trois royaumes, permission et liberté de
« détruire par le pistolet, l'épée ou le poison, ou tout
« autre moyen, la vie dudit Olivier Cromwell, ce qui
« sera un acte agréable à Dieu et aux honnêtes gens. Et
« à quiconque, soldat ou autre, rendra à Dieu, à son
« roi et à son pays ce signalé service, nous promettons,
« par les présentes, au nom et sur la parole d'un roi
« chrétien, de donner, à lui et à ses descendants, un
« revenu annuel de cinq cents livres sterling en terre
« ou en capital, avec le titre de chevalier; et s'il sert
« dans l'armée, nous lui promettons le grade de colo-
« nel, avec un emploi qui le mette à même d'obtenir
« tout l'avancement ultérieur dont ses mérites le ren-
« dront capable [1]. »

Que cette proclamation émanât réellement de Charles II, que même, comme on l'a prétendu, elle fût sortie de la plume de Hyde, rien n'est moins vraisemblable; elle offre des indices d'une origine subalterne, et on ne

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 306, 441, 442, 453; t. II, p. 95. 105, 114, 151, 248;—Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 75, 79, 98; —Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 60, 74;—Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 184, 191, 241.

proclame pas l'assassinat qu'on commande. Mais elle était répandue et accueillie, sous le sceau du secret, dans le parti royaliste, et les hommes n'y manquaient pas, même dans les rangs élevés, à qui un tel assassinat ne répugnait point. Cromwell, qui n'avait l'esprit ni pusillanime, ni tracassier, en était sérieusement préoccupé : « Les assassinats, dit-il, sont des actions détestables, et je ne les commencerai jamais; mais si quelqu'un du parti du roi tente de m'assassiner et me manque, je ferai une guerre d'assassinat, et je détruirai toute la famille; j'ai des instruments pour exécuter mes ordres, dès que je voudrai les donner [1]. »

Dans la nuit du 20 au 21 mai 1654, cinq royalistes, entre autres le colonel John Gerard, jeune homme de bonne maison, et Pierre Vowell, maître d'école à Islington, furent enlevés dans leur lit par ordre de Cromwell, accusés d'avoir comploté l'assassinat du Protecteur. Le projet avait dû s'exécuter la veille, sur la route où Cromwell devait passer en allant de Whitehall à Hampton-Court, et il n'y avait échappé, sur un avis donné quelques heures auparavant, qu'en traversant la Tamise à Putney et en évitant ainsi l'embuscade. Charles II devait être aussitôt proclamé dans la Cité, et le prince Robert avait promis de débarquer promptement sur la côte du comté de Sussex, avec le duc d'York et dix mille hommes, Anglais, Irlandais et Français. Plus de quarante per-

[1] Burnet, *Hist. of his own Times*. t. I, p. 69; t. I, p. 140, dans ma *Collection*.

sonnes, quelques-unes considérables, furent arrêtées le lendemain et le surlendemain, comme impliquées dans le complot. Mais Cromwell n'en fit renvoyer que trois, Gerard, Vowell et Somerset Fox, devant la haute Cour de justice instituée pour en juger les auteurs[1].

Somerset Fox s'avoua coupable et reconnut les faits, ce qui lui valut sa grâce. Gerard et Vowell nièrent tout projet d'assassinat. Vowell demanda à être jugé par ses pairs, douze jurés, aux termes de la grande Charte maintenue, dit-il, par l'article VI de l'Acte constitutionnel du Protectorat : « Nous sommes vos pairs, lui dit lord Lisle, président de la Cour, non pas vos supérieurs, mais vos égaux, et vous voyez bien que nous siégeons ici presque au nombre de deux fois douze, plus que vous ne demandez; nous allons procéder en vertu de l'ordonnance qui nous a institués. » Glynn, l'un des juges, établit que cette ordonnance avait force de loi, et que dans l'ancien statut sur les cas de trahison, le mot *roi*, signifiant seulement chef suprême de l'État, comme on l'avait déjà décidé à propos d'une reine, s'appliquait également à un lord Protecteur. Le procès fut conduit d'ailleurs avec modération, quoique la police tînt dans la procédure beaucoup de place, et que l'un des principaux conjurés, le major Henshaw, ne fût pas traduit en justice, probablement parce qu'il avait été le révélateur. Malgré les dénégations des accusés, les preuves, aujourd'hui encore, paraissent péremptoires. Évidemment Henshaw et Ge-

[1] Le 13juin 1654;—Scobell, *Acts and Ordinances*, part. II, p.311.

rard étaient allés à Paris, s'étaient entretenus avec le prince Robert de leur plan de complot, avaient été d'abord vivement encouragés par lui, puis introduits auprès de Charles II, et de retour à Londres, ils avaient tout préparé pour l'exécution de leur dessein. Avaient-ils instruit le roi des extrémités où ils devaient se porter, et reçu son approbation? Hyde, à cette époque même et dans sa plus intime correspondance, le niait absolument : « Je vous assure sur mon honneur, écrivait-il le 12 juin 1654 à son ami le secrétaire d'État Nicholas, que je ne sais rien d'aucun projet pareil, et j'ai la confiance que le roi n'en sait rien non plus. Bien des gens fort légers et étourdis proposent au roi des choses fort étranges qu'il décourage poliment, et ils vont ensuite, eux ou leurs amis, se vantant partout de ce qu'ils ont entendu et de ce qu'ils peuvent faire. C'est sans doute par suite de quelque noble accès pareil qu'est arrivé ce dont on parle tant à Londres et ce qui a fait mettre en prison tant d'honnêtes gens; mais le roi n'en sait, sur tout cela, pas plus que vous-même. » Après sa condamnation et jusque sur l'échafaud [1], Gerard persista dans ses dénégations. Mais quelle que fût la mesure de sa participation au projet d'assassinat, et soit que Charles en eût été, ou non, exactement informé, le fait même était incontestable, et probablement même plus grave que Cromwell ne le laissa paraître, car il y a lieu de croire que M. de Baas, envoyé extraordinaire de Mazarin

[1] Le 10 juillet 1654.

à Londres vers cette époque et adjoint momentanément à la légation de M. de Bordeaux, n'était pas étranger aux conspirateurs et à leur dessein. Cromwell en fut si convaincu qu'il manda M. de Baas, et l'interpella vivement à ce sujet devant son Conseil. Mais il avait trop de sens pour grossir l'affaire au delà de ce qu'exigeait sa sûreté et pour embarrasser longtemps de cet incident ses relations avec Mazarin et la cour de France qui se montraient empressés à se rapprocher de lui. Il se borna à renvoyer M. de Baas en France, en donnant hautement, à Louis XIV et à Mazarin, le motif de ce renvoi, comme il s'était borné à traduire devant la haute Cour trois des conspirateurs. Il avait échappé au péril, déployé, sous les yeux de l'Europe comme de l'Angleterre, l vigilance efficace de sa police, et prouvé aux royalistes qu'il ne les ménagerait point. Il ne chercha rien de plus. Il possédait ce secret difficile de l'art de gouverner qui consiste à apprécier justement, dans chaque circonstance, ce qui suffit, et à s'en contenter [1].

Il savait aussi ne point s'enfermer servilement dans sa propre politique, et emprunter à celle de ses ennemis ce qui était bon et pouvait le servir. Il avait congédié le

[1] *State-Trials*, t. V, col. 517-540;—Thurloe, *State-Papers*, t. II, p. 309, 321, 330-334, 338, 350-357, 382-384, 412, 437, 510-514, 533;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XIV, c. 35-38; *State-Papers*, t. III, p. 247;—*A true account of the bloody and inhuman conspiracy*, etc., dans la Collection *Harleian Miscellany*, t. X, p. 210-251; —Heath, *A brief Chronicle*, etc., p. 663, 667;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 75-79; —Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 243-245 (*Documents historiques*, n° II).

Parlement Barebone pour préserver la société anglaise des réformateurs anarchiques et chimériques, et l'établissement du Protectorat qui plaçait « l'autorité souveraine et législative de la République d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande dans une seule personne et dans le peuple assemblé en parlement[1], » avait été le premier coup de la réaction monarchique qui commençait. Cromwell poussa vivement cette réaction. L'Acte constitutionnel lui conférait, soit à lui seul, soit avec le concours d'un conseil d'État qui dépendait de lui, presque toutes les attributions de la royauté[2]. Il s'empressa d'en user. A peine installé, il fit délivrer aux juges et à tous les grands officiers de l'État de nouvelles commissions signées de lui[3]. Tous les actes publics, administratifs ou judiciaires, étaient rendus en son nom[4]. Il institua solennellement son conseil d'État et lui imposa, dans ses délibérations, la plupart des règles que suivait le Parlement[5]. Le 8 février 1654, il se fit donner, par la Cité de Londres, un pompeux banquet à la fin duquel il fit le lord maire chevalier et lui fit don de sa propre

[1] Art. Ier de l'*Acte constitutionnel du Protectorat*;—*Parl. Hist.*, t. XX, p. 248.

[2] Art. II, IV, V, XI, XXIII, XXIV;—*Ibid.*, p. 249-262.

[3] *Parl. Hist.*, t. XX, p. 274;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 23.

[4] Art. III de l'*Acte constitutionnel*.

[5] Art. II, XXV, XXVI;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 29-32;—Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 229-230.

épée, comme l'eût fait, à son avénement, un nouveau roi [1]. Il quitta le *Cockpit*, où il avait logé jusque-là, et s'établit dans les appartements royaux de Whitehall, qui furent magnifiquement restaurés et meublés à cette occasion [2]. Sa maison prit la splendeur et les formes d'une cour; sa dépense intérieure et matérielle s'élevait, en 1655, à trente-cinq mille livres sterling par trimestre, ou trois millions et demi par an [3]. Il introduisit, dans ses relations avec les ambassadeurs étrangers, les règles et l'étiquette des grandes monarchies; les trois ambassadeurs de Hollande, Beverning, Nieuport et Jongestall, venus à Londres pour traiter de la paix, rendent compte en ces termes, aux États généraux, de l'audience qu'il leur donna le 4 mars 1654 : « Nous fûmes conduits dans la voiture de Son Altesse, accompagnés des lords Strickland et Jones et du maître des cérémonies, et amenés dans la grande salle des Banquets, à Whitehall, où S. A. n'avait encore jamais donné d'audience. Il était debout sur une estrade, élevée de trois marches au-dessus du sol, et entouré de plusieurs lords, le président du conseil d'État Laurence, le vicomte Lisle, Skippon, Mackworth, Pickering, Montague, son secrétaire Thurloe, et le lord Cleypole, son premier écuyer. Après avoir fait à l'entrée, au milieu et devant les marches de l'estrade,

[1] *Parliam. Hist.*, t. XX, p. 271;—*Cromwelliana*, p. 134.

[2] Le 14 avril 1654;—*Cromwelliana*, p. 132, 139;—Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 240.

[3] Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 248.

trois révérences que Son Altesse nous rendit pareillement, nous nous avançâmes sur l'estrade, et nous lui remîmes, avec un compliment, nos lettres de créance qu'il reçut sans les ouvrir, sans doute parce que nous en avions remis le matin la copie et la traduction à M. Thurloe. Nous lui adressâmes alors nos remercîments pour la bienveillance qu'il avait montrée à l'occasion de notre traité de paix, nos félicitations sur sa nouvelle dignité, nos offres de bons offices, de la part de Vos Hautes et Puissantes Seigneuries, et nos vœux pour la sûreté et la prospérité de son gouvernement. Il nous répondit par de grands et positifs témoignages de bon vouloir pour vos H. et P. Seigneuries, et pour la paix. Sur quoi, lui ayant renouvelé nos remercîments, nous présentâmes à S. A. vingt de nos gentilshommes, qui nous avaient précédés dans la salle, et vingt autres qui nous avaient suivis, pour qu'ils eussent l'honneur de lui baiser la main; mais au lieu de cela, S. A. s'avança sur le bord de l'estrade, fit un salut à chacun de ces gentilshommes, en leur tendant la main à distance, comme pour leur faire accueil. Nous fûmes ensuite reconduits de la même manière [1]. » L'audience ne se fût guère passée autrement si Cromwell eût été roi [2].

Aussi le bruit courait-il partout qu'il allait l'être, qu'il l'était même déjà et qu'il avait été couronné en secret.

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. II, p. 154;—*Cromwelliana*, p. 136.

[2] *Bordeaux à Brienne*, 1er et 5 janvier 1654 (*Documents historiques*, n° III).

On annonçait la composition de la maison royale; Lambert serait commandant en chef de l'armée et duc; Saint-John lord trésorier, sir Antoine Ashley Cooper lord chancelier, lord Say grand chambellan. La Chambre des Pairs devait être rétablie; tous les pairs étaient près de venir à Londres et de se soumettre au nouveau pouvoir. On reverrait bientôt les spectacles, les acteurs, les fêtes, et toutes choses recommenceraient à se passer gaiement et brillamment, comme autrefois. On disait même que le prince de Condé avait fait proposer au Protecteur une alliance entre leurs deux maisons [1].

De telles rumeurs, à coup sûr, ne déplaisaient point à Cromwell; mais il n'avait garde de se laisser entraîner à leurs séductions; il était à cette heureuse époque d'ardeur et de prudence à la fois où le génie et la fortune, encore jeunes, des grands hommes se déploient sans enivrement et sans excès. En même temps qu'il relevait, sous un nom modeste, le trône où il voulait s'asseoir, il sentait le besoin de donner aux hommes du parti populaire, jusque-là le sien, des satisfactions ou des raisons suffisantes pour les décider à le suivre dans une si complète évolution, et puisqu'il venait de se brouiller avec les réformateurs aveugles, c'était à lui de faire les réformes qu'appelait réellement le vœu public et qu'admettait le bon sens. Il accomplit rapidement et avec mesure plusieurs de celles dont le Long Parlement

1 Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 645; t. II, p. 2, 8;—Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 231.

et le Parlement Barebone avaient tant parlé. L'administration des finances, la réparation et l'entretien des routes, la situation des détenus pour dettes et le régime intérieur des prisons, la police de Londres et celle des divertissements populaires, comme les courses de chevaux et les combats de coqs, furent réglées dans l'intérêt du bon ordre et de la civilisation générale. Les duels furent interdits et surveillés sans excès de rigueur. Une grande ordonnance, étudiée avec soin, limita la juridiction et modifia les procédures de la cour de Chancellerie. Cromwell la fit rédiger par les jurisconsultes mêmes qui avaient combattu, dans le Parlement Barebone, l'abolition de cette cour : « Je veux, » leur dit-il, « donner aux savants de votre robe l'honneur de « réformer leur propre profession, et j'espère que Dieu « leur donnera le cœur d'accomplir cette œuvre. » Un comité central, composé de trente-huit personnes, neuf laïques et vingt-neuf ecclésiastiques, fut chargé d'examiner les prédicateurs qui aspiraient aux bénéfices, et nul n'en put être investi sans avoir reçu son aveu. Chaque comté eut en outre un comité spécial appelé à faire une enquête sur tous les ministres de l'Évangile et les maîtres d'école de son ressort, et à écarter ceux qui paraîtraient scandaleux, ignorants ou incapables. La prédication et l'instruction chrétiennes, ainsi que la bonne administration des paroisses, furent efficacement encouragées. Des commissaires, presque tous hommes considérables et instruits, eurent ordre de visiter les Universités d'Oxford et de Cambridge, ainsi que les grandes

écoles classiques d'Eton et de Winchester pour en réformer les abus et y introduire les améliorations nécessaires. En moins de neuf mois, du 24 décembre 1653 au 2 septembre 1654, quatre-vingt-deux ordonnances, touchant à presque toutes les parties de l'organisation sociale, attestèrent l'activité intelligente et l'esprit à la fois conservateur et réformateur du pouvoir[1].

Cromwell achevait en même temps une autre œuvre que le Long Parlement et le Parlement Barebone avaient tous deux poursuivie et laissée incomplète. A la faveur des dissensions entre les grands pouvoirs de la République, les royalistes d'Écosse avaient conçu des espérances et repris les armes; et l'Irlande, même l'armée républicaine en Irlande, étaient ébranlées. Quand la nouvelle de l'établissement du Protectorat arriva à Dublin, en janvier 1654, le nouveau régime ne fut accepté dans le Conseil de gouvernement, quoique présidé par le gendre de Cromwell, le général Fleetwood, qu'à la majorité d'une voix, et l'un de ses principaux membres, Ludlow, se démit à l'instant de toute fonction civile, conservant son commandement militaire dont on ne savait pas bien quel emploi il ferait. En Écosse, l'insurrection, retranchée dans les montagnes, en descendait pour ravager les plaines; et vers le commencement de février 1654, Middleton, envoyé de France par

[1] Scobell, *A Collection of acts and ordinances*, etc., part. II, p. 275-368;—Carlyle, *Cromwell's Letters*, t. II, p. 237-240;—Whitelocke, *A Journal of the Swedish Embassy in the years* 1653-1654 (2 vol. in-4°. Londres. 1772), t. II, p. 133.

Charles II, vint essayer de lui donner, au nom du roi, la consistance et l'ensemble qui, jusques-là, lui avaient manqué. A peine proclamé Protecteur, Cromwell prit contre ces périls naissants des mesures décisives; il fit partir pour l'Irlande son second fils Henri, jeune homme intelligent, mesuré et résolu, et pour l'Écosse Monk qu'elle connaissait déjà comme son vainqueur. L'un et l'autre réussirent dans leur mission : Henri Cromwell, à Dublin, raffermit les amis du Protecteur, ramena les incertains, intimida les malveillants, embarrassa Ludlow lui-même par ses conversations à la fois fermes et caressantes, et revint à Londres au bout de quelques semaines, laissant son beau-frère Fleetwood en paisible possession du pouvoir. Monk, avec son audace aussi prompte que froide, porta la guerre au cœur même des montagnes d'Écosse, y établit ses quartiers, poursuivit les insurgés dans leurs plus âpres retraites, battit Middleton, le contraignit à se rembarquer pour le continent, et, rentré à Édimbourg après quatre mois de campagne[1], il recommença à gouverner sans passion et sans bruit le pays qu'il avait soumis deux fois. Cromwell avait compté d'avance sur ce succès, car dès le 12 avril 1654, au moment même où il envoyait Monk contre les insurgés écossais, il avait, par une ordonnance souveraine, incorporé l'Écosse à l'Angleterre, aboli dans l'ancien royaume des Stuart toute juridiction monarchique ou féodale, et déterminé quelle place occu-

[1] A la fin d'août 1654.

peraient ses représentants, comme ceux de l'Irlande dans le Parlement commun du nouvel État. Ainsi était accomplie et organisée l'unité intérieure de la République britannique, sous le pouvoir de son Protecteur[1].

Ses affaires extérieures, au moment où Cromwell prit le rang suprême, étaient, non pas en péril, mais dans une pénible et stérile confusion. La guerre avec la Hollande avait continué, et en même temps des négociations s'étaient ouvertes pour rétablir la paix; des ambassadeurs allaient et venaient de la Haye à Londres, essayant de s'entendre pendant que les flottes se cherchaient pour se combattre. Le 29 juillet 1653, Monk, resté commandant en chef en l'absence de Blake, que le mauvais état de sa santé avait forcé de débarquer pour prendre quelque repos, ordonna à ses capitaines de ne faire ni prise ni quartier : « Vous n'êtes pas chargés, leur dit-il, de procurer des vaisseaux de plus à la République, mais de détruire ceux de l'ennemi. » Engagée avec ce redoublement d'animosité, la bataille flottait encore incertaine le 31 juillet lorsque Tromp, qui avait percé jusqu'au milieu de l'escadre anglaise, fut frappé à mort d'une balle : « C'est fait de moi; mais vous, prenez cou-

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. II, p. 149, 162, 193;—Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 237-243, dans ma *Collection*;—*Vie de Ludlow*, dans mes *Études biographiques sur la révolution d'Angleterre*, p. 66-68;—*Monk, étude historique*, p. 48-52;—Whitelocke, p. 581-583, 587-589, 592, 597-599; — Scobell, *Acts and Ordinances*, etc., part. II. p. 288-298;—*Cromwelliana*, p. 134, 136, 138;—Burnet, *Histoire de mon temps*, t. I, p. 123-130, dans ma *Collection*;—Malcolm Laing, *Hist. of Scotland*, t III, p. 482-485;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 62-68.

rage; » telles furent ses dernières et seules paroles. Ni ses lieutenants, Ruyter, Corneille de Witt, Floritz, Evertz, ni les États généraux, ses maîtres, ne perdirent courage, mais leurs espérances déclinaient à mesure que les forces de leur patrie s'usaient et que les desseins de leur ennemi se révélaient dans la lutte. Par une coïncidence singulière, le même jour où Monk et Tromp en venaient aux mains, non loin des bouches de la Meuse, Beverning écrivait de Londres à Jean de Witt [1] : « Votre Seigneurie a vu par mes lettres précédentes que j'ai toujours peu compté sur notre arrangement avec cette nation.... Le voile est enfin tombé par la dernière réponse du conseil d'État; ils ont osé proposer que les deux républiques, unies et confondues, n'en forment plus qu'une seule, soumise à un seul gouvernement suprême composé de personnes prises dans l'une et l'autre nation.... Nous avons remis, il y a deux jours, un mémorandum pour demander au Conseil notre audience de congé; nous ne sommes pas encore expédiés.... Je ne doute pas que les procédés exorbitants et les extravagantes propositions de ces gens-ci n'ouvrent les yeux à tous les princes de l'Europe sur leurs ambitieux et insatiables desseins. » Trois des ambassadeurs hollandais, Nieuport, Van de Perre et Jongestall, retournèrent à la Haye; mais Beverning resta à Londres; de part et d'autre on ne voulait pas rompre toute négociation; Cromwell s'employait à prévenir

[1] Le 8 août (29 juillet v. s.) 1653.

cette extrémité; Beverning eut avec lui plusieurs conférences qui firent entrevoir quelques chances d'accommodement : « J'ai eu samedi dernier, écrivait-il, avec S. E. Cromwell, un entretien de deux heures sans aucun témoin. Son Excellence a parlé sa propre langue si clairement que j'ai pu l'entendre. Je lui ai répondu en latin. J'ai insisté sur plusieurs points que Son Excellence a reconnus fort graves, et sur lesquels elle m'a promis de réfléchir [1];» et trois semaines plus tard : « Je trouve un peu plus de modération; j'espère qu'ils se contenteront d'une bonne et étroite alliance [2]. » Mais le Parlement Barebone était encore là; les arrogantes prétentions des fanatiques se déployaient en pleine liberté; le pouvoir était dispersé et la déraison déchaînée; personne n'osait décider et conclure. La guerre et les négociations continuèrent entre Londres et la Haye sans aboutir à aucun résultat. Les mêmes tiraillements et la même impuissance se manifestaient dans les relations de la République avec les autres États. Cromwell fit nommer Whitelocke ambassadeur auprès de la reine de Suède, dont il souhaitait que le bon vouloir se transformât en une vraie et efficace alliance. Whitelocke hésitait à accepter cette mission lointaine qui lui semblait une marque de défiance plutôt que de faveur; sa femme s'y opposait avec larmes au nom de leur repos, de leurs douze enfants, le conjurant de se rappeler Dorislaüs et

[1] Le 22 août 1653.

[2] Le 19 septembre 1653.

Ascham assassinés. Cromwell insista : « Ceci, lui dit-il, est de la plus grande importance pour la République; il n'y a, dans la chrétienté, point de prince ni d'État avec qui nous ayons chance de lier amitié, si ce n'est la reine Christine.... Si vous refusiez, l'intérêt protestant en souffrirait.... Votre mission est le meilleur moyen de régler nos affaires avec les Hollandais et les Danois, et aussi les affaires de notre commerce.... Je m'engage à prendre moi-même soin de vos intérêts; je veillerai à ce que rien ne vous manque; je vous serai particulièrement obligé si vous acceptez, et je m'attacherai à vous comme votre peau à votre chair. » Whitelocke accepta; mais son consentement une fois donné, il ne trouva, ni dans le Parlement, ni dans le conseil d'État, le bon vouloir qu'on lui avait promis : on éleva des doutes sur sa piété; on ne lui accorda pas ce qu'il croyait nécessaire pour l'accomplissement de sa mission; il demandait un traitement de quinze cents livres sterling (37,500 fr.) par mois, on ne lui en donna que mille (25,000 fr.); une suite de cent personnes, on n'en autorisa que soixante-dix. Retardé par ces embarras et ces mécomptes, il ne partit que deux mois après sa nomination. Les affaires, même décidées, ne se faisaient que péniblement et avec lenteur. Quelquefois même les plus faciles ne se faisaient pas du tout. L'ambassadeur de Portugal, le comte de Sā, était à Londres depuis plus de dix-huit mois; pour mettre un terme aux différends entre les deux États, il avait consenti à toutes les indemnités, à toutes les conditions qu'avait exigées le Parle-

ment, « conditions telles, écrivait Bordeaux à M. Servien, qu'il serait toujours fort facile de sortir d'affaire à ce prix [1]. » Cependant le traité avec le Portugal ne se concluait point. Le projet d'alliance qu'au nom du roi d'Espagne don Alonzo de Cardeñas avait présenté le 12 septembre 1652 au Long Parlement, restait également en suspens comme oublié et non avenu. Le ministre de France, malgré le refus obstiné que rencontrait sa demande en restitution des vaisseaux pris par Blake devant Calais, semblait plus avancé dans sa négociation; on lui avait laissé entrevoir quelque désir d'envoyer en France un ambassadeur; les commissaires chargés de traiter avec lui, lui avaient témoigné que « si S. M. avait dessein de faire quelque liaison avec leur État, l'intérêt des marchands ne les tiendrait point, me disant avec une espèce de mépris : quoi! nous nous amusons ici à des marchands? Ce n'est pas là le nœud de l'affaire [2]. » Le Long Parlement se sentait en pressant péril et cherchait des amis; au moment de son expulsion, Bordeaux se croyait sur le point de conclure avec lui un traité. Il reprit, auprès des pouvoirs nouveaux, son travail et ses espérances. Mazarin, toujours prodigue d'avances flatteuses, écrivit à Cromwell pour lui offrir et lui demander une utile amitié. Cromwell lui répondit avec un rare excès d'humilité affectée : « C'est une sur-

[1] Le 27 janvier 1653; *Archives des Affaires étrangères de France.*

[2] *Bordeaux au comte de Brienne* (10 avril 1653); *Archives des Affaires étrangères de France.*

prise pour moi que Votre Éminence ait fait attention à un homme aussi insignifiant que moi, qui vis en quelque sorte séparé du monde. Cet honneur a fait sur moi, comme il le devait faire, une profonde impression, et m'oblige à servir Votre Éminence dans toutes les occasions que j'aurai le bonheur de rencontrer; c'est à quoi m'aidera, j'espère, cette honorable personne, M. Burdoe (Bordeaux)[1]. » Mais ces démonstrations demeurèrent stériles; la France, son roi et son cardinal étaient, pour les républicains et les anabaptistes du Parlement Barebone, l'objet d'une antipathie méfiante que Cromwell ne voulait pas encore braver : « L'on ne vous a possible pas informé de tous les rebuts que votre envoyé a reçus à Londres, écrivait M. de Gentillot à M. de Brienne...... Son Éminence a dit tout haut que le général Cromwell lui faisait faire beaucoup de civilités, et que tout était en bonne correspondance. L'on en croit autrement ici, et qu'il a traité fort rudement votre envoyé, ne lui ayant jamais voulu accorder aucune audience privée, ni recevoir quelque compliment particulier; ce que je dis pour vous porter à vous persuader de la mauvaise affection de ce régime, afin que vous vous y précautionniez[2]. » Bordeaux reçut bientôt et transmit à Paris la même impression : « Le général, écrivit-il à M. de Brienne, me paraît peu échauffé pour la France; la première ré-

[1] Le 9 juin 1653; *Archives des Affaires étrangères de France* (*Documents historiques*, n° IV).

[2] Le 30 juillet 1653. *Archives des Affaires étrangères de France.*

ponse qu'il me fit sur ce que je lui dis que le roi était très-porté à l'accommodement des deux nations, fut, qu'une juste guerre valait mieux qu'une mauvaise paix (*justum bellum præstabat iniquâ pace*) [1]. » Deux mois plus tard, la froideur et la réserve étaient encore plus grandes : « Depuis quelque temps, écrivait Bordeaux, M. Cromwell m'a fait dire, par le maître des cérémonies, qu'il me priait de ne plus m'adresser à lui pour affaires, quoique cela m'est arrivé seulement deux fois; et m'ayant même évité en quelques rencontres, je n'ai pu l'entretenir, ět il m'a fallu, par tierces personnes, insinuer les raisons qui doivent obliger l'Angleterre à rechercher l'amitié de la France, puisque Sa Majesté y procède avec sincérité, et qu'elle se veut porter à tout ce que la bienséance permettra pour les en assurer [2]. » En présence d'un parlement fanatique et subalterne, et au sein de cette république défaillante, en proie aux conflits des pouvoirs divers et des préjugés populaires, aucune politique décidée et conséquente ne pouvait être adoptée; personne, pas même Cromwell, ne se sentait assez fort pour prendre hautement la responsabilité d'un grand acte ou la poursuite d'un grand dessein [3].

[1] *Bordeaux à Brienne*, le 7 août 1653; *Archives des Affaires étrangères de France.*

[2] *Bordeaux à Brienne*, le 23 octobre 1653; *Archives des Affaires étrangères de France.*

[3] Gumble, *Vie de Monk*, p. 59-64;—Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 334;— Brandt, *Vie de Ruyter*, p. 38-42;—

Les choses changèrent de face quand Cromwell fut Protecteur : en fait de politique étrangère, il portait dans le gouvernement deux idées arrêtées, la paix avec les Provinces - Unies et l'alliance des États protestants; c'étaient à ses yeux les deux conditions vitales de la sûreté et de la grandeur de son pays en Europe, de sa sûreté et de sa propre grandeur en Europe et dans son pays. Il se mit sans retard à l'œuvre pour les réaliser.

La paix avec les Provinces-Unies était, pour lui, difficile; il avait ouvertement approuvé et soutenu l'ambitieux projet de l'incorporation des deux Républiques; non-seulement les rêveurs fanatiques n'y voulaient pas renoncer, mais plusieurs des chefs de l'armée, et même des plus sensés, Monk entre autres, avaient pris pendant la guerre un tel sentiment de haine et de dédain pour les Hollandais que toute concession leur était insupportable envers ces rivaux qu'ils avaient vaincus et qu'ils se promettaient d'écraser. Par sympathie protestante, par intérêt commercial, par lassitude des impôts, la nation anglaise souhaitait cette paix; mais le parti révolutionnaire et militaire y était en général opposé; ils accusaient Cromwell de la vouloir pour son propre compte et dans l'unique vue de consolider son pouvoir. Il n'ignorait pas cette opposition, et la ménageait dans son langage et dans les procédés de la

Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 382, 417, 418, 463; — Whitelocke, *A Journal of the Swedish Embassy, in the years* 1653-1654, t. I, p. 1, 9, 13, 16-22, 31-36, 41, 46, 93. — (*Documents historiques*, nº V.)

négociation, mais sans hésiter ni se ralentir dans son dessein. Tout en se montrant, avec les envoyés des États généraux, exigeant et fier, il était en intelligence avec Beverning et Nieuport, qui appartenaient à la province de Hollande et qui, comme lui, voulaient décidément la paix. Il renonça à l'incorporation des deux Républiques et à certaines stipulations trop blessantes ou trop onéreuses pour les Hollandais; il admit leurs alliés, entre autres le roi de Danemark, au bénéfice du traité; et à ce prix, il assura à l'Angleterre non-seulement une étroite alliance avec les Provinces-Unies, mais des gages éclatants de sa prépondérance maritime et de sa prospérité commerciale. Sur un seul point, sur un intérêt révolutionnaire qui était le sien propre, il fut intraitable; après avoir imposé aux Provinces-Unies l'obligation de ne recevoir sur leur territoire aucun ennemi de la République, et fermé ainsi aux Stuart cet asile, il demanda qu'elles s'engageassent à ne jamais faire le jeune prince Guillaume d'Orange et ses descendants ni stadthouder, ni commandant de leurs forces de terre ou de mer, ni gouverneur d'aucune de leurs places fortes. Il voulait écarter absolument du pouvoir, à la Haye comme à Londres, les princes issus de la maison de Stuart et attachés à sa cause. Une telle stipulation portait évidemment atteinte à la souveraineté et à la dignité de la Confédération; les partisans de la maison d'Orange, nombreux et populaires, se récrièrent avec indignation. Les États généraux se refusèrent à cette clause, et le traité fut sur le point d'échouer. A la négociation directe

et publique, Cromwell substitua une voie détournée : il dit à Beverning et à Nieuport qu'il se contenterait d'un engagement secret de la province de Hollande, qu'il regardait comme assez puissante pour décider, à elle seule, d'une telle question. C'était tenter fortement l'intérêt et la passion du Pensionnaire de Hollande, Jean de Witt, et de ses amis qui gouvernaient cette province; Cromwell leur demandait d'exclure à jamais du gouvernement, dans leur patrie, le prince et le parti qu'ils en avaient naguère renversés. Firent-ils, pour repousser cette prétention, des efforts parfaitement sérieux et sincères ? Toutes les pièces de la négociation, confidentielles ou publiques, semblent l'attester. Quoi qu'il en soit, l'exigence de Cromwell fut connue; la plupart des Provinces-Unies et même quelques villes de la province de Hollande protestèrent; Cromwell insista péremptoirement; il fallait choisir entre cette clause et la continuation de la guerre. Après une vive agitation, les États particuliers de Hollande, à quatorze voix contre cinq, se décidèrent à prendre l'engagement que Cromwell leur demandait; mais ils ordonnèrent à leurs envoyés à Londres de tenter encore, avant de remettre leur signature, un nouvel effort pour le faire écarter ou du moins modifier. Le traité public avait été signé le 5 avril 1654; la négociation se prolongea encore pendant deux mois; Cromwell se refusa à toute modification, et, le 5 juin seulement, l'article secret ayant enfin été ratifié, le traité de paix devint définitif, au milieu des plus bruyants témoignages de la satisfaction populaire.

Le roi de Danemark, les cantons suisses protestants, les villes hanséatiques et plusieurs des petits princes protestants du nord de l'Allemagne y étaient compris[1].

Whitelocke, pendant ce temps, négociait en Suède le second des traités qui devaient placer l'Angleterre à la tête de l'Europe protestante. De graves obstacles, peu prévus, s'opposaient au succès de sa mission. Ni la reine Christine, ni son peuple ne partageaient les passions religieuses qui animaient la politique dont il était l'organe. Fermement et sincèrement protestants, les Suédois étaient froids dans leurs croyances et dans leurs pratiques. Whitelocke, quoique peu sévère, s'étonna du relâchement des mœurs, de la tiédeur du culte, de l'inobservation presque complète, les dimanches, du repos religieux. Dès leur première conversation [2], la reine lui parla légèrement de l'enthousiasme puritain de sa patrie : « Quelle religion, je vous prie, professez-vous en « Angleterre? » lui demanda-t-elle; « le monde dit « que vous en avez beaucoup de différentes : des luthé-

[1] Monk, *Étude historique*, p. 46;—Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 251;—Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 517, 519, 529, 530, 566, 570, 607, 612, 614, 621, 624, 643; t. II, p. 16, 20, 28-30, 35, 37, 46-106, 211, 227, 245, 251, 257;—Le Clerc, *Histoire des Provinces-Unies*, t. II, p. 391, 410, 432-450;—Dumont, *Corps diplomatique universel*, t. VI, part. II, traité XVII;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 45-52;—*Bordeaux à Brienne*, 11 et 14 août, 22 septembre 1653; *à M. Servien*, 6 décembre 1653 *Archives des Affaires étrangères de France*).

[2] Le 26 décembre 1653.

« riens, des calvinistes, des indépendants, des anabap-« tistes, et plusieurs autres encore plus exaltés dont « nous ne savons pas les noms. » Quand ils commencèrent à s'entretenir d'alliances politiques [1], la reine se montra favorable à celle de la Suède et de l'Angleterre avec l'Espagne : « On objectera probablement la diffé-« rence de religion, » dit Whitelocke;— « ce ne serait « pas un obstacle à la solidité de l'union, » reprit la reine; « les Hollandais et les Danois, qui sont protes-« tants, s'unissent bien avec les Français, quoique pa-« pistes. Vous autres, Anglais, vous êtes des dissimulés « et des hypocrites. » Whitelocke se récria : « Je ne dis « pas votre général, ni vous-même, mais je crois qu'il « y a en Angleterre beaucoup de gens qui font profes-« sion de plus de sainteté qu'ils n'en ont réellement, « espérant en tirer profit. » L'ambassadeur de Cromwell rencontrait souvent, dans la population suédoise, des préventions et des dispositions très-hostiles : on venait, la nuit, crier devant sa porte : « Hors d'ici ces chiens d'Anglais qui ont tué leur roi ! » On appelait le Parlement « une compagnie de savetiers et de tailleurs. » Whitelocke eut plusieurs fois à se garder contre des projets d'insulte et même d'assassinat. Quand il entra en conférence avec le vieux chancelier Oxenstiern [2], « le grand homme sage du continent, » comme l'appelait Cromwell, il eut affaire à des objections sérieuses et

[1] Le 30 décembre 1653.

[2] Le 12 janvier 1654.

difficiles à réfuter : « Je voudrais savoir, » lui dit Oxenstiern, « quelle peut être la stabilité de votre République « et de votre gouvernement, et comment il s'est fait « que votre précédent Parlement, qui avait été appelé « par le feu roi, ait été dissous, et que vous en ayez « établi un autre qui probablement, dit-on, sera bientôt « dissous à son tour. Quel bon et solide fondement « pourra avoir notre traité? Tenez-vous le gouverne- « ment royal pour illégitime, que vous l'ayez aboli? » Whitelocke défendait et expliquait de son mieux des faits qu'il n'approuvait guère lui-même; mais il réussissait mal à convaincre le chancelier, réservé et lent par tempérament comme par prudence, et qui traînait la négociation en longueur, voulant voir ce qui arriverait entre l'Angleterre et les Provinces-Unies, et si elles feraient la guerre ou la paix. L'inquiétude de Whitelocke redoubla quand il découvrit qu'Oxenstiern avait, au fond de l'âme, « un peu de jalousie du Protecteur, « qui avait fait de plus grandes choses que lui, et qui « s'était élevé à ce haut rang que le chancelier avait « rêvé pour lui-même quand la reine était jeune, mais « auquel il n'avait pu atteindre. » Whitelocke rendit compte à la reine des objections qu'élevait Oxenstiern et des craintes qu'elles lui inspiraient; elle approuva fort ses réponses, disant que « s'ils ne parvenaient pas à « s'entendre, c'était à elle qu'en définitive toutes choses « reviendraient, et qu'il la trouverait toujours guidée « par l'honneur et la raison. » Mais au moment où Christine donnait à Whitelocke cette assurance, elle

rapprocha de lui sa chaise et lui dit [1] : « Je vous surprendrai bien par une chose que je veux vous communiquer, mais sous le sceau du secret. » — « J'ai été, « Madame, trop avant dans les affaires d'Angleterre « pour être surpris des confidences d'une jeune dame ; « quelle que soit la communication que Votre Majesté « juge à propos de me faire en m'ordonnant le secret, « je lui obéirai fidèlement. » — « Voici ce que c'est, « Monsieur : j'ai résolu de quitter la couronne de Suède « et de me retirer dans la vie privée, bien plus agréable « pour moi que les embarras et les soucis attachés au « gouvernement de mon royaume. Que pensez-vous de « cette résolution [2] ? »

Rien ne pouvait troubler plus vivement Whitelocke, car c'était dans la reine Christine elle-même que toute son espérance était placée. Cromwell le lui avait dit au moment de son départ, et depuis son arrivée en Suède, tout avait confirmé le jugement du Protecteur. Sa mission ne serait plus qu'un échec ridicule s'il n'était venu que pour recevoir la confidence et pour assister au spectacle de l'abdication de cette princesse qui pouvait seule faire son succès. Il fit, pour la détourner de son dessein, de vains efforts, et se retira très-inquiet de l'entrevue qui lui avait valu l'honneur d'un tel secret.

Whitelocke ne comptait pas assez sur l'empire que le

1 Le 21 janvier 1654.

2 Whitelocke, *A Journal of the Swedish Embassy, in 1653 and 1654*; t. I, p. 274-276, 297, 205, 215, 451, 504, 319-323, 375, 361 ; t. II, p. 389.

génie et la fortune merveilleuse d'un grand homme devaient exercer sur l'imagination d'une femme étrange elle-même et supérieure, et qui mettait son plaisir et sa gloire à se conduire selon les fantaisies de sa pensée, non selon les règles de la raison et de son rang. Dans la première audience particulière qu'elle lui donna : « Votre « général, » lui dit-elle, « est un des plus galants « hommes du monde ; il a fait de plus grandes choses « qu'aucun homme au monde ; le prince de Condé est « près de lui, mais au-dessous de lui. J'honore et je « respecte votre général autant que nul homme vivant ; « et, je vous en prie, qu'il le sache de ma part. » Quelques jours après, elle interrogea curieusement Whitelocke sur la famille de Cromwell, sa femme, ses enfants : « L'histoire de votre général a quelque ressemblance « avec celle de mon ancêtre Gustave Ier, qui, simple « gentilhomme d'une noble famille, s'éleva au rang de « maréchal de Suède en délivrant sa patrie de l'oppres- « sion où la tenait le roi de Danemark, et, en récom- « pense, il fut élu roi de Suède. Je crois qu'au bout du « compte, votre général sera roi d'Angleterre. » — « Par- « don, Madame, cela ne se peut pas ; l'Angleterre a « résolu de vivre en république, et mon général, qui « commande toutes les forces de son pays, sur terre et « sur mer, a bien assez de pouvoir pour s'en contenter. » — « Résolvez ce que vous voudrez ; je crois que votre « général a résolu d'être roi. » Elle reçut, avant Whitelocke, la nouvelle de l'établissement du Protectorat, et dès qu'elle le vit : « Avez-vous vos lettres de Londres ? »

—« Pas encore, Madame; mais j'ai lieu de croire que la « nouvelle est vraie, et j'attends impatiemment ce qu'en « pense V. M. » — « Par Dieu, j'ai, pour votre général et « pour vous, le même respect qu'auparavant, et plus « encore; j'aime mieux avoir affaire à un seul qu'à plu- « sieurs. » Ce n'était pas Cromwell seul, mais aussi toute la révolution d'Angleterre qui avait fortement frappé l'imagination de Christine; elle se plaisait à la juger et à en parler avec l'indépendance d'un philosophe; elle exprima à Whitelocke une grande admiration pour Milton, pour la force de son raisonnement comme pour la beauté de son langage. Un jour, au milieu d'un bal, elle invita Whitelocke à danser avec elle; il s'en excusa vivement; il était boiteux : « Madame, j'ai « peur, en dansant avec vous, de faire honte à V. M. « comme à moi-même. » — « Je veux voir si vous sa- « vez danser. » — « J'assure V. M. que je ne suis pas « digne de la tenir par la main. » — « Je vous tiens pour « très-digne de cela, et j'ai fait choix de vous pour dan- « ser avec moi. » — « Je tiens trop de compte du juge- « ment de V. M. pour ne pas lui obéir; je voudrais me « rappeler, en fait de danse, ce que je savais dans ma « jeunesse. » Il dansa, en effet, avec la reine, et comme il la ramenait à son fauteuil : « Par Dieu, » lui dit-elle, « ces Hollandais sont de grands menteurs. » — « Et pour- « quoi donc, Madame, les Hollandais vous reviennent- « ils à l'esprit dans cette occasion? » — « Je vous le dirai; « les Hollandais m'ont dit, il y a longtemps, que toute « la noblesse d'Angleterre était du parti du roi, et qu'il

« n'y avait, dans le parti du Parlement, que des ouvriers, « pas un gentilhomme; j'ai voulu vous tâter et vous « faire honte si vous ne saviez pas danser; mais je vois « que vous êtes un gentilhomme et que vous avez été « élevé en gentilhomme : c'est pourquoi je dis que les « Hollandais sont de grands menteurs[1]. »

Les dispositions personnelles de la reine surmontèrent les hésitations de son chancelier : après avoir habilement imposé à Whitelocke quelques concessions utiles ou flatteuses pour son peuple, elle mit son amour-propre à faire, avant de descendre du trône, acte de puissance au profit du grand homme qu'elle admirait. Le 28 avril 1654, Whitelocke signa, avec Oxenstiern, entre l'Angleterre et la Suède, un traité d'amitié et d'alliance où se trouvaient les articles essentiels de ses propositions. Un mois après, le 30 mai, Christine abdiqua solennellement devant la Diète réunie à Upsal; et le lendemain 31 mai, Whitelocke s'embarqua à Stockholm pour retourner en Angleterre, où il arriva le 30 juin, rapportant à Cromwell un succès important pour sa politique et des récits faits pour charmer son orgueil[2].

Un traité spécial avec le roi de Danemark[3], qui assura

[1] Whitelocke, *A Journal of the Swedish Embassy*, t. I, p. 251, 294-295, 324, 432; t. II, p. 155.

[2] Whitelocke, *A Journal of the Swedish Embassy*, t. I, p. 262, 265, 299, 301, 311-314, 319-323, 381-384, 395, 418, 423, 429-431, 461, 486-489, 492, 493-499, 519, 524; t. II, p. 9, 23, 26, 57-60, 61, 64, 109-113, 386, 401, 412.

[3] Il ne fut définitivement signé que le 14 septembre 1654; Dumont, *Corps diplomatique universel*, t. V, part. II, p. 80, 92.

au commerce anglais, pour le passage du Sund, les avantages dont, jusque-là, les Hollandais avaient seuls joui, et l'envoi d'une légation permanente dans les cantons suisses pour y entretenir une influence assidue[1], complétèrent l'œuvre de la politique protestante de Cromwell. De ce côté son but était atteint; il était entré en rapport intime avec tous les États protestants de l'Europe, combinant habilement les intérêts avec les croyances, et se donnant les faibles pour clients et les forts pour alliés.

On disait en France qu'il méditait, dans l'intérêt du protestantisme, un plus vaste et plus difficile dessein : « Le Protecteur se propose, » écrivait au cardinal Mazarin un de ses affidés, « de faire assembler un concile de « toutes les communions protestantes, pour les réunir « en un corps par la confession commune d'une « même foi[2]. » Quelques faits particuliers indiquent que cette idée l'avait en effet préoccupé. C'était un de ces génies puissants et féconds en qui les grands desseins et les grandes tentations naissent en foule; mais il appli-

[1] Vaughan, *the Protectorate of Oliver Cromwell and the state of Europe during the early part of the reign of Louis the XIV, illustrated in a series of letters between Dr John Pell, resident ambassador with the Swiss Cantons, and sir Samuel Morland, sir W. Lockhart, M. Secret. Thurloe*, etc., 2 vol. in-8o. Londres, 1838.

[2] *Avis à Mgr. le Cardinal sur le dessein du Protecteur d'Angleterre de réunir en une toutes les communions protestantes, avec le moyen de le prévenir et de l'en empêcher* (21 juillet 1654), signé La Milletière. (*Archives des Affaires étrangères de France*) (*Documents historiques*, no VI).

quait promptement son ferme bon sens à ses plus beaux rêves, et ne poursuivait jamais bien loin ceux qui ne résistaient pas à cette épreuve.

Il prit envers les puissances catholiques une attitude de complète et froide liberté, sans préjugé ni mauvais vouloir, mais sans empressement, se montrant disposé à la paix, mais laissant toujours entrevoir la guerre, et portant une fierté rude dans le soin des intérêts de son pays ou de sa propre grandeur. Il mit enfin un terme à la négociation depuis si longtemps en suspens avec le roi de Portugal, et signa, avec le comte de Sã, un traité où l'Angleterre obtint pour son commerce d'importants avantages. Cromwell était d'ailleurs bien aise de faire sentir sa force à la cour d'Espagne en vivant bien avec un souverain qui s'était naguère affranchi de sa domination et qu'elle traitait d'usurpateur. Mais au même moment un incident tragique lui fournit l'occasion de donner, aux dépens de la cour de Portugal, une satisfaction éclatante à l'orgueil républicain de l'Angleterre et à l'antipathie instinctive du peuple pour les étrangers. Un frère de l'ambassadeur portugais, don Pantaléon de Sã, s'était brutalement engagé dans une querelle de rue, auprès de la Nouvelle-Bourse, au milieu du quartier le plus populeux de la Cité; revenu le lendemain sur ce lieu avec une cinquantaine d'officiers et de gens de l'ambassade, tous armés jusqu'aux dents, ils excitèrent un grand tumulte dans lequel un passant fut tué et plusieurs autres grièvement blessés La sédition était choquante, le meurtre flagrant, l'exaspération populaire

très-vive; le rang du principal coupable aggravait l'offense. Cromwell résolut que justice serait faite. Ni les ardentes instances de l'ambassadeur, ni les objections tirées des priviléges diplomatiques n'ébranlèrent sa décision. Don Pantaléon de Sã fut arrêté, jugé, condamné et décapité le 10 juillet, à la Tour de Londres, en présence d'une multitude dont ce spectacle charmait le féroce orgueil. Ce même jour, quelques heures avant l'exécution de son frère, le comte de Sã signait le traité qu'il était venu négocier, et quittait Londres pour ne pas assister au coup qu'il n'avait pu détourner [1].

En présence de tels succès et de tels actes, preuves évidentes d'une force redoutable et d'une énergie intraitable, les deux grandes puissances catholiques rivales, la France et l'Espagne, s'empressaient auprès de Cromwell avec une inquiétude jalouse, ardentes à s'assurer et surtout à s'enlever mutuellement son amitié. Dès qu'il fut proclamé Protecteur, don Alonzo de Cardeñas, dans une entrevue particulière, lui offrit l'appui de l'Espagne pour fonder son pouvoir, promettant que le roi son maître s'engagerait à repousser les prétentions de Charles Stuart, et à ne poser les armes que lorsque la cour de France aurait été contrainte de soutenir aussi le gouvernement de Cromwell. En retour de cet appui, Cardeñas demandait au Protecteur de s'allier avec l'Es-

[1] *State-Trials*, t. V, col. 461-518;— Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 610, 616; t. II, p. 222, 427, 428, 429, 447, 473, 517;—Whitelocke, p. 569, 595; — Clarendon, *History of the Rebellion*, l. XIV, c. 39-40.

pagne contre la France, et de fournir à la cour de Madrid un corps de troupes de terre et une flotte dont elle payerait les deux tiers et la moitié aussi longtemps que la guerre durerait [1]. Quelques mois après, Cardeñas offrit de plus à Cromwell une somme considérable, jusqu'à six cent mille écus par an, « sans avoir à Londres ni en Flandre, écrivait Mazarin à Bordeaux, le premier sou à lui donner s'il les prenait au mot ; ils lui promettraient avec la même facilité un million, voire deux, pour l'engager, puisque assurément il ne leur coûtera pas plus à tenir et à exécuter l'un que l'autre [2]. »

Les offres de Mazarin étaient plus positives, et il s'entendait mieux à les appuyer par les habiletés détournées d'une diplomatie vigilante. Le 21 février 1654, en envoyant M. de Baas à Londres, il fit écrire, par Louis XIV au Protecteur, une lettre pleine d'expressions flatteuses et presque amicales [3]. Bordeaux fut élevé au rang d'ambassadeur et eut ordre de le déployer avec éclat [4]. On s'enquit des termes dans lesquels Cromwell et son Conseil désireraient que les lettres de créance fussent conçues ; ils auraient bien voulu que Louis XIV appelât le Protecteur *mon frère*, mais la complaisance monarchi-

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 705, 759-763 (*Documents historiques*, nº VI).

[2] Le 18 avril 1654 ; *Archives des Affaires étrangères de France*.

[3] *Documents historiques*, nº VII.

[4] En février 1654 ; *Bordeaux au comte de Brienne*, 2 mars et 7 avril 1654 ; *Baas à Mazarin*, 7 et 10 avril 1654 ; *Archives des Affaires étrangères de France* (*Documents historiques*, nº VII).

que n'était pas encore prête à s'étendre jusque-là ; on proposa le titre de *mon cousin ;* Cromwell le repoussa, déclarant qu'il n'en voulait nul autre que celui de *M. le Protecteur* [1]. Mazarin fit offrir, si le traité d'alliance était conclu, d'abord 1,200,000, puis 1,500,000, puis 1,800,000 livres par an et la remise de Dunkerque à l'Angleterre quand les troupes françaises et anglaises réunies s'en seraient emparées [2]. Le séjour des princes proscrits en France était le continuel sujet des méfiances et des réclamations de Cromwell. Charles II venait d'en sortir pour aller se fixer à Cologne [3]; mais la reine sa mère et ses deux frères, les ducs d'York et de Glocester, résidaient toujours, soit à Saint-Germain, soit à Paris; le duc d'York servait même dans l'armée française. Mazarin fit entrevoir qu'on pourrait bien « faire passer ce prince, par quelque voie civile, auprès de son frère, et assigner à la reine mère quelque ville du royaume, sous forme d'apanage, où elle se pourrait retirer avec le duc de Glocester, lequel, dans un âge plus avancé où ses desseins pourraient donner quelque ombrage, serait aussi renvoyé auprès du roi son frère. » Et à ces avances politiques Mazarin joignait toute sorte d'attentions per-

1 *Bordeaux à Brienne*, 2, 5, 10, 12 mars et avril 1654; *Archives des Affaires étrangères de France* (*Documents historiques*, n° VII).

2 *Mazarin au baron de Baas* (27 mars 1654) ;—*Mémoire pour servir d'instructions au sieur de Bordeaux* (16 juillet 1654) ; *Archives des Affaires étrangères de France* (*Documents historiques*, n° VII).

3 Au commencement de juin 1654 ; Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XIV, c. 95.

sonnelles : « Consultez-vous, monsieur l'ambassadeur et vous, écrivait-il à M. de Baas, s'il serait bon que j'envoyasse quelques barbes à M. le Protecteur, et dites-moi si ce ne serait point trop de familiarité de lui faire quelque présent de vin, et enfin quelles autres choses lui pourraient être plus agréables [1]. »

Le cardinal s'inquiétait d'autant plus de plaire au Protecteur que la cour d'Espagne n'était pas, auprès de lui, son unique rival ; en apprenant l'établissement du Protectorat, le prince de Condé s'était hâté d'écrire à Cromwell : « Je me réjouis infiniment de la justice qui a été « rendue au mérite et à la vertu de Votre Altesse. C'est « en cela seul que l'Angleterre pouvait trouver son salut « et son repos; et je tiens les peuples des trois royaumes « dans le comble de leur bonheur de voir maintenant « leurs biens et leurs vies confiés à la conduite d'un si « grand homme. Pour moi, je supplie Votre Altesse « de croire que je me tiendrais fort heureux si je pou- « vais la servir en quelque occasion [2]. » Les agents du prince, Barrière et Cugnac, ainsi que les députés de Bordeaux, étaient toujours à Londres, s'efforçant d'obtenir, pour la Fronde, l'appui du Protecteur comme naguère celui du Parlement [3].

Cromwell recevait toutes ces avances avec les mêmes

[1] Le 8 avril 1654; *Archives des Affaires étrangères de France.*

[2] Décembre 1653; *Manuscrits de Brienne* (*Bibliothèque impériale*).

[3] Thurloe, *State-Papers,* t. I, p. 760; t. II, p. 259, 685;—*Bordeaux à Brienne,* 27 mars 1654 (*Archives des Affaires étrangères de France*).

apparences de bon vouloir : non qu'il les vît toutes du même œil, et qu'entre des alliés si divers il flottât indifférent ou incertain ; au contraire du Long Parlement, il penchait bien plus vers la France que vers l'Espagne ; avec une sagacité supérieure, il avait compris que l'Espagne était désormais une puissance apathique et peu efficace, et, malgré ses démonstrations favorables, plus hostile que toute autre à l'Angleterre protestante, car elle était, plus exclusivement que toute autre, adonnée aux maximes et aux influences de l'Église romaine. Et en même temps qu'il y avait peu à attendre de l'Espagne, elle offrait, à l'ambition maritime de l'Angleterre, par ses vastes possessions dans le nouveau monde, de riches et faciles proies. De la France, au contraire, Cromwell avait beaucoup à craindre, car elle tenait dans ses mains les Stuart, et un utile concours à espérer, car elle était gouvernée par une politique libre et active, capable de penser et d'entreprendre hardiment. Mais la plupart des compagnons de Cromwell, Lambert entre autres, n'avaient pas, sur l'état des faits et sur les intérêts de leur patrie au dehors, des notions aussi justes ; asservis à la routine des idées et des passions populaires, ils détestaient surtout la France, et souhaitaient la guerre contre elle, pour l'honneur, disaient-ils, comme pour la sûreté de leur République. Cromwell, toujours plein de ménagement pour les dispositions des hommes dont il avait à se servir, essayait de les redresser à cet égard ; tantôt dans des entrevues particulières, tantôt dans des réunions chez son fils

Henri, ses intimes affidés travaillaient à faire comprendre, à Lambert et aux officiers prévenus, les dangers d'une rupture définitive avec la France et les avantages que son alliance pouvait offrir. L'ambassadeur d'Espagne avait quelquefois vent de ce travail, indice des sentiments cachés de Cromwell, « et il faisait alors, dit Bordeaux, de grandes imprécations contre ce régime, souhaitant que le roi son maître et le roi de France se délivrassent, par un accommodement, de toutes les bassesses que la jalousie les obligeait, l'un et l'autre, de faire à M. le Protecteur pour l'attirer dans leurs intérêts. » Mais Cromwell, qui n'était point pressé d'éclater, dissipait aisément l'humeur de Cardeñas et de Bordeaux en leur faisant entrevoir tour à tour l'espoir de ses préférences. Il répondit à leurs propositions en leur déclarant les siennes. A l'Espagne, outre la somme de cinquante mille écus par mois que Cardeñas lui avait offerts, il demanda la libre navigation dans les Indes occidentales et l'assurance que les négociants anglais pourraient pratiquer librement leur religion en Espagne, à l'abri de toute poursuite de l'Inquisition et en se servant de la Bible anglaise et autres livres religieux selon leur foi. De la France, il voulait obtenir, d'abord quatre millions, puis deux millions au moins de livres par an, la remise d'une grande place maritime, de Brest par exemple, en attendant que Dunkerque fût pris, l'expulsion des Stuart et d'un certain nombre de royalistes dont il donnait les noms, enfin des engagements pour la liberté de conscience et la sécurité des protestants français. Cardeñas

et Bordeaux se récrièrent, chacun à son tour, à la vue de telles prétentions : « Demander l'affranchissement de l'Inquisition et la libre navigation dans les Indes occidentales, dit Cardeñas, c'est demander les deux yeux de mon maître; rien ne peut être fait à cet égard que selon la pratique des anciens temps.» — « Des demandes si exorbitantes, répondit de son côté Bordeaux, ne se peuvent considérer que comme un prétexte dont M. le Protecteur veut se servir pour se dégager de la parole qu'il avait ci-devant donnée de s'accommoder avec la France. » Les deux négociations continuèrent avec des oscillations diverses; tantôt Cromwell atténuait ses prétentions; tantôt des concessions plus étendues lui étaient offertes; on en vint, surtout du côté de la France, à des projets de traité minutieusement rédigés et débattus; mais ni avec l'une, ni avec l'autre des deux puissances, rien ne fut conclu; Cromwell les tenait l'une et l'autre en suspens, et devenait de plus en plus l'objet de leurs jaloux empressements [1].

Ainsi recherché, au dehors, par tous les États, et vainqueur, au dedans, de tous les partis, en présence de l'ordre civil raffermi et de la paix rétablie par son pou-

[1] Thurloe, *State-Papers,* t. I, p. 705, 760-761;—*Correspondance de Bordeaux avec Brienne et Servien* (2 juillet, 5, 6, 13, 21, 24 et 27 août 1654), *Archives des Affaires étrangères de France; —Correspondance de Cardeñas et de l'archiduc Léopold avec Philippe IV, et Délibérations du conseil d'État d'Espagne* (6, 13 et 21 mars, 12 avril et 26 août 1654) ; *Archives de Simancas.— (Documents historiques,* n° VIII.)

voir, il se crut en mesure d'affronter sans péril l'épreuve que lui imposait l'article VII[e] de l'Acte constitutionnel du Protectorat, et il ordonna pour le 3 septembre 1654, jour anniversaire de ses victoires de Dunbar et de Worcester, la réunion d'un parlement librement élu.

C'était la première fois, depuis quatorze ans, que l'Angleterre avait un parlement à élire, et le système électoral était lui-même nouveau; l'Acte constitutionnel l'avait emprunté presque en entier au plan que Vane était sur le point de faire voter par le Long Parlement le jour même où Cromwell l'avait chassé. Quatre cent soixante députés, quatre cents pour l'Angleterre et le pays de Galles, élus deux cent cinquante et un par les comtés, cent quarante-neuf par les villes et bourgs; plus trente pour l'Écosse et trente pour l'Irlande; tous les citoyens possesseurs d'une fortune, réelle ou personnelle, de 200 liv. st. (5000 fr.), investis du droit de suffrage; nulle condition d'éligibilité, si ce n'est d'être homme d'une intégrité reconnue, craignant Dieu, de bonnes mœurs et âgé de vingt-un ans; quiconque avait pris parti contre le Parlement depuis le 1[er] janvier 1641 et tout catholique exclus du droit d'élire et d'être élus : tel était le système. Trois partis se disputèrent vivement les élections : les partisans du Protecteur, les républicains, et les presbytériens qui avaient fait la guerre au roi, mais qui regrettaient la monarchie. Tous les hommes importants du gouvernement de Cromwell, à l'exception de lord Lisle, furent élus; parmi les républicains éprouvés, Vane, Ludlow,

Sidney, Hutchinson, ou ne réussirent pas, ou ne se mirent pas sur les rangs; mais Bradshaw, Haslerig, Scott et plusieurs autres, aussi fermes quoique moins connus, l'emportèrent sur les candidats du Protecteur. Les presbytériens furent nombreux; ils arrivaient, non en opposants décidés, mais indépendants et peu bienveillants. Une même condition était imposée à tous, et par l'article XII de l'Acte constitutionnel du Protectorat, et par le procès-verbal même de leur élection : « Les élus n'auront pas le pouvoir de changer le gouvernement tel qu'il est maintenant établi, dans une seule personne et un parlement[1]. »

Dès la première réunion, sur une invitation de Lambert qui, au sortir du sermon, engagea les membres présents à se rendre dans la Chambre peinte où le Protecteur les attendait, quelques symptômes d'humeur apparurent; quelques membres crièrent : « Ne bougez « pas. » C'était un dimanche; on ne pouvait rien faire ce jour-là. Cromwell n'entendait nullement manquer à ce devoir; il se borna à recevoir le Parlement et à prier les membres de se réunir le lendemain dans la même salle, où il leur ferait des communications qu'il jugeait nécessaires pour le bien de la République[2].

[1] *Parl. Hist.*, t. XX, p. 250-255, 291-294;—Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 251;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 106-112;—Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. III, p. 158-162; t. IV, p. 262-264.

[2] *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 365;—*Goddard's Diary of the Parliament for* 1654, dans le *Burton's Diary*, t. I, *Introduction*, p. XVIII.

« Messieurs, » leur dit-il le lendemain, « vous vous « réunissez ici dans la plus grave circonstance, je crois, « que l'Angleterre ait jamais vue; vous êtes chargés « des intérêts de trois grandes nations; bien plus, je « puis le dire sans hyperbole, vous êtes chargés des « intérêts de tous les chrétiens du monde..... Vous avez « à guérir et à fonder. » Il écarta les souvenirs du passé qui, au lieu de guérir, dit-il, pouvaient rouvrir des blessures; mais il s'arrêta à peindre la situation du pays quand le gouvernement du Protectorat avait commencé: « Dans l'ordre civil, où en étaient nos affaires? Un no- « ble, un *gentleman*, un fermier laboureur, c'est là le « bon état de la nation, l'état qui a fait le renom de « l'Angleterre depuis des siècles : cet état n'était-il pas « foulé aux pieds avec colère et mépris par les Nive- « leurs? Consciencieusement ou non, les Niveleurs vou- « laient mettre tous les rangs, toutes les propriétés, « toutes les fortunes sur un pied d'égalité, rendre le « locataire aussi riche que le propriétaire. Quand ils y « auraient réussi, cela n'aurait pas duré longtemps; « après avoir fait leurs affaires, ces mêmes hommes au- « raient célébré et défendu, à leur tour, la propriété et « la fortune; mais, en attendant, le mal de leur prin- « cipe pouvait s'étendre beaucoup, car ce sont là des « paroles agréables à tous les pauvres et bien venues de « tous les mauvais sujets...... Et dans l'ordre spirituel, « notre condition était encore plus déplorable. » Il fit le tableau du déchaînement de toutes les rêveries qui, sous prétexte de religion, aboutissaient à la licence, au blas-

phème ou à la folie : « La grâce de Dieu est tournée en « libertinage ; Christ et l'esprit de Dieu sont devenus un « manteau pour toute sorte de vilenies et de concep- « tions dépravées...... Et le magistrat n'a rien à voir « dans tout cela ; il n'a à s'occuper que de l'homme ex- « térieur : l'homme intérieur ne le regarde pas...... Et « c'est au nom de la liberté de conscience qu'on forme « ces prétentions ! La liberté de conscience et la liberté « civile, deux biens aussi glorieux à défendre qu'aucun « de ceux que Dieu nous a donnés, prostituées à pa- « tronner de telles infamies !... C'est pourtant là tout ce « qui était au milieu de nous..... Renverser, renverser, « renverser, c'est tout ce qu'il y avait dans les esprits « et les cœurs des hommes.... Et pour ajouter à nos « misères, nous avions la guerre au dehors, la guerre « avec les Portugais, la guerre avec la Hollande, la « guerre avec la France ;..... de cruelles souffrances « pour le commerce de la nation, et des charges que « la bourse de la nation n'aurait pu supporter long- « temps...... Il fallait succomber à tous ces maux ou « bien y appliquer un remède. Un remède a été appli- « qué : c'est le gouvernement actuel. Je dirai peu de « chose à ce sujet ; le fait est clair et visible pour tous ; « qu'il parle pour lui-même..... Pourtant il me sera « permis, j'espère, humblement devant Dieu et modes- « tement devant vous, de dire quelque chose en faveur « du gouvernement. Je ne veux que vous mettre un « peu au courant de ce qu'il a déjà fait et du point où « en sont aujourd'hui nos affaires..... Le gouvernement

« a travaillé à réformer les lois.... Plusieurs bills sont « préparés qui vous seront bientôt soumis...... La Cour « de chancellerie a été réformée.... Le Parlement s'est « efforcé d'arrêter cette téméraire manie que le premier « venu se fît lui-même ministre et prédicateur de la « foi; il a établi une méthode pour reconnaître et con- « sacrer les hommes pieux et capables d'une telle œu- « vre..... Il a aussi pris des mesures pour expulser ceux « qui en sont incapables et qui font le scandale et le « déshonneur de cette fonction. Le gouvernement a « fait autre chose encore : il a été l'instrument de la « convocation d'un parlement libre; je dis d'un parle- « ment libre.... j'oublie peut-être, mais j'ai dans le « cœur de vous dire, et je désire qu'il soit bien entendu « que, si quelque bien a été fait, c'est le Seigneur qui l'a « fait, et non pas nous, ses pauvres instruments..... Je « vous ai parlé des guerres qui épuisaient votre trésor; « maintenant vous avez la paix avec la Suède,... la paix « avec les Danois,.... la paix avec la Hollande. Je parle- « rai peu de cette dernière paix, voyant que les bienfaits « en sont si bien compris..... Rien ne plaisait tant à nos « ennemis que de nous voir en querelle avec cette ré- « publique.... Autant la paix avec les États protestants « nous apporte de sécurité, autant elle vaut de force et « d'honneur à l'intérêt protestant dans le monde. Je « souhaite que vous ayez toujours à cœur de bien sou- « tenir cet intérêt.... Nous avons aussi la paix avec la « cour de Portugal; nos marchands qui font là le com- « merce y auront la liberté de conscience, la liberté

« d'adorer Dieu dans leurs propres chapelles. La paix « est désirable avec tous les peuples, en tant qu'elle « peut être obtenue avec conscience et honneur. Nous « sommes en négociation avec la France.... J'ose dire « qu'il n'y a point de nation en Europe qui ne désire « vivre en bonne intelligence avec nous.... Vraiment « Dieu nous a traités avec bonté, et j'ai cru de mon de- « voir de vous le faire connaître. Ce ne sont encore que « des perspectives, des portes d'espérance ; avec la bé- « nédiction de Dieu, vous pouvez entrer dans le repos « et la paix ; mais vous n'y êtes pas encore entrés.... Je « vous dis ces choses, non en homme qui prétend « s'arroger l'empire sur vous, mais en homme décidé à « servir fidèlement, de concert avec vous et dans ses « grandes affaires, le peuple de ces trois nations. Je ne « vous retiendrai pas plus longtemps ; je vous prie de « vous retirer dans votre chambre, d'exercer votre li- « berté dans le choix d'un orateur, et de ne pas perdre « de temps pour vos travaux [1]. »

Il semble que ces paroles pleines de sens auraient dû frapper les hommes engagés, comme Cromwell lui-même, contre l'ancienne monarchie et intéressés à affermir le gouvernement de la révolution ; mais, quand les partis sont à un certain point séparés et passionnés, ils ne se comprennent et ne s'écoutent même plus ; chacun suit sa propre idée et marche à son but particu-

[1] Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 253-275 ;— *Parliam. Hist.*, t. XX, p. 318-333.

lier, sans prêter aucune attention aux vérités qui lui déplaisent; bien moins encore, quand elles lui viennent d'une bouche suspecte. Après le discours du Protecteur, les républicains en rentrant dans leur salle reprirent toutes les maximes, toutes les prétentions du Long Parlement que naguère il en avait chassé. Ils ne se contentèrent ni d'exercer les pouvoirs très-étendus que l'Acte constitutionnel leur attribuait, ni de remettre en vigueur les priviléges légaux et nécessaires de la Chambre, entre autres l'entière liberté de la discussion et de la parole; trois jours après leur installation, ils décidèrent après un vif débat, à cent quarante et une voix contre cent trente-six, qu'ils examineraient, le lendemain, la question de savoir si la Chambre approuvait que le gouvernement résidât dans une seule personne et un Parlement[1].

C'était bien plus que la réclamation d'une ambition rivale; c'était la prétention systématique de n'admettre comme légitime aucun gouvernement, aucun pouvoir qui n'émanât du Parlement, comme la créature de son créateur; c'était la souveraineté primordiale, unique et absolue, en principe, du peuple, en fait, du Parlement, son représentant.

Cromwell n'était point un philosophe; il n'agissait point d'après des vues systématiques et préméditées; mais il portait dans le gouvernement les instincts su-

[1] Le 6 septembre 1654: *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 365-367.

périeurs et le bon sens pratique de l'homme marqué de la main de Dieu pour gouverner. Il avait vu à l'épreuve cet arrogant dessein de créer, par la seule volonté populaire ou parlementaire, le gouvernement tout entier; il avait lui-même audacieusement poussé à l'œuvre de destruction qui devait précéder la création nouvelle; et au milieu des ruines faites de ses mains, il avait reconnu la vanité de ces téméraires espérances; il avait compris que nul gouvernement humain n'est et ne peut être l'ouvrage de la seule volonté des hommes; il avait entrevu dans ce grand travail la main de Dieu, l'action du temps et de toutes les causes étrangères à la délibération humaine. Entré, pour ainsi dire, dans le conseil de ces puissances supérieures, il se regardait, par le droit de son génie et de ses succès, comme leur représentant et leur ministre. Il résolut de ne pas souffrir qu'on remît en question ce qu'elles avaient fait et ce qu'il avait fait lui-même pour fonder, à la place de la monarchie renversée, le gouvernement nouveau auquel il présidait.

Le Parlement discutait depuis quatre jours la question de savoir s'il donnerait à ce gouvernement son approbation. Le 12 septembre 1654, au matin, les membres se rendaient à la Chambre pour continuer ce débat : ils rencontrèrent partout sur leurs pas le bruit que le Parlement était dissous, que le conseil d'État et le Conseil de guerre, siégeant ensemble, avaient décidé cette dissolution. En arrivant à Westminster, ils trouvèrent les portes du Parlement fermées et gardées par des soldats; quelques-uns essayèrent de monter l'escalier : « On ne

« passe pas, » leur dirent les gardes; « la Chambre est « fermée; il y a ordre de ne laisser entrer personne; si « vous êtes un des membres, allez à la Chambre peinte : « le Protecteur y sera bientôt. » La grande salle de Westminster, la Cour des requêtes et la Chambre peinte étaient pleines de membres se promenant en tous sens, s'interrogeant avec anxiété et attendant le Protecteur. Vers dix heures, Cromwell arriva, entouré de ses officiers, de ses gardes, et prenant place sur l'estrade qu'il avait occupée huit jours auparavant pour ouvrir ce Parlement : « Messieurs, » leur dit-il, « je vous ai vus « naguère ici, dans une circonstance qui me donnait « plus de contentement et d'espérance que je n'en ai « aujourd'hui..... Je vous ai fait connaître alors la pre- « mière origine de ce gouvernement qui vous a appelés « ici et par l'autorité duquel vous y êtes venus. Je vous « ai dit, entre autres choses, que vous étiez un parle- « ment libre, et en effet vous l'êtes, pourvu que vous « reconnaissiez ce gouvernement qui vous a appelés. « Certainement ces mots : *parlement libre*, impliquaient « un lien mutuel, une réciprocité entre vous et moi..... « Je ne me suis point appelé moi-même à la place que « j'occupe;.... j'étais, de naissance, un *gentleman*, ne « vivant ni dans un rang élevé, ni pourtant dans l'ob- « scurité. J'ai été appelé à divers emplois pour le service « de la nation, dans le Parlement et ailleurs..... Après « avoir travaillé de concert avec mes frères et mes com- « patriotes, quand j'ai vu la guerre contre l'ennemi « commun heureusement terminée, j'ai espéré que je

« pourrais jouir, comme simple citoyen, du fruit de nos « fatigues et de nos périls..... Je voulais rentrer dans la « vie privée; je demandai et redemandai d'être déchargé « de mon commandement. Que Dieu soit juge entre moi « et les hommes si je mens! Il y a bien des gens qui « savent que je ne mens pas. » Il retraça sur ce ton tout son passé, sa lutte avec le Long Parlement, les ouvertures qu'il en avait reçues, la nécessité où il s'était trouvé de le dissoudre : « A raison de la vie que j'avais « menée, et qui m'avait jeté çà et là, partout, dans les « rangs de la nation, je connaissais mieux que d'autres « les sentiments de tous, et des meilleurs entre tous, et « je savais que la nation était dégoûtée de ce Parlement, « si arbitraire dans son pouvoir qu'une multitude de « pauvres gens, comme des troupeaux de moutons, « souvent quarante en un jour, voyaient confisquer « leurs biens sans que personne pût donner une raison « pour qu'ils eussent mérité de perdre un schelling. » Passant de là à la convocation du Parlement Barebone : « J'en ai déjà appelé à Dieu devant vous, » dit-il; « c'est « une chose délicate de faire ainsi appel à Dieu; j'es- « père pourtant que, dans des circonstances comme « celle-ci, il ne s'en offensera pas : mon principal but, « à moi, était de déposer le pouvoir placé dans mes « mains..... J'avais un pouvoir illimité, car j'étais, par « acte du Parlement, général en chef de toutes les forces « de ces trois nations..... Je ne désirais pas garder un « seul jour ce pouvoir illimité..... Je vous le répète, en « présence de ce Dieu qui m'a béni et qui a été avec

« moi, dans mes adversités comme dans mes succès, « c'était là mon grand but..... Quelle a été l'issue de « cette assemblée? c'est un triste souvenir, et plein « d'enseignements qui, j'espère, nous rendront plus « sages désormais. Quand ils vinrent me trouver et « résigner leur pouvoir entre mes mains, je ne savais « pas un mot de leur projet; je puis le dire ici en pré- « sence de plusieurs personnes qui sont ici et qui savent « si je mens..... Mon pouvoir, après cette abdication, « redevint aussi illimité qu'auparavant..... Toute admi- « nistration civile était dissoute..... J'avais sous mon « commandement les armées de trois nations, et vrai- « ment j'étais assez aimé d'elles, et assez aimé du peuple, « du bon peuple..... Les personnes qui entreprirent « alors d'organiser le gouvernement actuel se réunirent « entre elles; je n'étais pour rien dans leurs conseils : « elles le savent. Elles vinrent me dire que, si je ne me « chargeais pas du gouvernement, toutes choses retom- « beraient dans la confusion et dans le sang. Je refusai; « je refusai plusieurs fois; elles le savent et Dieu le « sait..... Elles me pressèrent; elles me dirent que je « ne recevais par là rien qui m'élevât plus haut que je « n'étais; qu'au contraire, le nouveau gouvernement « limitait mon pouvoir, puisqu'il m'obligeait à ne rien « faire sans le consentement d'abord du Conseil, puis « du Parlement..... Enfin, sur leurs instances, sur les « instances de beaucoup de gens d'honneur, j'acceptai « la fonction et le titre de Protecteur..... Vous le voyez, « comme je vous l'ai dit, je ne me suis point porté moi-

« même à cette situation. Ceci n'a pas été fait dans un « coin; tout a été ouvert et public..... J'ai une nuée de « témoins; j'ai des témoins au dedans, au dehors, au-« dessus de nous..... J'ai eu l'adhésion des officiers de « l'armée des trois nations Et avec l'adhésion expresse « des officiers, j'ai eu l'adhésion implicite d'un corps « qui a bien eu quelque chose à faire, en ce monde, « pour le service de Dieu et de son peuple, l'adhésion « du corps des soldats..... Il n'y a pas beaucoup d'his-« toires qui offrent un pareil exemple; tout gouverne-« ment était dissous; plus rien que l'épée pour tenir les « choses en ordre : eh bien! nos soldats eux-mêmes « désiraient qu'on mît fin à cet arbitraire, et que le « pouvoir, lié et limité comme il l'est dans l'Acte con-« stitutionnel, fût placé dans les mains d'un homme « qui était celui dont ils se méfiaient le moins et qu'ils « aimaient le mieux. J'ai eu aussi l'adhésion manifeste, « expresse, de la grande Cité de Londres, et celle de « beaucoup de cités, de bourgs et de comtés, au nom « de leurs nobles, de leurs gentlemen, de leurs labou-« reurs, qui m'ont remercié de me charger d'un tel « fardeau dans un tel moment;.... et l'adhésion des « juges qui ont voulu, pour rendre en conscience la « justice, recevoir de moi de nouvelles commissions;.... « et l'adhésion de tous les shériffs d'Angleterre qui ont « exécuté mes ordres, et celle de tous les habitants qui « sont venus, sur ces ordres, pour vous élire..... Et « vous-mêmes, je vous le demande, ne rendez-vous « pas témoignage pour moi? n'avez-vous pas été élus,

« n'êtes-vous pas venus ici en vertu de mes ordres, aux-
« quels tout le peuple avait obéi? L'Acte constitutionnel
« de ce gouvernement n'a-t-il pas été lu au peuple dans
« les lieux d'élection, pour éviter les surprises par fraude
« ou ignorance?.... N'a-t-on pas signé le procès-verbal
« portant que « les élus n'auront pas le pouvoir de chan-
« ger le gouvernement tel qu'il est maintenant établi,
« dans une personne et un Parlement?.... » Quand donc
« je vous ai dit que vous étiez un parlement libre, je
« pensais qu'il était bien entendu que j'étais, moi, le
« Protecteur, l'autorité qui vous avait appelés, investi
« du gouvernement en vertu d'un bon droit venu de
« Dieu et des hommes..... Est-ce que ce caractère n'é-
« quivaut pas à un titre héréditaire, souvent contestable
« et contesté, objet de doutes pour la science et source
« de disputes selon la loi? Pour moi, je ne vois pas
« pourquoi je ne mettrais pas ce sceau de la providence
« de Dieu en balance avec un titre héréditaire quel-
« conque..... Et pour vous, ne pas le reconnaître, vous
« servir de l'autorité parlementaire pour le méconnaître,
« siéger ici et ne pas accepter l'autorité par laquelle
« vous siégez, c'est là ce qui étonne le public encore
« plus que moi, ce qui désappointe et trouble la nation
« au delà de tout ce qu'aurait pu inventer notre plus
« grand ennemi..... Sachez-le bien; il y a, dans l'éta-
« blissement actuel, des choses qui sont fondamentales,
« comme il y en a qui sont variables et de circon-
« stance..... Dans tout gouvernement, il doit y avoir
« quelque chose de fondamental, quelque chose comme

« une Grande Charte qui soit stable et inaltérable..... « Le gouvernement par une seule personne et un par- « lement, cela est fondamental ;.... que les parlements « ne se rendent pas perpétuels, cela est fondamental ;.... « la liberté de conscience en fait de religion, est-ce que « cela n'est pas fondamental ? La liberté de conscience « est un droit naturel; qui veut l'avoir doit la donner..... « Il y a des choses variables et de circonstance : faut-il « 200,000 livres sterling pour payer les juges et les au- « tres officiers civils ? Avons-nous besoin de 20,000 hom- « mes de pied et de 10,000 chevaux, ou bien 5000 che- « vaux et 10,000 hommes de pied peuvent-ils suffire ? « Ce sont là des questions de circonstance à débattre « entre vous et moi..... Je me laisserais rouler dans « mon tombeau et ensevelir honteusement plutôt que « de consentir à laisser détruire ce qu'il y a de fonda- « mental dans ce gouvernement..... Je regrette d'avoir « été obligé de vous appeler ici pour vous reprocher de « telles choses, et d'une telle façon; mais la nécessité « n'a pas de loi : alléguer des nécessités feintes, imagi- « naires, et s'en faire un prétexte pour violer les règles « établies, c'est la plus grande fourberie que les hommes « puissent commettre envers la providence de Dieu; « mais il est aussi contraire à la grâce de Dieu, aussi « coupable, aussi stupide de nier des nécessités réelles « et manifestes que d'inventer de fausses nécessités..... « J'avais pensé d'abord qu'il n'y aurait rien de désho- « norant, rien de contraire à la liberté du Parlement, « de demander à un parlement élu comme vous l'avez

« été, et avant votre entrée dans la Chambre, quelque « reconnaissance de l'autorité qui vous a appelés ici, « conformément à cet Acte constitutionnel en vertu « duquel vous avez été élus. On m'en a détourné, et « cela n'a pas été fait ; personne, surtout aucun de ceux « qui vous ont envoyés ici, ne pouvait croire que vous « viendriez avec des dispositions contraires..... Ce dont « je me suis abstenu d'abord, vous me forcez à l'exiger.... « J'ai ordonné qu'on mît obstacle à votre entrée dans la « chambre du Parlement. Je suis désolé, désolé, je pour- « rais dire désolé à mort qu'il y ait motif d'agir ainsi ; « mais il y a motif..... Voici donc un papier qui con- « tient l'engagement de ne rien changer à la substance « et aux fondements du gouvernement maintenant éta- « bli : en le signant, vous entrerez dans la Chambre, « pour y faire, en qualité de parlement, les choses utiles « pour le bien du peuple. Le vestibule, à la porte du « Parlement, est le lieu où pourront venir et signer « tous ceux que Dieu y disposera[1]. »

Tant de hardiesse à déployer son pouvoir et à se servir pêle-mêle, en le déployant, de la force et du droit, de la vérité et du mensonge, frappait les esprits de stupeur. Indignés, mais impuissants, les chefs républicains, Bradshaw, Scott, Haslerig, se refusèrent à tout engage-

1 Burton, *Diary*, etc., t. I, *Introduction*, p. XXXII-XXXVI ; — Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 277-306 ; — *Parliam. Hist.*, t. XX, p. 348-371 ; — Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 260-263 ; — *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 367.

ment et sortirent du Parlement; à l'honneur du parti, environ cent cinquante membres suivirent leur exemple. Mais le gros de l'Assemblée approuva ou se résigna; dès le premier jour, cent quarante membres signèrent l'engagement demandé; avant la fin du mois, plus de trois cents l'avaient souscrit, et le Parlement poursuivait ses travaux. Cromwell ne témoigna, contre les membres qui se retirèrent, aucune humeur: « Je les aime bien « mieux dehors que dedans, » dit-il; « un seul dedans « ferait plus de mal que dix dehors. » Ceux qui restaient crurent cependant devoir, aux principes de l'ordre légal et à leur propre honneur, quelque explication et quelque réserve; le 14 septembre, sur le rapport de Whitelocke, le Parlement déclara que l'engagement de ne rien changer ne s'appliquait point aux quarante-deux articles de l'Acte constitutionnel du Protectorat, mais uniquement à l'article Ier, qui établissait le gouvernement de la République par une seule personne et des parlements successifs. Quatre jours après[1], pour donner à sa docilité un air d'indépendance, la Chambre prit à son propre compte la mesure même que Cromwell venait de lui faire subir; elle ordonna elle-même que « nul ne serait « admis à siéger dans son sein s'il n'avait souscrit l'en- « gagement d'être fidèle au Protecteur, et de ne jamais « proposer ni consentir aucun changement dans le « gouvernement de la République par une seule per- « sonne et un parlement. » Honteux artifice d'une

[1] Le 18 septembre 1654.

Assemblée mutilée qui s'attribuait faussement un acte de violence pour couvrir par ce mensonge son humiliation[1].

Un accident bizarre faillit renverser brusquement cet édifice précaire si laborieusement soutenu par un bras si fort. Le 29 septembre, Cromwell s'était donné le divertissement de dîner en plein air, dans Hyde-Park, avec Thurloe et quelques personnes de sa maison; sa voiture était attelée de six chevaux dont le duc d'Oldenbourg lui avait naguère fait présent; l'envie lui prit de les conduire lui-même, « ne doutant pas, » dit Ludlow, « qu'ils « ne fussent d'aussi bonne composition que les trois « nations qu'il avait soumises au frein. » Thurloe ne put se dispenser de monter dans la voiture que menait le Protecteur. La tentative réussit bien d'abord; mais Cromwell ayant fait, dit-on, trop d'usage du fouet, les chevaux s'emportèrent, le postillon fut jeté à bas de celui qu'il montait, Cromwell perdit les rênes et tomba du siége sur le timon et du timon à terre; son pied s'embarrassa dans les harnais; traîné un moment, il parvint heureusement à se dégager et la voiture passa au-dessus de lui sans le toucher; mais, pendant la chute, un pistolet qu'il portait dans sa poche partit tout à coup, révélant ainsi, au milieu du danger accidentel qu'il courait, ses précautions cachées contre les dangers per-

[1] *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 368;—*Parl. Hist.*, t. XX, p. 370-371;—Thurloe, *State-Papers*, t. II, p. 715;—Whitelocke, p. 605.

manents dont il était assiégé. Relevé à l'instant, ainsi que Thurloe qui s'était démis la cheville en sautant de la voiture, il fut transporté à Whitehall, saigné et confiné près de trois semaines dans sa chambre, recevant peu de personnes et s'occupant peu des affaires. Les journaux du gouvernement gardèrent le silence; les opposants parlèrent du danger que le Protecteur avait couru, sans en dire la cause; les poëtes de cour célébrèrent sa miraculeuse délivrance; tant qu'il fut renfermé, ses ennemis disaient qu'il était très-mal, ses amis qu'il se portait bien; en fait, l'accident fut plus dangereux que grave, et les termes dans lesquels les ministres étrangers en rendirent compte à leurs cours indiquent que le public ne fut ni sérieusement ni longtemps alarmé[1].

L'inaction, réelle ou apparente, de Cromwell se prolongea fort au delà de son indisposition; pendant plus de trois mois, il resta presque complétement immobile et silencieux, comme s'il n'eût eu qu'à observer et à attendre. Le Parlement discutait l'Acte constitutionnel du Protectorat.

Les chefs de l'opposition républicaine et le gros de leur parti n'étaient plus là; mais leur imprévoyance présomptueuse et obstinée y restait. Appelée pour fonder un gouvernement, la Chambre ne s'inquiéta que de débattre une constitution; pendant plus de trois mois, elle

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. II, p. 652, 653, 656;— Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 270;—Bates, *Elenchus motuum nuperorum*, part. II, p. 350;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth* t. IV, p. 133.—(*Documents historiques*, n° IX.)

en disséqua et amenda les quarante-deux articles qu'elle étendit à soixante, avec cette méfiance démocratique et cette subtilité théologique qui apportent au pouvoir autant d'ennui que de danger. Le Protecteur aurait-il part à la législation, ou serait-il rigoureusement renfermé dans le pouvoir exécutif? Son *veto* sur les résolutions du Parlement ne serait-il jamais que suspensif, et pour combien de temps, ou quelquefois péremptoire, et dans quels cas? A qui appartiendrait le droit de paix et de guerre? Dans quelles limites le Protecteur aurait-il la disposition et le commandement de l'armée et de la milice? Qui nommerait le conseil d'État? Quelle serait, en l'absence du Parlement et dans les cas d'urgence, l'étendue des pouvoirs du Protecteur en matière de lois et d'impôts? Ces questions, déjà résolues dans l'Acte constitutionnel du Protectorat, furent reprises et discutées comme si l'Acte constitutionnel n'eût pas existé, ou n'eût été qu'un thème sans autorité pour le débat; elles remplirent, du 20 septembre 1654 au 20 janvier 1655, presque toutes les séances de la Chambre, et souvent deux séances par jour. C'était toujours la prétention de ne tenir nul compte du fait accompli, et d'instituer à nouveau le gouvernement du Protectorat, en vertu de la souveraineté exclusive du peuple et du Parlement. Et les discussions, bien que passionnées, étaient pleines d'hypocrisie, car les partis en présence étaient tous animés, au fond, de vues qu'ils n'avouaient point; les partisans du Protectorat voulaient pousser plus loin la réaction monarchique commencée sous ce nom; les répu-

blicains résignés à Cromwell s'efforçaient de maintenir, dans les institutions, des moyens de retour pour la république qui leur échappait ; les presbytériens essayaient d'y faire rentrer ces principes de monarchie parlementaire en vertu desquels ils avaient commencé la révolution. Quelques Cavaliers, qui s'étaient glissés dans la Chambre en dissimulant leurs sentiments et leur origine, travaillaient, sous le masque d'un grand zèle pour la liberté, ou même pour la république, à fomenter les dissensions dont ils espéraient la ruine commune de leurs divers ennemis. En présence de ces éléments incohérents, mais toujours prêts, dans des desseins contraires, à se coaliser contre lui, Cromwell et ses affidés tentaient vainement d'exercer dans la Chambre une influence qui en fît, pour lui, un instrument de force et de stabilité ; elle ne faisait qu'entraver ou menacer son pouvoir, et il y essuyait souvent des échecs aussi blessants qu'inattendus [1].

Dans la question qui le touchait de plus près, il fit de son peu de crédit une amère épreuve. Au sein du comité général où se discuta d'abord la constitution, on s'était demandé si le Protectorat devait être électif ou héréditaire ; mais l'hérédité ayant paru rencontrer peu de faveur, la proposition avait été indéfiniment ajournée. Elle reparut le 16 octobre 1654, à l'occasion de l'examen

[1] *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 368-413 ;—*Burton's Diary*, t. I, *Introduction*, p. XL-CXXXIII ; t. III, p. 550-551 ;—Bates, *Elenchus motuum nuperorum*, part. II, p. 332.

de l'article XXXIIe de l'acte constitutionnel, et la discussion dura trois jours : « Il y avait peu d'apparence, écrivit Bordeaux au comte de Brienne, que la résolution dût être avantageuse ; M. le Protecteur néanmoins, persuadé du contraire ou porté de quelque autre considération qui n'est pas connue à tout le monde, a fait agiter de nouveau cette question. D'abord son parti parut le plus fort ; même le général Lambert fit une harangue pour persuader au Parlement qu'il était nécessaire de rendre la charge de protecteur héréditaire ; mais lorsqu'on est venu à prendre les voix, tous ses parents et amis ont été d'avis de la rendre élective, et de 260 députés dont ce corps était composé, 200 ont été du même sentiment : ce qui a surpris non-seulement le public, mais aussi la famille du Protecteur, qui, le jour d'auparavant, se croyait assurée de conserver cette dignité dans sa maison [1]. »

Non contente de combattre ou d'entraver ainsi le Protecteur dans sa politique, la Chambre lui fit aussi, en matière religieuse, une opposition presque continue, quoique moins directe et moins déclarée. Pour garantir, dans les limites que lui permettait l'esprit de son temps, la liberté de conscience, Cromwell avait fait insérer, dans l'Acte constitutionnel, un article portant : « Ceux qui « professent la foi en Dieu par Jésus-Christ, quand même

[1] *Bordeaux au comte de Brienne* (29 octobre 1654); *Archives des Affaires étrangères de France*;—Thurloe, *State-Papers*, t. II, p. 681; —*Burton's Diary*, t. I, p. LI;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 134-136.

« ils différeraient de la doctrine, du culte et de la dis-
« cipline publiquement adoptés, ne seront nullement « gênés, mais seront au contraire protégés dans la pro- « fession de leur foi et l'exercice de leur religion ; pourvu « qu'ils n'abusent pas de leur liberté pour faire à « d'autres un outrage civil, ou pour troubler la paix « publique. Bien entendu que cette liberté ne s'étend « point au papisme, ni à l'épiscopat, ni à ceux qui, sous « le nom de Christ, professent et pratiquent la licence. » Ces restrictions, déjà si fortes, ne suffisaient point aux presbytériens, nombreux et puissants dans la Chambre ; ils entreprirent de les aggraver par toutes sortes de voies. Un comité de quatorze membres, qui s'adjoignirent un nombre égal de théologiens, parmi lesquels l'influence presbytérienne prévalait, fut chargé de dresser le symbole que devraient accepter tous les ecclésiastiques pourvus de bénéfices publics. Ces mêmes commissaires eurent mission de définir, par les caractères essentiels qui y étaient impliqués, ces mots de l'Acte constitutionnel : « Ceux qui professent la foi en Dieu par « Jésus-Christ, » afin de restreindre, dans les limites de cette définition, la liberté promise aux dissidents chrétiens. Un autre comité eut ordre de dresser la liste de toutes les hérésies qui devaient être considérées comme damnables. Et mettant sa pratique d'accord avec ses maximes, le Parlement fit poursuivre et emprisonner plusieurs hérétiques, entre autres John Biddle, rêveur sincère, doux et obstiné, qui avait publié plusieurs écrits peu conformes, en effet, à la doctrine chrétienne.

Le Parlement les fit brûler par la main du bourreau, et ordonna qu'un bill fût préparé pour en punir l'auteur [1].

En même temps que, dans les questions d'organisation constitutionnelle, la Chambre se montrait à ce point infatigable et intraitable, elle négligeait, soit par insouciance, soit à dessein, toute autre question et toute autre affaire. Plusieurs bills furent proposés, sur la Cour de chancellerie [2], sur la Cour des tutelles [3], sur l'égalité des taxes publiques, sur la célébration des mariages [4], sur les idiots et les fous [5], sur l'abolition du droit d'approvisionnement [6], sur le soulagement des prisonniers [7], presque sur tous les intérêts dont le public était préoccupé; mais aucune de ces propositions ne fut définitivement discutée et adoptée. Cependant les ordonnances de réforme qu'en l'absence du Parlement le Protecteur avait rendues de son autorité, notamment celles qui avaient pour objet les procédures devant la Cour de chancellerie et l'expulsion des ministres et des maîtres

[1] *Parliam. Hist.*, t. XX, p. 261; art. XXXVII de l'*Acte constitutionnel du Protectorat*;—*Journals of the House of commons*, t. VII, p. 373, 399, 400. 416;—*Baxter's Life*, l. I, part. II, p. 197-205;—Neal, *Hist. of the Puritans*, t. IV, p. 122-123;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 144-148;—Whitelocke, p. 609-610.

[2] Les 15 et 25 novembre 1654.

[3] Le 31 octobre 1654.

[4] Le 26 septembre 1654.

[5] Le 15 janvier 1655.

[6] Le 21 novembre 1654.

[7] Le 25 octobre 1654.

d'école indignes ou incapables, furent suspendues et renvoyées à des comités chargés de les soumettre à une complète révision [1]. C'était à la fois un ajournement des réformes et une injure au Protecteur. Un autre comité avait été nommé pour examiner quelles réductions pouvaient être opérées dans les forces de terre et de mer, et pour conférer, à ce sujet, avec Cromwell [2]; les conférences furent rares ou tardives, et quoique certaines réductions, dans la flotte surtout, eussent été convenues [3], rien n'indique qu'elles aient été définitivement accomplies. Quand il s'agit de pourvoir aux dépenses de l'armée et de la flotte, les lenteurs, qui étaient bien plus graves, furent bien plus volontaires et préméditées: deux mois se passèrent sans que le Parlement parût songer à la nécessité des subsides; il ne prit, quand il commença à s'en occuper, que des résolutions provisoires et sans effet [4]. Une ordonnance du Protecteur avait fixé d'abord à 120,000, puis à 90,000 liv. st. par mois, la somme affectée à ce service; le Parlement, sans paraître se douter ou se soucier de l'insuffisance, la réduisit à 60,000 liv. st. [5]; et même pour cette somme, le bill traîna en longueur et ne fut jamais présenté à la sanction du Protecteur. Quelquefois la Chambre inti-

[1] Les 5, 10, 13 et 23 octobre 1654.

[2] Le 26 septembre 1654.

[3] Le 5 octobre 1654.

[4] Les 7 et 21 novembre 1654.

[5] Les 28 et 29 novembre, 4 et 20 décembre 1654.

midée, ou spontanément inquiète, revenait tout à coup sur ses votes hostiles ou dilatoires, et prenait des résolutions conformes au vœu du gouvernement; mais elle retombait bientôt sur sa pente, n'ayant fait qu'ajouter les preuves de son hésitation ou de sa faiblesse à celles de son mauvais vouloir. Évidemment elle n'était sérieusement préoccupée que de sa lutte sourde avec le Protecteur, et elle travaillait sans relâche à lui rendre le gouvernement insupportable ou impossible, sans oser ni pouvoir le lui enlever [1].

Longtemps Cromwell supporta patiemment cette hostilité, dont il se promettait plus de décri pour le Parlement qu'il n'en redoutait de danger pour lui-même; elle finit cependant par l'importuner et l'inquiéter; tant de critiques, bien qu'indirectes et timides, ternissaient et minaient son pouvoir; par le retard et l'insuffisance des subsides, la Chambre tendait à prolonger indéfiniment la session. L'humeur le gagna à son tour; il parla de dissolution. Les plus modérés de ses conseillers, Whitelocke entre autres, qui avait, à ce qu'il paraît, acquis dans la Chambre assez d'influence, s'efforcèrent de l'en détourner; les dissolutions soudaines, lui disaient-ils, avaient toujours mal réussi au pouvoir; à quoi bon d'ailleurs se hâter? Le terme légal de la session était prochain; ne devant, d'après l'article VIII de l'Acte con-

[1] *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 370, 373, 375, 376, 377, 378, 379, 382, 385, 387, 390, 392, 394, 405, 415;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 140-143, 148-151.

stitutionnel, durer que cinq mois, elle expirait, de droit, le 3 février ; il pourrait alors, avec bien moins de bruit et d'inconvénient, prononcer, s'il le voulait, la dissolution. Mais ces raisonnements touchaient peu Cromwell ; la Chambre, en lui laissant toute la résponsabilité du gouvernement, l'empêchait de gouverner ; il était embarrassé et irrité ; à ces attaques sourdes et détournées, il avait envie de répondre par un coup d'éclat ; et autour de lui, les complaisants ne manquaient pas pour l'exciter dans sa passion et dans son dessein[1].

Pendant qu'il délibérait ainsi, la Chambre lui fournit elle-même le prétexte et l'occasion d'éclater. Elle était enfin arrivée au terme de ses débats sur la Constitution ; le 10 janvier 1655, les partisans de Cromwell demandèrent qu'avant d'arrêter définitivement la rédaction du bill, intitulé : « Acte pour déclarer et régler le gouvernement de la République d'Angleterre, d'Écosse et « d'Irlande, et des territoires qui en dépendent, » la Chambre eût, sur ses dispositions, une conférence avec le Protecteur ; la proposition fut rejetée par cent sept voix contre quatre-vingt-quinze. Six jours après, le 16 janvier, la Chambre vota en outre, à quatre-vingt-six voix contre cinquante-cinq, que ce bill n'aurait pas besoin, pour devenir loi, du consentement du Protecteur. Elle avait à peine adopté cette résolution qu'elle en reconnut l'extrême danger, et elle la rétracta le lendemain en décidant « que le bill serait transcrit pour être

[1] *Parliam. Hist.*, t. XX, p. 250 ;—Whitelocke, p. 610.

« soumis à l'examen et au consentement du Protecteur; mais elle vota en même temps que « si le lord Protecteur « et le Parlement ne s'accordaient pas absolument et sur « tous les articles, le bill serait nul et sans effet, » refusant ainsi d'avance au Protecteur tout droit d'amendement[1].

Cromwell prit sur-le-champ sa résolution. On lui suggéra un expédient pour respecter en apparence la légalité. C'était l'usage, en payant la solde des troupes, de compter par mois lunaires de vingt-huit jours. En appliquant cette méthode à la durée du Parlement, les cinq mois de session que lui donnait l'Acte constitutionnel expiraient le 22 janvier 1655. Le 22 janvier au matin, le Protecteur, avec son cortége accoutumé, se rendit à Westminster, dans la Chambre Peinte, et y fit aussitôt appeler la Chambre déjà réunie; elle arriva surprise et inquiète, s'attendant à quelque rude remontrance, mais nullement à la dissolution immédiate : « Messieurs, » leur dit Cromwell, « la première fois que je vous ai vus « ici, j'y étais venu avec beaucoup de satisfaction et « d'espérance.... Je vous y ai vus une seconde fois, et, « je l'avoue, mes espérances étaient fort abattues, mais « pas tout à fait évanouies.... Je pensais, comme je l'ai « éprouvé dans ma vie de soldat, que quelques mécomptes, quelques échecs au début, ouvrent souvent « la voie à de grands et heureux succès, et je ne désespérais pas que, rencontrant devant vous un obstacle,

[1] *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 414, 418, 419.

« vous ne devinssiez l'objet des bénédictions de Dieu....
« Nous ressentons aujourd'hui, moi et ces trois nations,
« un vif désappointement.... Vous me rendrez tous ce
« témoignage que, depuis votre entrée dans cette
« Chambre, après que vous avez reconnu le gouverne-
« ment établi, vous n'avez essuyé de ma part aucune
« opposition, aucune entrave à vos travaux, aucune ab-
« solument jusqu'à ce jour. Je me suis mis sous clef
« pour tout ce qui se passait entre vous.... Mais si je
« n'ai pris aucune connaissance de ce que vous faisiez,
« j'ai au moins le droit de vous dire que je ne sais pas
« ce que vous avez fait. Je ne sais pas si vous avez été
« morts ou vivants. Pendant tout ce temps, je n'ai pas
« entendu parler de vous une seule fois, vous le savez
« tous.... Si j'en ai ressenti quelque tristesse, ne m'au-
« rait-il pas été permis de me considérer comme un
« homme tout à fait désintéressé et étranger dans vos
« affaires? Je ne l'ai point fait; je ne me suis point cru
« sans lien avec vous.... J'ai veillé pour vous, pour la
« sûreté de votre session, pour le maintien de vos pri-
« viléges.... Je croyais qu'il était de mon devoir d'aller
« jusqu'au bout et d'attendre ce que Dieu ferait par vos
« mains plutôt que de m'en mêler hors de propos....
« Mais maintenant j'ai quelque chose à vous dire; si je
« ne vous l'ai pas dit plus tôt, c'est que je m'étais im-
« posé de ne point vous interrompre dans vos travaux.
« Il y a des arbres qui ne poussent jamais à l'ombre
« d'autres arbres.... Je vous dirai ce qui a poussé sous
« votre ombre; je ne veux pas dire ce que vous avez

« cultivé ; ce serait trop rigoureux. Au lieu de la paix « et de l'affermissement de l'État, au lieu de la réconci- « liation des honnêtes gens, ce qui a poussé sous votre « ombre, ce sont les ronces et les orties, les perplexités, « les dissensions, les mécontentements ; dans les cinq « mois de votre session, les dangers publics se sont « multipliés, plus que dans le cours de plusieurs an- « nées précédentes. Vous avez semé des troubles nou- « veaux parmi ces nations, et réveillé tous leurs enne- « mis, au dedans et au dehors. Que ces paroles ne vous « paraissent pas trop dures ; elles sont vraies, aussi « vraies qu'aucune démonstration mathématique..... « Pendant que vous poursuiviez vos idées, le parti des « Cavaliers a repris ses desseins et s'est préparé à re- « plonger cette nation dans le sang... On a rassemblé « des armes... On a établi des banques pour avoir de « l'argent... On a envoyé, au nom de Charles Stuart, « des brevets pour des régiments de cavalerie et d'in- « fanterie, pour des commandements de châteaux... « Quelles ont été de tout temps les insolences de ce « parti, les honnêtes gens le savent... Ce n'est pas tout ; « d'autres fléaux aussi ont reparu, des hommes d'une « autre sorte que ceux dont je viens de vous parler, « vraiment des épines et des ronces, et pis encore, s'il « y a quelque chose de pis. Ceux-ci, au nom de la Ré- « publique, se sont efforcés de jeter l'Angleterre dans « la plus dangereuse, la plus désespérée des confu- « sions... Si une république doit succomber, il vaut « mieux qu'elle succombe sous des hommes que sous

« des gens qui diffèrent bien peu des bêtes; si elle doit « souffrir, il vaut mieux qu'elle souffre de la main des « riches que de celle des pauvres, car « les pauvres, « comme dit Salomon, quand ils oppriment, sont comme « un orage qui ravage tout et ne laisse rien derrière « lui. » Voilà quels ennemis publics ont grandi sous « votre ombre..... Pourquoi? à cause de vos lenteurs, « parce qu'ils avaient, disent-ils eux-mêmes, l'espérance « que ce Parlement ne fonderait rien... Vous aviez « pourtant l'occasion de mettre la paix entre tous les « gens de bien et de piété, et de les rendre, eux et ces « trois nations, tranquilles et heureux..... Il y avait un « gouvernement chez ce peuple, un gouvernement « qui dure déjà depuis quinze mois... Si vous jugiez « des choses autrement que moi, c'eût été, de votre « part, un acte amical de me montrer en quoi con« sistait mon erreur; mais je n'ai pas entendu un mot « de vous. Au lieu de cela, vous avez employé votre « temps à instituer quelque chose de nouveau, sur un « fondement autre que celui du gouvernement actuel, « comme si vous aviez voulu chercher matière à une « querelle, plutôt que donner au peuple un établis« sement solide... Et quel motif aviez-vous de que« reller? Quels raisonnements avez-vous mis en avant « pour m'amener à votre opinion? J'aurais voulu que « vous me fissiez l'honneur de me faire connaître vos « raisons?... N'y avait-il personne parmi vous pour le « proposer?... Si je n'ai pas tort d'écouter des commé« rages de ville, cela a été proposé et rejeté avec ru-

« desse et roideur... Je n'aurais point été opposé à des « changements dont vous m'auriez démontré l'utilité... « Je puis vous le dire ; je me suis chargé de ce gouver- « nement dans la simplicité de mon cœur et comme « devant Dieu, pour y jouer le rôle d'un honnête « homme ; aucun intérêt particulier, ni de fortune, ni « d'honneurs, ni de famille ne m'a déterminé à cette « entreprise... Si vous m'aviez offert, sous la constitu- « tion première de ce gouvernement, une chose, une « seule chose... (je parle après y avoir bien réfléchi et « devant Dieu, et j'ai toujours été de cet avis, comme « le savent plusieurs de ceux qui m'entendent) si, dis-je, « vous aviez inséré dans votre constitution cette seule « chose que le gouvernement serait placé héréditaire- « ment dans ma famille, je l'aurais refusé! Et selon « ma conscience et mes lumières actuelles, je n'aurais « pu faire autrement ;... quoique je ne puisse pas dire « ce que Dieu voudra faire de moi, et de vous, et de la « nation, après les précieuses occasions qu'il nous a « offertes.... Je sais que je rencontrerai des difficultés, « et que, notamment dans la grande affaire de lever de « l'argent, cette nation ne se laissera pas, et ne doit pas « se laisser abuser par de faux prétextes de nécessité.... « Si je n'avais pas eu bien ferme en moi l'espérance « que la cause et l'établissement que je soutiens « viennent de Dieu, il y a bien des années que je m'en « serais retiré. Si c'est l'œuvre de Dieu, il la soutiendra ; « si c'est l'œuvre de l'homme, elle tombera, comme « tout ce qui vient de l'homme seul est tombé depuis

« le commencement du monde ; que sont toutes nos « histoires et tous les récits des temps anciens, sinon « Dieu manifestant lui-même qu'il renverse et foule « aux pieds tout ce qu'il n'a pas planté? Que le Dieu de « sagesse traite ainsi notre établissement! S'il est de « structure et d'invention humaine, si ce sont des in- « trigues et de vieux complots qui ont amené les choses « à ce point, si elles ne sont pas nées du sein de la Pro- « vidence, elles s'écrouleront. Mais si le Seigneur prend « plaisir à l'Angleterre, s'il nous veut du bien, il a « bien le pouvoir de nous soutenir! Que les difficultés « soient ce qu'il leur plaira; avec l'aide de Dieu, « nous serons capables de les affronter. Grâces en « soient rendues à Dieu, j'ai été endurci aux difficul- « tés, et Dieu ne m'a jamais manqué quand je me « suis confié en lui. Je puis rire et chanter dans mon « cœur quand je parle de tout cela, soit à vous, soit « à d'autres. Bien des gens peuvent penser que c'est « une rude entreprise de lever de l'argent chez cette « nation sans aucune autorité de Parlement; mais « j'ai à présenter aux braves gens de cette nation l'ar- « gument de leur propre salut : aiment-ils mieux « suivre leur volonté, pour leur ruine, que s'accom- « moder à la nécessité?..... Je ferais injure à ma patrie « de le supposer. Là sera mon excuse..... Je vous ai fati- « gués par un long discours; il ne fera pas, je crois, « sur tous, l'impression qu'il fait ici sur quelques-uns. « Mais comme ceci m'est inconnu, je l'abandonne à « Dieu, et voici ma conclusion : je crois de mon

« devoir de vous dire qu'il ne convient ni à l'intérêt « de ces nations, ni au bien public, que vous siégiez « plus longtemps ici. Je vous déclare donc que je dis- « sous ce Parlement[1]. »

[1] Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 317-347;—*Parliam. Hist.*, t. XX, p. 403-431;—Whitelocke, p. 610-618;—Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 270-276;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 153-157.

LIVRE VI

Gouvernement intérieur de Cromwell sans Parlement.—Complots républicains et royalistes.—Attitude différente de Cromwell envers les deux partis.—Insurrections dans l'ouest et dans le nord.—Essais de résistance légale.—Établissement des majors généraux. — Taxe du dixième du revenu sur les royalistes. — Tolérance religieuse de Cromwell. — Sa conduite envers les juifs; — envers les Universités et les lettrés.—Gouvernement de Monk en Écosse; — de Henri Cromwell en Irlande. — Conversations de Cromwell avec Ludlow.

La colère de Cromwell n'était pas feinte; il rentra dans Whitehall mécontent quoique confiant; il sentait sa force, croyait à sa fortune et méprisait les adversaires qui voulaient l'empêcher de gouverner. Étaient-ils capables de gouverner eux-mêmes? Qu'avaient-ils à mettre à sa place? Lui seul pouvait les préserver du retour de Charles Stuart, en maintenant dans le pays l'ordre et la paix. D'ailleurs, il ne prétendait point en principe au pouvoir absolu; il ne l'érigeait point en système légal et durable; il connaissait les conditions du gouvernement de l'Angleterre, un monarque, un parlement, la loi. Mais il lui fallait, à lui, un parlement qui acceptât, comme des faits hors de toute discussion, ses

actes passés et son pouvoir, qui fût, pour lui, un complice, non un rival. Un moment il avait espéré que le Parlement qu'il venait de chasser comprendrait cette situation, et satisferait à la fois aux besoins du nouveau Prince et aux vieilles traditions du pays. C'était un amer mécompte; il le ressentait avec cet orgueil irrité qui s'empare des grands cœurs trompés dans leur attente et décidés à ne pas accepter un revers.

Au mécompte se joignait le danger. Cromwell disait vrai quand il reprochait au Parlement les espérances et les complots des Cavaliers et des Niveleurs ranimés par l'opposition que rencontrait le Protectorat. Partout en Angleterre, en Écosse, en Irlande, le parti royaliste s'agitait; dans les comtés, les gentilshommes se visitaient ou se réunissaient fréquemment, s'échauffant les uns les autres par l'échange de leurs plans ou de leurs nouvelles; entre eux et la petite cour de Charles II, établie à Cologne, les correspondances, les allées et venues se renouvelaient sans cesse; le comité central, qui avait seul en Angleterre les instructions et les pouvoirs secrets du roi proscrit, s'opposait à toute prise d'armes; rien n'était mûr, rien n'était prêt, disait-il; il fallait attendre que les dissensions intérieures de l'armée et les humeurs malveillantes du pays se fussent aggravées; on perdrait ses chances en précipitant ses coups. Les impatients, les hommes d'action se plaignaient au contraire de la tiédeur du comité qui laissait échapper toutes les occasions et donnait à Cromwell le temps de tout découvrir. En dehors du parti, les circonstances

semblaient favorables au sentiment des plus hardis : un mécontentement républicain, plus vif qu'étendu, fermentait dans l'armée; parmi les troupes cantonnées près de lui ou à sa portée, Cromwell le dissipait ou le réprimait aisément; mais au loin, le mauvais vouloir était plus libre et les chefs ne lui manquaient pas. Ludlow était encore en Irlande, peu entreprenant, mais ferme, rude, ouvertement contraire au Protecteur et se refusant formellement à promettre de ne rien tenter contre lui. Cromwell avait renvoyé à son commandement en Écosse Overton, brave et pieux officier, téméraire avec une douceur mystique, qui avait dans les rangs inférieurs de l'armée la confiance des saints, et se croyait obligé, s'ils le lui demandaient, de se faire, au milieu de tant de défections mondaines, l'instrument fidèle du Seigneur. Les colonels Okey, Alured, Cobbett, Mason partageaient les sentiments d'Overton, pleins cependant, comme lui-même, d'hésitation et d'inquiétude quand le moment approchait d'agir contre leur général, protecteur encore du nom de la République. Mais ils étaient dominés et entraînés par quelques hommes, leurs anciens camarades, le major Wildman, le colonel Sexby, sortis tout à fait des rangs de l'armée, ennemis passionnés de Cromwell, héritiers intraitables de l'hostilité comme des principes de Lilburne, et qui vivaient en conspiration intime et permanente avec les partisans de Charles Stuart ; soit que, par haine du Protecteur, ils se résignassent à l'ancien roi, soit qu'ils se promissent de le renverser au profit de

la République quand ils auraient renversé le Protecteur[1].

Resté seul maître et libre de toute entrave dans le gouvernement au milieu de tant d'ennemis, Cromwell se mit sur-le-champ en mesure pour la lutte et tendit fortement les ressorts du pouvoir. Il prescrivit par ordonnance la perception des diverses taxes, entre autres des 60,000 livres sterling par mois que le Parlement avait affectées à l'entretien de l'armée et de la flotte, mais sans les voter définitivement. Dès que le bruit d'un complot royaliste commença à se répandre, le Protecteur manda le lord maire et toutes les autorités municipales de la Cité, leur communiqua ses informations et les engagea à maintenir sévèrement l'ordre, leur donnant pouvoir de lever des forces que le major général Skippon devait commander. Il remit en vigueur les lois qui ordonnaient, contre les jésuites, les prêtres et les récusants catholiques, des poursuites judiciaires et le bannissement. Une proclamation enjoignit à tous les royalistes connus de quitter, dans six jours, Londres, Westminster et la banlieue; les courses de chevaux et toutes les réunions populaires furent interdites pour six mois. Les mesures prises contre les républicains suspects étaient d'une autre sorte; depuis quelque temps déjà, une police attentive les surveillait; mais rien de public

[1] Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XIV, c. 48, 56-61, 123-125, 130;—*State-Papers*, t. III, p. 265;—Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 277-292;—*Cromwelliana*, p. 149;—Thurloe, *State-Papers*, t. III, p. 47, 55, 185, 217;—Whitelocke, p. 606, 618.

ni d'éclatant; des avertissements, des changements de résidence, des destitutions, des arrestations sans bruit. Fleetwood, à Dublin, avait eu ordre « de faire remplir « de quelque autre manière les fonctions qu'exerçait « dans l'armée Ludlow qui se déclarait mécontent du « gouvernement, et de le renvoyer au besoin en Angle- « terre, sur sa parole. » Thurloe et Cromwell lui-même entretenaient en Écosse avec Monk, sur les officiers malveillants de son armée, une correspondance assidue, et Monk mettait fidèlement au service du Protecteur sa silencieuse mais efficace vigilance. Il fut averti que des menées, républicaines et royalistes à la fois, se tramaient autour d'Overton dont le commandement était fixé à Aberdeen; elles allaient, disait-on, jusqu'au dessein de surprendre Dalkeith, où résidait Monk, de se saisir de lui et de marcher aussitôt vers le nord de l'Angleterre où Bradshaw et Haslerig devaient faire éclater l'insurrection. Les conspirateurs se flattaient qu'ils pourraient disposer de deux mille hommes de cavalerie et de plusieurs régiments d'infanterie. Ils avaient dans la flotte, surtout avec le vice-amiral Lawson, des intelligences. On prétendait même que, du fond de son château de Nun-Appleton, Fairfax leur était favorable, et qu'il se mettrait en mouvement dans le comté d'York, quand ils y paraîtraient. Cromwell, à Londres, et Monk, à Dalkeith, suivaient pas à pas ces projets informes et trahis de toutes parts. Monk manda Overton auprès de lui; Overton tarda à s'y rendre; Monk le remplaça dans son commandement, lui assigna Leith pour résidence,

et peu après le fit arrêter et l'envoya à Londres où il fut mis à la Tour[1]. On trouva dans ses papiers des indices de ses relations avec les Cavaliers et des vers écrits de sa main contre le Protecteur : « Un Protecteur ! « Qu'est-ce que cela? Une personne fastueuse qui se « proclame elle-même le singe d'un roi,.... une mon- « naie contrefaite où s'étale gauchement une effigie en « or avec un nez en cuivre..... Que le Roi des rois nous « protége contre ce que nous appelons un Protecteur[2] ! »

Overton était depuis trois semaines à la Tour quand le plus acharné des conspirateurs républicains, le major Wildman, y fut amené comme lui. Peu de jours auparavant[3], il était occupé à dicter une « déclaration des « hommes libres et bien pensants d'Angleterre mainte- « nant en armes contre le tyran Olivier Cromwell. » Il y rappelait les espérances de liberté au nom desquelles Cromwell avait autrefois soulevé l'Angleterre, les mensonges par lesquels il l'avait trompée, l'oppression qu'il faisait peser sur elle, et il conjurait tous les honnêtes gens, tous les soldats, ses anciens camarades, de se joindre à l'insurrection qui voulait délivrer d'un tel joug leur pays. Dans son obscure maison de la petite ville d'Exton, Wildman se croyait parfaitement en

[1] Le 16 janvier 1655.

[2] *Parliam. Hist.*, t. XX, p. 431-432;—Thurloe, *State-Papers*, t. III, p. 46, 47, 55, 67, 75, 76, 110, 185, 217, 280;—Whitelocke, p. 618, 625;—*Cromwelliana*, p. 149-152;—Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 287.

[3] Le 10 février 1655.

sûreté; la porte de sa chambre était ouverte; il n'avait pas encore fini de dicter; des soldats, envoyés sur un ordre de Cromwell, entrèrent inopinément et le saisirent, lui, ses papiers et ses armes, que le colonel Butler expédia sur-le-champ au Protecteur. Plusieurs autres chefs, anabaptistes ou niveleurs, Harrison, lord Grey de Groby, Carew, furent également, et avant qu'ils eussent rien entrepris, arrêtés, dispersés et retenus dans diverses prisons; aucune poursuite ne fut entamée contre eux. Quand il avait affaire aux hommes de son ancien parti, Cromwell s'appliquait à prévenir et à étouffer; il les voulait impuissants, mais non victimes avec éclat[1].

Envers les royalistes, il agissait bien autrement : en même temps que, par la sécurité des intérêts civils et par l'esprit conservateur de son gouvernement, il travaillait à rallier les grands propriétaires, les hommes tranquilles et fatigués de la lutte, il laissait les hommes ardents, les têtes chaudes du parti, s'engager et se compromettre à leur gré, surveillait leurs menées sans les entraver, en exagérait plutôt qu'il n'en atténuait la gravité, et les frappait rudement dès qu'il les saisissait en action. Ils étaient, quand le Parlement fut dissous, en grande effervescence et confiance; ils comptaient sur le concours de leurs alliés républicains dans l'armée, sur les mesures

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. III, p. 147;—Whitelocke, p. 618-620;—*Cromwelliana*, p. 151;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XIV, c. 48, 49;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 159-165.

violentes du Protecteur et sur l'irritation qu'elles produiraient, sur une prise d'armes dans les montagnes d'Écosse, sur la faiblesse et l'hésitation du gouvernement de Fleetwood en Irlande. Une grande insurrection fut projetée; elle devait éclater dans les comtés de l'ouest et du nord, foyer principal des forces du parti. Les meneurs envoyaient à Cologne message sur message, conjurant le roi de les autoriser à agir, et de se tenir lui-même prêt et à portée, car ils seraient bientôt en mesure; ils fixaient déjà au 14 février le jour de l'explosion; le roi débarquerait aisément dans le comté de Kent qui se lèverait comme un seul homme, et où le château de Douvres serait dans leurs mains; ils prendraient enfin leur revanche du désastre de Worcester[1].

Charles avait peu de foi dans ces assurances et peu de penchant à se confier de nouveau à tant de présomption et de hasard; ses plus sages conseillers, Hyde et Ormond surtout, partageaient ses doutes; mais comment se refuser toujours à risquer quelque chose avec ceux qui voulaient tout risquer pour lui? Parmi les émigrés qui l'entouraient, la plupart, par imprévoyance ou par ennui, le pressaient de se rendre à des instances si vives; son plus intime favori, lord Wilmot, qu'il venait de faire comte de Rochester, lui demanda la permission d'aller lui-même en Angleterre pour apprécier

[1] Clarendon, *Hist. of the Rebell.*, l. XIV, c. 123-125;—Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 277 et suiv.;—*Cromwelliana*, p. 149;—Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 265-269.

de près les préparatifs, les forces, les chances; Wilmot était adroit, bon compagnon, et personne ne savait encore qu'après s'être montré si empressé à tenter, il ne serait pas bien ferme lorsqu'il faudrait agir. Par laisser-aller plus que par conviction, Charles l'autorisa à partir, à approuver en son nom l'insurrection projetée, à promettre sa présence quand le moment propice serait venu, et quittant lui-même Cologne en secret, il se rendit à Middlebourg, dans l'île de Walcheren, sur la côte de Zélande, pour y attendre, chez un hôte sûr, que Wilmot l'engageât à passer la mer[1].

Mais le secret est difficile aux rois, même détrônés, et nul homme n'était plus habile que Cromwell à épier ses ennemis. Un Cavalier nommé Manning, qui vivait à la cour de Cologne et dans l'intimité de Rochester, tenait le Protecteur au courant de ce qui se passait autour du roi. Rochester lui-même, indiscret et vantard, raconta, en traversant les Pays-Bas pour s'embarquer à Dunkerque, ce qu'il allait faire en Angleterre. Les États particuliers de la province de Hollande, instruits du projet de Charles et craignant qu'il ne prît leur territoire pour point de départ, écrivirent à la princesse d'Orange, sa sœur, que, d'après leur récent traité avec la République d'Angleterre, ils ne pourraient tolérer un tel séjour. Les révélations, les renseignements arri-

[1] Clarendon, *Hist. of the Rebell.*, l. XIV, c. 126-129;—*State-Papers*, t. III, p. 265-269; —Heath, *Chronicle*, p. 677-678;—Thurloe, *State-Papers*, t. III, p. 182, 207.

vaient à Cromwell de toutes parts, et avant que l'insurrection royaliste eût éclaté, il en connaissait le plan, les moyens, les espérances, et savait où en étaient cachés les acteurs[1].

Soit hasard, soit dessein, il ne fit rien d'efficace pour la prévenir; dès que le bruit s'en fut répandu, il fit arrêter un grand nombre de royalistes, mais non pas ceux qui préparaient effectivement la prochaine exécution du complot. Rochester passa plusieurs jours à Londres, se concertant avec les Cavaliers qui s'y étaient rendus pour le voir, discutant leurs plans, envoyant des messagers dans les comtés, et transmettant au roi, dans son asile de Middlebourg, de telles espérances que Charles n'attendait plus, pour s'embarquer, qu'un dernier signal. Les mesures que prenait Cromwell devaient redoubler la confiance des royalistes, car il paraissait inquiet, faisait venir d'Irlande des renforts de troupes, et les trouvait si mal disposées que le conseil de guerre fut obligé, sur le rivage de Dublin, de casser une compagnie et de faire pendre un soldat pour intimider ceux qui refusaient de s'embarquer[2].

Le 11 mars 1655, à cinq heures du matin, une troupe

[1] Clarendon, *Hist. of the Rebell.*, l. XIV, c. 138-146; —*State-Papers*, t. III, p. 266 :—Thurloe, *State-Papers*, t. III, p. 190, 195, 224, 301, 339, 390, 457, 591,—Heath, *Chronicle*, p. 678, 680;—Bates, *Elenchus motuum nuperorum*, t. II, p. 326.

[2] Clarendon, *Hist. of the Rebell.*, l. XIV, c. 130;—Heath, *Chronicle*, p. 678; —Bates, *Elenchus*, etc., p. 322-325;—*Cromwelliana*, p. 150;—Thurloe, *State-Papers*, t. III, p. 161, 162, 164, 172, 179, 190, 273 et suiv.;—Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 278-279.

de Cavaliers entra tout à coup dans la ville de Salisbury, où se tenaient en ce moment, sous la présidence du grand juge Rolles, les assises du comté. Ils étaient environ deux cents, presque tous gentilshommes du Wiltshire, réunis sous le commandement de sir John Wagstaff, brave et joyeux officier, jadis major général d'infanterie dans l'armée royale, et tout récemment arrivé de Londres pour se mettre à la tête des insurgés de l'ouest. Ils s'établirent sur la place du marché, et y firent immédiatement amener le grand juge Rolles, son collègue Nicholas et le shériff du comté, surpris dans leurs lits. Wagstaff ordonna au shériff de proclamer le roi Charles II ; le shériff s'y refusa absolument. Wagstaff voulait le faire pendre sur la place, ainsi que les deux juges : « Il faut les traiter, » disait-il, « comme ils nous « traiteraient nous-mêmes s'ils nous avaient pris. » Mais les gentilshommes qui l'entouraient, entre autres John Penruddock, propriétaire riche et estimé des environs, s'y opposèrent vivement, décidés à ne commettre ni violence ni désordre au moment où ils revendiquaient les lois du pays. On relâcha les juges, en les invitant à se rappeler à qui ils devaient la vie. Le roi fut proclamé sans le concours du shériff qu'on retint comme otage. Les insurgés firent ouvrir les portes de la prison et prirent tous les chevaux de la ville, respectant d'ailleurs le repos et les propriétés des habitants. Nulle résistance ne leur fut opposée, mais presque personne ne se joignit à eux ; on les trouvait trop faibles pour se déclarer en leur faveur. Ils attendaient les insurgés des comtés

voisins qui devaient se rendre aussi à Salisbury. Ne les voyant pas arriver, ils quittèrent la ville le jour même pour aller chercher et porter ailleurs le soulèvement. A Blandford, dans le comté de Dorset, le crieur public, amené sur la place, eut l'air de consentir à proclamer le roi; mais quand Penruddock, qui lui dictait sa proclamation, le somma de prononcer les mots : « Charles II, « roi, » l'homme épouvanté déclara qu'il ne le ferait jamais, dût-on apporter à l'instant des fagots et le brûler vif. Dans la pensée populaire, la cause royale était encore une cause perdue, et qu'on ne pouvait embrasser sans se perdre. Les insurgés ne faisaient nul progrès : par fanatisme républicain, par peur, par ignorance, par esprit d'ordre, la population se détournait d'eux. Trois ou quatre cents Cavaliers du Hampshire, qui s'étaient mis en marche pour le rendez-vous de Salisbury, s'arrêtèrent en apprenant que Wagstaff n'y était déjà plus, et se dispersèrent au lieu d'aller le rejoindre ailleurs. Le colonel Butler, cantonné dans le pays, mit en mouvement quatre compagnies avec ordre de suivre les insurgés et de les attaquer dès que l'occasion favorable se présenterait. Le major général Desborough arriva avec des troupes. Le découragement gagnait d'heure en heure dans les rangs, déjà si peu pressés, des Cavaliers. Le 14 mars, à South-Molton, dans le comté de Devon, ils furent rencontrés et aussitôt attaqués par le capitaine Hutton Crook. Ils se défendirent vaillamment, mais inutilement; Penruddock et une quarantaine de ses compagnons furent pris; sir John

Wagstaff et quelques autres réussirent à gagner la côte et à s'embarquer. Après avoir erré quatre jours comme une bande de fugitifs, l'insurrection des comtés de l'ouest s'évanouit au premier combat[1].

Dans les comtés du nord, elle fut encore plus courte et plus vaine : c'était là que Rochester s'était réservé d'agir en personne; il s'y rendit en effet, et plusieurs gentilshommes considérables du pays, sir Henri Slingsby, sir Richard Maleverer, M. Hutton, prirent les armes à son arrivée et lui amenèrent leurs amis. Mais il les trouva moins nombreux et moins bien pourvus, dit-il, qu'on ne le lui avait promis; il se répandit en plaintes, en questions, en objections, raisonnables mais tardives, et qui auraient dû l'empêcher d'entrer dans la route où il ne voulait plus avancer. Après quelques conciliabules sans résultat, et avant même de savoir la triste issue des mouvements de l'ouest, Rochester reprit le chemin de Londres, laissant les Cavaliers de ces comtés aussi humiliés qu'irrités de s'être compromis sur la foi de sa mission et de son nom. Arrêté un moment à Aylesbury par un juge de paix soupçonneux, il réussit à s'évader et à rentrer dans Londres où il resta caché quelques jours, et d'où il informa le roi que tout était manqué. Charles, peu surpris, quitta Middlebourg et retourna sans bruit

[1] Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XIV, c.131-134;— Thurloe, *State-Papers*, t. III, p. 246-248, 259, 262-263;—*Cromwelliana*, p. 152; — Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 279; — Heath, *Chronicle*, p. 678-680;—Bates, *Elenchus motuum*, etc., part. II, p. 322-325.

à Cologne où Rochester ne tarda pas à le rejoindre ; et la petite cour exilée se donna la consolation de rejeter le mauvais succès de l'entreprise sur l'espion Manning dont la trahison fut découverte, et que Charles, avec l'autorisation du duc Philippe-Guillaume de Neubourg, fit fusiller sur le territoire de ce prince[1].

Presque au même moment, le sang de Penruddock et des principaux insurgés de l'ouest, ses compagnons, coulait sur l'échafaud à Exeter et à Salisbury[2]. Cromwell fit d'abord venir les prisonniers à Londres et les interrogea lui-même, pour bien connaître le caractère de l'insurrection et pour en rehausser l'importance. Puis il les renvoya dans l'ouest, pour qu'ils fussent jugés et exécutés sur les lieux où elle s'était accomplie. Il ne craignit pas cette fois de remettre le jugement au jury ; le mouvement n'avait pas eu la faveur populaire, et Cromwell était bien sûr des shériffs chargés de désigner les jurés. Penruddock et ses amis moururent sans faiblesse et sans enthousiasme, en hommes à la fois courageux et découragés, qui auraient désiré sauver leur vie, mais qui tenaient encore plus à leur honneur et savaient subir dignement leur sort. Cromwell ne multiplia point les procès et les exécutions ; il fit arrêter un

[1] Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XIV, c. 135-146 ;—Thurloe, *State-Papers*, t. IV, p. 462-468 ;—*Sir Henry Slingsby's Diary*, *Preface*, p. XI-XIII ; — Bates, *Elenchus*, etc., Part. II, p. 323 ; — Whitelocke, p. 633.

[2] Le procès dura du 19 au 23 avril 1655, et l'exécution eut lieu le 16 mai.

grand nombre de royalistes, retint quelque temps en prison les plus considérables, et fit embarquer les autres pour les colonies des Indes occidentales, où ils furent vendus comme esclaves. Les planteurs des Barbades en achetèrent soixante et dix. Le Long Parlement, après la bataille de Worcester, avait donné l'exemple de cette indignité [1].

La victoire était aussi complète qu'elle avait été facile : Cromwell en fit grand bruit, ainsi que du péril ; il en avait besoin pour justifier, dans le passé, la dissolution du dernier Parlement auquel il avait imputé cette recrudescence des discordes civiles, et dans l'avenir les mesures rigoureuses dont il prévoyait la nécessité. C'est l'un des vices du pouvoir absolu qu'il est contraint, pour vivre, d'entretenir et d'aggraver dans la société la terreur des maux dont il promet de la guérir. De tous les grands despotes, Cromwell est peut-être celui qui a le moins abusé de ce mensonge, car son despotisme, qui fut court, avait des causes naturelles et vraies, et il tenta lui-même, à plusieurs reprises, de le transformer en un gouvernement tempéré. Lui aussi, pourtant, il fit quelquefois, des séditions et des conspirations, un usage menteur, et notamment en 1655, il tira, de leur apparition faible et fugitive, plus de force pour son pouvoir qu'elles n'avaient eu de danger.

[1] *State-Trials*, t. V, col. 767-790 ;—Whitelocke, p. 621;—*Cromwelliana*, p. 149-153 ;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XIV, c. 134;—Bates, *Elenchus*, etc., part. II, p. 453;—Burton, *Diary*, etc., t. IV, p. 256, 258, 259, 262, 271, 272.

Délivré pour un temps des complots, il rencontra un autre genre d'obstacles, sinon plus redoutables, du moins plus incommodes; il eut à surmonter des essais de résistance légale. Un négociant de la Cité, nommé Cony, qui avait été longtemps en relation intime avec Cromwell, refusa[1] le payement de certains droits de douane illégalement exigés, disait-il. Ils ne l'étaient, en effet, qu'en vertu d'une ordonnance du Protecteur non sanctionnée par le Parlement. Traduit devant les commissaires des douanes[2], Cony fut condamné à une amende de 500 livres sterling[3]. Sur son refus de payer l'amende comme les droits, Cromwell le fit venir : « Jamais, » lui dit-il d'un ton caressant, « il ne se serait attendu, de sa part, à une telle opposition; lui, un ancien ami, et dans un cas si important pour la République! » Cony lui rappela à son tour leurs anciens principes, et combien de fois il lui avait entendu dire que ceux qui payaient des taxes illégales étaient plus blâmables que ceux qui les imposaient. Cromwell se fâcha : « Je suis aussi entêté que vous; nous verrons lequel des deux sera le maître ; » et Cony fut mis en prison[4]. Il réclama sa liberté devant la cour du haut Banc, et trois des plus célèbres avocats, Maynard, Twisden et Wadham Windham, se chargèrent de sa cause.

[1] Le 4 novembre 1654.
[2] Le 6 novembre.
[3] Le 16 novembre.
[4] Le 12 décembre.

Ils la soutinrent[1], Maynard surtout, avec tant de vigueur, que Cromwell prit l'alarme; ce n'était rien moins que la dénégation absolue du droit légal de son pouvoir, et si Cony eût été acquitté, tout autre Anglais eût pu, en vertu des mêmes principes, refuser le payement de tout impôt. Le lendemain de la plaidoirie, Maynard et ses deux confrères furent mis à la Tour pour avoir tenu un langage destructif du gouvernement. La violence était grande; elle fut insuffisante; Cony ne renonça point; il parut sans avocat devant la Cour, et se défendit si bien lui-même que le juge Rolles, embarrassé et ne sachant comment couvrir le déshonneur de l'arrêt qu'on lui demandait, ne prononça point et remit la cause au terme suivant, laissant Cromwell inquiet et Cony en prison[2].

Ce n'était pas la première marque de scrupule et d'indépendance que Rolles donnait au Protecteur. Appelé, un mois auparavant, à présider les assises d'Exeter, où Penruddock et les insurgés de l'ouest devaient être jugés, il s'y était refusé disant qu'après la manière dont les accusés l'avaient traité à Salisbury, son jugement serait suspect. De tels ménagements ne convenaient pas à Cromwell; Rolles fut écarté de la Cour[3], et Glynn,

[1] Le 17 mai 1655.

[2] Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 293-296;—Heath, *Chronicle*, p. 691; —*The Life of Oliver Cromwell* (5e édit. Londres, 1743), p. 317-319; —Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. xv, c. 150;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 175-181.

[3] Le 7 juin 1655.

qui avait fait preuve de plus de complaisance, y prit sa place. Il était encore plus urgent de mettre fin à l'affaire de Cony, car l'exemple devenait contagieux; déjà sir Peter Wentworth, dans son comté, avait refusé aussi de payer les taxes et intenté des poursuites contre le collecteur. En ceci nulle destitution n'était possible : par d'autres moyens dont il n'est pas resté de trace, on décida Cony à retirer sa réclamation; les trois avocats consentirent à reconnaître qu'ils avaient eu tort et sortirent de la Tour. Cromwell manda les juges et leur reprocha d'avoir toléré devant eux tant de licence. Ils alléguèrent la loi et la grande Charte : « Votre grande « Charte, » dit Cromwell avec un grossier jurement, « n'a rien à voir à mes actions; ce que j'en fais est « pour la sûreté de la République Qui vous a faits « juges? Quelle autorité avez-vous si ce n'est celle « que je vous ai donnée? Que deviendriez-vous si mon « autorité, à moi, venait à manquer? Veillez un peu « plus à ses intérêts, car c'est la seule qui puisse vous « soutenir, et ne permettez pas aux avocats ces bavar- « dages qu'il ne vous convient pas d'entendre. » Sir Peter Wentworth, mandé devant le Conseil, y soutint d'abord ce qu'il avait fait, disant que « les lois d'Angle- « terre ne permettaient pas de lever de l'argent sur les « peuples sans leur consentement donné en Parlement;» —« voici tout ce que je vous demande, » reprit brusquement Cromwell; « voulez-vous, oui, ou non, re- « noncer à votre poursuite? — « Si vous me le com- « mandez, » dit sir Peter, « il faudra bien me sou-

« mettre; » et, sur l'ordre immédiat de Cromwell, il y renonça en effet. La résistance légale parut ainsi domptée sans grand effort, comme la conspiration [1].

Mais elle avait, dans les traditions et les mœurs nationales, des racines trop profondes pour être si aisément extirpées. C'est l'honneur de la magistrature, dans les temps d'orage, de fournir tour à tour, à l'ordre et à la liberté, leurs derniers défenseurs. Quand il fallut, après la condamnation des insurgés de l'ouest, procéder aussi au jugement de ceux du nord, deux des grands juges, Thorpe et Newdigate, désignés pour cette mission, s'y refusèrent et furent aussi révoqués. Le plus illustre d'entre eux, Matthieu Hale, avait déjà donné plusieurs fois l'exemple de la résistance; il s'était dispensé d'assister aux assises où fut jugé Penruddock, donnant pour excuse ses affaires privées; « et si l'on eût insisté, » dit Burnet, « il n'aurait pas hésité à parler plus claire« ment. » Dans une autre occasion, apprenant que des jurés avaient été choisis d'après un ordre spécial de Cromwell, Hale écarta cette liste et en fit dresser une autre par le shériff; Cromwell s'emporta en le revoyant: « Vous n'êtes pas propre à être juge, » lui dit-il;— « c'est très-vrai, » lui répondit Hale. Pourtant Cromwell ne le révoqua point. Il avait à grand'peine décidé Hale à siéger à la Cour du haut Banc, sous son gouvernement, et il tenait à honneur de l'y voir. Les magistrats scrupuleux ne furent pas seuls à refuser de servir

[1] Ludlow, Clarendon, Godwin, *ibid.*

docilement les volontés du Protecteur; parmi ses conseillers habituels, quelques-uns, par esprit de corps ou par prudence, s'en défendirent aussi quelquefois. En avril 1655, il voulut faire mettre en vigueur l'ordonnance qu'il avait rendue, en août 1654, pour la réforme de la Cour de chancellerie, et dont le Parlement naguère dissous avait suspendu l'exécution. Deux des commissaires du grand sceau, Whitelocke et Widdrington, refusèrent d'y concourir, donnant pour leur résistance des motifs qui niaient implicitement le droit du Protecteur à changer ainsi les lois de sa seule autorité. Cromwell prit d'abord patience, et laissa aux deux opposants du temps pour réfléchir sur leur refus; quand il vit qu'ils y persistaient, il les destitua et mit le grand sceau en d'autres mains. Mais il ne croyait guère à la résistance de Whitelocke ou de Widdrington et ne voulait pas perdre leurs services; quelques jours après, il les nomma l'un et l'autre commissaires de la trésorerie, avec un traitement égal à celui qu'ils avaient comme commissaires du grand sceau; ménagement dédaigneux que Whitelocke, dans ses *Mémoires,* attribue « au bon naturel du Protecteur et au regret qu'il avait « de nous avoir traités durement, Widdrington et moi, « à cause de notre attachement à cette liberté de con- « science qu'il regardait lui-même comme le droit de « chacun [1]. »

[1] Whitelocke, p. 621-627; — *Biographia Britannica,* art. *Hale,* t. IV, p. 2477;—Thurloe, *State-Papers,* t. III, p. 359, 360, 385;— Ludlow, *Mémoires,* t. II, p. 281;—Godwin, *Hist. of the Common-*

Si Cromwell n'avait eu à surmonter que les insurrections de Rochester et les résistances de Whitelocke, sa tâche eût été facile ; mais, au milieu de ses succès, il était en présence des deux plus grandes difficultés de gouvernement, un revenu public trop faible et une armée ébranlée. Malgré l'assurance de son langage en dissolvant le dernier Parlement, il n'osait pas mettre lui-même, et lui seul, sur le pays tout entier, des taxes tout à fait nouvelles ; c'était assez de perpétuer, de son autorité, celles qui existaient déjà. Et quoique l'armée lui fût, en masse, soumise et fidèle, il n'ignorait pas que les anabaptistes, les sectaires de la cinquième monarchie et les républicains mécontents y étaient nombreux et actifs. Il lui fallait absolument et plus d'argent et d'autres soldats ; ce qu'il en avait ne suffisait pas aux besoins de son pouvoir.

Ce fut à un acte d'iniquité et de tyrannie révolutionnaire qu'il demanda ce qui lui manquait ; tel était le vice de sa situation que son génie ne sut trouver rien de mieux.

Sous prétexte de [illegible] la paix publique et de réprimer les [illegible] dans chaque [illegible] d'hommes [illegible] bien. Pour ces [illegible] [illegible]

[illegible]

revenu, comptant bien que le produit s'élèverait fort au-dessus de ce que la milice pourrait coûter. Et pour instituer effectivement cette milice et percevoir cette taxe, il se proposa de diviser l'Angleterre et le pays de Galles en douze districts dont il remettrait le gouvernement à douze de ses plus sûrs et plus fermes officiers qui, sous le nom de majors généraux, y exerceraient tous les pouvoirs politiques, administratifs, et, jusqu'à un certain point, judiciaires, sans qu'il y eût, contre leurs actes, aucun autre recours qu'au Protecteur lui-même et à son Conseil. C'étaient la tyrannie révolutionnaire et la tyrannie militaire se déployant ensemble pour traiter l'Angleterre royaliste en peuple vaincu et conquis.

Toujours prudent, même dans ses violences, Cromwell commença cette mesure par un essai partiel et presque inaperçu. Dès le 28 mai 1655, peu après l'insurrection de l'ouest, il nomma son beau-frère Desborough major général des milices levées et à lever dans six comtés du sud-ouest de l'Angleterre. Deux mois après, le 2 août, Desborough prit, dans ces comtés, le commandement direct de douze escadrons de milice de nouvelle formation; et, le lendemain, la question de l'établissement général de la milice fut traitée dans le Conseil. Elle y fut définitivement résolue la semaine suivante par la division de tout le territoire, d'abord en dix, puis en douze districts, où le commandement des forces nouvelles fut confié aux douze majors généraux Fleetwood, revenu naguère de son gouvernement d'Ir-

lande, Desborough, Lambert, Whalley, Goffe, Skippon, Berry, Kelsey, Butler, Worsley, Barkstead et Dawkins[1].

Pendant que la mesure militaire s'accomplissait ainsi progressivement, Cromwell avait commencé la mesure révolutionnaire. Dans le cours du mois de juin 1655, quoique les insurrections de l'ouest et du nord fussent étouffées et jugées, il fit arrêter avec éclat un grand nombre de royalistes, et des plus considérables, les comtes de Newport, de Lindsey, de Northampton, Rivers, de Peterborough, le marquis de Hertford, le vicomte Falkland, les lords Willoughby de Parham, Saint-John, Petre, Coventry, Maynard, Lucas, et plus de cinquante autres Cavaliers d'un nom et d'un caractère honorés; il n'alléguait pour les traiter avec cette rigueur aucun fait particulier qui pût les faire traduire en justice, mais un danger général de la République, dont le Protecteur devait, à tout prix, la préserver. Il renouvela en même temps, contre tous ceux qui avaient servi le feu roi ou ses fils, l'ordre de s'éloigner de Londres, fit partir les majors généraux pour leur mission, et le 31 octobre enfin, il proclama et motiva officiellement, dans un long manifeste, tout son dessein[2].

C'était un acte d'excommunication politique contre

1 Thurloe, *State-Papers*, t. III, p. 486; t. IV, p. 117;—*Parliam. Hist.*, t. XX, p. 433;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 226-230.

2 *Parliam. Hist.*, t. XX, p. 434-460;—*Perfect Proceedings*, etc., 13 et 21 juin, 5 juillet;—*Mercurius Politicus*, 14, 21 et 28 juin;—*Perfect Diurnal*, 6 juillet;—*Public Intelligencer*, 8 octobre;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 223-224.

le parti royaliste tout entier; les uns, comme des conspirateurs en permanence; les autres, à cause de leur hostilité incurable et de leur connivence cachée avec les conspirateurs. Puisqu'ils n'avaient sincèrement accepté ni leur défaite, ni le régime nouveau, ni l'amnistie dont ils avaient été l'objet, puisqu'ils faisaient planer sans cesse sur l'État de nouveaux périls, c'était à eux à payer les frais des mesures nécessaires pour le défendre. Ils furent tous mis hors de la loi commune et assujettis à une taxe annuelle du dixième de leur revenu. Ceux-là seulement dont le revenu en biens-fonds ne s'élevait pas à cent livres sterling, ou dont les propriétés mobilières n'atteignaient pas une valeur de quinze cents livres sterling, en furent exceptés.

Les instructions données en même temps aux majors généraux leur prescrivirent de répandre dans tout le pays le manifeste du Protecteur, de s'entourer, dans chaque comté, de commissaires sûrs, et de procéder immédiatement, avec leur concours, à l'évaluation des revenus des royalistes et à la perception de la taxe. Ils étaient en outre investis, sur les personnes, des pouvoirs les plus étendus; ils pouvaient les désarmer, les arrêter, en exiger caution, non-seulement pour eux-mêmes, mais pour leurs enfants et leurs serviteurs, et les astreindre à comparaître, de temps en temps, devant un agent délégué à cet effet. Un registre général de toutes les personnes ainsi surveillées dans chaque comté devait être tenu à Londres, et aucune d'elles ne pouvait y venir sans donner, à ce bureau, connaissance

de son arrivée, de son logement et de tous ses mouvements. C'était une législation spéciale contre un parti et une classe de citoyens, point sanguinaire, toute de fiscalité et de police, mais complétement arbitraire et accompagnée de toutes les mesures accessoires qui pouvaient en assurer l'efficacité [1].

Parmi ces mesures figuraient, en première ligne, des précautions rigoureuses contre la presse : le nombre des feuilles publiques, rédigées à Londres et toutes hebdomadaires, qui avait été de douze en 1653, était, depuis le Protectorat, réduit à huit, dont deux seulement avaient quelque nuance d'opposition. Un ordre du Conseil [2] défendit d'en publier désormais aucune sans l'autorisation spéciale et continue du secrétaire d'État ; et deux feuilles, toutes deux rédigées par Marchamont Needham, écrivain d'abord royaliste, mais que Milton avait gagné à la République et à Cromwell, survécurent seules à cette prohibition [3].

L'exécution de ce plan aggrava, comme on pouvait s'y attendre, ses effets prémédités et naturels : par obéissance militaire, par passion de parti, par rivalité de zèle, les majors généraux usèrent et abusèrent à l'envi des pouvoirs presque sans limite qui leur étaient confiés; ils multiplièrent les perquisitions, les arrestations, les vexations, uniquement préoccupés de découvrir les ennemis du Protecteur, d'élever les produits de la taxe,

[1] *Parliam. Hist.*, t. XX, p. 461-467.
[2] Le 5 septembre 1655.
[3] Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 225.

et tirant vanité tantôt de l'empressement, tantôt de la peur qu'ils inspiraient : « Le colonel Birch, qui est ici « en prison, » écrivait le major général Berry à Thurloe[1], « s'est adressé à moi comme à un petit roi qui pou- « vait redresser tous les griefs ; » et un peu plus tard[2] : « Nous avons mis en prison bien des mauvais sujets, les « uns pour avoir trempé dans le complot, les autres « pour mener une vie dissolue ; tous gens dangereux « pour la paix de la nation ; parmi eux sont des papistes « qui étaient venus en chassant quand le major Waring « les avait mandés ; ce sont des hommes capables de « tout, et dont plusieurs mériteraient de moudre la « canne à sucre et le tabac ; si l'on en envoyait quel- « ques-uns aux Indes, cela ferait grand bien. » ..... « Nous envoyons chercher un certain sir Charles Eger- « ton, » écrivait[3] le major général Worsley, « qui a été « d'abord membre du Long Parlement et a passé ensuite « dans le camp du roi ; nous ne doutons pas que nous « ne trouvions des preuves pour faire de lui un délin- « quant ; nous sommes décidés à découvrir autant de « gens de cette sorte qu'il peut y en avoir. » Et ce n'était pas sur les Cavaliers seuls que s'exerçait cette ardeur de police, quoique, selon le manifeste, ils fussent seuls le motif et l'objet de la mesure ; les majors généraux poursuivaient également, sous ce manteau, les républicains

[1] Le 24 novembre 1655.
[2] Le 5 janvier 1656.
[3] Le 28 janvier 1656.

et les sectaires hostiles au Protecteur : « Je trouve, » écrit Worsley [1] à Thurloe, « que le major Wildman a, « dans ce comté, des terres considérables..... Je vous « demande un mot de direction à ce sujet ; si vous ne « me dites rien, je me propose de séquestrer ce qui lui « appartient ; » et il exécuta son projet, car, six semaines après [2], il écrivait à Cromwell lui-même : « Nous avons « saisi et séquestré ici, pour l'usage de V. A., un grand « domaine qui appartient à John Wildman, et nous es- « pérons en découvrir encore davantage. » Il y a peu de lettres, dans cette nombreuse correspondance, qui ne fassent mention de quelques personnes recherchées, tracassées, arrêtées, emprisonnées, sans autres motifs que leurs sentiments suspects, ou leur fortune présumée, ou leurs déclarations inexactes quant à la valeur de leurs biens. L'intérêt personnel le plus vulgaire jouait quelquefois un grand rôle dans le zèle des majors généraux, et quelques-uns le témoignaient avec une franchise brutale : « Que V. A. veuille bien tenir sa promesse au ca- « pitaine Crook, » écrivait le major général Berry au Protecteur [3] ; « mais il faut que ce soit pendant que vous « vivez, car autrement nous craindrons que cela n'ar- « rive jamais; vous savez combien il y a de complots « contre votre personne ; si quelqu'un venait à réussir, « que deviendraient nos avancements [4] ? »

[1] Le 9 novembre 1655.
[2] Le 24 décembre 1655.
[3] Le 1er décembre 1655.
[4] Thurloe, *State-Papers*, t. IV, p. 237, 394, 473, 179, 340, 274.

De la part de la population, les majors généraux n'obtenaient pas partout le même concours : quelques-uns se plaignent des difficultés qu'ils rencontrent et des refus qu'ils essuient dans leurs efforts pour s'entourer de commissaires capables de travailler avec eux à l'établissement et à la perception de la taxe; d'autres parviennent aisément à réunir des commissaires, mais ils les trouvent ensuite froids, inactifs ou craintifs. La plupart cependant se félicitent du zèle avec lequel ils sont reçus et secondés : « Nos commissaires, » écrit Haynes à Thurloe[1], « sont extrêmement bien dis-« posés et ardents à exécuter leur mission..... Je n'es-« pérais pas en vérité que nous trouvassions parmi eux « un si bon accueil. » ..... « Cette taxe mise sur le parti « des Cavaliers, » écrit Thurloe lui-même à Henri Cromwell[2], « est merveilleusement agréée par tout le parti « du Parlement ; tous les hommes de toutes les nuances « s'unissent en cela de grand cœur. » Dans plusieurs comtés, les commissaires trouvèrent même mauvais que la taxe fût restreinte aux royalistes dont le revenu dépassait cent livres sterling, et ils exhortaient les majors généraux à demander au Protecteur l'abaissement de cette limite, disant que la taxe rapporterait bien davantage et qu'il y avait autant de royalistes au-dessous qu'au-dessus de cent livres sterling de revenu. Les jalousies et les haines de parti étaient bien plus fortes au fond des

[1] Le 8 novembre 1655.
[2] Le 17 décembre 1655.

comtés qu'à Londres; Cromwell était puissant dans la petite bourgeoisie et dans le peuple; et les gens d'une condition médiocre, même quand ils ne portent point d'aversion aux classes élevées, s'empressent volontiers à jouir du pouvoir, comme d'un plaisir rare et fugitif[1].

Les Cavaliers se soumirent sans résistance : il semble que l'idée ne leur en venait même pas, tant ils étaient certains qu'elle serait vaine; les plus récalcitrants ne se rendaient pas aux sommations des commissaires et se laissaient taxer en silence, sauvant leur honneur par le refus de comparaître et le reste de leurs biens par l'inaction. Même parmi les grands seigneurs royalistes, quelques-uns, par pusillanimité, ou par quelque ressentiment personnel, reste des anciennes dissidences politiques, allèrent au delà de la soumission nécessaire : « Le comte « de Northumberland, » écrit le major général Goffe à Thurloe[2], « loue beaucoup le manifeste de S. A..... Il « paraît qu'à cause de l'adhésion du comte, dans les « premiers temps, au Parlement, le marquis de Hert- « ford a rompu un mariage presque conclu avec sa « famille, ce que le comte a vivement ressenti. » On remarqua la fierté du comte de Southampton : « Il a été « très-roide, » écrivit le major général Kelsey à Thurloe[3], « et n'a voulu nous donner aucun renseignement « sur ses terres; sur quoi, je l'ai mis en prison, pour sa

1 Thurloe, *State-Papers*. t. IV, p. 171, 321, 149, 179, 215, 216, 224, 225, 227, 235, 308.

2 Le 25 novembre 1655.

3 Le 23 novembre 1655.

« désobéissance à nos ordres. Il s'est adouci enfin ; mais « quand, selon mes instructions, je lui ai demandé une « caution, il a péremptoirement refusé : aussi l'ai-je « fait arrêter ; mais comme sa mère était très-malade et « lui assez souffrant, je lui ai permis de retourner dans « sa propre maison, qui est à trois milles d'ici [1]. »

Comme expédient financier, la mesure réussit ; elle s'exécuta promptement, efficacement, presque sans obstacle, et valut au Protecteur des sommes considérables. Comme acte politique, ce fut la ruine de sa belle gloire et de son grand avenir : il avait pris le pouvoir au nom de l'ordre et de la paix intérieure à rétablir, et il avait en effet commencé avec éclat leur rétablissement ; par sa taxe du revenu sur les royalistes seuls et par son institution des majors généraux, il replongea tyranniquement le pouvoir dans l'ornière des violences révolutionnaires, et il remit les partis aux prises, non plus par la guerre civile, mais par l'oppression. Il invoqua la nécessité, et sans doute il s'y crut réduit : s'il avait raison, c'était une de ces nécessités infligées par la justice de Dieu, qui révèlent le vice inné d'un gouvernement et deviennent l'arrêt de sa condamnation.

Il en eut lui-même, de ce jour, un secret et importun sentiment : brouillé avec les républicains et avec les royalistes, à la fois révolutionnaire et conservateur, faisant en même temps aux classes élevées la guerre et la cour, il s'agitait sous le poids de ces contradictions

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. IV, p. 229, 234, 162, 208.

incessantes dans sa situation, dans ses maximes, dans sa conduite, et cherchait de tous côtés des idées justes et utiles à exploiter, des intérêts influents à satisfaire, pour s'en faire des points d'appui et suppléer aux principes fixes et aux grandes amitiés qui lui manquaient. La liberté de conscience fut, en ce genre, sa plus noble et sa meilleure ressource. Il était fort loin, on l'a déjà vu, de l'admettre en principe général et dans toute son étendue; les catholiques et les épiscopaux, qui formaient probablement, à cette époque, la majorité de la population d'Angleterre, en demeuraient absolument exclus; et cette exclusion n'était pas seulement proclamée comme une maxime d'État; elle était mise en pratique. En juin 1654, un pauvre prêtre catholique, nommé Southwold, qui, trente-sept ans auparavant, avait été, à ce titre, condamné et banni, se hasarda à rentrer en Angleterre, et fut pris, dans son lit, par le major général Worsley qui l'envoya à Londres, où il fut jugé, condamné et pendu : « Nous avons eu hier ici un « martyr, » écrivait M. de Bordeaux[1] au comte de Charost, gouverneur de Calais; « c'est un prêtre qui a été « exécuté, nonobstant mon intervention et celle d'au- « tres ambassadeurs pour obtenir qu'on lui fît grâce; « il a été accompagné au lieu du supplice par deux ou trois « carrosses et par un grand nombre de gens à cheval « qui admiraient [illegible] pas au-devant de [illegible]

[1] Le 29 juin 1654.

les proscrits lui fournissent, en sauvant les apparences, quelque moyen de les éluder; mais quand leur foi ardente ou leur caractère énergique se refusait à ces petites faiblesses, il laissait, sans hésiter, à la cruauté de la loi, son libre cours. Avec le clergé de l'Église anglicane, il avait un peu plus de latitude; ni la législation, ni les haines de parti ne lui imposaient, envers eux, cette persécution sanglante, et il était, par son propre penchant, enclin à les ménager, car les maximes politiques et la forte discipline de leur Église lui convenaient. Cependant, pour obéir aux traditions révolutionnaires, pour plaire aux presbytériens, pour avoir des bénéfices à donner à ses partisans, il pourchassait partout les épiscopaux, leur retirait les cures, leur interdisait toute pratique publique de leur culte. Il alla même jusqu'à défendre[1] que, dans l'intérieur des familles, ils fussent pris, comme cela arrivait souvent, à titre de chapelains ou de précepteurs. C'était fermer, à un grand nombre d'ecclésiastiques chassés de leur cure, leur dernier refuge contre la misère, et enlever aux parents toute liberté dans l'éducation, même domestique, de leurs enfants. Contre une persécution si acharnée, les réclamations furent vives: le savant et illustre Usher, archevêque d'Armagh et primat d'Irlande, que Cromwell traitait avec faveur, s'en rendit l'organe; il obtint, bien qu'avec peine, du Protecteur, la promesse que cette odieuse interdiction serait levée. Mais la promesse ne s'exécutait

[1] Le 24 novembre 1655.

pas : Usher retourna à Whitehall; il trouva Cromwell entre les mains de son chirurgien occupé à lui panser un énorme clou sur la poitrine; le Protecteur ordonna qu'on fit entrer l'archevêque, et le pria de s'asseoir et de l'attendre un moment, lui disant : « Quand ce clou « sera une fois extirpé, je serai très-bien; » — « Je crains, » lui dit Usher, « que le clou ne soit plus avant; il y en a « un dans le cœur qu'il faut extirper; sans quoi rien « n'ira bien; » — « Ah! » reprit Cromwell en soupirant, « cela est vrai. » Mais quand l'archevêque voulut l'entretenir du motif de sa visite, Cromwell l'interrompit en disant qu'il y avait mieux pensé, qu'il en avait délibéré avec son Conseil, et que tous étaient d'avis qu'il n'y avait, pour lui, point de sûreté à accorder la liberté de conscience à des hommes qui se montraient les implacables ennemis de sa personne et de son gouvernement. Cromwell n'était ni si inquiet ni si rigoureux qu'il voulait le paraître; sa déclaration contre les chapelains et les précepteurs empruntés à l'Église anglicane demeura presque sans effet; mais il n'avait osé ni la refuser au fanatisme de son parti, ni la révoquer publiquement, au nom de cette liberté de conscience qu'il se faisait gloire de soutenir[1].

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. II, p. 406;—Whitelocke, p. 592;—J. Walker, *Sufferings of the Clergy of the Church of England*, p. 194; —*The Life of Jeremy Taylor* (Londres, 1815), p. 81;—*The life of Dr H. Hammond, by J. Fell* (*Ecclesiast. Biography*, Lond. 1810), t. V, p. 373, 374;—*The life of Archbishop Usher*, p. 75;—*Biogr. Brit.* t. VI, p. 4078.

Quand il ne s'agissait ni des catholiques ni des épiscopaux, quand le débat se passait entre les sectes diverses qui avaient toutes pris part à la révolution, Cromwell était plus hardi dans ses propres maximes; il protégeait efficacement les uns contre les autres les presbytériens, les indépendants, les anabaptistes, les millénaires, les sectaires de toute sorte, leur rappelant qu'ils avaient été naguère persécutés tous ensemble et qu'ils se devaient mutuellement charité et appui. Et quand il était obligé, pour faire cesser des désordres politiques ou des scandales révoltants, de réprimer les emportements d'un mysticisme insensé ou licencieux, il gardait encore, envers les principaux des sectaires égarés, de grands ménagements, toujours attentif à rester avec eux en rapports assez intimes pour qu'ils se crussent toujours ses amis ou ses obligés. Vers la fin de l'année 1655, les Quakers, et en particulier George Fox, leur fondateur, avaient été, dans divers comtés, l'occasion de troubles graves : « Ces gens-là, » écrivait le major général Goffe à Thurloe[1], « trompent ici beaucoup d'âmes « simples, et répandent dans les églises de mauvais li- « vres contre le Protecteur; j'ai quelque envie de « mettre ce Fox et ses compagnons aux fers, si j'en « trouve l'occasion. » George Fox alla à Londres et pénêtra jusqu'à Whitehall. Cromwell le reçut en faisant sa toilette; le valet de chambre qui l'habillait, Harvey, avait eu avec les Quakers des relations, et servit à Fox

[1] Le 10 janvier 1655.

d'introducteur : « J'eus avec le Protecteur un long en-
« tretien, » raconte Fox lui-même ; « je lui expliquai ce
« que moi et les amis nous avions été conduits à penser
« concernant Christ et ses apôtres dans les temps an-
« ciens, ses ministres et ses prêtres de nos jours; je
« l'exhortai à vivre dans la crainte de Dieu, par où il
« recevrait de Dieu la sagesse, guide nécessaire pour
« toute personne souveraine..... il se comporta avec
« beaucoup de modération, disant plusieurs fois, à me-
« sure que je parlais : —ceci est bien; ceci est vrai. —
« D'autres personnes arrivèrent, des personnes de qua-
« lité, comme on dit; je me retirai. Il me prit la main
« et me dit, les yeux humides : — Reviens dans ma
« maison; si toi et moi nous passions ensemble une
« heure par jour, nous serions bien plus près l'un de
« l'autre; je ne te veux pas plus de mal qu'à moi-même
« et à mon âme; » et il renvoya George Fox content, se
contentant lui-même d'une promesse écrite que lui
donna le Quaker de ne rien faire contre son gouverne-
ment. Il est difficile de démêler ce qu'il pouvait y avoir
d'émotion vraie dans ce langage : le poëte Waller, scep-
tique libertin et un peu parent de Cromwell, qui vivait
aussi avec lui en grande familiarité, rapporte qu'il se
trouva quelquefois dans le salon de Whitehall quand le
Protecteur y recevait quelqu'un de ces pieux enthou-
siastes, et qu'après les avoir affectueusement congédiés,
Cromwell revenait à lui en lui disant : « Cousin Waller,
« il faut parler à ces gens-là leur jargon : reprenons
« notre entretien. » Quoi qu'il en soit, par ces bons pro-

cédés personnels et ces épanchements sympathiques, Cromwell retenait à lui les sectaires, et, même en les réprimant, conservait toujours, au fond, leur confiance et leur appui[1].

Il entreprit aussi de s'assurer la bienveillance et le concours d'une autre classe d'hommes, très-impopulaire, très-méprisée, hors d'état de nuire, mais qui pouvait servir, les juifs. Ils avaient été expulsés en masse d'Angleterre, en 1290, par le roi Édouard Ier, et depuis cette époque, ils y étaient fort peu nombreux, sans aucun lien social, sans existence reconnue par la loi. Cependant Cromwell, depuis qu'il était puissant, avait avec des juifs, soit d'Angleterre, soit du continent, d'assez fréquents rapports. Un jour, pendant qu'il était en conversation avec lord Broghill, on vint l'avertir qu'un inconnu demandait à lui parler; sur son ordre immédiat, un vieillard mal vêtu et de mauvaise mine entra, et le Protecteur s'entretint quelques moments à part avec lui. C'était un juif qui venait l'informer que le gouvernement espagnol, avec qui Cromwell était sur le point d'entrer en guerre, avait fait charger une somme considérable, envoyée en Flandre, sur un navire marchand hollandais qui devait bientôt passer près des côtes d'Angleterre. Cromwell profita de l'avis et fit indirectement saisir le navire. Probablement les juifs lui avaient déjà rendu

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. IV, p. 408;—Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 469, 377;—*Waller's Life*, en tête de ses poésies, dans la collection intitulée : *The Works of the English Poets* (21 vol. in-8°, Londres, 1810), t. VIII, p. 12.

plus d'une fois, soit comme espions, soit dans ses besoins d'argent, d'utiles services. Il paraît même que sa renommée, sa destinée, son caractère avaient ému leur imagination à ce point que quelques-uns d'entre eux, tentés de le prendre pour le Messie qu'ils attendaient, étaient allés dans le comté de Huntingdon pour recueillir en secret, sur sa famille et sa généalogie, des renseignements précis. En octobre 1655, un juif d'origine portugaise, mais établi en Hollande et l'un des chefs de la synagogue d'Amsterdam, Menasseh-ben-Israel, arriva en Angleterre et publia un pamphlet intitulé : « Humble « adresse au Protecteur en faveur de la nation juive. » Il y demandait formellement, pour les juifs, l'autorisation de s'établir en Angleterre, d'avoir à Londres une synagogue, un cimetière, d'y jouir de la liberté du commerce, du droit de juger entre eux leurs procès, sauf à recourir en appel aux tribunaux du pays, et la révocation des anciennes lois contraires à ces privilèges. Ni l'idée ni même la démarche n'étaient tout à fait nouvelles : frappé des paroles de tolérance et de liberté religieuse qui retentissaient en Angleterre au milieu des troubles civils, Menasseh-ben-Israel avait déjà demandé, d'abord au Long Parlement, puis au Parlement Barebone, un passe-port pour venir à Londres tenter son dessein. Mais il n'avait donné à cette velléité aucune suite. Un autre juif, Manuel Martinez Dormido, avait aussi, l'année précédente, présenté à Cromwell une pétition dans le même but, et Cromwell l'avait renvoyée au conseil d'État avec cette note : « S. A. recommande spécialement ces pa-

« piers à la prompte considération du Conseil. » D'autre part, pendant la guerre avec la Hollande, l'importance et l'activité des juifs avaient été fort remarquées des officiers anglais; en 1654, les trois commandants de la flotte avaient, dit-on, engagé le Protecteur à recevoir cette nation en Angleterre pour y attirer le commerce[1]; et lorsque Menasseh-ben-Israel eut formé publiquement sa demande, le major général Whalley écrivit à Thurloe[2] : « Il me semble qu'il y a de fortes raisons poli-« tiques et religieuses pour que nous admettions les « juifs à vivre au milieu de nous; certainement ils ap-« porteraient dans cette République beaucoup de ri-« chesses, et puisque nous prions pour leur conversion « et que nous croyons qu'elle arrivera, je ne vois pas « pourquoi nous leur en refuserions les moyens. » On dit aussi que les juifs promirent à Cromwell, si leurs demandes leur étaient accordées, une somme considérable, deux à trois cent mille livres sterling. C'était un grand acte à accomplir, en vertu d'une grande idée, peut-être dans un grand intérêt. Cromwell s'y porta avec chaleur : il convoqua à Whitehall une conférence composée de jurisconsultes, de négociants de la Cité et de théologiens, les chargea d'examiner les propositions de Menasseh, et présida lui-même à la discussion. Elle fut longue et animée : la conférence, qui comptait vingt-sept membres, se réunit quatre fois. Les jurisconsultes furent en géné-

[1] Le 16 octobre 1654.
[2] Le 12 décembre 1655.

ral favorables aux juifs, les négociants incertains et plutôt contraires, les théologiens divisés. Selon les uns, l'admission légale des juifs, de leur société et de leur culte, serait un péché scandaleux et dangereux pour les chrétiens; quelques autres, moins rigides, se montraient disposés à tolérer les juifs, sous certaines conditions restrictives ou humiliantes. Cromwell parla en leur faveur, et, selon le dire d'un témoin des débats, avec beaucoup d'éloquence; mais il ne surmonta ni les arguments des théologiens, ni les jalousies des négociants, ni les préjugés des indifférents, et voyant que la conférence n'aboutirait point à ce qu'il désirait, il mit fin à ses délibérations. Puis, sans accorder aux juifs l'établissement public qu'ils sollicitaient, il autorisa un certain nombre d'entre eux à habiter Londres où ils bâtirent une synagogue, acquirent le terrain d'un cimetière, et commencèrent sans bruit à former une sorte de corporation dévouée au Protecteur dont la tolérance faisait toute leur sûreté [1].

Vers la même époque, les vues élevées et libérales de Cromwell se déployèrent avec plus de succès, dans une plus nationale épreuve. Depuis l'explosion, et surtout

[1] Whitelocke, p. 633;—Thurloe, *State-Papers*, t. II, p. 652; t. IV, p. 308, 321;—Bates, *Elenchus motuum*, etc., part. II, p. 371; —*The Life of Oliver Cromwell*, p. 320, 321;—Banks, *Critical Review of the Life of Oliver Cromwell*, p. 207;—Neal, *Hist. of the Puritans*, t. IV, p. 126;—*Cromwelliana*, p. 154;—Echard, *Hist. of England*, t. II, p. 779;—Ellis, *Original Letters*, 2^{d} *series*, t. IV, p. 3-7;—*Harleian Tracts*, t. VII, p. 617; — Burnet, *Hist. de mon temps*, t. I, p. 153-155, dans ma *Collection*.

depuis la fin de la guerre civile, les universités d'Oxford et de Cambridge étaient, tantôt sourdement, tantôt ouvertement attaquées. Dévouées à la cause du roi et de l'Église, elles subirent, en 1647 et 1649, un premier coup qui frappa les personnes plutôt que les institutions; leurs chefs et leurs professeurs royalistes et épiscopaux furent remplacés par des presbytériens; mais le fond même des deux établissements resta à peu près intact. Sous la République, et surtout après l'expulsion du Long Parlement, quand les sectaires indépendants furent partout les maîtres, la question devint beaucoup plus grave; ce fut à la nature et à l'existence même des universités qu'on fit la guerre. Ces grandes écoles où les jeunes gens destinés à prêcher la foi chrétienne étaient instruits en même temps dans les lettres anciennes et mondaines, et en commun avec les jeunes gens destinés aux professions du monde, ces institutions qui subsistaient par elles-mêmes et se gouvernaient par des règles fixes, cet empire de la science humaine et de la tradition choquaient violemment les principes religieux et les passions démocratiques des plus ardents sectaires: ils ne voulaient ni de ces études païennes pour former les prédicateurs chrétiens; la lecture des livres saints et les inspirations de la grâce divine y devaient suffire; ni de ces dotations permanentes et indépendantes où venait s'élever un clergé doté et indépendant à son tour; les ministres de la religion devaient être choisis par les fidèles eux-mêmes, et constamment à la disposition de leur croyance et de leur volonté. Trois sectaires, longtemps

chapelains dans l'armée, William Dell, William Erbery et John Webster, se mirent à la tête de cette croisade contre les deux universités : il est difficile de déterminer jusqu'à quel point le Parlement Barebone, avant son abdication, était entré dans leurs vues, et ce qu'il eût fait pour les seconder; ce qui est certain, c'est qu'il ne s'agissait de rien moins que de la vente des biens des universités et de leur complète abolition. On vit, dans l'enseignement public, la même lutte que dans l'Église et dans l'État, le mysticisme individuel et la démocratie absolue aux prises avec la tradition organisée et l'aristocratie fondée. Ce n'était plus la rivalité de deux Églises se disputant les bénéfices et les chaires; c'était la guerre à tout l'ancien système d'éducation nationale, guerre poursuivie par des ennemis mortels, acharnés à détruire ce qu'ils appelaient « les camps de Caïn, les synagogues de Satan et les palais de l'Antechrist[1]. »

Cromwell, à l'âge de dix-sept ans, avait passé un an à l'université de Cambridge; en 1651, il avait été élu chancelier de l'université d'Oxford. Son esprit était grand à force d'être juste, pénétrant et profondément pratique; en même temps que l'utilité sociale de ces hautes écoles lui était évidente, leur beauté intellectuelle lui plaisait. Il comprit que leur ruine serait pour son pays une décadence et pour lui-même un déshon-

1 Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 86-104;—Echard, *Hist. of England*, t. II, p. 705;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. XIV, c. 19, 20;—Huber et Newman, *The English Universities* (Londres, 1843), t. II, p. 12-16, 423.

neur, et il les prit sous sa protection. Pour les défendre contre leurs ennemis, il y fit entrer quelques hommes, naguère sectaires passionnés eux-mêmes, mais qui s'étaient attachés à sa fortune et rangés sous son influence, entre autres deux de ses chapelains, Thomas Goodwin et John Owen [1], tous deux hommes de talent et de conduite habile; et il fit, du dernier, son vice-chancelier à Oxford. Les traditions et les mœurs de l'université reçurent, de cette introduction d'éléments si hétérogènes, quelque atteinte partielle et momentanée. Owen altéra à Oxford les costumes et les cérémonies; au lieu de s'astreindre aux anciennes habitudes de son état, il portait souvent lui-même, dit-on, des bottes à l'espagnole, de gros nœuds de rubans aux genoux et un chapeau retroussé. Mais il défendit énergiquement l'établissement lui-même, ses études, ses règles, ses biens; et les universités, avec leur système d'éducation et leurs moyens d'action, furent l'une de ces fortes pièces de la société anglaise que Cromwell sauva des coups de la révolution qui l'avait porté au souverain pouvoir [2].

Il ne se contenta pas de les sauver; il prit soin de leur prospérité et de leur éclat. Il fit don à l'université d'Oxford d'une collection de manuscrits précieux, la plupart grecs, et il y accorda aux études théologiques,

[1] En 1650 et 1652.

[2] Wood, *Athenæ Oxonienses*, t. IV, col. 98, 99; édition in-4°, Londres, 1820.

notamment à la publication de la grande Bible polyglotte, par le Dr Walton, d'efficaces encouragements. A Durham, et pour assurer aux comtés du nord, qui se plaignaient d'être trop éloignés d'Oxford et de Cambridge, les bienfaits de l'éducation savante, il décréta la fondation d'un grand collége, doté sur les biens du doyenné et du chapitre abolis. Il n'avait pas l'esprit naturellement élégant ni richement cultivé; mais son libre génie comprenait les besoins de l'intelligence humaine, et les grandes institutions d'éducation et de science lui convenaient comme moyens de patronage et de gouvernement[1].

Il portait, dans ses rapports avec les lettrés et les savants eux-mêmes, les mêmes dispositions, nulle sympathie de connaisseur, mais une bienveillance politique, honorant leurs travaux, tenant compte de leur influence, avide d'être loué, ou défendu, ou ménagé par eux, et les protégeant ou les ménageant à son tour, selon qu'ils étaient de son parti ou du parti ennemi. La plupart avaient compté ou comptaient encore dans les rangs royalistes : parmi les poëtes, Cowley, Denham, Davenant, Cleveland, Waller, Butler, parmi les philosophes et les savants, Hobbes, Cudworth, Jeremy Taylor, Usher, étaient tous au service, ou favorables à la cause de la Couronne et de l'Église. Cromwell ne s'y trompait point; mais il se gardait de

[1] Peck, *Memoirs of the Life and actions of Oliver Cromwell; Historical Pieces*, p. 60-72 (Lond., 1740); — Harris, *The Life of O. Cromwell*, p. 420, 421; — *Cromwelliana*, p. 156.

les traiter si durement qu'il les eût pour ardents ennemis ; s'il les rencontrait dans quelque menée de parti, si même ils venaient à être arrêtés, il ne tardait guère à les faire relâcher ; s'il croyait pouvoir, par un peu de faveur ou de tolérance, les gagner ou les amortir, il s'y empressait par tous les moyens ; Waller vivait, en cousin, à sa cour ; Cowley et Hobbes revenaient de l'exil ; Butler méditait dans la maison de l'un des officiers de Cromwell ses grotesques satires des sectaires fanatiques ou hypocrites ; Davenant, sortant de prison, obtenait, du dictateur puritain, la permission d'ouvrir, à Rutland-House, un petit théâtre et d'y faire représenter ses comédies. Il en coûtait, à ces beaux esprits amnistiés ou tolérés, quelques promesses de neutralité politique ou quelques pièces de flatterie poétique ; mais après leur avoir imposé ces actes de contrition, Cromwell ne se montrait ni bien exigeant, ni bien soupçonneux. Quand il avait affaire à des hommes graves et tranquilles, il leur témoignait son estime, cherchant à vivre, avec eux, en bons rapports, mais sans prétentions ni fatuité de despote ; à Cudworth, qui vivait en sage à Cambridge, il faisait demander, par Thurloe, des renseignements sur les hommes élevés dans cette université qui aspiraient à quelque emploi public ; il fit offrir à Hobbes, dont les doctrines politiques lui plaisaient, une charge de secrétaire dans sa maison ; Selden et Méric Casaubon furent invités, par lui, à écrire, l'un contre l'*Eikôn basilikè*, l'autre l'histoire des récentes guerres civiles ; ils s'en

défendirent l'un et l'autre ; Casaubon refusa même une pension toute gratuite ; Cromwell ne leur en témoigna point d'humeur. A la mort de l'archevêque Usher, il voulut lui faire faire, dans l'église de Westminster, des obsèques solennelles, et fit acheter sa bibliothèque pour qu'elle ne passât point sur le continent. Il ne tenait pas toujours, en ce genre, tout ce que, de premier mouvement, il avait projeté ou promis ; dans l'entraînement des grandes affaires, les plus attentifs oublient, et les moyens manquent aux plus puissants pour accomplir toujours les bienveillants desseins qu'ils ont annoncés ; mais s'il n'a pas été exempt de ces légèretés du pouvoir suprême, Cromwell est peut-être l'un des souverains qui en ont le moins abusé[1].

Envers les lettrés du parti révolutionnaire, il avait moins de soins à prendre : les uns, comme Thomas May, Samuel Morland, John Pell, Owen, Goodwin, Nye et beaucoup d'autres sectaires théologiens, étaient ou compromis sans retour dans sa cause, ou activement engagés dans son gouvernement ; les autres, Milton au-dessus de tous, étaient des républicains sincères que les illusions de la pensée, les sophismes de l'intérêt, les entraînements de la situation tenaient attachés à un despote, au nom des principes de la liberté. Cromwell, pro-

[1] *The Works of English Poets*, t. VII et VIII, Vies de Cowley, Denham, Waller, Butler ;—*Biographia Britannica*, art. *Cudworth*, *Davenant*, *Denham*, *Hobbes*, *Usher* ; — Harris, *Cromwell's Life*, p. 417, 418 ;—Peck, *Memoirs of Oliv. Cromwell*, etc. — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 240, 241.

fitant de son ascendant, les gardait à son service, mais sans goût ni confiance; quand il se fit Protecteur, il plaça à côté de Milton un autre secrétaire latin de son conseil d'État, Philippe Meadows[1], et un ordre du Conseil retira à Milton, déjà aveugle, le logement qu'il occupait à Whitehall. Il conserva son traitement; il continua à écrire des dépêches latines; il recevait de plus une indemnité pour donner, dans sa maison et à sa table, aux lettrés étrangers qui venaient visiter l'Angleterre, une libérale hospitalité; mais il n'entrait ni dans le secret des affaires, ni dans l'intimité du Protecteur auquel il adressait pêle-mêle, dans l'occasion, de magnifiques louanges et de généreux conseils. Il avait lui-même le sentiment de son peu de crédit et ne s'en plaignait point: « Vous désirez, écrivait-il à Pierre Heimbach, Hollan« dais de ses amis[2], que je vous fasse recommander à « notre envoyé désigné pour la Hollande; je regrette « que ce ne soit pas en mon pouvoir; j'ai très-peu de « familiarité avec les faiseurs de grâces, et je me tiens « renfermé chez moi, et cela volontiers. » D'autres lettrés républicains, étrangers à toute fonction publique, Henri Nevill, Cyriac Skinner, disciple de Milton, Roger Coke, John Aubrey, Maximilien Pettie s'étaient groupés autour de Harrington, et formaient avec lui, dans un café voisin de Westminster-Hall, un club connu sous le nom de *Rota*, où ils discutaient publiquement chaque soir toutes les questions d'organisation politique,

[1] Le 3 février 1654.
[2] Le 18 décembre 1657.

dans des sentiments peu favorables au gouvernement de Cromwell. Des soldats, qui venaient assister à ces débats, furent plus d'une fois tentés d'y mettre fin violemment; mais le nom et le langage modéré de Harrington les arrêtèrent. Cromwell surveillait cette coterie philosophique sans la poursuivre : informé que Harrington était sur le point de publier son utopie républicaine, l'*Oceana*, il fit saisir chez l'imprimeur le manuscrit qu'on apporta à Whitehall. Après de vaines démarches pour se le faire rendre, Harrington désolé imagina de s'adresser à la fille favorite du Protecteur, lady Claypole, qu'on savait bienveillante pour les lettrés et les proscrits. Comme il était dans son antichambre, attendant qu'elle le reçût, des femmes de lady Claypole vinrent à traverser la pièce, suivies de sa petite fille, enfant de trois ans. Harrington arrêta l'enfant, et il l'entretenait d'une façon si amusante qu'elle restait immobile à l'écouter quand par hasard lady Claypole entra : « Madame, dit le philosophe en déposant devant elle l'enfant qu'il avait prise dans ses bras, il est heureux que vous arriviez, car j'aurais certainement volé cette charmante petite fille. —Volé ma fille? Et pourquoi? —Elle est faite assurément, Madame, pour de plus brillantes conquêtes; mais, je l'avouerai, c'est la vengeance, et non l'amour, qui me poussait à commettre ce vol.—Quel mal vous ai-je donc fait, Monsieur, pour que vous vouliez me voler ma fille?—Aucun, Madame; mais je voulais vous obliger à obtenir de votre père qu'il me fît justice, en me rendant mon enfant

« qu'il m'a pris ; » et il expliqua à lady Claypole le sujet de sa plainte : « Je vous promets de parler pour vous « à mon père, lui dit-elle, pourvu que votre ouvrage « ne contienne rien de nuisible à son gouvernement;— « C'est une sorte de roman politique, Madame, si éloi- « gné de toute trahison, que je vous prie de vouloir « bien dire à milord Protecteur, votre père, que mon « dessein est de le lui dédier, et qu'un des premiers « exemplaires sera pour vous. » Lady Claypole obtint la restitution du manuscrit à Harrington qui le dédia en effet au Protecteur : « Ce gentilhomme voudrait bien « me pousser hors du pouvoir, » dit Cromwell ; « mais « un petit coup d'une feuille de papier ne fera pas tom- « ber de mes mains ce que j'ai acquis par mon épée. Je « n'approuve pas plus qu'aucun de ces messieurs le « gouvernement d'un seul; mais j'ai été forcé de me « charger de l'office de grand constable pour rétablir « la paix entre tous les partis de la nation, car ils ne « pouvaient s'accorder pour aucune forme de gouver- « nement, et ils ne savaient que se détruire les uns les « autres[1]. »

Peu de despotes se sont à ce point contenus dans les limites de la nécessité pratique, et ont laissé à l'esprit humain de tels espaces de liberté.

[1] Todd, *Life of Milton* (Lond., 1809);—Mitford, *Life of Milton*, en tête de l'édition de ses *œuvres* (Londres, 1851), t. I, p. XCIV; — Milton, *Epistolæ familiares*, t.V, p. 406 ;—*Harrington's Works* (in-4°, Lond., 1771), dans la *Vie* placée en tête du volume, p. XVI ;—*Biographia Britannica*, art. *Harrington* ;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 30, 219.

C'est dans le soin de la prospérité matérielle qu'au sortir des grands troubles sociaux le pouvoir absolu se complaît et triomphe : Cromwell y veillait avec une active sollicitude, non-seulement par le maintien général de l'ordre, mais par des mesures spéciales et directes. Il institua[1] un conseil du commerce où se réunirent, sous la présidence de son fils aîné Richard, les membres du conseil d'État, les juges, des jurisconsultes et les aldermen des neuf principales villes commerçantes d'Angleterre, chargés de rechercher les moyens de seconder le développement du commerce et de la navigation britannique, et investis de tous les pouvoirs nécessaires dans ce dessein. Il donna à la compagnie des Indes orientales une nouvelle charte[2] qui amena la souscription d'un nouveau capital de 370,000 livres sterling (9,250,000 fr.) et releva ce commerce de la décadence où il était tombé. Le service de la poste aux lettres reçut une extension et des améliorations importantes[3]. Des commissaires eurent ordre d'examiner les abus qui s'étaient introduits dans les nombreux établissements de charité publique et d'en poursuivre le redressement. C'étaient partout les essais d'une administration vigilante, inspirée par un génie sensé et soutenue par un gouvernement fort[4].

[1] En 1655.
[2] En 1657.
[3] En 1654.
[4] *Parliam. Hist.*, t. XX, p. 470-471;—Whitelocke, p. 630;—Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 396;—*The Pictorial History of England*, t. III, p. 547, 548, 552.

Pendant que Cromwell gouvernait ainsi lui-même l'Angleterre, il avait pour lieutenants, en Écosse Monk et en Irlande son fils Henri, tous deux judicieux et modérés, comprenant bien sa situation et sa politique, et enclins, par leur propre pente, à s'y conformer. A l'égard de Monk, le Protecteur n'était pas sans quelque méfiance; l'Écosse était pleine de royalistes; Monk les ménageait, et à leur tour, ils le courtisaient, pour le gagner ou le compromettre. Une lettre lui arriva un jour de Cologne; Charles II lui écrivait[1] : « Quelqu'un qui croit bien connaître votre caractère « et votre inclination m'a assuré que, malgré tant de « malheurs et de fâcheux accidents, vous conservez « pour moi votre ancienne affection, et que vous êtes « déterminé à la montrer quand l'occasion deviendra « favorable. Je ne vous en demande pas davantage. At- « tendons patiemment cette occasion qui s'offrira peut- « être plus tôt que vous ne pensez; soyez prêt au mo- « ment; et en attendant, prenez garde à ne pas tomber « entre les mains de ceux qui savent le mal que vous « êtes en état de leur faire quand les conjonctures s'y « prêteront, et qui ne peuvent manquer de soupçonner « que vos affections se tournent, comme j'en ai la con- « fiance, du côté de votre affectionné ami, Charles R. »

Monk envoya à Cromwell copie de cette lettre[2], mais sans dire qu'elle lui était adressée à lui-même, et comme

[1] Le 12 août 1656.

[2] Le 8 novembre 1656 ;—Thurloe, *State-Papers*, t. IV, p. 162.

ignorant à qui elle devait être remise. Soit que Cromwell l'eût, ou non, découvert, il écrivit à Monk, quelque temps après : « On me dit qu'il y a en Écosse un certain « rusé compagnon, appelé George Monk, qui n'attend « que le moment pour y introduire Charles Stuart ; « faites, je vous prie, vos diligences pour le prendre et « pour me l'envoyer[1]. » Mais ces précautions mutuelles ne nuisaient point aux rapports de ces deux hommes ; Monk savait servir fidèlement, sans lui livrer tout son avenir, le pouvoir qu'il croyait fort, et Cromwell savait se servir des hommes capables sans s'y confier. En Irlande, le Protecteur avait affaire à des difficultés plus compliquées ; presque toute la population, indigène et catholique, lui était ennemie ; l'armée y comptait beaucoup de républicains ; Ludlow y résidait encore. Cromwell avait là une double tâche à accomplir : il fallait, d'un côté, déposséder et transplanter, dans la province de Connaught, la plupart des propriétaires irlandais ; de l'autre, satisfaire les prêteurs de l'emprunt de 1641 et les officiers ou soldats anglais à qui les terres confisquées avaient été promises. Décrétée avant le Protectorat, cette terrible opération, qui mettait également en jeu les passions des vainqueurs et des vaincus, n'était pas encore exécutée, et Cromwell en chargeait un jeune homme encore non éprouvé, qui n'avait d'autre autorité que celle de son nom. Il ne lui remit que graduellement ce grand et difficile pouvoir ; il l'envoya d'abord

[1] Monk, *Étude historique*, p. 59.

en Irlande comme simple observateur[1], puis comme major général de l'armée[2], à côté de Fleetwood, gouverneur; et toujours hardiment fidèle à ses habitudes de ménagement hypocrite, il écrivait à Fleetwood[3] : « Le bruit court que vous serez rappelé et que Harry « deviendra gouverneur, ce qui n'est jamais entré dans « mon cœur; le Seigneur sait que, pour lui et pour son « frère, mon désir était qu'ils vécussent à la campagne, « en simples *gentlemen;* Harry sait très-bien cela, et « avec quelle peine je me suis décidé à lui donner sa « commission actuelle. Ce sont là de malicieuses inven- « tions, comme le bruit que j'ai été couronné. » Il ajoutait pourtant en finissant : « Si vous avez dessein de venir « ici avec votre chère femme, prenez le meilleur mo- « ment pour le bien public et pour votre propre conve- « nance. » Fleetwood rentra en effet en Angleterre, et Henri Cromwell resta seul investi de l'autorité en Irlande, où il prit officiellement, quelque temps après, le caractère de gouverneur[4]. Il justifia la confiance de son père : ses mœurs privées et la tenue intérieure de sa maison laissaient pourtant beaucoup à désirer; le scandale alla même assez loin pour que sa sœur Marie, qui devint plus tard lady Faulconbridge, crût devoir l'en avertir : « Mon cher frère, lui écrivait-elle[5], je ne

[1] En février 1654.
[2] En juin 1655.
[3] Le 22 juin 1655.
[4] En novembre 1657.
[5] Le 7 décembre 1655 ;—Thurloe, *State-Papers*, t. IV, p. 293.

« puis me dispenser de faire quelque allusion à une per-
« sonne qui est auprès de vous et qui, vos amis le crai-
« gnent beaucoup, deviendra, si vous n'y prenez garde,
« une cause de déshonneur pour vous et pour ma chère
« sœur. On dit qu'elle gouverne tout dans votre maison
« et qu'elle en éloigne les gens de bien. Ne prenez pas
« mal, mon cher frère, ce que je vous en dis; si je ne
« vous aimais pas vraiment, vous et votre honneur, je
« ne vous aurais pas parlé d'elle. » Il ne paraît pas que Henri Cromwell tint grand compte des conseils de sa sœur; mais sa bonne conduite politique couvrit les torts de sa vie privée; il atténua pour les Irlandais dépossédés l'extrême rigueur des mesures qu'il était appelé à exécuter; il se concilia les presbytériens, et même beaucoup de royalistes; il écarta de l'armée la plupart des anabaptistes et des républicains décidément hostiles; enfin, sur une obscure et incomplète promesse de tranquillité, il fit partir Ludlow pour l'Angleterre; et Cromwell put dire, en parlant de son fils, avec la satisfaction de l'orgueil paternel : « Voilà un gou-
« verneur de qui j'ai moi-même quelque chose à ap-
« prendre[1]. »

Le 12 décembre 1655, Ludlow venait à peine d'arriver

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. III, IV et V, voir toutes les lettres de Henri Cromwell à Thurloe et de Thurloe à H. Cromwell;—Mark Noble, *Memoirs of the Protectoral House*, t. I, p. 197;—Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 367, 393, 397;—Leland, *Hist. of Ireland*, t. III, p. 401;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 427, 463.

à Londres; le Protecteur l'envoya chercher et le reçut sur-le-champ, dans sa chambre à coucher, à Whitehall, entouré de plusieurs de ses officiers généraux : « Vous « n'en avez pas usé loyalement avec moi, » lui dit brusquement Cromwell; « vous m'avez fait accroire que « vous aviez signé un engagement de ne rien faire con- « tre moi, en vous réservant une explication qui le ren- « dait vain. Pourquoi n'avez-vous pas voulu vous en- « gager à ne point agir contre le gouvernement établi? « Quand même Néron régnerait, il serait de votre de- « voir de vous soumettre. »

LUDLOW : « Je suis prêt à me soumettre, et je n'ai, je « vous assure, connaissance d'aucun dessein contre « vous; mais si la Providence ouvre une voie et donne « occasion de se montrer pour le peuple, je ne puis « consentir à me lier les mains d'avance, et m'obliger « à ne pas profiter de la conjoncture. »

CROMWELL : « Comment donc? Est-il raisonnable de « souffrir qu'un homme dont je me méfie entre dans « ma maison avant de m'avoir promis qu'il ne me fera « point de mal? »

LUDLOW : « Ce n'est point ma coutume d'aller dans « aucune maison à moins que je n'espère y être bien « venu. Je ne demande qu'un peu de liberté de vivre « en plein air. J'y ai le même droit que les autres « hommes. Je ne puis aller, en fait d'engagement, plus « loin que celui que j'ai pris. Si on n'en est pas con- « tent, je suis résolu, avec l'assistance de Dieu, à souf- « frir tous les maux qu'on voudra me faire subir. »

CROMWELL : « Nous connaissons assez votre fermeté, et « nous avons de quoi être aussi tenace que vous. Mais, « je vous prie, qui vous a parlé de vous faire souffrir? »

LUDLOW : « Si je ne me trompe, Monsieur, vous avez « parlé de vous assurer de moi. »

CROMWELL : « J'en aurais bien des raisons. J'ai honte « de voir l'engagement que vous avez pris, et qui sié- « rait mieux à un général prisonnier, ayant encore en « campagne une armée de trente mille hommes, qu'à « un homme dans votre situation. J'ai toujours été prêt « à vous rendre tous les bons offices que j'ai pu. Je « vous souhaite autant de bien qu'à qui que ce soit de « mon Conseil. Choisissez quelque lieu salubre pour y « fixer votre résidence. »

LUDLOW : « Monsieur, je vous assure que mon mécon- « tentement ne vient d'aucune animosité contre votre « personne; si mon propre père était en vie et à « votre place, mes sentiments seraient absolument les « mêmes. »

CROMWELL : « C'est vrai; vous en avez toujours usé « ouvertement et loyalement à mon égard ; mais je ne « vous ai jamais donné juste sujet d'en user autre- « ment. »

La conversation s'arrêta là; on fit passer Ludlow dans une pièce voisine où Fleetwood vint bientôt le trouver, le conjurant encore de s'engager comme le Protecteur le souhaitait, ne fût-ce que pour une semaine : « Pas pour « une heure, » répondit Ludlow; et il retourna chez lui, où Cromwell le laissa en paix. Six mois après, en

août 1656, Cromwell venait d'ordonner la convocation d'un nouveau Parlement; il voulait en écarter les républicains influents; il fit rappeler Ludlow devant son Conseil : « Je n'ignore pas, lui dit-il, les complots tra-
« més contre mon gouvernement, et je veux que vous
« sachiez que ce que je fais ne procède d'aucun motif
« de crainte, mais d'une prudence qui sait à temps pré-
« voir et prévenir le danger. Si j'avais fait mon devoir,
« je me serais assuré de vous aussitôt après votre ar-
« rivée en Angleterre; je vous demande à présent cau-
« tion de ne point agir contre le gouvernement. »

LUDLOW : « Dispensez-m'en, je vous prie ; vous savez
« les raisons sur lesquelles j'ai fondé mon refus. Je suis
« en votre puissance; vous pouvez me traiter comme
« vous le jugerez à propos. »

CROMWELL : « Je vous prie, que vous faut-il donc?
« Chacun n'a-t-il pas la liberté d'être aussi bon qu'il
« veut? Que pouvez-vous souhaiter de plus que ce que
« vous avez? »

LUDLOW : « Il serait aisé de vous dire ce qu'il nous
« faudrait. »

CROMWELL : « Dites-moi donc ce que c'est. »

LUDLOW : « Ce pour quoi nous avons combattu : que
« la nation soit gouvernée de son consentement. »

CROMWELL : « Je suis autant que personne pour cette
« forme de gouvernement; mais où trouver ce consen-
« tement de la nation? Chez les évêques, chez les pres-
« bytériens, chez les indépendants, chez les anabap-
« tistes? »

LUDLOW : « Chez tous ceux qui ont agi pour le public « avec fidélité et affection. »

CROMWELL : « Mon gouvernement protége tout le « monde : sous mon autorité, la nation jouit du repos ; « je suis résolu d'empêcher qu'elle ne soit de nouveau « plongée dans le sang. »

LUDLOW : « Il n'y a déjà eu que trop de sang répandu « si l'on n'en retire nul avantage. »

CROMWELL : « C'est bien à vous de rejeter sur nous le « crime du sang ! Mais nous pensons qu'on est bien « payé de celui qui a été répandu ; et nous savons qu'il « y a, à l'heure qu'il est, des correspondances secrètes « entre les Espagnols et ceux de votre parti qui se servent « de votre nom, assurant que vous leur donnerez assis- « tance. »

LUDLOW : « Je ne sais ce que vous entendez par mon « parti, et je puis dire avec vérité que, si quelques-uns « sont entrés en traité avec les Espagnols, ils ne l'ont « pas fait par mon conseil ; mais s'ils veulent se servir « de mon nom, je ne puis les en empêcher. »

CROMWELL : « Je ne vous veux pas plus de mal qu'à « moi-même ; j'ai toujours été prêt à vous rendre tous « les bons offices qui ont dépendu de moi, et je n'ai en « vue dans tout ceci que le repos et la sûreté du « public. »

LUDLOW : « Au fait, Monsieur, je ne sais pourquoi vous « seriez de mes ennemis, à moi qui vous ai été fidèle « dans toutes vos traverses. »

CROMWELL : « Je ne sais ce que vous entendez par mes

« traverses; je suis sûr que ce n'étaient pas tant mes « traverses à moi que celles du public; car pour ma con- « dition extérieure, je ne l'ai pas fort améliorée, comme « ces messieurs le savent bien. »

Les membres du Conseil se levèrent de leurs siéges, en signe d'adhésion. Ludlow reprit :

« C'est précisément ce que je dois à ce public, pour « lequel vous témoignez tant d'égards, qui ne me per- « met pas de donner la caution que vous me demandez; « je la regarde comme contraire à la liberté du peuple « et aux droits de l'Angleterre. Voici un acte du Parle- « ment qui ne permet au Conseil d'emprisonner aucun « des libres citoyens anglais, et qui porte que, s'il le fait, « les juges du haut Banc, sur la plainte de la partie lésée, « lui accorderont un *writ d'habeas corpus* et lui adju- « geront des dommages considérables. Vous avez sans « doute concouru de bonne foi à cet acte, et pour mon « compte je ne me permettrai rien qui tende à le violer.»

CROMWELL : « Mais l'armée et le conseil d'État ne font- « ils pas arrêter les gens? »

LUDLOW : « Le conseil d'État le fait en vertu du pou- « voir que le Parlement lui en a donné; et si l'armée « l'a fait quelquefois, c'était en temps de guerre et uni- « quement pour traduire en justice les personnes arrê- « tées. Mais on prétend faire la même chose aujour- « d'hui que nous sommes en paix et que nous devons « être gouvernés par les lois du pays. »

CROMWELL : « Comment? Un juge de paix peut faire « arrêter, et je ne le pourrai pas? »

LUDLOW : « Un juge de paix est un officier autorisé par « la loi, et vous ne pourriez l'être, fussiez-vous roi, « parce que, si vous agissiez injustement à ce titre, il « n'y aurait point de recours contre vous[1]. »

Évidemment, des deux parts, la discussion était vaine; Cromwell ne la poussa pas plus loin, et renvoya Ludlow sans le faire arrêter. Il était moins surpris qu'il ne voulait le paraître de cette résistance et de ce langage. Il pensait lui-même au fond du cœur que l'Angleterre ne pouvait être tranquillement ni longtemps gouvernée que sous certaines conditions de légalité et avec le concours d'un Parlement, et l'expérience, plus forte que les arguments de Ludlow, le confirmait chaque jour dans cette conviction. Tout lui avait réussi; il avait abattu tous ses ennemis et surmonté tous les obstacles; il restait seul maître; et les obstacles reparaissaient, les ennemis se relevaient devant lui; partout et constamment vainqueur, son gouvernement ne se fondait point; ni la défaite de tous les partis, ni le rétablissement de l'ordre, ni l'activité salutaire de son pouvoir au dedans ne suffisaient à lui assurer ce qu'il cherchait, le droit et l'avenir. De grands succès au dehors, de brillantes et utiles alliances, la puissance de l'Angleterre et la gloire de son propre nom portées au loin y réussiraient-ils mieux? En s'étendant et s'illustrant dans le

[1] Ludlow, *Mémoires* dans ma *Collection*, t. II, p. 317-319, 322-327, 340-348;—*Études biographiques sur la Révolution d'Angleterre*, p. 68-77.

monde, s'affermirait-il dans son pays? Il l'espérait, et il déployait dans sa politique extérieure, avec plus de confiance que dans son gouvernement intérieur, son audacieux esprit d'entreprise et le pouvoir absolu qu'il avait saisi.

LIVRE VII

Cromwell prépare la guerre contre l'Espagne.—Son plan de campagne dans les deux mondes.—Expédition de Blake dans la Méditerranée, devant Livourne, Tunis, Tripoli, Alger et sur les côtes d'Espagne.—L'expédition commandée par Penn et Venables part de Portsmouth.—Secret de sa destination.—Don Louis de Haro, Condé et Mazarin pressent leurs négociations avec Cromwell.—Persécution des Vaudois en Piémont.—Intervention de Cromwell en leur faveur.—L'expédition de Penn et Venables attaque Saint-Domingue et échoue.—Elle s'empare de la Jamaïque.—Rupture entre Cromwell et l'Espagne.—Traité entre Cromwell et la France.—La cour de Madrid promet des secours à Charles II.—Cromwell envoie Lockhart comme ambassadeur à Paris.—Grandeur de Cromwell en Europe.—Il convoque un Parlement.

Vers la fin de l'été et dans le cours de l'automne de 1654, pendant que le Protecteur et le Parlement qu'il venait de convoquer se faisaient sourdement la guerre, deux grandes flottes s'équipaient et s'armaient à Portsmouth : l'une, forte de vingt-cinq vaisseaux, était sous le commandement de l'amiral Blake ; l'autre comptait trente-huit vaisseaux et avait pour amiral sir William Penn ; trois mille soldats, sous les ordres du général Venables, devaient en outre y être embarqués. On gardait, sur la destination de ces deux flottes, un profond secret ; le Parlement les avait mises à la disposition du Protecteur sans lui demander ce qu'il en voulait faire, et Cromwell disait qu'elles auraient pour mission de rétablir partout la prépondérance maritime de l'Angle-

terre. Un jour, une troupe de femmes des matelots qui servaient à bord le poursuivirent dans la rue en lui demandant où allaient leurs maris; Cromwell se contenta de répondre : « Les ambassadeurs d'Espagne et de « France me donneraient volontiers chacun un million « pour savoir cela [1]. »

C'étaient les préparatifs de l'exécution d'un plan arrêté dans son esprit. Pour se maintenir où il était monté, et pour monter encore, il lui fallait, pour l'Angleterre, de la prospérité et de la grandeur, pour lui-même, de la gloire, et aussi de l'argent, car les mesures révolutionnaires et les majors généraux ne suffisaient pas aux dépenses de son gouvernement. De plus, il avait besoin d'employer au loin et avec éclat la marine nationale; les marins, officiers et matelots, lui étaient en général peu favorables; ils n'avaient pas avec lui, comme l'armée de terre, la fraternité des victoires et la complicité des attentats. Quelques-uns étaient républicains, la plupart royalistes. L'Espagne et le nouveau monde espagnol laissaient seuls entrevoir, à tous ces intérêts de la politique du Protecteur, une ample satisfaction; il y avait là des expéditions, des conquêtes, des dépouilles, du commerce, de quoi occuper les esprits ardents, éloigner les mécontents, assouvir les avides. Et c'était aux dépens du

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. II, p. 542, 571-574, 638, 653; t. III, p. 14;—Whitelocke, p. 621;—Dixon, *Robert Blake*, p. 266-272;—Granville Penn, *Memorials of sir William Penn*, t. II, p. 2-27;—*Bordeaux à Brienne* (21 décembre 1654); *Archives des Affaires étrangères de France* (*Documents historiques*, n° X).

pays catholique et papiste par excellence qu'on pouvait obtenir des succès; d'un pays qui, loin d'avoir dans son sein, comme la France, un grand nombre de protestants légalement tolérés, ne voulait pas souffrir, sur son territoire, la moindre pratique de la religion réformée, pas même pour des étrangers, pour les négociants anglais. L'Espagne, il est vrai, avait la première, entre les grandes monarchies du continent, reconnu la République, et ne lui donnait aucun motif légitime, aucun prétexte spécieux d'agression; mais c'était de sa part faiblesse et timidité, non pas bon vouloir véritable, et Cromwell n'était ni dupe quant aux actes d'autrui, ni scrupuleux quant aux siens propres. Un nommé Gage, autrefois prêtre, qui avait séjourné longtemps dans les Indes occidentales, lui décrivit complaisamment leur immense richesse, leur grand avenir commercial, la décadence de l'administration espagnole, la facilité que trouverait l'Angleterre à pousser très-loin ses succès si elle frappait heureusement un premier coup. Cromwell se résolut à attaquer l'Espagne en Amérique : l'escadre et les troupes de débarquement, commandées par Penn et Venables, avaient cette destination; Saint-Domingue, Porto-Rico, Cuba, et, sur le continent américain, Carthagène étaient les points spécialement désignés à leurs entreprises : « Nous n'entendons vous lier, portaient « leurs instructions, par aucun ordre précis ni à aucune « méthode spéciale; nous vous communiquons seule- « ment les faits et les vues qui nous ont frappés; le « dessein général est d'acquérir un établissement dans

« cette partie des Indes occidentales que possèdent les « Espagnols; quand vous serez sur les lieux, vous déli- « bérerez entre vous et avec les personnes qui connais- « sent bien ces contrées, et vous prendrez, soit sur les « tentatives à faire, soit sur la façon de conduire tout le « dessein, les résolutions qui vous paraîtront les plus « raisonnables et les plus efficaces. » Et pendant que Penn, avec son escadre, se porterait sur l'Amérique espagnole, Blake devait croiser, avec la sienne, tout autour de l'Espagne elle-même, surveiller ses ports, ses navires, couper toute communication entre la métropole et ses établissements américains, et assurer ainsi, par un ensemble d'opérations combinées dans les deux mondes, le succès de ce grand dessein [1].

La flotte de Blake, moins nombreuse et qui exigeait de moins longs préparatifs, fut prête trois mois avant celle de Penn. Il convenait à Cromwell que la coopération des deux escadres et l'unité de leur mission fussent d'abord dissimulées. L'Angleterre avait, dans la Méditerranée, des réclamations à exercer, des indemnités à prendre, son renom et son influence à établir. Blake avait le temps d'accomplir cette mission avant que sa présence permanente sur les côtes d'Espagne fût nécessaire aux opérations de Penn et de Venables en Amérique. Il reçut l'ordre de partir; et avant de le lui

[1] *Robert Blake*, p. 273; —*Memorials of sir William Penn*, t. II, p. 28-29;—Burnet, *Histoire de mon temps*, t. I, p. 161, dans ma *Collection*;—Thurloe, *State-Papers*, t. III, p. 11, 16;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. xv, c. 5-10.

donner, Cromwell, pour écarter tout soupçon, avait eu soin d'écrire au roi Philippe IV [1] : « La sûreté et la pro-« tection de la navigation et du commerce des peuples « de cette République nous imposant la nécessité d'en-« voyer dans la mer Méditerranée une flotte de bâtiments « de guerre, nous croyons devoir en informer Votre « Majesté. Nous ne faisons point cela dans le dessein de « causer aucun dommage à aucun de nos alliés et amis, « au nombre desquels nous comptons Votre Majesté. « Nous enjoignons au contraire à notre général Robert « Blake, que nous préposons au commandement de la « flotte, de se conduire envers eux avec toutes sortes « d'égards et de bienveillance. Nous ne doutons pas « qu'en revanche, toutes les fois que notre flotte abor-« dera dans vos ports et vos stations, soit pour acheter « des vivres, soit pour toute autre cause, elle ne soit « reçue avec tous les bons offices possibles. C'est ce que, « par la présente lettre, nous demandons à Votre Majesté. « Nous la prions d'accorder pleine confiance à notredit « général toutes les fois qu'il s'adressera, par lettre ou « autrement, soit à Votre Majesté elle-même, soit à vos « gouverneurs et ministres dans les lieux où il aur « besoin de toucher. Que Dieu garde et protége Votre « Majesté [2] ! »

Blake mit à la voile avant la fin d'octobre, encore souffrant de la blessure qu'il avait reçue dans son der-

[1] Le 5 août 1654.

[2] *Archives de Simancas* (*Documents historiques*, n° XI).

nier combat contre les Hollandais, mais plein d'ardeur et de confiance, et inspirant à tous ceux qui servaient sous lui les mêmes sentiments. C'était un héros simple et contenu, hardi avec modestie, dévoué à sa foi, à son pays, à sa profession, puissant sur ses compagnons quoique silencieux, et aussi honoré que redouté de ses ennemis. La nouvelle de son départ fit à Paris, à Lisbonne, à Madrid et dans tous les États de l'Europe méridionale, une vive sensation; on ne savait ce qu'il allait faire; mais on croyait qu'il tenterait beaucoup, et que, dans ce qu'il tenterait, il pousserait jusqu'au bout. Presque au même moment où il quittait Portsmouth, une flotte française partait de Toulon portant à Naples, avec quelques troupes, le duc de Guise dont Mazarin exploitait, pour la seconde fois, contre l'Espagne, la folle témérité. En apprenant que Blake se dirigeait vers la Méditerranée, l'inquiétude saisit le cardinal; le comte de Brienne écrivit, par son ordre, à M. de Bordeaux : « Je pèse en mon esprit les mots que j'ai à vous écrire, « en crainte qu'un trop élevé ne causât un mal dont la « suite fût à craindre, ou qu'un trop bas ne nous cou« vrît de honte.... Il est nécessaire que vous donniez à « entendre que Sa Majesté ayant été avertie que Blake « avait reçu ordre de naviguer vers le détroit, le passer « et entrer en la Méditerranée, Elle a résolu d'éviter « quelque accident qui pourrait mettre ses affaires hors « d'état d'accommodement. » Des instructions furent sans doute données en conséquence, car lorsque Blake arriva devant Cadix, un de ses navires de transport

ayant été arrêté par des bâtiments partis de Brest pour aller renforcer le duc de Guise à Toulon, le commandant français, dès qu'il sut que ce navire appartenait à l'escadre anglaise, fit venir le capitaine dans sa cabine et le remit en liberté, en l'engageant à boire avec lui, à la santé de l'amiral Blake, un verre de vin de Bourgogne qu'il fit accompagner d'un salut de cinq coups de canon; et les vaisseaux français, au lieu de continuer leur marche, se replièrent sur Lisbonne. Les bâtiments espagnols, portugais, hollandais, algériens même, qui se trouvaient dans ces parages, témoignèrent à Blake les mêmes égards. Le comte de Molina, gouverneur de Cadix, le fit inviter à entrer dans le port, où il trouverait le plus bienveillant accueil; mais Blake répondit qu'il avait hâte de profiter du vent pour passer le détroit et aller exécuter, dans la Méditerranée, les ordres du Protecteur. Il se porta, en effet, rapidement vers Naples pour s'opposer à l'invasion du duc de Guise, car Cromwell, toujours en balance entre la France et l'Espagne, ne voulait laisser prendre, ni à l'une ni à l'autre, trop d'ascendant, et s'appliquait à les contenir tour à tour. Mais quand l'escadre anglaise arriva devant Naples, le duc de Guise avait déjà échoué et venait de se rembarquer; Blake n'avait plus à s'occuper de cette tentative frivole et pouvait poursuivre, sur toutes les côtes de la Méditerranée, l'accomplissement de sa hautaine mission [1].

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. II, p. 731; t. III, p. 103;—White-

Il se présenta d'abord devant Livourne, et fit demander au grand-duc de Toscane, d'une part, des indemnités pour les prises faites en 1650 par le prince Robert sur des négociants anglais, et qui avaient été vendues dans les ports de Toscane; de l'autre, le droit, pour les protestants anglais, d'avoir à Florence une église et d'y pratiquer librement leur culte. L'alarme se répandit sur toute la côte de l'Italie; des prises avaient aussi été vendues dans les États romains, et le grand-duc de Toscane rejetait sur le pape une portion des indemnités réclamées. Sur cet avis Blake envoya un officier à Rome pour demander aussi réparation. L'effroi y fut tel que beaucoup de personnes quittèrent la ville, emportant ou cachant leurs effets précieux, et que le pape fit aussi transporter à l'intérieur le trésor déposé dans la cathédrale de Lorette, craignant un débarquement et un coup de main des arrogants hérétiques anglais. Blake n'était ni pillard, ni indifférent aux règles et aux procédés du droit des gens; il insista péremptoirement sur les indemnités qu'il avait réclamées, mais sans commettre aucun acte de violence. On négocia sur le montant des réclamations. Blake demandait 150,000 livres sterling; le grand-duc de Toscane en donna 60,000, et le pape y ajouta 20,000 pistoles[1]. Quant à la liberté du

locke, p. 609;—*Robert Blake,* p. 272-276;—Clarendon, *State-Papers,* t. III, p. 269;—*Histoire des ducs de Guise,* par le marquis René de Bouillé, t. IV, p. 484-490;—(*Documents historiques,* n° XII; *Archives de Simancas;—Archives des Affaires étrangères de France*).

[1] La pistole romaine vaut aujourd'hui 17 fr. 28 cent.

culte protestant à Florence, le grand-duc éluda, disant que rien de pareil n'était admis dans aucun des États italiens, et qu'il s'y prêterait dès que d'autres souverains en feraient autant. Blake n'en exigea pas davantage; il était de ceux qui avaient sincèrement à cœur, bien qu'avec un peu d'embarras et d'inconséquence, la liberté religieuse, et il aurait voulu l'assurer partout aux protestants; mais il était sensé et équitable; il ne méconnaissait point les droits des souverains, et l'état des catholiques en Angleterre le gênait dans ses prétentions [1].

De Livourne il se porta sur la côte d'Afrique, d'abord à Tunis, puis à Tripoli, puis à Alger, réclamant là aussi des indemnités pour des négociants anglais, et de plus la mise en liberté des captifs tombés au pouvoir des pirates. Le bruit s'était répandu que, par ordre du Grand-Seigneur, toutes les flottes des États musulmans dans la Méditerranée devaient se réunir à Tunis, sans doute pour assaillir et piller quelque État chrétien. Blake voulait déjouer toute entreprise de ce genre et imprimer dans l'esprit des Barbaresques le respect de l'Angleterre. À Tunis seulement il eut occasion d'employer la force. En annonçant au bey ses réclamations, il lui fit demander la permission de renouveler sa provision d'eau; le bey se refusa brutalement à tout : « Dieu a donné le

[1] *Robert Blake*, p. 274-278;—Thurloe, *State-Papers*, t. III, p. 1, 41, 103; t. IV, p. 464;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 188;—Ludlow. *Mémoires*, t. II, p. 269.

« bienfait de l'eau à toutes ses créatures, » lui fit dire Blake ; « c'est de la part des hommes une méchanceté « insolente que de se la refuser les uns aux autres. » — « Regardez, » dit le bey aux officiers anglais en leur montrant ses forts bien armés de la Goulette et de Porto-Ferino ; « faites du pire qu'il vous plaira, votre grande « flotte ne me fait pas peur ; » et il se préparait à repousser toute attaque lorsqu'il vit l'escadre anglaise s'éloigner sans tirer un coup de canon. Il jouit orgueilleusement pendant quinze jours de cette facile délivrance; mais le 3 avril 1655 la flotte anglaise reparut devant Tunis, et le lendemain, au point du jour, elle vint jeter l'ancre à demi-portée de mousquet des batteries tunisiennes. Blake était allé à Trapani, sur la côte de Sicile, rallier quelques-uns de ses bâtiments et compléter ses munitions. Dès que le service divin eut été solennellement célébré sur le pont de tous ses vaisseaux, à la vue des Musulmans frappés de surprise et de respect, l'action commença, et pendant deux heures les forts tunisiens et les vaisseaux anglais se canonnèrent ardemment; le vent était favorable aux Anglais; ils dirigeaient sûrement leurs coups, tandis que les Tunisiens ne tiraient qu'à travers des nuages de fumée. Cependant le résultat était encore incertain quand Blake ordonna à l'un de ses officiers de confiance, John Stoaks, capitaine du vaisseau amiral le *Saint-George,* de mettre à la mer quelques-unes des chaloupes de la flotte pourvues de brandons et de torches, et d'aller à la rame mettre le feu à neuf grands bâtiments de guerre ancrés

au fond du port, et qui faisaient toute la force maritime du bey. L'ordre fut hardiment exécuté; malgré la mousqueterie des soldats placés sur la côte, la flotte tunisienne fut incendiée; en vain les gens du bey essayèrent d'arrêter les progrès du désastre; les frégates anglaises balayaient, à coups de canon, le pont des navires attaqués par le feu et en chassaient les travailleurs envoyés pour l'éteindre. Le port fut bientôt, de ce côté, une mer de flammes, et devant ce terrible spectacle la lutte de l'escadre anglaise et des forts tunisiens resta quelques moments suspendue. Mais l'issue n'en était plus douteuse; les Tunisiens perdirent complétement courage; le feu des forts cessa. Blake, s'il eût voulu, eût pu aisément débarquer et s'en rendre maître; mais il avait atteint son but; le bey avait senti la puissance de l'Angleterre. Le désastre de Tunis retentit tout le long de la côte d'Afrique; Blake ne rencontra, à Tripoli ni à Alger, aucune résistance, et modéré dans la victoire, il fit partout régler, sans exigence arrogante, les réclamations de ses compatriotes et le rachat des captifs [1].

Même envers des Musulmans et des Barbares, il ne se croyait pas permis de tout faire, et il portait dans ses actes un respect prudent du droit des gens et de ses instructions. Le 14 mars, devant Tunis et sur le point de l'attaquer, il écrivait à Thurloe : « Je ne suis pas pleine-

[1] *Robert Blake*, p. 280-293;—Thurloe, *State-Papers*, t. III, p. 232, 326, 390;—Whitelocke, p. 621, 627;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. xv, c. 7, 9, 12;—Bates, *Elenchus motuum*, etc., part. II, p. 362.

« ment satisfait sur la question de savoir si, en cas de « refus de nos réclamations, mes pouvoirs me donnent « le droit de saisir, couler à fond et détruire tous les « vaisseaux de ce royaume; je voudrais avoir à cet égard « des instructions plus explicites et qui me dictassent « plus clairement mon devoir ; » et le 18 avril, après la victoire, il disait : « Maintenant qu'il a plu à Dieu de « nous justifier d'une façon si éclatante, j'espère que « Son Altesse ni aucun de ceux qui tiennent à l'hon- « neur de notre nation ne seront mécontents de ce que « j'ai fait, quoique je m'attende aux clameurs de bien « des gens intéressés ici. Je reconnais qu'avant l'affaire, « trouvant, comme je vous l'ai déjà dit, quelque am- « biguïté dans mes instructions, j'ai hésité quelque « temps en moi-même; mais la barbare conduite de « ces pirates a décidé la balance [1]. »

Les Barbaresques ainsi réprimés, Blake se promena quelque temps dans la Méditerranée, portant ses forces partout où l'appelait quelque intérêt de la puissance, ou de l'honneur, ou de la fortune de l'Angleterre : à Malte, pour donner aux chevaliers, qui avaient plus d'une fois arrêté et pris des navires anglais, un avertissement efficace; à Venise, pour recevoir les félicitations du doge et du sénat charmés, au milieu de leur lutte contre les Turcs pour la possession de Candie, que les Musulmans subissent dans les parages voisins quelque échec; devant Toulon et Marseille, pour intimider les

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. III, p. 232, 390.

armateurs français, qui, malgré les défenses du roi, sortaient quelquefois de ces ports et couraient sur le commerce anglais. En droit et en fait, la police des mers était encore, à cette époque, presque nulle ou impuissante; la paix entre les États n'était point, pour leurs sujets mutuels, une garantie de navigation sûre; et les gouvernements ne réussissaient ou même n'aspiraient guère, soit à réprimer eux-mêmes les désordres maritimes de leurs nationaux, soit à les protéger contre des désordres semblables ou contre la répression violente des marines étrangères. Blake usa largement du droit de veiller dans la Méditerranée à la sûreté du commerce anglais; pour décourager ou punir les déprédateurs, il fit lui-même à son tour, sur le commerce français, espagnol, portugais, hollandais, hambourgeois, des prises plus ou moins considérables et qui devaient amener, entre les gouvernements, de fâcheux embarras; mais, par son activité et sa vigueur, il inspira aux négociants anglais une confiance et aux armateurs étrangers une crainte qui servirent puissamment la prospérité et le renom de son pays. Et quand il crut avoir assez fait dans cette vue, il retourna sur les côtes d'Espagne attendre l'explosion de la guerre que devait amener, entre les deux États, l'entreprise contre l'Amérique espagnole, et dans laquelle le rôle européen lui était réservé [1].

[1] *Robert Blake*, p. 289-291; — Thurloe, *State-Papers*, t. III, p. 85, 321, 487, 698; — Whitelocke, p. 621; — *Bordeaux à Brienne*

En passant devant Malaga, quelques-uns des matelots de Blake descendirent à terre, et rencontrant dans les rues une procession du saint sacrement, au lieu de s'incliner avec respect, ils se moquèrent avec bravade et insulte. Un prêtre indigné excita le peuple à venger l'honneur de sa foi; un violent tumulte s'ensuivit, et les matelots anglais, battus, eurent grand'peine à regagner leur barque et leur flotte, où ils racontèrent, comme il leur convenait, à l'amiral ce qui venait de leur arriver. Plusieurs fois déjà, à Lisbonne, à Venise et dans d'autres ports catholiques, des scènes semblables avaient eu lieu; dans la perspective de la rupture qu'il savait près d'éclater entre l'Angleterre et l'Espagne, Blake résolut de ne point passer celle-ci sous silence. Il envoya à terre un trompette, demandant, non pas, comme on s'y attendait, que les violences de la populace fussent punies, mais que le prêtre qui l'avait excitée fût lui-même traduit en justice. Le gouverneur de Malaga répondit qu'il ne pouvait satisfaire à ce vœu, car en Espagne les serviteurs de l'Église n'étaient pas justiciables du pouvoir civil : « Je ne m'inquiète pas de savoir qui a droit de m'envoyer l'offenseur, lui fit dire Blake, mais si, dans trois heures, il « n'est pas à bord du *Saint-George*, je brûlerai votre « ville de fond en comble. » Aucune excuse, aucun délai ne furent admis; le prêtre fut envoyé à l'amiral.

[illegible] octobre [illegible]), *Archives des Affaires étrangères de France. Documents historiques*, n° XIII.

Blake fit aussitôt venir les matelots, et après avoir écouté les deux récits, il déclara qu'ils s'étaient conduits avec inconvenance et grossièreté envers les Espagnols, et avaient eux-mêmes provoqué l'attaque dont ils se plaignaient : « Si vous m'aviez envoyé sur-le-champ la re-« lation de ce qui s'était passé, » dit-il au prêtre, « mes « hommes auraient été sévèrement punis ; je ne souffre « pas qu'ils insultent la religion des pays où ils tou-« chent ; mais j'ai été blessé que vous vous fussiez fait « justice vous-mêmes par la violence ; je veux que vous « sachiez et que le monde sache qu'un Anglais ne doit « être jugé que par des Anglais ; » et il renvoya le prêtre à terre avec respect. Rare exemple d'équité et de tempérance dans l'ardeur de la foi et de la force, et au sein de la confusion des droits[1] !

Quand Cromwell reçut la lettre où Blake rendait compte de cet incident, il la porta au conseil d'État et la lut lui-même à haute voix, avec la plus vive approbation : « Voilà, » dit-il, « comment il faut s'y prendre, « et je rendrai le nom d'Anglais aussi grand que l'a « jamais été celui de Romain[2]. »

Cromwell avait raison d'employer Blake avec confiance, car c'était sincèrement que le marin républicain avait renoncé à se mêler des dissensions intérieures de son pays, pour ne s'inquiéter que de sa grandeur dans

[1] Burnet, *Hist. de mon temps*, t. I, p. 175-176, dans ma *Collection*; — *Robert Blake*, p. 301-304.

[2] *Ibidem*.

[illegible] pour les hommes qui [illegible] le parti et [illegible] au milieu des [illegible] de ses nouveaux [illegible] qui nous a sauvés [illegible] que nous fassions [illegible]

[illegible] le Blake pour la [illegible] la flotte de [illegible] avec ses troupes de débarque- [illegible] et mit à la voile pour [illegible] préparée de longue [illegible] sous de fâcheux auspices ; [illegible] fut près d'éclater [illegible] de la mauvaise [illegible] plus être recrutés par la [illegible] avec humeur que tout le

[illegible] State-Papers, t. III.

monde savait où ils allaient, tandis qu'on le leur cachait à eux seuls. Les deux chefs, Penn et Venables, n'étaient guère mieux disposés que leurs soldats; Penn, au fond du cœur, était royaliste, et quand il se vit à la tête d'une forte escadre, il fit dire à Cologne que, si le roi était en mesure d'agir et lui indiquait un poste où il pût conduire en sûreté ses vaisseaux, il était prêt à se déclarer pour lui. Venables, faible et irrésolu, et peu attaché à Cromwell, quoiqu'il eût bien servi sous lui en Irlande, fit parvenir à Charles II des ouvertures semblables. L'amiral et le général ne s'étaient point communiqué leur dessein; mais tous deux avaient peu de foi et peu de goût pour l'avenir de Cromwell, et voulaient ménager toutes les chances. Charles, qui n'était ni en état ni en disposition de rien tenter, les engagea à poursuivre, dans l'intérêt de l'Angleterre, l'entreprise dont ils étaient chargés, et à attendre qu'un meilleur temps vînt pour le servir. Ils partirent sans grande ardeur ni confiance, ayant reçu du Protecteur l'ordre de n'ouvrir qu'à la Barbade ses instructions sur l'objet et la marche de l'expédition [1].

Les matelots avaient raison de croire que le secret était mal gardé : c'était dans l'intérieur même de Cromwell, et par l'un de ses plus affidés serviteurs, que l'indiscrétion avait commencé. Il employait souvent

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. II, p. 542, 571-574, 709; t. III, p. 11, 16;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. xv, c. 5, 6;—Granville Penn, *Memorials of sir William Penn*, t. II, p. 14-18;—Whitelocke, p. 621;—Heath, *Chronicle*, p. 674, 682.

pour ses rapports avec le continent, surtout avec les protestants de France, de Suisse et d'Allemagne, un agent nommé Stoupe, Grison de naissance et ministre de l'Église française à Londres, homme d'esprit et d'intrigue, tour à tour théologien, négociateur, pamphlétaire, soldat, sans vertu, sans prétention à paraître avec éclat, mais curieux, actif, avide d'importance cachée et d'argent, et prêt à servir quiconque lui donnait ces satisfactions. En entrant un jour dans le cabinet du Protecteur, Stoupe le trouva occupé à examiner attentivement une carte et à mesurer des distances; il y jeta furtivement les yeux, reconnut une carte du golfe du Mexique, remarqua le nom du graveur et alla le lendemain chez celui-ci pour acheter la carte. Le graveur répondit qu'il ne l'avait pas : « Je l'ai vue, » dit Stoupe; —« en ce cas, ce ne peut être qu'entre les mains du « Protecteur, car je n'en avais que quelques exem- « plaires, et il m'a fait défendre d'en vendre un seul « sans sa permission. » Vivement excitée, la curiosité de Stoupe passa bientôt à l'indiscrétion; s'entretenant un jour avec quelques personnes de l'expédition de Penn, il dit que, pour lui, il la croyait destinée aux Indes occidentales. Ce propos revint à don Alonzo de Cardeñas qui fit appeler Stoupe, lui demanda sur quel fondement il l'avait tenu, et lui offrit 10,000 liv. st. s'il pouvait lui découvrir le secret de ce dessein. Stoupe, cette fois, ne se laissa pas tenter et donna le change à l'ambassadeur espagnol au lieu de le satisfaire. Mais il était en correspondance avec les Frondeurs protestants

qui entouraient à Bruxelles le prince de Condé, tristement fugitif et guerroyant sans gloire chez les Espagnols depuis que la ruine de la Fronde l'avait mis hors d'état d'être tour à tour, dans sa patrie, un héros et un factieux. Stoupe envoyait à ses correspondants des nouvelles en échange de leurs bons offices; il leur manda sa conjecture sur le but de l'expédition de Penn; Condé en fut aussitôt informé et en informa à son tour don Juan d'Autriche qui avait succédé à l'archiduc Léopold dans le gouvernement des Pays-Bas. Mais don Juan ne tint aucun compte d'un bruit dont l'ambassadeur d'Espagne à Londres ne lui parlait point. On y faisait ailleurs plus d'attention; lord Jermyn écrivait de Paris à Charles II[1] : « Je ne puis m'empêcher de puiser « quelque espérance dans les rumeurs qui nous arrivent « de toutes parts que la flotte de Cromwell a pour « mission une tentative sur Hispaniola; quoique ce « soit au delà de la Ligne, je ne puis me figurer que les « Espagnols, se voyant attaqués sur un point si impor- « tant de leurs possessions, restent amis de l'agres- « seur. » — « Je ne comprends pas, » disait un peu plus tard Mazarin à Bordeaux[2], « comment il est si difficile « de delà de pénétrer le dessein de la flotte de Penn, « vu qu'ici où nous en devrions savoir bien moins de « nouvelles qu'au lieu où vous êtes, nous avons appris « qu'en passant à Saint-Christophe, il s'est embar-

1 Le 5 février 1655.

2 Le 5 mai 1655.

« qué, sur ladite flotte, trois cents Français ou habi-
« tants de l'île, et qu'ensuite elle a pris sa route vers « Cuba[1]. »

La cour de Madrid ne fut pas aussi légère que son ambassadeur à Londres; frappé des informations indirectes qui lui arrivaient, don Louis de Haro, par ordre exprès du roi, se plaignit à Cardeñas, non-seulement de son silence sur le but de l'expédition de Penn, mais de l'incohérence de ses avis sur les affaires d'Angleterre et de son peu d'influence auprès d'un gouvernement que l'Espagne avait la première reconnu et appuyé. Cardeñas se défendit vivement de ces reproches, rejetant la lenteur et l'insuccès de ses négociations sur le défaut d'instructions positives, sur les hésitations de sa cour elle-même, et disant quant à l'escadre de Penn : « Le « dessein sur les Indes est le seul que je n'aie pu pénétrer « parce que le Protecteur l'a tenu avec soin caché « précisément aux personnes par qui je pouvais espérer « d'en apprendre le but..... Je n'ai donc pu recueillir à « cet égard que des conjectures, et j'ai transmis à « V. M. toutes celles qui se font sur cette expédition, « dans toute leur diversité. » Cardeñas finissait par demander son rappel[2].

Au lieu de le rappeler, Philippe IV envoya à Londres

[1] Burnet, *Hist. de mon temps*, t. I, p. 161-164, dans ma *Collection* —Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 264 ; — *Mazarin à Bordeaux* (*Archives des Affaires étrangères de France*).

[2] *Cardeñas au roi Philippe IV* (28 janvier 1655); *Archives de Simancas* (*Documents historiques*, n° XIV).

un ambassadeur de plus, le marquis de Leyde, homme grave et vaillant officier, qui s'était fait honneur dans la guerre des Pays-Bas par sa vigoureuse défense de Maestricht contre le prince d'Orange. Il avait ordre, en se concertant avec Cardeñas, de ne témoigner au sujet de l'escadre de Penn aucune défiance, de renouveler au contraire au Protecteur les plus formelles assurances des bons sentiments de son roi, et d'insister pour la conclusion d'un traité d'alliance intime entre l'Espagne et l'Angleterre, rappelant à Cromwell tous les motifs qui devaient l'éloigner de la France, et lui offrant de l'aider immédiatement à prendre Calais, pourvu que, de son côté, il aidât le prince de Condé à rentrer dans Bordeaux et à reporter la guerre, de concert avec les Espagnols, sur le territoire français[1].

Une telle avance de la cour de Madrid à Cromwell, au moment où il commençait contre elle une telle agression, surprit la fierté peu exigeante de Mazarin lui-même et l'inquiéta vivement. L'Espagne était donc décidée à tout supporter et à tout faire pour engager l'Angleterre contre la France. Bordeaux reçut ordre de presser la conclusion du traité qu'il négociait depuis plus de deux ans, et d'annoncer même son départ d'Angleterre si on le traînait encore en longueur[2].

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. I, p. 688, 761; t. III, p. 54, 154; — Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. xv, c. 8; — Heath, *Chronicle*, p. 689.

[2] *Mazarin à Bordeaux* (2 janvier 1655); *Archives des Affaires étrangères de France.*

Plusieurs fois il avait cru toucher au terme de sa négociation; mais tantôt les questions qui semblaient résolues avaient été reprises, tantôt des questions nouvelles et imprévues s'étaient élevées. On ne pouvait parvenir à s'entendre sur les termes de l'article secret qui devait éloigner de France les Stuart et leurs principaux partisans; Cromwell ne voulait pas s'engager à ne pas protéger les protestants français si, pour maintenir leurs libertés, ils avaient besoin de son appui; pour rester fidèle aux anciennes prétentions des rois d'Angleterre, il demandait que le roi de France ne prît, dans le traité, que le titre de roi des Français; il voulait traiter d'égal à égal avec Louis XIV, et être nommé avant lui dans l'exemplaire anglais de cet acte, ainsi que cela avait eu lieu dans les conventions qu'il avait conclues avec les rois de Suède, de Danemark et de Portugal. Quelque envie que Mazarin eût de la paix, quelle que fût l'insistance de Colbert pour qu'on rentrât avec l'Angleterre dans des relations commerciales bonnes et sûres, ils se refusèrent longtemps à ces exigences : quand la fortune de Cromwell semblait chanceler, Mazarin s'arrêtait et ne poussait plus à une conclusion; en octobre 1654, au moment où la lutte s'envenimait entre le Protecteur et le dernier Parlement, il écrivit à Bordeaux : « Il est « bon de ne rien précipiter et de tenir seulement les « choses en état, attendant la suite et qu'on puisse voir « un peu plus clairement la pente qu'elles prendront; « car il semble que la prudence ne veut pas qu'on se hâte « si fort d'aller épouser ouvertement les intérêts de M. le

« Protecteur dans une conjoncture où, le parti contraire « venant par hasard à prévaloir par-dessus le sien, tout « ce que nous aurions fait ne servirait qu'à obliger ses « adversaires à se déclarer contre nous et à tendre les « bras aux Espagnols qui ne manqueraient pas de faire « leur profit de ce contre-temps. » Mais quand Cromwell fut, au dedans, vainqueur et seul maître, quand on le vit déployer au dehors sa puissance, contracter alliance avec tous les États protestants de l'Europe du nord, intimider également dans le midi les catholiques et les Musulmans, et méditer sur l'Espagne des conquêtes, quand on apprit à Paris que Montecuculli était allé à Londres pour essayer d'attirer le Protecteur dans les intérêts de la maison d'Autriche, que Whitelocke, poussé, disait-on, par la reine Christine, l'avait appuyé à Whitehall, et que le roi d'Espagne lui envoyait le marquis de Leyde pour donner à ses offres d'alliance plus de poids et d'éclat, en présence de tous ces faits, les oscillations et les lenteurs de Mazarin disparurent; il enjoignit coup sur coup à Bordeaux de pousser la négociation ; on se montra facile sur les termes de l'article secret relatif à l'expulsion des Stuart et de leurs plus intimes amis; on consentit au maintien de l'ancien protocole qui donnait au roi de France le titre de roi des Français; et en maintenant, sur la question de préséance, dans le préambule du traité, la dignité de la couronne de France, Mazarin ajouta : « Nous ne demandons pas mieux que de traiter d'égal à égal avec « l'Angleterre, ou bien avec le Protecteur même,

« pourvu qu'il prenne le titre de roi; et alors Sa « Majesté n'hésitera pas à lui faire tout l'honneur que les « rois de France ont accoutumé de faire à ceux d'An- « gleterre, et lui enverra aussi un ambassadeur extraor- « dinaire pour l'en féliciter, s'il le désire de la sorte[1] ! » Refus admirablement flatteur et qui devait séduire Cromwell, bien loin de le blesser[2].

Cromwell ne fut ni blessé ni séduit; il céda sur la question de préséance, mais ne se pressa pas davantage de conclure. Au fond du cœur il penchait de plus en plus vers la France; il savait bien que la rupture avec l'Espagne était inévitable après le coup qu'il était près de lui porter, et la patience avec laquelle elle en supportait l'approche le rassurait sur sa colère quand viendrait l'explosion. Les offres du marquis de Leyde ne le tentaient pas : sur les deux points auxquels l'Angleterre tenait le plus, la libre navigation dans les Indes occidentales et la liberté de culte pour les négociants anglais en Espagne, la cour de Madrid persistait dans son refus. Les paroles de Condé et de ses agents à Londres n'inspiraient à Cromwell nulle confiance : « C'est un étourdi « et un bavard, » dit-il un jour à Stoupe, « et il est « vendu par les siens au cardinal. » Il n'ignorait pas

1 *Mazarin à Bordeaux* (16 janvier 1655); *Archives des Affaires étrangères de France.*

2 *Bordeaux à Brienne* (19 octobre, 9, 23 et 29 nov., 14 et 24 décembre 1654; 3, 4 et 14 janvier, 1er mars, 5 avril, 20 et 27 mai 1655); *Archives des Affaires étrangères de France* (*Documents historiques,* n° XV).

que l'Espagne, tout en appuyant les mécontents français, ne serait jamais pour eux un patron bien efficace; elle manquait d'argent et avait eu naguère quelque peine à envoyer à Condé, par les mains de Cardeñas, un secours de cinquante mille écus [1]. Il voulut connaître avec certitude les dispositions des protestants de France que Condé disait prêts à se soulever en sa faveur; Stoupe, par son ordre, parcourut la France en simple voyageur, les bords de la Loire, Bordeaux, Montauban, Nîmes, Lyon, s'entretenant avec les principaux protestants, et leur parlant du bon vouloir que Cromwell leur portait. Il les trouva, pour la plupart, décidés à se tenir en paix; les édits étaient observés; ils pratiquaient librement leur culte et faisaient tranquillement leurs affaires; ils pensaient mal d'ailleurs du prince de Condé: « C'est, » dirent-ils à Stoupe, « un homme qui ne « cherche que sa propre grandeur, prêt à sacrifier tous « ses amis et toutes les causes qu'il semble épouser. » Tout concourait à convaincre Cromwell qu'il n'avait rien à attendre de l'Espagne ni des Frondeurs, et que la France, Louis XIV et Mazarin, plus puissants et plus habiles, étaient pour lui des voisins plus redoutables, et seraient de plus utiles alliés. Il donna solennellement audience au marquis de Leyde [2]; mais le marquis ne tarda pas à reconnaître que son ambassade n'aboutirait à rien, et repartit pour la Flandre. Cromwell le fit ac-

[1] Les 14 avril et 15 juillet 1655 (*Documents historiques*, n° XVI).

[2] Le 11 mai 1655.

compagner avec pompe jusqu'à Gravesend, et resta, envers la France, dans la même immobilité, ne se sentant point pressé de se déclarer ni de s'engager plus avant. La cour de France lui inspirait toujours, et encore plus au public anglais, de grandes méfiances; la plupart des négociants de Londres penchaient pour l'Espagne, où leur commerce était considérable. A quoi bon, d'ailleurs, se décider avant que l'issue de l'expédition d'Amérique fût connue? L'Espagne alors romprait elle-même la paix, et le traité avec la France serait conclu au nom de la nécessité. Bordeaux démêlait assez bien ces motifs des tergiversations du Protecteur, et en rendait fidèlement compte à sa cour[1] : « L'esprit de « conquête et le prétexte de religion l'attirent contre « l'Espagne, » écrivait-il à M. de Brienne; « son incli- « nation, la jalousie de notre puissance et l'intérêt des « marchands, contre la France. Les mécontentements « qui pourraient éclater dans l'Angleterre, si l'une des « deux couronnes lui était ennemie déclarée, le re- « tiennent au dedans; et la confiance que nous n'ose- « rions rompre lui fait mépriser toutes menaces et em- « pressements que je pourrais mettre en usage pour « l'obliger à changer de conduite à notre endroit. C'est « le plus naturel crayon que je puisse faire de la dis- « position présente de son esprit[2]. »

1 Le 1er octobre 1654.

2 Thurloe, *State-Papers*, t. III, p. 570, 613;—Dumont, *Corps universel diplomatique*, t. VI, part. II, p. 106;—Burnet, *Hist. de mon temps*, t. I, p. 156-158, dans ma *Collection*.

Un incident, européen par le bruit qu'il fit partout, quoique renfermé dans un coin obscur des Alpes, fournit à Cromwell de nouveaux prétextes pour ajourner encore toute solution définitive. Au fond de quelques vallées du Piémont vivait un petit peuple de laboureurs et de pâtres, soumis depuis des siècles à la maison de Savoie, mais séparé aussi, depuis des siècles, par sa foi et son culte, de ses compatriotes et de ses souverains. On a souvent recherché, sans résoudre avec certitude cette question, quelle était l'origine des croyances et du nom des Vaudois; l'Église romaine les traitait comme des hérétiques, et, à leur tour, ils accusaient l'Église romaine de n'être plus cette primitive Église apostolique dont ils se regardaient eux-mêmes comme les fidèles héritiers. Quoi qu'il en soit, c'était une race d'hommes simples, pauvres, laborieux et pieux, passionnément attachés a leurs montagnes, à leur foi et à leurs pasteurs. Ils avaient, à diverses reprises, obtenu des ducs de Savoie certains priviléges qui assuraient leurs libertés religieuses et locales; et du XIe au XVIe siècle, ils avaient passé par de fréquentes alternatives de tolérance et de persécution, plus souvent tranquilles qu'inquiétés pourtant dans la pratique de leur culte et la jouissance de leurs droits. Quand la réforme éclata, ils s'en occupèrent assez peu d'abord; ils n'avaient aucun désir de changement dans leur régime intérieur, et la maison de Savoie, habituellement prudente et bienveillante envers ses sujets, ne les troublait guère dans leur repos. Elle avait des motifs politiques de les ménager; leurs

vallées touchaient à des vallées françaises du Dauphiné, peuplées de montagnards de même origine, de même foi, de mêmes mœurs; leur territoire était le point de passage ordinaire des armées françaises dans leurs expéditions en Italie; les rois de France en avaient pris occasion de leur témoigner de la faveur, et quelquefois même de les protéger officiellement; le 28 septembre 1571, moins d'un an avant la Saint-Barthélemy, Charles IX écrivait au duc Emmanuel-Philibert, qui traitait, dans ce moment, les Vaudois avec rigueur: « Je « vous veux faire une requête, non point ordinaire, « mais tant affectionnée que vous sauriez avoir de « moi....; car, durant les troubles de guerre, la pas- « sion ne permet, non plus que la maladie au patient, « de juger ce qui est expédient;.... et de même qu'avez « traité vos sujets extraordinairement en cette cause, « veuillez aujourd'hui, en ma faveur, à ma prière et « spéciale recommandation, les recevoir en votre bé- « nigne grâce, les remettre et rétablir en leurs biens « confisqués.... Cette cause est si juste de soi et si « pleine d'affection de ma part que je m'assure que « m'en concédiez volontiers l'effet[1]. »

Quand la réforme eut conquis la moitié de l'Europe et allumé partout, dans les esprits et dans les États, le feu

[1] Léger, *Histoire générale des Églises évangéliques et des vallées du Piémont;* in-f°; Leyde, 1669; —Morland, *The history of the evangelical Churches of the valleys of Piedmont;* in-f°; Londres, 1658;— Alexis Muston, *l'Israël des Alpes, histoire complète des Vaudois du Piémont* (Paris, 1851), t. II, p. 109.

de la controverse et de la guerre, les vallées vaudoises ressentirent l'atteinte de cet ébranlement général; la polémique théologique y devint plus fréquente, la prédication contre l'Église romaine plus violente. Les pasteurs vaudois, connus sous le nom de *Barbas*, terme de déférence filiale, étaient divisés en deux classes : les uns sédentaires et attachés aux paroisses, les autres mobiles et voyageurs, véritables missionnaires qui allaient semer et recueillir dans les diverses contrées de l'Europe, en Italie, en France, en Allemagne, vers le midi jusqu'au fond de la Calabre et vers l'est jusqu'aux bouches du Danube, les doctrines évangéliques. A la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, ceux-là rapportaient dans leur patrie le mouvement qu'ils trouvaient partout : au sein des communes où les catholiques étaient mêlés aux Vaudois, les dissentiments religieux s'envenimèrent; le besoin de soutenir avec éclat et de répandre autour d'eux leur foi échauffa le cœur de ces montagnards ; ils se portèrent dans les vallées voisines, tantôt en passant, tantôt pour s'y établir, discutant et prêchant avec une ardeur obstinée, animés de ces deux puissants esprits dont les gouvernements libres et forts sont seuls en état de supporter l'explosion, l'esprit de résistance et l'esprit de propagande.

Dans le Piémont catholique, et pour la défense de la cause contraire, la même ardeur s'alluma; l'Église romaine, irritée et inquiète, engagea, contre les Vaudois, une guerre active. Elle avait pour elle le pouvoir légal

et la passion publique, le prince et le peuple. La Propagande de Rome entreprit la conversion, et la cour de Turin la soumission des Vaudois; des docteurs et des prédicateurs catholiques parcoururent leurs montagnes; deux associations volontaires, l'une d'hommes, l'autre de femmes, se formèrent à Turin pour les seconder. Une grande dame de la cour, la marquise de Pianezza, belle, spirituelle, riche, passionnée, voua à cette œuvre pieuse son temps, sa fortune, son influence; son mari, dur et vaillant officier, se chargeait d'exécuter les désirs de sa femme, les ordres de son souverain, les préceptes de sa foi. La fille de Henri IV, Christine de France, régente de Piémont, pendant la minorité de son fils Charles-Emmanuel II, leur prêtait son appui. Les Vaudois ne manquaient pas, dans l'aristocratie piémontaise, de patrons bienveillants qui recommandaient au pouvoir une politique modérée et le respect de leurs anciennes libertés. Pendant quelques années, et presque jusqu'au dernier moment, des édits alternatifs de tolérance et de rigueur attestèrent la lutte de ces deux influences. Mais l'esprit de tyrannie religieuse prévalait de plus en plus dans le gouvernement piémontais; et les Vaudois, par leurs imprudences ou leurs violences, lui fournissaient souvent des prétextes, quelquefois des motifs. Des jeunes gens, poursuivis pour insulte à des prêtres, se réfugièrent dans les lieux escarpés des montagnes, et y menèrent la vie de bandits, en révolte contre l'ordre et les lois. Dans quelques-unes des vallées, au Villar, à Bobi, à Angrogne, des couvents, naguère

fondés, furent incendiés ; à Fénil, le curé fut assassiné. La masse de la population vaudoise déplorait ces crimes, et faisait de sincères efforts pour les réprimer, pour s'en excuser, pour s'accommoder aux exigences de son souverain; mais incessamment harcelée elle-même dans ses sentiments et dans ses droits, elle ne parvenait ni à se résigner, ni à se défendre, et lassait la timide bienveillance de ses protecteurs aristocratiques, impuissants à prévenir ses fautes et à contenir ses ennemis.

Le 25 janvier 1655, l'orage qui s'amassait depuis longtemps éclata enfin sur les Vaudois : il leur fut enjoint d'évacuer dans trois jours, sous peine de la vie et de la confiscation de leurs biens, neuf des communes dans lesquelles ils étaient établis; on leur imposait aussi la loi de vendre, dans un délai de vingt jours, les terres qu'ils y possédaient et de se concentrer, eux et leurs propriétés, dans quatre communes, les seules où leur religion dût être désormais tolérée; dans ces communes mêmes, pour amener la conversion des protestants, la messe devait être célébrée chaque jour, et quiconque détournerait un protestant de se convertir serait puni de mort. Les Vaudois consternés réclamèrent, se disant prêts à accepter toutes les conditions qu'on leur imposerait, pourvu que leur liberté de conscience n'en fût pas atteinte; si l'on était résolu à la leur retirer, ils demandaient l'autorisation de sortir en masse des États du duc de Savoie. On eut l'air d'écouter leurs réclamations; on négocia ; un jour d'audience fut assigné, à Turin, à leurs députés; mais ce jour-là même, 17 avril 1655, le mar-

quis de Pianezza entra, avec un corps de troupes considérable, dans les vallées vaudoises, pour faire exécuter par la force l'évacuation des communes désignées; quelques essais de résistance amenèrent une lutte sanglante, et pendant huit jours cette population fut livrée aux violences de soldats fanatiques ou licencieux, déchaînés contre des hérétiques vaincus. Le 24 avril en particulier fut, dans ce petit coin du monde, un de ces jours de massacres et d'outrages à l'humanité dont, après plusieurs siècles, le récit fait encore frémir de pitié et d'horreur. Je répugne à en retracer les hideux détails; mais je prends plaisir à reproduire l'honnête arrêt que rendit, quelques mois après, sur cet événement, un brave officier français qui y avait assisté. Le régiment de Grancey, envoyé par Louis XIV en Italie au secours du duc de Modène, avait été, à la demande des autorités piémontaises, arrêté dans sa marche et cantonné dans ce territoire, soit pour intimider les Vaudois, soit pour prêter au besoin main-forte à leurs oppresseurs; le capitaine du Petit-Bourg, qui le commandait, ne voulut pas subir la moindre part de cette responsabilité, et, le 27 novembre suivant, à Pignerol, en présence de deux officiers des régiments de Sault et d'Auvergne, il signa une déclaration portant : « Je, seigneur du Petit-Bourg, premier capitaine du régiment « de Grancey et le commandant, ayant eu ordre d'aller « joindre le marquis de Pianezza et prendre ordres de « lui, le marquis étant à la Tour.... j'ai été témoin de « plusieurs grandes violences et extrêmes cruautés

« exercées par les soldats sur toute sorte d'âge, de sexe « et de condition, que j'ai vu massacrer, pendre, brûler « et violer, et de plusieurs effroyables incendies.... « Quand on amenait des prisonniers au marquis de Pia- « nezza, j'ai vu l'ordre qu'il fallait tout tuer parce que « Son Altesse ne voulait point de gens de la religion « dans toutes ses terres.... Tellement que je nie formel- « lement, et le proteste devant Dieu, que rien des « cruautés que dessus n'a été exécuté par mon ordre ; « au contraire, voyant que je n'y pouvais pas apporter « aucun remède, je fus contraint de me retirer et « d'abandonner la conduite du régiment, pour n'assister « à de si mauvaises actions[1]. »

Cromwell n'avait pas attendu, pour prendre intérêt aux Vaudois, cette cruelle catastrophe : attentif à se tenir partout au courant des affaires des protestants, et à leur faire partout sentir sa bienveillance avec son pouvoir, il avait été informé des premières mesures prises contre eux par le duc de Savoie, et Thurloe avait aussitôt écrit à John Pell, résident anglais en Suisse, pour lui donner ordre de faire engager sous main les Vaudois à s'adresser au Protecteur, dont l'appui ne leur manquerait pas. Quand la nouvelle du massacre des vallées parvint en Angleterre, elle y produisit une explosion générale d'indignation et de sympathie ; on en écoutait, on en répétait, avec une curiosité irritée, le lamentable

[1] Léger, *Histoire générale des Églises vaudoises*, part. II, p. 115 : —Muston, *Histoire des Vaudois*, t. II, p. 329-331.

récit; des relations détaillées circulaient partout, accompagnées de petites gravures où les plus hideuses scènes de l'événement étaient grossièrement retracées. Cromwell se fit l'organe et le chef de la passion publique; Milton fut mis sur-le-champ à l'œuvre, et le 25 mai 1655, le Protecteur écrivit, d'abord au duc de Savoie lui-même, puis à Louis XIV et au cardinal Mazarin, aux rois de Suède et de Danemark, aux États généraux des Provinces-Unies et aux Cantons suisses, enfin au prince de Transylvanie, George Ragotzki, pour réclamer en faveur des Vaudois, soit la justice de leur propre souverain, soit la protection de tous les souverains protestants ou qui admettaient les protestants dans leurs États[1]. Cromwell chargea le savant Samuel Morland, sous-secrétaire du conseil d'État, de porter à Louis XIV et au duc de Savoie, en qualité d'envoyé extraordinaire, les lettres qui leur étaient adressées. Il ordonna en même temps, dans toute l'Angleterre, une collecte destinée à secourir les malheureux Vaudois, et il y contribua le premier pour deux mille livres sterling.

Les lettres de Cromwell ne contenaient rien qui rendît la mission de son envoyé inconvenante pour les souverains à qui elles s'adressaient, ou embarrassante pour Morland lui-même : elles étaient graves, précises et

1 Milton, *Prose Works*, t. V, p. 245-258; — *Thurloe à John Pell* (23 mars 1655); Vaughan, *Protectorate of Cromwell*, t. I, p. 158.

pressantes; Cromwell y proclamait hautement le principe de la liberté de conscience, « droit inviolable, » disait-il, « et dont Dieu s'est réservé à lui seul la juri-« diction; » il déclarait « qu'il avait à cœur les calami-« tés du pauvre peuple de Piémont autant et plus que « s'il s'agissait des plus chers parents qu'il eût au « monde. » Auprès du duc de Savoie, il insistait sur l'ancienneté des libertés dont les Vaudois avaient joui dans ses États, et sur le fidèle dévouement qu'ils avaient toujours témoigné à sa maison. En écrivant à Louis XIV, il s'étonnait du bruit répandu que des troupes françaises avaient pris part au massacre des vallées. Aux États protestants, rois ou républiques, il rappelait la nécessité de l'union et de l'action commune en faveur de tous les protestants d'Europe, dans l'intérêt de leur propre sûreté comme au nom de leur devoir chrétien. Mais aucune apparence de bravade ou de menace, aucune provocation, aucune insinuation séditieuse ne se mêlaient à ces réclamations. C'était une politique décidée et active, mais qui se contenait dans les rapports réguliers des gouvernements, et parlait un langage mesuré quoique énergique et clair[1].

Parti de Londres le 26 mai 1655, Morland arriva le 1er juin à la Fère où se trouvaient Louis XIV et Mazarin; il leur remit immédiatement les lettres du Protecteur, et trois jours après il transmit à Cromwell une réponse de Louis XIV qui désavouait l'emploi qu'on avait fait en

[1] *Documents historiques*, n° XVII.

Piémont de ses troupes, annonçait qu'il avait déjà fait à Turin des démarches en faveur des Vaudois, se félicitait d'avoir « ainsi prévenu les désirs du Protecteur, » et lui disait en finissant : « Vous avez bien jugé dans « cette affaire, car il n'y avait pas d'apparence que le « soupçon pût tomber dans l'esprit d'aucune personne « éclairée que j'eusse voulu contribuer au châtiment « de quelques sujets du duc de Savoie faisant profession « de la religion prétendue réformée que je tolère dans « mes royaumes, pendant que je donne tant de marques « de ma bonne volonté à ceux de mes sujets de la même « créance, et que j'ai tout sujet de me louer de leur « fidélité et zèle à mon service[1]. »

A Turin, la mission de Morland fut un peu plus agitée. En remettant au duc, le 21 juin, en audience solennelle, la lettre de Cromwell, il y ajouta un discours dont le ton pathétique et rude blessa la régente Christine qui assistait à l'audience : « Je ne puis, » dit-elle, « qu'ap« plaudir à l'extrême charité et bonté de S. A. le lord « Protecteur envers ceux de nos sujets dont on lui a « représenté la condition comme si déplorable; mais je « m'étonne que la malice des hommes soit allée au point « de peindre sous des couleurs si noires les châtiments « paternels infligés à de rebelles et insolents sujets. « J'espère que lorsque S. A. sera mieux instruite de la

[1] *Louis XIV à Cromwell* (12 juin—2 juin v. s.—1655); *Archives des Affaires étrangeres de France*; —Morland, *The Hist. of the evangel. Churches*, p. 563-567.—*Documents historiques*, nº XVIII.

« vérité des faits, Elle approuvera les procédés du duc « et cessera de soutenir des sujets désobéissants. Cependant, par égard pour S. A., non-seulement nous pardonnerons à ces rebelles, mais nous leur accorderons « des priviléges qui montreront au lord Protecteur « quelle estime nous faisons de sa personne et de sa mé« diation. » A l'exemple de la régente, le marquis de Saint-Thomas, premier secrétaire d'État du duc de Savoie, et plusieurs hommes considérables de sa cour, laïques et prêtres, entretinrent Morland, le comblant de politesses et s'efforçant, mais avec peu de succès, de lui démontrer la fausseté des faits qui avaient amené sa mission. L'ambassadeur de France à Turin, M. Servien, lui parla plus sensément : « Le duc Emmanuel-Phili« bert, » lui dit-il, « avait fait en 1561, à cette popula« tion toutes les concessions qu'elle demandait ; et je « crois vraiment que S. A. R. le duc actuel et Madame « royale sa mère seraient disposés à les lui rendre et à « la traiter comme faisaient leurs royaux ancêtres ; « mais il y a à la cour quelques personnes puissantes « qui, par zèle ardent pour la religion catholique, pré« sentent toutes choses au prince sous le plus mau« vais aspect. Je vous engage à ne pas jeter de l'huile « sur le feu, et à faire plutôt, à S. A. le lord Protecteur, « un récit modéré qui le satisfasse et l'apaise. » C'étaient là les instructions de Mazarin. Morland en rendit compte à Cromwell, lui envoya la réponse du duc de Savoie, pleine de justifications et de promesses embarrassées, et quitta Turin le 19 juillet pour aller, selon l'ordre

qu'il en avait reçu, attendre à Genève ce que résoudrait le Protecteur[1].

En Angleterre, le sentiment public était toujours le même; quoique les comtés n'y eussent pas montré autant d'empressement que Londres, la collecte en faveur des Vaudois s'éleva à la somme de 38,241 livres sterling (près d'un million de francs); l'émotion contre les catholiques était vive, et le peuple semblait vouloir venger sur eux les maux que les protestants souffraient ailleurs. Les commissaires chargés de négocier avec M. de Bordeaux lui dirent que le Protecteur ne signerait point le traité tant que la cour de France n'aurait pas agi, à Turin, de tout son pouvoir pour faire rendre aux Vaudois leurs libertés. Cromwell se montrait toujours passionnément préoccupé de cette affaire : quelquefois, avec des vues favorables à la France; son agent Stoupe, que Mazarin avait pris aussi à son service, moyennant une pension annuelle de trois cents livres sterling, laissa un jour entrevoir à Bordeaux que le Protecteur pourrait bien demander la cession des vallées vaudoises au roi, ce qu deviendrait entre les deux États un gage d'étroite amitié. Plus souvent c'était de concert avec les États protestants que Cromwell voulait agir dans l'intérêt des Vaudois; il pressait les Provinces-Unies et les Cantons suisses de se préparer à la guerre pour cette cause; il faisait partir pour Genève un nouvel envoyé, George Downing, chargé de pousser à des démarches énergiques et de se

[1] Morland, *The Hist. of the evangel. Churches*, p. 567-579.

rendre ensuite à Turin, avec Morland et les ministres de Suisse et de Hollande, pour arriver enfin à un résultat décisif. Ses confidents parlaient de Nice et de Villefranche, dans les États sardes, comme de points où des troupes anglaises pourraient bien débarquer[1].

Ces rumeurs, ces perspectives de guerres et de complications nouvelles inquiétaient vivement Mazarin, également prompt à craindre et à espérer. Peu soucieux des idées générales de droit et de liberté, il ne s'intéressait guère aux Vaudois, et si personne n'eût fait de bruit à leur sujet, il eût mieux aimé les voir réprimés que tolérés; mais il était modéré et prévoyant, et ne méconnaissait jamais les embarras que la violence obstinée pouvait susciter. L'influence croissante de Cromwell sur le continent lui était suspecte; il redoutait qu'elle ne s'employât à fomenter des mouvements parmi les protestants de France. Surtout, il souhaitait ardemment la conclusion du traité de paix depuis si longtemps négocié à Londres, et qui devait, dans sa pensée, amener entre la France et l'Angleterre une alliance intime, seul moyen, pour la France, de remporter enfin, dans sa lutte contre l'Espagne, une vic-

[1] Morland, *The Hist. of the evangel. Churches*, p. 584-596;—*Bordeaux à Brienne* (27 mai, 3 et 10 juin, 1er, 8 et 23 juillet, 5 et 26 août 1655);—*Mazarin à Bordeaux* (9 juillet 1655), *Archives des Affaires étrangères de France*;—*Thurloe à John Pell* (8 et 29 juin, 7, 12, 20, 27 et 28 juillet 1655); Vaughan, *Protectorate of Cromwell*, t. I, p. 191, 206, 214, 219, 225, 227, 231;—Thurloe, *State-Papers*, t. III, p. 696.—*Documents historiques*, n° XIX.

toire décisive : « Le roi, » écrivait-il à Bordeaux [1], « m'a « commandé de vous faire savoir que, si M. le Protecteur « veut, dès le même jour qu'on signera l'accommode- « ment, commencer un autre traité de ligue offensive et « défensive, vous êtes prêt d'y entendre ; que vous con- « sentez mêmement que, dans ce premier traité-là, « il soit inséré un article qui engage les parties à cette « liaison plus étroite suivant les conditions dont elles « tomberont d'accord, desquelles on peut, en effet, con- « venir en vingt-quatre heures. » L'affaire des Vaudois arrêtait tout ce travail de Mazarin et ajournait toutes ses espérances ; il résolut d'y mettre lui-même un terme ; des instructions péremptoires furent envoyées à M. Servien ; il eut ordre d'insister à Turin sur une pacification immédiate, en déclarant qu'à celle des deux parties qui s'y refuserait le roi de France retirerait absolument son appui ; et le 18 août 1655, un traité de paix, connu sous le nom de *Patentes de grâce*, fut signé en effet à Pignerol, qui amnistia les troubles des vallées, annula les poursuites commencées à cette occasion, et rendit aux Vaudois leurs anciens priviléges, c'est-à-dire la liberté de conscience, de commerce et de transit, en y attachant à la vérité certaines conditions assez dures, qui devaient donner lieu plus tard à de nouveaux débats, et que Cromwell eût peut-être épargnées aux Vaudois si ses agents étaient arrivés à temps pour prendre part aux dernières négociations [2].

[1] Le 25 mai 1655 ; *Archives des Affaires étrangères de France.*

[2] *Mazarin à Bordeaux* (19 août 1655) ; *Archives des Affaires*

Elles étaient déjà conclues et le traité de Pignerol signé quand Downing, traversant la France pour se rendre à Genève, eut à la Fère une entrevue avec Mazarin qui le combla de prévenances, lui envoyant, pour le servir, ses gens, son carrosse, et jusqu'à son propre souper, avec ce compliment : « Il est trop tard pour que « M. Downing trouve à se pourvoir; je chercherai « ailleurs un souper pour moi. » Il s'entretint avec Downing pendant deux heures : « Je ne désire rien tant « au monde, » lui dit-il, « que de m'entendre avec « S. A. le lord Protecteur; je ferai tout pour le lui « prouver; si nous avions ensemble une étroite al- « liance, il n'y aurait rien de trop difficile pour nous; « elle nous est nécessaire à tous deux.... Que Charles « Stuart et cette famille n'y soient pas un obstacle; ils « ne seront pas plus comptés que n'est compté main- « tenant, entre la reine de France et le roi d'Espagne, « le titre de frère et de sœur. Quant aux protestants de « France, depuis que j'ai ici les affaires en main, j'ai « été leur ami, et j'ai empêché qu'on ne leur fît tort; « s'il y a quelque chose que le Protecteur désire pour « eux, et qui soit compatible avec l'honneur de la « France, je le ferai, quoique, pour mon compte, je ne « sois point intervenu en faveur des catholiques d'An- « gleterre. Pour les affaires de Piémont, elles sont près

étrangères de France; — *Morland à John Pell* (14 août 1655); Vaughan, *Protectorate of Cromwell*, t. I, p. 256;—Morland, *The Hist. of the evangel. Churches*, p. 613-669;—Muston, *Hist. des Vaudois*, t. II, p. 386, 395.

« de s'arranger par l'intercession du roi mon maître[1].»

Cromwell n'apprit pas sans humeur qu'elles étaient en effet arrangées, que les envoyés de Suisse s'étaient concertés avec l'ambassadeur de France, et que les Vaudois n'avaient plus besoin de lui. Il reçut froidement la nouvelle de la pacification, et ses conseillers firent plus d'une fois sentir à M. de Bordeaux que le Protecteur ne se méprenait pas sur les motifs de cet empressement à terminer sans lui une affaire qu'il avait si vivement prise à cœur[2]. Mais il n'y avait pas moyen de s'en plaindre. D'autres nouvelles venaient d'ailleurs d'arriver à Cromwell, plus graves pour lui et qui lui rendaient le bon vouloir de Mazarin plus précieux que, jusque-là, il ne l'avait estimé.

Au commencement de juillet 1655, on ne savait encore à Londres, de l'escadre de Penn, que son arrivée à la Barbade, et de là son départ pour les lieux inconnus auxquels elle était destinée. Des bruits divers en avaient couru en Angleterre et sur le continent : tantôt elle s'était attaquée aux colonies françaises; tantôt elle avait pris Saint-Domingue ou la Havane; on en était vivement préoccupé, mais l'incertitude subsistait toujours.

[1] *Downing à Thurloe* (25 novembre 1655); Thurloe, *State-Papers*, t. III, p. 734.

[2] *Bordeaux à Brienne* (16 septembre, 7 octobre 1655); *Archives des Aff. étrang. de France; Morland à Pell* (fin août, 13 et 18 septembre 1655);—*Thurloe à Pell et à Morland* (10 et 16 septembre 1655); Vaughan, *Protectorate of Cromwell*, t. I, p. 258, 264, 265, 268, 272.—*Documents historiques*, n° XX.

Vers la fin de juillet, un exprès, venu par l'Irlande, apporta une lettre au Protecteur, auprès de qui Stoupe se trouvait en ce moment. Cromwell lut la lettre et renvoya aussitôt Stoupe qui sortit frappé du soupçon qu'il y avait là une mauvaise nouvelle. Il apprit dans la soirée que sa conjecture était fondée, en informa sur-le-champ ses correspondants à Bruxelles, et le gouvernement espagnol apprit par cette voie que l'expédition anglaise avait débarqué à Saint-Domingue et tenté de s'emparer de l'île, mais qu'elle avait complétement échoué[1].

Quand l'expédition, dans les derniers jours de janvier 1655, arriva à la Barbade, une fâcheuse mésintelligence s'était déjà manifestée entre les deux chefs, l'amiral et le général. Penn était un brave et bon marin, mais pointilleux et susceptible; Venables, qui n'avait jamais commandé en chef, était jaloux de son autorité, inquiet de sa responsabilité et peu aimé des soldats qui le trouvaient avare et indolent. Les renforts que l'armée recruta dans l'archipel des Antilles furent composés de colons dérangés dans leurs affaires, de Cavaliers proscrits en Angleterre et d'aventuriers étrangers, troupe indisciplinée et cherchant sa propre fortune plutôt que le succès de l'entreprise ou l'honneur du drapeau. Les approvisionnements que la flotte devait prendre à la

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. III, p. 417, 434, 623, 636, 662;— Vaughan, *Protectorate of Cromwell*, t. I, p. 219, 220;— Burnet, *Hist. de mon temps*, t. I, p. 164, dans ma *Collection*.

Barbade n'étaient pas arrivés quand elle fut obligée d'en partir[1]. D'après les ordres de Cromwell, les chefs n'avaient ouvert qu'aux Antilles les instructions qui leur indiquaient le but précis de l'expédition. Le 14 avril, l'escadre, portant huit à neuf mille hommes de troupes, fut en vue de la côte sud-est de Saint-Domingue; un conseil fut tenu à bord pour régler l'attaque; il semblait qu'en débarquant toutes les forces sur le même point, près de la ville de Santo-Domingo, et en donnant brusquement l'assaut, on ne pouvait manquer de s'en emparer; mais l'amiral, le général et le commissaire civil qui leur était adjoint, Édouard Winslow, ne parvinrent pas à s'entendre; les troupes furent partagées en deux corps; un petit détachement, sous les ordres du colonel Buller, débarqua près de la ville; le corps principal, commandé par Venables, sur un point éloigné de plus de douze lieues; on espérait distraire ainsi l'attention e diviser les forces des Espagnols. Mais quand Venables eut à rejoindre Buller, trois jours de marche sous un soleil ardent, tantôt sur des sables, tantôt à travers d'épais fourrés, la soif, les mauvais aliments, la fatigue jetèrent parmi les troupes l'humeur, le découragement et une dysenterie violente. Le 18 avril, à peine réunis et en mouvement pour attaquer la place, les deux corps tombèrent tout à coup dans une embuscade; les Espagnols, cachés dans les ravins et dans les bois, tiraient sur les Anglais qui ne savaient où diriger leurs coups; plu-

[1] Le 31 mars 1655.

sieurs officiers furent tués; les soldats s'arrêtaient en murmurant; l'hésitation devint générale; au lieu d'avancer, on prit le parti de se replier sur le point de débarquement le plus rapproché, et de là on fit demander à la flotte des vivres et des renforts. Au bout de huit jours seulement, le 25 avril, après des tâtonnements qui de plus en plus discréditaient les chefs et troublaient les soldats, l'armée se remit en marche vers Santo-Domingo; mais dès le lendemain, en traversant un défilé très-étroit, l'avant-garde donna dans une nouvelle embuscade; le désordre s'y mit à l'instant; en vain quelques braves se firent tuer; les timides se rejetèrent sur la cavalerie qui suivait et qui se rejeta à son tour sur le corps principal en tête duquel marchait le régiment de Venables lui-même; les fuyards obstruaient le défilé en se pressant d'en sortir, et sans l'énergie du brave major général Heane qui fut tué, ainsi que ses meilleurs officiers, en couvrant glorieusement cette honteuse retraite, les Espagnols auraient détruit l'armée anglaise tout entière. On se retira cette fois jusqu'au point de débarquement le plus éloigné; et là les délibérations, es allées et venues entre l'armée et la flotte recommencèrent : Penn ne cachait pas son blâme méprisant; les arins se moquaient des soldats; Venables, pour se ver du désordre, fit casser l'adjudant général Jackson i s'était conduit lâchement, et pendre quelques-uns fuyards; le commissaire Winslow tomba malade et urut. Dans ce désarroi général, on s'accorda à renaître qu'il n'y avait pas moyen de tenter sur Saint-

Domingue une troisième attaque. Que faire après un tel échec? Et comment ne rien faire après des préparatifs si éclatants? Comment retourner en Angleterre et vers le Protecteur sans avoir au moins quelque réparation à leur offrir? L'idée vint, on ne sait pas bien à qui, de chercher dans ces mers une autre conquête. Le 3 mai, l'escadre et les troupes rembarquées s'éloignèrent de Saint-Domingue; le 9, elles se présentèrent devant la Jamaïque, île bien moins connue et bien moins importante que Saint-Domingue, grande pourtant et fertile. Dès le lendemain, le débarquement fut opéré, la ville emportée, et la population espagnole, qui était peu nombreuse, rejetée dans les montagnes. La conquête ainsi accomplie, une portion de l'armée anglaise fut établie dans l'île comme garnison; douze bâtiments de la flotte, mis sous les ordres du vice-amiral Goodson, formèrent une station sur la côte; et, vers la fin du mois de juin, à peu de jours de distance l'un de l'autre, Penn et Venables repartirent pour l'Angleterre où ils arrivèrent l'un le 31 août, l'autre le 9 septembre, précédés par de longues apologies et très-inquiets de l'accueil que leur ferait le Protecteur[1].

Cromwell les fit mettre l'un et l'autre à la Tour en annonçant une enquête sévère et leur procès. L'issue de

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. III, p. 249-252, 411, 504-508, 509, 545, 646, 689, 755;—*Memorials of sir William Penn*, t. II, p. 30-132;—*Harleian Tracts*, t. III, p. 510-523;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 189-203.

leur entreprise était pour lui un amer mécompte, car il se voyait engagé dans la guerre avec l'Espagne, et il y débutait par un échec, au lieu du succès qu'il s'était promis. Il le ressentit vivement. Ses ennemis ne dissimulaient pas leur joie ; parmi ses conseillers, la plupart s'empressaient de dire qu'ils avaient désapprouvé l'expédition ; l'interrogatoire de Penn et de Venables devant le conseil d'État ne permit pas de douter que ces chefs, que Cromwell avait choisis, n'eussent été inhabiles, et que les mesures d'exécution, qu'il avait confiées à son beau-frère Desborough, n'eussent manqué de précision. A mesure que de nouveaux détails arrivaient, Cromwell s'enfermait pour les lire seul, ne se décidant qu'avec peine à en parler, même à ses intimes affidés. Sa santé parut un moment ébranlée : « Ces mauvais succès, » écrivait Bordeaux à Brienne[1], « sont la principale cause « des indispositions de M. le Protecteur ; si le médecin « qui m'avait autrefois parlé assez fidèlement de ses « maladies est aujourd'hui aussi sincère, il assure, con- « tre le bruit public qui le fait tourmenté de la pierre, « que c'est seulement une colique bilieuse, avec trans- « port au cerveau de cette même humeur, et que sou- « vent le chagrin le persécute plus que l'une et l'autre, « son esprit n'étant pas encore accoutumé aux dis- « grâces. » Mais cette agitation intérieure et ces menaces de rigueur envers les chefs de l'expédition durèrent peu ; Cromwell était prompt à se relever des impressions

[1] Le 21 octobre 1655 ; *Archives des Affaires étrangères de France.*

tristes, disposé à voir le bon côté des choses et facile envers ses serviteurs. On étouffa les récits fâcheux venus de la flotte ou de l'armée; on célébra l'importance de la Jamaïque, la troisième des Antilles. Des mesures furent prises avec éclat pour en exploiter la fertilité et en régler l'administration. Il fut même question d'y envoyer Lambert comme gouverneur, sans doute pour rehausser la conquête plutôt que dans l'espoir qu'il y consentît. Les chagrins du passé disparurent devant les soins de l'avenir. On commença, dans les ports, les préparatifs d'une nouvelle expédition aux Indes occidentales, et après quelques semaines de détention et d'enquête, Penn et Venables sortirent de la Tour, disgraciés, mais non poursuivis[1].

L'Espagne et la France, Cardeñas et Bordeaux aidèrent Cromwell à oublier, dans l'entraînement des affaires, son déplaisir. En annonçant à sa cour le mauvais succès de l'expédition de Saint-Domingue, Cardeñas s'exprimait sur le Protecteur dans les termes les plus durs, qualifiant cet acte de « méchanceté infâme et per- « fidie abominable; » mais en même temps, possédé sans doute du désir de rester ambassadeur à Londres, il essayait d'empêcher qu'on n'en vînt à une guerre ouverte, et même de renouer, entre l'Espagne et l'Angleterre, des négociations d'alliance, « car ce serait, » disait-

[1] Le 25 octobre 1655;—Thurloe, *State-Papers*, t. IV, p. 1, 6, 21-22, 28, 38, 177;—*Memorials of sir William Penn*, t. II, p. 134-142;—*Don Alonzo de Cardeñas à Philippe IV* (30 décembre 1655); *Archives de Simancas*.

il, « un grand avantage pour Votre Majesté, que ces différends s'accommodassent dès leur principe, et que le « Protecteur renonçât à ses mauvais desseins [1]. » Bordeaux, de son côté, s'empressa de faire dire aux commissaires avec qui il négociait « que le roi son maître « était toujours dans les mêmes sentiments, et que, si « le Protecteur lui en faisait les ouvertures, il trou« verait une entière correspondance [2]. » La cour de Madrid fut plus digne que son ambassadeur : en apprenant ce qui s'était passé à Saint-Domingue, elle donna le titre de marquis et cinq mille ducats de pension au gouverneur de l'île, mit un embargo général sur les navires et les biens des négociants anglais en Espagne, fit jeter en prison plusieurs d'entre eux, et envoya à Cardeñas l'ordre de demander son audience de congé et de quitter Londres [3]. Mazarin et Brienne aussi furent un peu moins empressés que Bordeaux, et parurent disposés à croire qu'après l'échec que le Protecteur venait de subir, on pouvait traiter avec lui à meilleur marché [4]. Mais Cromwell démêla sans peine, à travers ces marques d'hostilité et ces velléités d'hésitation, que

[1] *Cardeñas au roi Philippe IV* (les 12 août, 6 septembre et 4 octobre 1655) ; *Archives de Simancas.*

[2] *Bordeaux à Brienne* (30 septembre 1655); *Archives des Affaires étrang. de France.*

[3] Septembre 1655, *Archives de Simancas*;—Thurloe, *State-Papers*, t. IV, p. 19. 21, 24, 45.

[4] *Brienne à Mazarin* (7 octobre 1655); *Archives des Aff. étrang. de France.*

la cour d'Espagne avait peur et la cour de France besoin de lui; avec Bordeaux il fut fier, et roide avec Cardeñas: « On vient de me mander, » écrit le premier à Brienne, « que le Conseil avait jugé que ce serait agir « avec bassesse si, après la disgrâce arrivée aux Indes, « l'on me venait rechercher de la paix; que mainte- « nant, ne restant plus d'obstacle à notre traité, c'était « à moi d'en proposer la signature, si mes ordres « n'étaient point changés [1]. » Bordeaux demanda, en effet, à signer; et dès que Cromwell l'y sut pleinement décidé, il fit envoyer à Cardeñas ses passe-ports, avec l'ordre de sortir d'Angleterre dans quatre jours, sur une frégate mise à sa disposition [2]. Cardeñas s'embarqua à Douvres, et le même jour, 24 octobre 1655, le traité de paix et de commerce entre la France et l'Angleterre fut enfin signé à Londres : « Notre conférence, » écrivit le lendemain Bordeaux à Brienne, « finit par des souhaits « mutuels que le traité pût rétablir à jamais une véri- « table amitié entre les deux nations; s'il a perdu sa « grâce par la longue attente, il semble que la rupture « avec l'Espagne lui doive donner de nouveaux agré- « ments [3]. » Le 28 novembre suivant, le traité avec la France et la déclaration de guerre à l'Espagne furent

[1] *Bordeaux à Brienne* (30 sept. 1655).

[2] *Cardeñas au roi Philippe IV* (Douvres, 8 novembre 1655); *Archives de Simancas.*

[3] *Bordeaux à Brienne* (4 nov. 1655); *Archives des Aff. étrang. de France.* (*Documents historiques*, n° XX.)

solennellement proclamés dans les rues de Londres [1]. Environ six semaines après, Bordeaux prit congé du Protecteur pour aller passer quelques mois à Paris [2]; Cromwell compléta les rapports officiels des deux États en nommant son neveu par alliance, sir William Lockhart, son ambassadeur auprès de Louis XIV; et quelques mois plus tard, pour ôter, par la fidèle exécution du traité, tout prétexte à la méfiance, l'agent du prince de Condé, Barrière, fut invité à quitter l'Angleterre, et on lui refusa une frégate qu'il avait demandée pour s'embarquer avec quelque éclat [4].

Dès qu'on apprit que la rupture entre Cromwell et la cour de Madrid était consommée, tous les ennemis du Protecteur, royalistes et républicains, en Angleterre et sur le continent, se mirent en mouvement pour exploiter les chances que leur offrait cette nouvelle situation. Depuis son retour à Cologne, après le mauvais succès de l'insurrection tentée et abandonnée par son favori Rochester, Charles II vivait là pauvre, oisif et découragé, sollicitant sans cesse les secours de tous les souverains, et du pape lui-même, engageant tour à tour avec indifférence, en public aux protestants, en secret aux catholiques, sa foi et son pouvoir futur, et licencieusement adonné à ses plaisirs et à ses maîtresses, à

[1] *Cromwelliana*, p. 154;—Thurloe, *State-Papers*, t. IV, p. 215.

[2] Thurloe, *State-Papers*. t. IV, p. 146.

[3] Le 30 décembre 1655.

[4] Thurloe, *State-Papers*, t. IV, p. 757.

qui ses honnêtes conseillers, Hyde et Ormond, avaient grand'peine à l'enlever une fois par semaine pour l'occuper de ses affaires. Il les reprit pourtant un peu à cœur quand il put espérer que l'Espagne, brouillée avec Cromwell, lui prêterait enfin quelque appui ; sur l'avis de quelques-uns de ses partisans, il se rendit, sans suite, près de Bruxelles pour s'entretenir à ce sujet avec l'archiduc Léopold et le comte de Fuensaldagna, qui n'avaient pas encore remis à don Juan d'Autriche et au marquis de Carracena le gouvernement des Pays-Bas espagnols. En même temps arrivait aussi en Flandre le plus acharné peut-être des ennemis de Cromwell, le colonel Sexby, républicain hardi, haineux et infatigable, qui, depuis un an, allait et venait incessamment de Londres à Bruxelles, de Bruxelles à Madrid, de Madrid à Paris, offrant partout ses services contre le Protecteur, et cherchant partout des complices de conspiration, d'insurrection, de guerre et d'assassinat. Il avait, l'un des premiers, donné avis au gouvernement espagnol de l'expédition anglaise contre Saint-Domingue, ce qui lui avait valu à Madrid un peu de crédit et d'argent ; il venait de Londres, où il était allé renouer les fils de son éternel complot, échappant à toutes les recherches de la police de Cromwell, qui s'était saisie d'une portion de son argent, mais n'avait pu atteindre sa personne. Don Alonzo de Cardeñas, qui résidait à Bruxelles depuis sa sortie d'ambassade, et qui croyait les républicains bien plus forts en Angleterre que les royalistes, connaissait Sexby et était entré dans ses intrigues. On pressa

Charles II de le voir; ses plus graves conseillers, qui étaient venus le rejoindre, en furent d'avis, et les deux proscrits se virent en effet à Bruges, où ils traitèrent ensemble de leurs affaires. D'accord, en apparence du moins, sur le but, ils différaient beaucoup sur la façon d'agir pour l'atteindre : Sexby demandait que le roi gardât le silence, se produisît peu et se bornât à seconder sous main les conspirateurs républicains qui se chargeraient d'exciter en Angleterre une insurrection, de se saisir d'un port, et d'ouvrir alors, s'il le fallait, à une armée de royalistes et d'Espagnols, l'entrée du pays. Charles et ses conseillers avaient peu de foi dans les promesses de Sexby et peu de penchant à livrer aux républicains la fortune royale. Mais, entre proscrits et conspirateurs, les nécessités et les haines communes font taire toutes les objections et couvrent tous les mensonges; le roi et le niveleur s'unirent et agirent de concert, à Bruxelles et à Madrid, pour obtenir de l'Espagne un appui efficace, en Angleterre pour préparer un grand soulèvement [1].

La cour d'Espagne acceptait ces alliés, mais avec hésitation et lenteur; elle ne s'était décidée qu'avec regret, et à la dernière extrémité, à la guerre contre Cromwell; il lui répugnait de s'y engager très-avant et sans retour.

[1] Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. xv, c. 18-22, 133, 271, 281;—*State-Papers*, t. III, p. 159, 170, 180;—Thurloe, *State-Papers*, t. V, p. 37, 100, 169, 178, 319, 349; t. VI, p. 829-833; t. VII, p. 325; — Carte, *Ormond's Letters*, t. II, p. 85-103; — *Cardeñas à Philippe IV* (23 décembre 1655), *Archives de Simancas*.

Elle manquait d'argent, même pour commencer. Ses ministres dans les Pays-Bas ne permirent pas à Charles II de s'établir à Bruxelles ni à Anvers; ils auraient voulu qu'il retournât à Cologne, et il n'obtint qu'à grand'peine l'autorisation de résider modestement à Bruges. A chaque pas dans la négociation, il fallait attendre les ordres de Madrid, et de Madrid venait toujours l'ordre d'éviter la précipitation et la publicité; on promettait à Charles de le soutenir, mais non de l'avouer. Comme Sexby, les Espagnols lui demandaient de s'effacer et de leur donner ses amis, non pas son drapeau. Charles, au contraire, était convaincu que, pour le succès comme pour sa dignité, l'amitié déclarée et les démonstrations publiques de la cour d'Espagne étaient indispensables; les royalistes d'Angleterre ne remueront pas, disait-il, tant qu'ils ne se verront pas fortement appuyés, tandis qu'ils éclateront de toutes parts, sur terre et sur mer, si le roi d'Espagne se proclame l'ami et l'allié de leur roi. Après des conférences et des correspondances prolongées, et malgré la résistance du conseil d'État de Madrid, un traité d'alliance fut enfin conclu, le 12 avril 1656, entre les deux rois; Philippe IV promit à Charles II un corps de 6000 hommes, et une pension annuelle de 10,500 livres sterling pour lui et pour son jeune frère, le duc de Glocester, qui vivait près de lui, à condition que, de son côté, Charles lèverait, parmi ses sujets, quatre régiments dont les colonels furent sur-le-champ désignés, qu'il rappellerait sous son drapeau les Irlandais engagés au service de la France, et qu'il opérerait,

avec ces forces réunies, un débarquement en Angleterre, dès que l'entreprise pourrait être tentée avec quelque chance de succès[1].

Quoique ces promesses mutuelles ne s'exécutassent, de part et d'autre, qu'incomplétement et lentement, Cromwell et Mazarin s'en inquiétèrent. C'était un fait grave, pour Cromwell, que l'un des grands souverains du continent, naguère si indifférent à la cause de Charles Stuart, fût devenu pour lui un allié déclaré et actif. Que servait au Protecteur d'avoir fait sortir d'Irlande tant de soldats royalistes s'ils devaient être bientôt réunis en Flandre, autour du roi proscrit? Avec l'appui de l'Espagne, leur embarquement était possible, et si, du dehors, une invasion avait lieu, au dedans, à coup sûr, une insurrection éclaterait. Mazarin, de son côté, désirait garder au service de la France les régiments irlandais, et les voyait avec un vif déplaisir près de se désorganiser, ou même de passer en masse dans les Pays-Bas espagnols, sur l'appel de leur roi. Un expédient s'offrit à l'esprit des deux rusés politiques qui pouvait les délivrer, en partie du moins, de leurs inquiétudes. Le frère de Charles II, le duc d'York, servait, depuis quatre ans, dans l'armée française; il s'y était fait honneur par sa bravoure et son exactitude militaire; Turenne avait pour

[1] Clarendon, *Hist. of the Rebell.*, l. XV, c. 20-22; — *Cardeñas à Philippe IV* (25 mars, 29 juillet 1656); — *L'archiduc Léopold à Philippe IV* (8 avril 1656); — *Délibérations du conseil d'État d'Espagne* (7 mai, 19 septembre, 16 décembre 1656); *Archives de Simancas*. (*Documents historiques*, n° XXI.)

lui de l'estime et la lui témoignait. En vertu du traité du 24 octobre précédent, ce prince devait être renvoyé de France : pourquoi ne pas l'y garder, au contraire? Il le désirait vivement, et la reine sa mère encore plus que lui; on le tiendrait ainsi séparé de son frère et de l'Espagne; peut-être, à son exemple et par son influence, les régiments irlandais resteraient au service de Louis XIV. Mazarin fit sonder, à ce sujet, Cromwell qui accueillit cette idée : tout leur en convenait, à l'un et à l'autre, le fond et l'apparence; Mazarin, en traitant avec bienveillance l'un de ces princes proscrits que naguère il avait été contraint d'abandonner, plaisait à sa reine et à son roi, rendait secrètement service à Cromwell, et retenait dans sa main un instrument qui pouvait être utile un jour ; Cromwell se montrait généreux en y consentant, et divisait les forces de ses ennemis. Mais pour réussir, il fallait susciter, entre les deux frères, quelque altercation qui les empêchât de se réunir et d'agir ensemble; une intrigue ourdie par Mazarin atteignit un moment ce but : à la suite de prétentions et de dissensions domestiques entre les serviteurs des deux princes, le duc d'York qui, pour obéir aux ordres de Charles II, était allé le rejoindre à Bruges, s'évada un jour de Flandre et passa en Hollande pour revenir en France par l'Allemagne; on put croire les deux frères décidément brouillés, et Cromwell écrivit à Mazarin[1] : « Je fais à Votre Éminence tous mes remer-

[1] Le 26 décembre 1656.

« ciements pour la façon dont Elle a conduit notre im-« portante affaire, une affaire dans laquelle V. E. est « intéressée, quoique pas autant que moi.... Je craignais « que le duc ne cédât à son frère.... Si je ne me mé-« prends pas sur son caractère, tel que V. E. me l'a fait « connaître, le feu qui vient d'être allumé entre eux « n'aura pas besoin d'être soufflé pour brûler.... Les « services et les marques d'affection que j'ai reçus de « V. E. me font désirer de lui témoigner toute la recon-« naissance que je lui dois; pourtant, quoique j'aie cela « bien fixé dans mon esprit, je ne saurais, dirai-je que « je ne puis pas, en ce moment et dans l'état actuel de « mes affaires, répondre à l'appel que vous me faites « pour la tolérance des catholiques. Votre Éminence a, « je crois, en ce qui les touche, moins à se plaindre de « mon gouvernement que du Parlement. J'ai soustrait « beaucoup d'entre eux à ce feu dévorant de la persé-« cution qui tyrannisait leurs consciences et se saisis-« sait arbitrairement de leurs biens. C'est mon dessein, « dès que je pourrai écarter quelques obstacles qui « m'arrêtent, d'aller plus loin et d'acquitter, à cet égard, « ma promesse à V. E. ; mais je ne puis aujourd'hui « manifester publiquement mon sentiment[1]. »

Mazarin eût bien voulu qu'en retour de ses bons of-

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. V, p. 735-736;—*Mémoires de Jacques II*, t. I, p. 373-397, dans ma *Collection*;—Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 318;—*Bordeaux à Mazarin* (10 avril 1656); *Mazarin à Bordeaux* (26 avril 1656); *Archives des Affaires étrangères de France*. (*Documents historiques*, n° XXII.)

fices, Cromwell le dispensât de recevoir à Paris son ambassadeur Lockhart. C'était à ses côtés, et à tout moment, un témoin gênant de ses tergiversations, de ses doubles manœuvres, de ses ménagements pour les ennemis du Protecteur. Moins puissant d'ailleurs à la cour que dans le Conseil, il craignait, sur ce théâtre, les mauvais propos, les rencontres fâcheuses, les impertinences étourdies ou préméditées, peut-être même les attentats contre l'ambassadeur de l'usurpateur régicide. Bordeaux, à son retour à Londres, en avril 1656, eut ordre de faire tous ses efforts pour empêcher que Lockhart ne partît : mais ce fut en vain ; et lorsque, après des insinuations qu'on refusait de comprendre, il se hasarda à parler à Thurloe des inconvénients que cette ambassade pourrait avoir, « ledit secrétaire, après une attention fort tran- « quille, me dit qu'elle n'avait point d'autre cause « qu'un désir de confirmer à Sa Majesté les sentiments « que M. le Protecteur m'avait ici témoignés, que la « bienséance ne permettait pas de changer la résolu- « tion qui avait été prise, et que comme l'on avait eu « ici de la joie de mon retour, ledit colonel trouverait « sans doute la même disposition. » Mazarin se résigna, mais non pas, comme il avait coutume de le faire, avec empressement et flatterie ; Lockhart, arrivé à Paris au commencement de mai, y reçut d'abord un accueil assez froid, quelquefois même désagréable ; mais il était adroit autant que fier, et il parlait au nom d'un maître puissant dont le cardinal avait besoin ; il surmonta les difficultés de sa situation, et devint bientôt l'objet des

caresses de Mazarin, trop habile pour ne pas sentir combien il lui importait de s'assurer le bon vouloir d'un homme habile aussi et influent auprès du Protecteur. C'est l'art suprême des grands politiques de traiter les affaires simplement et avec franchise quand ils se savent en présence de rivaux qui ne se laisseront ni intimider ni tromper. Mazarin en était capable, et Cromwell le réduisait presque toujours à cette nécessité. C'était, entre ces deux hommes, un échange continuel de concessions et de résistances, de services et de refus, dans lequel ils risquaient peu de se brouiller, car ils se comprenaient mutuellement et n'exigeaient pas l'un de l'autre ce qu'ils n'auraient pu s'accorder sans se nuire plus que leur accord ne les eût servis. Le Protecteur eût souhaité que le cardinal lui fournît de l'argent pour pousser vivement ses entreprises contre l'Espagne en Amérique; mais Mazarin, qui ne voyait là, pour la France ni pour lui-même, aucun avantage, déclina formellement toute insinuation de ce genre, et Cromwell n'en prit point d'humeur. Mazarin qui, au fond, voulait arriver à la paix avec l'Espagne comme avec l'Angleterre et qui préparait de loin le traité des Pyrénées, envoya, en juin 1656, M. de Lionne à Madrid pour entamer des négociations, et Cromwell, qui venait de traiter avec la France sur la base de la guerre commune contre l'Espagne, en conçut d'assez vifs soupçons; mais Mazarin expliqua nettement à Lockhart les motifs de cette mission et les circonstances qui rendaient à peu près impossible que la paix en sortît; Lockhart le com-

prit et en instruisit Cromwell; M. de Lionne revint en effet bientôt sans résultat; et loin d'être ébranlée par cette méfiance passagère, l'union entre le cardinal et le Protecteur en devint plus intime. Ils jugeaient sainement l'un et l'autre de leurs nécessités comme de leurs forces mutuelles, et maintenaient, avec une indépendance un peu soupçonneuse, la politique qu'ils avaient adoptée en commun[1].

Cromwell, par cette politique, était devenu grand en Europe, et sa grandeur n'était pas contestée sur le continent comme en Angleterre, car, au dehors, elle se fondait sur la force habile et heureuse, sans crime ni tyrannie. S'il n'avait pas toujours scrupuleusement respecté le droit des gens, il n'avait rien fait qui révélât une ambition sans limite et sans frein; issu d'une révolution, il n'avait point cherché à bouleverser les États même avec lesquels il avait des différends; il avait été tour à tour guerrier et pacifique, plus souvent pacifique que guerrier; et sauf l'échec de Saint-Domingue, qui avait pourtant abouti à une utile conquête, il avait réussi dans toutes ses entreprises. Il était en intimité sincère avec tous les États protestants, en alliance active avec le plus puissant des souverains catholiques, par-

[1] *Bordeaux à Brienne* (du 1er mai au 29 mai 1656); *au même* (10 avril 1656); *à Mazarin* (même date); *Mazarin à Bordeaux* (26 avril 1656); *Archives des Affaires étrangères de France*;—Thurloe, *State-Papers*, t. IV, p. 739, 759, 771; t. V, p. 8, 32, 36, 131, 210, 217, 317, 318, 319, 368; — Dumont, *Hist. des traités de paix*, t. I, p. 606. (*Documents historiques*, n° XXII.)

tout présent, influent, considéré, redouté. Les témoignages extérieurs du respect qu'inspiraient son nom et son pouvoir lui arrivaient de toutes parts; indépendamment des ministres étrangers qui résidaient habituellement auprès de lui, des ambassadeurs extraordinaires venaient de Suède, de Pologne, d'Allemagne, d'Italie, lui apporter avec éclat les hommages ou les ouvertures de leurs maîtres. On frappait en Hollande, pour célébrer sa gloire et humilier devant lui les rois, des médailles quelquefois étrangement grossières[1]. Son portrait à cheval était exposé dans les rues de Paris, accompagné de vers peu respectueux pour les princes du continent[2]. Le grand-duc de Toscane le lui faisait demander pour en orner la grande salle du palais ducal[3]; et l'ambassadeur de Venise, Jean Sagredo, venu de Paris à Londres, écrivait dans le style de son pays et de son temps : « Me « voici en Angleterre; l'aspect de ce pays est bien dif- « férent de celui de la France; on ne voit pas ici des « dames qui vont à la cour, mais des daims qu'on pour- « suit à la chasse; ce ne sont plus d'élégants cavaliers, « mais de la cavalerie et de l'infanterie; au lieu de mu- « sique et de ballets, des trompettes et des tambours; « on ne parle pas d'amour, mais de Mars; point de co- « médies, mais des tragédies; point de mouches sur les « visages, mais des mousquets sur les épaules; on ne

[1] Harris, *Life of Cromwell.*

[2] Thurloe, *State-Papers*, t. III, p. 502, 540.

[3] Robert Blake, p. 294.

« veille pas pour se divertir, mais des ministres sévères « tiennent sans cesse leurs adversaires en éveil. En « somme, tout ici est plein de dédains, de soupçons, de « physionomies rudes et menaçantes.... Le roi Charles « était trop bon pour de si mauvais temps. Cromwell a « chassé le Parlement ; il parle et ment seul ; il a l'au- « torité de roi, si ce n'est le nom. Son titre est celui de « Protecteur, mais il détruit la noblesse. Tant de troupes « assurent son pouvoir, mais elles ruinent et accablent le « pays. Toute solde est pour les soldats. La machine est « forte, mais je ne la crois pas durable, car elle est vio- « lente[1]. »

Cromwell lui-même, au milieu de sa puissance et de sa gloire, sentait que sa situation était violente, et aspirait à la changer : depuis plus de dix-huit mois il gouvernait seul et arbitrairement ; son ferme bon sens l'avertissait que le pouvoir absolu s'use vite, et que, même heureux, on ne gouverne pas longtemps isolé et sans appuis. La guerre avec l'Espagne lui préparait et lui imposait déjà des charges auxquelles, sans taxes nouvelles, il ne pouvait suffire. Il reconnut la nécessité, et il crut qu'après tant de succès le jour était venu de fonder un ordre légal pour fonder un ordre durable, et il convoqua de nouveau un Parlement.

[1] Londres, 6 octobre 1656 ;—*Lettere inedite di Messer Giovanni Sagredo* (publiées par son descendant Agostino Sagredo); Venise, 1839 ; p. 29.

LIVRE VIII

Pronostic d'un nouveau Parlement.—Pamphlet de Vane.—Elections.—Discours de Cromwell à l'ouverture de la session.—Exclusion d'une centaine de membres.—Succès de la flotte anglaise devant Cadix.—Le Parlement adhère pleinement à Cromwell.—Proposition et travail pour faire Cromwell roi.—*Humble Pétition et Avis*.—La tentative échoue.—Nouvelle constitution du Protectorat.—Clôture de la session.—Manœuvres de Cromwell.—Mort de Blake.—Seconde session du Parlement formé de deux Chambres.—Brouillerie des deux Chambres.—Cromwell dissout le Parlement.—Fermentation des partis.—Complots royalistes et républicains.—Alliance active de Cromwell avec la France.—Ses succès sur le continent.—Prise de Mardyke et de Dunkerque.—Ambassades de lord Faulconbridge à Paris et du duc de Créqui à Londres.—Cromwell médite la convocation d'un nouveau Parlement.—Affaiblissement de sa santé.—Intérieur de sa famille.—Ses rapports avec sa mère, sa femme, ses enfants.—Mort de sa fille, lady Claypole.—Maladie de Cromwell.—État de son âme.—Sa mort.—Conclusion.

Quelques mois avant de prendre cette résolution, et soit préméditation, soit instinct, Cromwell avait fait un acte qui laissait percer son dessein d'appeler le pays à l'appui de son pouvoir. Le 14 mars 1656, il publia une proclamation ordonnant dans toute l'Angleterre un jeûne général et des prières publiques pour invoquer sur son gouvernement le secours d'en haut et supplier le Seigneur de manifester enfin quel était l'Achan[1] qui, depuis si longtemps, empêchait que l'ordre ne se réta-

[1] Allusion au chapitre XXII du Livre de *Josué*, dans la Bible.

blît au sein des trois nations[1]. De telles cérémonies étaient alors si fréquentes qu'elles passaient souvent inaperçues, comme des manifestations d'une piété ordinaire et officielle. Mais le plus éminent des chefs républicains, Vane ne se méprit point sur le sens de celle-ci. Depuis l'établissement du Protectorat, il vivait retiré dans sa résidence favorite du Belleau, dans le comté de Lincoln, étranger, en apparence du moins, aux complots de son parti et à toute opposition active. Quand il vit le Protecteur s'adresser au peuple et annoncer, bien que de loin, l'intention de provoquer son concours, il résolut de rentrer lui-même en scène, et il publia aussitôt[2] un pamphlet intitulé : « Question de guérison « proposée et résolue à l'occasion de l'appel public et « opportun fait récemment à un acte de pieuse humilité « pour ramener l'amour et l'union dans le parti des « gens de bien; écrit dicté par le seul désir d'appliquer « le baume sur la blessure avant qu'elle devienne « incurable. »

C'était un exposé court, ferme et clair des principes essentiels du gouvernement républicain, tel que Vane et ses amis l'avaient conçu : la souveraineté complète et absolue du peuple, source unique de tout pouvoir; un Parlement, assemblée unique, seul représentant du peuple et seul en possession du gouvernement; la

[1] Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. III, p. 164;— Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 260.

[2] En avril ou en mai 1656.

liberté de conscience, droit sacré, posé en maxime fondamentale, sans y comprendre pourtant explicitement les catholiques ni les épiscopaux, et sans les exclure formellement; les droits politiques exclusivement réservés, pour un temps indéterminé, aux seuls partisans de la bonne cause, c'est-à-dire de la révolution; sous l'autorité du Parlement et par son choix, un conseil d'État à vie, et peut-être, si les circonstances l'exigeaient, un seul homme investi du pouvoir exécutif; tel était le plan de conciliation que Vane proposait à l'Angleterre et au Protecteur. Pour le faire accepter de ceux dont l'adhésion lui était évidemment indispensable, il y parlait bien de l'armée « placée comme elle l'est, » disait-il, « dans les mains d'un sage et honnête général et d'officiers modestes et fidèles; » et il les exhortait à s'unir intimement « avec le parti des honnêtes gens, et à soutenir la même cause, dans leur esprit de simplicité et « d'humilité primitive. » Mais à côté de ce langage hypocritement caressant, se rencontraient des paroles amères sur le péril que courent les libertés publiques « quand on les établit sur la base d'un intérêt privé « et égoïste, vice radical du gouvernement créé par la « conquête normande. » Bizarre mélange de sentiments élevés et d'idées étroites, de sincérité patriotique et d'aveugle entêtement de théorie et de parti. Vane prétendait fonder le gouvernement de l'Angleterre en en excluant tous les grands pouvoirs, anciens ou nouveaux, vainqueurs ou vaincus, qui avaient fortement régi la société anglaise; il mettait les royalistes hors la loi,

comme Charles Stuart lui-même, et sommait Cromwell et ses officiers de se convertir à la coterie républicaine qu'ils avaient chassée, ou d'abdiquer[1].

Il n'y avait rien là qui donnât à Cromwell de nouvelles lumières sur les dispositions de ses ennemis, ni qui dût le détourner de son dessein. La convocation d'un Parlement fut résolue; les *writs*, publiés le 10 juillet 1656, ordonnèrent les élections pour le mois d'août, et la réunion des élus pour le 17 septembre suivant. Une forte agitation se répandit aussitôt dans toute l'Angleterre ; les partis étaient comprimés, mais vivants et prompts à se relever dès qu'un peu de mouvement leur était permis. Le pamphlet de Vane, bien qu'écrit sans verve et sans éclat, était lu avec avidité : « Il ne « propose rien moins, » écrivait Thurloe à Henri Cromwell[2], « qu'un nouveau gouvernement, en mettant de « côté celui qui existe aujourd'hui. Au premier mo- « ment, il a été fort applaudi ; mais à la réflexion, on « l'a jugé impraticable et ne visant qu'à la résurrection « du Long Parlement. Tous disent cependant que « Vane doit avoir de bien bonnes espérances puisqu'il « montre tant de courage. Il faut avoir l'œil très- « attentif de ce côté. » Un second pamphlet intitulé : « Appel aux souvenirs de l'Angleterre, ou un mot

[1] Le pamphlet de Vane est inséré en entier dans *Somers's Tracts*, t. VI, p. 303-315, et dans l'*Appendice* au t. III des *Statesmen of the Commonwealth* de M. Forster.

[2] Le 16 juin 1656.

« opportun à tous les Anglais sur l'élection des membres « du prochain Parlement, » vint redoubler l'effervescence publique et la sollicitude du pouvoir; c'étaient quelques pages simples, pratiques, d'une opposition ouverte et ardente : « N'hésitez pas à vous rendre aux « élections, quoique ce soit le Protecteur (comme on le « nomme) qui vous y appelle; n'ayez pas peur de recon- « naître par là son pouvoir.... Si un voleur, après vous « avoir longtemps fermé le chemin de votre maison, « vous laissait tout à coup passer, vous feriez-vous « scrupule de rentrer chez vous?.... » Et après avoir donné aux électeurs les plus énergiques conseils : « Que « vous dirions-nous de plus, chers chrétiens et compa- « triotes? Est-ce que vos amis emprisonnés ne parlent « pas? Est-ce que vos voisins bannis ne parlent pas? « Est-ce que vos droits violés, vos biens usurpés, vos « libertés haletantes ne parlent pas? Est-ce que toutes « nos ruines, au dedans et au dehors, par terre et par « mer, ne crient pas à vos oreilles : au secours! au « secours! l'Angleterre périt[1]? »

Probablement à tort, on attribua aussi à Vane ce nouvel écrit : quel qu'en fût l'auteur, il produisit le plus grand effet; on le distribuait dans les villes, on le colportait dans les campagnes, on se réunissait pour le lire. Cromwell se sentait de nouveau en présence de cette fièvre populaire qu'il avait, dans le cours de sa

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. V, p. 122, 149, 176, 268, 317;—Carte, *Ormond's Letters*, t. II, p. 109;—Burton, *Diary*, t. I, p. CXLV.

vie, allumée et étouffée tour à tour; il n'hésita point à engager, lui aussi, contre ses ennemis, un ardent combat; en ordonnant des élections, il avait compté sur ses majors généraux; ils tenaient tout le pays sous leur pouvoir; ils avaient partout des soldats obéissants et des agents dévoués ou compromis. Des instructions pressantes leur furent envoyées. Les distributeurs de pamphlets furent arrêtés. Les principaux meneurs républicains, Bradshaw, Ludlow, Rich, Vane lui-même, eurent ordre de comparaître devant le conseil d'État; la lettre adressée à Vane, le 29 juillet 1656, était conçue en termes rudes, sans aucune formule d'égards ni de politesse; on se bornait à lui dire : « Vous avez à com« paraître le 12 août prochain devant le conseil d'État. » C'était évidemment un parti pris de pousser, contre l'opposition, la guerre à outrance, et par tous les moyens[1].

Vane, qui n'aimait pas le danger quoique, par conscience, il sût le braver, croyait s'être mis à l'abri de telles violences; avant de publier son pamphlet, il en avait envoyé un exemplaire à Fleetwood, pour donner au Protecteur une marque de déférence dont, au besoin, il pût lui-même se prévaloir. Fleetwood le lui renvoya au bout d'un mois sans aucune observation, et probablement sans l'avoir communiqué à Cromwell auprès

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. V, p. 272, 342, 328, 349 ;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 272 ;—Forster, *Statesmen of he Commonwealth*, t. III, p. 171.

de qui il eût craint de se compromettre par cette entremise. Vane fit alors paraître son ouvrage en indiquant, dans un *post-scriptum*, sans nommer Fleetwood, la précaution qu'il avait prise. Quand la sommation du Conseil lui arriva, presque aussi surpris de l'acte que blessé de la forme brutale, il répondit que[1] : « selon les « lois et les libertés de l'Angleterre, personne ne pou- « vait être mandé devant le roi (quand il y avait un roi) « par un mouvement de bon plaisir et quand aucun « service spécial ne l'y obligeait; il réclamait le même « privilége. Il ne refusait point de se conformer à l'ordre « qu'il avait reçu, et, sous peu de jours, il serait à « Londres, dans sa maison de Charing-Cross, à la dispo- « sition du Conseil; mais il ne pouvait s'y rendre im- « médiatement; » et en attendant, il s'adonna avec ardeur à la lutte électorale et au soin de sa propre candidature, tentée sur trois points à la fois[2].

Des deux parts l'acharnement fut extrême : Républicains, Anabaptistes, Niveleurs, Presbytériens, Royalistes, Cavaliers dissimulés, tous les opposants s'unirent contre le Protecteur : « Point de soldats, point de courtisans, point de salariés ! » c'était leur cri de ralliement. Cromwell, de son côté, lança en tous sens ses employés et ses soldats, et se mit lui-même à l'œuvre; il entretenait avec ses majors généraux, soit personnellement, soit

[1] Le 20 août 1656.

[2] Thurloe, *State-Papers*, t. V, p. 328;—Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. III, p. 170, 380.

par Thurloe, une correspondance assidue, leur adressant quelquefois, en son propre nom, des lettres qu'ils allaient lire dans les réunions électorales ou qu'ils faisaient colporter par leurs affidés. Promesses et menaces, faveurs et violences, l'un et l'autre parti, chacun selon sa situation et la nature de ses armes, usèrent de tout pour s'assurer le succès : « Cony sera élu à Douvres si « sa personne n'est pas mise à l'écart, » écrivait le major général Kelsey à Thurloe[1], et probablement Cony était mis en lieu de sûreté, car ce fut Kelsey lui-même qui fut élu. Les emportements populaires répondaient aux coups du pouvoir; dans plusieurs lieux, les élections s'accomplirent au milieu d'émeutes qui devenaient bientôt de vrais combats ; à Westminster, deux hommes furent tués et beaucoup d'autres blessés; à Brentford, les Anabaptistes, pour faire réussir leur candidat, battirent et chassèrent les magistrats qui présidaient à l'élection ; leurs adversaires se rallièrent au cri : « Point d'Anabaptistes ! » et la mêlée devint si violente que les soldats, reprenant leur rôle légitime, ne s'employèrent plus qu'à disperser les combattants. « Là où paraissent « nos honnêtes soldats, on fait un choix raisonnable, » écrivait de Londres un des agents du Protecteur[2]; « mais plus on s'éloigne de Londres, plus c'est mau- « vais; et même au milieu de nous, sous notre nez, les « malveillants sont si hardis et si ingrats qu'ils crient :

[1] Le 13 août 1656.

[2] Le 22 août 1656.

« Point de soldats, point de courtisans ! » Pour décrier la coalition des Républicains et des Cavaliers, pour réchauffer contre eux les passions révolutionnaires, Cromwell fit publier sur le compte des Stuart les bruits les plus injurieux : « Charles, » disait-on, « était un prince « maladif, paresseux, sans énergie, et son frère, le duc « d'York, un papiste. » On alla plus loin : l'une des maîtresses de Charles II, Lucy Walters, mère de l'enfant qui fut plus tard le duc de Monmouth, était venue en Angleterre et y avait été arrêtée et mise à la Tour; Cromwell la fit relâcher en publiant son histoire ainsi que le texte du brevet d'une pension de 5000 livres que Charles lui avait donnée; et les journaux du Protecteur ajoutaient au récit de ces faits : « Ainsi les per« sonnes qui soupirent après Charles Stuart voient « qu'elles sont déjà pourvues d'un héritier, et qu'elles « ont pour maître un prince charitable qui dispose des « contributions qu'elles recueillent, à son profit, en « Angleterre, pour l'entretien de ses concubines et de « ses bâtards[1]. »

Le succès ne répondit pas, pour le Protecteur, à tant d'efforts; ses majors généraux et ses principaux partisans furent élus; parmi les chefs républicains, Vane et Bradshaw échouèrent; Ludlow et Hutchinson se tinrent à l'écart; la majorité appartenait au gouvernement;

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. V, p. 299, 302, 303, 304, 308, 312, 313, 337, 341, 349, 352, 356, 370;—Heath, *Chronicle*, p. 704;—Bates, *Elenchus motuum*, etc., part. II, p. 375;—*Cromwelliana*, p. 157;—Whitelocke, p. 649.

mais plus de cent ennemis déclarés, et dans ce nombre quelques-uns des plus intraitables, Haslerig, Scott, Bond, Robinson, avaient réussi dans leur candidature; et quand la lutte fut terminée, l'un des plus confiants parmi les majors généraux, Goffe écrivait à Thurloe[1] : « On peut dire, j'espère, que les élections ne sont ni « aussi bonnes que nous l'aurions désiré, ni aussi mau« vaises que l'auraient voulu nos ennemis[2].

Quelques jours après ce résultat, le 21 août 1656, Vane comparut devant le Conseil, avoua hautement son pamphlet, remit à Cromwell un autre écrit où il renouvelait ses avis avec ses protestations, et sommé de s'engager, sous peine d'emprisonnement, à ne rien entreprendre contre le gouvernement du Protecteur, il s'y refusa formellement: « Je ne puis rien faire, » dit-il, « qui « mette en question la bonté de la cause pour laquelle « je souffre; vous marchez sur les traces du feu roi qui, « pour rendre la monarchie absolue, ne savait rien de « mieux que de jeter dans la disgrâce les amis des lois « et des libertés du pays. Il est déplorable que ces « funestes maximes soient ressuscitées et pratiquées par « des hommes qui font profession de sainteté. » Cromwell attendit encore quinze jours avant d'exécuter la menace adressée à Vane; les rigueurs après coup lui répugnaient, comme plus irritantes que nécessaires; il

[1] Le 29 août 1656.

[2] Thurloe, *State-Papers*, t. V, p. 341, 365, 299, 313, 296, 349;— *Parliam. Hist.*, t. XXI, p. 3-23.

laissa en repos Ludlow et Bradshaw qui lui avaient également résisté. Le 9 septembre pourtant, Vane fut arrêté et envoyé dans l'île de Wight, au château de Carisbrook, dans la même prison où le Long Parlement avait retenu Charles Ier; et le gouverneur eut ordre de ne le laisser parler à personne qu'en présence d'un officier. Le colonel Rich et le général Harrison, qui s'étaient aussi refusés à tout engagement, furent pareillement mis en prison, l'un à Windsor, l'autre au château de Pendennis, dans le comté de Cornouailles; douze royalistes, connus par leur zèle actif, furent envoyés à la Tour; et le 17 septembre, après avoir ainsi frappé quelques coups pour se montrer sûr de la victoire, Cromwell réunit le Parlement[1].

Il ouvrit la session par un discours qui dura près de trois heures, le plus long, et aussi le plus embarrassé et le plus violent qu'il ait prononcé. Il était embarrassé et des choses qu'il avait à dire et de celles qu'il voulait taire: deux motifs l'avaient décidé à convoquer un Parlement; la nécessité d'avoir de l'argent pour la guerre d'Espagne et l'espoir de se faire roi; cette nécessité, toujours importune à ceux qui gouvernent, lui déplaisait à proclamer, et il n'avait garde de laisser percer son espoir. Il étala, avec la rudesse révolutionnaire, les dangers qui menaçaient l'Angleterre: «Vous êtes en guerre « avec l'Espagne; nous vous avons engagés dans cette

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. V, p. 349, 407, 430;—Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 339, 348, dans ma *Collection*;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 275-277.

« guerre, par nécessité, motif de justification, pour les
« actions des hommes, qui est au-dessus de toutes les
« lois écrites.... L'Espagnol est votre grand ennemi,
« votre ennemi naturel et providentiel, car c'est le
« papisme lui-même.... Il n'y a pas moyen d'obtenir
« de l'Espagne satisfaction ni sécurité.... Nous ne lui
« avons demandé, pour nos marchands, que la liberté
« de garder leur Bible dans leur poche et de pratiquer
« leur foi; mais il n'y a point de liberté de conscience
« à attendre de l'Espagnol.... Son dessein (les Fran-
« çais et tous les protestants d'Allemagne le savent
« bien), c'est d'envahir la domination de tout le monde
« chrétien, si ce n'est plus; et à ce dessein, il vous
« regarde, vous, cette nation-ci, comme le plus grand
« obstacle.... Si vous faites la paix avec un État pa-
« piste, vous êtes lié et il ne l'est pas, car la paix ne
« dure qu'autant que le pape dit amen. Nous n'avons
« rien à démêler maintenant avec aucun État papiste,
« si ce n'est la France, et il est certain que les Français
« ne se croient pas aussi absolument assujettis au pape;
« ils se tiennent pour libres de se conduire honnête-
« ment envers les nations qui traitent avec eux, et ils
« peuvent répondre sans embarras à ce que nous leur
« demandons raisonnablement.... L'Espagne, là est
« la racine de votre péril; c'est là la puissance qui
« soulève contre vous tous vos ennemis. Elle vient
« d'épouser la cause contre laquelle vous luttez depuis
« si longtemps, la cause de Charles Stuart.... Elle a
« levé pour lui sept ou huit mille hommes qui sont

« maintenant en quartiers à Bruges, et don Juan d'Au-
« triche a promis qu'il en ajouterait bientôt quatre ou
« cinq mille.... L'Espagnol a des alliés jusque dans
« vos entrailles; depuis que je suis au monde, j'entends
« dire que les papistes anglais sont *espagnolisés*; ce n'est
« pas la France, c'est l'Espagne qui est leur patron....
« Pouvons-nous méconnaître que les Cavaliers sont en
« intimité avec les papistes dans toute l'Angleterre?
« Vous dites que c'est indigne, antichrétien, anti-
« anglais; vous avez raison; mais cela vous montre
« quel est votre péril et d'où il vient.... Il y a encore,
« dans cette nation, une race d'hommes divisés en
« toute sorte de sectes, qui ne crient que piété, justice
« et liberté, et qui tendent la main à l'écume et à la
« fange du pays. A ce parti niveleur se sont unis
« naguère des hommes qui portent un plus beau nom,
« le nom de républicains, auquel peut-être ils ont peu
« de droit. Il est étrange que des hommes riches et
« considérés se joignent à de telles gens; mais c'est le
« fait.... Ne méprisez pas ces ennemis; ils sont assez
« nombreux; ils ont soulevé la dernière insurrection....
« Ils avaient projeté de m'assassiner; je ne vous parle
« pas de cela comme d'un fait de grande importance
« pour vous ni pour moi-même; ils auraient à couper
« un nombre de gorges au delà de tout calcul pour
« accomplir leur dessein; mais tel quel, le fait est avéré;
« il y a eu des hommes traduits en justice et condam-
« nés à raison de ceci, et sur de bonnes preuves.... Un
« officier, qui se trouvait de garde, devait aussi me

« saisir dans mon lit.... Il y avait cent autres projets « insensés, comme de placer des sacs de poudre sous la « chambre où j'étais et de la faire sauter.... Les meneurs « de tout cela, ce sont vos anciens ennemis, les Papistes « et les Cavaliers.... Ils ont pris à leur service un misé- « rable, un apostat de toute religion et de toute « honnêteté, jadis colonel dans l'armée, et ils l'ont « envoyé à Madrid pour s'entendre avec le roi d'Es- « pagne, à cette fin de faire débarquer ici des troupes « pour envahir cette nation.... Quand j'ai vu tous ces « desseins, quand j'ai reconnu que les Cavaliers ne « voulaient pas se tenir en paix (« Il n'y a point de paix « pour les méchants, » dit le prophète Isaïe), j'ai eu une « pauvre petite invention qu'on a beaucoup blâmée, à « ce que j'entends dire ; j'ai institué vos majors géné- « raux pour surveiller un peu ce peuple de mécontents « si divisés, si agités, et les menées du parti papiste.... « Si jamais il y a eu une mesure justifiable au nom de « la nécessité et honnête de tous points, c'est celle- « là.... et je jouerais ma vie pour la soutenir, autant « que dans aucune autre chose que j'aie jamais entre- « prise.... Les majors généraux se sont conduits en « gens d'honneur et de foi, accoutumés à verser leur « sang pour la bonne cause.... Et vraiment chaque « jour de plus que l'Angleterre voit ajouter à son repos, « c'est à eux qu'elle le doit. »

Cromwell entrait là dans un pas difficile; au lieu de s'appuyer, comme il l'avait fait d'abord, sur les vieilles passions révolutionnaires, il se heurtait contre des pré-

ventions récentes et vives; la tyrannie des majors généraux avait frappé tous les regards et choqué ceux-là même qui n'en avaient pas souffert. Cromwell lui-même le sentait, et après avoir hautement avoué la mesure, il ne s'arrêta pas longtemps à en parler. Mais le sujet auquel il passa n'était pas meilleur; il avait étalé les maux; il fallait montrer les remèdes; il ne pouvait nommer celui auquel il visait, et qu'il croyait seul efficace, le rétablissement, à son profit, de la monarchie, avec ses grandes conditions de force, d'ordre et de stabilité. Il demanda de l'argent pour la guerre, l'appui dévoué du Parlement pour son pouvoir, la réforme des lois et des mœurs. Mais c'étaient là des nécessités prévues, ou des paroles banales et sans vertu. Il termina son discours par une paraphrase du psaume 85e, élan d'actions de grâces du roi David qui se promet que le Dieu fort pardonnera tout à son peuple, le ramènera de tous ses égarements et le sauvera de tous ses périls. Mais rien n'indique que cette péroraison de Cromwell ait fait sur ses auditeurs l'impression que sans doute il en attendait; il commençait à abuser des cordes que, pendant longtemps, il avait si puissamment touchées, la peur de l'anarchie et la piété[1].

Au sortir de la Chambre peinte, Cromwell retourna à Whitehall et les membres du Parlement à la salle de leurs séances : ils trouvèrent à la porte des gardes qui, pour les laisser entrer, demandèrent à chacun d'eux

[1] Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 415-462.

son certificat d'admission; la plupart le présentèrent; d'autres ne l'avaient pas et ne purent entrer. La surprise et la rumeur furent grandes. Quel était donc ce certificat exigé? Qui le donnait ou le refusait, et de quel droit? On ne tarda pas à comprendre : la pièce demandée portait : « Ceci est pour attester que, d'après les procès-« verbaux d'élection, M.... est élu l'un des chevaliers « appelés à servir pour le comté de .... dans le présent « Parlement, et qu'il est approuvé par le conseil de « Son Altesse.—Signé Nathaniel Taylor, greffier de la « République en chancellerie. » Environ trois cents membres étaient munis de cette attestation; cent deux ne l'avaient pas fournie et se trouvaient exclus du Parlement[1].

Le lendemain 18 septembre, la Chambre était en séance; elle venait de choisir sir Thomas Widdrington pour son orateur et commençait ses travaux; une lettre lui fut remise, signée de soixante-cinq personnes et « portant: « Nous dont les noms sont ici souscrits, et « d'autres encore, avons été élus et envoyés pour servir « avec vous dans ce Parlement; afin de nous acquitter « de notre mission, nous nous sommes présentés à la « Chambre; nous avons été, à la porte du vestibule, « repoussés par des soldats. Ne voulant pas manquer à « notre devoir envers vous et notre pays, nous avons « jugé convenable de vous informer de ce fait, pour

[1] *Parl. Hist.*, t. XXI, p. 24;—Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 463.

« qu'il soit communiqué à la Chambre et que nous puis-
« sions y être admis [1]. »

A la lecture de cette lettre, la Chambre ordonna que le greffier de la République en chancellerie aurait à paraître le lendemain devant elle, apportant les procès-verbaux d'élection de tous les chevaliers, citoyens et bourgeois appelés à servir dans ce Parlement. Quand cet ordre arriva chez le greffier, il n'était pas à Londres; son suppléant se présenta devant la Chambre avec tous les procès-verbaux des élections; on lut les noms des signataires de la lettre, en demandant, pour chacun d'eux, au greffier si un tel avait en effet été élu dans le lieu désigné; pour tous, la réponse fut affirmative; une vive agitation régnait dans la salle; les membres allaient et venaient, s'arrêtant les uns les autres, se formant en groupes, parlant et questionnant pêle-mêle; l'orateur les rappela à l'ordre; tant qu'un étranger était dans la salle, dit-il, tout membre devait rester à sa place, tranquille et silencieux. On vint annoncer que le greffier de la République, de retour à Londres, était à la porte; il entra; on lui demanda comment il se faisait que diverses personnes qui, d'après les procès-verbaux, paraissaient bien et dûment élues, ne vinssent pas siéger dans la Chambre; il répondit qu'il avait reçu, du Conseil de Son Altesse, l'ordre de ne délivrer de certificat d'élection qu'aux personnes qui lui seraient désignées comme ayant été approuvées par le Conseil. L'ordre fut

[1] *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 421.

produit. La Chambre décida qu'elle demanderait au Conseil par quels motifs des membres élus n'avaient pas été approuvés et admis à siéger. Le lendemain, 22 septembre, Nathaniel Fiennes, lord commissaire du grand sceau, vint répondre, de vive voix, par ordre du Conseil, qu'en vertu de l'article XVII de l'acte constitutionnel du Protectorat, « nul ne pouvait être élu mem-« bre du Parlement s'il n'était homme d'une intégrité « reconnue, craignant Dieu et de bonne conduite, » et qu'aux termes de l'article XXI du même acte, le Conseil était en droit et en devoir « d'examiner si les personnes « élues possédaient les qualités exigées ; » le Conseil, dit-il, n'avait refusé son approbation à aucun des élus qui lui avaient paru réunir les conditions légales ; à l'égard des personnes non approuvées, Son Altesse avait donné des ordres pour qu'elles n'entrassent pas dans la Chambre [1].

Rien ne manquait à la hardiesse de l'aveu ; les articles de l'acte constitutionnel étaient formels ; la Chambre essaya d'ajourner sa délibération ; mais l'ajournement fut rejeté ; il fallut subir cette mutilation ; on vota, à cent vingt-cinq voix contre vingt-neuf, que les membres élus, qui n'avaient pas été approuvés, étaient renvoyés à se pourvoir devant le Conseil pour obtenir son approbation ; et la Chambre passa outre, pressée, dit-elle, de s'occuper des grandes affaires du pays [2].

[1] *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 425, 426;—*Parliam. Hist.*, t. XX, p. 255, 256 ; t. XXI, p. 26-28.

[2] *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 426.

Les membres exclus rédigèrent et signèrent une protestation énergique dans laquelle, après une exposition, trop longue, de leurs justes griefs, ils déclaraient « traî-« tres aux libertés de l'Angleterre et complices des en-« nemis capitaux de la République » tous ceux qui continueraient de siéger dans ce Parlement mutilé. Plusieurs milliers d'exemplaires de cet acte, revêtu de quatre-vingt-treize signatures, furent renfermés dans des boîtes et déposés dans diverses maisons de Londres où les fidèles devaient venir les prendre pour les distribuer. La police de Cromwell découvrit et saisit quelques-unes de ces boîtes; mais l'esprit public, sans redevenir favorable aux Républicains, se lassait et s'irritait de ces coups répétés de tyrannie; un vif intérêt s'attachait aux actes de résistance, quels qu'en fussent les auteurs; la protestation fut recherchée et lue avec avidité. Quelques-uns de ceux qui l'avaient signée la démentirent bientôt eux-mêmes, car ils sollicitèrent et obtinrent du Protecteur leur admission tardive dans ce Parlement qu'ils avaient flétri. Mais l'impression publique ne changea point et pesa sur l'assemblée elle-même; parmi les membres qui y avaient été admis sans difficulté, plusieurs se dégoûtèrent et cessèrent de prendre part aux séances; et la plupart de ceux qui continuèrent de siéger avaient, au fond du cœur, le sentiment d'une honte dont ils espéraient trouver quelque jour, sans trop de péril, l'occasion de se laver [1].

[1] *Parliam. Hist.*, t. XXI, p. 28-38; — Whitelocke, p. 651; — Thurloe, *State-Papers*, t. V, p. 456.

A ce moment même, et comme pour distraire les esprits froissés, la fortune envoya à Cromwell un coup de gloire. Le 2 octobre 1656, Thurloe vint annoncer au Parlement que la flotte qui croisait sur les côtes d'Espagne, pour intercepter les galions venant d'Amérique, avait en effet rencontré, combattu et pris, à leur arrivée devant Cadix, plusieurs de ces riches vaisseaux. Ce n'était pas aux commandants de la flotte, Blake et Montague, que revenait l'honneur de ce succès; après une longue attente, ils avaient quitté les côtes d'Espagne pour se porter vers celles de Portugal, laissant devant Cadix un de leurs officiers, le capitaine Richard Stayner, avec sept bâtiments. A peine les amiraux anglais s'étaient éloignés que les galions espagnols parurent, quatre vaisseaux de guerre et quatre grands navires marchands, trompés par les rapports qu'ils avaient reçus et se croyant assurés d'entrer sans obstacle dans le port de Cadix. Stayner les attaqua brusquement, en vue de la ville dont les habitants pouvaient suivre, du haut de leurs maisons, les incidents du combat. Malgré une vaillante défense, les Espagnols succombèrent; quatre de leurs vaisseaux furent détruits et deux pris, avec leur précieuse cargaison de piastres, de lingots et de richesses diverses. Le Protecteur et le Parlement s'entendirent pour faire grand bruit de cette victoire : le Parlement ordonna un service solennel d'actions de grâces, d'abord pour la Chambre elle-même, puis dans le pays tout entier; un récit détaillé de l'événement, rédigé par un comité de la Chambre, fut répandu avec

profusion; les poëtes, courtisans et populaires, joignirent leurs hymnes aux éloges officiels; l'amiral Montague, qui arriva peu de temps après, amenant lui-même les prises, fut comblé des faveurs de Cromwell et des hommages du Parlement; Richard Stayner fut fait chevalier. Lorsque les trésors d'Espagne débarquèrent à Portsmouth, ils furent aussitôt chargés sur trente-huit chariots et lentement transportés, sous une brillante escorte, à travers les villes et les campagnes du sud-ouest de l'Angleterre, jusqu'à la Tour de Londres, pour y être convertis en monnaie anglaise. L'imagination du public et la charlatanerie du pouvoir enflèrent à l'envi la valeur de la capture; on parlait de trois, de cinq et même de neuf millions de piastres. « C'est beaucoup « moins qu'on n'attendait, » écrivit Thurloe à Henri Cromwell[1]; « non que la prise elle-même ait été moins « riche qu'on ne nous l'avait dit d'abord; il y avait dans « les deux vaisseaux bien près d'un million sterling; « mais il n'est guère resté, après le pillage, que 250 ou « 300,000 livres sterling; on dit qu'un capitaine a eu, « pour sa part, 60,000 livres sterling, et plusieurs sim- « ples matelots chacun 10,000; c'est un usage si uni- « versel parmi les gens de mer, dans la chaleur du com- « bat, qu'il n'est pas possible d'en rien retrouver après.» C'est le privilége de la gloire des armes que même la cupidité et le mensonge en ternissent à peine l'éclat[2].

[1] Le 4 novembre 1656.

[2] *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 432, 433;—Thur-

Sous l'influence de ce triomphe et en l'absence de la vieille opposition républicaine, le Parlement vota toutes les lois, toutes les mesures que Cromwell pouvait désirer. Un bill fut adopté pour « rejeter et annuler de « nouveau le prétendu titre à la couronne de Charles « Stuart et de ses descendants [1]. » Un autre bill institua des garanties « pour la sûreté de la personne de S. A. « le Protecteur et pour le maintien de la paix de la na- « tion [2]. » On déclara, à l'unanimité, que « la guerre « contre l'Espagnol avait été entreprise par de justes et « nécessaires motifs et pour le bien de cette république, « et que le Parlement, avec l'aide de Dieu, y soutien- « drait Son Altesse [3]. » Le Parlement s'en fût volontiers tenu à cette promesse, et plus de deux mois s'écoulèrent sans qu'il parût songer à l'acquitter; mais les amis du Protecteur la lui rappelèrent vertement : « Nous ne « pouvons pas, » dit le capitaine Fiennes [4], « tuer le « roi d'Espagne ni prendre l'Espagne ou la Flandre par « un vote; il faut de l'argent. » On vota alors 400,000 livres sterling pour les frais de cette guerre [5]; et plusieurs impôts furent remaniés et aggravés afin d'y

loe, *State-Papers*, t. V, p. 399, 433, 434, 472, 505, 509, 524, 557;— Whitelocke, p. 653; —Clarendon, *History of the Rebellion*, l. xv, col. 55, 56;—Robert Blake, p. 332-337;—*Cromwelliana*, p. 159.

[1] Le 26 septembre 1656.

[2] Le 9 octobre 1656.

[3] Le 1er octobre 1656.

[4] Le 20 décembre 1656.

[5] Le 30 janvier 1657.

pourvoir. Dans tous ses rapports avec le Protecteur, le Parlement lui témoignait une extrême déférence; on régla, de la façon la plus respectueuse pour lui, les formes des communications officielles entre les deux pouvoirs[1]. Tous les choix qu'il avait faits pour les hautes charges de magistrature furent approuvés[2]. Presque toutes les ordonnances qu'il avait rendues, de sa seule autorité, furent confirmées[3]. La Chambre ne publiait pas une déclaration, n'ordonnait pas une cérémonie publique sans avoir demandé et obtenu son assentiment. On ne laissait pas échapper une occasion de manifester, non-seulement pour lui, mais pour sa famille, la faveur la plus efficace. Le 27 décembre 1656, le Parlement discutait un acte destiné à régler des questions de domaines en Irlande : Whitelocke proposa de donner, par une clause additionnelle, « au lord Henri Crom« well, à raison de ses bons services et des arrérages « qui lui sont dus, la terre de Portumna, pour lui et ses « héritiers à toujours. » — « Bon présent, » dit Thomas Burton qui assistait à la séance; « un manoir, un parc, « une maison et 4000 acres; c'est faire largement les « choses. » Personne ne parla contre la clause proposée. « J'espère, » dit sir William Strickland, « que vous « l'adopterez sans délai; ce gentilhomme vous a rendu « d'éminents services; ce n'est pas un pur don; il s'agit

[1] Le 1er octobre 1656.

[2] Le 11 octobre 1656.

[3] Les 27 septembre 1656, 28 et 30 avril 1657.

de ses arrérages. » — « Ce n'est pas grand'chose, » ajouta sir John Reynolds; « cela ne vaut pas plus de 1000 livres « sterling; c'est aussi peu que possible. » — « C'est moins « que ne valent ses services et son mérite, » reprit M. Goodwin; « il y a encore 2000 acres de plus dans le « Connaught; je demande qu'on les y ajoute; ce sera « encore trop peu. » — « On ajouta les 2000 acres; en « tout 6000 acres; il n'y eut que deux *non*, M. Robinson « et le major général Lilburne. » Il y avait, dans cet empressement, autre chose encore que de la flatterie intéressée; le Parlement croyait la révolution arrivée au port, et voulait fonder son gouvernement[1].

Cromwell le voulait plus que personne; mais, bien mieux que personne, il en savait la difficulté. Il avait les deux qualités qui font les grands hommes et qui leur font faire les grandes choses; il était à la fois sensé et audacieux, sans illusion sur sa condition présente et indomptable dans ses espérances. Son pouvoir était absolu, mais précaire, accepté comme nécessaire et provisoire, non comme légitime et définitif. Tour à tour violées et renversées depuis quinze ans, trois institutions et leur droit restaient cependant debout dans l'esprit du peuple anglais, le Parlement, la couronne et la loi. La royauté héréditaire, l'intervention du pays dans son gouvernement par les deux Chambres, et cet ensemble

[1] *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 428, 436, 431, 484-490, 583, 431, 437, 438, 429, 524, 526, 528: — Burton, *Diary*, t. I. p. 174, 191, 269, 259-260.

de statuts, de coutumes, de formes, de traditions et de décisions qui représentaient la justice et s'appelaient la loi, c'était là, dans la conscience publique, le pouvoir légitime. Cromwell en était si profondément convaincu que le rétablissement même de la royauté légitime s'offrait quelquefois à sa pensée, sinon comme une chance, du moins comme un doute, et qu'il acceptait, dans l'intimité, la conversation à ce sujet. Lord Broghill vint le voir un jour après avoir passé la matinée dans la Cité : « Qu'avez-vous entendu dire là ? » lui demanda Cromwell ; — « Que vous êtes en négociation avec le roi qui « sera rétabli sous peu et épousera votre fille. » Cromwell ne se fâchant pas, lord Broghill ajouta que, dans l'état des affaires, il ne voyait, pour lui, point de meilleur parti à prendre : « Vous pouvez ramener le roi aux « conditions que vous voudrez, et garder, avec bien « moins de trouble et de péril, l'autorité que vous avez. » « — Le roi ne peut jamais pardonner le sang de son « père, » dit Cromwell. — « Vous n'êtes que l'un de ceux « qui ont pris part à cet acte, et vous aurez seul le mérite « d'avoir rétabli le roi. » Cromwell répliqua : — « Il « est si damnablement débauché qu'il nous perdrait « tous ; » et il changea de discours sans aucune humeur ; d'où lord Broghill conclut qu'il avait souvent pensé à cet expédient [1].

A peu près vers la même époque, le marquis de Hertford, l'un des plus honorables conseillers de Char-

[1] Burnet, *Histoire de mon temps*, t. I, p. 149, dans ma *Collection*.

les Ier, et qui, depuis la mort du roi, vivait retiré dans ses terres, perdit son fils aîné, lord Beauchamp. Cromwell, qui saisissait avec empressement les occasions de se rapprocher des grands seigneurs royalistes, lui fit porter par sir Édouard Sydenham ses compliments de condoléance. Lord Hertford répondit comme il convenait à cette courtoisie. Peu après, le Protecteur fit inviter le marquis à dîner. Ne sachant comment s'excuser, et réfléchissant que Cromwell pouvait le ruiner, lui et tous les siens, lord Hertford dit qu'il se rendrait au vœu de Son Altesse. Cromwell le reçut avec tous les égards imaginables, et après le dîner, le prenant par la main, il l'emmena dans son cabinet où, se trouvant tous deux seuls, il lui dit qu'il avait désiré le voir pour lui demander conseil : « car je suis hors d'état de porter plus « longtemps le fardeau qui pèse sur moi ; j'en suis las ; « et vous, milord, qui êtes un homme considérable et « sage, et de grande expérience, et versé dans les « affaires de gouvernement, dites-moi, je vous prie, ce « que je dois faire. » Lord Hertford surpris se récusa vivement ; il avait toujours servi le roi Charles ; il était de son Conseil privé ; rien n'était plus en désaccord avec ses principes que d'entendre le Protecteur lui demander, et de donner, lui, au Protecteur, son avis. Cromwell insista, disant qu'il n'admettait ni excuses ni refus, et qu'il fallait que le marquis parlât librement, bien sûr que ce qu'il pourrait dire, quoi que ce fût, ne lui ferait jamais le moindre tort : « Monsieur, » répondit lord Hertford ainsi pressé, « sur cette assurance que

« vous me donnez, je vous dirai toute ma pensée ; vous « pouvez continuer à être grand, et établir grandement « votre nom et votre famille, pour toujours. Notre « jeune maître,.... c'est-à-dire mon maître et notre « maître à tous, est loin ; remettez-le sur le trône, et en « faisant cela, vous aurez pour vous-même ce que vous « voudrez. » — « J'ai été trop loin pour que le jeune « homme puisse pardonner, » répondit tranquillement Cromwell. — « Si Votre Altesse y consent, » répliqua le marquis, « je me chargerai d'arranger l'affaire avec « mon maître. » Cromwell se contenta de dire que, dans sa situation, il ne pouvait s'y fier. Ils se séparèrent ; et tant que Cromwell vécut, lord Hertford ne fut jamais inquiété[1].

Mais ce n'était là qu'une tolérance de conversation et une courtoisie de vainqueur; quoiqu'il admît qu'on lui parlât de Charles Stuart, Cromwell, en fait de royauté, ne pensait qu'à lui-même, et à lui seul. Il pouvait se croire en droit d'y penser avec quelque confiance; à mesure qu'il durait et grandissait, l'idée qu'il devait être et qu'il serait roi s'accréditait dans le pays. Des pétitions vinrent de quelques comtés demandant qu'il en prît le titre comme le pouvoir. Au nom de la religion comme du gouvernement, on parlait mal de la République; on rappelait que c'était un roi qui, le premier, avait introduit dans cette île la foi chrétienne.

[1] Lady Theresa Lewis, *Lives of the friends and contemporaries of the lord chancellor Clarendon* (Vie du marquis de Hertford), t. III, p. 121.

On assurait que, si certains officiers étaient contraires à cette transformation, bien naturelle, du Protecteur, les soldats en général l'approuvaient et lui seraient fidèles. « Nous avons besoin d'un roi, nous voulons un roi, » disait-on tout haut, « milord Protecteur n'osera pas s'y « refuser ; » et quand Waller célébra la victoire de la flotte anglaise devant Cadix et l'arrivée des trésors de l'Espagne, ce n'était pas par un simple mouvement poétique, ni en flatteur isolé qu'il disait : « Il n'y a sur « sa tête conquérante plus de place pour des lauriers ; « qu'on fasse donc ce que toute la nation demande ; « que, sans plus tarder, le riche métal soit fondu pour « lui faire une couronne, et que revêtu d'hermine et de « pourpre et un sceptre d'or espagnol à la main, il fixe « enfin le sort de l'État[1]. »

Plus ce mouvement d'opinion semblait se prononcer et pouvait faire croire à Cromwell qu'il approchait de son but, moins il en parlait : il était de ceux qui, dans les circonstances décisives, préludent à l'action par le silence. Il savait bien d'ailleurs que rien n'était possible tant qu'il n'aurait pas un Parlement qui se chargeât de lui imposer la couronne. Mais, vers la fin de 1656, quand la nouvelle assemblée qu'il venait de faire élire eut accepté sa propre mutilation, Cromwell crut le jour venu ; il se sentait enfin en possession d'un Parlement hardiment

[1] Burton, *Diary*, t. I, p. CXLI, 384 : t. II, p. 2, 141, 220 ;—*Waller's Works*, dans la Collection *Works of English Poets*, t. VIII, p. 63.

servile et dévoué. Hors du Parlement, l'état des esprits et des partis semblait propice à ses espérances. Parmi les Cavaliers, beaucoup étaient découragés, et ne croyant plus au retour du roi, se montraient disposés à se contenter de retrouver la monarchie; quelques-uns, plus obstinés et plus téméraires, se flattaient que, si la royauté était une fois rétablie, le pays ne pourrait supporter de voir la couronne sur une autre tête que celle du roi légitime, et ils trouvaient bon que Cromwell relevât le trône, dans la confiance qu'il en tomberait bientôt. Les Presbytériens avaient surtout désiré le triomphe de leur système religieux dans l'Église et du régime constitutionnel dans l'État; Cromwell traitait bien leur clergé, les soutenait dans leur prédication, leur accordait la plupart des bénéfices; c'était à eux que, dans les affaires de religion, appartenait la prépondérance; si Cromwell, en devenant roi, pouvait être amené à rentrer dans l'ordre légal et à gouverner de concert avec le Parlement, pourquoi la nation n'accepterait-elle pas un changement de prince qui servirait en définitive la cause de sa foi et de ses libertés? Les sectaires, Indépendants, Anabaptistes, Millénaires, Quakers, étaient plus rebelles à toute perspective monarchique; cependant, beaucoup d'entre eux commençaient à se lasser de leurs efforts politiques si vains, et ne se souciaient plus guère que du libre exercice de leur croyance et de leur culte; Cromwell les y protégeait, autant que le permettait l'intolérance générale, et plus, à coup sûr, que ne l'eût fait tout autre pouvoir. Enfin, depuis

trois ans, il gouvernait en maître; tout lui avait réussi; les derniers coups qu'il avait frappés prouvaient que son audace serait sans limites : amis, ennemis ou indifférents, presque tous croyaient que sa fortune irait aussi loin que la voudrait pousser son audace, et se montraient enclins à s'y confier ou à s'y résigner.

Averti par un instinct sûr de ces dispositions publiques, Cromwell recommença à aborder, avec ses affidés, la grande question : il en avait d'origine très-diverse et d'intimité très-inégale : le royaliste lord Broghill, homme de guerre, d'intrigue et de cour, qui se plaisait à prendre part à la fortune d'un grand homme; le presbytérien Pierrepoint, esprit judicieux et libre, prêt à soutenir tout gouvernement qu'il espérait faire tourner au bien du pays; les jurisconsultes Whitelocke, Widdrington, Glynn, Saint-John, Lenthall, zélés à servir le pouvoir pourvu qu'il ne leur demandât pas de se dévouer; et plus avant que tout autre dans la confiance de Cromwell, Thurloe, chargé de toute sa police et de sa correspondance intime d'affaires ou de famille, serviteur fin, actif et discret, et sans prétention d'indépendance ni de gloire, ce qui le rendait aussi commode qu'utile pour son maître. Avec ces divers confidents, avec Thurloe lui-même, Cromwell ne s'ouvrait pas nettement de ses desseins; quoique naturellement aussi fougueux que menteur, l'âge et l'expérience lui avaient enseigné plus de réserve; mais en excitant par ses entretiens tantôt leur curiosité, tantôt leur zèle, il les poussait de jour en jour dans la voie qui devait le conduire

au but, restant toujours en mesure de les arrêter ou de les démentir.

Le bruit de ce travail du Protecteur se répandit bientôt, non-seulement en Angleterre, mais sur le continent. Ce n'était pas, en France surtout, un fait nouveau ni inattendu. Dès l'année précédente, un bourgeois de Paris qui tenait note avec assez de soin des événements contemporains, grand ennemi d'ailleurs des révolutionnaires anglais et de Cromwell, écrivait dans son journal : « Un bruit bizarre a été semé dans Paris durant le mois « où nous sommes; l'on disoit que Cromwell, ne se « contentant pas de cette souveraine autorité qu'il « s'étoit arrogée en Angleterre, Écosse et Irlande, sous « le nom de Protecteur de ces trois nations, aspiroit « secrètement à se conserver sous celui de roi; et que, « pour y parvenir avec l'approbation de toute la chré- « tienté, il avoit envoyé deux catholiques anglois à « Rome qui négocioient sous main de sa part avec « Sa Sainteté, et tâchoient de lui persuader qu'en don- « nant son consentement au desseing ambitieux de cet « usurpateur, il ramèneroit assurément dans le giron « de l'Église ce nombre infini d'âmes qui recognois- « soient sa puissance et son nouvel établissement sur « elles. Le temps nous fera voir si cet illustre impos- « teur estoit capable d'une si belle pensée, et si, d'ung « si méchant principe, il pouvoit naistre ung si grand « bien à tous ces parricides insulaires[1]. »

[1] Ce *Journal*, qui va de 1648 à 1657, se trouve parmi les manu-

Le Parlement était à peine assemblé que Bordeaux écrivit au comte de Brienne : « M. le Protecteur m'a « donné ce soir l'audience que j'avais demandée.... Je « suis persuadé, tant par ses paroles que par sa conte- « nance, que les affaires du dedans de l'Angleterre « occupent plus son esprit que celles du dehors, et sa « conduite depuis peu de jours confirme qu'il a grande « alarme ou grand dessein.» Il ajoutait un mois après: « M. le Protecteur fait toujours profession de ne vouloir « rien changer; néanmoins le bruit public veut que le « Parlement fera quelque innovation en sa faveur, « après que les moyens d'entretenir la guerre avec le « roi d'Espagne auront été résolus. » Puis, au com- « mencement de décembre 1656 : « C'était la créance « commune que le Parlement traiterait aujourd'hui de « la succession, et que nonobstant les oppositions appa- « rentes de quelques officiers de l'armée, elle serait « résolue; j'apprends néanmoins qu'il ne s'est rien dit « ce matin. Quelques-uns veulent que la proposition « soit remise après que toutes les autres affaires seront « conclues; d'autres que la répugnance des officiers de « l'armée l'éloigne pour plus longtemps; et quoiqu'il « soit plus raisonnable de croire que M. le Protecteur « doive réussir dans son dessein, n'ayant que des esprits « peu élevés à réduire, je ferais néanmoins difficulté « d'en parler si hardiment que fait le colonel Lockhart,

scrits de la Bibliothèque impériale, supplément français, sous le n° 1238 *bis*. Il se compose de cinq volumes cotés *a*, *b*, *c*, *d*, *e*.

« et il se serait bien moins avancé s'il réglait ses discours « sur ceux de son maître. » Et enfin, dans les derniers jours du même mois : « Quelques-uns veulent que le « bruit d'une descente du roi de la Grande-Bretagne « en Écosse se répande afin de rendre plus plausible la « proposition qui se doit faire l'un de ces jours en fa-« veur de la famille de M. le Protecteur; la matière a « déjà été traitée plusieurs fois indirectement, et les « officiers de l'armée ont toujours paru contraires; « mais il semble qu'à cette heure la résolution soit prise « d'en parler ouvertement. Dès avant-hier, la plupart « des membres s'y attendaient, et la remise qui s'y « apporte fait dire que les esprits de l'armée ne sont pas « encore bien disposés. Néanmoins, l'opinion la plus « commune veut qu'ils seront d'accord, et n'affectent « cette répugnance que pour conserver leur crédit « parmi les officiers inférieurs qui ne peuvent goûter « l'établissement d'une monarchie parfaite. Les gentils-« hommes et gens de loi dont le corps (le Parlement) « est composé, et beaucoup d'autres personnes de « toutes les conditions d'Angleterre le souhaitent; ceux « même qui sont affectionnés à la famille royale croient « que ce serait son avantage que la querelle fût réduite « entre elle et celle du Protecteur. Néanmoins, s'il sur-« vivait quelque temps à l'établissement dont il se parle, « ses enfants pourraient conserver l'autorité[1]. »

Quand les choses furent ainsi préparées, soit par ses

[1] *Bordeaux à Brienne*, 21 sept., 26 octobre, 11 décembre et fin

soins soit par leur pente naturelle, Cromwell entra décidément en campagne, et son premier coup fut dirigé contre ce Parlement même qui devait le faire roi. C'était peu de l'avoir mutilé et humilié ; il fallait faire fortement sentir à l'Angleterre le vice redoutable de cette assemblée unique qui, malgré son abaissement, se regardait toujours comme dépositaire de la souveraineté nationale, et au sein de laquelle tous les pouvoirs, sans distinction et sans limite, venaient encore quelquefois se confondre et se déployer tyranniquement. La Chambre fournit elle-même à Cromwell l'occasion de faire éclater ce péril aux yeux du pays. Un sectaire, James Nayler, d'abord soldat, puis quaker, et insensé parmi des insensés, prétendait que le Christ, descendu de nouveau sur la terre, s'était incarné en lui, et à ce titre, il se livrait à toutes sortes de manifestations et d'actes extravagants ou licencieux ; des femmes, des vagabonds fanatiques le suivaient partout, chantant ses louanges et presque l'adorant. Il fut arrêté à Bristol et conduit à Londres où la Chambre, au lieu de le renvoyer devant les juges ordinaires, se fit faire, sur ce qui le concernait, un long rapport, le manda à sa barre, et décida qu'elle le jugerait elle-même. Ce fut moins une question de liberté de conscience qu'une lutte entre le vieil esprit de rigueur cruelle et l'esprit naissant de modération pénale en matière de blasphème et d'offense à la foi chrétienne.

décembre (sans date de jour) 1656) ; *Archives des Affaires étrangères de France*.

L'affaire occupa dix séances; la Chambre soutint qu'elle avait, aussi bien que les trois pouvoirs réunis de l'ancien Parlement, le droit de vie et de mort; les fanatiques voulaient qu'elle en usât pleinement : « Cet homme « s'est fait Dieu.—C'est notre Dieu qui est ici supplanté. « —Ne serons-nous pas jaloux de l'honneur de Dieu « comme nous le sommes de notre propre honneur?— « Pourquoi siégez-vous dans ce fauteuil sinon pour dis- « cerner qui est pour Christ et qui est contre lui?—Mes « oreilles ont tressailli, mon cœur a frémi en entendant « ce rapport.—Que le blasphémateur soit lapidé.—Je « vous en conjure; point de délai; je ne veux pas me « taire, de peur que ma conscience ne me poursuive « dans ma chambre, dans mon lit, dans mon tom- « beau. » Ainsi parlèrent une foule de membres, et parmi eux quelques-uns des plus considérables, Skippow, Butler, Downing, Drake; et si quelques officiers, comme Desborough, et quelques jurisconsultes, comme Whitelocke, n'avaient pris la parole, ce fou blasphémateur eût probablement été pendu sans autre forme de procès : sur cent soixante-dix-huit votants, quatre-vingt-deux membres, parmi lesquels Richard Cromwell lui-même, opinèrent en ce sens. Nayler fut condamné à être mis au pilori, à avoir la langue percée d'un fer rouge, à être fouetté publiquement, et à rester en prison, aux travaux forcés, aussi longtemps qu'il plairait au Parlement[1].

[1] *Journals of the House of commons*, t. VII. p. 448-469;—*State-*

Cromwell n'eut garde de toucher à cette sentence; il eût blessé le sentiment public soulevé contre le blasphémateur. Mais un autre sentiment public s'élevait aussi contre cette violation du droit commun, contre la Chambre s'érigeant en pouvoir judiciaire, supprimant le jury, les juges, toutes les formes légales, et enlevant ainsi aux Anglais les plus chères garanties de leurs libertés. Cromwell saisit l'occasion; au moment même où la sentence s'exécutait, il écrivit à l'orateur du Parlement: « Très-fidèle et bien aimé, salut. Nous avons « pris connaissance d'un jugement rendu naguère par « vous contre un nommé James Nayler. Nous détestons « et nous repoussons toute idée de donner, directement « ou indirectement, le moindre appui à des personnes « coupables de telles opinions et pratiques, ou prévenues des crimes imputés audit Nayler. Cependant, « étant actuellement chargé du gouvernement au nom « du peuple de ces nations, et ne sachant pas jusqu'où « peuvent s'étendre de tels procédés, dans lesquels le « Parlement est entré tout à fait sans notre concours, « nous désirons que la Chambre veuille bien nous faire « connaître les arguments et les motifs sur lesquels elle « s'est fondée pour procéder ainsi[1]. »

La Chambre fut embarrassée; elle ne voulait ni entrer en lutte ouverte avec le Protecteur, ni abandonner la

Trials, t. V, col. 801-842;—Burton, *Diary*, t. I, p. 24-167, 169-174, 182-184, 217-221, 246-258.

[1] Le 25 déc. 1656; — Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 449.

juridiction qu'elle s'était arrogée : elle se borna, pour toute réponse, à repousser la proposition qui lui fut faite d'ajourner l'exécution encore incomplète de la sentence[1] qu'elle avait rendue contre Nayler, et le lendemain même, la portion du châtiment qui était restée en retard lui fut en effet infligée. Peu importait à Cromwell : il avait mis en lumière les vices de la constitution républicaine, et à la charge du Parlement seul la plus flagrante de ces violations de la loi qu'il avait lui-même si souvent commises ; et en même temps, sans faire aux sectaires effrénés aucune avance compromettante, il s'était lavé, à leurs yeux, des rigueurs que l'un d'entre eux venait de subir.

Après le Parlement, ce fut l'armée, ceux-là du moins, entre les chefs de l'armée, dont il redoutait le mauvais vouloir ou le crédit, qu'il s'appliqua à abaisser et à compromettre. Sous prétexte de pourvoir aux frais de la milice, Desborough proposa[2] un bill pour continuer, sur les anciens royalistes seuls, cette taxe du dixième de leur revenu qui, l'année précédente, avait été affectée à cette destination : on amnistiait par là les majors généraux qui, chacun dans son district, avaient arbitrairement imposé cette taxe ; et on sanctionnait à la fois la taxe et l'autorité militaire qui l'avait déjà perçue. Tout portait à croire que ce bill était proposé de l'aveu de

[1] Le 27 décembre 1656 ;—*Journals of the House of commons*, t. VII, p. 476 ;—Burton, *Diary*, t. I, p. 260-264.

[2] Le 25 décembre 1656.

Cromwell de qui seul les majors généraux avaient reçu, en 1655, leurs instructions; à la première motion du bill dans la Chambre, Thurloe lui-même l'appuya formellement; mais, au grand étonnement de tous, quand le débat s'engagea, l'un des gendres du Protecteur, lord Claypole se leva le premier et dit : « Ce bill consiste en « deux parties: la continuation de la taxe du dixième « sur les Cavaliers et un acte d'amnistie pour les auto« rités qui l'ont d'abord établie. Je ne comprends pas « comment la première partie peut être adoptée, à « moins que vous ne violiez vous-même l'amnistie « accordée aux partisans du feu roi. Vous avez par« donné leur offense; vous ne pouvez les frapper de « nouveau par une mesure rétrospective. Voudriez« vous substituer cette charge sur leur postérité et « punir les enfants pour la faute de leurs pères? J'ap« prouve la seconde partie de la motion, l'acte d'amnis« tie pour les autorités qui, l'an dernier, ont perçu la « taxe; mais j'espère qu'on y pourvoira par un bill « spécial. Je ne fais que lever le gibier, et j'en laisse la « poursuite à ceux qui s'y entendent mieux que moi. « Mon avis est que ce bill doit être rejeté[1]. »

La colère des majors généraux fut vive; ils se voyaient trahis par le maître même de qui ils tenaient leur mission, et il les livrait à la haine qu'avaient soule-

[1] *Journals of the House of comm.*, t. VII, p. 475;—Burton, *Diary*, t. I, p. 230-243, 310;—Thurloe, *State-Papers*, t. V, p. 786;—*Parliam. Hist.*, t. XXI, p. 48-53.

vée contre eux les mesures qu'il leur avait commandées. Lambert, Desborough, Whalley, Butler et leurs amis soutinrent ardemment le bill. Encouragés par l'exemple de Claypole, les jurisconsultes et les courtisans persistèrent à l'attaquer. Le débat devint violent et personnel. Un jour, le major général Butler ayant parlé des Cavaliers avec rudesse, Harry Cromwell, cousin du Protecteur, dit en lui répondant : « Quelques-uns de ces « messieurs pensent et disent que, parce que quelques-« uns des Cavaliers ont commis des fautes, il est juste « que tous soient punis. Il suivrait de là que, parce que « quelques-uns des majors généraux ont commis des « fautes, ce que j'offre de prouver, tous mériteraient « d'être punis. » Les majors généraux se soulevèrent; l'un d'eux, Kelsey, demanda que Harry Cromwell fût tenu de nommer ceux qu'il avait voulu inculper : « Je suis prêt, » dit Harry, « je demande à la Chambre « la permission de les nommer, et je m'engage à prou-« ver qu'ils ont fait des choses insoutenables. » La Chambre était en feu; « mais ce feu fut éteint, » dit le membre même qui raconte l'incident, « par les graves « porteurs d'eau toujours prêts en pareil cas. » En sortant de la séance, quelques amis des majors généraux menacèrent Harry Cromwell de la colère du Protecteur; Harry alla le soir même à Whitehall, et y répéta ce qu'il avait dit à la Chambre, ajoutant qu'il apportait les papiers par lesquels il était prêt à le prouver. Cromwell prit la chose en plaisanterie, et ôtant de ses épaules un riche manteau écarlate qu'il portait ce jour-là, il le

donna, ainsi que ses gants, à Harry, « qui est venu « aujourd'hui même, » dit le narrateur, « se pavaner à « la Chambre avec ses gants et son manteau nouveaux, « à la grande joie des uns et au grand trouble des « autres. Ce fut un charmant tour de Son Altesse[1]. »

Cromwell avait ses fantaisies et ses entraînements; gai quelquefois et moqueur avec plus de verve que de bon goût, il prenait presque autant de plaisir à jouer ses adversaires qu'à les vaincre, et il fut, à coup sûr, ce jour-là, amusé de leur surprise et de leur courroux à se voir ainsi bravés et dupés. Il prévoyait l'opposition de quelques-uns des majors généraux à son espérance, et il tenait plus à les décrier qu'il ne se souciait de les irriter. C'était manquer à sa prudence accoutumée, car il ne croyait pas pouvoir se faire roi sans l'aveu de la plupart, et des principaux parmi ses anciens compagnons; mais une seule idée le préoccupait en ce moment; se placer à part et au-dessus du Parlement et de l'armée; s'offrir au pays comme le seul refuge contre leurs excès, et fonder ainsi l'élan suprême de sa fortune sur la juste impopularité de ses propres instruments.

Pendant que ses amis se divisaient, ses ennemis lui vinrent en aide et lui firent faire un grand pas dans son dessein. Charles II, fixé à Bruges, rassemblait quelques compagnies de soldats, recevait de Madrid un peu d'argent, semblait enfin préparer une expédition pour

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. VI, p. 20; — Burton, *Diary*, t. I, p. 369;—Mark Noble, *Memoirs of the Protectoral House of Cromwell*, t. I, p. 67-73.

rentrer dans son royaume. Son allié, le républicain Sexby, revenu naguère en Flandre, après avoir passé plusieurs mois en Angleterre, ne demandait que mille hommes d'infanterie et cinq cents chevaux, et promettait qu'à peine débarqué dans le comté de Kent, il y ferait éclater une insurrection, républicaine d'abord contre Cromwell, mais qui deviendrait royaliste dès que Cromwell serait renversé. Pour renverser Cromwell, c'était sur l'assassinat que Sexby comptait; il avait laissé à Londres un de ses anciens compagnons de guerre et de complot, Miles Sindercombe, soldat hardi, républicain passionné, plutôt esprit fort que sectaire chrétien, et qui, avec quatre ou cinq complices, passait son temps à inventer des moyens et à épier des occasions de tuer le Protecteur. Sexby en partant avait remis à Sindercombe cinq cents livres sterling et devait lui en envoyer davantage; selon son propre dire, c'était l'ancien ambassadeur d'Espagne à Londres, don Alonzo de Cardeñas, qui se concertait avec lui, à Bruxelles, pour ce grand coup et lui fournissait de l'argent[1].

Le 19 janvier 1657, Thurloe se leva dans le Parlement et y révéla solennellement le complot, annonçant que Sindercombe et deux de ses complices étaient arrêtés, donnant des détails, lisant des dépositions, et faisant pressentir des périls encore obscurs et plus étendus, un

[1] Clarendon, *History of the Rebellion*, l. xv, c. 133; *State-Papers*, t. III, p. 315, 321, 324, 327, 338;—Thurloe, *State-Papers*. t. IV, p. 1, 2, 33, 182, 560;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 278, 333 et suivantes.

grand soulèvement des Cavaliers, une invasion de Charles Stuart et des Espagnols. Sincère ou affectée, l'émotion fut profonde; on vota un service solennel dans les trois royaumes pour rendre grâces à Dieu de la découverte du complot; on proposa la nomination d'un comité chargé d'aller demander au Protecteur quel jour il lui plairait de recevoir la Chambre et d'entendre l'expression de ses sentiments : « J'y voudrais ajouter « quelque chose, » dit un membre obscur, M. Ashe, « quelque chose qui serait très-efficace pour le salut de « S. A. et de nous-mêmes, et pour mettre fin à tous « ces projets de nos ennemis; ce serait que S. A. voulût « bien se charger du gouvernement selon notre ancienne « constitution; alors nos libertés et notre repos, la sû- « reté et les priviléges de S. A. seraient établis sur de « solides fondements. » L'émotion fit place à une ru- meur violente : « Je ne comprends pas, » dit M. Robin- son, « ce que signifie cette motion qui parle d'une « ancienne constitution, et je ne vois pas comment nous « pourrions la discuter; l'ancienne constitution, c'est « Charles Stuart; j'espère que nous n'allons pas le « rappeler. » — « Le membre qui vient de faire cette « motion, » dit M. Highland, « était jadis un de ceux qui « travaillaient à détruire ce que maintenant il voudrait « rétablir; un roi, des lords et des communes, c'était là « cette ancienne constitution que nous avons renversée « en prodiguant notre sang et nos trésors. Voulez-vous « faire de milord Protecteur le plus grand hypocrite en « le faisant asseoir sur ce trône contre lequel Dieu a

« suffisamment rendu témoignage? Vous proposez-vous « de relever ce gouvernement royal qui, pendant « mille ans, a persécuté le peuple de Dieu? En attendez-« vous mieux désormais? Quel crime qu'une telle mo-« tion! Est-ce sur cela que vous ordonnerez un jour « d'actions de grâces! Qu'elle disparaisse, qu'elle meure, « car elle est abominable! Je vous en conjure, que « jamais cette idée ne prenne pied ici, parmi nous[1]. »

Attaquée avec cette véhémence, la motion de M. Ashe fut défendue aussi, mais un peu timidement et avec embarras. On finit par la laisser tomber comme intempestive, sans la rejeter, et par une sorte de consentement général : « Je n'ai jamais vu, » dit Thomas Burton, « un débat si chaud s'évanouir d'une façon si singu-« lière, comme un feu follet[2]. »

Ce n'était pourtant pas la première fois que la Chambre entendait de telles paroles; quelque temps auparavant, le colonel William Jephson, on ne sait plus à quelle occasion, avait nettement proposé de faire Cromwell roi; mais sa proposition, à peine écoutée, était tombée sans bruit. Comme il dînait peu après à Whitehall, Cromwell l'en réprimanda doucement, lui disant qu'il ne concevait pas quelle était son idée en faisant une proposition semblable : « Tant que je siégerai dans cette

[1] *Journals of the H. of comm.*, t. VII, p. 481;—Burton, *Diary*, t. I, p. 354, 356-364;—Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 325;—Thurloe, *State-Papers*, t. V, p. 777;—*State-Trials*, t. V, col. 842-872.

[2] Burton, *Diary*, t. I, p. 366.

« Chambre, » répondit Jephson, « je demande à être « libre d'acquitter ma conscience, dût mon opinion « avoir le malheur de déplaire ; » et Cromwell, lui frappant sur l'épaule, lui dit : Va-t'en ; tu n'es qu'un « fou. » — « On vit bientôt, » dit Ludlow, « de quelle « folie le colonel était possédé ; il obtint immédiatement « une compagnie d'infanterie pour son fils, étudiant à « Oxford, et un régiment de cavalerie pour lui-même[1]. »

C'étaient là des préliminaires significatifs, mais vains ; on montrait le but sans y marcher. Cependant les incidents se pressaient ; le bill que Desborough avait proposé dans l'intérêt des majors généraux fut rejeté, et il devint clair que Cromwell se disposait à les laisser tomber ; Sindercombe, condamné par le jury, s'empoisonna à la Tour, la veille du jour où devait avoir lieu son exécution ; des soupçons sinistres s'élevèrent[2]. Il fallait sortir de cette attente agitée qui menaçait de devenir funeste, si elle restait stérile. Une proposition décisive fut préparée ; on demanda à Whitelocke de la présenter au Parlement ; il s'y refusa, promettant de l'appuyer quand elle serait faite[3] ; il était de ceux qui veulent que l'événement marche devant eux, aimant mieux avoir à répondre d'une complaisance un peu servile que d'une initiative un peu hardie. L'alderman, sir Christopher Pack, l'un des représentants de la Cité de Londres, s'en

[1] Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 356, dans ma *Collection*.

[2] Le 13 février 1657 ;—*State-Trials*, t. V, col. 850, 851.

[3] Whitelocke, p. 656.

chargea. Le Protecteur l'avait naguère créé chevalier, et il avait, comme commissaire de l'Excise, des comptes à rendre dont il était un peu embarrassé. Le 23 février 1657, dès que la Chambre fut réunie, il se leva, et montrant un long papier qu'il tenait à la main, il demanda la permission de le lire : « C'était, » dit-il, « quelque « chose qui tendait à établir définitivement le gouver- « nement de la nation, et à consolider la liberté et la « propriété. » L'orage éclata soudain, car personne ne se méprenait sur l'objet de la proposition ; les républicains, militaires et civils, s'opposèrent à la lecture, se récriant contre l'irrégularité de la forme, accablant Pack de questions et de reproches, poussant même la violence jusqu'à l'arracher de la place où il siégeait près de l'orateur, pour l'entraîner à la barre. Mais les partisans du Protecteur, les jurisconsultes surtout, soutinrent résolûment la proposition et son auteur ; la lecture, mise aux voix, fut ordonnée par cent quatorze suffrages contre cinquante-quatre ; elle eut lieu immédiatement, et il fut décidé que le débat commencerait le lendemain [1].

L'acte était intitulé : « Humble adresse et remontrance « des chevaliers, citoyens et bourgeois, maintenant « réunis dans le Parlement de cette République, » et il rétablissait la monarchie avec les deux Chambres, invitant le Protecteur à prendre le titre de roi, et à désigner lui-même son successeur.

[1] *Journals of the H. of comm.*. t. VII, p. 496 ;—Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 357-360, dans ma *Collection*.

Dès le lendemain 24 février, Thurloe écrivait à Monk, en Écosse : « Nous sommes tombés hier, au sein du Par- « lement, dans un grand débat; l'un des aldermen, « membre pour la Cité, a apporté un papier intitulé : « *Remontrance*, etc., qui demande à milord Protecteur « de prendre le pouvoir royal et de convoquer à l'ave- « nir des Parlements composés de deux Chambres. » Et après avoir expliqué à Monk les divers articles du projet, Thurloe terminait en disant : « Je vous donne « tous ces détails afin que vous soyez en mesure de « donner vous-même satisfaction aux personnes qui « pourraient avoir des scrupules sur cette affaire. Je « vous assure qu'elle vient du Parlement seul, et que « Son Altesse ne savait rien des propositions avant « qu'elles eussent été introduites dans la Chambre ; et « personne ne sait si, dans le cas où elles y seraient « adoptées, Son Altesse ne les rejettera pas. C'est ce « qu'elle fera certainement si les intérêts des honnêtes « gens et de la bonne cause n'y sont pas pleinement « garantis. Il sera bon que vous vous teniez bien in- « formé de l'attitude de l'armée qui est autour de vous, « car des esprits inquiets prendront ce prétexte, comme « un autre, pour la jeter dans le mécontentement par « de faux rapports[1]. »

L'avertissement était opportun, car le 27 février, le

1 Cette lettre de Thurloe à Monk, à ma connaissance du moins, était restée jusqu'ici inédite ; je la dois à l'obligeance du docteur Travers Twiss qui l'a trouvée et a bien voulu la copier pour moi dans les manuscrits du château de Littlecott.

jour même où le Parlement célébrait un jeûne solennel pour appeler les lumières d'en haut sur le grand débat qui l'occupait, une centaine d'officiers, conduits par plusieurs des majors généraux, Lambert, Desborough, Fleetwood, Whalley, Goffe, se présentèrent devant le Protecteur, et le conjurèrent de ne pas accepter le titre de roi : « Ce titre, lui dit le colonel Mills, qui « portait la parole au nom de ses camarades, ne plaît « point à l'armée ; il sera un sujet de scandale pour le « peuple de Dieu et de joie pour ses ennemis ; il est « plein de péril pour votre personne et pour les trois « nations ; il prépare les voies au retour de Charles « Stuart. »

Cromwell leur répondit sur-le-champ : « Le premier « qui m'ait parlé du titre de roi, c'est le même qui est « aujourd'hui l'organe des officiers ici présents. Quant « à moi, je ne suis jamais entré, à ce sujet, dans aucune « intrigue. Il y a eu un temps où vous ne rechigniez « point à ce mot de *Roi*, car l'acte sur lequel est fondé « le gouvernement actuel me fut présenté avec ce titre ; « je vois ici quelqu'un qui pourrait l'attester ; je refusai de l'accepter. Comment il se fait que maintenant ce même titre vous fasse frémir, c'est ce que « vous savez mieux que moi. Pour mon compte, j'en « fais aussi peu de cas que vous ; c'est une plume à un « chapeau. En toute occasion, vous avez fait de moi « votre souffre-douleur ; vous m'avez fait dissoudre le « Long Parlement, qui s'était, il est vrai, bien gâté en « siégeant si longtemps. Vous m'avez fait convoquer un

« Parlement, une Convention nommée par vous; et « qu'a-t-elle fait? Elle a saisi d'effroi la liberté et la pro- « priété. Si un homme avait douze vaches, ces gens-là « pensaient que celui qui n'en avait point était en droit « de partager avec son voisin. Qui eût pu dire que quel- « que chose était à lui s'ils avaient continué? Il a fallu « les dissoudre. Un parlement a été ensuite convoqué : « il a siégé cinq mois, et à peine en ai-je entendu « parler pendant ce temps-là ; il l'a employé à mettre en « question l'acte fondamental. Il a fallu dissoudre ce « Parlement. Peu après, vous avez jugé nécessaire « qu'il y eût des majors généraux. A son origine, cette « proposition, amenée par des insurrections récentes et « générales, était bien fondée; et vous, majors géné- « raux, vous avez bien rempli votre office. Vous pou- « viez continuer : qui vous a poussés à présenter à la « Chambre un bill à ce sujet, comme vous l'avez fait « naguère, et à vous attirer un échec? A peine aviez- « vous exercé quelque temps votre pouvoir que vous « avez impatiemment demandé la convocation d'un « Parlement. J'étais contre; mais vous aviez la con- « fiance que, par votre force et votre crédit, vous feriez « élire des hommes selon le désir de votre cœur. Vous « y avez échoué, et le pays a été offensé; cela est évi- « dent. Il est temps d'en venir à un règlement définitif « du gouvernement, et de mettre de côté ces procédés « arbitraires si désagréables à la nation. Par les actes « mêmes de ce Parlement, vous voyez bien qu'il y faut « un frein, un contre-poids; ce qui est arrivé à James

« Nayler pourrait vous arriver à vous; par leur pouvoir « judiciaire, ils atteignent la vie et les membres de « tous. Est-ce que l'acte fondamental du Protectorat me « met en état d'y résister[1] ? »

Les faits que rappelait Cromwell étaient embarrassants, ses idées imprévues et saisissantes, et sa voix pleine d'empire sur ses anciens compagnons. Plusieurs fléchirent dans leur résistance à ses desseins, entre autres trois majors généraux, Whalley, Goffe et Berry. On transigea ; il fut convenu que la question du titre de roi demeurerait en suspens jusqu'à la fin du débat, et qu'aucune clause du bill ne serait définitive, ni obligatoire, tant qu'on n'aurait pas statué sur toutes. A cette condition, les officiers acceptèrent le Parlement composé de deux Chambres, le droit de Cromwell de nommer son successeur, et ils s'engagèrent à laisser le débat suivre paisiblement son cours.

Du 23 février au 30 mars 1657, il occupa vingt-quatre séances dont sept, contre les usages de la Chambre, remplirent la journée tout entière, avant et après midi. Les détails peu nombreux qui en restent semblent indiquer que, longues et animées, elles ne furent cependant troublées par aucune violence. Seulement, lorsque après avoir discuté tout le projet, on revint à l'article Ier qui avait été laissé en suspens et qui rétablissait la royauté, la Chambre ordonna que ses portes

[1] Burton, *Diary*, t. I, p. 382-384 ;—Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 492.

fussent fermées et qu'aucun membre ne pût sortir sans une permission expresse. Plusieurs sans doute auraient désiré se soustraire à la nécessité de prendre parti dans une si embarrassante question. Cent quatre-vingt-cinq membres votèrent, soixante-deux contre et cent vingt-trois pour l'article qui fut adopté en ces termes : « Que « Votre Altesse veuille bien prendre les nom, titre, « dignité et office de roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Ir- « lande, et de tous les domaines et territoires qui en « dépendent, et en exercer le pouvoir conformément « aux lois de ces nations. » Et pour mettre immédiatement le style de l'acte en harmonie avec les convenances monarchiques, au lieu de l'appeler : « Adresse « et remontrance, » on l'intitula : « Humble pétition « et avis [1]. »

Rien ne donne à penser que, pendant ce débat, le pays en fût violemment agité, ni qu'il y prêtât une attention passionnée ; les journaux du temps, exactement censurés ou rudement intimidés, s'en expriment avec une réserve sèche et brève ; on n'y trouve que des paroles comme celles-ci : « La Chambre a adopté, « le 25 mars, une résolution de grande importance, « dont nous rendrons compte plus tard [2]. » Justement lasse et méfiante, la population se souciait peu de ses maîtres et des changements où ils lui semblaient seuls

[1] *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 496-514.

[2] *Public Intelligencer*, 30 mars 1657;—*Mercurius Politicus*, 2 avril 1657;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 355.

intéressés. C'était autour du gouvernement, parmi ses serviteurs et ses adversaires que se concentrait la passion comme l'action; et même là, malgré l'ardeur de la lutte, le doute et la réserve étaient grands. Thurloe écrivait, le 3 mars, à Henri Cromwell: « Son Altesse a « parlé aux officiers en termes très-clairs, mais affec-« tueux et doux, et à leur pleine satisfaction, à ce qu'on « rapporte. Cependant, je suis hors d'état de dire quelle « sera l'issue. Je n'aime pas la physionomie et le « tour actuel des affaires; un solide établissement « n'est, je le crains, et ne sera jamais dans l'esprit de « certains hommes. J'espère que ceux qui souhaite-« raient d'y parvenir apprendront à se soumettre à la « main de Dieu qui dispose sagement de toutes choses. » Presque au même moment[1], Henri Cromwell écrivait de Dublin à Thurloe: « Je bénis le Seigneur de ce « que Son Altesse inspire, à la plupart des membres du « Parlement, tant d'affection et de confiance qu'ils aient « cru devoir témoigner une si complète satisfaction de « la façon dont elle exerce son pouvoir, et même pen-« ser qu'il est de l'intérêt de la nation de lui conférer « un pouvoir encore plus grand.... Quant au mérite « des propositions en elles-mêmes, si quelques-uns de « nos grands personnages ne peuvent les digérer, ce « n'est pas une raison pour qu'elles me plaisent moins. « Puisqu'ils ne peuvent consentir à ce qu'a fait un Par-« lement fait de leurs propres mains, je les tiens pour

[1] Le 4 mars 1657.

« des hommes incapables de vivre en repos et de sup-
« porter un gouvernement quelconque. Il ne faut pas « faire grand cas des appétits dépravés d'esprits si « malades, et je suis si peu touché de leur méconten- « tement que je regarde ce qui se passe comme une « occasion providentielle d'extirper ces épines, qui « seront toujours si incommodes dans les flancs de « Son Altesse.... Que le Seigneur lui fasse la grâce de « voir combien il est plus sûr de s'appuyer sur des « personnes considérables, accréditées, intègres et « sages, que sur des hommes qui ont laissé éclater toute « leur envie, et qui ne savent se soutenir eux-mêmes « qu'en perpétuant la confusion ! Quant à moi, en ceci « comme en toutes choses, je m'efforcerai de plus en « plus de soumettre ma volonté à la Providence de « celui entre les mains de qui je remets votre destinée « comme la mienne[1]. »

Remarquable exemple de tranquillité prudente de la part de deux hommes personnellement si intéressés dans la question en suspens, et qui s'en entretenaient dans la plus libre intimité !

Dès qu'elle toucha au terme de son travail, le 27 mars 1657, la Chambre nomma des commissaires chargés d'aller demander au Protecteur quel jour il voudrait lui donner audience pour qu'elle le lui présentât ; et quatre jours après, le 31 mars, vers onze heures, Cromwell, entouré des principaux officiers de son gouvernement,

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. VI, p. 93.

reçut le Parlement à Whitehall, dans cette même salle des Banquets que, huit ans auparavant, Charles Ier avait traversée entre deux haies de soldats pour aller à l'échafaud : « Avec le bon plaisir de Votre Altesse, lui « dit l'orateur de la Chambre, j'ai reçu, du Parlement « d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, l'ordre de vous « présenter, en son nom, cette humble pétition. Je « n'ignore pas que je parle devant un grand person- « nage, dont le jugement supérieur sait écarter et dis- « siper tous discours inutiles, comme le soleil dissipe « les vapeurs. Je ne suis qu'un serviteur et je n'ai point « à exprimer mes propres pensées, mais à déclarer ce « que le Parlement m'a commandé. Je ressemble à un « jardinier qui cueille des fleurs dans le jardin de son « maître et en compose un bouquet ; je n'offrirai à « Votre Altesse que ce que j'ai recueilli dans le jardin du « Parlement. »

Widdrington fit, des dix-huit articles de la pétition, une analyse détaillée : le rétablissement de la royauté, et d'une seconde Chambre désignée sous le nom de l'*autre Chambre*, le mode d'élection ou de nomination des membres divers du Parlement ainsi formé, la fixation d'un revenu public permanent, la domination exclusive de la foi protestante avec quelque tolérance pour les sectes, telles en étaient les principales dispositions que Widdrington justifia sans goût, mais non sans art, par les autorités les plus hétérogènes, Abraham et Aristote, la Bible et la grande Charte, les dogmes chrétiens et les traditions légales de l'Angleterre : « J'en ai fini, dit-il,

« des diverses pièces du gouvernement projeté par « notre pétition, mais non de tous les articles; il en « reste encore un. Le Parlement a une si bonne opinion « de ce plan de gouvernement, tel qu'il résulte de tous « les articles réunis, que son humble désir est que vous « veuillez bien les accepter tous. Ils sont liés de façon « à ne former qu'une seule chaîne; c'est comme un « édifice bien construit et bien cimenté; si une seule « pierre est retirée, tout s'écroule. Le rejet d'un seul de « ces articles rend tous les autres incohérents et impra- « ticables; ils sont tous les enfants d'une même mère, « le Parlement; nous espérons que Votre Altesse les « adoptera tous : *Aut nihil aut totum dabit*[1]. »

— « Il faudrait vraiment que j'eusse un front d'airain, « monsieur l'orateur, » répondit Cromwell, « si ce plan « de gouvernement, qu'il a plu au Parlement de m'of- « frir par vos mains, ne me jetait pas dans un trouble « d'esprit extrême : évidemment, le bien-être, la paix, « tout le trésor des intérêts de trois nations, et des plus « honnêtes gens du monde, sont engagés dans cet acte « si grand et si important. Cette seule considération « doit susciter en moi le plus profond sentiment de res- « pect et de crainte dont aucun homme ait jamais été « saisi. J'ai passé ces dernières années dans le feu, si je « puis ainsi dire, au milieu de nos troubles; quand je « rassemblerais dans un étroit espace, et de manière à « les voir toutes à la fois, toutes les choses qui me sont

[1] Burton, *Diary*, t. I, p. 397-413.

« arrivées depuis que je suis entré dans les affaires de « cette République, elles ne rempliraient pas, et, « selon moi, elles ne devraient pas remplir mon cœur « et mon esprit de la crainte et du respect de Dieu qui « conviennent à un chrétien, autant que cette chose que « vous venez maintenant m'offrir. Si je vous communiquais, à cet égard, une résolution soudaine, sans « chercher une réponse mise dans mon cœur et dans « ma bouche par celui qui a été jusqu'ici mon Dieu et « mon guide, cela vous donnerait bien peu de motifs « de confiance dans le choix que vous avez fait, car ma « résolution aurait alors toute l'apparence d'un appétit « de la chair ; et si vraiment elle provenait en moi d'une « telle source, l'issue de cette affaire, quelle qu'elle fût, « pourrait bien être une malédiction pour ces trois nations, et pour vous qui, j'en suis convaincu, n'avez « eu dans tout ceci qu'une bonne intention et des vues « sincères et honnêtes pour la gloire de Dieu, le bien « de son peuple et les droits de la nation. Voyant donc « à quel point vous êtes avancés dans cette affaire, et « que pour votre part vous avez accompli l'œuvre, « je n'ai que ce seul mot à vous dire, c'est qu'il me faut « un peu de temps pour prendre conseil de Dieu et de « mon propre cœur. J'espère que ni l'humeur d'esprits « faibles ou peu sensés, ni les désirs de ceux qui pourraient prétendre à des choses qui ne sont pas bonnes, « ne me pousseront à vous répondre autrement qu'avec « sincérité et reconnaissance, en rendant justice à votre « zèle et à votre intégrité, et de façon que ma réponse

« tourne au bien de ceux que, vous et moi, nous servons « et sommes faits pour servir. Vraiment la chose mérite « délibération, la plus sérieuse délibération de ma part, « et je me tiendrai pour obligé de vous donner ma « réponse aussi promptement que je le pourrai[1]. »

Ce qui se passa autour de Cromwell et dans son propre esprit au sortir de cette conférence, on l'ignore : trois jours après, le 3 avril, il fit demander au Parlement de lui envoyer des commissaires à qui il donnerait sa réponse, et ce même jour, à trois heures après midi, un grand comité, composé de quatre-vingt-deux membres, se rendit en effet à Whitehall : « Je suis très-« fâché », leur dit Cromwell, « de n'avoir pu faire con-« naître plus tôt au Parlement mon désir; j'ai été atteint « de quelque souffrance ces deux derniers jours, hier « et mercredi. J'ai pris en considération, aussi bien que « je l'ai pu, les choses contenues dans le papier qui « m'a été présenté par le Parlement mardi dernier, et « j'ai demandé à Dieu qu'il me fût donné de vous faire « une réponse convenable pour moi et digne du Parle-« ment. Je dois vous rendre ce témoignage que vous « avez pris soin des deux plus grands intérêts que Dieu « ait en ce monde, la religion et la protection due à « ceux qui la professent, la liberté civile et le droit de « la nation. Ce sont là des choses chrétiennes et hono-« rables, et vous y avez pourvu en chrétiens et en gens « d'honneur, en vrais Anglais, comme vous l'êtes. Et

[1] Burton, *Diary*, t. I, p. 413-416.

« pour ces deux intérêts, si Dieu m'en juge digne, je « vivrai et mourrai. Permettez-moi maintenant de vous « dire qu'il y a une ou deux considérations qui me « frappent. Vous m'avez nommé d'un autre titre que « celui que je porte maintenant. Vous exigez que ma « réponse soit catégorique, et vous ne me laissez, entre « les propositions que vous me faites, point de liberté « de choix. Je ne mets pas en question votre sagesse en « agissant ainsi; je me tiens pour obligé de me con« former à votre résolution; vous êtes des hommes « sages et investis d'une grande confiance; c'est un « devoir de ne mettre en question rien de ce que vous « avez fait. Je serais bien abruti si je ne reconnaissais « pas le très-grand honneur que vous m'avez fait dans « ce papier, et, par votre entremise, j'en témoigne au « Parlement ma profonde reconnaissance. Mais, je dois « le dire, ce qu'il peut vous convenir d'offrir, il peut « ne pas me convenir de l'entreprendre. Que le Parle« ment, je vous le demande, veuille donc bien ajouter à sa faveur, à son affection et à son indulgence pour « moi, cette autre faveur de ne pas prendre en mau« vaise part une réponse que je lui fais telle que je la « trouve dans mon cœur; c'est que je ne suis pas ca« pable d'un si grand honneur et fardeau. Voyant que « je ne puis accepter aucune des choses que vous m'of« frez si je ne les accepte toutes, je ne suis pas parvenu « à penser que ce soit mon devoir envers Dieu et envers « vous de me charger de ce fardeau, sous ce titre. Je « sais que tout ce que j'ai dit à la louange de votre

« nouveau plan de gouvernement, on peut le retourner contre moi et me dire : — S'il y a tant d'excellentes choses dans ce plan, les refusez-vous à cause « d'un seul ingrédient ?—Mais rien ne peut faire, de la « conscience d'un homme, un esclave, et vraiment « c'est ma conscience qui me dicte cette réponse. Si le « Parlement est bien décidé à ceci, — tout le plan ou « rien,—il ne me convient pas de rien faire pour vous « engager à modifier votre résolution. C'est là tout ce « que j'ai à dire. Je désire, et je n'en doute pas, que « vous le rapportiez au Parlement avec fidélité et can- « deur [1]. »

Le Parlement comprit les perplexités et les obscurités de cette réponse; il était accoutumé à démêler et à suivre le secret désir de Cromwell dans le labyrinthe de sa conduite et de son langage. Il vota qu'il persistait absolument dans sa Pétition, chargea un comité de rédiger par écrit les raisons qui l'avaient dirigé dans cette grave délibération; et après avoir entendu et approuvé le rapport de ce comité, on décida que des commissaires iraient demander au Protecteur quel jour il lui conviendrait de recevoir la Chambre qui se proposait de lui donner lecture de cet exposé des motifs de sa Pétition, et de lui en laisser copie, s'il le désirait [2].

La nouvelle entrevue eut lieu en effet le mercredi, 8 avril. Les documents officiels n'en ont pas été con-

[1] Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 497-500.

[2] *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 519-521.

servés, ni l'exposé des motifs du Parlement, ni la réponse de Cromwell; mais les journaux du temps rapportent que le Protecteur s'y montra moins péremptoire dans son refus; il parla de ses infirmités, de ses incapacités; puisque le Parlement persistait dans sa proposition, il ne lui restait, à lui Cromwell, qu'à demander conseil; et à qui pouvait-il le demander, sinon au Parlement lui-même? Il désirait donc être informé, avec plus de détail, des motifs de leur détermination. Il demandait la permission d'exposer à son tour ses doutes, ses craintes, ses scrupules. Il était prêt à rendre raison de ses propres appréhensions qui seraient peut-être surmontées par des appréhensions contraires. Il espérait que lorsqu'on serait ainsi, de part et d'autre, au courant de toutes choses, on s'arrêterait à quelque plan également convenable pour le Parlement et pour lui, et qui satisferait aux intérêts de toute la nation[1].

Évidemment les journaux ne sortirent, dans cette occasion, de leur réserve habituelle qu'avec l'autorisation du Protecteur et parce qu'il jugea à propos de porter devant le pays lui-même ce grand débat.

Dès le lendemain, le Parlement vota que « prenant en considération ce que S. A. avait proposé la « veille, des commissaires seraient chargés de se rendre « auprès d'elle; qu'ils auraient pouvoir de recueillir de « sa bouche ses doutes et ses scrupules sur les divers

[1] *Mercurius Politicus,* 9 avril 1657;— Godwin, *Hist. of the Commonwealth,* t. IV, p. 359.

« points de la Pétition; qu'ils offriraient à S. A. les « raisons propres à la satisfaire en maintenant les « résolutions de la Chambre; et que, sur les points à « l'égard desquels ils ne parviendraient pas à satisfaire « S. A., ils feraient leur rapport au Parlement[1]. »

Une discussion solennelle était ainsi engagée sous les yeux du public; le Parlement se chargeait de démontrer au Protecteur qu'il ne devait pas refuser d'être roi. Cent commissaires, parmi lesquels se trouvaient presque tous les hommes considérables de la Chambre, en grande majorité partisans de Cromwell, furent désignés pour cette mission.

Au moment même où ils la recevaient, une bande de béats fanatiques se soulevaient dans Londres pour établir eux aussi, disaient-ils, une monarchie, mais la seule monarchie légitime, celle de Christ. C'étaient les sectaires qu'on appelait et qui s'appelaient eux-mêmes les hommes de la cinquième monarchie. Toute autre loi que la loi de Dieu, révélée dans les livres saints, tout autre pouvoir que celui de Christ, représenté par l'assemblée des saints, devaient être abolis. Le 9 avril 1657, une vingtaine d'entre eux, sous la conduite d'un tonnelier, Venner, se réunirent à Shoreditch, « tout bottés et éperonnés, » disent les journaux du temps, pour se porter ensuite à un rendez-vous général; une escouade de cavalerie les avait devancés là et les arrêta aussitôt. Dans un champ voisin du lieu désigné pour le rendez-

[1] *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 521.

vous général, où personne ne vint, on trouva des armes, des pamphlets destinés à être distribués, et un étendard portant un lion rouge couchant, avec cette devise : « Qui le fera lever ? » Quelques hommes plus importants, l'amiral Lawson, les colonels Okey et Danvers, et même le général Harrison et le colonel Rich qui, peu auparavant, avaient été mis en liberté, se trouvèrent compromis, soit par leurs propres actes, soit par les paroles des sectaires, et furent également arrêtés. Le surlendemain, Thurloe, par ordre du Protecteur, rendit compte au Parlement du complot et des mesures prises pour le déjouer; sans exagération, en homme expérimenté, déclarant que le nombre et la qualité des personnes qui avaient tenté ce coup étaient « peu considérables et même méprisables; » mais il le rattacha, non sans raison, à l'état général des partis et des esprits ; il donna des détails sur l'organisation secrète de ces sectaires et sur leurs relations avec tous les mécontents politiques. Le Parlement comprit et soutint la démarche de Thurloe ; sur une motion faite et adoptée à l'instant, l'orateur lui adressa officiellement ces paroles : « Monsieur « le secrétaire, je reçois l'ordre de vous témoigner, au « nom du Parlement, ses sincères remercîments pour « vos excellents soins et vos heureux efforts dans la « découverte de cette affaire, et pour les grands services « que vous avez rendus à la République dans cette occa- « sion et dans beaucoup d'autres. » En même temps les commissaires, déjà désignés pour se rendre auprès du Protecteur, furent chargés de lui dire « que le

« Parlement avait reçu le rapport du secrétaire d'État, « qu'il en appréciait toute l'importance, et qu'il le pren« drait immédiatement en sérieuse considération[1]. »

Ce fut sous ces auspices que s'ouvrirent, le 11 avril 1657, entre les commissaires du Parlement et le Protecteur, ces conférences qui devaient décider si l'on ferait ou si l'on ne ferait pas un roi.

C'est un spectacle peu digne que celui d'une comédie obstinément jouée par des hommes graves dans une affaire grave. Cromwell et le Parlement savaient d'avance l'un et l'autre ce qui manquait au gouvernement de l'Angleterre; ils étaient l'un et l'autre convaincus que la royauté pouvait seule, en y rentrant, lui donner un caractère régulier et stable. Ils consumèrent un mois en conversations et en argumentations, comme s'ils avaient eu besoin de se persuader mutuellement. Au fond, le Parlement ne parlait pas à Cromwell, ni Cromwell au Parlement; ils s'adressaient l'un et l'autre à un public qui n'était point dans Whitehall; aux républicains opposants, mais modérés, qu'ils espéraient amener à leurs vues, et au pays tout entier qu'ils voulaient émouvoir assez fortement pour qu'il s'associât à leur désir d'une royauté nouvelle, et qu'il contraignît les anciens partis à l'accepter[2].

[1] *Journals of the House of C.*, t. VII, p. 521-522; — Thurloe, *State-Papers*, t. VI, p. 184-186.

[2] Le compte rendu détaillé de ces conférences se trouve dans un pamphlet intitulé : *Que la monarchie est la meilleure, la plus ancienne et la seule forme légale de gouvernement*, publié en 1660, et

Quelque embarras se manifesta au début de la première entrevue : qui parlerait le premier? seraient-ce les commissaires du Parlement pour exposer les motifs de la pétition, ou le Protecteur pour dire ses objections? De part et d'autre, on voulait se tâter et voir venir. Disposition commune dans cette dernière période des révolutions où presque tous les hommes, même les braves, devenus sceptiques et prudents, s'efforcent d'éluder ou d'atténuer la responsabilité. Comme il était aisé de le prévoir, ce fut le désir du Protecteur qui prévalut. Whitelocke prit la parole, et ce jour-là Cromwell ne fit guère qu'écouter les commissaires du Parlement. Dans le cours des cinq conférences qui eurent lieu, du 11 au 21 avril, neuf d'entre eux parlèrent successivement, développant tous à peu près les mêmes idées; les jurisconsultes, surtout Whitelocke et Glynn, savants et judicieux, mais subtils et diffus; l'homme de cour guerrier et politique, lord Broghill, plus précis et plus pratique; il résuma à peu près en ces termes les raisonnements de ses collègues et les siens propres :

« C'est par le titre de Roi, et jamais par aucun autre, « que nos anciennes lois désignent le magistrat su- « prême; or, les anciens fondements, quand ils sont « bons, valent mieux que les nouveaux, ceux-ci fussent- « ils également bons; ce qui est confirmé par le temps « et l'expérience a bien mieux fait ses preuves et porte « en soi bien plus d'autorité. »

nséré dans le recueil de pamphlets de Somers (*Somers's Tracts* t. VI, p. 346-412).

« Il vaut mieux mettre le magistrat suprême en har-
« monie avec les lois en vigueur qu'avoir à modifier les
« lois en vigueur pour les mettre en harmonie avec
« lui. »

« La nation, légalement assemblée en Parlement,
« vient d'examiner quel titre convenait le mieux au
« magistrat suprême; et après un débat solennel, elle
« s'est arrêtée au titre de Roi, comme à celui par lequel
« le peuple connaissait le mieux ses devoirs envers le
« magistrat suprême, et le magistrat suprême ses de-
« voirs envers le peuple, et tous deux en vertu de lois
« anciennes et bien connues. »

« Parmi les personnes qui reconnaissent dans notre
« pays un gouvernement quelconque, il n'en est à peu
« près aucune qui ne se croie tenue d'obéir, soit aux
« anciennes lois, soit aux lois nouvelles que font en-
« semble Votre Altesse et le Parlement. Si donc le ma-
« gistrat suprême de ces trois nations s'appelle le Roi,
« ceux qui respectent les anciennes lois accepteront vo-
« lontiers son gouvernement comme fondé sur la base
« qu'ils reconnaissent, et ceux qui reconnaissent les
« autorités nouvelles en feront autant parce qu'elles
« auront été greffées sur ce titre; en sorte que, partisans
« des anciennes ou des nouvelles autorités, il n'y aura
« personne qui n'ait obtenu satisfaction. »

« Les anciennes autorités du pays ne connaissent le
« magistrat suprême que sous le titre de Roi, et l'au-
« torité actuelle, le Parlement, désire ne le connaître
« aussi que sous ce même titre; si vous le refusez, nos

« ennemis n'en seront-ils pas relevés? Ne soutiendront-« ils pas leurs espérances chancelantes en se disant « entre eux et en disant à leurs alliés que leur chef, à « eux, porte le titre qu'approuvent, non-seulement « tous les anciens Parlements, mais même le Parlement « actuel, tandis que notre chef, à nous, n'est point « connu des anciennes lois, et a refusé de se faire con-« naître sous le titre que veut lui reconnaître le Par-« lement qu'il a lui-même appelé? »

« Si Votre Altesse porte le titre de Roi, tous ceux « qui lui obéissent et la servent sont mis en parfaite « sûreté par une loi bien antérieure à nos dissen-« sions; loi rendue dans la onzième année du règne « de Henri VII, et qui affranchit de toute poursuite « tous ceux qui servent quiconque, de fait, est Roi. « Cette loi paraît très-raisonnable, car elle pourvoit, « non à l'intérêt d'une personne ou d'une famille par-« ticulière, mais à la paix et à la sécurité du peuple. « Le but de tout gouvernement est de procurer au « peuple justice et sécurité, et le meilleur moyen d'at-« teindre ce but est d'établir un magistrat suprême. Si « Votre Altesse est revêtue du titre comme de l'office de « Roi, et si, sous cet abri, le peuple jouit de la paix et « de ses droits, ceux-là seraient presque des fous qui « rejetteraient ces biens uniquement pour atteindre le « même but sous une autre personne. »

« Il y a maintenant divorce entre le prétendant à la « royauté et le pouvoir royal effectif dans notre pays; « or nous savons que des personnes divorcées peuvent

« se remarier ; mais si l'une des deux se marie à une « autre, cela coupe court à toute espérance. »

« Enfin, et ceci est une très-puissante raison, le Par« lement vous donne aujourd'hui ce conseil ; les con« seils des Parlements doivent toujours avoir, et, j'en « suis sûr, auront toujours beaucoup de force et d'au« torité. Et ce conseil ne vient pas seul ; il est accom« pagné, pour nos libertés civiles et religieuses, de « beaucoup de choses excellentes auxquelles Votre Al« tesse a déjà rendu une éclatante justice ; et il vient « d'un Parlement qui a déjà donné à Votre Altesse d'in« contestables preuves de son affection, et qui, si Votre « Altesse l'écoute en ceci, sera encouragé à lui en donner « bien davantage[1]. »

Cromwell écoutait ces exhortations avec une satisfaction évidente, mais mêlée d'une grande fermentation d'esprit ; ce n'était point un homme à idées simples et fixes, ni qui marchât constamment à son but ; il errait de tous côtés en le poursuivant, sondant très-loin le terrain et se jetant dans toutes sortes de voies indirectes ou même contraires. Pendant qu'on lui parlait, sa forte imagination faisait rapidement passer devant ses yeux les replis les plus cachés comme les faces les plus diverses de sa situation, et toutes les conséquences prochaines ou lointaines, probables ou seulement possibles, de l'acte dont il délibérait. Il prit et reprit plusieurs fois la parole, plus long et plus diffus que les jurisconsultes,

[1] *Somers's Tracts*, t. VI, p. 352-364.

accueillant et produisant pêle-mêle les réflexions, les souvenirs, les allusions, les pressentiments; incohérent et obscur, tantôt par entraînement, tantôt à dessein; quelquefois jetant des traits de lumière, plus souvent donnant le change sur sa véritable pensée, décidé à ne jamais se laisser saisir, et bien sûr en même temps de se retrouver, quand il le voudrait, dans le labyrinthe de son âme : « Si vos arguments pour m'imposer cette « seule chose, la royauté, sont fondés sur la nécessité, » dit-il aux commissaires, « eh bien, alors, je n'ai rien à « répondre; ce qui doit être doit être; » et il résumait en termes clairs et frappants tout ce qu'avaient dit les jurisconsultes pour établir que la royauté était en effet un titre et un office nécessaire, si intimement incorporé avec les lois fondamentales de l'Angleterre qu'elles ne pouvaient être exécutées sans son concours : « Mais si on « peut trouver, hors de ce concours, quelque remède, « quelque expédient, » reprenait Cromwell, « alors vos « arguments ne sont plus absolument concluants et la « question n'est plus une question de nécessité, mais « simplement d'utilité et de convenance.... Or, la « royauté, ce n'est pas un simple mot, quatre ou cinq « lettres; c'est le pouvoir suprême, quelque nom qu'il « porte, et l'autorité souveraine qui l'a baptisé de ce « nom aurait pu lui en donner un autre. Elle lui en « a donné un autre deux fois, d'abord celui de *Gardiens* « *de la liberté de l'Angleterre*[1], quand cette République

[1] *Custodes libertatis Angliæ;* ce fut le nom qu'en 1649, au mo-

« a été fondée, et puis celui que je porte aujourd'hui. « Et je puis dire qu'à ces deux mots une obéissance « presque universelle a été accordée par tous les rangs « et toutes les sortes de personnes. Pour mon compte, je « ne voudrais pas parler avec vanité, mais je puis dire « que, depuis le commencement du Protectorat jusqu'à « ce jour, les lois ont eu un libre cours, jamais plus libre « dans aucun autre temps, pas même dans ces années « appelées, et justement appelées des jours d'Halcyon et « de paix, depuis la vingtième année de la reine Élisa- « beth jusqu'au temps du roi Jacques et du roi Charles. « Et s'il y avait ici, en ce moment, plus de milords « juges qu'il n'y en a, ils pourraient peut-être dire « quelque chose de plus.... J'ai entrepris d'être dans le « poste où je suis, non par espérance de faire aucun « bien, mais par désir d'empêcher beaucoup de mal, « un mal immense que je voyais près de fondre sur la « nation; nous nous précipitions dans la confusion et « le désordre, et de là dans le sang; j'ai été l'instru- « ment de ceux qui ont voulu que je me chargeasse « du fardeau que je porte.... Quelques-uns de vous « savent, et il me convient de dire moi-même que « je sais comment j'ai été appelé, à partir du pre- « mier jour jusqu'à celui-ci. Dès mon premier pas dans

ment de l'établissement de la République, on substitua à celui du Roi en tête des arrêts des cours de justice et de tous les actes analogues; il désignait spécialement les commissaires du grand sceau, gardiens des libertés publiques, par et sous l'autorité du Parlement.

« les affaires publiques, j'ai été porté et élevé d'em-
« plois inférieurs à des emplois plus grands; j'ai été
« d'abord capitaine d'un escadron de cavalerie, et je
« faisais de mon mieux dans mon poste, et il a plu à
« Dieu de m'y bénir. Sincèrement et avec une simplicité
« un peu puérile, à ce que pensaient des hommes grands
« et sages, je voulais que mes subordonnés me secon-
« dassent bien dans mon œuvre. J'avais alors un très-
« digne ami, une noble personne, et je sais que sa mé-
« moire vous est chère à tous, M. John Hampden. A ma
« première campagne, je vis que nos hommes étaient
« battus partout; j'engageai M. Hampden à faire ajouter
« à l'armée de milord Essex quelques nouveaux régi-
« ments, et je lui dis que je lui serais utile en ame-
« nant des hommes animés d'un esprit qui ferait quel-
« que chose dans notre entreprise. Ce que je vous dis est
« vrai; Dieu sait que je ne mens pas.—Vos Cavaliers, lui
« dis-je, sont, pour la plupart, d'anciens domestiques
« hors d'âge, des gârçons de cabaret et autres de
« même sorte; les leurs sont des fils de gentilshommes,
« des cadets et des gens de qualité. Pensez-vous que
« des drôles de basse espèce, comme les vôtres, aient
« dans l'âme de quoi tenir tête à des gentilshommes
« pleins de résolution et d'honneur? Ne prenez pas mal
« ce que je vous dis; je sais que vous ne le prendrez
« pas mal; il faut que vous ayez des hommes animés
« d'un esprit capable de les faire aller aussi loin que
« peuvent aller des gentilshommes; autrement vous
« serez toujours battus.—M. Hampden était un sage et

« digne homme; il me dit que je disais vrai, mais que « c'était impraticable. Je lui dis que j'y pouvais faire « quelque chose, et j'y fis vraiment quelque chose. « Attribuez-le à ce que vous voudrez; je levai des « hommes qui avaient la crainte de Dieu, et qui fai- « saient avec conscience ce qu'ils faisaient; et depuis ce « jour, je vous le dis, ils n'ont jamais été battus, et « partout où ils ont été engagés contre l'ennemi, ils « l'ont battu.... J'aurai la hardiesse d'appliquer ceci à « notre dessein actuel, car tout est là pour moi.... Je « vous dis qu'il y a de ces hommes-là dans cette nation, « des hommes pieux, animés de ce même esprit, des « hommes qui ne seront jamais battus par un esprit « mondain ou charnel, tant qu'ils conserveront leur « intégrité; et j'agis sincèrement avec vous quand je « vous dis que Dieu, j'en suis convaincu, ne bénirait « pas une entreprise, quelle qu'elle fût, royauté ou « autre, qui offenserait ces hommes-là justement et par « de bonnes raisons. Ils pourraient, il est vrai, s'offenser « sans raison, et je serais un esclave si je me condam- « nais à complaire à de telles humeurs. Mais je vous « dis qu'il y a des hommes honnêtes et fidèles, fidèles « aux grands intérêts du gouvernement et à la liberté « du peuple, qui, je le sais, ne digèrent pas ce titre de « Roi. Ce n'est pas, j'en conviens, un trait d'honnêteté « de leur part que de ne vouloir pas se soumettre à ce « qu'ordonnera le Parlement; pourtant ma conscience « me prescrit de vous demander de ne pas m'imposer « des choses dures, je veux dire dures pour eux, et

« qu'ils ne peuvent pas digérer.... Vraiment la provi-
« dence de Dieu a rejeté en fait ce titre de Roi ; et cela,
« non dans un accès d'humeur ou de passion, mais à la
« suite d'une délibération aussi grave qu'il y en ait
« jamais eu chez aucune nation ; elle a été le résultat de
« dix ou douze ans de guerre civile, où beaucoup de
« sang a été versé. Je n'examine pas la justice de ce qui
« a été fait ; je n'ai pas besoin de vous dire quelle serait
« mon opinion si cela était de nouveau à faire ; mais si
« on recommence à l'examiner, et si un homme vient et
« trouve que Dieu, dans sa sévérité, a déraciné non-
« seulement toute une famille royale, mais le nom et le
« titre même !.... ce n'est pas moi qui l'ai fait, ni ceux
« qui m'ont offert le pouvoir que je porte aujourd'hui ;
« c'est le Long Parlement ! »

« Je veux maintenant vous dire à vous, qui êtes une
« part si considérable du Parlement, que je suis infi-
« niment touché de ce mot : *Établissement définitif ;*
« à mon avis, quiconque n'en est pas touché n'est
« pas digne de vivre en Angleterre ; et je ferai, pour
« ma part, tout ce que je pourrai pour chasser du pays
« tout homme qui ne désire pas que nous en venions à
« un établissement définitif, car c'est la grande misère
« d'une nation de n'avoir pas un gouvernement défini-
« tivement établi.... Et vraiment je l'ai déjà dit, et je
« le redis ; je crois que cette forme de gouvernement,
« que vous proposez, tend à faire jouir la nation de
« toutes les choses pour lesquelles, depuis si longtemps,
« nous nous sommes tous prononcés. C'est là ce qui me

« fait tant aimer ce papier, et tout ce qu'il contient, « avec quelques additions que j'ai maintenant à vous « offrir ; j'aime, par-dessus tout, un établissement défi- « nitif ;.... à l'exception d'un seul point, celui que nous « venons de discuter. J'ai entendu votre sentiment; « vous avez entendu le mien ; je vous ai dit mon juge- « ment et mon cœur; que le Seigneur amène l'issue « qu'il lui plaira[1] ! »

Cromwell se rejeta alors sur la *Pétition* même, et en examina successivement les diverses dispositions, entre autres celles qui avaient trait aux conditions d'éligibilité pour le Parlement, au mode de vérification des élections, à la nomination des membres de l'autre Chambre, des juges, de tous les officiers d'État, à la fixation du revenu public ; et sur chacun de ces points, il indiqua les modifications qu'il désirait, presque toutes judicieuses et dictées par une ferme intelligence des conditions de l'ordre et des nécessités du pouvoir. Il insista aussi, soit par conviction vraie, soit pour complaire à un sentiment répandu et puissant, surtout dans le parti qu'il avait besoin de ramener, sur la réforme des lois civiles et sur la réforme des mœurs, développant avec complaisance les salutaires effets d'une procédure simple dans les affaires de la vie commune, et d'une discipline forte dans la moralité nationale. Il remit par écrit, aux commissaires, ses observations et ses propo-

[1] *Somers's Tracts*, t. VI, p. 365-373 ;—Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 515-561.

sitions : « Et maintenant, dit-il, j'ai fini pour ma part ; « quand il vous plaira de me faire connaître vos pen- « sées sur ces divers points, alors je serai en mesure de « m'acquitter moi-même, selon ce que Dieu me mettra « dans l'âme. Je ne dis pas ceci pour rien éluder, ni « pour vous faire aucune condition ; mais alors seule- « ment je pourrai faire honnêtement ce qu'on pourra « raisonnablement exiger de moi, et dire ce que Dieu « me permettra de vous répondre [1]. »

Dès le lendemain, 23 avril, les commissaires, par l'organe de Whitelocke, firent à la Chambre leur rapport sur ces conférences. Ils l'en avaient plusieurs fois entretenue pendant leur cours, et la Chambre, avec une discrétion intelligente, avait fait tout ce qui pouvait les appuyer dans la négociation sans les embarrasser. Quand elle fut informée, par ses commissaires, de toutes les fluctuations de Cromwell et de l'impossibilité où ils avaient été d'obtenir de lui une réponse claire, elle en ressentit d'abord quelque humeur ; elle voulait bien aider le Protecteur à se faire Roi, mais elle ne voulait pas avoir l'air de le faire Roi malgré lui, et prendre ainsi, à elle seule, la responsabilité du rétablissement de la Monarchie. Cependant elle entra sur-le-champ dans l'examen des modifications que Cromwell réclamait dans le plan de gouvernement de la Pétition. La discussion en fut plus longue et plus vive qu'on n'eût été tenté de le présumer ; même parmi les amis du

[1] Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 561-584.

Protecteur, deux classes d'hommes, sinon deux partis, étaient en présence dans le Parlement ; d'anciens partisans de la Monarchie qui n'avaient accepté la République qu'à contre-cœur et par nécessité, et des républicains fatigués, mais non convertis, qui n'acceptaient le retour à la Monarchie que par la même cause et avec le même déplaisir. Sur chaque question, ces deux tendances se manifestaient et se contrariaient, les uns préoccupés de sauver du moins quelques débris de la République qui faisait naufrage, les autres empressés à saisir cette occasion de rendre au pouvoir monarchique toute sa force et son action. Ceux d'entre eux, d'ailleurs, qui avaient pris, aux violences et aux spoliations républicaines, une part active, s'inquiétaient déjà des conséquences que la réaction monarchique pouvait amener, et réclamaient, à chaque pas, pour leur personne ou pour leur fortune, d'efficaces garanties. Ainsi compliqué et échauffé, ce débat remplit, du 23 au 30 avril, cinq longues séances, dont la dernière dura de huit heures du matin à huit heures et demie du soir, sans ajournement même pour aller dîner, « ce que je n'avais « encore jamais vu, » dit Thomas Burton dans son journal [1].

Cromwell était encore plus préoccupé et plus actif que la Chambre : indépendamment de ses hésitations, affectées ou réelles, il voulait que la question traînât en

[1] Burton, *Diary*, t. II, p. 23-94 ;—*Journals of the House of commons*, t. VII, p. 528-529.

longueur, incessamment exposée et débattue devant le public, soit pour le convaincre, soit pour l'inquiéter par la perspective de crises nouvelles ; puissant moyen de conviction dont les meneurs des révolutions excellent à se servir. Il fit imprimer et répandre le compte rendu de ses conférences avec les commissaires du Parlement ; les principaux journaux publièrent les discours qu'il y avait tenus. Il attirait auprès de lui, sous mille prétextes, les officiers de l'armée, connus ou obscurs, favorables ou contraires, et il mettait tout en œuvre pour conquérir ou leur adhésion ou leur neutralité ; même avec ses plus intimes affidés, dont le concours n'était pas douteux, il prenait des soins assidus pour soutenir leur confiance et leur zèle : « Le Protecteur, dit White-« locke, conférait souvent de cette affaire, et d'autres « grandes affaires, avec lord Broghill, Pierrepoint, « sir Charles Wolseley, Thurloe, et moi-même ; il se « renfermait avec nous trois ou quatre heures en con-« versation particulière, et personne alors n'était admis « chez lui. Il était quelquefois très-gai, et mettant de « côté sa grandeur, il nous montrait une extrême « familiarité, et par manière de divertissement, il faisait « des vers avec nous, et il fallait que chacun s'y essayât. « Ordinairement, il faisait venir du tabac, des pipes « et une bougie, et il prenait lui-même du tabac de « temps en temps ; ensuite il revenait à sa grande « affaire [1]. »

[1] Whitelocke, p. 656.

C'était la croyance générale qu'il voulait décidément y réussir et qu'il y réussirait en effet : « Les Presbytériens, « écrivait le colonel Titus à Hyde, disent que tout est « prêt, et que, bien que les républicains de la Chambre « et de l'armée aient d'abord parlé très-haut, ils sont « maintenant assez abattus et commencent à ne plus se « croire en état de faire aucune opposition. » Sir Francis Russell, dont Henri Cromwell avait épousé la fille, écrivait le 27 avril à son gendre : « Je prends, dans « cette lettre-ci, congé de Votre Seigneurie, car ma pro- « chaine sera probablement adressée au duc d'York. « Votre père commence à sortir des nuages, et il nous « semble qu'il s'est résolu à prendre le pouvoir royal. « Le grand bruit qu'on a fait dernièrement, à ce pro- « pos, est à peu près passé, et je ne crois pas qu'il en « résulte le moindre désordre. J'ai eu, aujourd'hui « même, un petit entretien avec votre père sur cette « grande affaire ; il est très-gai et paraît hors de ses « perplexités[1]. »

Les habitués intimes de Cromwell n'étaient pas si confiants : « Certainement, écrivait Thurloe à Henri Crom- « well[2], Son Altesse a de grands embarras dans son « esprit, et cependant jamais homme n'a été si claire- « ment appelé; autant que je puis voir, le Parlement « ne se laissera point persuader que le gouvernement

[1] Burton, *Diary*, t. II, p. 118;—Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 353.

[2] Le 21 avril 1657.

« puisse être définitivement établi d'aucune manière. « La plupart des soldats sont non-seulement consen- « tants, mais contents ; quelques-uns grognent, mais je « crois que ce sera tout. Quelque résolution que prenne « Son Altesse, ce sera bien sa propre résolution, car il « n'y a rien au dehors qui puisse la contraindre soit « à accepter, soit à refuser.... La vérité est que son « attitude, dans ses conférences avec les commissaires, « a fait grandement espérer qu'Elle céderait enfin au « Parlement. Le temps seul fera voir ce qui en est; « quant à présent, nous ne pouvons que conjecturer[1]. »

Mais c'étaient là les doutes d'un vieux politique et les inquiétudes d'un serviteur intéressé; le public ne les partageait point; il croyait fermement à la résolution et au succès; on allait jusqu'à dire que, pour le jour de la cérémonie royale, la couronne était prête et apportée à Whitehall; et Cromwell, dans quelques moments d'abandon, confirmait lui-même ces bruits publics, car il lui échappait de dire que, « dans son for intérieur, « depuis sa troisième conférence avec les commissaires « du Parlement, il était convaincu qu'il lui convenait « de prendre le titre de Roi[2]. »

Le 30 avril, la délibération sur les amendements à la Pétition était terminée; le Parlement fit demander au Protecteur une audience pour la lui présenter ainsi mo-

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. VI, p. 219.

[2] Wellwood, *Memoirs*, p. 116 ; — Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 354 ;—Whitelocke, p. 656.

difiée. L'entrevue fut courte et froide; Cromwell reçut des mains de Whitelocke la Pétition amendée, jeta les yeux sur les dernières phrases, et se contenta de dire, précipitamment et à voix basse, « que ce papier exigeait quelque délibération; il ne pouvait encore indiquer un jour à la Chambre; dès qu'il en aurait fixé un, il le lui ferait savoir; ce serait aussitôt que cela se pourrait, et que lui-même il le pourrait[1]. »

C'était peu pour lui que la plupart de ses amendements à la Pétition eussent été adoptés; la difficulté n'était pas là, ni dans le Parlement. Malgré son ardent travail, il n'avait pas réussi auprès de quelques-uns des chefs les plus importants de l'armée; ils persistaient dans leur opposition à son dessein, par envie, par fidélité républicaine, par fanatisme de sectaires, par humeur de sa conduite envers les majors généraux, quelques-uns même, proches parents de Cromwell, comme Fleetwood, son gendre, et Desborough, son beau-frère, dans leur intérêt de famille, et convaincus que le rétablissement de la monarchie tournerait au profit de Charles Stuart. Auprès de la nation en général, Cromwell n'avait pas réussi davantage; elle ne résistait point, mais ne poussait point à son succès; il n'était point parvenu à le lui faire considérer comme utile et décisif pour elle-même; elle assistait à l'entreprise avec une curiosité indifférente, comme à une affaire d'ambi-

[1] *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 529;—Burton *Diary*, t. II, p. 101.

tion personnelle et de coterie politique ; un instinct profond avertissait l'Angleterre que sa propre condition en serait peu changée, et que l'événement, s'il s'accomplissait, ne lui rendrait pas les deux choses qu'elle avait à cœur, un vrai Roi et un vrai Parlement. On ne ranime pas, à son gré, les passions confiantes dans le cœur des peuples, et les plus habiles échouent à persuader les hommes qu'ils ont souvent trompés.

Mais Cromwell ne renonçait jamais. Il ne pouvait se résigner à croire que, dans sa propre famille, la résistance fût invincible. Le 5 mai 1657, il fit dire aux commissaires du Parlement de se rendre auprès de lui le lendemain, dans l'après-midi, et ce même jour il s'invita lui-même à dîner chez son beau-frère Desborough, où il amena son gendre Fleetwood. Là, familier et gai selon sa coutume, il plaisanta sur la monarchie, répétant sa phrase favorite « que c'était une plume à un « chapeau, et qu'il s'étonnait que des hommes ne per- « missent pas à des enfants de jouer avec leur hochet. » Mais Fleetwood et Desborough demeurèrent sérieux et obstinés : « Il y avait dans cette affaire, » lui dirent-ils, « bien plus qu'il n'y voulait voir ; ceux qui l'y pous- « saient n'étaient pas du tout ennemis de Charles « Stuart ; et s'il y consentait, il attirerait sur ses amis et « sur lui-même une ruine infaillible ; » — « Vous êtes « un couple de trop difficiles compagnons, » leur dit « Cromwell en riant, « il n'y a rien à faire de vous ; » et il les quitta, décidé à passer outre, malgré leur humeur. Le lendemain, 6 mai, il annonça aux commis-

saires du Parlement, qui s'étaient rendus à son invitation, que le jour suivant il recevrait la Chambre entière à Westminster, dans la Chambre peinte, et que là il donnerait sa réponse définitive à la Pétition. Le lieu désigné pour cette audience semblait indiquer que sa résolution d'être Roi était prise ; ordinairement, il recevait le Parlement chez lui, dans le palais de Whitehall ; dans les grandes circonstances seulement, pour l'ouverture des sessions, ou lorsqu'il s'agissait de quelque événement grave, il se transportait à Westminster, dans la Chambre peinte, et de là il envoyait au Parlement un message pour l'inviter à se rendre auprès de lui. Mais, le 7 mai, vers onze heures du matin, au moment où la Chambre réunie attendait ce dernier avertissement, l'un des commissaires, Lenthall, vint annoncer que, le matin même, le Protecteur avait envoyé chercher dans la ville tous ceux d'entre eux qu'on avait pu trouver, pour leur exprimer son désir que l'audience de la Chambre fût remise au lendemain, et que les commissaires seuls se rendissent auprès de lui, le soir même, à cinq heures, car il avait à les entretenir. En se promenant la veille dans le parc de Saint-James, Cromwell avait rencontré Desborough, et soit qu'il eût nettement déclaré ou seulement laissé entrevoir son parti pris d'accepter la couronne, Desborough, de jour en jour plus vif dans son opposition, lui avait déclaré à son tour qu'il regardait sa cause et sa famille comme perdues, et que, tout décidé qu'il était à ne rien faire contre lui, jamais en revanche il ne ferait plus rien pour lui, sur quoi ils se séparèrent,

l'un de nouveau perplexe, l'autre irrité. Desborough, en rentrant chez lui, y trouva le colonel Pride, le même qui, le 6 décembre 1648, avait, sur l'ordre de son général, chassé tout le parti presbytérien de la Chambre des Communes; Pride avait été naguère fait chevalier de la main de Cromwell, et il était maintenant l'un des républicains les plus intraitables : « Cromwell est décidé à « accepter la couronne, » lui dit Desborough;—« Il ne « le fera pas, » répondit Pride;—« Comment l'en empê- « cheras-tu? »—« Procure-moi une pétition bien rédi- « gée, et je l'en empêcherai. » A l'instant, ils allèrent ensemble chez le docteur Owen, le vice-chancelier de l'université d'Oxford; le théologien était de même humeur que les officiers, et rédigea volontiers la pétition qu'ils désiraient. Cromwell en eut sans doute quelque avis; de là son retard à recevoir le Parlement. Il ne reçut pas même ce soir-là les commissaires, quoiqu'il les eût expressément convoqués; ils l'attendaient depuis plus de deux heures lorsque, pour aller voir un cheval barbe qu'on venait d'amener dans son jardin, il traversa la salle où ils étaient réunis; il s'excusa, « un « peu légèrement, » dit Ludlow, de les avoir fait attendre si longtemps, et les pria de revenir le lendemain matin. Ils revinrent en effet, et soit pendant qu'ils étaient auprès du Protecteur, soit au moment où ils rentraient dans le Parlement pour rendre compte de leur entretien, des officiers arrivèrent à la porte de la Chambre, demandant à être admis pour présenter une pétition. Reçus à la barre, l'un d'entre eux, le colonel

Mason, présenta en effet la pétition qu'avait rédigée le docteur Owen et que venaient de signer deux colonels, sept lieutenants-colonels, huit majors et seize capitaines. Les officiers se retirèrent; leur pétition fut lue : « Ils « avaient, » disaient-ils, « risqué leur vie contre la mo- « narchie, et ils étaient encore prêts à le faire pour « la défense des libertés de la nation; mais, s'apercevant « que certaines gens faisaient de grands efforts pour « remettre leur pays sous l'ancienne servitude en pres- « sant leur général de prendre le titre de roi, et cela « pour le perdre lui-même et pour que la force ne fût « plus aux mains des fidèles serviteurs de Dieu et du « public, ils suppliaient la Chambre de ne prêter aucun « appui à de telles gens ni à de tels desseins, et de tenir « ferme pour la bonne vieille cause, pour laquelle ils « étaient, eux, toujours prêts à donner leur vie[1]. »

La Chambre embarrassée hésitait et attendait; Cromwell, informé sur-le-champ, envoya chercher Fleetwood, et se plaignit amèrement qu'il eût souffert une pareille pétition; il aurait dû et pu l'empêcher, car il savait bien que lui, Cromwell, était résolu à ne pas accepter la couronne contre le vœu de l'armée. Il demanda donc à Fleetwood de retourner aussitôt à la Chambre pour empêcher que cette affaire n'allât plus loin, et aux commissaires d'inviter de sa part la Chambre

1 *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 531;—Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 362-366, dans ma *Collection*;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 365-367.

à se rendre ce jour-là même, à Whitehall, pour recevoir sa réponse définitive. Fleetwood obéit; les commissaires et toute la Chambre obéirent; dès qu'ils furent réunis dans la salle des Banquets, Cromwell entra :

« Je viens, monsieur l'orateur, » dit-il, « répondre « aux désirs que m'a témoignés la Chambre dans ce « papier qu'elle appelle sa Pétition. Je conviens que « cette affaire a causé à la Chambre beaucoup d'em- « barras et lui a coûté beaucoup de temps. J'en suis « très-fâché. A moi aussi, elle m'a suscité quelques em- « barras et bien des pensées. Puisque j'ai été malheu- « reusement l'occasion d'une si grande perte de temps, « j'en perdrai peu aujourd'hui. »

« J'ai, du mieux que j'ai pu, tourné et retourné toute « l'affaire dans mon esprit. C'est, je pense, un acte qui, « dans son but, cherche à établir le gouvernement de la « nation sur un bon pied, en ce qui touche les libertés « et les droits civils qui sont les droits de la nation. « On y a aussi très-bien pourvu à la sécurité des hon- « nêtes gens dans la jouissance de cette grande liberté « naturelle et religieuse qui est la liberté de conscience. « Ce sont là les bases essentielles; et comme je l'ai déjà « fait et je le ferai, tant que Dieu me laissera vivre en « ce monde, je dois rendre ce témoignage que les inten- « tions et les dispositions sont honorables et honnêtes, « et une œuvre digne d'un Parlement. »

« J'ai eu seulement le malheur, soit dans mes confé- « rences avec vos commissaires, soit dans mes propres « méditations, de n'être pas aussi convaincu que vous

« de la nécessité de cette chose sur laquelle vous avez si « souvent insisté, le titre de Roi. J'affirme, en tout « honneur et respect, que, toutes choses égales, aucun « jugement particulier ne peut entrer en balance avec « le jugement du Parlement. Mais, en ce qui touche « les personnes elles-mêmes, tout homme appelé à « rendre compte à Dieu de ses actions doit pouvoir, « dans une certaine mesure, justifier sa propre conduite « et trouver dans sa propre conscience l'approbation de « ce qu'il fait. Au moment où vous accordez tant d'au- « tres libertés, vous ne me refuserez pas celle-ci, qui est « non-seulement une liberté, mais un devoir.... J'ai « vraiment pensé et je pense encore que si, dans cette « circonstance, je faisais quelque chose pour répondre « à votre désir, je le ferais au moins avec doute. Ce qui « est fait avec doute n'est pas un acte de foi, et ce qui « n'est pas un acte de foi est un péché pour celui qui le « fait.... »

« Décidé par cette considération, je crois qu'il est de « mon devoir.... Je voudrais seulement l'avoir fait « plus tôt, par égard pour la Chambre envers qui j'ai « contracté des obligations infinies; je voudrais, dis-je, « l'avoir fait plus tôt, pour vous épargner du temps « perdu et de l'ennui, et aussi par égard pour vos com- « missaires, à qui j'ai été, je dois le reconnaître, bien « déraisonnablement importun.... Mais enfin et sin- « cèrement, quoique je croie que votre acte de gouver- « nement se compose de dispositions excellentes, toutes « excellentes excepté une seule, le titre qui me concerne,

« ma réponse est que je ne serais pas un honnête « homme si je ne vous disais pas que je ne puis accepter « le gouvernement, dont je connais un peu mieux que « tout autre les difficultés et le poids, que je ne puis, « dis-je, entreprendre ce gouvernement avec le titre de « Roi. C'est là ma réponse à cette grande affaire[1]. »

La Chambre se retira silencieusement et remit au 13 mai toute délibération. Six semaines encore se passèrent en débats languissants, insipides pour ceux-là même qui s'y livraient. On rétablit dans la Pétition le titre de ***Protecteur*** à la place de celui de ***Roi*** [2]; et, à cette occasion, le major général Jephson proposa qu'on retranchât de l'alphabet les quatre lettres qui formaient ce mot *king*, si déplaisant, dit-il, pour quelques personnes[3]. On demanda que certaines conditions fussent attachées à la nomination des membres de l'*autre Chambre ;* il y avait là aussi, pour le vieux parti républicain, un vif déplaisir; il redoutait que beaucoup d'anciens lords ne fussent appelés dans cette Chambre nouvelle, et il voulait que, pour les en écarter ou pour les humilier en les admettant, on leur imposât l'obligation d'approuver la mort du feu roi, l'expulsion de sa famille et l'abolition de la Chambre des Lords[4]. On discuta la question de savoir si le Protectorat, ainsi modifié dans sa constitution, serait un gou-

[1] Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 586-588;— Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 367, dans ma *Collection*.

[2] Le 22 mai 1657; Burton, *Diary*, t. II, p. 119.

[3] Le 27 mai ; Burton, *Diary*, t. II, p. 140.

[4] Le 24 juin ; Burton, *Diary*, t. II, p. 298-300.

vernement nouveau, et si le Protecteur et les membres des deux Chambres auraient un nouveau serment à prêter[1]. On apportait dans ces débats plus d'entêtement que de chaleur; la Chambre était pressée de s'en aller : « Je propose, » dit Lenthall, « que toute affaire privée « soit mise de côté; la saison devient chaude; j'espère « que nous ne siégerons pas ici tout l'été; je voudrais « que nous traitassions uniquement des affaires publi- « ques et des questions de subsides. » — « J'appuie cette « motion, » dit sir Thomas Wroth; « vidons les affaires « publiques; ce sera probablement tout ce qu'aura le « peuple pour son argent, et il les payera bien[2]. » Quand ces diverses questions furent résolues, le 25 mai 1657, la Chambre se réunit pour présenter de nouveau au Protecteur l'*humble Pétition et avis* ainsi modifiée; l'huissier vint annoncer que « Son Altesse était dans la « *Chambre des Lords*, où elle attendait la Chambre. » Un silence plein de surprise accueillit ces paroles; mais l'huissier ne les avait, dit-il, prononcées que par mégarde; c'était dans la Chambre Peinte que le Protecteur invitait les membres à se rendre[3]. Ils s'y rendirent : « Je n'ai qu'un ou deux mots à vous dire, » leur dit Cromwell, « un seul mot; j'ai bien pensé, en venant ici « aujourd'hui, que je n'y venais pas comme à un

[1] Les 23 et 24 juin; Burton, *Diary*, t. II, p. 280, 284, 295; — *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 570-574.

[2] Le 26 mai; Burton, *Diary*, t. II, p. 124-125.

[3] Le 25 mai; Burton, *Diary*, t. II, p. 123.

« triomphe, mais pour me charger d'un des plus lourds « fardeaux qui puissent être mis sur les épaules d'une « créature humaine ; » et il insista avec une fermeté triste sur cette idée, se déclarant incapable de suffire à sa tâche sans le secours de Dieu, et aussi de ce Parlement qui s'était montré plein de bon vouloir, mais à qui il restait encore, « pour le bien de ces nations et pour « ce gouvernement, » bien des choses à faire : « Vous « les ferez, j'espère, » dit-il, « à votre heure, et aussi « promptement que vous le pourrez[1]. » Puis, il donna son adhésion formelle à la nouvelle constitution du Protectorat et retourna à Whitehall.

Pendant que, sous un air de pieuse indifférence pour le mécompte qu'il venait de subir, il laissait ainsi percer son espérance obstinée, on jetait dans les rues, et peut-être sur son passage, un pamphlet intitulé : *Tuer n'est pas assassiner*, et qui débutait par une dédicace « A Son « Altesse Olivier Cromwell, » en ces termes : « C'est mon « intention de procurer à Votre Altesse une justice que « personne ne lui rend encore, et de faire voir au peu- « ple que, plus il tarde à vous la rendre, plus il fait tort « à lui-même et à vous. A Votre Altesse appartient l'hon- « neur de mourir pour le peuple, et ce sera certaine- « ment pour vous, au dernier moment de votre vie, « une inexprimable consolation de voir quel bien vous

[1] *Journals of the House of commons*, t. VI, p. 539. Par une singulière omission, ce discours ne se trouve pas dans la Collection des *Lettres et Discours de Cromwell*, publiée par M. Carlyle, où il devrait être placé, t. II, p. 590.

« ferez au monde en le quittant. Alors seulement, « milord, les titres que vous usurpez maintenant seront « vraiment à vous; alors vous serez le libérateur de « votre patrie, car vous la délivrerez d'une servitude « presque égale à celle dont Moïse affranchit la sienne. « Alors vous serez ce réformateur que vous voudriez « maintenant paraître, car alors la religion sera réta- « blie, la liberté recouvrée, et les Parlements posséde- « ront les priviléges pour lesquels ils ont combattu.... « Nous espérons tout cela de l'heureuse mort de Votre « Altesse..... C'est pour hâter ce bien immense que j'é- « cris ce papier; et s'il a les effets que j'en espère, Votre « Altesse sera bientôt hors de l'atteinte de la malice des « hommes, et vos ennemis ne pourront plus porter « qu'à votre mémoire des coups que vous ne sentirez « pas. » Répandu avec profusion et lu avec avidité, ce pamphlet inquiéta vivement les amis du Protecteur : « C'est l'écrit le plus dangereux qui ait été publié de « notre temps, écrivait Morland à Pell[1]; le Diable lui- « même n'aurait pu faire pis. » L'infatigable artisan de tous ces projets d'insurrection ou d'attentat, Sexby en était, à ce qu'il paraît, l'auteur; mais il avait trop compté sur sa haine pour susciter des assassins et sur son adresse pour échapper à la police de Cromwell; il fut découvert à Londres, arrêté et mis à la Tour[2], où il mourut au bout de quelques mois[3], déclarant tantôt

[1] Le 1er juin 1657.
[2] En juillet 1657.
[3] En janvier 1658.

avec orgueil, tantôt avec trouble, que c'était lui qui avait ourdi le complot de Sindercombe et écrit le pamphlet qui faisait tant de bruit[1].

Au milieu de cette fermentation ennemie, le 26 juin 1657, une estrade fut élevée dans Westminster-Hall. Le fauteuil royal d'Écosse, apporté de l'abbaye de Westminster, y était placé sous un dais. Au-devant et plus bas était une table couverte d'un tapis de velours de Gênes rose, garni de franges d'or. Sur cette table étaient la Bible, l'épée et le sceptre de la République. Devant la table, sur un fauteuil, était assis sir Thomas Widdrington, orateur du Parlement. A quelque distance, des siéges avaient été dressés en amphithéâtre, destinés aux membres du Parlement. Au-dessous, des places étaient réservées pour les aldermen de la Cité et pour le reste des spectateurs.

Vers deux heures, précédé et suivi d'un cortége nombreux et magnifique, Cromwell entra dans la salle. Après lui et son cortége, venaient les membres du Parlement. Au milieu de bruyantes acclamations, Crom-

1 *The Harleian Miscellany*, t. IV, p. 289-305;—Thurloe, *State-Papers*, t. VI, p. 485, 560;—Burton, *Diary*, t. II, p. 312-314;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 390. On a souvent attribué ce pamphlet au colonel Silas Titus, presbytérien royaliste qui, après la restauration, en réclama en effet l'honneur, et dut probablement à cette assertion sa charge de gentilhomme de la chambre de Charles II. Mais l'examen attentif des circonstances et des témoignages donne, à mon avis, lieu de croire bien plutôt, avec Godwin, que *Sexby* était réellement l'auteur de *Killing no murder*.

well s'assit dans le fauteuil royal d'Écosse. A sa gauche, étaient le lord maire de la Cité et l'ambassadeur de Hollande; à sa droite, l'ambassadeur de France et Robert, comte de Warwick, qui, dans la marche, portait devant lui l'épée. L'orateur, au nom du Parlement, présenta à Cromwell une magnifique robe de velours pourpre bordée d'hermine, une Bible richement reliée, avec des fermoirs d'or, une épée à riche poignée et un sceptre d'or massif. Il fit un discours sur ces quatre emblèmes, prit la Bible, et ouvrit devant Cromwell la formule du serment qu'avait arrêtée le Parlement: « En présence « et au nom du Dieu tout-puissant, je promets et jure « que, de tout mon pouvoir et de tout mon entende- « ment, je soutiendrai et maintiendrai la vraie religion « chrétienne protestante réformée, dans sa pureté, « comme elle est contenue dans les saintes Écritures de « l'ancien et du nouveau Testament, et que j'en encou- « ragerai la profession et les fidèles; et aussi que, de « tout mon pouvoir, je m'efforcerai, comme magistrat « suprême de ces trois nations, de maintenir la paix et « la sécurité, et les justes droits et priviléges du peuple; « et qu'en toutes choses, je gouvernerai le peuple de « ces nations conformément à la loi. »

Cromwell prêta ce serment. Le docteur Manton fit une prière. Le héraut d'armes, au son des trompettes, proclama Son Altesse Olivier Cromwell Protecteur d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande et de tous les domaines et territoires qui en dépendent. A quoi le peuple répondit par ses acclamations : « Dieu sauve le lord Protecteur!

« Vive longtemps Son Altesse ! Huzza ! » Cromwell se leva, salua l'assemblée, descendit de l'estrade, et suivi de tout son cortége, retourna en pompe à Whitehall. Les membres du Parlement rentrèrent dans leur salle, et s'ajournèrent au 20 janvier suivant[1].

Ainsi fut inauguré, pour la seconde fois, le Protectorat de Cromwell, tel que l'établissait la nouvelle constitution, réglée de concert par Cromwell et le Parlement. Les deux Chambres étaient rétablies. Le gouvernement était concentré aux mains du Protecteur. Il avait le droit de nommer son successeur. Ce n'était plus la République. Il y manquait le droit héréditaire et le titre de Roi, c'est-à-dire la Monarchie.

Cromwell l'avait formellement refusée. En apparence, son honneur était sauf. Il ne souffrait pas non plus dans son pouvoir. Délaissée après avoir été poussée, la Chambre ne voulut ou n'osa montrer aucun ressentiment. Tout ébranlement dans l'armée cessa ; contents et non enivrés de leur succès, les officiers opposants se rallièrent autour du Protecteur ; il restait puissant et redouté. Pourtant, il avait reçu une profonde atteinte. Ses ennemis le taxaient d'irrésolution et de pusillanimité : « Les majors généraux et les officiers de l'armée, « écrivait l'un d'eux à Hyde[2], se rient de ses espérances

[1] *Parliam. Hist.*, t. XXI, p. 148, 152-159 ;—*Journals of the House of commons*, t. VII, p. 577-578 ;—Burton, *Diary*, t. II, p. 511-515 ;—Whitelocke, p. 662-664 ;—*Cromwelliana*, p. 165-167.

[2] M. Broderick à sir E. Hyde, 7 mai 1657; Clarendon, *State-Papers*, t. III, p. 339 ; *Hist. of the Rebellion*, l. xv, c. 31.

« et le méprisent pour ses craintes; dans l'opinion des « spectateurs impartiaux, tour à tour il joue et manque « follement sa fortune. » Ses plus intimes amis furent surpris et attristés en le voyant hésiter et reculer à ce point : « Tout homme sage dans le public, écrivait « Thurloe à Henri Cromwell[1], s'étonne de tant de dé« lais; si ce Parlement ne nous établit pas définitive« ment, il n'y a point d'espoir qu'aucun Parlement le « fasse jamais; il n'en viendra jamais aucun qui y con« sacre autant de temps, ni qui fasse la moitié de ce « qu'a fait celui-ci. » Évidemment, dans la pensée de ses contemporains, Cromwell fut diminué par sa conduite dans cette circonstance; il avait tenté plus qu'il n'avait pu; il avait désiré et renoncé. Quand on est placé si haut et sur une pente si glissante, il faut ou monter toujours, ou rester immobile; si l'on s'arrête en essayant de monter encore, on descend.

Mais Cromwell savait subir sans bruit les échecs qu'il était bien résolu de ne pas accepter; et toujours confiant dans les retours de la fortune, il ne songeait plus, dès qu'il en avait besoin, qu'à les préparer et à les attendre. Il commença son nouveau travail par un acte de vengeance qui semblait hardi et qui fut facile; parmi les adversaires qui s'étaient opposés à sa royauté, Lambert avait été l'un des plus ardents et des plus efficaces; hostilité qui eût été singulière après les services que Lambert avait reçus de Cromwell et ceux qu'il lui avait ren-

[1] Le 29 avril 1657; Thurloe, *State-Papers*, t. VI, p. 243.

dus, si la présomption et la vanité n'expliquaient toutes les inconséquences. Lambert avait poussé à la fortune de Cromwell tant qu'il avait cru qu'elle serait viagère, et que, lui aussi, il pourrait un jour devenir Lord Protecteur. C'est l'un des plus pernicieux effets de la fortune révolutionnaire d'un grand homme qu'elle fait, de tous les sots ambitieux, autant de prétendants aux mêmes grandeurs. Lambert ne put supporter l'idée que le pouvoir de Cromwell devînt héréditaire, et lui enlevât ce qu'il regardait comme son avenir. Soit volontairement et par humeur, soit qu'il n'y eût pas été invité, il n'assista point au banquet que Cromwell donna au Parlement et aux officiers après la proclamation du nouveau Protectorat; et quand le jour vint de prêter serment de fidélité au Protecteur, Lambert fut encore absent. Cromwell le fit venir : « Je ne pense pas, lui dit-il, que votre « refus provienne de la nouvelle constitution de l'auto« rité; vous pouvez vous rappeler que c'est vous qui « m'avez, le premier, pressé d'accepter le titre de Roi; « si vous êtes mécontent de l'état actuel des affaires, je « vous redemanderai votre commission. »—« Si j'avais « prévu que vous me la redemanderiez, répondit Lam« bert, je l'aurais apportée; vous pouvez l'envoyer cher« cher quand il vous plaira. » Deux jours après, Cromwell lui retira en effet tous ses emplois; mais soigneux de l'abaisser en le disgraciant, et pour conserver encore sur lui quelque prise, il lui laissa un traitement de deux mille livres sterling, et Lambert, qui l'accepta, alla vivre oublié dans sa maison de campagne de Wimble-

dow, cultivant ses fleurs et épiant l'occasion de se venger à son tour[1].

Pendant qu'il écartait ainsi un ennemi incommode, la mort délivra Cromwell d'un témoin sévère. Dans les premiers jours d'août 1657, l'amiral Blake rentrait en Angleterre sur son vaisseau le *Saint-George,* après avoir, le 20 avril précédent, remporté sur les Espagnols, dans la baie de Ténériffe, la plus périlleuse et la plus éclatante de ses victoires. Arrivé en vue de Plymouth, Blake épuisé par les blessures, la maladie, et par son dévouement aux rudes devoirs d'une campagne d'hiver, à la tête d'une flotte délabrée, rendit l'âme au moment où l'aspect des côtes de la terre natale réjouissait ses derniers regards, et les mêmes signaux qui annonçaient son retour annoncèrent qu'il avait cessé de vivre. Ce fut, pour l'Angleterre, une douleur publique; Cromwell s'empressa d'honorer avec éclat les restes du héros républicain qui avait usé sa vie à illustrer son pays en servant un pouvoir qu'il n'aimait pas. Transporté par la Tamise à Greenwich, au milieu du deuil de tous les navires qui couvraient le fleuve, le corps resta quelques jours solennellement exposé sur cette même place où s'élève aujourd'hui l'hôtel des Invalides de la marine anglaise; et le 4 septembre, les obsèques de Blake furent

1 Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 370-371, dans ma *Collection*;—Mistriss Hutchinson, *Mémoires*, t. II, p. 260; *ibid.*;—*Life of Cromwell*, p. 358;— Mark Noble, *Memoirs of the Protectoral House*, t. I, p. 366;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. xv, c. 30, 34, 39, 64; —Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 415-418.

célébrées dans l'abbaye de Westminster, avec tous les honneurs que la pompe officielle et la sympathie populaire peuvent répandre sur un tombeau[1].

Le nouveau Protectorat n'était, pour Cromwell, qu'un pas de plus vers le but auquel il aspirait; mais c'était un pas considérable; il se voyait enfin en présence d'un Parlement bien disposé pour lui, et monarchique dans sa constitution comme dans ses sentiments. Il avait à former cette *autre Chambre* qu'on venait de rétablir en principe, et à préparer la seconde session du Parlement ainsi complété. C'était, pour lui, une occasion naturelle de rallier à son gouvernement des hommes considérables et de donner d'avance, à sa royauté future, de vrais royalistes pour appuis. Il chercha partout, dans sa propre maison comme dans le pays, des moyens d'accomplir ce dessein. De ses quatre filles, deux restaient à marier, Marie et Françoise, toutes deux jeunes et faites pour plaire : Marie, spirituelle avec bon sens, active, fière, remuante, dominante, passionnément préoccupée des intérêts de sa famille et des vues de son père avec qui ses traits offraient, dit-on, quelque ressemblance; Françoise, belle, vive, gaie, séduisante et disposée à de tendres entraînements. Un jeune homme d'un rang élevé, Thomas Bellasis, vicomte Faulconbridge, revenait, vers cette époque, de ses voyages sur le continent, et avait

[1] *Robert Blake*, p. 361-365;—Whitelocke, p. 664-665;—Clarendon, *Hist. of the Rebell.*, l. xv, c. 57;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 418-421.

témoigné, en passant à Paris, des sentiments très-favorables au Protecteur : « C'est un homme de talents « rares, écrivait Lockhart à Thurloe[1], et doué de qua- « lités qui le rendent propre au service de Son Altesse « et du pays ; il s'est montré fort troublé du bruit ré- « pandu par l'ennemi (le parti royaliste) qu'il était « catholique, et il s'est vivement défendu de toute incli- « nation semblable. Il pense que le nouvel établisse- « ment de gouvernement conviendra à toute la no- « blesse du pays, à l'exception d'un petit nombre de « personnes que pourront retenir des intérêts ou des « liens de parenté. » Cromwell accueillit avec empressement ces ouvertures, et le 18 novembre 1657, sa fille Marie épousa lord Faulconbridge. Françoise, la plus jeune, avait paru un moment réservée à de bien plus hautes destinées ; lord Broghill s'était attaché à l'idée de la faire épouser à Charles II et d'accomplir, à ce prix, la restauration ; on dit même que Charles s'y était laissé croire assez enclin, et que lady Dysart, amie, trop intime peut-être, du Protecteur, en avait entretenu la Protectrice qui avait tenté, mais sans succès, d'y amener son mari : « Vous êtes folle, avait répondu « Cromwell à sa femme ; Charles Stuart ne peut jamais « me pardonner la mort de son père, et s'il le faisait, il « serait indigne de la couronne. » A défaut du roi d'Angleterre, il fut question, pour lady Françoise, d'un prince français, le duc d'Enghien, fils aîné du prince de

[1] Le 21 mars 1657.

Condé, et une souveraineté, conquise dans les Pays-Bas espagnols, devait être le prix de cette alliance. Mais cette idée aussi n'eut aucune suite, et Cromwell projetait de marier sa fille à un riche gentilhomme du comté de Glocester lorsqu'il eut lieu de soupçonner, d'après des rapports domestiques, qu'un de ses propres chapelains, Jérémie White, aimable, gai et encore jeune, faisait secrètement la cour à lady Françoise, et n'était peut-être pas loin de réussir. Entrant brusquement un jour dans l'appartement de sa fille, le Protecteur surprit White à ses genoux et lui baisant la main : « Que veut dire ceci? » demanda-t-il; — « Que Votre Altesse daigne m'entendre, » répondit White sans se troubler, et montrant une des femmes de lady Françoise qui se trouvait dans la chambre : « Je fais depuis longtemps ma cour à cette per« sonne, et je ne réussis pas; je suppliais milady d'in« tercéder pour moi. » — « Comment donc, dit Crom« well à la jeune femme, Jérémie est de mes amis, et « j'espère que vous le traiterez comme tel; » — « Si « M. White veut me faire cet honneur, répondit-elle en « s'inclinant respectueusement, je ne m'y refuserai « point; » — « C'est bien, reprit le Protecteur, faites venir « Goodwin, et que cette affaire se fasse tout de suite, « avant que je sorte de la chambre. » Le chapelain Goodwin arriva; White ne recula point; il fut sur-le-champ marié à la jeune femme que Cromwell dota convenablement; et peu de temps après, le 11 novembre 1657, lady Françoise épousa Robert Rich, petit-fils du comte de Warwick, et qui devait être un jour, à ce titre,

l'un des plus grands seigneurs de l'Angleterre. Quoique lord Warwick fût son ami particulier, le Protecteur apporta d'abord, pour des arrangements de fortune, quelques délais à ce mariage; mais l'empressement de lady Françoise elle-même l'obligea bientôt à les lever: « Je vous dirai entre nous, » écrivait sa sœur Marie à leur frère commun Henri Cromwell[1] « qu'ils sont déjà « si engagés l'un à l'autre que le mariage ne saurait, à « aucun prix, être rompu. » Le Protecteur en était, à coup sûr, très-satisfait, car il le fit célébrer avec grande pompe, et se livra lui-même, dans les fêtes intérieures de Whitehall, à des accès de gaieté qui témoignaient de sa joie plus que de son bon goût[2].

Ses filles ainsi établies dans la haute aristocratie, il chercha là aussi des forces et des ornements pour la seconde Chambre qu'il avait à former; c'était instinct des grandes conditions du gouvernement plutôt que vanité; il voulait assurer à son pouvoir l'adhésion des noms consacrés par le temps et dans l'histoire du pays. Parmi les membres de l'ancienne Chambre des

1 Cette lettre, d'après les *State-Papers* de Thurloe (t. V, p. 146), est datée du 28 juin 1656; je suis porté à croire qu'il y a là une erreur, et que la date doit être le 23 juin 1657; il me paraît difficile qu'en de telles circonstances, le mariage se fût fait attendre du 23 juin 1656 au 11 novembre 1657.

2 Thurloe, *State-Papers*, t. V, p. 146; t. VI, p. 104, 125, 134, 573, 628;—Mark Noble, *Memoirs of the Protectoral House*, t. I, p. 123-157, 311-319; t. II, p. 388-402;—*Cromwelliana*, p. 169;—Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. IV, p. 184-186; t. V, p. 365-369;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 421-422.

Lords, sept consentirent à recevoir, pour la nouvelle, ses lettres de convocation. Il y appela en outre neuf grands fonctionnaires civils, quinze officiers généraux, parmi lesquels quelques-uns des plus humbles soldats de fortune de la guerre civile, des gentilshommes de campagne et des bourgeois importants dans leur comté ou dans leur ville, et les plus notables des acteurs qui avaient figuré dans les derniers parlements de la Révolution; en tout soixante-trois personnes, sans compter huit grands juges des cours de justice appelés à siéger comme assistants. Le Protecteur eut grand'peine à former cette liste : il rencontrait tantôt beaucoup d'hésitation, tantôt un empressement incommode : « La difficulté est ex-« trême, » écrivait Thurloe à Henri Cromwell[1], « entre « ceux qui conviendraient fort mais ne veulent pas, et « ceux qui désirent vivement mais ne conviennent pas. » L'un des chefs les plus ardents de l'opposition, sir Arthur Haslerig, était désigné, mais on doutait de son acceptation : « Qu'il ne manque pas de venir, » lui fit dire Lenthall, désigné aussi; « assurez-le de ma part que « tous ceux qui entreront dans cette Chambre seront à « jamais pairs d'Angleterre, eux et leurs héritiers. » Enfin, le 10 décembre 1657, au dernier terme permis par l'acte constitutionnel du Protectorat, la liste fut publiée; les lettres de convocation, qui ne conféraient et n'excluaient point l'hérédité du siége, furent adressées aux membres nommés; et, le 20 janvier 1658, les deux

[1] Le 1er décembre 1657.

Chambres du Parlement se réunirent, l'une dans la salle ordinaire de la Chambre des Communes, l'autre dans la salle de l'ancienne Chambre des Lords[1].

La session s'ouvrit avec des formes significatives; l'huissier à la verge noire vint avertir les Communes que Son Altesse le lord Protecteur était dans la Chambre des Lords et les y attendait. Elles s'y rendirent et Cromwell prit la parole en ces termes : « Milords et Mes- « sieurs de la Chambre des Communes, » comme l'eût fait le roi sous l'ancienne monarchie. Son discours fut bref et peu remarquable; il se borna à insister sur le bon état du pays qui devait être satisfait, car il jouissait enfin des libertés religieuses et civiles pour lesquelles, pendant dix ans, il avait combattu : « Je ne vous par- « lerai pas longtemps, je suis atteint de quelque souf- « france; » il répéta cela deux fois, et donna la parole à Nathaniel Fiennes, premier lord commissaire du grand sceau, qui débuta en disant : « C'est une marque si- « gnalée de la providence de Dieu que nous voyions, « dans ce jour, en ce lieu, un chef de l'État et deux « Chambres du Parlement. Jacob disait à son fils « Joseph :—Je ne croyais plus voir ton visage, et voici, « Dieu m'a fait voir et toi, et ta famille aussi,—c'est-à- « dire les deux fils de Joseph, Éphraïm et Manassé. « Combien d'entre nous pourraient dire :—Nous ne « croyions plus voir parmi nous un chef de l'État, et

1 *Parliam. Hist.*, t. XXI, p. 165-169;—Thurloe, *State-Papers*, t. VI, p. 647-648;—Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 372-374, dans ma *Collection*.

« voici, Dieu nous fait voir un chef de l'État avec ses « deux Chambres du Parlement.... Dieu veuille les « traiter comme il fit Éphraïm et Manassé, et faire de « ces deux Chambres du Parlement comme de Lia et « de Rachel qui fondèrent la maison d'Israël ! » Fiennes disserta pendant plus d'une heure, dans un commentaire diffus, subtil et lourd, quoiqu'au fond judicieux et opportun, sur les mérites de la nouvelle constitution monarchique et parlementaire du Protectorat, sur les dangers qui la menaçaient, sur la conduite qu'il fallait tenir, dans les Chambres et dans le pays, pour les éviter; puis, s'adressant au Protecteur lui-même : « Quoi que vous soyez maintenant ou que vous deviez « être un jour, » lui dit-il, « quoi que vous ayez fait ou « que vous puissiez faire, quelques talents que vous « ayez reçus ou que vous puissiez recevoir encore en « don, tout cela ne vient pas de vous et n'est pas pour « vous; tout cela vient de Dieu et est pour le service de « Dieu et le bien des hommes, spécialement du peuple « de Dieu parmi les hommes.... Marchons donc tous « la face tournée et les yeux fixés vers ce but; que « chacun de nous s'acquitte fidèlement, et à sa place, de « son propre devoir; et accomplissons l'œuvre que « Dieu nous a assignée dans cette vie, afin que dans « la vie à venir nous puissions entendre ces douces et « bienheureuses paroles : « Venez, bons et fidèles servi- « teurs; entrez dans la joie de votre maître[1]. »

[1] Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 608-619 ;—

Malgré ce langage solennellement satisfait, au fond le Protecteur et son chancelier étaient tristes, et ils avaient raison de l'être ; dans tous les esprits, l'avenir était plus que jamais obscur et incertain; évidemment Cromwell ne renonçait point à se faire roi; surmonterait-il les obstacles devant lesquels il venait d'échouer? Sa santé chancelante enhardissait ses ennemis et troublait ses partisans; les plus dévoués hésitaient à s'engager plus avant dans sa fortune. Parmi les sept anciens lords qu'il avait appelés à la nouvelle Chambre, un seul, lord Eure, vint y prendre son siége; les six autres ne parurent point : « Je ne veux pas, » dit le comte de Warwick, « m'asseoir à côté du cordonnier Hewson. » Pour remplir convenablement sa Chambre Haute, le Protecteur avait enlevé à la Chambre des Communes quelques-uns des chefs les plus habiles et les plus influents de son parti. Et non-seulement ses adversaires y restaient; mais ceux-là même qu'il en avait violemment exclus, à l'ouverture de ce Parlement, se présentaient pour y rentrer; et lui-même il n'osait songer à les exclure de nouveau, car ils offraient de prêter le serment qu'exigeait la nouvelle constitution ; et les amis du Protecteur, empressés à saisir cette occasion de se laver de la honte qu'ils avaient naguère acceptée, repoussaient hautement toute idée d'une seconde exclusion. Dès le premier jour de la session, six commissaires furent établis à la porte

Parliam. Hist., t. XXI, p. 169-194;—*Journals of the House of commons*, t. VII, p. 578-587.

du Parlement pour recevoir le serment des membres qui arrivaient, et presque tous ceux qui avaient été exclus en septembre 1656 le prêtèrent sans balancer. On attendait avec curiosité ce que ferait sir Arthur Haslerig que le Protecteur avait nommé membre de l'autre Chambre; il n'y parut point, se tint quelques jours caché, et, le 25 décembre, il se présenta inopinément à la Chambre des Communes, demandant à prêter serment. On hésitait à l'admettre; il appartenait à l'autre Chambre, disait-on; sir Arthur insista péremptoirement : « J'ai été élu par le peuple pour siéger ici; je « prêterai volontiers le serment; je serai fidèle à la per« sonne de milord Protecteur; je ne veux tuer per« sonne. » Il fut admis et prit sur-le-champ sa place à la tête de l'opposition[1].

Elle avait déjà engagé la lutte. Dès le surlendemain de l'ouverture de la session[2], deux messagers vinrent de la part de la Chambre des Lords inviter la Chambre des Communes à se joindre à eux dans une humble Adresse à Son Altesse pour faire fixer un jour de prières publiques dans tout le pays. Une vive rumeur s'éleva soudain : « Vous n'avez point de message à recevoir d'eux, « à titre de Lords, » s'écrièrent plusieurs membres;

[1] *Journals of the House of commons,* t. VII, p. 578;—Burton, *Diary*. t. II, p. 316 et suiv., 346;—Ludlow, *Mémoires,* t. II, p. 374-378, dans ma *Collection*;—Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches,* t. II, p. 609-611, 621.

[2] Le 22 janvier 1658.

« ils ne sont qu'un essaim sorti de chez vous ; vous avez « décidé qu'il y aurait une autre Chambre, mais non « pas des Lords ; on vous traite comme des enfants ; « parce que vous avez dit A, il faut que vous disiez B. » Personne n'osa réclamer contre cette colère ; pourtant on voulut se donner le temps de réfléchir ; on se contenta de répondre que la Chambre enverrait une réponse par ses propres messagers[1].

Cromwell sentit sur-le-champ la portée du coup : les Communes républicaines et seules souveraines se soulevaient contre le rétablissement des trois pouvoirs de l'ancienne monarchie ; la nouvelle constitution du Protectorat était attaquée dans ses retours vers le passé et dans ses tendances pour l'avenir. Le 25 janvier 1658, le Protecteur convoqua les deux Chambres à Whitehall, dans la salle des Banquets ; et là, pendant plus d'une heure, il les entretint des dangers extérieurs et intérieurs dont l'Angleterre était menacée. Au dehors, dans toute l'Europe, le Protestantisme était violemment attaqué et compromis ; en Allemagne, en Italie, en Suisse, la maison d'Autriche et le Pape conservaient ou reprenaient l'ascendant ; le plus fidèle allié protestant de l'Angleterre, le roi de Suède, était battu en Pologne et en guerre avec son voisin, le roi de Danemark : « Vous « dites peut-être que tout cela est bien loin et ne vous « importe en rien. A la bonne heure. Moi, je vous dis

[1] *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 581 ; — Burton, *Diary*, t. II, p. 339-344.

« que cela vous importe, que votre religion et la bonne « cause en Europe y sont engagées. Je dis qu'il s'agit « aussi de votre commerce et de votre sûreté. Vous vous « êtes toujours tenus heureux d'être entourés d'un « grand fossé qui vous sépare du monde. Vous ne pour- « rez pas maintenir votre fossé ni votre navigation, à « moins que vous ne changiez vos vaisseaux en esca- « drons et en bataillons, et que vous n'alliez vous dé- « fendre sur la terre ferme.... Vos alliés, les Hollan- « dais, professent un principe que, grâce à Dieu, nous « n'avons jamais connu; ils vendront des armes et « loueront leurs vaisseaux à vos ennemis.... Adressez- « vous à la Bourse; vous apprendrez là qu'on a engagé « des bâtiments pour transporter chez vous quatre mille « hommes de pied et mille chevaux, au service de ce « jeune homme, le fils du feu roi.... Et au dedans, je « vous le demande, quelle est votre situation?.... « N'êtes-vous pas misérablement divisés en toutes sortes « de sectes, sectes religieuses et sectes civiles? Et que « veulent toutes ces sectes? prendre le pouvoir, être « les maîtresses du pays.... Depuis six ans enfin, après « dix ans de guerre, nous avons la paix, la paix et « l'Évangile. N'ayons qu'un cœur et qu'une âme pour « maintenir cette paix et les justes droits de cette na- « tion.... Pour moi, j'ai acquitté ma conscience; vous « jugerez s'il n'y a pas danger.... Tant que je vivrai, « je serai prêt à lutter et à tomber avec vous dans cette « cause.... Milords et Messieurs des deux Chambres du « Parlement, car c'est ainsi que je dois vous appeler,

« tous ceux qui reçoivent de concert avec moi le pouvoir « exécutif de ces nations, je jure solennellement de gouver- « ner selon les lois qui sont maintenant en vigueur; « je tiendrai mon serment. »

Ces vues si sensées et si fermes auraient dû produire une impression profonde; mais elles étaient exclusivement et hautement exprimées; Cromwell d'ailleurs avait déjà et plus d'une fois [illegible] ces choses-là, qui à peu près bien que vraies, elles étaient usées, car il s'en était trop servi. Surtout la confiance manquait dans leur sincérité; ceux-là même qui trouvaient que Cromwell avait raison [illegible] de lui en l'écoutant et ne voulaient pas se livrer à lui. Enfin il y avait, dans ses paroles, un certain air de [illegible] qui en énervait la vertu. Elles ne furent point efficaces; en rentrant dans leur salle après cette audience, les Communes reprirent avec un redoublement d'ardeur le débat sur les Lords [illegible]. La question ne [illegible] pas une simple question de [illegible] et [illegible] dans le présent; elle devint en peu de temps une vaste et spé- [illegible]: le Long Parlement, l'ancienne Chambre des Lords, l'Église épiscopale, la souveraineté nationale, toute la révolution et la guerre civile rentrèrent en scène: « Il faut, dit M. Scott, que nous mettions toutes « choses à découvert. Les Lords ne voudront pas se

[illegible]

[illegible]

« joindre à nous pour le procès du roi; nous nous « vîmes obligés de prendre à notre compte tout le sang « versé pendant dix ans, ou d'en reporter ailleurs la « responsabilité. Nous appelâmes le roi d'Angleterre à « notre barre et nous le jugeâmes. Il fut condamné et « exécuté pour son obstination et son crime. Qu'ainsi « périssent tous les ennemis de Dieu! La Chambre des « Lords s'ajourna alors et ne se réunit plus; un franc « adieu fut dit à tous ces pairs; on espérait bien que « le peuple d'Angleterre ne verrait plus au-dessus de « lui un pouvoir qui eût droit de dire *non* à ses volon- « tés. » Sir Arthur Haslerig ne fut pas moins violent que Scott : « Heureux sont Pym, et Strode, et Hamp- « den, s'écria-t-il[1], mes compagnons quand le feu roi « nous poursuivait comme traîtres! Ils sont morts! « Pourtant je suis bien aise d'être encore vivant pour « parler aujourd'hui. Ces Lords d'autrefois, si inutiles, « si pernicieux, ils renoncèrent volontairement à la vie, « et l'armée, notre armée de saints, leur accorda des « funérailles décentes. Irons-nous les déterrer aujour- « d'hui, après tant d'années qu'ils ont passées dans le « tombeau? Ne sera-ce pas une honte sur toute la na- « tion? Y a-t-il un homme dans cette Chambre qui n'ait « prêté serment de ne pas le souffrir? Pourquoi alors « repoussons-nous d'ici les Cavaliers? » Ces emportements révolutionnaires et républicains provoquaient de vives représailles : « Les Lords sont une Chambre du Par-

[1] Le 2 février 1658.

« lement, disait le colonel Shapcott[1]; cela est clair, par-
« faitement clair; et si cela est, a-t-on jamais vu en An-
« gleterre deux Chambres des Communes? Vous ne pou-
« vez pas les reconnaître comme une Chambre du Par-
« lement sans les appeler une Chambre des Lords. » —
« L'*autre Chambre*, dit M. Nanfan[2], c'est absurde; quand
« vous entrez ici et qu'ils parlent de vous, c'est vous qui
« êtes pour eux l'autre Chambre. » — « On nous dit : Ne
« refaites pas un Roi, ne refaites pas une Chambre des
« Lords, car Dieu les a couverts de mépris; je vous ren-
« voie ces paroles, s'écriait le major Beake[3]; Dieu a cou-
« vert aussi une République de mépris; y a-t-il eu une
« goutte de sang versée quand on l'a mise à la porte?
« Jamais, à coup sûr, République n'a fait moins de bruit
« en mourant. » — « Pour moi, dit M. Gewen[4], comme
« nous sommes un Parlement libre, je propose que nous
« rédigions un bill pour donner à Son Altesse la dignité
« et le titre de Roi, car la Providence les lui a conférés[5]. »

Pendant cinq jours, la Chambre ne fut qu'une arène de violences et de récriminations semblables. D'une part, l'entêtement révolutionnaire se donnant et se prenant lui-même pour de l'héroïsme républicain, et voulant lier, à tout prix et pour toujours, le sort du pays à

[1] Le 30 janvier 1658.
[2] *Ibidem.*
[3] Le 2 février 1658.
[4] Le 3 février 1658.
[5] *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 588-599, — Burton, *Diary*, t. II, p. 387, 406-407, 402, 401, 416, 424.

son propre sort; d'autre part, le zèle tantôt grossier, tantôt sceptique, des soldats et des légistes engagés au service d'un maître dont ils avaient longtemps partagé le succès et dont ils commençaient à pressentir le déclin. Dans cette lutte, la passion, plus sincère et plus contagieuse, des vieux révolutionnaires prévalut; la Chambre des Communes se refusa décidément à reconnaître la Chambre des Lords sous ce titre; et le 3 février 1658, elle vota qu'elle enverrait sa réponse à l'*autre Chambre* par ses propres messagers[1].

Le lendemain, 4 février, un peu avant midi, sans consulter ni avertir personne, le Protecteur monta tout à coup dans son carrosse, et suivi seulement de quelques gardes, il se rendit à la Chambre des Lords, et y fit appeler la Chambre des Communes. Son allocution fut courte et sévère : « Il avait espéré, dit-il, que Dieu ferait, de cette session, une bénédiction pour le pays; il croyait que la *Pétition et avis* votée par le Parlement avait placé le gouvernement sur un terrain ferme; il ne s'en était chargé que dans cette confiance et aux termes fixés par cet acte : « Je ne l'aurais pas entrepris s'il n'y avait « eu des personnes appelées à s'interposer entre moi et « la Chambre des Communes, et en état de prévenir les « entraînements populaires. J'ai reçu mission de nom- « mer une autre Chambre; je l'ai formée d'hommes de « votre rang et de votre qualité, disposés à vous tendre

[1] *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 591; — Burton, *Diary*, t. II, p. 441.

« la main, capables de faire contre-poids à vous, à moi, « à eux-mêmes.... S'il y avait eu en vous quelque in- « tention d'établissement solide, vous l'auriez fondé sur « cette base.... Au lieu de cela, au lieu d'accepter ce « régime comme une chose convenue, vous avez voulu « avoir je ne sais pas quoi; vous vous êtes mis en pièces, « vous et toute la nation;.... et cela, au moment où le « roi des Écossais a, de l'autre côté de l'eau, une armée « prête à s'embarquer pour envahir l'Angleterre.... De « tout cela il ne peut venir que de la confusion et du « sang. Puisque telle est votre conduite, je crois qu'il « est grand temps de mettre fin à votre session, et je « dissous ce Parlement. Que Dieu juge entre moi et « vous! »—« Amen! » répondirent, à haute voix, quelques-uns des opposants[1].

Cette brusque mesure excita dans le public, et autour de Cromwell lui-même, une émotion très-vive; comme Charles Ier, il voulait donc rompre avec tout Parlement et aucun Parlement ne pouvait vivre avec lui. Quelques-uns de ses plus intimes confidents, Fleetwood, Whitelocke, Thurloe lui-même, dit-on, avaient tenté de l'en détourner; ils auraient bien voulu se reposer enfin dans les bonnes situations qu'il leur avait faites; ils étaient las des périls et des efforts nouveaux qu'il recommençait sans cesse à leur imposer. Cromwell désirait plus

[1] *Journals of the House of commons*, t. VII, p. 592; — Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 645-651; — Burton, *Diary*, t. II, p. 462-470; — Thurloe, *State-Papers*, t. VI, p. 778, 781.

ardemment qu'eux tous un établissement définitif et stable; mais, pour lui, le seul établissement définitif et stable, c'était la monarchie, avec ses vraies conditions de force et de durée; ni son grand esprit, ni sa haute ambition ne pouvaient se contenter à moins, et à travers des détours infinis, et quels que fussent les obstacles, il poursuivait obstinément son but, également incapable et de renoncer à l'espérance de l'atteindre, et de s'arrêter tant qu'il ne l'aurait pas atteint. Il venait de faire un grand pas; le régime des deux Chambres était redevenu l'ordre constitutionnel et légal; il voulait garder sa conquête. Il voyait bouillonner autour de lui l'esprit révolutionnaire irrité et inquiet de ce retour des institutions monarchiques qui le menaçait d'une défaite irréparable; les Anabaptistes, les Niveleurs, les sectaires religieux et politiques de toute sorte tenaient des réunions, préparaient des pétitions pour s'élever contre ces innovations rétrogrades et pour redemander à leur tour la vraie république, sans Protecteur comme sans Chambre des Lords. L'opposition dans le Parlement, Haslerig et Scott entre autres, étaient le point d'appui de ces espérances et de ces menées, impuissantes tant qu'elles ne pouvaient procéder que par la sédition, redoutables dès qu'elles trouvaient dans les pouvoirs légaux, par connivence ou par faiblesse, des organes et des défenseurs. Cromwell voulut, à tout risque, frapper ses ennemis à la tête; quand le Parlement revêche ne serait plus là, il aurait aisément raison de la populace révolutionnaire;

et plus tard, il se promettait un autre Parlement plus intelligent ou plus docile, qui lui ferait faire vers son but de nouveaux et derniers pas[1].

Le surlendemain de la dissolution, il réunit à Whitehall un grand conseil d'officiers et leur en exposa les motifs : une invasion et une insurrection imminentes; Charles Stuart uni avec les Espagnols, les Espagnols avec les Cavaliers, les Cavaliers avec les Niveleurs et tous les brouillons de l'Angleterre; la guerre civile et l'anarchie près de recommencer, et tout le fruit des travaux et des victoires de l'armée perdu pour le pays et pour l'armée elle-même. C'étaient là les maux qu'il avait voulu prévenir en renvoyant un Parlement qui leur ouvrait la porte par son opposition et ses discordes. Il n'avait fait d'ailleurs que maintenir l'acte constitutionnel que ce même Parlement avait voté et juré, et que, lui aussi, il avait juré. L'armée et ses chefs étaient-ils résolus à le maintenir avec lui? Voulaient-ils défendre la paix publique, la religion, la liberté, leurs propres droits et leurs propres biens, ou laisser retomber l'Angleterre et leurs familles dans la confusion et dans le sang? Un vif assentiment se manifesta; presque tous les assistants s'écrièrent qu'ils étaient prêts à résister et à tomber, à vivre et à mourir avec lui. Cromwell ne se payait pas d'apparences et poussait vivement ses

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. VI, p. 709, 775, 796 ;—*Parliam. Hist.*, t. XXI, p. 205, 206 ;— Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 651 ;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 492-495.

avantages; il avait remarqué quelques officiers froids et silencieux; il s'adressa directement à eux, entre autres à Packer et à Gladman, le premier major commandant de son propre régiment, et leur demanda ce qu'ils feraient; ils répondirent qu'ils étaient prêts à combattre Charles Stuart et ses adhérents, mais qu'ils ne pouvaient s'engager aveuglément et en tous cas, ne sachant pourquoi, ni contre qui. Cromwell ne les maltraita point; mais, quelques jours après, par une épuration assez étendue, il fit sortir des rangs de l'armée les officiers qui s'étaient montrés mal disposés ou incertains; Packer entre autres fut écarté : « Je l'avais servi quinze « ans, depuis qu'il était lui-même capitaine d'un esca« dron de cavalerie jusqu'au moment de son grand « pouvoir, » disait, après la mort de Cromwell, ce rude et honnête républicain; « j'avais commandé un régi« ment pendant sept ans; et sans aucun jugement, par « un seul souffle de ses narines, je fus jeté dehors; je « perdis, non-seulement ma place, mais un ancien ami « de camp et de combat; et cinq capitaines sous mes « ordres, tous braves et intègres, furent renvoyés avec « moi parce qu'ils ne voulaient pas dire que c'était là « une Chambre des Lords[1]. »

Dans une telle situation et pour de tels mécontents, Lambert, disgracié et solitaire à Wimbledon, était un

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. VI, p. 789, 793, 806; — Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 651;—Burton, *Diary*, t. III, p. 165-167;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 496; — *Parliam. Hist.*, t. XXI, p. 205.

chef naturellement indiqué. Ils allèrent à lui et il les accueillit avec empressement. Les plus fougueux méditaient un complot qui n'allait à rien moins qu'à se saisir de la personne de Cromwell en lui présentant une pétition, à le jeter dans la Tamise par une des fenêtres de Whitehall, et à proclamer Lambert à sa place. Le colonel Hutchinson, qui se trouvait en ce moment à Londres, eut vent de ce dessein, non que les conjurés lui en fissent confidence, mais par quelques propos détournés et indiscrets. Chrétien et républicain sincère, Hutchinson, depuis l'expulsion du Long Parlement, s'était retiré de l'armée et de la politique; il détestait la tyrannie de Cromwell, mais il détestait encore plus celle des fous et des brouillons subalternes qui prétendaient à lui succéder : « Cromwell, dit mistriss Hutchin-« son, était brave et grand; Lambert n'avait qu'une « sotte et intolérable vanité. » Hutchinson alla voir Fleetwood, et sans nommer personne, il l'engagea à avertir Cromwell de se tenir sur ses gardes contre certains porteurs de pétitions qui pourraient bien en vouloir à sa vie. Cet avis donné, il se disposait à quitter Londres quand Cromwell l'envoya chercher avec instance, le combla de remercîments et de caresses, fit de longs efforts pour en obtenir des informations plus précises, et n'y réussissant pas, « Mais enfin, colonel, « lui dit-il, pourquoi donc ne voulez-vous pas venir et « marcher avec nous? » Hutchinson lui dit sans détour ses griefs, « qui sont, ajouta-t-il, ceux de tous les gens « de bien. » Cromwell l'écouta, discuta, se justifia; puis

le reconduisant jusqu'au bout de la galerie, en présence des personnes de sa cour qui se trouvaient là, il lui dit à haute voix et en l'embrassant : « Bien, colonel, « content ou non content, il faut que vous soyez des « nôtres; nous ne pouvons exempter plus longtemps « du service public un homme aussi capable et aussi « fidèle ; vous serez satisfait dans toutes les choses hon« nêtes et convenables[1]. »

Comme les officiers de l'armée, Cromwell réunit les aldermen de la Cité, et les entretint aussi des motifs de la dissolution, s'appliquant à les alarmer pour la sécurité de leur ville et la prospérité de leurs affaires. Il sentait vivement la nécessité de ménager cette puissante corporation, car depuis quelque temps, pour y acquérir quelque influence, beaucoup de royalistes y avaient fait entrer leurs fils à titre d'apprentis, et l'opposition au Protecteur y faisait de rapides progrès[2].

C'était le sentiment général que, dans toutes ces démonstrations, Cromwell exagérait beaucoup les périls dont le repos public et son gouvernement étaient menacés. Ses longs succès, l'adhésion constante du gros de l'armée, la soumission qu'il rencontrait partout, tant d'exemples de défection et de servilité, royaliste et républicaine, faisaient illusion sur l'état réel du pays. Indomptables dans leurs espérances comme dans leurs

[1] Mistriss Hutchinson, *Mémoires*, t. II, p. 262-268, dans ma *Collection;* p. 373-376 de l'édition anglaise de Bohn (Londres, 1848).

[2] *Parliam. Hist.*, t. XXI, p. 206-208;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. xv, c. 88.

haines, les partis ennemis se ranimaient à l'ombre de leurs défaites; dès qu'on vit le Protecteur brouillé avec le Parlement qui avait voulu le faire roi, un complot, plus grave qu'aucun de ceux qu'il avait jusque-là réprimés, s'ourdit contre lui de toutes parts. Malgré la parcimonie de la cour de Madrid et sa propre mollesse, Charles II avait enfin réuni, sur les côtes des Pays-Bas espagnols, un petit corps de troupes; quelques bâtiments de transport avaient été loués; les bruits d'une expédition prochaine prenaient quelque consistance; les royalistes d'Angleterre la sollicitaient ardemment, promettant de se lever en masse et nommant les villes dont ils s'empareraient, Glocester, Bristol, Shrewsbury, Windsor, dès que le roi aurait mis le pied sur le sol anglais. Les royalistes ne faisaient pas seuls de telles instances; plusieurs congrégations anabaptistes envoyèrent à Charles II un messager porteur d'une longue adresse, expression humble, mais sans bassesse, de leurs mécomptes, de leurs repentirs, de leurs désirs, de leurs espérances, et dans laquelle ils offraient formellement au roi leurs bras et leurs vies pour le rétablir sur son trône. Charles hésitait, bien qu'avec un peu de honte, à se relancer, sur la foi de ces démarches, dans les périls auxquels il avait si miraculeusement échappé. L'un de ses deux plus intimes conseillers, le marquis d'Ormond, le tira de peine en lui offrant d'aller lui-même à Londres observer les faits, apprécier les chances et juger, sur les lieux mêmes, si le moment était en effet venu, pour le roi, de relever en personne son drapeau. Hyde,

plus méfiant que Charles lui-même, s'opposait à ce voyage d'Ormond, « comme à une aventure déraison- « nable, disait-il, pour un dessein improbable. » Pourtant Ormond partit[1], et sous toutes sortes de déguisements, changeant sans cesse de demeure, il passa plus d'un mois à Londres, s'entretint avec des conspirateurs de toute origine, de toute condition, et revint sur le continent, affirmant qu'une tentative immédiate n'aurait aucune chance de succès, que le roi ne devait point s'y hasarder, mais que le Protecteur chancelait, qu'il était, dans une foule de cœurs, l'objet d'une haine passionnée, que les complots préparés contre lui étaient sérieux, qu'il avait promis, lui Ormond, de retourner dans les comtés de l'ouest où ils devaient éclater, et que le moment arriverait peut-être bientôt, pour le roi lui-même, de tenter en Angleterre quelque grand coup[2].

Ormond disait vrai : à peine avait-il quitté l'Angleterre que le mouvement de conspiration devint de jour en jour plus actif et plus étendu. Au nord, dans le comté d'York, sir Henri Slingsby, depuis deux ans retenu prisonnier dans Hull, se liait avec certains officiers de la garnison, pour que la place fût livrée à Charles II qui viendrait y débarquer. Au sud, dans le comté de Sussex, John Mordaunt, fils cadet du comte de Peterborough, s'efforçait de rallier à la cause royale les gentils-

[1] En janvier 1658.

[2] Clarendon, *Hist. of the Rebell.*, l. XV, c. 85-91, 103-131 ; — Carte, *Ormond's Life*, t. II, p. 175-179 ; *Ormond's Letters*, t. II, p. 118-186.

hommes ses voisins, et réussissait si bien que le fils de l'un des juges de Charles Ier, M. Stapley, consentait à recevoir de Charles II une commission pour lever, à son service, un escadron de cavalerie dont il prendrait, dans l'occasion, le commandement. A l'ouest, au centre, les mêmes menées se poursuivaient avec le même succès; des Niveleurs comme des Cavaliers, des Républicains comme des Niveleurs, d'anciens membres du conseil d'État de Cromwell comme des prédicateurs anabaptistes y étaient engagés; les rapprochements les plus inattendus s'accomplissaient; des manifestes concertés, bien que divers, se préparaient. A Londres enfin, sous les yeux de Cromwell, les conspirateurs poussaient l'audace à ce point qu'ils fixaient le jour et l'heure où ils devaient, les uns occuper les principaux postes de la Cité, les autres se saisir de la personne du lord maire, d'autres encore mettre le feu à la Tour et s'en emparer pendant que l'incendie absorberait l'attention et les efforts de la garnison.

Mais la vigilance de la police de Cromwell ne s'était pas énervée par le long usage, et elle se trouva présente et efficace partout où se fit sentir le péril. A Hull, deux des officiers à qui sir Henri Slingsby s'était ouvert n'écoutaient ses propositions que de l'aveu de leurs chefs, et pour en témoigner plus tard. Informé que M. Stapley était entré en rapport avec Charles Stuart, Cromwell le fit venir, le remplit de trouble en lui rappelant, avec une vivacité tour à tour menaçante et affectueuse, ce que pensait et avait fait son père, et il finit par lui

arracher l'aveu détaillé des desseins auxquels il avait pris part et les noms des personnes qui l'y avaient entraîné. Pendant qu'Ormond était à Londres, le Protecteur dit un jour à lord Broghill : « Un de vos anciens « amis vient d'arriver en ville.—Qui donc?—Le mar- « quis d'Ormond. » Lord Broghill protesta qu'il n'en savait rien. « Je sais cela, reprit Cromwell, mais si vous « voulez sauver votre ami, faites-lui dire que je sais où « il est et ce qu'il fait. » Cromwell avait à son service sir Richard Willis, l'un des principaux membres du petit comité secret chargé en Angleterre des affaires de Charles II. Willis s'était vendu au Protecteur, à condition qu'il n'aurait de rapports qu'avec lui et qu'il ne serait jamais appelé à témoigner contre personne. C'était avec Willis surtout qu'Ormond avait communiqué pendant son séjour à Londres; et pour se laver un peu, à ses propres yeux, de son indignité, Willis l'avait engagé à partir au même moment où le Protecteur lui-même lui faisait donner par lord Broghill ce salutaire avis. Cromwell témoignait volontiers ces généreux égards à ceux de ses ennemis qu'il honorait sans les redouter beaucoup; mais il n'en persistait pas moins, envers tous les autres, dans sa politique froide et rude. Sur tous les points de l'Angleterre, de nombreuses et rapides arrestations vinrent surprendre les conspirateurs, royalistes, républicains, anabaptistes : sir William Compton et le colonel John Russell, tous deux membres du petit conseil de Charles II, Hugh Courtney et John Rogers, deux prédicateurs sectaires

qui avaient répandu des pamphlets séditieux, Portman, naguère secrétaire de l'amiral Blake, Harrison et Carew, à peine sortis de prison, beaucoup d'autres, importants alors, aujourd'hui parfaitement inconnus, furent tout à coup saisis et envoyés à la Tour. Et à Londres, le matin même du jour marqué pour la grande insurrection [1], au moment où les conjurés se répandaient dans la ville pour se rendre à leurs postes, ils apprirent que leurs chefs venaient d'être enlevés dans la maison où ils étaient réunis; toutes les gardes avaient été doublées; la milice se mettait en mouvement; le colonel Barkstead, lieutenant de la Tour, s'avança jusqu'au centre de la Cité avec des troupes et cinq pièces de canon. Une quarantaine de conspirateurs et à peu près autant d'apprentis engagés à leur suite furent pris dans les rues. Partout ce grand complot, si général et si divers, fut déjoué et frappé d'impuissance, soit par avance, soit au moment de l'explosion [2].

Alors recommencèrent ces tristes scènes de procès, de condamnations et d'exécutions politiques dont l'Angleterre, depuis dix-huit ans, avait si souvent le tragique spectacle. Il y eut, parmi les conseillers du Pro-

[1] Le 15 mai 1658.

[2] Clarendon, *Hist. of the Rebell.*, l. xv, c. 94, 97, 100; l. xvi, c. 28-32; *State-Papers*, t. III, p. 388-402;—Thurloe, *State-Papers*, t. VI, p. 781, 786; t. VII, p. 25, 27, 77, 78, 82, 86, 88, 89, 144, 148;—Whitelocke, p. 673;—Carte, *Ormond's Letters*, t. II, p. 118-134;—*Sir Henry Slingsby's Memoirs*; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 492-527.

tecteur, quelque dissidence sur la juridiction devant laquelle seraient traduits les accusés : soit par respect du droit national, soit pour se séparer prudemment d'une tyrannie ardemment attaquée, Whitelocke et quelques autres redemandèrent le jury. Mais Cromwell voulait être sûr que ses ennemis seraient frappés. En vertu d'un acte du Parlement qu'il venait de dissoudre, il institua de nouveau[1] une haute Cour de justice, composée de cent trente membres choisis par lui et présidée par lord Lisle, l'un des juges de Charles Ier. Des régicides, des révolutionnaires compromis sans retour, des officiers bien disciplinés, des serviteurs éprouvés formaient cette liste sur laquelle figuraient aussi quelques noms plus impartiaux, entre autres celui de Whitelocke lui-même qui mit son courage et sa prudence à ne pas siéger. Du 25 mai au 1er juillet 1658, quinze des principaux conspirateurs furent successivement traduits devant ce tribunal d'exception auprès duquel le savant Maynard soutenait l'accusation au nom du Protecteur. Sir Henri Slingsby, le docteur Hewett, ecclésiastique épiscopal justement honoré, et John Mordaunt comparurent les premiers. Mordaunt était très-jeune; il venait de se marier; l'activité passionnée et intelligente de sa femme, les avis confidentiels de quelques juges qui se ménageaient dans l'avenir, un billet qu'on lui fit passer secrètement à l'audience, l'absence, volontaire ou achetée, d'un témoin légalement indispensable, le

[1] Le 27 avril 1658.

sauvèrent; il fut acquitté. Sir Henri Slingsby et le docteur Hewett furent moins heureux; ils contestèrent énergiquement la compétence de la cour : « Je demande « à être jugé par un jury, dit Slingsby; vous êtes mes « ennemis, pardonnez-moi cette expression; je vois « parmi vous des personnes qui ont séquestré et fait « vendre mes biens.... Vous m'accusez d'avoir violé « vos lois; je n'ai jamais pu les violer, car je ne m'y « suis jamais soumis. » Le langage du docteur Hewett fut moins fier, mais non pas moins ferme : « Je serais « désolé de faire, pour sauver ma vie, quelque chose « qui me fît perdre le repos de ma conscience; je porte « en moi un double caractère; je suis ecclésiastique et « citoyen; je ne renoncerai jamais, dans mon intérêt « personnel, à aucun des droits qui sont les droits de « mes concitoyens autant que les miens propres; » et il soutint, à ce sujet, contre l'avocat général et le président de la cour, un débat si obstiné que lord Lisle finit par lui dire : « Je vous ferai emmener; on vous a demandé, « plusieurs fois demandé de répondre; vous vous y « êtes refusé; greffier, au nom de la cour, je vous « somme d'en prendre acte, et faites emmener votre « prisonnier; — Mais milord, reprit Hewett.... — Emme« nez-le, emmenez-le, » s'écrièrent les juges. Il fut aussitôt emmené en effet, et condamné à mort, ainsi que Slingsby[1]. Mais quand on en vint à l'exécution de l'arrêt, le Protecteur eut, à son tour, dans sa propre maison,

[1] Les 25 mai et 1er juin 1658.

de tristes moments à subir; sir Henri Slingsby était oncle de lord Faulconbridge que sa fille Marie venait d'épouser; après la célébration officielle faite à Hampton-court par l'un des chapelains de Cromwell, le docteur Hewett avait lui-même consacré une seconde fois ce mariage, car les filles du Protecteur ne se seraient pas crues légitimement mariées si un prêtre de l'Église épiscopale n'avait béni leur union; et Cromwell lui-même y avait consenti, « par complaisance, disait-il, pour la folle importunité de sa fille. » De plus, le docteur Hewett célébrait en secret chez lui le culte anglican, et la fille favorite de Cromwell, lady Claypole, y assistait habituellement. Non qu'elle fût, comme on l'a prétendu, royaliste et favorable au retour de Charles Stuart; elle était tendrement dévouée à son père, tremblait pour sa sûreté et souhaitait son succès : « Le Seigneur nous a fait une grande grâce en sauvant mon « père des mains de ses ennemis, » écrivait-elle à ce moment même[1], quand le complot de Slingsby et de Hewett fut découvert, « car toute sa famille aurait, à « coup sûr, été perdue, et probablement la nation tout « entière aurait été plongée dans le sang. » Mais, sans se séparer de son père, lady Claypole était généreuse et affectueuse, et bien plus préoccupée de ses sentiments que des nécessités politiques. Elle fit, avec ses sœurs, d'ardents efforts pour obtenir la grâce du docteur Hewett. Cromwell aimait beaucoup sa fille; mais il

[1] Le 12 juin 1658.

croyait la rigueur indispensable, et son tempérament robuste et rude ne lui laissait pas pressentir le coup qu'une forte émotion douloureuse pouvait porter à une personne délicate, passionnée et malade. Il refusa péremptoirement. Hewett et Slingsby furent décapités, le 8 juin, à la Tour. Trois semaines après, le 1er juillet, la haute Cour condamna encore six autres conspirateurs, et trois d'entre eux furent pendus, traînés sur la claie et mis en quartiers avec toutes les circonstances barbares ordonnées par les lois du temps pour frapper d'effroi les complices et les spectateurs[1].

Pour le moment, le but fut atteint; la crainte contint la haine; les complots s'arrêtèrent; les conspirateurs se cachèrent ou s'enfuirent. Cromwell ne mit point d'acharnement à les rechercher; il laissa même reposer sa haute Cour et traduire devant le jury les prisonniers plus insignifiants qu'il avait encore entre les mains. Une fois de plus, ses ennemis avaient échoué; mais il avait l'esprit trop clairvoyant et trop ferme pour se méprendre sur la portée de son succès; il ne supprimait point les périls auxquels il échappait; sauvé aujourd'hui et pour demain peut-être, il se sentait toujours menacé; entre

[1] Whitelocke, p. 673; —Clarendon, *Hist. of the Rebell.*, l. xv, c. 98-102; —*State-Trials*, t. V, col. 871-936; —Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 46, 65, 98, 111, 121, 159, 162; — *Memoirs of sir Henry Slingsby;* — Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 388-393, dans ma *Collection*; —Mark Noble, *Memoirs of the Protectoral House*, t. I, p. 138, 143, 314; —Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 517-527; — Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 379-382.

lui et les partis acharnés contre lui, c'était une guerre à mort, et la chance était trop inégale; un jour, on pouvait le tuer, et lui, il fallait sans cesse recommencer à vaincre. Le sentiment, de jour en jour plus vif, de cette situation le jeta, pour sa propre sûreté, dans une vigilance incessante et inquiète; il était toujours armé et cuirassé; quand il sortait, il prenait plusieurs personnes dans son carrosse; une escorte l'entourait; il allait très-vite, changeait fréquemment de direction, et ne passait jamais, au départ et au retour, par le même chemin. Dans Whitehall, il avait plusieurs chambres à coucher, et dans chacune quelque porte cachée. Il choisit dans sa cavalerie cent soixante hommes, tous bien connus de lui, leur donna la paye d'officiers, et en forma huit pelotons de vingt hommes qui, deux par deux, faisaient constamment la garde autour de lui. Et toujours prêt à payer de sa personne, pour s'assurer qu'il était bien servi, il allait souvent inspecter et relever lui-même les postes intérieurs du palais. Dans ses audiences, qui étaient fréquentes, car il comptait beaucoup sur son influence personnelle, ses interlocuteurs se sentaient incessamment surveillés par ses regards. Partout il était prêt aux soupçons soudains et aux précautions extrêmes : une nuit, il était allé s'entretenir secrètement avec Thurloe; il aperçut tout à coup, dans un coin de la chambre, le secrétaire de Thurloe, Samuel Morland, endormi sur son pupitre; il tira son poignard pour l'en frapper, craignant d'avoir été entendu, et Thurloe eut quelque peine à lui persuader que Mor-

land, excédé de fatigue depuis deux nuits, dormait en effet d'un profond sommeil. Cette triste préoccupation de sa sûreté répugnait au caractère de Cromwell qui n'avait, dans son puissant égoïsme, rien de concentré ni de sombre; au milieu même de ses mensonges et de ses ruses, il était naturellement plein d'abandon et se répandait volontiers en démarches confiantes et hardies. Mais une évidente nécessité pesait sur lui, et il l'acceptait sans illusion ni ménagement, veillant sur sa vie avec la même ardeur qu'il avait apportée à conquérir sa grandeur[1].

Il ressentait, à coup sûr, un amer mélange de déplaisir et d'orgueil quand il portait ses regards au delà de la Manche, et qu'à sa situation au dedans, si périlleuse et si précaire, il comparait la puissance et l'éclat qu'il avait conquis au dehors pour son pays et pour lui-même. Ce fut précisément au moment où il luttait si rudement en Angleterre contre les complots, qu'il obtint sur le continent les plus brillants succès. Il n'avait pas tardé à s'apercevoir que, pour faire à l'Espagne une guerre efficace, son traité de paix et de commerce avec la France ne suffisait point, et il avait accueilli les avances de Mazarin pour une alliance plus intime et plus active. Dès le mois d'août 1656, des pourparlers com-

[1] Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 394-397, dans ma *Collection*;—Burnet, *Hist. de mon temps*, t. I, p. 169-172; *ibid.*;—Bates, *Elenchus motuum*, etc., part. II, p. 399; — Welwood, *Memoirs*, p. 94;—Oldmixon, *Hist. of the Stuarts*, p. 494;—Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 380-384.

mencèrent pour la levée, en Angleterre, de quatre mille hommes destinés à entrer au service du roi de France contre les Espagnols. La négociation fut longue et épineuse; des méfiances mutuelles venaient sans cesse l'entraver; tantôt Cromwell se refroidissait tout à coup en découvrant la trace du travail continu de Mazarin pour préparer la paix avec la cour de Madrid; tantôt le voyage secret d'un secrétaire de Cardeñas à Londres inquiétait à son tour Mazarin sur un rapprochement de l'Angleterre avec l'Espagne. Le cardinal, dans de longues conversations avec Lockhart, lui faisait, sur l'avenir que pourrait valoir au Protecteur l'intimité de la France, des insinuations grandes et indéfinies que Lockhart recueillait et transmettait à Cromwell avec une satisfaction complaisante, mais sans duperie. Évidemment, à travers leurs méfiances et leurs réticences, les deux négociateurs se plaisaient mutuellement et se rapprochaient peu à peu, sans dépasser, de part ni d'autre, leur dessein. Le 23 mars 1657 enfin, la négociation aboutit, et un traité d'alliance offensive fut conclu à Paris entre la France et l'Angleterre[1]. Cromwell promit qu'un corps de six mille Anglais, soutenus par une flotte prête à les ravitailler et à les appuyer le long

[1] On trouvera dans les *Documents historiques* (n° XXIII) le texte complet et exact de ce traité qui n'a jamais été publié que par fragments, spécialement dans le *Corps diplomatique* de Dumont (t. VI, part. II, p. 224), où l'on trouve en revanche (même tome, p. 178) un autre traité pour le même objet, mais complétement apocryphe et placé sous la fausse date du 9 mai 1657.

des côtes, irait se joindre à l'armée française, forte de vingt mille hommes, pour faire la guerre dans les Pays-Bas espagnols, spécialement pour assiéger les trois places de Gravelines, Mardyke et Dunkerque, dont la dernière devait être remise aux Anglais et rester en leur possession. La solde et les dépenses de ce corps auxiliaire étaient partagées entre le roi de France et le Protecteur. La conclusion de ce traité causa, aux deux cours, un vif contentement, et Cromwell témoigna, peu après, le sien en recommandant chaudement à Mazarin l'ambassadeur de France à Londres, Bordeaux, dont le bon esprit et le savoir-faire avaient contribué à cet heureux résultat : la mort de M. de Bellièvre[1] fit vaquer précisément à cette époque la première présidence du Parlement de Paris, et Cromwell avait, à ce qu'il paraît, porté jusque-là sa demande de faveur, car Bordeaux lui-même s'en excusa auprès du cardinal en disant qu'une charge de président à mortier comblerait ses désirs. La recommandation de Cromwell était excessive et demeura vaine ; M. de Lamoignon fut nommé premier président du Parlement de Paris. Mazarin n'aurait eu garde de payer si chèrement, après coup, un succès désormais atteint[2].

Environ six semaines après la conclusion du traité,

[1] Le 15 mai 1657.

[2] Thurloe, *State-Papers*, t. V, p. 318, 369 ; t. VI, p. 115, 116, 124, 618 ;—Dumont, *Corps diplomatique*, t. VI, p. II, p. 224, 178 ;—Garden, *Histoire générale des Traités de paix*, t. II, p. 10-12 ;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 532-542 ;—*Correspondance de*

les 13 et 14 mai 1657, les troupes anglaises, commandées par sir John Reynolds, débarquèrent à Boulogne; la cour et l'armée, Mazarin et Turenne les attendaient avec impatience et les reçurent avec de grandes marques de satisfaction; on prit, pour qu'elles fussent bien traitées, des soins administratifs très-imparfaits et peu efficaces, mais alors assez rares. C'étaient des régiments formés et éprouvés dans les longues luttes de la guerre civile, dressés à la discipline la plus exacte, de mœurs sévères, d'une bravoure forte et grave; ils avaient été, en partie à leur départ, en partie à leur débarquement, armés et équipés à neuf. Louis XIV vint en personne leur faire accueil et les passer en revue : « Sire, » lui dit Lockhart, « le Protecteur a ordonné à ses officiers et à « ses soldats de déployer, pour le service de V. M., le « même zèle que pour le sien propre. » Le jeune roi se montra très-sensible à ces témoignages d'affection « d'un « prince qu'il considérait, dit-il, comme l'un des plus « grands et des plus heureux de l'Europe. » Les Anglais ne tardèrent pas à rejoindre l'armée de Turenne et à entrer en campagne : mais les mécomptes et les plaintes succédèrent bientôt au contentement mutuel; ils s'étonnaient de voir les villages désertés par les habitants quand ils y arrivaient; ils se trouvaient mal nourris; beaucoup tombèrent malades; ils envoyèrent à Londres des échantillons du pain qu'on leur distribuait, pour

M. de Bordeaux avec M. de Brienne et le cardinal Mazarin (*Documents historiques*, n° XXIV).

montrer combien il était loin de valoir le pain anglais. L'humeur des chefs, et de Cromwell lui-même, se joignit à celle des soldats; la campagne se prolongeait sans que les promesses spéciales du traité, c'est-à-dire les siéges de Gravelines, Mardyke et Dunkerque fussent accomplis ou seulement tentés; on employait le corps auxiliaire anglais dans l'intérieur du pays, à des expéditions ou devant des places qui n'intéressaient que la cour de France, et où le succès même était pour l'Angleterre sans résultat. Lockhart réclamait et se plaignait en vain; Cromwell lui écrivit[1] : « Je n'ai aucun doute sur votre zèle « et votre habileté pour notre service dans cette grande « affaire; mais je suis très-blessé de voir combien les « Français y sont moins sincères et moins efficaces que « nous; d'autant plus blessé que, loin de rester en ar- « rière, nous avons été au delà des stipulations de notre « traité. Nous n'avons jamais été assez badauds pour « croire que les intérêts des Français et les nôtres se- « raient les mêmes en toutes choses; mais, quand il « s'agissait de lutter contre les Espagnols, de tous temps « les plus implacables ennemis de la France, nous ne « nous attendions certes pas, en faisant notre traité, aux « mécomptes que nous éprouvons. Dire qu'on nous don- « nera des places dans l'intérieur des terres, comme « garantie de la conduite future, et parler de ce qu'on « fera dans la campagne prochaine, ce sont des paroles « bonnes pour des enfants. Si on veut nous donner des

[1] Le 31 août 1657.

« places en attendant, qu'on nous donne Calais, Dieppe « ou Boulogne.... Dites, je vous prie, de ma part, au « cardinal que l'exécution de son traité vaudra mieux « que tous les projets dont on nous entretient.... Si on « ne vous écoute pas, je désire qu'on nous indemnise « des grandes dépenses que nous avons faites, et qu'on « mette nos troupes en mesure de nous revenir; nous « les emploierons plus utilement qu'on ne le fait là où « elles sont[1]. »

Ce langage ne manqua point son effet: Mazarin se laissait aisément tomber dans les embarras d'une situation compliquée et d'une politique astucieuse; mais il savait sortir des embarras quand ils devenaient vraiment des périls. L'armée française eut ordre de laisser là les opérations dans l'intérieur des terres et de se rapprocher des côtes. Mardyke fut assiégé, pris[2] et remis provisoirement en gage aux Anglais. Turenne marcha sur Gravelines; mais les Espagnols, lâchant les écluses, inondèrent les environs de la place et en rendirent l'approche impossible. Cromwell insistait pour qu'on fît immédiatement le siége de Dunkerque, offrant d'envoyer deux mille hommes de plus pour y concourir. Turenne ne jugea pas l'entreprise opportune et mit fin à la campagne. Cromwell se résigna sans trop d'hu-

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. VI, p. 220, 287, 490, 618;—*The perfect Politician*, p. 232, 337;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 542-545;—*Bordeaux à Brienne*, 23 août 1657 (*Documents historiques*, nº XXV).

[2] Le 3 octobre 1658.

meur; il avait repris quelque confiance dans les intentions de Mazarin et reconnaissait l'autorité militaire de Turenne. Le traité d'alliance offensive fut renouvelé pour un an[1] aux mêmes conditions; et quand la campagne se rouvrit, au printemps de 1658, Cromwell en réclama le prompt accomplissement. Turenne s'avança vers les côtes, « sans savoir si on pourrait assiéger Dunkerque,» dit-il lui-même, « car attaquer cette place avant d'avoir pris Furnes, Bergues et Gravelines qui l'environnent, c'était être assiégé en même temps qu'on assiégeait.... Mais M. le cardinal souhaitait que l'on marchât en Flandre, et M. de Turenne désirait aussi de faire voir naïvement aux Anglais que l'on faisait tout son possible pour l'exécution du traité. » Les deux régiments nouveaux que Cromwell avait promis arrivèrent; Lockhart lui-même, et sous ses ordres le général Morgan, brave officier formé à l'école de Cromwell et de Monk, prirent le commandement du corps anglais. Dunkerque fut investi[2]. Louis XIV et Mazarin vinrent à Calais pour assister de là à ce grand siége. Le marquis de Leyde défendait la place. A Bruxelles, ni don Juan ni le marquis de Carracena ne voulaient croire qu'elle fût en péril; à la fois indolents et fiers, ils dédaignaient les conseils tantôt d'activité vigilante, tantôt de réserve prudente que leur donnait incessamment Condé; ils ne souffraient pas qu'on vînt les éveiller pendant leur

[1] Le 28 mars 1658.

[2] Le 25 mai 1658.

sieste si quelque incident imprévu survenait, ni qu'on doutât de leur succès quand ils étaient debout et à cheval. Ils accoururent à la défense de Dunkerque, laissant en arrière leur artillerie et une portion de leur cavalerie. Condé les conjurait de se retrancher en les attendant ; don Juan au contraire voulait s'avancer dans les Dunes et marcher à la rencontre de l'armée française : « Vous n'y pensez pas, disait Condé; ce terrain n'est « favorable qu'à l'infanterie, et celle des Français est « plus nombreuse et plus aguerrie.— Je suis persuadé, « répondit don Juan, qu'ils n'oseront seulement pas « regarder en face l'armée de S. M. Catholique.—Ah, « vous ne connaissez pas M. de Turenne ; on ne fait pas « impunément une faute devant cet homme-là. » Don Juan persista et s'engagea en effet dans les Dunes. Le lendemain 13 juin, de plus en plus convaincu du danger, Condé fit de nouveaux efforts pour l'engager à se retirer : « Me retirer ! s'écria don Juan, si les Français « osent combattre, ce jour sera le plus beau qui ait « jamais éclairé les armes de S. M. Catholique.—Très-« beau en effet, dit Condé, si vous ordonnez la re-« traite. » Turenne mit fin à ce dissentiment dans le camp ennemi : décidé à livrer bataille, le 14 juin, au point du jour, il en fit prévenir le général anglais par l'un de ses officiers qui voulut en même temps expliquer à Lockhart le plan du général en chef et ses motifs : « C'est bon, répondit Lockhart, je m'en rapporte à « M. de Turenne; il me dira ses raisons après la ba-« taille si cela lui convient. » Contraste frappant entre

la mâle discipline du bon sens anglais et le frivole aveuglement de l'orgueil espagnol. Condé ne s'était point trompé : engagée sous de tels auspices, l'issue de la bataille ne pouvait être douteuse : « Monseigneur, » dit-il au jeune duc de Glocester qui servait dans l'armée espagnole, à côté de son frère le duc d'York, « avez-vous « jamais vu livrer une bataille?—Non, prince.—Eh « bien, vous allez en voir perdre une. » La bataille des Dunes fut en effet complétement perdue par les Espagnols, après quatre heures d'une lutte très-vive dans laquelle les régiments anglais enlevèrent vaillamment, et avec de grandes pertes, le poste le plus difficile et le mieux défendu par l'ennemi; tous les officiers du régiment de Lockhart, à l'exception de deux, y furent tués ou blessés. Le duc d'York, de son côté, et le petit corps de royalistes anglais ou irlandais engagés sous ses ordres au service de l'Espagne, rivalisèrent de bravoure, en se rencontrant face à face avec leurs compatriotes républicains. Turenne et Condé, qui avaient fait l'un et l'autre, chacun dans son camp, selon l'expression du duc d'York, « tout ce qu'il était possible de faire, soit comme général, soit comme soldat, » rendirent pleine justice à leurs alliés. Avant la fin du jour, l'armée espagnole se retira en déroute, laissant quatre mille prisonniers aux mains des vainqueurs. « Les en« nemis sont venus à nous, » écrivit le soir Turenne à sa femme; « ils ont été battus; Dieu en soit loué! J'ai « un peu fatigué toute la journée; je vous donne le « bonsoir et je vais me coucher. » Dix jours après, le

23 juin 1658, la garnison de Dunkerque était épuisée; le vieux gouverneur, le marquis de Leyde, avait été blessé à mort dans une sortie; la place se rendit; et le surlendemain, 25 juin, Louis XIV y entra pour en faire aussitôt la remise aux Anglais. « Quoique la cour et « l'armée soient au désespoir de se dessaisir de ce qu'ils « appellent un si bon morceau, » écrivait la veille Lockhart à Thurloe, « cependant le cardinal est ferme « dans ses promesses, et semble aussi satisfait de re- « mettre cette place à Son Altesse que je le suis de la « recevoir. Le roi aussi est extrêmement obligeant et « poli, et il a dans l'âme plus de probité que je ne « l'imaginais[1]. »

Cromwell n'avait pas attendu que Dunkerque fût pris pour témoigner avec éclat à Louis XIV sa fière satisfaction de l'alliance qui les unissait. Dès qu'il sut le roi et Mazarin à Calais, il y envoya son gendre, lord Faulconbridge, comme ambassadeur extraordinaire, pour les complimenter en son nom. Deux vaisseaux et trois petits bâtiments portaient l'ambassadeur, ses équipages et sa suite, au nombre de plus de cent cinquante

1 Thurloe, *State-Papers*, t. VI, p. 489, 524, 525, 537; t. VII, p. 52, 69, 146, 148, 151, 155, 173, 174, 175, 178, 192;—*Histoire et Mémoires du vicomte de Turenne*, t. I, p. 360-375; t. II, p. CLVIII-CLXVI;—Desormeaux, *Histoire de Louis II, prince de Condé*, t. IV, p. 118-144;—*Œuvres de Louis XIV*, t. I, p. 167-174;—*Mémoires de Jacques II*, t. I, p. 468-506, dans ma *Collection*; —Clarendon, *Hist. of the Rebell.*, l. XV, c. 134-139; — Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 546-548; —Echard, *Hist. of England*, t. II, p. 821-823.

gentilshommes. Une tempête les dispersa devant le port de Calais, et à son vif déplaisir, lord Faulconbridge débarqua[1] très-peu accompagné, en vue du roi, de la reine et de la cour établis sous une tente dressée sur le quai. Le comte de Charost, gouverneur de la place, vint à sa rencontre avec huit ou dix carrosses, et le conduisit au logement, préparé pour lui, dont les gardes suisses du roi occupaient les portes. Lord Faulconbridge apportait au roi et au cardinal des lettres du Protecteur qui insistait pour la prompte soumission de Dunkerque, « repaire de pirates. » Ils le reçurent l'un et l'autre, en public et en particulier, avec les plus grands honneurs officiels et les plus familiers témoignages d'intimité. Louis XIV se promena plus d'une heure avec lui dans son jardin, tête à tête et découvert. Mazarin, après un long entretien, le reconduisit jusqu'à la porte où l'attendait sa voiture, « extrême politesse, dit lord Faulconbridge, dont le cardinal se dispensait d'ordinaire avec tout le monde, même avec le roi. » Louis XIV fit don à l'ambassadeur de son portrait richement orné, et le chargea de remettre au Protecteur une magnifique épée. Mazarin envoya aussi à Cromwell une belle tenture de tapisserie. C'est l'habileté et l'orgueilleux plaisir des anciennes cours de combler de leurs faveurs les grands parvenus qu'elles ont besoin de gagner. Louis XIV et le cardinal ne se bornèrent pas à recevoir avec cet éclat l'ambassadeur du

[1] Le 29 mai 1658.

Protecteur; peu de jours après son départ, ils envoyèrent à leur tour à Londres[1] un ambassadeur extraordinaire, le duc de Créqui, accompagné du marquis Mancini, neveu de Mazarin, et porteur de deux lettres personnelles adressées à Cromvell par le roi et le cardinal: « Monsieur le Protecteur, lui écrivait Louis XIV, ayant « beaucoup de sentiment des témoignages que j'ai reçus « de votre affection par le vicomte de Faulconbridge, « votre gendre, je n'ai pu me contenter d'y avoir « répondu par son moyen, et j'ai désiré de vous donner « encore des marques plus expresses de la mienne en « vous envoyant mon cousin le duc de Créqui, premier « gentilhomme de ma chambre, auquel j'ai ordonné de « vous faire particulièrement connaître quelle est « l'estime en laquelle je tiens votre personne et com- « bien je fais d'état de votre amitié. Je l'ai aussi chargé « de vous témoigner la part que j'ai ressentie du glo- « rieux succès de nos armes dans l'heureuse journée du « 14 de ce mois, et comme cette victoire et la rigueur « avec laquelle Dunkerque continue à être pressée me « font espérer la réduction de cette place dans peu de « jours; à quoi je ne cesserai point de m'appliquer avec « les mêmes soins que j'ai pris dès le commencement « du siége. Et bien que j'aie informé mon cousin le duc « de Créqui de mes intentions, comme aussi du détail « de cette action, pour vous en faire le récit, je ne puis « pourtant que je ne vous dise, par cette lettre, que le

[1] Le 19 juin 1658.

« sieur Lockhart, votre ambassadeur vers moi, s'est « signalé par sa valeur et sa conduite en cette rencontre, « et que les troupes que vous m'avez envoyées y ont « donné, à son exemple, des preuves de générosité et « de courage extraordinaires. Du surplus, je me pro- « mets que vous voudrez bien, ainsi que je vous en « prie, prendre une entière créance en ce que mondit « cousin vous dira de ma part, et surtout qu'il n'y a « rien que je désire davantage que de vous faire con- « naître par effet jusqu'à quel point vos intérêts me « sont chers[1]. »

Cromwell répondit magnifiquement à ces fastueuses démonstrations; un autre de ses gendres, Fleetwood, alla recevoir à Douvres le duc de Créqui, avec une suite de vingt carrosses à six chevaux et de deux cents cavaliers qui escortèrent partout l'ambassadeur de France, l'épée nue. Arrivé à Londres, le duc de Créqui y fut traité comme lord Faulconbridge l'avait été à Calais; Cromwell, à son audience publique, descendit, pour aller au-devant de lui, deux degrés de l'estrade sur laquelle il était placé, et le fit, plus tard, asseoir à sa droite, ayant, à sa gauche, son fils Richard. Enfin, à son

[1] On trouvera dans les *Documents historiques* (nº XXVI) cette lettre complète, ainsi que six autres adressées, du 12 juin au 1er juillet 1658, par le cardinal Mazarin à Cromwell, par M. de Brienne à M. de Bordeaux et par M. de Bordeaux à M. de Brienne. Cette correspondance authentique démontre la fausseté des anecdotes et des prétendues lettres auxquelles, après d'autres historiens, M. Godwin a ajouté foi (*Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 548-549).

départ, l'ambassadeur reçut, pour ses maîtres et pour lui-même, de beaux présents, entre autres six caisses pleines de plaques d'étain de Cornouailles, richesse solide que Cromwell envoyait au cardinal avec une confiance familière et un peu dédaigneuse, le sachant bien plus avide que vaniteux[1].

Au milieu d'un tel succès accompli avec tant de vigueur et manifesté avec tant d'éclat, à la vue de ces clefs de Dunkerque remises entre ses mains par la France pour rester dans celles de l'Angleterre, Cromwell reprit la pensée et l'espérance d'un Parlement qui vînt sanctionner, appuyer et perpétuer son pouvoir. Ses plus intimes conseillers, Thurloe surtout, ne cessaient de l'y pousser; malgré les triomphes de leur maître, ils sentaient péniblement les embarras journaliers du gouvernement; la confiance et l'argent leur manquaient : « Nous sommes ici sans ressources, nos habits et nos bas « troués; mendiant, de quelques aldermen de la Cité, « pour les envoyer à Dunkerque, cinq ou six mille livres « sterling que, je le crains bien, ils nous refuseront.... « Nous dépensons aussi peu que possible dans les cir- « constances extraordinaires; mais nos circonstances « et nos dépenses sont si extraordinaires que nous ne « pourrions en rien retrancher avec sûreté.... Je ne

1 Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 151, 158, 192;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. xv, c. 139:—Mark Noble, *Memoirs of the Protectoral House*, t. II, p. 391-393;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 546-550;—Larrey, *Hist. de France sous le règne de Louis XIV*, t. III, p. 36-41.

« sais en vérité ce que nous ferons sans le secours d'un « Parlement. » Ainsi écrivaient[1] Thurloe et Fleetwood à Henri Cromwell, qu'ils tenaient avec soin au courant de l'état des affaires. D'autre part, on disait au Protecteur que les dispositions des officiers récalcitrants étaient changées, qu'il ne rencontrerait plus dans l'armée les mêmes obstacles, et qu'il pourrait hardiment accepter la couronne que le nouveau Parlement ne manquerait pas de lui offrir. On allait jusqu'à prétendre que, parmi les chefs républicains, quelques-uns des plus illustres et des plus obstinés, Rich, Ludlow, Vane lui-même, étaient disposés à se montrer plus faciles. Cromwell écoutait et ne se décidait pas : « Si vous me demandez par quels mo-« tifs Son Altesse n'en vient pas à cette résolution, écri-« vait Thurloe à Henri Cromwell[2], je vous dirai que je « n'en sais point d'autres sinon les préjugés de quelques « honnêtes gens qui ne veulent pas des fondements sur « lesquels le Parlement pourrait nous établir, et les « inquiétudes de quelques autres qui pensent que, si « le Parlement se laisse dominer par ces antipathies, il « amènera notre ruine. » Cromwell voulut sonder les dispositions de quelques hommes ; il chargea un comité de neuf membres d'examiner ce qu'il y aurait à faire dans le prochain Parlement pour se défendre, soit des Cavaliers, soit des vieux républicains. Fiennes, Fleetwood, Pickering, Desborough, Whalley, Goffe, Philippe

[1] Les 13, 20, 27, 30 avril et 27 juillet 1658.

[2] Le 27 avril 1658.

Jones, Cooper et Thurloe, cinq officiers et quatre fonctionnaires civils, formaient ce comité. Après plus d'un mois de délibération, la majorité vota « qu'il était indif- « férent que la succession dans le gouvernement fût élec- « tive ou héréditaire ; » mais par complaisance pour les républicains obstinés, on ajouta « qu'il était désirable « qu'elle demeurât élective, c'est-à-dire que le Protec- « teur désignât lui-même son successeur. » Quand on lui remit cette consultation puérilement vaine, « Son Al- « tesse, voyant qu'elle ne pouvait obtenir aucun avis des « hommes de qui elle attendait les meilleurs, dit qu'elle « prendrait elle-même ses résolutions, car elle ne pou- « vait en conscience rester plus longtemps immobile, « et se rendre coupable de la ruine du parti des hon- « nêtes gens et de toute la nation. Et vraiment, ajoute « Thurloe [1], je souhaite depuis longtemps que Son « Altesse agisse selon sa propre pensée, et ne se préoc- « cupe pas tant de celle des autres. Du reste, Son Altesse « est maintenant à Hamptoncourt, où elle restera en- « core quelque temps, aussi bien pour sa propre santé « que pour être auprès de sa fille, lady Élisabeth, qui « a été dangereusement malade, mais qui va un peu « mieux [2]. »

Cromwell en effet, depuis quelques mois déjà, ne

[1] Le 13 juillet 1658.

[2] Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 71, 84, 99, 100, 144, 269, 295; —Burnet, *Hist. de mon temps*, t. I, p. 151-152, dans ma *Collection* ; —Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV, p. 552-563.

donnait, aux soins de son gouvernement ou de son ambition, ni tout son temps, ni toute son âme. Sa famille, ses enfants, leurs intérêts et leur destinée l'avaient toujours sérieusement préoccupé. Sans ardeur ambitieuse et sans illusion paternelle; il ne s'abusait point sur leurs talents ou leurs mérites, et traitait leurs affaires en père soigneux et prévoyant plutôt qu'en souverain pressé de répandre sur les siens l'éclat de son pouvoir. Connaissant l'indolence naturelle et l'insouciance politique de son fils aîné Richard, il le laissait vivre chez son beau-père, M. Major, dans le manoir de Hursley, en bon gentilhomme de campagne; et il ne lança son second fils Henri dans le gouvernement de l'Irlande que sous des formes modestes, par degrés lents et après avoir éprouvé sa capacité. Devenu Protecteur, il voulut avoir et il eut une cour; mais l'austérité de son parti, le caractère militaire de son gouvernement, les mœurs, les goûts et les méfiances de la plupart de ses adhérents la contenaient dans des limites assez étroites; la famille de Cromwell fut le centre et le principal élément de sa cour. Sa femme, Élisabeth Bourchier, était peu propre à y briller; c'était une personne simple, craintive, plus intéressée qu'ambitieuse, inquiète de l'avenir, préoccupée de s'y assurer des ressources, et jalouse de son mari qui, tout en vivant bien avec elle, lui en fournissait de justes motifs. Lady Dysart, qui fut plus tard duchesse de Lauderdale, mistriss Lambert, et peut-être d'autres encore dont les noms sont plus incertains, avaient eu, ou avaient avec

Cromwell, une intimité sans bruit, mais point complétement ignorée; on lui attribuait des enfants naturels; et les inquiétudes conjugales de lady Élisabeth étaient si vives que la reine Christine de Suède dont, après son abdication, on annonça un voyage à Londres, en fut elle-même l'objet. C'était sur ses enfants, plutôt que sur sa femme, que le Protecteur comptait pour le succès de sa cour. Il appela à Londres son fils Richard, et le fit nommer membre du Parlement, conseiller privé, chancelier de l'Université d'Oxford. Son gendre, John Claypole, était un homme de mœurs aristocratiques et de plaisirs élégants, lié, comme Richard lui-même, avec beaucoup de Cavaliers. Après le mariage de ses deux dernières filles avec lord Faulconbridge et M. Rich, Cromwell avait ainsi autour de lui quatre ménages jeunes, riches, empressés à jouir et à faire jouir ceux qui les approchaient de l'éclat de leur sort. Il avait lui-même le goût du mouvement social, des réunions brillantes, surtout de la musique dont il prenait plaisir à attirer les artistes et à entendre les concerts. Sa cour devint, autour de ses filles, nombreuse et animée. Une seule d'entre elles, la veuve d'Ireton, devenue lady Fleetwood, républicaine ardente et austère, prenait peu de part à ces fêtes, et déplorait l'entraînement monarchique et mondain qui prévalait dans la maison comme dans la politique du Protecteur [1].

[1] Mark Noble, *Memoirs of the Protectoral House*, t. I, p. 124-128, 159-162, 135; t. II, p. 376-378;—Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. I, p. 421-431; t. II, p. 10, 131, 241.

Au milieu des soucis de son gouvernement, Cromwell jouissait avec quelque orgueil de cette prospérité domestique. Les afflictions de famille ne lui avaient pas été tout à fait épargnées. En juillet 1648, pendant le cours de la guerre civile, il avait perdu l'aîné de ses fils, jeune capitaine de dix-neuf ans, qui portait aussi le nom d'Olivier, et qui fut tué dans une affaire contre les Écossais. On ne rencontre, pendant dix ans après sa mort, aucun souvenir de ce jeune homme; mais en 1658, la fidélité de l'amour paternel éclate dans le cœur de Cromwell malade; en entendant lire un passage de l'Épître de saint Paul aux Philippiens, «Ce texte, dit-il, m'a « sauvé une fois la vie, quand mon fils aîné, mon pauvre « Olivier, fut tué, ce qui me perça le cœur comme un poi- « gnard. » En 1654, Cromwell perdit aussi sa mère, Élisabeth Stewart, femme de sens et de vertu, à laquelle il n'avait jamais cessé de porter et de témoigner un grand respect. Elle se méfiait de la fortune de son fils, et ne s'y associait qu'avec un sentiment de modestie et de regret. Il eut quelque peine à la décider à venir habiter Whitehall; elle vivait dans une inquiétude permanente, s'attendant toujours à quelque catastrophe, et s'écriant, toutes les fois qu'elle entendait un coup de feu : « On a tiré « sur mon fils! » A sa mort, elle manifesta le désir d'être ensevelie sans pompe et dans une petite église; mais Cromwell lui fit faire, dans la chapelle de Henri VII de l'abbaye de Westminster, des obsèques magnifiques. Pendant quatre ans, de 1654 à 1658, aucune épreuve ne l'atteignit dans sa famille; elle brillait et prospérait

sans mélange. Mais dans l'hiver de 1658, la mort y entra avec des rigueurs inaccoutumées : au bout de trois mois de mariage, sa fille Françoise perdit son mari, Robert Rich, à peine âgé de vingt-trois ans; trois mois après, le grand-père de M. Rich, le comte de Warwick, le plus intime des amis de Cromwell parmi les grands seigneurs, et qui n'avait cessé de lui donner à la fois d'utiles conseils et des marques d'un vrai dévouement, suivit son petit-fils au tombeau. Cromwell sentit vivement ces deux pertes; l'une était prématurée; l'autre l'avertissait des approches de la vieillesse et des vides irréparables qui se font autour d'elle. A peine quelques semaines s'étaient écoulées; un coup bien plus rude vint le frapper. Sa fille chérie, lady Claypole, était depuis longtemps faible et souffrante; il l'avait établie dans le palais de Hamptoncourt pour qu'elle y jouît de l'air et du repos de la campagne. La voyant de plus en plus malade, il vint y résider lui-même, pour la soigner de près et constamment. Elle avait, pour lui, un grand et particulier attrait; c'était une personne de sentiments nobles et délicats, d'un esprit élégant et cultivé, fidèle à ses amis, généreuse envers ses ennemis, tendre pour son père, à la fois fière et inquiète de lui, et qui jouissait vivement de son intimité. Souvent fatigué, et des hommes qui s'agitaient autour de lui, et de ses propres agitations, Cromwell prenait plaisir à se reposer dans la société de cette âme si étrangère aux luttes brutales et aux actes violents qui avaient rempli et qui remplissaient encore sa vie. Mais ce plaisir se

changea en une amère douleur ; le mal, compliqué et obscur, de lady Claypole empira rapidement ; elle tomba dans des crises nerveuses au milieu desquelles elle laissait éclater, devant son père, tantôt ses cruelles souffrances, tantôt les tristesses et les anxiétés pieuses qu'elle ressentait à son sujet. Toujours assidu auprès de sa fille, Cromwell subissait, en les comprimant avec sa force d'âme, ces impressions si douloureuses. Le 6 août 1658, lady Claypole mourut. Le Protecteur se donna la triste satisfaction d'entourer le cercueil de sa fille de toutes les pompes dont il pouvait disposer ; il la fit transporter à Westminster, dans la Chambre Peinte, où elle resta vingt-quatre heures solennellement exposée, et de là dans la chapelle de Henri VII, où elle fut ensevelie dans un caveau spécial, au milieu des tombes des rois[1].

La maladie de lady Claypole avait trouvé Cromwell malade lui-même : quoiqu'il eût résisté avec succès aux crises de fièvre dont il avait été atteint dans ses campagnes d'Irlande et d'Écosse, son robuste tempérament en était resté altéré ; des maux douloureux, et toujours près de devenir dangereux, la gravelle, la goutte, des désordres dans le foie et dans les reins, le défaut de sommeil lui étaient devenus habituels. Quand il en ressen-

[1] Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 659-660 ;— Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 320 ;— Mark Noble, *Memoirs of the Protectoral House*, t. I, p. 84-90, 132, 134, 137-142 ; t. II, p. 399-402 ;—Godwin, *Hist. of the Commonwealth*, t. IV. p. 527-530.

tait quelque atteinte gênante pour ses affaires, il s'en impatientait et sommait ses médecins de le remettre, à tout prix, sur pied. Au moment où le danger de lady Claypole éclata, il souffrait d'une attaque de goutte; donnant audience le 30 juillet à l'ambassadeur de Hollande, Nieuport, il se sentit si mal à l'aise qu'il cessa l'entretien et renvoya l'ambassadeur à la semaine suivante. Trois jours auparavant, Thurloe écrivait à Henri Cromwell[1] : « Son Altesse reste si assidûment à Hamp-« toncourt, auprès de lady Élisabeth malade, que, « depuis quinze jours, on a fait bien peu, ou plutôt rien « du tout, pour les affaires publiques. » Après la mort de lady Claypole, le Protecteur fit effort pour reprendre ses travaux; il tint son conseil; il passa quelques troupes en revue; il termina une négociation commerciale avec la Suède; il s'inquiéta de l'arrivée soudaine de Ludlow à Londres, et donna ordre à Fleetwood de s'assurer qu'il n'avait point de mauvais desseins. Mais une fièvre intermittente se déclara, avec de violents accès; il se mit au lit; on le crut en grand danger. Vers le 20 août, la fièvre céda; il se leva et reprit ses habitudes. Le quaker George Fox, qu'il avait autorisé à compter toujours sur son bon accueil, vint à Hamptoncourt et demanda à le voir pour lui parler de quelques poursuites dont les quakers étaient l'objet : « Je le « trouvai, dit-il, se promenant à cheval, accompagné de « sa garde, dans le parc de Hamptoncourt; je sentis en

[1] Le 27 juillet 1658.

« l'approchant un souffle de mort sur lui; il avait l'air « d'un homme mort. Quand je lui eus exposé les souf- « frances des frères, il m'ordonna de venir chez lui pour « lui en reparler. Je retournai le lendemain à Hampton- « court; mais quand j'arrivai, Harvey, qui était de « service auprès de lui, me dit que les docteurs ne « voulaient pas que je lui parlasse. Je m'en allai, et je « ne l'ai jamais revu[1]. »

La fièvre s'était fort aggravée : les médecins furent d'avis que le Protecteur changeât d'air et quittât Hamptoncourt pour Londres. Il rentra à Whitehall le 24 août 1658, et de ce moment, malgré quelques apparences de répit, le mal et le péril devinrent de plus en plus pressants. Cromwell ne s'occupa plus d'affaires publiques, et parut n'y plus penser. Dans son âme pourtant, il n'avait point renoncé à la vie et à tout avenir terrestre; ayant entendu ses médecins s'entretenir de son pouls qu'ils trouvaient désordonné et intermittent, ces paroles le frappèrent; il fut saisi d'une sueur froide, se trouva presque mal, se remit dans son lit, fit appeler un secrétaire, et régla ses affaires intérieures et privées. Le lendemain matin, l'un de ses médecins entra dans sa chambre : « Pourquoi avez-vous l'air si triste? lui « demanda Cromwell;—Ceux sur qui pèse la responsa-

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 299, 301, 320, 365;—*Fox's Journal*, t. I, p. 485-486;—Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 661-662;—Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, l. xv, c. 145-146.

« bilité de votre vie ne peuvent pas ne pas être forte-
« ment préoccupés; — Vous autres médecins, vous
« croyez que je vais mourir, » et prenant la main de sa femme lady Élisabeth, qui était auprès de lui : « Je te
« déclare que je ne mourrai pas de cette maladie-ci; j'en
« suis sûr. » Le médecin le regardait, sans doute avec quelque air de surprise : « Vous croyez que je suis fou,
« reprit Cromwell; mais je dis la vérité, et fondé sur
« des motifs plus certains qu'Hippocrate et Galien ne
« vous en peuvent fournir. Dieu a accordé cette ré-
« ponse, non pas aux prières de moi seul, mais à celles
« d'hommes qui ont avec lui un commerce bien plus
« intime. Ayez donc confiance; chassez de vos yeux la
« tristesse, et traitez-moi comme un pauvre domes-
« tique. Vous pouvez beaucoup par votre science;
« mais la nature peut bien plus que tous les méde-
« cins ensemble, et Dieu est infiniment plus puis-
« sant que la nature. » Le voyant si vivement excité après une nuit presque sans sommeil, le médecin lui ordonna un repos absolu, sortit de la chambre et rencontrant un de ses confrères : « Je crains, lui dit-il,
« que notre malade ne soit bien près de la folie, » et il lui répéta ce qu'il venait d'entendre. « Êtes-
« vous à ce point étranger dans ce palais, répondit
« l'autre, et ne savez-vous pas ce qui s'est passé
« la nuit dernière? Les chapelains du Protecteur et
« tous les saints, leurs amis, dispersés dans les
« différentes parties du palais, se sont mis en prières
« pour son salut, et ils ont tous entendu cette

« voix de Dieu:—Il guérira.—Ils s'en tiennent pour « assurés[1]. »

Non-seulement dans le palais de Whitehall, mais dans une multitude d'églises et de maisons de Londres, des prières ferventes s'élevaient pour la guérison du Protecteur: prières à la fois sincères et intéressées, suscitées et par la sympathie et par la crainte ; indépendamment des hommes attachés à sa personne ou à son gouvernement, et dont la fortune se trouvait liée à la sienne, Cromwell était, pour tous ceux des révolutionnaires et des sectaires que le fanatisme républicain n'avait pas rendus ses ennemis, le représentant de leur cause, le défenseur de leurs libertés civiles et religieuses; quel serait leur sort s'il mourait? Sous quel joug tomberaient-ils? Et leurs prières n'étaient pas, pour eux, des formules froides et vaines; ils avaient une ferme foi dans leur accès auprès de Dieu, et la présomption de croire qu'il leur révélait ses desseins: « Seigneur, s'écriait « Goodwin, l'un des chapelains du Protecteur, nous ne « te prions pas pour sa guérison; tu nous l'as déjà accor« dée; ce que nous te demandons maintenant, c'est sa « prompte guérison. » Les politiques n'étaient pas si tranquilles, et pourtant, eux aussi, ils espéraient beaucoup : « Jamais, écrivait Thurloe à Henri Cromwell[2], « il n'y a eu, pour aucun homme, un tel trésor de

[1] Bates, *Elenchus motuum nuperorum*, part. II, p. 413-415;—Heath, *Chronicle*, p. 736-737.

[2] Le 30 août 1658.

« prières ; tous les esprits, bons ou mauvais, sont frap-
« pés de consternation, à l'idée de ce qui pourrait arri-
« ver s'il plaisait à Dieu de retirer aujourd'hui Son
« Altesse de ce monde ; puisque Dieu a tant incliné les
« cœurs à le prier, j'ai la confiance qu'il inclinera son
« oreille à les exaucer [1]. »

Cromwell était loin de guérir ; les crises devenaient de plus en plus violentes et rapprochées, et en en sortant, il tombait dans un abattement profond. La plus vive sollicitude sur l'avenir agitait sa famille et ses conseillers. Qui serait son successeur ? Aux termes de l'acte constitutionnel, c'était à lui de le désigner. Depuis sa maladie et avant de quitter Hamptoncourt pour revenir à Londres, Cromwell lui-même s'en était préoccupé ; il avait chargé un de ses secrétaires, John Barrington, d'aller chercher dans son cabinet, à Whitehall, au fond d'un tiroir, un papier cacheté sous forme d'une lettre adressée à Thurloe, et dans laquelle, au moment de la seconde constitution du Protectorat, il avait d'avance nommé son successeur, sans en dire à personne le nom. On ne trouva point ce papier, et Cromwell n'en parla plus. Quand le danger parut imminent, les enfants et les gendres du Protecteur, lord Faulconbridge entre autres, pressèrent Thurloe, son seul confident véritable, de lui adresser à ce sujet quelque question, quelque insi-

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 364, 366, 367, 369 ;— Neal, *History of the Puritans*, t. IV, p. 180 ;—Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 397-402, dans ma *Collection*.

nuation. Thurloe le promit et tarda à le faire. Il n'avait lui-même, sur les intentions de son maître, aucune certitude ; Cromwell les avait tenues absolument secrètes, ne voulant enlever l'espérance de lui succéder à aucun de ceux qui pouvaient y avoir quelque prétention. Quelques personnes disaient que son choix ne porterait sur aucun de ses fils, mais sur son gendre Fleetwood, plus agréable à l'armée et aux républicains. Dans ce doute, Thurloe hésitait à se charger de demander au Protecteur une réponse positive, ne voulant se mettre mal avec aucun des prétendants[1].

A ces perplexités de ceux qui l'entouraient, Cromwell ne prenait plus aucune part : les affaires du monde, les questions de la politique, les intérêts même des personnes qui lui tenaient de plus près s'éloignaient et s'évanouissaient à mesure qu'il sortait de l'arène de la vie ; son âme se repliait sur elle-même, et retrouvait, en avançant vers les mystères de l'avenir éternel, d'autres pensées, d'autres perplexités que celles qui s'agitaient autour de son lit. La foi religieuse de Cromwell avait bien peu gouverné sa conduite; les combinaisons, les passions, les nécessités terrestres s'étaient emparées de lui; il s'y était adonné avec un emportement cynique, décidé à réussir, à grandir, à dominer à tout prix; le chrétien avait disparu devant le politique révolutionnaire et despote; mais en disparaissant, il n'avait point péri : les croyances chrétiennes étaient restées au fond de cette

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 363-366.

âme chargée de mensonges et d'attentats; quand vint l'épreuve suprême, elles reparurent, et selon la belle expression de l'archevêque Tillotson, en présence de la mort, « l'enthousiasme religieux de Cromwell prit le « dessus sur son hypocrisie. » Le 2 septembre, après un violent accès de fièvre qui l'avait jeté dans le délire, il était rentré en pleine possession de ses sens; ses chapelains étaient assis auprès de lui: « Dites-moi, » demanda-t-il à l'un d'entre eux[1], « est-il possible de dé« choir de l'état de grâce? »—« Ce n'est pas possible, » répondit le chapelain.—« En ce cas, je suis tranquille, » dit Cromwell, « car je sais que j'ai été une fois en état « de grâce. » Il se retourna, et se mit, à haute voix, en prières : « Seigneur, » dit-il, « je suis une misérable « créature....; tu as fait de moi, indigne, un instru« ment pour ton service; ce peuple souhaite que je « vive; ils croient que cela vaut mieux pour eux et tour« nerait à ta gloire. D'autres ont envie que je meure. « Seigneur, pardonne-leur à tous, et de quelque façon « que tu disposes de moi, accorde-leur tes bénédic« tions....; donne-leur le repos, et à moi aussi; pour « l'amour de Jésus-Christ, auquel, comme à toi et au « Saint-Esprit, soient honneur et gloire à toujours! « Amen[2]! »

[1] Au docteur Goodwin, selon les uns, au docteur Sterry, selon d'autres.

[2] Baxter, *Life*, etc., part. I, p. 98;—Neal, *Hist. of the Puritans*, t. IV, p. 181;—Carlyle, *Cromwell's Letters and Speeches*, t. II, p. 663-668.—La plupart de ces détails sont puisés dans un pam-

A cet élan de piété succéda un état de torpeur qui se prolongea jusqu'à la fin du jour. Quand la nuit vint, une forte agitation saisit Cromwell; il parlait, mais à voix basse et entrecoupée, n'achevant pas ses idées ni ses paroles : « Vraiment Dieu est bon; il ne me... Dieu « est bon... Je voudrais vivre pour le service de Dieu et « de son peuple; mais ma tâche est accomplie; Dieu « sera avec son peuple. » On lui offrit quelque chose à boire, en l'engageant à dormir : « Je ne veux ni boire « ni dormir; je ne pense qu'à me hâter, car il faut que « je parte. » Le jour se levait; c'était le 3 septembre, son jour heureux, avait-il dit souvent, l'anniversaire de ses victoires de Dunbar et de Worcester. Par une coïncidence étrange, la nuit qui venait de finir avait été très-orageuse; une tempête violente causa, sur terre et sur mer, beaucoup de désastres. Cromwell retomba dans une apathie dont il ne sortit plus; entre trois et quatre heures de l'après-midi, ayant, depuis quelque temps déjà, perdu toute connaissance, il poussa un profond

phlet intitulé : *A Collection of several passages concerning his late Highness Oliver Cromwell, in the time of his sickness*, etc. *Written by one that was then groom of his bedchamber.* Ce pamphlet est attribué par les uns à Maidstone qui était alors intendant de la maison (*stewart of the household*) de Cromwell, par les autres, et, selon moi, avec plus de vraisemblance, à Underwood, qui était en effet l'un de ses valets de chambre à cette époque, et qui, après sa mort, fut envoyé en Irlande, à Henri Cromwell, pour lui en raconter les détails;—Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 374, 375;—Harris, *Cromwell's Life*, p. 484-486;—*Biographia Britannica*. article *Cromwell*, t. III, p. 1572.

soupir; les assistants s'approchèrent de son lit; il venait d'expirer[1].

A cette nouvelle, un frémissement universel, bien que très-divers, circula dans toute l'Angleterre. Cavaliers et Républicains, Épiscopaux et Presbytériens, Anabaptistes et Niveleurs, tous les ennemis de Cromwell respirèrent, comme des prisonniers délivrés; mais ils ne remuèrent point. Ils firent plus; ils continrent leur joie. L'armée et l'inquiétude publique leur imposaient. Officiers et soldats se montraient dévoués à leur général mort, et le public, n'ayant plus de maître, se demandait avec anxiété comment il aurait un gouvernement. Les douleurs de famille et les tristesses officielles parurent seules. Les unes étaient sincères, et les autres, par convenance et par calcul, se manifestèrent avec un grand éclat, croyant, par la pompe de leurs hommages envers le passé, s'assurer de l'avenir: « Le porteur de cette « lettre, écrivait le 7 septembre lord Faulconbridge « à Henri Cromwell, donnera à Votre Seigneurie « les tristes détails de la mort de votre incomparable « père, événement qui enlève à ces pauvres nations « le plus grand personnage et le plus grand in- « strument de bonheur public, non-seulement de « notre siècle, mais de tous les siècles. La nuit qui a

1 *Biographia Britannica*, article *Cromwell*, t. III, p. 1572.—Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 372;—Forster, *Statesmen of the Commonwealth*, t. V, p. 389-392;—Heath, *Chronicle*, p. 736-737;—*Cromwelliana*, p. 177.

« précédé sa mort, et pas plus tôt, en présence de quatre « ou cinq membres du Conseil, il a déclaré milord « Richard son successeur;..... et environ trois heures « après sa mort (temps employé uniquement à rédiger « l'acte, non en hésitations et en disputes) le frère de « Votre Seigneurie, maintenant Son Altesse, a été pro- « clamé Protecteur de ces nations, avec la pleine adhé- « sion du Conseil, de l'armée et de la Cité..... Pendant « les jours où feu Son Altesse touchait à sa fin, la conster- « nation du peuple était inexprimable.... S'il en était « ainsi hors de la famille, vous pouvez juger de ce qui « se passait dans son sein. Ma pauvre femme, je ne sais « vraiment que faire d'elle; quelquefois elle semble se « calmer; mais elle tombe tout à coup dans un nouvel « accès de désespoir; son cœur est près de se briser, et « je ne puis la blâmer, car je sais ce qu'elle a perdu. » Le même messager portait aussi à Henri Cromwell une lettre de Thurloe[1] qui lui disait : « Il a plu à Dieu de « donner à Son Altesse votre frère un bien facile et pai- « sible début dans son gouvernement; il n'y a pas un « chien qui remue la langue, tant est profond le calme « où nous sommes. » Au sein de ce calme, les enthou- siastes, pieusement adulateurs, qui avaient entouré le lit de mort de Cromwell, élevaient seuls la voix, disant à ses amis et à ses serviteurs désolés : « Cessez de pleurer; « vous avez bien plutôt raison de vous réjouir; il était

[1] 7 septembre 1658.

« votre Protecteur ici-bas ; il sera pour vous un Protec-« teur bien plus puissant, maintenant qu'il est assis, « avec Christ, à la droite de Dieu[1]. »

Plus de deux mois après ces explosions de douleur et d'enthousiasme domestiques, le 23 novembre 1658, les obsèques du Protecteur furent célébrées dans l'église de l'abbaye de Westminster, avec une pompe qui surpassa tout ce qu'on avait jamais fait en Angleterre pour les funérailles des rois. Quoique le corps eût été embaumé, sa prompte décomposition avait obligé à l'ensevelir sans cérémonie peu de jours après la mort. Un magnifique catafalque fut érigé le 26 septembre à Somerset-House, dans la quatrième salle d'un grand appartement tendu d'abord en velours noir, puis en velours cramoisi ; et l'effigie du Protecteur y demeura plus de six semaines exposée aux regards d'une foule immense qui venait chaque jour la visiter. On avait consulté, pour régler l'ordre de ces cérémonies, non-seulement les souvenirs nationaux, mais le savoir des hommes versés dans l'étude des pompes royales, au sein des grandes monarchies du continent. L'un d'entre eux, M. Kinnersley, indiqua les obsèques du plus catholique des monarques, de Philippe II, roi d'Espagne, comme les plus dignes d'être reproduites à l'honneur du Protecteur du protestantisme européen. Son conseil

[1] Thurloe, *State-Papers*, t. VII, p. 374-375 ; — Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 402, dans ma *Collection* ; — *A continuation of the history of Great Britain*, à la suite de *Baker's Chronicle* (Londres, 1655), p. 690.

fut suivi; et, à soixante ans d'intervalle[1], Philippe II et Cromwell, au moment de paraître devant Dieu, ont reçu, au milieu du même éclat funèbre, les mêmes témoignages du pieux respect des nations[2].

Cromwell mourut dans la plénitude de son pouvoir et de sa grandeur. Il avait réussi au delà de toute attente, bien plus que n'a réussi aucun autre des hommes qui, par leur génie, se sont élevés, comme lui, au rang suprême, car il avait tenté et accompli, avec un égal succès, les desseins les plus contraires. Pendant dix-huit ans, toujours en scène et toujours vainqueur, il avait tour à tour jeté le désordre et rétabli l'ordre, fait et châtié la révolution, renversé et relevé le gouvernement dans son pays. A chaque moment, dans chaque situation, il démêlait avec une sagacité admirable les passions et les intérêts dominants, pour en faire les instruments de sa propre domination, peu soucieux de se démentir pourvu qu'il triomphât d'accord avec l'instinct public, et donnant pour réponse aux incohérences de sa conduite l'unité ascendante de son pouvoir. Exemple unique peut-être que le même homme ait gouverné les événements les plus opposés et suffi aux plus diverses destinées. Et dans le cours de cette carrière si forte et si changeante, incessamment en butte à toute sorte

[1] Philippe II était mort soixante ans, jour pour jour, avant Cromwell, le 13/3 septembre 1598.

[2] *Parliam. Hist.*, t. XXI, p. 238-245;—*Cromwelliana*, p. 179-181; Ludlow, *Mémoires*, t. II, p. 407-409, dans ma *Collection*.

d'ennemis et de complots, Cromwell eut de plus cette faveur du sort que jamais sa vie ne fut effectivement attaquée; le souverain contre lequel était écrit le pamphlet, *Tuer n'est pas assassiner,* ne se vit jamais en face d'un assassin. Le monde n'a point connu d'exemple de succès à la fois si constants et si contraires, ni d'une fortune si invariablement heureuse au milieu de tant de luttes et de périls.

Pourtant Cromwell mourut triste. Triste, non-seulement de mourir, mais aussi, et surtout, de mourir sans avoir atteint son véritable et dernier but. Quel que fût son égoïsme, il avait l'âme trop grande pour que la plus haute fortune, mais purement personnelle et éphémère, comme lui-même ici-bas, suffît à le satisfaire. Las des ruines qu'il avait faites, il avait à cœur de rendre à son pays un gouvernement régulier et stable, le seul gouvernement qui lui convînt, la monarchie avec le Parlement. Et en même temps ambitieux au delà du tombeau, par cette soif de la durée qui est le sceau de la grandeur, il aspirait à laisser son nom et sa race en possession de l'empire dans l'avenir. Il échoua dans l'un et l'autre dessein : ses attentats lui avaient créé des obstacles que ni son prudent génie ni sa persévérante volonté ne purent surmonter; et comblé, pour son propre compte, de pouvoir et de gloire, il mourut déçu dans ses plus intimes espérances, ne laissant après lui, pour lui succéder, que les deux ennemis qu'il avait ardemment combattus, l'anarchie et les Stuart.

Dieu n'accorde pas, aux grands hommes qui ont posé

dans le désordre les fondements de leur grandeur, le pouvoir de régler, à leur gré et pour des siècles, même selon leurs meilleurs désirs, le gouvernement des nations.

DOCUMENTS HISTORIQUES

DOCUMENTS

HISTORIQUES

I

(Page 37.)

M. de Bordeaux à M. de Brienne.

Londres, 29 décembre 1653.

Monsieur,

Vous aurez pu reconnaître dans mes dernières lettres une grande disposition à l'établissement d'un nouveau régime dans l'Angleterre. La résolution en étant prise par les officiers de l'armée, ils s'assemblèrent vendredi au matin dans le logis ordinaire du roi où se tient le conseil d'État, et y mandèrent le maire de Londres, les conseillers de la ville, les juges et les chanceliers si peu informés qu'ils rendaient chacun la justice dans leurs tribunaux. Après que la lecture leur eut été faite de la résolution de l'armée, qu'ils se levèrent sans résistance et qu'ils eurent pris leur robe de cérémonie, toute la compagnie monta en carosse et en forme de cortége, marchant devant celui de M. le général, l'infanterie en haie dans

les rues, et même les colonels à pied à la tête de son carosse, se rendit au palais où siége le Parlement et dans une tribune élevée. Lecture fut faite de la déclaration de l'armée. Elle expose dès le commencement la nécessité qu'il y a d'établir un Protecteur pour conserver la République, nomme M. le général à cette charge, lui ordonne un conseil de vingt-quatre personnes par l'avis desquelles il gouvernera, lui donne pouvoir de faire la paix et la guerre, et dans la nécessité pressante, de lever jusqu'à deux millions si le Parlement n'est point établi, l'oblige de maintenir la religion réformée, et de réformer les abus qui se commettent par les hérétiques, lui permet d'avoir des officiers pour la conservation de son bien, et lui assigne pour son entretien les domaines du roi non aliénés, ordonne en outre qu'il y aura toujours vingt mille hommes sur pied et dix mille chevaux, et qu'un Parlement libre sera convoqué pour le 3 de septembre prochain, et qu'advenant la mort du Protecteur, il en sera choisi un autre par le conseil, donnant l'exclusion aux enfants du défunt et à ceux qui seront du sang royal. La lecture faite et le serment prêté entre les mains du chancelier, le sieur Protecteur s'assit dans une chaise préparée, se couvrit, et les autres demeurant debout et tête nue, les chanceliers lui présentèrent *insignia majestatis*, et le maire l'épée. Il les prit et leur rendit, et s'en retourna dans le même ordre, sinon que ledit maire portait devant lui l'épée comme autrefois devant le roi, et même dans son carosse, où tout le monde, jusques à ses gardes, était tête nue. La cérémonie s'acheva dans le palais royal d'où il était parti, par un sermon sur le sujet.

La déclaration contient bien d'autres particularités, tant pour l'élection du Parlement que touchant son pouvoir plus grand que ne fut jamais celui du roi, quoiqu'il semble un peu assujetti à son conseil et au Parlement. Depuis, tous les officiers ont eu les mains liées, les conseillers

d'État ont été nommés; ce sont la plupart les mêmes qui servaient dans le précédent, et la publication a été faite par la ville cette après-dînée, avec grande assemblée tant de troupes, noblesse à cheval que de carosses. Le peuple n'a donné aucune démonstration de joie; mais les soldats par des salves et le canon de la Tour l'ont solemnisée, et devant les maisons publiques il s'est fait des feux. On lui donne le nom d'Altesse, et il doit loger dans la maison du roi, dont quelques officiers de l'armée voulaient qu'il prît le titre. Les anabaptistes paraissent abattus de ce coup. Leur chef, général major de l'armée, s'est retiré, et les autres officiers et soldats de ce parti sont menacés d'être licenciés. Néanmoins un de leurs ministres, hier, ne laissa pas de le comparer à Richard III, mais c'est un dernier effort de leur emportement.

Le maître des cérémonies n'a point encore fait part aux ministres étrangers de cet établissement, et sans doute, jusqu'à ce que les affaires du dedans soient réglées, l'on ne leur donnera pas lieu de traiter de celles du dehors.

II

(Page 51.)

1° *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 25 juin 1654.

Monsieur,

J'ai laissé passer deux ordinaires sans me donner l'honneur de vous écrire, le premier, pour n'avoir rien eu à mander que des remises, et le second, pour avoir voulu attendre le retour de M. de Baas de chez M. le Protecteur qui l'avait envoyé chercher, prévoyant que c'était pour quelque chose d'extraordinaire. Il ne m'eut pas sitôt fait le rapport de sa conférence que trois ministres du conseil me vinrent trouver, et me tinrent jusques après l'heure du départ de la poste. J'ai depuis vu M. le Protecteur, et quoique je pusse remettre au sieur de Baas la relation de tout ce qui s'est passé, néanmoins, crainte qu'il n'arrive pas assez tôt à la cour, je tâcherai de satisfaire l'impatience que Sa Majesté pourrait avoir d'être informée des sujets de sa retraite. Il sera sans doute, Monsieur, venu à votre connaissance que depuis deux mois un nommé Naudin, médecin français, avait été trouver M. de Baas, et s'était offert de gagner quelques officiers de l'armée, même quelque place, et fomenter une division dans cet État, si la France voulait appuyer ce dessein, présupposant que nous ne devions pas rejeter des propositions si avantageuses, puisque ce régime était entièrement porté à préférer l'amitié de l'Espagne à celle de France. Quoique cette ouverture fût faite dans un temps auquel toutes nos instances pour l'accommodement ne produisaient aucun effet, néanmoins ledit sieur de Baas ne se voulut point engager, sur ce qu'il ne croyait

pas que la cour eût intention d'entrer dans de semblables entreprises, tant qu'elle verrait jour à l'accommodement. Ledit Naudin ne laissa pas de temps en temps de le revenir voir, croyant sans doute que Sa Majesté lui enverrait de nouveaux ordres. Ce commerce a continué sans ma participation, jusqu'au jour que ledit Naudin a été fait prisonnier. Il ne fut pas sitôt interrogé que de plusieurs endroits l'on m'avertit que nous étions soupçonnés d'avoir part à la conjuration. Même un de nos commissaires me le fit savoir, et désigna ledit sieur de Baas, en me déchargeant de ce soupçon, que je considérai comme un prétexte dont l'on se voulait servir pour retarder notre négociation. Je ne laissai pas néanmoins de faire toutes diligences pour effacer cette défiance, principalement après avoir appris dudit sieur de Baas tout ce qui s'était passé, et le peu de fondement qu'elle avait. Elles n'empêchèrent pas que M. le Protecteur ne le mandât, il y a quinze jours, pour l'interroger, dont quelques-uns de son Conseil le détournèrent; et quoique depuis ce soupçon parût être dissipé, néanmoins, soit que, comme l'on m'assure, il ait été renouvelé par des lettres de France, ou que l'on fasse présentement moins de difficulté d'éclater, mondit sieur le Protecteur le renvoya chercher lundi après dîner, et en présence de sept de son Conseil, lui fit des reproches de ce qu'il avait trempé dans une conjuration contre sa personne et cet État, lui lut la déposition de Naudin et le pressa d'y répondre. Ce coup n'ayant point été imprévu, nous avions jugé à propos de ne lui point refuser en particulier quelque éclaircissement, mais qu'il ne fallait se laisser traiter en criminel ou témoin. Ledit sieur de Baas ne croyant pas de pouvoir répondre sans jouer l'un ou l'autre personnage, se défendit sur ce qu'il ne devait rendre compte de ses actions qu'au roi, et néanmoins lui offrit pour sa satisfaction tout l'éclaircissement que la bienséance pourrait permettre. M. le Protecteur ne laissa pas de

le presser, et le trouvant ferme dans la négative, se retira pour délibérer avec son Conseil, et aussitôt lui vint déclarer que, puisqu'il ne voulait point répondre, il eût à se retirer aujourd'hui. Ledit sieur de Baas sortait de me rapporter ce procédé lorsque deux de nos commissaires et le sieur Pickering, à dix heures du soir, me vinrent trouver de la part de Son Altesse ; ils me dirent qu'elle les avait envoyés devers moi, et que, crainte de ne se pas bien expliquer, ils avaient mis par écrit leur ordre, dont la substance était qu'il y a six semaines qu'un gentilhomme d'honneur fut recherché d'entrer dans une entreprise contre la vie de Son Altesse et la paix de cette République par un nommé Naudin, Français, qui promettait que le sieur de Baas, fort accrédité auprès de Son Éminence, fournirait argent et toutes choses nécessaires pour l'exécution de ce dessein; que, depuis, il lui avait souvent renouvelé les mêmes assurances, dont étant demeuré d'accord dans son audition, et ledit sieur de Baas n'ayant voulu donner aucune satisfaction sur ce sujet à Son Altesse, elle ne le croyait plus capable de traiter, et qu'afin de me faire connaître que sa retraite ne porterait point de préjudice aux affaires, elle avait ordonné à mes commissaires de s'assembler et dresser un traité à des conditions raisonnables et égales. Ils m'ajoutèrent ensuite qu'elle ne croyait point que le roi ni Son Éminence eussent aucune part à cette entreprise, et qu'elle écrirait à l'un et à l'autre. Je n'oubliai rien de ce qui la pouvait désabuser que ledit sieur de Baas eût rien fait contre leurs intentions, et pour l'obliger à ne pas faire injure, sur un soupçon si léger, à une personne qui avait l'honneur d'être ministre de Sa Majesté, et les pressai de me faire savoir quelle satisfaction Son Altesse désirerait, afin que je lui donnasse. Mais je ne pus tirer d'eux aucune réponse, sinon que M. le Protecteur ne pouvait témoigner son ressentiment avec plus de douceur, qu'il était persuadé de la volonté dudit

sieur de Baas, et ne demandait point de satisfaction; que, sans cette conjoncture, le traité aurait été conclu, qu'ils avaient charge d'en examiner les conditions, et feraient leur rapport de ce que je leur venais de dire. Je ne laissai pas de demander audience dès le lendemain, dans laquelle je témoignai à M. le Protecteur que le roi ayant procédé en son endroit avec tant de sincérité, et les actions noires étant en si grande horreur à ceux auxquels il confie le soin de ses affaires, il y avait de quoi s'étonner que ses ministres pussent être soupçonnés d'avoir eu part dans une telle entreprise, et que si ledit sieur de Baas se trouvait avoir passé par dessus ses ordres, sa conduite serait désapprouvée, et Son Altesse en recevrait la même justice que Sa Majesté pourrait désirer dans une semblable rencontre; mais qu'il ne fallait point si légèrement entrer en défiance d'une personne dont les intérêts n'étaient point séparés de ceux de son maître ; que, quand ledit Naudin aurait employé son nom, ou même avouerait avoir reçu quelques propositions, ce n'était pas une preuve suffisante, étant assez ordinaire à ceux qui veulent engager quelqu'un dans leurs desseins, de se faire forts de personnes puissantes, et aux accusés de rejeter leur crime sur autrui; outre que, ne paraissant par sa déposition, si ce n'est que ledit sieur de Baas lui a fait force questions sur l'état des affaires de ce pays et la disposition des esprits, il ne s'en peut pas inférer que ç'ait été avec dessein de brouiller ce gouvernement, et que si Son Altesse voulait suspendre son jugement jusques à ce qu'elle fût plus éclaircie, je m'assurais qu'il ne lui resterait aucun scrupule; que, quand même sa défiance aurait plus de fondement, elle devait au moins en user avec cette déférence, devant que de chasser ledit sieur de Baas, d'en faire ses plaintes au roi et demander sa révocation, qui ne serait pas refusée. Je lui représentai aussi que le retour dudit sieur de Baas, sur le point de la conclusion d'un traité,

après tant de remises, pouvant être imputé à d'autres causes qu'au défaut de sa conduite, et confirmer les avis qui nous venaient de tous côtés que Sa Majesté ne devait s'attendre à aucun accommodement avec l'Angleterre nonobstant toutes les paroles qui nous avaient été données, il était nécessaire, pour prévenir les mauvais effets que cela pourrait produire, de me mettre en état que les mêmes dépêches qui porteraient les nouvelles de cette retraite portassent aussi celles de la conclusion du traité, qui se pouvait achever en peu d'heures, puisque déjà les propositions générales étaient réglées, et que, touchant le commerce, nous étions convenus de le régler suivant les anciens traités et à des conditions égales. La réponse de M. le Protecteur fut qu'il n'avait jamais entré en soupçon que Sa Majesté eût part à la conjuration qui avait été découverte, mais que ledit sieur de Baas lui paraissant plus coupable que je ne présupposais, il ne le pouvait souffrir plus longtemps en Angleterre; qu'il ne doutait point que Sa Majesté, auquel il en écrirait, ne lui fît justice, et qu'il était bien aise de voir que je correspondais au dessein qu'il avait de continuer incessamment le traité; que jeudi dernier les commissaires me fussent venus trouver sans cette rencontre, et que, dans deux jours, ils m'apporteraient la réponse à mes articles et ses propositions. Ce fut le résultat d'une audience de deux heures, dans laquelle je n'oubliai pas de témoigner que Sa Majesté aurait sujet de se plaindre du traitement que recevait son ministre, insistant sur les défiances que lui donnaient tant de remises et la liaison avec cet État dont nos ennemis se vantaient, ni aussi de lui toucher les considérations qui le devaient obliger à changer de procédé, s'il souhaitait l'amitié de la France, sans en retirer aucune autre satisfaction pour ce qui était du sieur de Baas; et, à l'égard de l'accommodement, il me dit qu'il ne doutait pas que nous ne reçussions, aussi bien que lui, beaucoup d'avis qui nous donnaient de la jalousie, mais que nous

reconnaîtrions que les Anglais sont francs et sincères, et me confirma que, dans cette semaine, j'aurais un entier éclaircissement de ses prétentions. Encore que j'eusse été averti dès la veille que la résolution avait été prise de ne pas révoquer l'ordre donné audit sieur de Baas, je crus néanmoins qu'il était à propos d'en témoigner du ressentiment, mais non pas, suivant son opinion, de me retirer d'Angleterre ou de Londres devant que d'en avoir reçu un commandement exprès, pour ne pas engager le roi dans une rupture, encore qu'il paraisse ici beaucoup de mauvaise volonté; et quand même, devant que d'aller à l'audience, j'aurais été d'un autre sentiment, la parole précise que me donna M. le Protecteur de se déclarer dans trois jours me l'aurait fait changer. Que si cette retraite est jugée si injurieuse que je ne puisse plus demeurer avec honneur en Angleterre, Sa Majesté sera en état de me retirer sans scrupule que ma révocation ait empêché l'accommodement, si par le prochain ordinaire elle n'en apprend la conclusion. Je n'ai pas, Monsieur, sujet de m'attendre à cet ordre après avoir vu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. La dernière du 18, suivant laquelle je réglerai ma conduite à l'avenir, semble approuver celle que j'ai tenue dans cette rencontre, et mes discours se sont trouvés entièrement conformes à la manière de parler au Protecteur qui m'est prescrite, m'étant tenu dans des termes généraux. Aussi n'avais-je pas encore reçu lesdites lettres dont les avis se rapportent au procédé de ce gouvernement et aux bruits qui courent aujourd'hui. Beaucoup de petites circonstances me les persuadent être véritables. L'ambassadeur d'Espagne a encore vu ce matin le Protecteur. Barrière assurait, il n'y a pas longtemps, à un marchand de Bordeaux qui est en cette ville, qu'il serait bientôt en état de le servir dans son pays. Mazerolles et lui ont eu tous ces jours de grandes conférences avec ledit ambassadeur, qui affecte publiquement

d'appréhender que les vaisseaux que l'on double ne soient pour les Indes; et néanmoins il ne laisse pas de lui échapper que je ne demeurerai pas encore longtemps en ce pays. Je vois aussi une opinion générale que cet État ne se peut assurer que, si la France a jamais le pouvoir, elle ne fera éclater sa mauvaise volonté. La conjuration nouvellement découverte ne guérit pas cette défiance. Il se trouve que les principaux accusés étaient venus de France; il a été pris encore un gentilhomme de la chambre du roi d'Angleterre, il y a deux jours, que l'on disait être arrivé depuis peu, et même les avis que l'on en écrit ne nous sont pas favorables. Cette déposition de Naudin leur donne créance, et je ne puis pas garantir que mes négatives en puissent empêcher les effets; l'on m'assure que le fils d'un nommé Scott, membre et secrétaire d'État du vieil Parlement, a été envoyé par le Protecteur en France pour apprendre les particularités de cette entreprise de quelqu'un qui n'a pas voulu les fier au papier. Je vois aussi que de différents endroits, depuis cinq jours, il est arrivé à Londres des Bordelais; deux entre autres, dont j'attends les noms, viennent de Bordeaux. Le député avec lequel j'avais quelque relation ne me visite plus, quoique je l'eusse assuré que, continuant de servir, j'obtiendrais sa grâce. Et ils témoignent tous d'être dans l'espérance de leur rétablissement. Néanmoins il me semble que l'on doit plus appréhender des religionnaires de France. Un nommé Hollis, grand Presbytérien, qui fut chassé du Parlement par l'armée, et depuis a demeuré en France chez un gentilhomme de la religion, proche Saint-Lô, nommé Cambernon, a eu force conférences particulières avec le Protecteur, qui lui a donné la liberté de retourner; et ceux qui m'en avertissent croient que, comme il est homme fort zélé dans sa religion, remuant et habile, il pourrait bien avoir pris des mesures en France avec ceux de sa secte, devant son départ; et l'un de mes commissaires dit, il n'y a

que deux jours, à un de mes gens de cette même profession, qu'il me serait fait quelque proposition en leur faveur, peut-être pour avoir un prétexte de rompre agréable à beaucoup de ce pays; et il l'assura aussi qu'il n'y avait point encore de mesures prises avec l'Espagne, mais qu'elle faisait de grandes offres que quelques-uns du Conseil écoutaient volontiers, et même qu'il me conseillait de presser la conclusion de mon traité. Présentement l'on m'a donné avis qu'il est arrivé des vaisseaux d'Espagne à l'île de Wight avec de l'argent, que trente-cinq vaisseaux anglais devaient faire voile au premier jour, se joindre avec eux, et qu'ils pourraient faire descente ou à Bayonne, ou devers le Hâvre. Quoique cette nouvelle ne me vienne pas d'une voie bien sûre, néanmoins l'audience de l'ambassadeur d'Espagne de ce matin et la grande satisfaction qu'il a témoignée à la sortie, distribuant de l'argent aux soldats du corps-de-garde, marquent quelque chose d'extraordinaire. On me fera envoyer cette dépêche par un courrier exprès, si je puis avoir un passe-port, ne doutant point que mes lettres ne fussent retenues, s'il y a quelque dessein prêt à exécuter. J'entre encore dans quelque défiance de ce que l'on n'a pas encore envoyé celui que j'avais demandé pour M. de Baas, ce retardement, après avoir témoigné tant de chaleur pour son départ, n'étant point sans cause; je souhaite d'être trompé dans tous mes soupçons, et j'avoue que, jusqu'à ce que le traité soit signé avec l'Espagne, je ne désespérerai pas de notre accommodement; non que je doute des mauvaises intentions du Protecteur, mais parce qu'il ne lui peut rien arriver de plus désavantageux que de nous avoir pour ennemis déclarés. Je ne mets pas en compte l'intérêt du peuple, comme ne croyant pas qu'il lui soit de grande recommandation. Néaumoins je répandrai parmi les marchands les bruits qui sont nécessaires pour les exciter.....

2° *Le Protecteur de la République d'Angleterre au roi Louis XIV.*

Whitehall, 29 juin 1654.

Sérénissime Roi,

Lorsque Votre Majesté nous eut envoyé M. de Bordeaux à titre d'ambassadeur, et M. de Baas à titre de commissaire, munis de pouvoirs pour rétablir l'ancienne amitié de l'Angleterre et de la France, et pour conclure une paix forte et durable, non-seulement nous leur avons fait une réception amicale et nous nous sommes acquittés envers eux de tous les devoirs de la politesse; mais encore, voyant que leurs propositions et nos propres vœux, nos propres efforts visaient à un but commun, nous avons souvent, et de bonne volonté, donné audience nous-même aux susdits envoyés; souvent aussi nous avons conféré avec eux, par intermédiaires, sur ce qui avait trait à leur négociation, dans le but de la mener à bonne fin; et, après beaucoup d'ouvertures mutuelles, nous avons conçu un ferme espoir de voir toute cette affaire se terminer à souhait. Cependant, tandis que les négociations avançaient ainsi, il est venu à notre connaissance que l'un des susdits envoyés, M. de Baas, contre notre attente et contre les devoirs de sa charge, s'était non-seulement jeté avec ardeur dans la société d'hommes turbulents et pervers, que la paix de cette République irrite, mais encore qu'il agitait avec eux de mauvais desseins, et qu'il s'était mêlé à leurs machinations criminelles pour mettre le trouble dans la République, pour renverser la présente constitution, et pour tout souiller de meurtre et de sang; atroce complot, auquel il a voulu donner un patron et ajouter des forces en abusant du nom de l'homme qui occupe le premier rang à la cour et

dans les conseils de Votre Majesté, et en promettant d'obtenir de lui des envois d'argent pour l'exécution de leurs projets.

Tous ces faits ont été mis en pleine lumière par plusieurs preuves et par les aveux de ceux qui avaient connaissance et faisaient partie du complot. Lors donc que M. de Baas a été accusé de ce crime devant nous, et qu'on lui a eu déclaré comment, de quelles bouches, et par quel enchaînement de circonstances diverses nous avions appris son secret, nous avons jugé que le salut public nous ordonnait de ne pas permettre un plus long séjour en Angleterre à un homme d'un esprit si turbulent et si dangereux pour la tranquillité. En conséquence, nous lui avons fixé un jour après lequel il devait être sorti de cette République, et nous lui avons assigné un de nos navires de guerre pour la traversée; et nous avons voulu que la présente lettre le suivît de près, pour apprendre à Votre Majesté la vérité sur la marche de cette affaire. Enfin, comme nous avons la conviction et la certitude que Votre Majesté déteste ce crime dans son cœur, et que ledit de Baas ne l'a entrepris que de son propre mouvement, sans avoir reçu de Votre Majesté aucune instruction dans ce sens, il nous a semblé utile d'assurer Votre Majesté qu'en renvoyant ledit de Baas nous n'avons point eu la pensée de vouloir interrompre en aucune manière les négociations actuelles, désirant, au contraire, en toute candeur et simplicité d'âme, que les interprétations fausses et les sujets de mauvais soupçons soient rejetés bien loin, et que la paix se fasse, solide et sincère. Dans ce but, nous avons député des commissaires qui sont entrés en pourparlers avec M. de Bordeaux sur des articles conçus de manière à servir comme de terrain et de base à la paix, selon les intérêts et avec l'agrément des deux parties; et rien ne sera épargné de notre côté pour l'heureuse conclusion de cette affaire. Du reste, nous

recommandons Votre Majesté et ses États à la protection de Dieu.

Donné à Whitehall, le 29 juin 1654.

3° *Le Protecteur de la République d'Angleterre au cardinal Mazarin.*

Whitehall, 29 juin 1654.

Très-Éminent Cardinal,

Dans la lettre que nous avons adressée au Roi, nous avons exposé les faits et les raisons qui nous ont forcés à renvoyer de cette République M. de Baas, et nous avons assuré S. M. que, malgré cette conspiration du sieur de Baas, dont nous n'imputons le crime qu'à lui-même et à lui seul, nous persistons encore dans la même pensée de rechercher et de conclure avec la France une paix solide et une étroite amitié ; et nous saisissons avec joie cette occasion de renouveler le témoignage et l'assurance que nous vous avions déjà donnés de notre intérêt pour vous et pour ce qui vous regarde ; et nous sommes prêts à le déclarer tout haut et à le prouver abondamment dès qu'une occasion nous en sera offerte. En attendant, nous recommandons Votre Éminence à la protection de la bonté divine.

Donné à Whitehall, le 29 juin 1654.

III

(Page 54.)

1° *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 1er janvier 1654.

. . . . . Monsieur le Protecteur se met en possession de toutes les prérogatives que sa nouvelle charge lui peut donner, ayant pris aujourd'hui possession de la Tour, et reçu dans la maison de ville les compliments et la reconnaissance de tous les corps de métier. Son Conseil, qui n'est encore que de quatorze, nous envoya le maître des cérémonies, il y a deux jours, pour nous faire part de ce changement, et que désormais nous devions faire nos adresses : *A son Altesse Monseigneur le Protecteur de la République d'Angleterre, Écosse et Irlande*; et ensuite me laissa aller qu'il prétendait en user envers les ministres étrangers de la même façon que les rois, puisque son pouvoir n'était pas moindre que le leur, et que tous les ministres qui n'avaient point qualité d'ambassadeur parleraient à lui debout et tête nue; sur quoi je crus devoir faire quelque difficulté, et lui témoigner que, par la même raison, les ministres qui avaient aussi grand pouvoir que les ambassadeurs devaient prétendre d'être traités avec autant de civilité. Il n'eut d'autre répartie sinon que l'on chercherait quelque voie d'accommodement, qui sera sans doute de demeurer de part et d'autre debout et découvert, puisqu'il en a usé de même façon, recevant visite des seigneurs anglais. Ledit sieur maître des cérémonies me témoigna que l'on ferait plaisir à Monsieur le Protecteur de surseoir les compliments pour quelques jours, pendant les-

quels il se changeait à Whitehall. MM. les députés de Hollande, ayant reçu cette même visite et compliment, me vinrent aussitôt trouver pour savoir mon sentiment, et me témoignèrent être résolus de ne le point voir s'il exigeait d'eux ce grand respect; et comme leur affaire les engage aux premières démarches, ils feront la planche des autres. Pour moi, je m'accommoderai à tous les expédients que la bienséance permettra, principalement si je trouve de la disposition à l'accommodement, dont je ne puis encore rien vous dire avec certitude, la politique voulant que Monsieur le Protecteur, pour rendre son administration agréable et soulager les peuples, rétablisse commerce avec la France, que tout le peuple désire, et d'ailleurs m'étant donné avis qu'assurément il nous fera de grandes demandes de dédommagement, et même le sieur Beverning m'ayant dit, dans cette dernière visite, qu'il n'avait point de réponse à faire sur cette proposition. Quelques raisons d'intérêt politique et de bienséance dont j'aie pu me servir pour leur persuader d'aider à nos affaires avec plus de chaleur, ils ne m'ont donné aucune bonne parole. Ainsi, Monsieur, il est encore bien difficile de garantir l'événement de ma négociation, toute l'autorité se trouvant entre les mains de celui qui depuis mon arrivée a témoigné beaucoup de froideur pour la France, nonobstant les assurances que j'aie taché de donner des bons sentiments de Sa Majesté envers cet État. . . . .

2° *Le même au même.*

Londres, 5 janvier 1654.

. . . . . . Celle (la difficulté) qui se présente dans la visite de Monsieur le Protecteur m'a jusqu'à présent empêché de lui faire compliment sur son élévation. J'avais espéré qu'il

prendrait le parti d'en user avec nous comme avec les seigneurs anglais. Mais le maître des cérémonies m'a dit depuis depuis deux jours que quatre du Conseil devaient régler ces cérémonies, et que cependant je pourrais m'adresser au secrétaire pour avoir audience, ce que je fis samedi. La réponse me devait être rendue aujourd'hui. Il m'a semblé, Monsieur, à propos d'en user de la façon, principalement après que les députés de Hollande ont refusé de traiter mondit sieur le Protecteur en roi, jusques à ce que Sa Majesté m'ait ordonné le contraire; et cependant je ne laisserai pas de lui faire savoir la part qu'elle prend à sa nouvelle dignité, afin que ce retardement ne s'attribue point au défaut de bonne volonté; et si même la déférence qu'il désire est capable d'avancer nos affaires, je passerai par dessus toutes ces considérations; mais il serait rude de s'exposer à une bassesse sans profit, et la lettre que j'ai écrite au secrétaire parlant de lui avec les termes qu'il désire, doit produire le même effet qu'une visite, pour peu qu'il soit bien intentionné envers la France. . . . .

3° *Le même au même.*

Londres, 7 avril 1654.

Il ne me reste de temps que pour accuser la réception de la lettre qu'il vous a plu m'écrire le 28me du passé, et vous faire savoir ma réception dans Londres. Le maître des cérémonies m'est venu prendre à Greenwich, où je m'étais rendu ce matin, et m'a mené dans les berges de l'État jusques à la Tour, où deux ministres du Conseil, le grand écuyer, gendre de son Altesse, et beaucoup d'officiers m'ont reçu. M. de Baas et un de mes beaux-frères se sont mis dans son carrosse, et le reste avec une infinité d'autres personnes qui s'étaient aussi

rendues à Greenwich dans les carrosses de toute la noblesse qui est dans Londres. J'ai été conduit en cet ordre dans la maison des ambassadeurs, où je dois être traité trois jours, quoique cela soit seulement dû aux extraordinaires ; au moins le maître des cérémonies s'en est ainsi expliqué à moi, pour me faire voir que Son Altesse considère particulièrement le ministre de Sa Majesté ; je devais avoir demain audience, mais l'avis m'étant venu qu'une partie de mon équipage arrivera, elle s'est remise au lendemain pour la rendre plus solennelle. S'il est permis de juger du succès de ma négociation par les souhaits publics et l'affluence de peuple qui s'est trouvée dans les lieux par où j'ai passé, elle sera sans doute conforme aux intentions de Sa Majesté. . . . .

4o *M. de Baas au cardinal Mazarin.*

Londres, 7 avril 1654.

M. l'ambassadeur a fait aujourd'hui son entrée. Nous avons été ce matin à Greenwich, où le maître des cérémonies est venu. Le dîner, la compagnie et le cortége ont été fort beaux. Nous avons été conduits dans des berges de l'État sur la Tamise, et avons mis pied à terre à la Tour de Londres, où le carrosse de Monsieur le Protecteur nous attendait. Le chevalier Cooper, M. Strickland, M. Claypole, gendre de Son Altesse et le capitaine de ses gardes, avec les deux commissaires généraux de l'armée et quantité d'officiers, nous ont reçus ; le chevalier Cooper a porté la parole à M. l'ambassadeur, et, après que tout le monde lui a eu fait la révérence, ils m'ont aussi salué. Puis M. Strickland a dit que Son Altesse ne pouvait me recevoir comme un ambassadeur, mais que le caractère que je portais du Roi et l'honneur que j'avais d'être à votre Éminence obligeaient Monsieur le Pro-

tecteur de me traiter avec toutes les civilités qui lui étaient possibles. J'ai répondu que je connaissais la différence des caractères entre M. l'ambassadeur et moi, qu'il était l'image du Roi, pour lequel tout Français devait avoir du respect, et que je m'étais assez expliqué à M. Fleming sur cette affaire. Après ces compliments, nous sommes montés en carrosse; M. le chevalier Cooper a fait monter M. l'ambassadeur et est monté après lui; M. Strickland m'a traité de même : ainsi, au passage des portes et dans le souper, cette cérémonie a été observée.

5° *Le même au même.*

Londres, le 10 avril 1654.

.... M. le chevalier Cooper prit la gauche de M. l'ambassadeur, depuis la sortie du carrosse jusques auprès de Son Altesse, de laquelle il fut reçu avec un visage civil, mais sérieux et conforme à l'action. M. Strickland et moi les suivions dans le même ordre, avec une petite différence, de sa part fort exacte. L'accueil de Son Altesse pour moi fut plus ouvert et riant, pareil à celui d'un supérieur qui reçoit un particulier dont la venue ne lui est pas désagréable; et il semblait, par cet air adouci dont il me salua trois fois, qu'il voulût confirmer les paroles de civilité qu'on m'avait données de sa part, et me témoigner quelque gré de ce que je faisais.

rendues à Greenwich dans les carross
qui est dans Londres. J'ai été con
maison des ambassadeurs, où je
quoique cela soit seulement dû
le maître des cérémonies s'e
me faire voir que Son Al
ministre de Sa Majest
mais l'avis m'étant v
vera, elle s'est re
solenelle. S'il
tion par les s
trouvée dar
conform

in.

June 1655.

...y should take notice
...s myself, living (as it were)
...u, This honour has done (as it ought) a
...ession upon me, and does oblige me to serve
...ur Eminency upon all occasions, so as I shall be happy to
find out. So I trust, that very honourable person Monsieur
Burdoe will therein be helpfull to

Your Eminencies thrice
humble servant
O. CROMWELL.

V

(Page 66.)

Bordeaux à M. de Brienne.

Janvier 1653.

...m a été demandé s'il y aurait sûreté
. un ambassadeur en France, sur le discours que
avais tenu; j'ai assuré que l'on n'y avait jamais violé le droit des gens, et que le droit d'hospitalité dont S. M. usait n'empêcherait point qu'elle ne reçût ceux qui seraient envoyés en France. Si cette proposition m'est faite à dessein, je ne le puis pas assurer; j'en entends tous les jours de si différentes qu'il n'est pas à propos de prendre beaucoup de mesures sur ce qu'on dit bien souvent pour connaître avec quel esprit j'agis. Il est bien difficile d'établir l'opinion de sincérité; l'on y prend des ombrages sur des sujets qui ne peuvent s'imaginer.

2° *Le même au même.*

Londres, 10 avril 1653.

Monsieur,

Je rendis vendredi dernier réponse aux commissaires du conseil d'État sur les propositions qu'ils m'avaient faites dans la dernière conférence, et leur parlai de la prolongation du délai de trois mois dans des termes qui n'engagent point l'honneur de Sa Majesté à recevoir un refus. Après quelques discours sur ce sujet dont la résolution fut remise au conseil d'État, ils me témoignèrent que ce n'était pas la principale

question qui se devait traiter, et que si Sa Majesté avait dessein de faire quelque liaison avec leur État, l'intérêt des marchands ne les tiendrait point, me disant par une espèce de mépris : « Quoi ! nous nous amusons ici à des marchands ; « ce n'est pas là le nœud de l'affaire ! » Ils me laissèrent ensuite aller qu'il y avait d'autres mesures à prendre, et que nous devions considérer l'Angleterre comme l'État qui est capable de faire pencher la balance. Je ne pus pas m'empêcher de les assurer qu'ils trouveraient toujours autant de disposition en nous de bien vivre avec eux qu'ils en auraient de bien vivre avec nous. Ils me parlèrent aussi de la retraite que nous avions donnée au prince Robert, avec des prises, au préjudice des arrêts et règlements du conseil du roi, et qu'ils en pourraient user de même qu'avec le Portugal. Je leur témoignai qu'ils avaient tort de se plaindre après avoir reçu les députés de M. le prince et du comte Du Dognon; à quoi ils me répondirent qu'il y avait grande différence, n'ayant point été reçus avec des prises contre la France, et leur négociation n'ayant produit aucun effet. De là ils vinrent à parler du roi d'Angleterre qui leur donnait avec raison sujet de douter de notre bonne volonté. Mais je leur dis que les raisons de sang et le droit de l'hospitalité ne permettaient pas que Sa Majesté en usât autrement, et qu'ils n'en devaient concevoir aucun ombrage, s'ils voulaient juger de l'avenir par le procédé du passé. Cette conversation, en termes d'amitié plutôt que de reproche, finit par des assurances d'une entière disposition à s'accommoder.....

3° *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 3 mai 1653.

Monseigneur,

Rien n'était capable de retarder le traité de paix qui m'a-

vait été proposé, et dont j'étais demeuré d'accord devant même que les ordres et pouvoirs m'en fussent venus, sinon le changement arrivé en cet État mercredi dernier. Votre Éminence apprendra, par les lettres que j'écris à M. le comte de Brienne, la disposition des affaires, et l'autorité du général plus grande que n'a été celle des rois d'Angleterre; ce qui me confirme dans la pensée qu'une lettre de civilité, sans autre proposition, sur cette conjoncture présente, pourrait produire l'effet dont l'on m'avait donné des assurances si la rupture du Parlement ne fût survenue contre l'attente des plus éclairés, et même de ceux qui en sont les auteurs. Jusques à présent il ne m'a pas été possible de faire les compliments qui me semblent nécessaires dans cette occasion. Mon dessein est de témoigner que Sa Majesté, et principalement Votre Éminence, apprendront avec joie la nouvelle de l'heureux succès dont Dieu favorise son entreprise. Il m'a été confirmé que M. le Prince le traite d'Excellence. L'on pourrait avec raison lui donner aujourd'hui des titres plus élevés, s'il fallait se régler sur son pouvoir et l'estime que l'on a de sa conduite, ne paraissant dans ce changement pas un gouverneur ni officier de terre ou mer contraire à ses intérêts, quoique le Parlement fût rempli de personnes d'esprit opposées à sa grandeur.

VI

(Page 76.)

Avis à Mgr. le Cardinal sur le dessein du Protecteur d'Angleterre de réunir en une toutes les communions Protestantes, avec le moyen de le prévenir et de l'en empêcher.

21 juillet 1654.

Monseigneur,

Si Votre Éminence a fait quelque considération du moyen que je lui ai proposé, et si elle le juge solide et utile pour ramener à l'Église nos compatriotes qui l'ont délaissée, je crois qu'elle en reconnaîtra maintenant l'importance plus spéciale sur les avis, qui viennent d'Angleterre, du dessein qu'a le Protecteur de faire assembler un concile de toutes les communions protestantes, et d'en promouvoir la convocation, pour les réunir en un corps par la confession commune d'une même foi. Comme toutes les raisons de sa conduite et de ses intérêts autorisent grandement la vraisemblance de cet avis, je ne doute point aussi que Votre Éminence ne juge que, pour prévenir les maux qu'il machine à l'Église, et en particulier à la France, par ce dessein, il est à propos de le prévenir et de couper chemin à tout ce qu'il projette, auparavant qu'il fasse éclore tout à coup ce qu'il dispose maintenant sourdement, selon l'ordinaire de ses procédures. Car il a besoin, pour préparer la tenue de ce concile, et pour disposer ce qu'il y veut faire résoudre d'une commune voix, d'envoyer

par avance donner connaissance de ses intentions, et de consulter les avis des plus habiles ministres et professeurs qui soient en France, à Genève, en Suisse, en Allemagne, en Pologne, en Suède, en Danemarck et en Hollande, outre ce qu'il a dans l'Angleterre et dans l'Écosse, pour requérir ensuite les autres républiques et les princes de ces communions-là d'y envoyer leurs députés. Mais il y a apparence qu'il ne le fera, ni ne s'en déclarera ouvertement que par l'autorité du Parlement qu'il doit assembler dans le mois de septembre, où c'est qu'il fera résoudre publiquement la convocation d'un concile des trois nations, et l'envoi vers les autres États séparés de la communion catholique, pour les convier d'y faire aller leurs députés.

Je sais que Votre Éminence a eu connaissance que divers ministres ont passé de France vers lui, et qu'elle est informée qu'il y a environ six mois un des ministres français de Londres a passé ici allant à Genève et en Suisse, l'un des missionnaires, sans doute, de cette négociation. En la personne duquel il est particulièrement à remarquer, pour le choix que le Protecteur a fait de lui, qu'étant homme de sens et d'érudition, Suisse de nation, nourri à Genève, il a demeuré longtemps en Dauphiné, précepteur des enfants du marquis de Montbrun, d'auprès duquel il a été appelé à Londres pour y être ministre; ce qui s'est fait par l'entremise du marquis de Cugnac, beau-frère du marquis de Montbrun, et par le crédit du sieur de Mayerne, son beau-père, qui sont là les plus considérables des Français de leur communion. Toutes ces circonstances rendent sa négociation plus digne d'être observée, en laquelle il n'aura pas omis, sans doute, de voir tout ce qu'il y a de plus habiles ministres sur son chemin.

Or, comme la convocation de ce concile ne peut avoir d'autre fin que le dessein de former une ligue de toutes les com-

munions protestantes, il est aisé de voir que l'intention particulière de celui qui en est le promoteur ne tend auss ailleurs qu'à se faire chef de cette ligue, pour les engager en une guerre de religion, laquelle il ne peut faire qu'il ne l'entreprenne contre la France. Cependant qu'il en ourdit la trame, il endort l'Espagne (malheureusement opiniâtrée en la guerre avec nous) par un traité de ligue offensive et défensive avec elle, afin de l'éloigner toujours davantage des pensées et des inclinations à la paix. Mais il cherche avec nous, par les artifices qui lui sont familiers, des prétextes de mésintelligence et de querelle, pour en faire naître, quand il voudra, des causes d'une rupture entière et ouverte.....

..... Comme il est en effet très-habile politique, il connaît très-bien qu'il n'a point de moyen plus puissant pour affermir en sa main la puissance qu'il a usurpée, et pour se concilier, à cette fin, la bienveillance de ses peuples, que de les flatter et de leur complaire sur le sujet de la religion qui domine dans ses États. Il s'est déclaré pour cet effet calviniste, incontinent après qu'il s'est porté pour souverain au gouvernement, sous le titre de Protecteur. Mais pour faire voir son zèle envers une religion qu'il professe. il faut qu'il emploie son autorité par quelque action solennelle capable de toucher le cœur et de frapper les yeux du peuple, pour leur faire croire qu'il en désire et qu'il en procure, à bon escient, l'établissement et la propagation. Il ne le peut mieux faire que par la tenue de ce concile, où il ne manquera pas de leur faire entendre, par un discours plausible au sentiment de ceux qui composeront l'assemblée, « qu'en toutes les choses qu'il a « faites il ne s'est proposé que ce qui concerne la gloire de « Dieu, pour l'avancement de la religion qu'ils ont repurgée « de toutes les erreurs de la papauté, et réformée selon la « vérité de l'Évangile; que pour ôter l'obstacle qui était fait « à l'entier accomplissement de la réformation, par l'auto-

« rité des évêques et par l'établissement des cérémonies pa-
« pistiques qui étaient demeurées dans l'Angleterre, il a été
« nécessaire d'abolir la domination précédente qui les avait
« voulu rétablir pareillement dans l'Écosse, faisant par ce
« moyen tous ses efforts de les assujétir de rechef sous le joug
« du pape et de l'Église romaine; qu'après la bénédiction
« que Dieu a donnée à ses conseils et à ses armes pour les en
« délivrer et pour les remettre en leur entière liberté, ayant
« détruit la tyrannie qui les opprimait, il n'y a rien à quoi
« il se sente tant obligé, ni qu'il souhaite davantage, que
« de procurer la réunion de tous ceux qui sont sortis de
« l'Église romaine pour embrasser la pureté de l'Évangile, à
« quoi tend la fin de la convocation de leur assemblée. » Suivant cette protestation et pour en accomplir la proposition, il y fera résoudre deux choses. La première sera l'union des calvinistes et des luthériens; ce que les calvinistes désirent de toute leur affection, comme ils en ont toujours recherché les occasions et les moyens, ainsi que ceux de France l'ont témoigné au synode de Charenton, en l'an 1631, où ils admirent les luthériens à leur communion, désirant pareillement recevoir la leur. La seconde chose et la principale que Cromwell fera résoudre en ce concile, sera de déclarer par un article de foi exprès et formel que le pape est l'Antechrist, et que l'Église catholique, qui le reconnaît pour son chef, est la Babylone prédite dans l'Apocalypse; que c'est le faux prophète et la femme paillarde, qui a enivré les rois de la terre de la coupe de ses abominations et de ses paillardises.....

..... Il ne faut point douter que ce ne soit là le fondement principal qu'il veut faire établir dans ce concile, pour une conjuration universelle de tous les protestants à la nécessité de la guerre contre le pape. Car jusqu'à présent ils n'en ont point déterminé d'article de foi; ils en ont bien soutenu l'opinion dans leurs écrits et composé plusieurs volumes pour le

faire croire ; ils en ont pris le prétexte le plus spécieux pour autoriser la nécessité de leur séparation d'avec nous, fondée en cette parole : « Sortez de Babylone, mon peuple ; » de quoi Luther fit aussi le titre du premier ouvrage de sa révolte ; mais d'avoir obligé les consciences à cette haine irréconciliable contre le pape et ceux qui lui adhèrent, quelque intention que les ministres en aient eu jusqu'à présent, ils ne l'ont pu faire. Ceux de France l'avaient entrepris, et en avaient dressé l'article au synode de la Rochelle; mais Henri IV, qui connaissait l'esprit de la faction qui leur donnait lors cette inspiration nouvelle, empêcha qu'ils ne le publiassent et fit supprimer les exemplaires de leur confession de foi, où ils l'avaient déjà inséré, plusieurs desquels sont néanmoins demeurés qui se conservent dans leurs cabinets. Les Puritains d'Angleterre et d'Écosse, qui ont tous les mêmes sentiments que les Calvinistes de France, n'auraient pas été moins zélés à faire la même déclaration si le roi Jacques, qui craignait la conséquence de ce zèle, n'en eût arrêté l'impétuosité; d'où provenait aussi la principale cause de la haine qu'ils lui portaient, et à tout le parti épiscopal, qu'ils tenaient pour demi-papiste, et ne le haïssaient pas moins. Mais Cromwell, qui sait mieux que personne que ce zèle a été le principal moyen duquel il s'est servi lui-même pour faire perdre la couronne et la vie au fils et au successeur de ce roi et son héritier en la haine des Puritains, connaît aussi qu'il ne peut attirer leur amour par aucun autre moyen plus puissant que de se servir de l'autorité de ce Concile, qu'il veut assembler, pour donner ce plein contentement au zèle passionné qu'ils ont contre le Pape. Il sait fort bien qu'il ne peut attirer les Écossais par un appât plus friand que de leur servir ce ragoût de la chasse de la Bête Romaine (qui est le titre sous lequel un de leurs ministres a combattu l'autorité du Pape), capable de faire accourir du haut de leurs montagnes tous les plus fiers et les plus

mutins, pour venir s'enrôler dans les bandes qui passeront la mer pour une si sainte et si agréable expédition, qui leur promet l'accomplissement des ouvertures que leur Napier leur a faites de l'Apocalypse. Il sait encore qu'il ne peut mieux apaiser les Anabaptistes (s'ils sont en effet aussi animés contre lui comme ils en font semblant) que de réchauffer en leurs esprits cette même fantaisie, par laquelle on vit, dans leur naissance, quarante mille hommes prendre les armes et faire d'horribles ravages dans l'Allemagne, sous la trompette de Muncer, qui leur inspira de s'élever contre les magistrats souverains en leur disant que ce sont eux qui ont donné leur puissance à la Bête, et qu'il faut les abattre par conséquent pour la détruire; ce qui fut encore suivi des tragédies sanglantes excitées à Munster par la fureur de Jean de Leyden et de ses complices, pour accomplir de la sorte leurs prophéties.

Toute la politique de Cromwell n'a donc point d'expédient plus propre d'unir ensemble les Anglais et les Écossais, pour servir à ses intentions, que de les exciter par ce zèle de la religion calviniste, en leur promettant que, par le moyen de ses armes et des succès que doit leur faire espérer l'exemple de ce qu'il a fait jusqu'à présent, ils obtiendront bientôt ce qu'ils appellent la délivrance et le triomphe de l'Église. Car il les trouvera tous très-ardents et très-obéissants à tout ce qu'il voudra, toutes fois et quantes qu'il s'agira d'accomplir de la sorte une prophétie célèbre que tout leur peuple a dans la bouche, comme un des principaux oracles de la réformation. C'est une parole qu'ils attribuent à Robert, évêque de Lincoln, qui vivait il y a environ 400 ans, sous les papes Grégoire IX et Célestin IV, par laquelle ils disent qu'en mourant et appelant le Pape l'Antechrist, il fit cette déclaration prophétique : *Non liberabitur Ecclesia ab Egyptiaca servitute, nisi in ore gladii cruentandi.*

Quant aux Calvinistes de France, la liaison desquels avec *les Anglais* et les Écossais est ce que Cromwell a principale*ment intention* de faire, par le moyen de son Concile, pour *les ramener* aux mêmes intérêts auxquels leur conscience sera *obligée par* ce nouvel article de foi, il n'ignore point l'efficace *qu'il aura sur* leurs esprits, et quel mouvement il est capable *d'exciter* en eux pour se joindre avec lui, toutes fois et quantes *qu'il voudra* arborer, dans nos cités, l'étendard de la déli*vrance* de leur Église. Car pour connaître de quelle sorte ils *y sont* animés, et ce que pourra dans l'occasion sur leur cou*rage* ce sentiment qu'ils ont, les premiers, voulu réduire en *article* de foi, il ne faut que lire l'épître liminaire du sieur Du *Plessis* au roi de la Grande-Bretagne, auquel il dédie son *Mystère* d'iniquité. Ce fut l'année d'après la mort de Henri IV, *car la* date en est remarquable, pour reconnaître leur propen*sion* à penser à choses nouvelles, en toutes occasions qui leur en présentent quelques ouvertures. Il adresse sa parole au roi Jacques, mais il regardait en effet à son fils aîné, prince de qui les mouvements d'esprit et de courage le faisaient dès re*garder*, de tous les factieux zélés de ce parti-là, pour un futur entrepreneur de plusieurs nouveautés à leur avantage. Il dit « à ce roi « qu'il est temps de quitter la plume et de prendre « l'épée ; que ce temps demandait d'autres mœurs et qu'il « avait besoin d'autres armes ; qu'il fallait réunir les princes « et les peuples divisés de parti, passer sur la croupe des « Alpes, où le Pô s'ouvrant et l'Apennin se fendant en deux « pour lui faire passage, il en verrait plusieurs courir de « toutes parts vers l'enseigne de leur liberté, tirant droit à « Rome, que personne n'avait jamais attaquée sans succès ; « qu'au seul son des trompettes, on verrait ses monts abais« sés et ses murs renversés par terre. Il se promet que Dieu « précipitera le Pape (qu'il appelle le Jupiter du Capitole) à bas « de son siége, pour n'y être jamais rétabli. Il exhorte ce

« roi de ne souffrir pas qu'un autre lui ravisse la couronne « ou la palme de ce bel exploit, qui lui devait être plus cher « que son sang ni sa vie. Il invoque Dieu et lui demande « qu'il se réveille et qu'il se lève, qu'il appelle son serviteur, « qu'il prenne son oing par la main, qu'il marche devant « lui pour combler les vallées, aplanir les montagnes, assé« cher les fleuves de frayeur, ouvrir les portes, briser les « barres et faire tomber Jéricho, par l'esprit de sa bouche, « en la présence de ce conquérant. » En cet enthousiasme, ce bon vieillard dit à ce roi que lui-même, « quoique âgé de plus « de soixante ans, il marcherait à ses côtés, et qu'il se trouve« rait à la mêlée dans les premiers rangs, pour chanter après « la voix de l'ange : *Elle est chûte la grand' Babylone*, et au « milieu de la joie du triomphe, se sentant prochain de « l'éternelle, mourir pour être ravi dans le ciel. »

Il est bien certain que ce discours, enflé de termes et de figures poétiques, ne fut en effet autre chose pour lors que le songe d'un vieillard qui rêve, enivré de la vapeur de son hérésie. Mais néanmoins c'est véritablement la corruption et le désir qui leur donnent cette opinion échauffée par leur zèle. Le roi auquel il s'adressait, peu touché de ce zèle des Puritains, non plus que de l'envie de passer les Alpes, ne put sans doute lire ce discours sans se rire de son auteur, duquel il se moqua depuis plus ouvertement, et de tous ses semblables, lorsque, quelques années après, le sieur Du Plessis abandonna lui-même la place qu'il tenait pour son parti, et vit tomber par terre les meilleures villes qui en soutenaient la faction, sans que ce roi, qu'ils réclamèrent, se souciât non plus de secourir leur Jérusalem que d'aller attaquer leur Babylone. Mais cette même exhortation, adressée aujourd'hui à Cromwell par l'esprit secret de tous les Calvinistes de France qui disent, dans leur cœur et d'une affection commune, la même chose que ce qu'ils lisent dans ce livre avec foi et admiration,

doit faire indubitablement en sa pensée un tout autre effet qu'en l'esprit du roi Jacques. C'est un miroir pour lui où il voit le succès qu'il doit attendre de ses desseins, toutes fois et quantes qu'il voudra les appeler, pour joindre leur main avec la sienne, afin d'en faire l'exécution. . . . .

. . . .

Pour cet effet, venant armé et muni de forces très-puissantes, il publiera partout où il aura pris pied que son intention n'est point de nuire aux peuples, ni d'envahir leur bien ; qu'il ne vient que pour les convier à leur liberté, tant pour la condition de leur vie que de la religion, en laquelle il n'entend néanmoins contraindre personne ; que son principal but est de les affranchir de toutes les vexations qu'ils souffrent de la domination sous laquelle ils vivent. Car il sait que les peuples qui se trouvent las et harassés des grandes charges que la pesanteur d'une longue guerre, pleine de désordres et d'excès, leur fait supporter, qui sont d'ailleurs accoutumés, par l'artifice des esprits séditieux qui les ont quasi tous corrompus, à porter bien peu de respect et d'amour à ceux qui les gouvernent, quand ils concevront l'espérance d'être soulagés et de jouir de plus de repos et de liberté, ils se rendront facilement susceptibles de ces impressions. Il sait encore ce que fait l'habitude des vins et des débauches ordinaires dans les esprits des hommes, pour les porter au changement de religion ; que le grand nombre de profanes et d'athées, qui se trouvent partout, sans sentiment ni affection pour les vérités et les exercices de la foi et de la religion catholique, mère de l'austérité, de la pénitence et de la sainteté de vie, n'auront pas grand'peine à la quitter ; qu'il trouvera parmi ceux qui sont de cette trempe, et dans une infinité d'ignorants, toutes les dispositions qu'il désire pour leur faire goûter sa religion, pleine d'une part de relâchement et de libertinage, et d'autre part spécieuse au raisonne-

ment humain et commode à l'inquiétude que le remords du péché donne à la conscience. Pour raison de quoi l'homme vicieux se plaît naturellement à l'hérésie comme à la superstition, qui sont les deux extrêmes de la vraie religion catholique.

Mais la séduction la plus dangereuse par laquelle il espère de corrompre les esprits et de faire la plus douloureuse et la plus mortelle plaie à l'Église, est celle qui a été partout la plus puissante pour en démolir les fondements, aux lieux où l'hérésie s'est une fois plantée. Car il sait que la grande quantité de biens d'Église, très-mal employés entre les mains de la plupart de ceux qui les possèdent, par où ils paraissent fort peu utiles au service de Dieu, étant présentés aux gens de cette humeur, à qui la religion touche d'ailleurs fort peu au cœur, elle leur deviendra une amorce très-puissante pour les porter à la révolte contre l'Église et à l'abandon de la religion catholique. Il considère qu'il adviendra, comme en Angleterre, et partout ailleurs où l'hérésie a ruiné l'Église, que le voisin d'un bénéfice à sa bienséance, voyant qu'il se le peut approprier impunément, entrant dans le parti qui a la puissance, et qui lui promet de lui en conserver la possession, se laissera facilement surmonter à cette tentation, qui produirait en peu de temps une grande suite d'exemples. En effet, c'est chose certaine que les biens de l'Église, que le Saint-Esprit a conservés par la charité des fidèles pour être l'appui de sa foi, en la bouche et dans les mains de ceux qui s'en rendent dignes ministres, se voient devenus tout au contraire, par l'usage sacrilége de ceux qui en possèdent la plus grande abondance, le sujet pour lequel elle a le plus à craindre sa ruine de la main de ses ennemis. Car il est nécessaire qu'elle tombe quand on lui ôtera ses biens, comme il est advenu partout où elle est tombée ; mais qui pis est, sa ruine en est d'autant plus facile à faire à ceux qui la machinent,

que, pour les lui ravir, ses propres enfants même se feront exprès ses ennemis. . . . . .

Signé Lamilletière.

(La dernière partie du Mémoire ne contient que l'exposition des moyens proposés par l'auteur pour ramener les Protestants dans le sein de l'Église, tels qu'un Concile, des débats théologiques, et ses propres ouvrages.—Elle n'a nul intérêt historique ni politique.)

VI *bis.*

(Page 79.)

1° *Don Alonzo de Cardeñas au roi Philippe IV.*

Londres, 13 mars 1654.

Sire,

Dans ma lettre du 6 de ce mois, j'ai informé Votre Majesté que j'avais entamé la négociation dont V. M. m'avait chargé dans sa dépêche du 18 novembre de l'année passée, et que j'avais ouverte dans une audience secrète, chez le Protecteur, le 4 de ce mois; j'ai rendu compte de l'accueil favorable fait à ma proposition et combien le Protecteur s'était montré satisfait des arguments dont je m'étais servi pour l'engager à conclure une alliance et une ligue d'intérêts avec Votre Majesté. Il fut convenu qu'il m'enverrait la réponse par le secrétaire d'État. Celui-ci vint, en effet, me l'apporter le 10 de ce mois, et, dans une discussion qui a duré trois heures, il me dit que ce que le Protecteur cherchait avant tout, c'était de se raffermir au poste où la République l'avait placé; que les avantages que je lui faisais entrevoir, quoique grands, étaient éloignés, vu surtout que la France lui proposait une paix avantageuse à l'Angleterre; que malgré cela, le Protecteur ayant reconnu qu'il devait préférer notre amitié à celle de la France, et se sentant porté plutôt de notre côté, il lui avait donné l'ordre de me dire que, par ces considérations et par d'autres encore, il désirait s'unir à Votre Majesté plutôt qu'au Roi Très-Chrétien. Cependant, me dit-il, on devait considérer que, si l'Angleterre se décidait à une guerre ouverte avec la France, le peuple anglais serait fort mécontent d'être grevé

de taxes et d'impôts; qu'il l'était déjà, même en cas d'une guerre nécessaire, comme celle qui a eu lieu jusqu'ici, et que si l'on continuait ces charges pour une guerre entreprise volontairement, qui ne serait d'aucune utilité, mais qui, au contraire, serait préjudiciable à cause de l'interruption des relations commerciales, il serait indispensable que Votre Majesté vînt à en fournir les frais en envoyant des sommes d'argent convenables. Si V. M. y consentait, le Protecteur était décidé à déclarer la guerre à la France et à aider puissamment le prince de Condé. Il (le secrétaire d'État) me demanda ensuite quelles sommes, à ce que je croyais, V. M. serait disposée à mettre à la disposition du Protecteur. J'ai répondu que ma proposition était seulement celle-ci, que V. M. et la République s'unissent pour faire la guerre à la France; auquel cas les deux parties devraient envoyer des secours au prince de Condé, car il était juste et raisonnable que, les avantages devant être communs, les dépenses fussent supportées en commun, et que si toutes les charges de la guerre devaient tomber sur V. M., il serait impossible d'y suffire, V. M. ayant déjà à pourvoir à tant d'autres affaires. Toutefois, j'ai dit qu'avant de leur donner là-dessus une réponse définitive, je désirais qu'ils me dissent quelle somme le Protecteur s'attendait à recevoir de nous. Le secrétaire d'État persista toujours à me dire que c'était moi qui devais déterminer pour combien V. M. contribuerait. Je me suis refusé à le dire, dans le but de gagner du temps et de pouvoir consulter l'archiduc et attendre ses ordres en réponse à ma demande. J'ai fait ressortir le grand avantage qui résulterait pour la République d'Angleterre si V. M. s'engageait à ne pas conclure la paix avec la France sans le consentement et contre le gré de la République, car il pourrait arriver que nous fussions forcés de faire la guerre uniquement pour les intérêts de la République, alors même que V. M. aurait déjà atteint ses propres buts;

il en résulterait par conséquent des frais très-considérables, et ce serait bien alors le cas que la République d'Angleterre fit la guerre pour ses propres intérêts à ses propres frais. Voilà ce que je lui ai fait observer; mais comme leur but est d'éviter les dépenses et de faire leurs affaires aux frais d'autrui, ils ne témoignent aucun empressement à ce que cette négociation ait pour résultat que le Protecteur déclare seul la guerre à la France et assiste le prince de Condé; évidemment leur dessein est de faire fournir par Votre Majesté au Protecteur des sommes convenables et proportionnées aux dépenses tant de cette année que des autres années pendant toute la durée de la guerre.

Le secrétaire d'État m'a dit encore que le prince de Condé n'étant pas un prince souverain, il y aurait quelque difficulté à faire avec lui un traité et à acquérir la certitude qu'il ne s'arrangerait pas avec son roi. J'ai répondu à cela que, dans ces sortes de matières, il ne fallait pas prendre la chose trop rigoureusement; le prince de Condé est un homme d'un grand courage et d'une grande réputation, et comme un parti en France en a grand besoin, parce qu'il est un prince du sang et qu'il possède différents droits dans ce royaume, il n'y a aucune raison pour refuser de traiter avec lui. Toutefois, pour satisfaire sur ce point le Protecteur, il suffirait de faire un traité avec V. M. et d'y comprendre le prince de Condé comme l'allié de V. M. Le secrétaire d'État parut consentir à cela. Si le prince parvenait à rétablir son parti dans la Guienne ou ailleurs, avec les secours de V. M. et de l'Angleterre, et à s'y raffermir, il pourrait de nouveau causer bien des embarras à la France et fournir à V. M. l'occasion de recouvrer les places que l'ennemi occupe en Espagne et en Flandre. Si, pour faire cet effort, on pouvait se procurer de l'argent, on aurait l'occasion la plus favorable qui puisse se présenter pour atteindre le but; car V. M. étant alliée à l'An-

2° *L'archiduc Léopold au roi Philippe IV.*

Bruxelles, 21 mars 1654.

S. R. M. (Sacra Regia Majestas),

Don Alonso de Cardeñas vient de me rendre compte de la situation des affaires en Angleterre, et il me prie de lui fixer la somme dont V. M. assisterait les Anglais dans le cas où ils déclareraient la guerre à la France; comme sa lettre part aujourd'hui, V. M. y trouvera les détails de l'affaire qu'il expose; quant à moi, je lui ai fait dire ce que V. M. trouvera dans la copie de la lettre ci-jointe. Les Anglais ne déclarent pas, il est vrai, la guerre dans l'intérêt exclusif de V. M.; mais comme il en résulterait de très-grands avantages pour la couronne de V. M., je crois qu'il est impossible de ne pas les assister dans cette occasion. Je n'ai pas pu éviter de fixer la limite des secours en argent, par les motifs consignés dans la lettre qui est adressée à V. M.; elle voudra bien l'attribuer au zèle pour son service qui est l'objet unique de mes soins.

3° *Aug. Navarro à don Alonzo de Cardeñas.*

Bruxelles, 21 mars 1654.

J'ai rendu compte à Son Altesse de ce que V. Exc. m'a écrit, et l'affaire est d'une telle nature que S. A. aurait désiré avoir reçu des ordres de S. M. pour prendre une résolution, ou au moins pour que V. Exc., en faisant son rapport, pût l'accompagner, avec le développement et la clarté qui vous sont habituels, de son avis formel; mais comme S. A. ne peut pas attendre ces ordres à cause de l'urgence des circonstances et de la situation où nous nous trouvons, elle m'ordonne de dire à V. Exc. qu'elle reconnaît combien il serait important d'avoir le Protecteur de notre côté, tant pour

mille écus par mois, payables à Saint-Sébastien, à la personne désignée à cet effet par le Protecteur; le premier à-compte serait de trente à quarante mille écus; car quoique, comme je viens de dire à V. Exc., nous n'ayons pas d'ordres ici pour le faire, toutefois, comme il est à craindre que les Français ne concluent leur traité d'une manière ou d'une autre, S. A. pense que, si V. Exc. va jusque-là, la négociation en sera plus facile et l'Anglais se montrera plus accommodant, préférant l'alliance avec S. M. dont il peut attendre des subsides, à la foi trompeuse qu'il a éprouvée de la part de la France. V. Exc. usera de cette latitude avec sa prudence habituelle de laquelle S. A. espère le plus grand succès dans la négociation. Par le même courrier, S. A. rend compte de tout à S. M., afin qu'Elle daigne donner les ordres nécessaires pour le payement de l'argent en question. Que Dieu garde V. Exc., etc.

4° *Avis du Conseil d'État* in pleno *auquel ont pris part le marquis de Leganes, le duc de Medina de las Torres, les marquis de Valparaiso et de Velada, le comte de Peñaranda, don Melchior de Borja et le comte d'Oñate, à Madrid, le 12 avril 1654, au sujet du contenu de trois lettres traitant des pourparlers qui ont eu lieu avec Cromwell.*

(En marge on lit ces mots écrits de la main du roi : « Qu'on « agisse conformément à l'avis du conseil d'État, et quant à la quo- « tité des secours qui doivent être envoyés à Cromwell et à l'épo- « que de leur envoi, j'ai ordonné à don Louis de Haro d'écrire à « don Alonzo de Cardeñas pour lui faire connaître dans quelle me- « sure ils pourront être donnés; du reste, je sens tout ce que le

« Conseil me dit au sujet des avantages et de l'importance de cette « affaire.) »

Sire,

Le Conseil s'est réuni au complet, aujourd'hui, ainsi que Votre Majesté l'avait ordonné; étaient présents le marquis de Leganes, le duc de Medina de las Torres, les marquis de Valparaiso et de Velada, le comte de Peñaranda, don Melchior de Borja et le comte d'Oñate. Le Conseil a pris connaissance de deux lettres de don Alonzo de Cardeñas, datées du 6 et du 13 mars, ainsi que d'une lettre du seigneur Archiduc du 21 mars. Dans toutes ces lettres il est rendu compte des pourparlers que don Alonzo a eus avec Cromwell au sujet de l'alliance entre V. M. et la République d'Angleterre, ainsi qu'avec Cromwell lui-même; de la manière dont D. Alonzo lui a fait cette proposition; comment Cromwell l'a accueillie avec empressement; comment il a été convenu qu'il enverrait à don Alonzo une réponse par le secrétaire d'État, ce qu'il a fait en effet depuis, et comment il a consenti à conclure une alliance avec V. M. dans la forme proposée par don Alonzo, sans vouloir lui-même déterminer les sommes qu'il désirait obtenir de V. M. à titre de secours. Son Altesse l'archiduc, de son côté, dans la lettre que le secrétaire Augustin Navarro a écrite par son ordre à don Alonzo, a dit que, si Cromwell déclarait la guerre à la France, l'Espagne lui donnerait cinquante mille écus par mois, payables à Saint-Sébastien, et que le premier à-compte serait de trente ou quarante mille écus. Son Altesse fait observer dans sa lettre à V. M. que les avantages qui résulteraient de la conclusion d'une telle alliance sont si grands qu'elle trouve impossible de ne pas accorder ces secours à Cromwell.

Le Conseil a longuement discuté cette question, la regardant comme la plus importante qui ait pu se présenter, en

tout temps et surtout dans les circonstances actuelles, car dans la situation des affaires de V. M. dans toute la monarchie espagnole et au milieu des dangers qui la menacent, ce serait une planche de salut que cette alliance de V. M. avec les Anglais; et une déclaration de guerre de leur part à la France, faite dans les conditions dont on conviendrait, serait très-avantageuse aux Anglais eux-mêmes, tant à cause de leurs intérêts opposés à ceux des Français, qu'à cause du séjour du roi Charles en France, lequel roi Charles cherchera toujours à recouvrer le trône d'Angleterre, en quoi les Français ne manqueront pas de l'aider dès que les circonstances le permettront. On doit également considérer que, quelque chère que soit cette alliance, elle ne sera pas plus chère que les efforts que devra faire V. M. pour défendre ses royaumes et ses États. La plus grande difficulté que le Conseil voie à cette négociation, c'est le manque de ressources; car il sera absolument indispensable de remplir scrupuleusement envers Cromwell toutes les stipulations dont on sera convenu; si on ne le faisait pas et si on paraissait se méfier de lui, on lui fournirait un motif de rupture, chose à laquelle il importe beaucoup de ne pas donner occasion, ce qui aurait certainement lieu si on manquait à des engagements pris envers lui, car les Anglais sont très-exacts et très-avides. Tout cela bien considéré, le Conseil est d'avis d'accuser aussitôt à don Alonzo réception de ses lettres, de le remercier d'une manière toute particulière d'avoir fait cette proposition à Cromwell, ainsi que du discernement et de la prudence avec lesquels il l'a faite, et de lui recommander de continuer la négociation sans la lâcher un seul instant. On répondra dans le même sens à l'archiduc et à don Alonzo, en disant qu'on a beaucoup réfléchi sur cette circonstance que Cromwell s'attend à recevoir des sommes considérables pour faire la guerre à la France. Lorsque deux États concluent une ligue et une

alliance, chacun d'eux devrait y contribuer pour la part qui le concerne, selon les intérêts qui sont en jeu dans le pays où la guerre devra se faire; or l'Angleterre en a de très-grands en France, tant à cause des prétentions qui datent des temps anciens qu'à cause du séjour en France du roi Charles protégé par ce pays et par le roi de France, à qui les Anglais ne doivent se fier ni dans ce moment ni dans aucun temps; néanmoins V. M. permet (à l'archiduc) de se montrer large et d'offrir jusqu'à ces cinquante mille écus par mois dont l'archiduc a parlé dans sa lettre; d'ailleurs l'affaire étant si importante et pouvant, si elle réussissait, conduire à des résultats si heureux et si considérables tant pour les Anglais que pour la monarchie espagnole, il ne faudrait pas qu'elle manquât pour une somme de dix mille écus par mois de plus ou de moins; dès que les galions seront arrivés, ce qui, s'il plaît à Dieu, doit avoir lieu dans le courant de juin, on remettra à Cadix, au consul, ou à la personne ou aux personnes munies à cet effet des pouvoirs nécessaires de la part du Parlement et du Protecteur, deux ou trois cent mille écus en barres d'argent. En faisant cette communication à l'archiduc, V. M. daignera faire part à Son Altesse de l'ordre qui sera envoyé à don Alonzo et des offres qu'il doit faire, afin que Son Altesse les restreigne ou les étende selon qu'Elle jugera convenable, en ajoutant qu'il faut toujours chercher à serrer les cordons de la bourse et à offrir le moins possible, afin que les conditions puissent être plus facilement remplies de la part de V. M.

Le Conseil est également d'avis qu'il faut sur-le-champ envoyer à don Alonzo trente mille écus, afin que, ayant à sa disposition une telle somme, il puisse traiter et se rendre favorables ses amis, ainsi que les autres personnes qu'il jugera à propos de se concilier pour mener à bonne fin cette alliance et l'accélérer autant que possible, employant à cet effet tout son

discernement, sa prudence et son adresse. On lui recommandera d'informer de tout l'archiduc et d'agir conformément à son avis. Dans tous les cas, le Conseil désirerait prendre connaissance des ordres envoyés à don Alonzo, afin de pouvoir, s'il y a lieu, faire ses observations.

Le duc de Medina de las Torres, en adhérant à tout ce qui vient d'être décidé, est d'avis qu'il ne faut pas laisser échapper une occasion telle que la présente, de s'unir avec la République d'Angleterre et le Protecteur de la manière proposée par don Alonzo, et que dans ce but il faut faire tous les efforts imaginables pour remplir les engagements qu'on aura contractés, quand même il faudrait tenter les choses les plus impossibles, car il n'y va de rien moins, dans la conclusion de cette affaire, que de la sécurité des Royaumes et États de V. M., ainsi que des biens que possèdent les grands vassaux de V. M. qui tous doivent, ainsi qu'il est juste, l'aider, autant qu'ils le pourront, à remplir ce devoir.

L'opinion du duc est que don Alonzo devrait, pour conclure au plus tôt cette affaire, offrir jusqu'à cent mille écus par mois; car en considérant tous les dangers qui sont à craindre pour la monarchie, dans l'état où elle se trouve, cette somme ne lui paraît pas exorbitante.

Le marquis de Velada, en adhérant également à ce qui a été décidé, ajoute que la somme que l'archiduc a permis à don Alonzo d'offrir, et même deux fois autant, devrait être employée pour obtenir ce que l'on désire; car une fois que V. M. sera alliée à l'Angleterre, on n'aura plus à donner d'aussi grands secours dans les Flandres, en Italie, en Catalogne et en Portugal. On devrait aussi considérer l'état où nous serions si on laissait échapper une telle occasion. Pour atteindre ce but, le marquis offre tout le capital qu'il possède, et il assure qu'il désirerait qu'il fût plus considérable pour pouvoir le mettre aux pieds de V. M., comme en effet il offre celui qu'il a.

Le comte d'Oñate a dit que, quand même on ne tiendrait pas plus tard tout ce qu'on aurait promis à Cromwell, il n'en continuerait pas moins, de son côté, à remplir ce dont on serait convenu, tant à cause de son propre intérêt dans toute l'affaire, qu'à cause des mesures qui auront été prises contre les Français ; car une fois la rupture entre eux consommée, ils ne s'arrangeront pas facilement. Du reste, V. M. ordonnera là-dessus ce qu'il lui plaira.

VII

Pages 79 et 80.

1° *Louis XIV à Cromwell.*

Paris, 21 février 1654.

Monsieur le Protecteur,

J'ai été informé par plusieurs lettres du sieur de Bordeaux, et plus particulièrement assuré par le retour du sieur de Baas, des bonnes dispositions où vous vous trouvez afin que l'union qui a été au passé entre la France et l'Angleterre se continue. J'ai été aussi aise que vous pouvez vous l'imaginer des diligences qui sont faites pour que les affaires fussent de sorte établies que la fortune des deux nations en fût accrue. Et comme je vois que la divine providence vous a élevé à la grandeur où vous êtes pour le bien de l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande, j'en ai toute la joie qu'on en peut avoir. Ce sera des mains du sieur de Bordeaux, accompagné du sieur de Baas, que vous recevrez cette lettre, avec les assurances de ma parfaite amitié et des ordres qu'ils ont de renouveler avec vous, en la qualité de Protecteur de l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande, les anciennes alliances qui ont été entre les mêmes pays et la France, d'y augmenter et d'y diminuer ce qui sera reconnu utile aux nations, de faire même un nouveau traité, s'il est jugé qu'il fût de l'avantage commun, et en cela, comme en toutes sortes de rencontres, de vous faire connaître ce que je défère à vos sentiments. Il ne me reste qu'à vous prier de prendre entière créance aux choses qui vous seront répétées de ma part par eux, et de croire que c'est du fond de mon cœur que je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur le Protecteur en sa sainte et digne garde.

2° M. de Bordeaux à M. de Brienne.

Londres, 2 mars 1654.

Monsieur,

J'ai reçu aujourd'hui les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 21 et 25 du mois passé, avec celle du Roi, dans laquelle je vois qu'il plait à Sa Majesté me confier la négociation du traité entre la France et l'Angleterre, avec la qualité d'ambassadeur, que je reconnais au-dessus de mon mérite, mais non pas de mon zèle et de ma fidélité pour son service ; et aussi ses intentions tant sur les ouvertures qui me peuvent être faites de la part de M. le Protecteur, que sur les titres dont je dois remplir mes pouvoirs. Les avis qui m'avaient été donnés, par l'ordre précédent, de cette résolution, me portèrent, pour ne point perdre un moment de temps qui maintenant semble assez favorable, à demander audience au secrétaire du Conseil, sous prétexte de lui en faire part, afin de découvrir avec quels termes M. le Protecteur désirait que Sa Majesté le traitât, et aussi pour le convier de vouloir entrer en traité, tandis que je me disposerais de prendre la qualité d'ambassadeur. Employant toutes les raisons qui le pouvaient persuader, sur le premier, il ne voulut point s'expliquer autrement sinon que Son Altesse avait l'autorité souveraine et aussi grande que les rois, et que c'était à nous d'en user comme nous le jugerions à propos. Néanmoins, après l'avoir bien pressé, il me promit un éclaircissement plus particulier dans peu de jours. Sur l'autre point de mon discours, il me dit ne pouvoir rien ajouter à ce qu'il m'avait déjà fait savoir autrefois, et que huit jours de plus ou de moins n'étaient pas considérables. Depuis cette conversation, un homme qui se mêle d'intrigue m'est venu trouver et m'a voulu faire en-

tendre que le terme de *frère* serait bien agréable; et comme la lettre du Roi ne me permet pas d'aller si avant, j'avais résolu de ne pas chercher la réponse dudit sieur secrétaire, crainte qu'elle ne fût conforme à ce discours. Mais il a rencontré mon interprète cette après-dînée, et l'a convié de l'aller voir ce soir, désirant l'entretenir sur ce que je lui avais dit. Ainsi peut-être avant la clôture de la présente, je pourrai être informé des prétentions de Son Altesse, et crainte qu'elles ne s'accordassent pas à mes ordres, j'ai donné charge à mon secrétaire, si on lui témoigne désirer le titre de *frère,* qu'il réponde de soi-même que les pouvoirs m'ont déjà été envoyés, afin d'avoir un prétexte pour me dispenser de donner cette qualité. Quant à celle d'Altesse et de Seigneur, dès le commencement de sa proclamation, le maître des cérémonies et depuis le secrétaire du Conseil se sont expliqués assez précisément qu'elle ne devait point être mise en question; et m'étant informé de la manière dont en a usé l'ambassadeur d'Espagne et les députés de Hollande, je n'ai pu en tirer aucun éclaircissement, parce que l'un a parlé en latin, et l'autre dans sa langue dont les termes n'ont pas la même force. Mais sans doute cette question se videra, parce qu'il sera difficile de se dispenser de la qualité de *cousin.* Je tâcherai de régler le tout à la satisfaction dudit sieur Protecteur, sans néanmoins outre-passer les bornes qui me sont prescrites. Je veux croire que ce n'est pas seulement pour m'engager d'user des termes les plus honorables, mais plutôt par un véritable dessein de bien vivre avec la France que depuis deux jours un des amis de M. le Protecteur m'a dit qu'il était entièrement disposé à l'accommodement; que la seule difficulté qui s'y pourrait trouver serait sur le dédommagement, mais qu'elle se surmonterait avec peu de choses en effet et beaucoup en apparence. Quelques ministres ont parlé dans le même esprit, et présentement la voix publique ne permet pas d'en douter.

Je crois que les intérêts particuliers de M. le Protecteur en seront l'un des principaux motifs. Ils n'iront pas néanmoins, si je ne me trompe, jusques à une liaison contre l'Espagne. Le chevalier Digby m'a fait part d'une conversation qu'il a eue depuis peu avec M. le Protecteur, dont les sentiments lui ont paru très-favorables pour la France. Il m'assure n'avoir oublié aucune considération qui le puisse confirmer en cette bonne volonté, et qu'il continuera d'en user de même quand les occasions s'en présenteront, toute son ambition n'étant que de se rendre agréable en France par quelque service. Je ne sais si cette grande disposition qui paraît à l'accommodement est la cause du voyage des sieurs Barrière et Cugnac. Ils sont partis ce matin sous prétexte d'aller à une foire pour Flandre, après avoir pris congé de M. le Protecteur, le premier faisant espérer son retour à ceux de son parti devant Pâques, et l'autre faisant état de servir dans l'armée de monsieur le Prince. Ce pourrait être aussi à cause de la maladie du sieur de Mazerolles qui n'a pu passer Douvres. Un de sa compagnie, nommé Laporelle, est ici resté fort malade. Au milieu de toutes ces belles apparences, quelques-uns ne laissent pas que de me vouloir persuader que les desseins d'ici sont doubles, que l'on espère toujours quelque chose de ceux de la religion, et que le médecin écossais nommé Maurus, qui était ici venu, il y a trois ou quatre mois, de la part de quelques-uns, s'en était retourné à Nismes et que l'on aurait de ses nouvelles chez le sieur de Vignolles. On m'a même marqué quelques maisons où il a passé; mais comme l'auteur de cet avis n'est pas bien certain, je remets d'en envoyer un mémoire jusques à ce qu'il ait été trouvé à propos d'approfondir cette matière.........

3° *Le même au même.*

Londres, 5 mars 1654.

...... Ledit sieur secrétaire, après en avoir communiqué à Son Altesse, m'écrivit hier au soir qu'Elle entrerait en conférence privée aussitôt que je lui aurais communiqué la lettre de créance; à quoi j'ai satisfait cette après-dînée, lui en envoyant une copie dans laquelle je me suis servi du terme de *cousin*. C'est le moindre dont l'on peut se servir pour le satisfaire; encore n'est-il pas sûr d'y réussir après ce qui m'a été déclaré sur ce sujet. Mais comme la lettre de S. M. me prescrit ces bornes, j'ai affecté de ne point les étendre, pour ne la pas engager contre son intention. Je dois savoir demain si cette suscription n'aura point refroidi le désir qu'il témoigne avoir de traiter promptement.

4° *Le même au même.*

Londres, 10 mars 1654.

Monsieur,

Je me donnai l'honneur de vous écrire, par le dernier ordinaire, que j'avais envoyé au secrétaire du Conseil copie de mes lettres de créance, sur ce qu'il m'assurait que M. le Protecteur, après en avoir eu communication, entrerait en conférence. Mais, comme la suscription n'a pas répondu à son attente, ledit secrétaire me manda avant-hier que nous nous verrions aujourd'hui, et qu'il s'expliquerait plus particulièrement sur ce sujet; par son discours, je juge que Son Altesse, n'étant pas traitée du titre de *frère*, n'en voudra point d'au-

tres que celui de Seigneur Protecteur des trois Républiques; et il serait bien difficile de lui faire agréer celui de *Monsieur*, après qu'il a prétendu aller de pair avec les rois, et qu'il refuse celui de *cousin*, non par humilité, mais comme étant au-dessous de lui. Je n'insisterai pas beaucoup sur les noms, et si mes raisons ne l'ont pu persuader de traiter auparavant que je prenne la qualité publiquement, je ne crois pas qu'il s'y faille attacher davantage, ni différer de faire la démarche entière, puisque l'on est venu si avant, pour ôter tous les prétextes capables de retarder le traité......

5° *Le même au même.*

Londres, 12 mars 1654.

Monsieur,

Devant que de recevoir celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le sept de ce mois, j'avais réglé avec le secrétaire du Conseil les suscriptions de la lettre du Roi. Il me proposa d'abord d'user des termes de *Seigneur* et *Altesse*; je ne refusai ni l'un ni l'autre, et le fis condescendre à se contenter de *Monsieur*, témoignant que Sa Majesté avait traité M. le Protecteur de *cousin*, comme plus honorable, titre qu'il donne à tous les souverains qui ne prennent point le titre de *Rois*, quoiqu'ils soient revêtus d'une puissance aussi grande. Le sieur secrétaire du Conseil me fit ensuite une petite observation sur ce que Sa Majesté me qualifie ambassadeur, sans désigner ni le lieu ni la personne auprès de qui je dois servir; et même il me dit que ma première lettre de créance au Parlement me donnant qualité d'ambassadeur en Savoie, on pourrait prétendre que celle-ci lui serait relative, et ne me donnerait aucun titre en Angleterre. Je tâchai de lui lever tous ces

scrupules et défiances, et après qu'il m'eut ôté toute espérance que Son Altesse voulût entrer en traité devant que j'eusse pris publiquement qualité d'ambassadeur, je demeurai d'accord de lui envoyer le lendemain copie de mes lettres et de demander audience : à quoi je satisfis dès hier; et je viens de recevoir pour réponse qu'il fallait passer par les formes, afin que ma qualité fût publique. C'est-à-dire que l'on m'enverra recevoir à Greenwich avec les barges de l'État, qui me conduiront jusques à la Tour, où les carrosses de M. le Protecteur se trouveront; et, comme les ambassadeurs de Hollande doivent passer devant et être traités quelques jours par l'État, suivant les apparences, ma cérémonie ne se pourra faire de sept ou huit jours. J'aurais été bien aise de trouver quelque ajustement pour gagner du temps, et aussi pour donner loisir à mon équipage d'arriver, reconnaissant que l'on est bien aise de voir ici un peu d'éclat.....

6° *Le cardinal Mazarin à M. le baron de Baas.*

Paris, 27 mars 1654.

Comme nous avons eu avis de divers endroits, depuis douze heures, que les Espagnols offrent à M. le Protecteur une assistance en argent pour le faire déclarer contre nous, si M. l'ambassadeur et vous jugez que, pour disposer d'autant plus facilement S. A. à rompre avec les Espagnols, il fût nécessaire de lui faire une offre de cette nature, en ce cas le Roi trouve bon que vous lui offriez de sa part trois, voire quatre cent mille écus par an, c'est-à-dire jusques à douze cent mille livres, de notre monnaie, payables en deux termes, à Paris ou à Calais, au choix de Sadite Altesse et à telle personne et en telle manière qu'il désirera, soit en public ou en secret. Et

même si vous reconnaissiez qu'avec cent mille écus de plus ou de moins, l'affaire se peut conclure, je vous dirai que Sa Majesté l'approuvera aussi. Ce sera à M. l'ambassadeur et à vous d'aviser aux moyens de présenter cette proposition plus agréable et avec plus de succès. J'espère que peut-être cela ne sera pas nécessaire et que le Roi se pourra passer de faire cette dépense, dans le mauvais état où sont ses finances; mais si vous en venez jusques-là, vous pouvez dire hardiment à M. le Protecteur qu'à la vérité il y a eu des temps où l'abondance a été plus grande dans les coffres du Roi, mais aussi qu'elle y a été moindre qu'elle n'est à présent, Dieu merci, et que je lui réponds que la somme qui lui sera promise lui sera payée ponctuellement dans les termes dont on sera convenu : qu'ainsi s'il prend la peine de considérer de quelle façon les Espagnols satisfont à leurs promesses, il reconnaîtra aisément qu'ils ont en perfection le talent de savoir embarquer les gens, mais qu'ils sont aussi en possession de savoir fort peu se soucier de leur tenir parole, après qu'ils les ont engagés en quelque mauvais pas, croyant qu'alors ils ne peuvent plus leur échapper; témoin le traitement qu'ils ont fait à la maison de Savoie, toutes les fois qu'elle s'est embarrassée avec eux, celui que le duc de Lorraine en a reçu en dernier lieu et celui qu'ils font depuis quelque temps au prince de Condé, à qui ils ont promis tant de millions pour lui faire prendre les armes; et à mesure qu'ils l'ont vu en état de ne leur pouvoir plus être si utile, ils lui disputent même ce qui lui est nécessaire pour subsister; et enfin tant d'autres exemples dont les histoires sont remplies. Aussi leur méthode n'est jamais de promettre rien par année, mais seulement par mois, dont le premier et quelquefois le second se payent assez bien, le troisième commence à diminuer, et puis le reste se réduit à rien. Et en effet, je suis bien trompé si l'offre qu'ils font à M. le Protecteur

n'est de cette sorte, c'est-à-dire par mois, au lieu qu'on trouvera qu'avec nous il y a toujours eu sûreté tout entière. S. A. n'a qu'à s'informer, s'il lui plaît, si avec cela que les finances ont été ci-devant épuisées, comme chacun sait, il est dû un sol des subsides que le Roi donnait à la couronne de Suède, à la landgrave de Hesse, à MM. des États, ni de ce qui avait été promis pour l'armée auxiliaire d'Allemagne.

Il est remis aussi à la prudence de M. l'ambassadeur et à la vôtre de faire entendre doucement à M. le Protecteur qu'il n'est pas sûr que, venant à rompre avec la France, la couronne de Suède se joignît si volontiers à ses intérêts; mais au contraire, en rompant avec l'Espagne, outre l'infaillibilité des progrès dont je vous ai parlé par mon mémoire, il est très-certain que l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande en seront ravies, comme leur étant plus avantageux à cause du commerce et par une infinité d'autres raisons; au lieu qu'en rompant avec nous, il ne doit pas douter qu'il n'y ait beaucoup de gens, dans les royaumes qui sont sous sa protection, qui en murmureront; et ce sont des considérations assez essentielles pour y faire réflexion. Néanmoins il faut bien prendre garde à ne les pas alléguer par forme de menace, mais par forme de raisonnement, comme entrant dans ses intérêts, par une forte passion de les voir unis avec les nôtres, pour le bien commun des deux nations.

Je crois qu'on ne doit pas oublier de répéter bien souvent à M. le Protecteur qu'une fois que cette couronne sera engagée, comme elle veut l'être, à contribuer tout ce qui dépendra d'elle pour l'affermissement de sa dignité et de son pouvoir, elle ira sincèrement au-devant de toutes les choses qui seront propices pour cela, et il n'y aura rien qui puisse arriver qui soit capable de l'ébranler, ni de changer ses sentiments à l'égard de S. A., laquelle doit tenir pour infaillible qu'elle ne rencontrera pas dans les Espagnols cette manière

d'agir, qui est tout à fait contre leur style et leurs maximes; en sorte que nonobstant toutes les promesses qu'ils lui auront faites, s'ils voient son autorité s'affaiblir, ils tourneront aussitôt leurs négociations du côté de ceux qui travailleront à sa destruction, croyant qu'alors leur amitié leur sera plus utile que la sienne.

7° *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 23 avril 1654.

..... (Je dois vous éclaircir) du doute que je croyais avoir levé par quelqu'une de mes précédentes touchant la suscription des lettres du Roi à M. le Protecteur. Il a refusé le titre de *cousin*, et s'est contenté, dans toutes les deux dépêches, de celui de M. le Protecteur de la République d'Angleterre, Écosse et Irlande. Celui de *frère* eût été bien plus agréable.

8° *Mémoire pour servir d'instruction au sieur de Bordeaux, ambassadeur du roi en Angleterre.*

16 juillet 1654.

. . . .

Pour venir aux conditions, Sa Majesté voulant de plus en plus faire connaître qu'Elle est sincèrement disposée à la conclusion d'un bon accommodement avec M. le Protecteur, et s'intéresser en ce qui le regarde personnellement, et faisant fondement sur ce que ledit sieur de Bordeaux mande que les affaires dudit Protecteur sont en si bon état que les cabales d'Angleterre ne servent qu'à l'affermir, et qu'il n'a rien à craindre des royalistes d'Écosse (car autrement ce

serait une imprudence et un malheur pour nous de prendre ce parti-là, puisque ledit Protecteur venant à tomber, nous nous attirerions toute l'Angleterre pour nous être unis avec lui, et ferions les affaires des Espagnols, que l'on considérerait comme ayant été ses ennemis) Sa Majesté, dis-je, en ce cas, non-seulement approuve l'offre que ledit sieur de Bordeaux a faite de 1500 mille livres, par an, qui seront payées dans les termes desquels on conviendra, et dont on commencera de fournir la moitié cette année; mais elle lui donne encore pouvoir de promettre qu'elle donnera, pour l'entreprise de Dunkerque, outre les 4000 chevaux que le sieur de Baas a offerts, 4000 hommes de pied qui pourront faire une attaque à ladite place, et qu'elle en assiégera quelque autre en même temps, pour y attirer les forces des ennemis et faciliter par ce moyen la prise de Dunkerque; ou si M. le Protecteur l'estime plus à propos, que Sa Majesté tiendra la campagne avec ces deux armées, pour tenir les Espagnols en échec et les empêcher de faire la moindre tentative pour le secours de Dunkerque, lequel étant pris demeurera à M. le Protecteur, sans que le Roi y prétende quoi que ce soit : et il semble que ce ne sera pas un mauvais commencement et peu avantageux à l'Angleterre et à M. le Protecteur en particulier de lui remettre une place de cette importance; on dit lui remettre, parce qu'on ne prévoit aucune difficulté à en faire la conquête, quand même M. le Protecteur ne ferait débarquer pour cela que six mille hommes de pied, et n'y emploierait que quinze ou vingt frégates, et quelques petites barques pour s'approcher de la terre et empêcher que, la place étant une fois bloquée par mer, il ne pût plus y entrer personne.

Il semblerait fort juste que nous demandassions de l'argent pour faciliter aux Anglais une semblable conquête. Et cependant non-seulement nous leur en offrons, mais encore un

corps de troupes pour les aider à la faire, et d'employer toute notre armée, pour tenir cependant en échec celle des ennemis et l'empêcher de secourir la place.

Après cela, on laisse à penser ce qu'on pourra dire de M. le Protecteur s'il refuse de recevoir 750 mille livres cette année et d'avoir Dunkerque, sans que cela l'empêche de faire en même temps tous les progrès qu'il voudra aux Indes, et de prendre, s'il veut, les deux flottes qui doivent arriver en Espagne dans le mois d'août; à quoi le Roi prendra part, si ledit Protecteur le désire, et pour cet effet, Sa Majesté fera joindre une escadre de dix ou douze vaisseaux aux siens.

Et quand même il faudrait aller au delà desdits 1500 mille livres, et si le sieur de Bordeaux voit jour à pouvoir conclure en se relâchant jusqu'à six cent mille écus par an à l'avenir, lesquels seront payés ponctuellement de quatre en quatre mois, le Roi lui en donne le pouvoir, et même de promettre aussi trois cent mille écus pour cette année-ci; dont les deux tiers seront payés comptant après la signature du traité, et l'autre au premier jour de décembre prochain. Sa Majesté s'assure cependant qu'il ménagera bien ce pouvoir et qu'il ne l'épuisera qu'en cas de nécessité et qu'il croie ne pas pouvoir faire mieux.

On se contentera, pour le reste de cette année, en exécutant dès à présent de notre part ce que nous promettons pour le dessein de Dunkerque, que les Anglais fassent la guerre par mer contre les Espagnols, et nous donnent quelque nombre de frégates pour aider, soit dans la mer Méditerranée soit ailleurs, à l'exécution de ce que nous pourrions entreprendre contre eux.

Pour les années futures, il faudra convenir du nombre de frégates avec lesquelles ils seront obligés de nous assister, et que, lorsqu'on voudra entreprendre quelque chose, conjointement par terre, en Espagne ou en Flandre, il sera exécuté

avec des forces égales et à frais communs, et que les conquêtes seront aussi également partagées; bien entendu qu'ils soient toujours obligés de nous assister tous les ans du nombre de frégates dont on demeurera d'accord, sans qu'ils puissent rien prétendre pour cela au delà de six cent mille écus, qu'on donne pouvoir au sieur de Bordeaux de leur offrir.

Au surplus, chacune des parties jouira de son côté de ses conquêtes, soit aux Indes, où les Anglais en pourront faire autant qu'ils voudront, soit en tous les autres lieux de la domination de l'Espagne, où les forces d'un chacun pourront agir; et l'occupation que l'on donnera ainsi aux Espagnols, de tous côtés, sera un grand avantage pour faciliter le bon succès de ce que les uns et les autres entreprendront.

Si M. le Protecteur veut sans aucun délai conclure un bon accommodement, et se disposer à rompre contre les Espagnols, on en sera bien aise; puisque par ce moyen le Roi pourra espérer de contraindre ceux qui n'ont point d'autre but que d'entretenir le trouble dans la chrétienté, à changer de dessein; Sa Majesté ne prétendant pas néanmoins de traiter en aucune façon avec les Espagnols que conjointement et de concert avec M. le Protecteur, et elle donne pouvoir audit sieur ambassadeur de l'engager à cela, par un des articles du traité qu'il fera.

Mais si M. le Protecteur ne juge pas à propos de se résoudre à rompre contre l'Espagne, nonobstant les grands avantages qu'il peut voir évidemment qu'il retirera de cette capture, le Roi se contentera que l'on fasse le traité qui avait été projeté, par lequel toutes les hostilités cessantes et le commerce entièrement rétabli entre les deux nations, elles vivent à l'avenir dans la même intelligence qu'elles faisaient avant les derniers sujets de plainte que chacune a cru avoir de son côté. En ce cas, si dans l'évaluation des prises qui ont été

faites de part et d'autre, les commissaires trouvaient que nous fussions redevables de quelque chose, on consent de le payer; et si même pour conclure plus promptement ce traité, le sieur de Bordeaux juge qu'il faille faire un présent en secret audit Protecteur, directement ou par son ordre à quelqu'un de ceux qui sont dans sa confidence, Sa Majesté lui donne pouvoir de promettre pour cela jusqu'à 50 à 60 mille pistoles, qui seront payées avec ponctualité après le traité signé; et comme, auquel de ces deux partis que M. le Protecteur se détermine, s'il marche de bon pied et qu'il n'ait pas intention de nous amuser et de couler le temps pour venir cependant à bout des autres desseins qu'il pourrait avoir, il peut conclure avec lui en trois ou quatre jours, ce qui est d'autant plus nécessaire que la saison d'agir à la campagne s'avance fort, l'intention du Roi est que ledit sieur de Bordeaux le presse de lui donner une prompte réponse, lui faisant connaître civilement que, s'il se passe dix ou douze jours sans qu'il puisse recevoir une dernière déclaration de ses volontés, Sa Majesté aura sujet de croire qu'il n'en a aucune de se lier avec cette couronne, et que ce n'est que le motif de son intérêt particulier qui l'oblige à différer encore pour quelque temps la rupture contre nous, aux conditions dont il est comme tombé d'accord avec les Espagnols, et qu'il nous entretient cependant de belles paroles et nous fait toujours des propositions plausibles, pour nous empêcher de prendre nos mesures d'ailleurs.

Et en effet, pour ne s'amuser davantage à un traité dont la négociation ne pourrait avoir aucun effet si elle n'était entretenue de M. le Protecteur, comme on en sera bientôt éclairci, que pour mettre avec facilité toutes les choses en Angleterre, en Écosse et au dehors, au point qu'il désire, et rompre ensuite à l'improviste contre nous, comme tout le monde assure que c'est son dessein et son inclination,

Sadite Majesté est résolue, si elle voit par les lettres du sieur de Bordeaux qu'il n'ait pu rien conclure dans le temps marqué ci-dessus, de lui envoyer ordre de s'en revenir, n'étant pas de sa dignité et de la bienséance de continuer les avances qu'elle a faites depuis si longtemps fort inutilement, pour une chose qui pouvait et devait être conclue en vingt-quatre heures.

Fait à Sedan, ce 16 juillet 1654.

VIII

(Page 84.)

1º *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 20 avril 1654.

Monsieur,

J'espérais par la présente vous faire savoir quelque progrès de ma négociation, après que le secrétaire du Conseil m'avait mandé que M. le Protecteur a nommé des commissaires pour y travailler, et qu'ils me feraient savoir de leurs nouvelles aujourd'hui. Mais je les attends encore, et présentement je ne prévois point d'où peuvent procéder ces remises, si ce n'est qu'ils se veulent instruire de nos affaires. L'on m'assure toujours de beaucoup d'endroits, et toutes les raisons semblent vouloir que M. le Protecteur fasse la paix avec tout le monde. Dans sa famille même, il passe pour constant que c'est leur intérêt particulier, leur établissement ne se pouvant faire tant qu'il y aura des guerres au dehors. Néanmoins il passe pour certain que non-seulement l'inclination de M. le Protecteur, mais aussi celle de plusieurs du Conseil, et principalement de Lambert, est tout à fait portée à entretenir une guerre, et que celle de la France étant la plus facile à entretenir qu'aucune autre, nous devons appréhender que toutes les forces de cet État qui peuvent être envoyées au dehors ne se tournent contre nous, aussitôt que les Écossais auront été détruits; que l'on nous amusera et traînera en longueur notre accommodement, afin d'éviter que nous n'y puissions envoyer quelque secours, et d'être en état, si les affaires de France vont bien, ou celles du présent régime de prendre un

parti assuré ; outre les raisons générales qui sont la défiance que l'on a toujours que Sa Majesté ne donne quelque assistance à la famille royale d'Angleterre, et que les esprits de France sont encore disposés à un soulèvement s'ils pouvaient être favorisés par une armée étrangère, il semble que cette mauvaise volonté du sieur Lambert et quelques autres procède d'un intérêt particulier qu'ils ont de se rendre considérables par la guerre, et empêcher l'affaiblissement de leur autorité, aussi bien que la succession dans le présent gouvernement, ce qui serait assez facile à M. le Protecteur s'il se dégageait de toutes autres affaires. Cette raison, étant plus capable d'obliger Son Altesse à rechercher notre amitié qu'à la refuser, ne peut être regardée comme le véritable motif du procédé de cet État. Mais on peut considérer pour certain, après l'avis que j'en ai reçu de plusieurs endroits et le rapport qu'en a fait à M. de Baas l'Irlandais nouvellement arrivé à Londres, que ledit sieur Lambert est tout à fait porté contre notre accommodement; et, comme sa voix est d'un grand poids, il pourrait bien être que M. le Protecteur y déférât en quelque façon, usant de toutes ces remises pour cependant n'être point traversé dans son établissement par celui dont l'autorité est assez grande dans l'armée, et sans lequel difficilement fût-il parvenu à la place qu'il remplit. Ledit Irlandais assure qu'ayant entretenu Son Altesse de l'état de nos affaires et de la bonne disposition qu'il a reconnue dans la cour de France d'entretenir une correspondance avec l'Angleterre, elle l'avait renvoyé audit sieur Lambert pour l'en informer....

2° *M. de Baas au cardinal Mazarin.*

Londres, 21 avril 1654.

.... J'ai appris par mon correspondant que Maserolles et

Barrière ont eu une fort longue conférence avec M. le Protecteur le 16 du mois, et que S. A. leur a donné toutes les paroles positives de secours qu'ils pouvaient demander, mais qu'assurément il n'y a point de traité signé.

L'ambassadeur d'Espagne eut aussi une audience secrète le 17 de ce mois.

Hier au soir j'eus un entretien fort long avec Patt. Il a vu deux fois M. le Protecteur qui l'a fort curieusement interrogé sur les affaires de France, et si sa relation est fidèle, il me semble qu'il a répondu avec esprit et judicieusement. Cependant je ne crois pas qu'il ait trouvé en lui les mêmes dispositions qui m'ont paru d'autres fois. Non pas qu'il se soit expliqué en rien contre nous, mais Patt remarque que M. le Protecteur recevait avec quelque marque de chagrin et d'étonnement tout ce qu'il disait à l'avantage de la France et de nos affaires. Il dit que, lui proposant l'amitié de V. E. comme une chose nécessaire à l'établissement de sa maison, et qui sans doute se contracterait sincèrement de sa part, il en parut un peu touché et qu'il lui fit avouer qu'il savait ce secret de la bouche propre de V. E., et lui demanda ensuite si les ministres qui étaient ici confirmeraient cela, et s'il me connaissait et comment. A quoi ayant répondu qu'il n'avançait rien dont il ne fît voir les effets quand S. A. S^me^ voudrait, il lui commanda d'aller voir le général major Lambert, où milord Henri, son jeune fils, le doit mener aujourd'hui, et de lui dire exactement toutes les choses qu'il lui avait rapportées, ce qu'il fera, à la réserve de ce qui regarde l'établissement particulier de sa maison. Et sur ce qu'il était en peine de savoir pourquoi M. le Protecteur l'obligeait de lui faire ce rapport, mon opinion fut qu'outre la confiance qu'il est obligé de garder très-exactement avec lui, il voulait peut-être qu'il apprît par un gentilhomme de sa maison, instruit des affaires de France, combien l'entreprise de rompre avec cette couronne était

grande et périlleuse, et qu'il pût être diverti d'une guerre qu'il souhaite, soit par la présomption qu'il a d'être le plus grand capitaine de l'Europe, ou par quelque raison secrète et qui regarde son intérêt particulier, quantité de personnes croyant ici qu'en son âme il est mal satisfait de M. le Protecteur, et qu'il persuade de tout son pouvoir la rupture avec la France, comme le seul moyen par où les affaires de S. A. S^me^ peuvent être renversées, étant le seul de toute l'armée qui est le plus en état de faire un accommodement avec le roi d'Angleterre.

Ce que je puis juger de toutes les diverses choses qui viennent à ma connaissance, est que M. le Protecteur incline assez à la paix, mais que la plus grande partie des ministres y répugnent, les uns par la grande opinion qu'ils ont de leurs forces, les autres parce qu'ils sont gagnés de l'Espagne, et tous ensemble pour être assurément fort peu instruits du véritable état des affaires de France.

3° *Extrait d'une lettre du sieur de Patt au cardinal Mazarin.*

Londres, 27 avril 1654.

Le fils de Cromwell donna à dîner samedi dernier aux officiers de l'armée que Cromwell voulut que je visse. Nous employâmes beaucoup de temps à discourir des affaires d'Espagne, de France et de Son Éminence. Je n'ai pas manqué à mon devoir en cette occasion. Il me serait difficile de vous écrire leurs raisonnements et leurs discours sur ces choses-là. J'espère bientôt de vous les apprendre de bouche. Je trouve (au moins j'ai quelques raisons de croire) que le dessein de Cromwell que je les visse est afin de leur faire voir de quelle dangereuse conséquence il serait d'entreprendre une guerre

étrangère, car je vois qu'ils sont emportés d'une passion de la faire et d'une espérance d'en venir facilement à bout. Ils veulent secourir leurs frères qui sont tyrannisés en France, voulant dire les Huguenots, et croient qu'il est impossible d'établir une paix durable avec la France, à cause de l'inconstance des ministres, et tant qu'elle sera gouvernée par Son Éminence, ou un homme de sa profession, qui sont les piliers du Pape. Ce sont les mêmes termes dont ils se sont servis, et ces messieurs sont ceux qui ont le gouvernement d'Angleterre entre les mains.

4° *Louis XIV à MM. de Bordeaux et de Baas.*

A Rheims, 17 juin 1654.

Messieurs de Bordeaux et de Baas, j'avais cru que les intentions de M. le Protecteur étaient sincères, sur les déclarations qu'il vous a faites plusieurs fois, et en dernier lieu plus précises, qu'il ne souhaitait pas seulement un accommodement avec cette couronne, mais même une étroite liaison. Néanmoins, voyant que ce ne sont que des paroles qui ne se réduisent à aucun effet, qu'il traite continuellement avec l'ambassadeur d'Espagne et qu'il ne tient qu'à celui-ci de conclure; que de plus, s'il était aussi bien disposé qu'il dit l'être pour cet accommodement, rien ne l'empêcherait de le faire en vingt-quatre heures, puisque je ne prétends rien qui ne soit aussi avantageux à l'Angleterre qu'il peut être à ce royaume, j'ai sujet non-seulement de me méfier, mais d'être presque assuré que son but est de nous amuser pour faire venir les Espagnols à son point et avoir plus de facilité de perdre ceux qui s'élèvent contre lui en Angleterre, abattre ses ennemis en masse, s'autoriser de plus en plus en Irlande, affermir la paix avec les États de Hollande, s'assurer en quel-

que façon du côté de Suède, continuer à envoyer des émissaires en France pour y exciter secrètement les Huguenots, les assurant d'un puissant secours s'ils veulent prendre les avances, et par ce moyen s'établir puissamment en une suprême autorité dans les trois royaumes, pour se rendre plus que jamais redoutable à ses ennemis, et surtout avoir plus de facilité à exécuter le dessein, qu'il y a de l'apparence qu'il a pris de longue main, d'envahir cet État de concert avec les Espagnols et le prince de Condé, ou au moins (si ses affaires ne lui permettent pas de le faire présentement) continuer de faire la guerre sur mer à mes sujets, sous prétexte de représailles, et assister les Espagnols et le Prince de vaisseaux, pour leur aider à faire quelque descente du côté de la Guienne.

Comme la prudence ne nous permet pas de douter des intentions dudit sieur Protecteur, après toutes les avances que vous avez faites de ma part pour établir une parfaite intelligence entre les deux nations, et pour lui faire connaître que vous traitiez sincèrement avec lui, comme on ne le peut mettre en doute, à cause de toutes les remises qu'il a faites depuis un an, évitant toujours, sous divers prétextes ou artifices, de venir à la réalisation, je croirais aussi que ma dignité et mon service seraient blessés et que je ferais grand tort aux intérêts de mes sujets, qui souffrent extraordinairement dans l'incertitude de l'événement de ce traité, si sans plus de délai le Protecteur ne prenait une bonne résolution. C'est pourquoi j'ai voulu vous ordonner que si, lorsque vous aurez reçu cette lettre, la négociation ne se trouvait avancée en sorte que vous n'eussiez plus à douter de son bon succès, vous fassiez entendre de ma part au sieur Protecteur, en la manière que vous jugerez le plus à propos, sans faire aucune menace, mais au contraire témoignant un sensible déplaisir de n'avoir pu réussir dans une affaire qui, au jugement de tous, était fort à la

bienséance des deux nations, et qu'après avoir facilité les choses au point qu'elles sont sues d'un chacun, déclaré un ambassadeur, et s'être presque conformé à tout ce que ledit sieur Protecteur a fait connaître qu'il souhaitait, il serait malséant à ma réputation et désavantageux au bien de mes affaires de continuer à traiter inutilement; vous lui fassiez, dis-je, entendre que je vous ai commandé de prendre congé de lui et de vous retirer, en cas que, dans le terme de huit jours après que vous vous serez expliqué, on ne conclue l'accommodement qui peut être arrêté en un, puisque je veux bien que cette affaire soit traitée sans prétendre aucune condition qui ne soit réciproque, et en un mot avec une égalité tout entière, soit pour la recherche et la restitution des prises qui ont été faites de part et d'autre, soit pour la manière dont il conviendra de vivre à la mer à l'avenir, soit enfin pour tout ce qui pourra être mis sur le tapis pour cette négociation. Et il ne sera pas hors de propos que vous fassiez connaître au Protecteur, par l'entremise de ceux qui vous parlent de sa part, que peut-être il ne retirera pas grand avantage de n'avoir pas voulu profiter de mes bonnes dispositions pour un accommodement et pour une étroite liaison qui auraient produit des avantages tout extraordinaires à l'Angleterre et à sa personne; et que, bien que je prendrai toutes les précautions maginables pour ne recevoir aucun préjudice des entreprises qui pourraient être faites sur mon État par les Anglais joints aux Espagnols, je conserverai toujours, autant que je le pourrai, l'inclination de rétablir une bonne intelligence avec l'Angleterre, lorsque le Protecteur, détrompé des propositions que les Espagnols peuvent lui avoir faites, se résoudra à vouloir vivre en bonne union avec la France.

Il sera bon, lorsque vous viendrez à prendre cette résolution, que vous informiez les ministres des sérénissimes États Généraux des Provinces-Unies de tout ce que vous aurez fait

pour faciliter cet accommodement et des ordres que vous aurez reçus de moi de vous retirer après que vous aurez reconnu que l'intention du sieur Protecteur n'était autre que de vous amuser pour faire ses affaires à mes dépens, et me mettre en état de pouvoir moins résister aux entreprises qu'il pourrait faire contre ce royaume. Il est mal aisé qu'il ne soit très-sensible auxdits ministres, qui ont tant d'intérêt que la France soit en bonne intelligence avec l'Angleterre, que tout aille à être rompu par votre retraite, et qu'ensuite ils n'agissent de toute leur force pour obliger le Protecteur à nous donner satisfaction.

Voilà ce qui est de mon intention : mais parce que étant sur les lieux vous pouvez voir de plus près les inconvénients qui pourraient arriver, quelque jour plus tôt ou plus tard, de ce que je vous ordonne, si vous en prévoyez quelqu'un, je trouve bon que vous différiez de parler au Protecteur de la manière que je vous l'ai déclaré ci-dessus, et que vous dépêchiez vers moi pour m'informer des raisons qui vous auraient retenu de le faire. Ensuite de quoi vous attendrez le retour de votre courrier, qui vous portera mes dernières volontés. —Sur ce, je prie Dieu, etc.

Signé : Louis.

5° *Projet d'articles de la paix et de l'amitié à rétablir entre le très-sérénissime seigneur Protecteur d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, etc., et le Roi très-chrétien des Français, etc.*

5 août 1654.

I

La paix, l'amitié et le traité seront stables à l'avenir entre etc.

II

Les confédérés se soutiendront, eux et leurs amis communs, contre leurs ennemis communs.

III

Aucun des confédérés ne gardera ni ne recevra ceux qui se seront rendus coupables de rébellion ou de crime de lèse-majesté envers l'autre; il les remettra dans l'espace de vingt jours après qu'ils lui auraient été réclamés.

IV

Afin que justice soit faite quant aux navires enlevés et aux pillages commis de part et d'autre, les sujets de l'une ou de l'autre partie porteront leurs réclamations devant des arbitres qui auront reçu, du susdit Roi et du susdit Protecteur, mandat et pouvoir de connaître et de statuer sur les délits de cette nature qui leur auront été déférés avant le 20 juillet prochain : ces arbitres devront rendre sentence dans le mois qui suivra la réclamation, et la somme d'argent adjugée à l'une ou à l'autre partie devra être payée dans les trois mois. Dans le cas où les susdits arbitres ne s'entendraient pas entre eux, ils s'adjoindraient un cinquième arbitre, et la majorité ferait loi.

V

Il sera mis fin à tous actes d'hostilité : les lettres de marque et de représailles seront révoquées, et il n'en sera plus accordé à l'avenir, à moins que justice n'ait été d'abord demandée et retardée au delà des délais prescrits, ou refusée ouvertement.

VI

Les commandants de navires, avant de mettre à la voile, donneront caution jusqu'au double de la valeur estimée de

leurs navires et de leurs armements, afin d'assurer qu'ils ne troubleront pas le commerce.

VII

Ceux qui auront fait quelque prise iront devant les juges de l'amirauté, et il sera dressé, selon les formules prescrites, un procès-verbal des marchandises et biens saisis.

VIII

Si quelques commandants de navires font du tort aux sujets de l'une ou de l'autre partie, contrairement au présent traité, ils dédommageront, s'ils le peuvent, ceux qui auront été lésés : sinon, celui des confédérés dont le délinquant sera sujet donnera satisfaction dans les trois mois à partir de la réclamation faite.

IX

Ni l'une ni l'autre des parties ne recevra les pirates, ni ne leur donnera libre passage.

X

Ni le susdit Protecteur ni le susdit Roi ne permettront que les navires pris par les sujets rebelles de l'un ou de l'autre soient vendus, mais ils les feront rendre à leurs légitimes propriétaires, et le roi de France fera même rendre à leurs légitimes propriétaires les navires réfugiés dans ses ports qui prétexteraient d'un laissez-passer donné par quelque étranger, soit par Charles Stuart, fils aîné de Charles Stuart le dernier roi d'Angleterre, soit par la reine sa mère.

XI

Toute permission de *représailles par terre*, et, nommément, celles qui ont été octroyées par M. de Launay, deviendront

vaines et sans force, et il n'en sera plus octroyé de semblables à l'avenir.

XII

Justice égale sera donnée aux sujets de l'une et de l'autre partie, et les sentences ou conventions déjà faites seront tenues pour valables.

XIII

Vu que les commandants de Nantes, de Toulon, de Calais, de Brest et d'autres places françaises, ont coutume de ne pas accorder, aux ordres de leur souverain, l'obéissance qu'ils leur doivent, si les sujets anglais en reçoivent quelque dommage, celui qui aura été lésé recevra immédiatement satisfaction du confédéré lui-même, sans être renvoyé une seconde fois devant les susdits commandants.

XIV

Entre ledit Roi et ledit Protecteur, et leurs sujets, le commerce sera libre sur tous les points de l'Europe où sont déjà établies des relations de commerce et d'affaires, et ils pourront tous acheter et vendre, à la seule condition de payer les redevances accoutumées et de se soumettre aux lois et règlements des lieux où ils traiteront.

XV

. . . .

XVI

Les péages des ports et les redevances seront écrits sur des tableaux affichés dans les lieux publics.

XVII

Dans les villes qui se réclameront de quelque droit particu-

lier ou privilége, les magistrats veilleront à ce que rien ne soit fait ou exigé au delà du droit.

XVIII

Les sujets d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande, etc., pourront transporter en France tous ouvrages de laine sans payer à l'avenir un tribut plus élevé qu'en l'année 1652, ni plus qu'il n'est exigé pour les ouvrages de laine français.

XIX

Les ouvrages de laine importés par des Anglais ne pourront nulle part être confisqués ni vendus à l'encan, sous prétexte qu'ils seraient gâtés ou mal confectionnés, ou au-dessous du poids indiqué; si de tels faits se présentent et que cette question soit soulevée entre un négociant anglais et un négociant français, le prix sera abaissé au-dessous du prix ordinaire en raison du degré d'infériorité reconnue des marchandises.

XX

Les navires qui seront entrés dans les ports de l'une ou de l'autre nation, poussés par la tempête ou par les divers dangers de la mer, en ressortiront librement, et sans avoir à payer aucun droit de péage.

XXI

La loi ou le droit d'aubaine ne sera pas revendiqué contre les Anglais. De même, les Français auront pour successeurs leurs légitimes héritiers.

XXII

Les nationaux et les sujets de ladite République séjournant en France y jouiront du libre exercice de leur religion dans toutes les villes ou auprès des villes marchandes où ils se

trouveront en un certain nombre, et ils célébreront librement les cérémonies de leur culte en assemblées publiques ; et les sécurités, libertés et priviléges qui sont accordés aux sujets français de la religion réformée seront aussi valables pour les sujets de ladite République qui en auront la jouissance et en feront usage, dans l'exercice de leur religion, selon ce qui est dû et réglé par toute loi, statut, édit ou charte établie à ce sujet.

XXIII

Si la guerre éclate entre les confédérés, un espace de six mois, à dater de la déclaration de guerre, sera accordé pour le transport ou la vente des marchandises ou des biens ; et, comme les dissensions présentes de la France ont interrompu le commerce sur beaucoup de points, les sujets anglais auront la liberté de faire des affaires même avec ceux qui font opposition au Roi ou qui occupent ou fortifient des places contre lui, et le lord Protecteur pourra traiter avec eux pour régler cette liberté de commerce, à cette seule condition que les négociants anglais n'introduiront dans ces places aucune des marchandises dites de contrebande qui seront ci-après énoncées.

XXIV

Chacun des susdits confédérés sera libre de commercer avec tous les royaumes ou États qui seront envers lui en état de paix ou de neutralité, lors même qu'il y aurait hostilité et inimitié entre l'autre des confédérés et lesdits royaumes ou États, à la condition de n'y introduire aucune des marchandises interdites.

XXV

Seront réputés marchandises de contrebande et interdits à ce titre tous les instruments de guerre, la poudre, le plomb, etc.

XXVI

Ne seront réputés tels ni le blé, ni le sel, ni le vin, ni les fruits, ni tous les produits nécessaires à l'alimentation, ni les autres marchandises de semblable nature.

XXVII

Si quelques marchandises de contrebande sont trouvées sur les navires de l'une ou de l'autre nation, elles seront seules sujettes à être saisies par le fisc, et les autres biens trouvés sur le même navire seront libres et respectés.

XXVIII

Tous les biens de l'un ou de l'autre des confédérés trouvés sur des navires ennemis, et pareillement tous les biens des ennemis trouvés sur les navires de l'un ou de l'autre des confédérés, et les navires eux-mêmes de l'un ou de l'autre des confédérés, sur lesquels seraient trouvés quelqu'un de ses ennemis, seront sujets à être saisis par le fisc.

XXIX

Les navires qui se rendraient à Bordeaux, et pareillement les navires français, ne seront en aucun cas obligés à déposer leurs canons ni leurs armes.

XXX

Si ce traité est violé par quelques sujets de l'une ou de l'autre des parties, les coupables seuls en seront responsables, sans que le traité lui-même perde pour ce motif sa force et son autorité.

6° *Note annexée à une lettre de M. de Bordeaux à M. de Brienne, du 13 août 1654, et contenant les noms des personnes dont Cromwell demandait l'éloignement de France.*

Charles, fils du dernier roi d'Angleterre ;
Le duc d'York ;
Le duc de Glocester ;
Tous ceux du privé Conseil :
Lord Gerard ;
Lord de Bristol ;
Lord Culpeper ;
Daniel Oneal ;
Lord Inchiquin ;
M. d'Ormond ;
Ch. Herbert ;
Ch. Hyde ;
Et tels autres que Son Altesse nommera devant la fin du traité, la Reine n'étant pas du nombre.

—Par une lettre du 15 août, il fut ordonné à M. de Bordeaux « qu'en cas qu'il soit insisté sur l'éloignement du roi d'Angleterre et autres de sa suite, je ne résolusse pas un article de cette conséquence sans en avoir reçu des ordres exprès. » (De plus, à une lettre du 21 août est jointe une note en demande de renvoi qui contient 24 noms.)

7° *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 21 août 1654.

.... Il m'avait bien depuis, dans une conférence, été fait des propositions d'une ligue offensive, moyennant deux cent

mille livres sterling, qui reviennent à près de trois millions de France, sans que cet État s'obligeât à nous assister d'aucun vaisseau ; et, sur ce que je leur reprochais que, dans d'autres conférences, il m'avait été offert, moyennant la subvention de deux millions de livres, de tenir vingt vaisseaux dans la mer Méditerranée pour y favoriser nos desseins, ils me dirent que c'étaient seulement des discours qui n'obligeaient point. Ce procédé me confirma que M. le Protecteur n'avait pas si grande envie d'une liaison si étroite et que son principal dessein était de m'amuser....

8° *Instructions secrètes pour M. de Bordeaux.*

Paris, le 24 août 1654.

Il est aisé à remarquer par les dépêches de M. de Bordeaux que les points les plus importants de sa négociation sont réduits à ce qui concerne la religion, le commerce, et les princes d'Angleterre et les autres Anglais réfugiés en France.

Pour ce qui est de la religion, le Roi ne pourrait ni en conscience, ni avec honneur accorder rien aux Anglais, dans les lieux conquis, en faveur de la protestante, qu'ils n'accordent au moins la même chose en faveur de la catholique; autrement nous fournirions nous-mêmes des armes pour exterminer notre religion, qui serait une prétention de leur part tout à fait contraire à la raison. Tout ce qu'on pourrait faire à la dernière extrémité pour ne rompre pas sur cet article auquel il y a sujet de croire que les Anglais seront fort obstinés, serait de consentir que, dans les lieux conquis de part et d'autre, il y ait liberté de conscience, et que pour l'exercice public de la religion nous accorderons, aux habitants des pays qui font profession de la protestante et aux étrangers de même religion qui s'y viendront habituer, les mêmes libertés et

priviléges que Sa Majesté accorde à ses sujets dans son royaume : mais il faut nécessairement ajouter à condition que ceux à qui cette liberté sera accordée seront obligés d'en user avec la discrétion et retenue telles que cette nouveauté ne soit point capable d'exciter de sédition ni de trouble parmi les habitants desdits lieux, car il est certain qu'il y a des villes dans les Pays-Bas qui aimeraient mieux souffrir que l'on brûlât leurs maisons que d'y voir l'exercice public d'une autre religion que de la leur : et de cette sorte ce qu'on penserait d'un côté faire pour un bon effet en produirait de l'autre un très-mauvais. A quoi il semble que les Anglais, s'ils ont bonne intention, doivent faire réflexion et se contenter des mêmes conditions dont nous étions convenus avec les Hollandais, lorsque nous avons commencé la guerre contre l'Espagne. Il faudrait bien se souvenir en ce cas d'obliger les Anglais en termes exprès de ne point changer l'état de la religion dans les lieux qui seront conquis par leurs armes, si ce n'est pour y faire l'exercice public de la leur, sans toutefois occuper pour cet effet aucune des églises qui appartiennent aux catholiques et sans pouvoir chasser aucuns religieux ni ecclésiastiques. Et j'estime ce point si important qu'il faut nettement déclarer l'intention du Roi aux Anglais et les faire expliquer en mêmes termes de la leur; car s'ils prétendaient, au lieu d'une guerre d'État contre l'Espagne, d'en faire une de religion contre les Flamands, je ne crois pas que le Roi pût jamais s'y engager, quelque avantage qui lui en pût arriver. D'ailleurs il faut réduire de bonne foi les conditions à celles qui peuvent être accordées et pratiquées de part et d'autre avec honneur sur toutes choses. Je n'estime pas qu'il faille rien accorder aux Anglais, par un traité ni par écrit, en faveur des religionnaires de France, pour ne les lier pas ensemble, de notre propre consentement, par un intérêt si sensible que celui de la religion. Il se faut contenter de les assurer de

bouche que le roi traitera toujours fort bien ses sujets de la religion prétendue réformée, et ne souffrira point qu'il soit fait dans son royaume, à leur préjudice, aucune contravention aux édits de participation.

Pour ce qui est du commerce, il faut bien prendre garde que toutes les conditions qui seront accordées soient égales de part et d'autre, non-seulement pour les paroles, mais pour l'effet.

Quant à l'article des princes d'Angleterre et autres sujets de cette République réfugiés en France, comme d'un côté ce serait une espèce de honte à un souverain de ne pouvoir pas donner retraite et sûreté à des princes malheureux qui sont ses parents, et de ne pouvoir pas seulement exercer les droits d'hospitalité en leur endroit, il faut aussi considérer que, cet article contenant les principaux et plus justes sujets de jalousie des Anglais, il ne serait pas juste que, pour un simple acte d'hospitalité, nous perdissions l'occasion d'avoir l'Angleterre avec la France contre l'Espagne. La prudence veut donc, s'ils se portent à cette union sincèrement, que l'on guérisse leur appréhension et que l'on mette leur esprit en repos sur ce sujet.

Le tempérament le plus honnête qu'on puisse prendre est d'assurer en particulier le Protecteur, de bouche, que, le traité étant résolu et toutes les conditions accordées, l'on trouvera moyen de faire passer le duc d'York, par quelque voie civile, auprès de son frère. Je crois même qu'on pourrait en ce cas ménager, pour ne laisser point de prétexte de plainte et éviter que, si les Anglais envoient ici quelque ambassade, il n'arrivât point de différend entre leurs domestiques et ceux de la maison de la reine d'Angleterre, qu'on assignât quelque ville du royaume à ladite dame reine, par forme d'apanage, où elle se pourrait retirer avec le duc de Glocester, lequel dans son âge plus avancé, où ses desseins pourront donner quelque

ombrage, sera renvoyé auprès du roi son frère. Mais pour les autres sujets de la République qui sont de moindre condition et desquels on n'a pas lieu d'avoir la même appréhension, il semble que de quelque nation qu'ils soient, ou Anglais, ou Écossais, ou Irlandais, on ne doit pas priver Sa Majesté du service qu'elle en peut recevoir dans ses armées, et on se doit contenter des termes de l'article latin qui a été projeté, qui pourvoit suffisamment à la sûreté des uns et des autres, empêchant que ceux à qui l'on donnera retraite dans l'un des États entreprennent rien contre l'autre, et qu'en cas de plainte au contraire bien justifiée, on soit obligé de part et d'autre de les faire châtier, de les livrer, ou de les chasser.

Il faut ajouter à tout cela qu'il ne serait pas juste, à toute extrémité, d'accorder aucune condition ni sur le commerce, ni sur la religion, qui ne soit réciproque, c'est-à-dire qu'il n'en soit autant accordé en faveur du roi et de ses sujets que de la République d'Angleterre et de ses sujets. Encore faut-il observer soigneusement que l'égalité, qu'il faut conserver en toute chose, doit être plutôt dans l'effet que dans les paroles, parce qu'il y a des conditions qui paraissent bien égales, mais qui ne le sont pas.

Celle de n'obliger point les vaisseaux de part ni d'autre à débarquer leurs convois est de cette nature, parce que les Anglais n'ont point accoutumé de faire débarquer ceux des nôtres, comme nous ne faisons rien à l'égard des leurs ailleurs qu'en la rivière de Bordeaux, où nous ne pouvons aucunement nous départir de ce qui a été pratiqué de tout temps, sans nous exposer à de très-grands périls, les Bordelais étant naturellement changeants et remuants, et leurs ports étant quelquefois remplis d'un nombre de vaisseaux anglais capables d'une grande entreprise, pour peu d'assistance qu'ils reçussent de ceux de dedans.

Celle de défendre les représailles sur la terre, et non pas

sur la mer, est encore de cette nature, et n'est proposée qu'à dessein de continuer les déprédations que font leurs vaisseaux de guerre, sans que nous puissions en tirer raison, par la saisie que nous pourrons faire de leurs effets en France, qui est une subtilité grossière, à laquelle on aurait doublement tort de se laisser surprendre.

IX

(Page 102.)

M. de Bordeaux à M. de Brienne.

Londres, 12 octobre 1654.

.... Je ne doutais pas d'avoir aujourd'hui une conférence, sans l'accident qui arriva le même vendredi à M. le Protecteur et au secrétaire dans Hydepark où ils s'étaient allés promener tous deux seuls. Le premier avait pris la place de cocher pour mieux reconnaître de jeunes chevaux attelés à son carrosse. Ils n'eurent pas sitôt reconnu le changement de main qu'ils s'emportèrent, et que le mouvement du carrosse jeta M. le Protecteur sur le timon, puis en terre entre les chevaux qui le traînèrent quelques pas, son soulier étant accroché aux harnais; et enfin, s'en étant détaché, il demeura sous la longueur du carrosse, sans que les roues l'offensassent. Pendant ce désordre, un pistolet de poche qu'il porte chargé à balle se débanda aussi, sans le blesser, et de tout cet accident il ne lui reste que quelques meurtrissures à l'estomac, qui l'ont obligé de se faire soigner et garder la chambre. Le secrétaire ne courut pas tant de danger; néanmoins il en reste plus incommodé, s'étant démis le pied en sautant hors du carrosse, et il fallut les ramener tous deux en chaise....

X

(Page 180.)

M. de Bordeaux à M. de Brienne.

Londres, 21 décembre 1654.

.... Il paraît que les difficultés qui semblent nous arrêter ne sont pas les seules causes de tant de remises; beaucoup de considérations particulières et domestiques y peuvent contribuer. Mais la plus vraisemblable est l'intérêt qu'a le Protecteur de donner un amusement à ses troupes, et à soi un prétexte d'entretenir une armée. C'est le raisonnement général dont on se sert pour appuyer sa conduite présente à notre endroit; et quoiqu'on ne le croie pas assez établi ni puissant pour oser entreprendre la guerre, néanmoins je ne vois point que, du côté du Parlement, ses desseins puissent être interrompus, après que ce corps lui a remis la disposition de la flotte et de l'entreprise qu'il projetait, sans même en demander la communication ; et il ne faut pas prendre fondement sur la réduction des levées, ni sur les délibérations tendantes à la réformation d'une partie de la milice, puisque les députés du corps lui ayant depuis peu été envoyés pour en conférer avec lui, il leur refusa d'y consentir, et déclara que, si l'on n'augmentait les impositions, il donnerait des quartiers aux troupes; même cette ouverture de réduction a été faite, à ce qu'on prétend, par ceux de sa faction, à dessein de brouiller le Parlement avec l'armée.

XI

(Page 183.)

Olivarius Reip. Angliæ, Scotiæ et Hiberniæ, etc., serenissimo potentissimoque regi Philippo IV°, regi Hispaniarum, etc., salutem.

Serenissime potentissimeque rex,

Quandoquidem navigationis et commercii hujus Reipublicæ populorumque ejus securitati et tutelæ, classem navium bellicarum in mare Mediterraneum mittere necessarium duximus, visum est nobis Majestatem Vestram hac de re certiorem facere; nosque id de animo minime fecisse, quo ullis e confederatis et amicis nostris (in quorum numero Majestatem Vestram habemus) quantamcumque molestiam exhibeamus. Verum e contra generali nostro Roberto Blake, quem classi præfecimus, firmiter in mandatis dedimus uti cum omni gratiâ et benevolentiâ ergà eos sese gerat. De reciproco vestro in nos favore nihilo secius dubitantes, ita ut quotiescumque classis nostra portus et stationes vestras appulerit, coemendi commeatus aliâve necessariâ causâ, ea bonis omnibus officiis excipiatur. Quod Majestatem Vestram his nostris litteris rogamus, quodque præfecto generali nostro, quotiescumque Majestatem Vestram vel præfectos vestros et ministros locorum quos adire necessum habeat, compellandi vel per nuncios aut litteras alloquendi occasio erit, plenariam fidem adhibere velitis. Deus opt. et max. Majestatem Vestram sospitet et tueatur.

Dab. ex albâ aulâ Westmonasterii,
Quinto die Augusti, styl. vet.
An. 1654,

Vester bonus amicus

OLIVARIUS P.

XII

(Page 186.)

1° *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 26 octobre 1654.

Le Parlement ne donne point sujet de rien écrire. Il s'est occupé toute la semaine passée à des affaires de peu de conséquence. Seulement l'article de la succession à la charge de Protecteur a été mis sur le tapis. Les enfants de Son Altesse, son beau-frère, son gendre, et le major général Lambert furent proposés ; mais avant que l'on vînt aux avis, un membre ayant requis pour l'intérêt de la ville, qu'on délibérât sur les moyens d'avoir de l'huile de baleine, il ne se parla plus de la succession ; même l'on veut que cette question ne s'agitera pas de plusieurs jours, crainte qu'elle ne soit décidée au préjudice de la famille de M. le Protecteur, le corps se remplissant tous les jours de députés peu affectionnés à ses intérêts, et d'ailleurs l'armée n'étant point toute d'un même esprit sur ce sujet. Pour capter la bienveillance des soldats, leur paye a été depuis peu augmentée : les officiers des troupes nouvellement levées pour être embarquées ont aussi reçu de l'argent, et l'on veut que le départ de cette flotte s'approche : celle de Blake s'est remise en mer pour le détroit, et il est échappé, à une personne assez bien avec ce gouvernement, qu'il nous le ferait payer et vengerait les injures que l'Angleterre a reçues dans la mer Méditerranée, de nos armateurs. Ce peuvent être des menaces, mais néanmoins, il est bon que nos vaisseaux ne tombent pas entre leurs mains. La voix publique a fait tous ces jours M. le

[illegible] en effet [illegible] une ouverture [illegible] la guerre.

[illegible] d'Espagne [illegible] : le marquis de Leganés, le duc de San Lúcar et les comtes de Peñaranda et [illegible] sur la lettre du comte de Molina, dans laquelle celui-ci donne avis [illegible] de la flotte anglaise à Cadix.

[illegible]

[illegible] novembre 16[illegible]

Sire,

Le comte de Molina, gouverneur de Cadix, écrit dans la lettre du 1[illegible] de ce mois, adressée à don Fernando de Fonseca [illegible] de Contreras, que le [illegible] de ce mois une flotte anglaise composée de vingt-cinq bâtiments de guerre, sous les ordres de Robert Blake, ayant été aperçue en vue de Cadix, que le comte, ayant envoyé quelqu'un pour faire la visite au commandant, celui-ci a fait savoir par écrit qu'il lui permettrait d'entrer dans la rade; mais quoiqu'il lui ait permis d'entrer et lui ait fait des offres d'un bon accueil, le commandant de la flotte n'est pas entré.... Il a répondu que, pour remplir les ordres du Protecteur, il était obligé de se rendre dans la Méditerranée; et, en effet, profitant du vent, il mit à la voile, pour aller, à ce qu'on dit, à la recherche de la flotte française. Le chargé d'affaires anglais qui se trouve dans cette ville (Cadix), ayant appris que neuf bâtiments de guerre français avaient traversé le détroit quatre jours avant, avait envoyé une embarcation pour en informer le commandant.

A cette occasion, il (le comte de Molina) transmet la lettre ci-incluse pour V. M.; elle est du Protecteur, qui prie V. M.

que les Anglais soient reçus avec bonté dans les ports et autres États de V. M.[1]

Le conseil d'État ayant pris connaissance de tout cela, comme V. M. l'avait ordonné, le marquis de Leganes, le duc de San Lucar, le marquis de Valparaiso et les comtes de Peñaranda et d'Oñate étant présents, est d'avis qu'il faut remercier le comte de Molina de l'avis donné par lui de l'arrivée de la flotte anglaise, mais qu'à ce sujet il n'y a rien à proposer à V. M.

Quant à la lettre du Protecteur à V. M. que l'on joint ici, le Conseil s'est arrêté un instant sur la forme de courtoisie qui se trouve au-dessus de la signature et qui est étrange ; mais en admettant même que l'état actuel des affaires exige qu'on dissimule ce que l'on peut penser à cet égard, la seule chose qui paraisse convenable au Conseil est de ne pas répondre pour le moment à cette lettre, mais plutôt d'écrire à don Alonzo de Cardeñas sous quelque autre prétexte, en l'informant en même temps qu'on a envoyé aux ports de mer des ordres qui enjoignent de bien recevoir la flotte anglaise et que la flotte était arrivée. V. M. ordonnera ce qu'il lui plaira.

1 *Documents historiques*, n° XI.

que le seul bruit de cette entreprise est cause que de toute la campagne les Espagnols n'ont pu tirer un seul homme, ni argent, ni blé dudit royaume pour envoyer à l'accoutumée en Catalogne, en le Milanais, en Flandres et ailleurs, ce qui n'est pas le moindre avantage que nous nous eussions proposé.

Je vous ai déjà mandé que la caution proposée par l'officier écossais, pour sûreté du prix de sa levée, n'était pas suffisante, et que, s'il en pouvait donner quelque autre, vous n'auriez qu'à conclure aussitôt. Je vous confirme la même chose, et l'on considère bien qu'en cas de rupture de l'Angleterre avec nous, ces gens-là ne nous seraient peut-être pas inutiles dans leur pays; mais en ce cas là, si le bien de son service le requérait, le roi pourrait aisément y en renvoyer d'autres plus aguerris, et les faire soutenir par des forces bien plus considérables. Néanmoins, je ne désespère pas encore de l'accommodement, et ce n'est possible pas une conjecture trop hors d'apparence que ces délais du Protecteur puissent procéder en partie de ce qu'il attendait des nouvelles du succès du voyage de Blake, lequel il s'est imaginé devoir faire de grands exploits contre nos flottes, étant bien aise, avant de conclure, de faire par là sa dernière main et réserver ce morceau, comme l'on dit, pour la bonne bouche; car quelques bonnes paroles qu'on vous ait données à Londres sur le sujet dudit Blake, il s'est vanté partout qu'il allait exprès pour attaquer M. de Guise, ainsi que j'ai dit cy-dessus.

XIV

(Page 198.)

Don Alonzo de Cardeñas au roi d'Espagne Philippe IV.

Londres, 28 janvier 1655.

Sire,

Dans la lettre du 4 novembre qui est une réponse aux lettres adressées par moi à don Louis de Haro, Votre Majesté me fait dire qu'après avoir réfléchi sur toutes ces dépêches, ainsi que sur les dépêches antérieures écrites par moi depuis la mort du résident anglais Ascham, on y voit peu de conséquence, et que cela vient de ce que je n'ai pas de bons renseignements; que Votre Majesté ayant été le premier à reconnaître la République d'Angleterre et à désigner un ambassadeur auprès d'elle au milieu de ses bouleversements, il est surprenant que les Hollandais, les Suédois, les Danois et les Portugais aient conclu des traités de paix avec l'Angleterre, que les Français soient sur le point de s'arranger avec elle, et qu'il n'y ait que les intérêts de V. M. qui n'aient reçu aucune satisfaction, bien qu'ils fussent les premiers l'objet des négociations, et bien que la première négociation ne fût qu'un simple renouvellement de la paix existante entre les États de V. M. et cette République. V. M. me dit que si, après que le Protecteur fut proclamé, on m'envoya des instructions à l'effet de conclure avec lui une alliance contre la France, ce fut d'après mon propre avis et sur mes propres instances, que c'était par la même raison qu'on avait fait tant de frais, plus que nécessaires, de courtoisie et de prévenances envers le Protecteur et envers cette République, quoique j'aie ensuite,

dans mes dernières lettres, désapprouvé tout cela comme un procédé préjudiciable et employé fort mal à propos dans les négociations avec les Anglais.

Comme je crois de mon devoir de répondre à tous ces points, je me vois obligé, en premier lieu, de faire observer à V. M. que, si mes lettres n'ont pas eu de conséquence, non seulement cela pouvait facilement arriver dans un gouvernement aussi irrégulier et aussi agité comme celui de l'Angleterre, mais cela devait nécessairement arriver, car mes avis changeaient selon les événements si nombreux et si variés qui ont eu lieu ici. Tout ce que je m'efforcais d'atteindre, c'était que mes renseignements fussent exacts au moment où je les transmettais; or ils ne l'auraient pas été s'ils avaient eu quelque suite. Toutefois reconnaissant qu'ils ne pouvaient pas l'être, j'ai appelé aussi l'attention de V. M. sur cette circonstance dans les différentes dépêches adressées au sujet de ces changements.

D'ailleurs tous les avis que je fournissais à V. M. étaient regardés comme certains par tout le monde ici; le dessein sur les Indes a été le seul qu'on n'ait pas pu deviner, attendu que le Protecteur l'avait soigneusement caché à ceux de qui je pouvais l'apprendre, persuadé que le secret faciliterait l'exécution du projet, qu'il tiendrait en suspens tous les princes, et inspirerait au Parlement des craintes qui l'empêcheraient de prendre des résolutions que le Protecteur pouvait redouter. Mais comme il était nécessaire de s'appuyer sur certaines présomptions pour deviner ce dessein, j'ai cru devoir les exposer toutes à V. M. en rendant compte des opinions qui se produisaient au sujet de cette expédition.

Quant à ce que V. M. dit qu'Elle a été le premier souverain qui ait reconnu cette République et désigné auprès d'elle un ambassadeur, que cette République a fait la paix avec plusieurs princes et États, et que les intérêts de V. M. seuls n'ont pas

reçu de solution, je dois faire observer à V. M. que, pendant deux ans depuis la mort du roi Charles, je ne pouvais pas traiter avec le Parlement, que je n'avais accès auprès d'aucun des ministres du Parlement, que je me trouvais sans lettres de créance, supportant tous les désagréments qu'on me faisait subir, que je demandais à V. M. de me les envoyer ou de m'ordonner de m'éloigner d'ici, attendu que je ne pourrais pas rester à cette cour sans reconnaître la République. C'est ce que j'ai exposé à V. M. dans presque toutes mes dépêches d'alors. V. M. daigna me faire parvenir mes lettres de créance auprès du Parlement en laissant à ma discrétion de m'en servir, ou bien, dans le cas où je ne m'en servirais pas, de quitter Londres, comme V. M. m'ordonnait dans ce cas. Il me parut nécessaire, par les raisons exposées dans ma dépêche du 23 janvier 1651, de reconnaître la République, et, de cette démarche, il est résulté des avantages dont parle la même dépêche ainsi que d'autres qui s'en suivirent plus tard.

Me trouvant nanti d'une autorisation pour négocier avec le Parlement, j'ai reçu de V. M. l'ordre d'aborder le renouvellement du traité de paix ; c'est ce que j'ai fait malgré une vive opposition des presbytériens qui, prenant pour prétexte le meurtre du résident Ascham, voulaient empêcher la République de traiter avec moi avant que les prévenus de l'assassinat ne fussent punis. Le Parlement se montra très-lent dans cette négociation, désirant qu'avant de la conclure on lui donnât satisfaction sur ce point; cependant la négociation était déjà bien avancée avec les commissaires du Parlement d'alors, car il ne s'agissait plus que des points auxquels je ne pouvais consentir et qui étaient celui du commerce des Indes, celui de l'inquisition et celui du paiement inégal des droits entre les sujets anglais et les sujets de V. M. ; quoique sur ce troisième point on eût pu trouver un terme d'accommodement que les Anglais étaient disposés à accepter et auquel je pouvais con-

sentir, si tels avaient été les ordres de V. M. En avril 1653 eut lieu la dissolution du Parlement, et le général Cromwell créa un nouveau Conseil d'État composé d'hommes jouissant de sa confiance, plus favorables aux Hollandais et jaloux de mettre fin à une guerre qui coûtait déjà tant à l'Angleterre et qui causait tant d'embarras à Cromwell. Celui-ci s'étant élevé au gouvernement de la République avec le titre de Protecteur pressa l'arrangement avec la Hollande, et conclut un traité de paix qui toutefois est si embrouillé qu'il n'y a presque personne qui y comprenne quelque chose, en sorte qu'il s'élève chaque jour des difficultés sur la manière dont on doit l'entendre, et on croit que les explications qu'on donne de ses articles ne suffiront pas pour déterminer avec précision le sens du traité. En outre c'est un traité de paix qui a causé un si grand désaccord entre les sept provinces qu'on ne croit pas qu'excepté la Hollande, les autres l'acceptent; car les autres provinces prétendent qu'en le ratifiant on a commis une supercherie, attendu qu'on ne leur avait pas fait part de l'article secret pour l'exclusion du prince d'Orange, article auquel elles ne veulent pas consentir.

La paix avec le Danemarck a dépendu de la Hollande, et a été en quelque sorte un appendice de la paix avec celle-ci, les Hollandais ayant déclaré qu'ils ne pouvaient pas, sans cela, faire la paix avec la République d'Angleterre, car ils s'étaient engagés à cela avec le roi de Danemarck.

Quant à la paix avec la Suède, la République avait cherché à la conclure promptement pour assurer le commerce de la mer Baltique, dans la crainte que la reine de Suède ne s'entendît avec le Danemarck et n'entravât le commerce, comme effectivement ce royaume y travaillait.

La paix avec le Portugal avait été conclue à l'époque du premier Parlement; mais comme les Portugais n'avaient pas payé certaines sommes qui, selon l'Angleterre et les négo-

ciants anglais, devaient être acquittées avant la conclusion définitive de l'arrangement, la paix fut rompue, et Juan de Guimaraez, ambassadeur du tyran de Portugal, retourna à Lisbonne. Depuis il se décida à envoyer à Londres le comte de Peñaguiona pour reprendre les négociations; et comme les hommes du gouvernement actuel (d'Angleterre) tenaient beaucoup à recouvrer les sommes dues et attachaient beaucoup de prix aux conditions avantageuses que les Portugais leur offraient dans le commerce, la paix a été conclue et signée de la manière dont j'ai rendu compte dans le temps à V. M. La promulgation de ce traité ne doit avoir lieu que lorsqu'il sera ratifié par le Portugal et lorsque les sommes que l'Angleterre réclame auront été payées. Quoique les six mois fixés dans la convention pour la ratification et le payement aient été écoulés le 22 de ce mois, on n'entend pas parler que l'une ou l'autre aient eu lieu; au contraire, on assure que, parmi les conditions de la convention, il s'en trouve une qui dit que les vingt-six pour cent payés lors de la rébellion seront réduits à vingt-trois pour cent, et que les Portugais ne veulent pas y souscrire, mais demandent tout à raison de vingt-six; tout cela indépendamment de l'article de la nouvelle convention dont on se montre ici peu satisfait. Si par les prochaines lettres on n'apprend pas la ratification et le payement, le traité sera rompu et les choses redeviendront ce qu'elles étaient auparavant.

Il n'est pas étonnant que les Anglais cherchent à conclure la paix avec la France, puisqu'ils espèrent en tirer tant d'argent; mais quoiqu'il y ait déjà quelque temps qu'on la dise conclue, jusqu'à présent elle ne l'est pas, et je ne néglige rien pour la faire manquer à l'aide de mes amis.

Quant à la paix à conclure avec V. M., on en a parlé plusieurs fois dans le Conseil. J'ai entendu dire que le Protecteur disait qu'il y avait guerre avec la Hollande et avec le

Danemark; qu'avec le Portugal et avec la France il n'y avait pas de paix; mais que comme il existait une paix avec V. M., le retard (apporté au renouvellement de cette paix) importait peu. Le retard provient, dit-il, de ce que je ne veux pas consentir à ce que l'Angleterre demande; difficulté telle que, si elle avait existé dans les traités de paix dont il vient d'être parlé plus haut, ils n'auraient jamais été conclus; comme elle existe maintenant qu'il s'agit (seulement) de renouveler la paix avec V. M., il n'est pas surprenant que la conclusion en soit retardée, puisque je ne peux pas souscrire aux deux points que les Anglais demandent, savoir celui qui touche aux Indes et celui de l'Inquisition, V. M. me l'ayant défendu. Le retard est d'autant moins surprenant que la négociation a été suspendue par suite de l'ouverture des négociations secrètes relatives à l'alliance de V. M. avec la République d'Angleterre, dans le but de lui faire rompre ses relations avec la France, négociations qui étaient déjà assez avancées. Comme les moyens prompts qu'on avait offerts (à l'Angleterre) ne se sont pas trouvés en Flandre, et que d'un autre côté la République (d'Angleterre) n'était pas assez disposée à remplir ses engagements, les négociations et la conclusion du traité ont été suspendus; or, tant pour ce traité (contre la France) que pour le renouvellement de l'ancien traité de paix, j'avais sans cesse prié V. M. de me faire envoyer des instructions qui pussent me servir de gouverne. De tout cela il résulte que ce n'est pas sur mes instances que ces négociations ont été entamées, mais que V. M. m'ayant ordonné, dans différentes dépêches, de frayer la voie à un traité d'alliance, j'ai dû demander des instructions, afin de pouvoir mieux y réussir.

En présentant à Votre Majesté un aperçu du caractère des Anglais, je n'avais aucune intention de désapprouver ce qui s'était fait avec eux, ou de trouver mauvais qu'on leur ait fait

des cajoleries et des avances; c'était parce que je croyais nécessaire que V. M. se rendît bien compte du caractère de ce peuple, afin de pouvoir y accommoder la manière dont on traiterait avec lui, dès que les circonstances en Espagne le permettraient. Quoique le caractère de ce peuple soit, en effet, tel que je l'ai dépeint dans ladite dépêche, je ne trouve pas pour cela qu'on ait agi mal à propos en cherchant à l'amadouer, lorsque l'état de nos affaires et les circonstances d'alors l'exigeaient. Cette manière d'agir est souvent la plus convenable, et il arrive qu'un prince agit d'après sa convenance dans un cas d'une manière, et d'une autre manière dans un autre cas. C'est ainsi que, dans la manière dont on a traité avec les Anglais, on a plutôt tenu compte de nos besoins que du caractère de ce peuple, et cependant il m'a paru nécessaire d'informer V. M. de tout, comme je l'ai fait. Si mes dépêches sont susceptibles d'être interprétées dans un sens différent, le mien a été celui que je viens de dire, et la différence provient de ce que je n'ai pas réussi à m'expliquer clairement.

Quant au dernier point de la dépêche de V. M., dans lequel V. M. trouve étrange que je demande un congé pour retourner en Espagne après quatre ans (encore que V. M. n'ait pas daigné me l'accorder), et après les dix-huit années de mon séjour dans ce pays, ce que je puis dire à cette occasion, c'est que mon intention n'était pas de quitter ce pays avant le printemps; j'ai pensé qu'à cette époque on connaîtrait déjà l'issue de la paix à conclure avec la France, et le sort du Parlement actuel, ainsi que la situation dans laquelle se trouverait le Protecteur; car alors, s'il ne voulait ou ne pouvait s'allier avec V. M. pour rompre avec la France, et s'il s'obstinait à ne pas vouloir renouveler le traité, à moins qu'on ne lui accordât les points relatifs aux Indes et à l'Inquisition, je ne vois pas quelle utilité il y aurait à ce que je restasse ici;

au contraire, je crois qu'il y en aurait à me faire quitter ce pays, car si la flotte qui s'est rendue aux Indes attaquait quelque point des possessions de V. M., ce serait un grand déshonneur de solliciter la paix ou de conserver un ambassadeur dans un État dont le chef aurait agi avec tant de perfidie, et en manquant à tant d'obligations contractées envers V. M. Et d'ailleurs, la tristesse et la mauvaise santé m'obligent de prier humblement V. M., comme je le fais, de me décharger des fonctions que je remplis, par les raisons que je viens d'exposer; je désire les plus grands succès possibles dans le service du roi, et c'est le seul but que j'aie en vue dans tout ce que je propose à Votre Majesté, dont Dieu veuille garder la très-catholique et royale personne.

(Ci-incluse est une lettre antérieure du même don Alonzo à don Geronimo de la Torre, datée de Londres du 28 janvier 1655, et dans laquelle se trouve ce passage :)

.... On s'attend ici à des changements par suite du désaccord entre le Parlement et le Protecteur; d'où beaucoup de personnes concluent que le Parlement n'achèvera pas son temps, bien qu'il ne lui manque plus que seize jours; on croit que le Protecteur le dissoudra auparavant, à cause des restrictions et des limites dont le Parlement veut entourer son autorité. Le Protecteur n'a donc d'autre ressource que de dissoudre le Parlement avant que celui-ci fasse passer dans un acte les résolutions qu'il a prises sur la formation du gouvernement, et avant qu'il le promulgue. Si le Protecteur dissout le Parlement, cette mesure sera mal reçue par le peuple et ne fera qu'accroître la haine qu'on lui porte déjà généralement. Que Dieu garde, etc., etc.

XV

(Page 202.)

1° *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 19 octobre 1654.

.... Il reste à décider : premièrement, si M. le Protecteur, dans l'instrument qui lui demeurera, se nommera devant le roi. Lesdits commissaires se fondent sur l'exemple des traités faits avec la Suède, le Danemark et le Portugal, et le déshonneur que recevrait leur nation, s'il en était usé autrement; et, nonobstant les raisons et différences d'entre le roi de France et les autres princes dont j'aie pu me servir, ils sont demeurés fermes sur cette prétention, et je vois peu d'apparence pour les faire relâcher, ni d'autre expédient pour lever cette difficulté que de ne pas signer l'instrument qui me sera donné; aussi en voudront-ils user de même à l'égard du mien....

(Et plus bas :)

.... L'article des rebelles fait la dernière difficulté. Ils ne veulent point passer dans les termes généraux, et se réduisent à l'éloignement du roi d'Angleterre sous le nom de fils aîné du défunt roi, des ducs d'York, de Glocester et des autres dénommés dans le mémoire que j'ai envoyé à la réserve néanmoins d'Inchiquin, Preston et Montague, mais avec des expressions désobligeantes à l'égard du roi d'Angleterre, et qui pourraient tous les jours exciter quelques nouvelles contestations sur la conduite des Anglais, Écossais et Irlandais qui servent Sa Majesté et la reine d'Angleterre. Après une

longue contestation, je suis demeuré d'accord de l'éloignement des deux premiers, du troisième dans dix ans, et de concevoir l'article en ces termes que, pour faire cesser tous les sujets de soupçon d'entre la France et l'Angleterre, je promets, au nom de Sa Majesté, qu'Elle n'admettra point dans son royaume, et qu'elles n'y séjourneront pas quarante jours après la ratification du présent traité, les personnes dénommées dans le catalogue qui sera ajouté audit article ; et qu'il en sera usé de même, de la part de cette République, à l'égard des Français dont je donnerai les noms, et qu'encore que ledit article, qui sera réputé secret, ne soit point inséré au traité fait ce même jour, il ne laissera pas d'avoir autant de force et sera ratifié dans le même temps et en la même manière. Quoique ces termes les dussent satisfaire, ils m'ont encore remis jusques à ce que Son Altesse en ait eu communication, et ce qui semble les blesser est de ne voir point que cet article fasse partie de l'autre traité. Ils veulent aussi que je déclare présentement les noms de ceux que Sa Majesté ne veut pas souffrir en Angleterre, et généralement le moindre changement de mots forme un grand obstacle....

(Et plus bas :)

.... Il ne faut pas s'attendre que, quelque révolution qui puisse arriver dans l'Angleterre, à moins du rétablissement du roi, apparemment très-éloigné, l'on puisse rien obtenir (quant aux titre et rang dans le traité) la condition qui paraît la plus rude ayant été prétendue par le vieux Parlement.... même depuis que notre traité s'est réduit à une révocation des lettres de représaille, et ne se trouvant pas moins à cœur aux esprits républicains qu'au Protecteur dont l'autorité est combattue par eux seuls, quoi qu'en écrive et qu'en croie l'ambassadeur d'Espagne qui se trompe dans ses conjectures et

dont les sentiments sur cette matière m'ont été rapportés assez exactement. Les plus clairvoyants dans les affaires de cet État veulent qu'elle ne sera pas guères moindre qu'était celle des rois, qu'il aura de plus la disposition d'une armée et d'une flotte considérables, et que, sans l'aliénation de l'une et de l'autre, ni les Presbytériens, ni le Parlement ne seraient pas capables de l'ébranler. Ce dernier lui a bien lié les mains pour les levées d'argent qui n'étaient pas aussi permises au roi, et parle de réformer l'armée. Même quelques commissaires du corps ont entré en conférence avec M. le Protecteur. Elle n'a produit que la réduction du nombre des régiments, dont les soldats doivent être incorporés dans les autres, et l'on prétend qu'il l'a désirée pour avoir prétexte de casser quelques colonels qui ont paru depuis peu fort contraires à son gouvernement. Ce n'est pas que je le voulusse garantir si bien établi que quelque changement ne puisse arriver; mais il y a beaucoup plus d'apparence à sa conservation qu'à sa ruine; et comme cette dernière ne rétablirait pas le roi d'Angleterre, et qu'un traité de simple alliance, auquel nous parviendrions dans un changement, ne nous serait guères plus avantageux que celui qui m'est proposé, principalement s'il est ratifié par le Parlement, de quoi mes commissaires sont convenus, ma pensée serait d'en presser la fin, les remises ne pouvant que continuer l'interruption du commerce. Ainsi, Monsieur, je ne puis encore être touché d'aucun remords de ma conduite passée; et, même après avoir examiné toutes les lettres qu'il vous a plu de m'écrire, je n'en trouve aucune jusqu'à huit jours devant le Parlement, qui ne m'ait prescrit de presser M. le Protecteur à une dernière résolution; et lorsque la veille de sa séance les commissaires du Conseil m'apportèrent son acquiescement à l'arbitrage de Hambourg et me proposèrent la signature du traité, je leur donnai des articles en des termes que je croyais devoir éloigner, afin que je pusse cependant savoir encore plus pré-

cisément les intentions du roi sur l'article des rebelles qui seul pourrait recevoir difficulté. J'ai réussi dans ce dessein puisque, jusques à ce jour, il ne m'a été donné aucune réponse, et que, si les affaires du dedans de l'Angleterre eussent changé de face, je serais en état de changer aussi de proposition. Mais je me trouve encore persuadé que la conjoncture n'y est pas favorable ; et néanmoins je ne suis pas attaché d'inclination à ce gouvernement et assez informé des différents intérêts de tous ceux qui me voient pour savoir balancer les avis. Je pourrais même dire que l'on a de la peine à trouver dans l'Angleterre un homme qui souhaite grand bien à M. le Protecteur parce qu'il n'en fait à personne, et les résolutions du Parlement sont si publiques que l'on ne les saurait ignorer, surtout quand elles lui sont désavantageuses....

2° *Le même au même.*

Londres, 9 novembre 1654.

.... L'un des commissaires me fit dire que M. le Protecteur n'en userait pas autrement avec la France qu'avec les autres couronnes, et que traitant au nom de la République, quoique son titre ne fût pas si relevé que celui du roi, il ne laissait pas d'être obligé pour maintenir l'honneur de la nation, de prendre le même rang et les mêmes prérogatives dont elle a joui dans les précédents traités. Cette prétention, quoique injuste, ne surprendra pas si l'on considère qu'il écrit et traite le Parlement d'Angleterre comme faisaient les rois, et se fait reconnaître pour chef de la République.

3° *Le même au même.*

Londres, 25 novembre 1654.

.... Encore que l'accommodement paraisse arrêté par la difficulté de l'article secret, je crois néanmoins que l'on ne me laisserait pas aller si tout le reste était accordé, le peuple ni le Parlement ne prenant aucun intérêt à faire sortir la famille royale de France ; et même, si cette question se traitait par les suffrages du pays, je crois que nous serions priés de lui donner retraite.

4° *Le même au même.*

Londres, 29 novembre 1654.

....Je crois que tous ces discours et ce procédé ne tend qu'à gagner temps, et qu'ils ont leur principale réflexion sur les délibérations qui se prennent au Parlement, touchant la réduction de la milice à trente mille hommes, et que M. le Protecteur veut se servir du prétexte de notre mésintelligence pour obtenir la solde de cinquante-sept mille, à quoi l'on faisait monter les troupes qui sont maintenant sur pied. S'il agit par ce principe, je ne verrai pas encore de quelques jours la fin de ses remises, nonobstant toutes mes diligences et l'impression que j'ai donnée d'avoir reçu ordre de m'en retourner.

5° *Le même au même.*

Londres, 24 décembre 1654.

....Apparemment M. le Protecteur n'aura plus sujet de

différer désormais la fin de notre accommodement, puisque nous levons les principales difficultés qui semblent le retarder, par l'acquiescement à la clause de l'article secret, la soumission aux arbitres généraux, et que S. M. se dispose à prendre quelque tempérament sur le titre dont ni les commissaires ni le secrétaire d'État ne parlent point lorsque je les envoie presser de quelque réponse; mais l'un d'eux ne put, le lendemain de mon audience, s'empêcher de dire que je ne devrais pas avoir remué cette difficulté, que je ne résoudrai point jusqu'à nouveaux ordres.

6° *Extrait d'une Note remise au cardinal Mazarin par l'un des frères White, ses agents secrets.*

Londres, 3 janvier 1655.

.... Il faut savoir que les pensionnaires de l'ambassade d'Espagne ont enfin tellement persuadé Cromwell de faire une ligue avec la maison d'Autriche, que Cromwell en a donné de grandes espérances à l'ambassadeur d'Espagne, deux ou trois jours avant que M. White fût parti d'Angleterre; et l'ambassadeur mania l'affaire si secrètement que M. de Barrière n'en sut rien, et il fut résolu de n'en rien dire à lui ni personne qu'il n'en eût vu le succès premièrement. De plus, il faut savoir que le comte de Montecuculli, quand il fut dernièrement en Angleterre sous prétexte de voir le pays en étant si près, eut ordre de l'Empereur de voir Cromwell de sa part et de le persuader à cette ligue. M. le comte de Montecuculli a autrefois entretenu sur cette affaire, en Suède, le milord Whitelocke, qui y fut l'ambassadeur de la part de Cromwell; et sur les assurances qu'a données ledit milord, il fut envoyé par l'Empereur en Angleterre; milord Whitelocke est absolument la personne qui a le plus de pou-

voir auprès de Cromwell ; il fut voir tous les jours le comte de Montecuculli, et le comte, après l'avoir vu, visitait incontinent l'ambassadeur d'Espagne. J'ai quelque raison de croire que la reine de Suède a la main dans cette affaire ; elle donna devant moi une lettre et son ordre à Montecuculli pour les envoyer par son moyen à milord Whitelocke. M. de Montecuculli m'avait dit à Bruxelles qu'il n'attendait qu'une lettre de l'ambassadeur et de milord Whitelocke, et qu'il partirait dès aussitôt pour l'Allemagne. Je lui ai donné un grand paquet de lettres que l'ambassadeur et ledit milord lui avaient envoyées. Pour activer ce traité, le marquis de Leyde doit bientôt être dépêché ambassadeur extraordinaire en Angleterre, et Pimentel, capitaine général de la mer. Pour moi, je ne crois pas que Cromwell conclura rien encore ni avec France ni avec Espagne, mais les amusera, jusqu'à ce que ses propres affaires et son dessein soient établis : milord Henry Cromwell m'avait autant dit il n'y a pas longtemps.

7° *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 4 janvier 1655.

.... Ayant depuis deux jours entretenu quelques députés du Parlement, ennemis déclarés du Protecteur, touchant les prééminences qu'il prétend avec le roi, et beaucoup d'autres questions qui regardent la première difficulté, je trouve que ce corps prétend qu'il doit traiter en son nom et du Parlement, pendant la séance, et, après la dissolution, en son nom et celui de la République ; que c'est à lui et au Conseil de recevoir et traiter avec les ambassadeurs, et que les pouvoirs doivent être expédiés en son nom. Encore qu'aucun acte n'ait été fait sur ce sujet, néanmoins, puisque les députés qui lui sont le plus

contraires et qui s'opposaient encore samedi dernier à la proposition que quelques autres firent de lui donner le titre de roi, sont de ce sentiment, il ne faut pas espérer que ledit Protecteur entre dans aucun expédient qui diminue son rang.

8° *Le même au même.*

Londres, 14 janvier 1655.

Il serait, monsieur, superflu de faire une relation de toutes les raisons dont je me servis pour convaincre lesdits commissaires du peu de fondement qu'ils avaient d'insister sur l'égalité d'entre le roi et M. le Protecteur, et de vouloir soumettre à l'arbitrage de Hambourg la validité de nos lois, puisque, soit dans les discours particuliers, soit dans les publics, ils avouent que ni l'un ni l'autre n'est juste; mais seulement prétendent que le Protecteur, traitant au nom de la République, suivant la forme présente du gouvernement, doit prendre le même rang que ferait le Parlement ou la République, si ces traités se faisaient en leur nom. Et comme ce sont gens peu versés dans la pratique, ou au moins qui l'affectent, ils ne veulent pas concevoir autre différence entre parler au nom du Protecteur et de la République, ou de la République et du Protecteur, sinon que par la dernière expression ce serait prendre une forme nouvelle et faire perdre au Protecteur la prérogative que le Parlement lui a confirmée, en consentant que le gouvernement des trois Républiques soit entre les mains d'un seul comme chef, et des Parlements dans le temps de leurs séances. Ainsi, cette ouverture ne pouvant être acceptée, je leur ai proposé de mettre, au lieu de titre, un discours préliminaire, qui énonce que le roi, désirant rétablir l'intelligence et le commerce entre la France et l'Angleterre, m'aurait envoyé et donné plein pouvoir de passer à cet

effet toutes sortes de traités; que pour correspondre à cette bonne volonté, le Protecteur de la République aurait commis des commissaires et que nous serions convenus des articles suivants, dans lesquels il est toujours parlé au nom du roi et des sujets de la République d'Angleterre, sans faire mention du Protecteur, si ce n'est au dernier article, où il est dit qu'il nommera des commissaires pour traiter avec moi d'une alliance plus étroite; et pour les induire d'autant plus à se contenter dudit formulaire, je leur ai assuré que, dans un traité final, Sa Majesté conviendrait de tous les expédients qui pourraient être proposés pour la satisfaction, soit de M. le Protecteur ou de la nation, et même souffrirait l'égalité, si cependant l'Espagne y donnait les mains dans quelque traité, encore que le roi tienne un rang beaucoup plus élevé. Cette ouverture donna lieu auxdits commissaires de me confirmer que l'ambassadeur d'Espagne en était convenu, et sans l'accepter ni la rejeter, suivant la coutume, ils prirent temps pour en conférer avec S. A.

9° *Le cardinal Mazarin à M. de Bordeaux.*

Paris, 16 janvier 1655.

Je me remets à l'accoutumée aux dépêches de M. de Brienne, par lesquelles vous serez informé des intentions du roi. J'ai seulement à vous dire que je suis fort étonné de voir que depuis quelque temps vous affectiez de répéter dans toutes vos lettres que vous serez toujours d'avis de préférer l'accommodement à la rupture, car il semble par là que vous croyez qu'on soit ici d'un sentiment contraire; et je ne comprends pas sur quoi vous pourriez vous fonder pour avoir cette opinion puisque, si vous relisez bien vos instructions et toutes les

dépêches que vous avez reçues, vous trouverez qu'elles ne tendent à autre but qu'à une bonne paix; joint que je ne vois pas qu'il y ait personne qui puisse douter non-seulement que nous ne le souhaitions, mais que nous ne le souhaitions même avec grande passion, quand on considérera toutes les avances que nous avons faites au Protecteur, les honneurs que nous lui avons rendus, et les courtoisies que nous avons faites aux Anglais en sa considération, jusqu'à donner de mon propre argent pour faciliter la restitution de leurs vaisseaux pris par le prince Robert; et d'autre côté la froideur et le mépris dont le Protecteur a usé envers nous, les délais et remises injurieuses dont on vous amuse depuis tant de temps, les déprédations et les hostilités exercées par les Anglais contre les sujets du roi, le droit des gens violé en la personne du sieur de Baas, le passage de Blake dans la Méditerranée pour aller combattre l'armée du roi, ainsi qu'il a publié lui-même à Cadix et dans tous les lieux où il a été, et que le confirme son voyage dans le golfe de Naples et son retour à Livourne; et ce dans le même temps que nous lui renvoyions avec toute sorte de civilités des vaisseaux de sa flotte qui étaient tombés entre nos mains; et enfin l'attaque et la prise de nos forts dans l'Amérique par les ordres du Protecteur; bref tant d'autres choses indignes de la majesté du roi et ruineuses à son peuple, que nous avons souffertes et dissimulées dans la seule espérance de venir à bout de cet accommodement tant désiré de notre part. A la vérité le roi ne croit pas qu'il fût de son service de l'accepter à des conditions qui ne serviraient qu'à donner lieu au Protecteur de rompre avec nous à la première occasion, plus avantageusement et avec un prétexte plus apparent qu'il ne saurait faire à cette heure. Et Sa Majesté aussi ne trouve pas juste d'exiger de ses sujets qu'ils souffrent plus longtemps, les bras croisés, le pillage de leurs biens, la désolation de leurs familles et toutes les autres ruines que les Anglais leur causent

tous les jours; mais il sera aisé de juger à qui le blâme de la rupture devra être imputé, si par malheur il arrive, nonobstant toutes les avances et toutes les souffrances ci-dessus, et toutes les facilités que nous avons apportées d'ailleurs à la conclusion du traité.

De trois points qui restent à décider, nous sommes d'accord du premier qui est celui des réfugiés; et c'est parce que le roi a bien voulu passer par-dessus toutes les considérations qui le pouvaient empêcher de consentir, car, à parler franchement, nous avons fait comparaison de Français vraiment rebelles à des Anglais qui ne le sont pas et que la seule violence tient éloignés de leur pays.

Nous ne demandons pas mieux que de faciliter le second en traitant d'égal avec l'Angleterre ou bien avec le Protecteur même, pourvu qu'il prenne le titre de roi, et alors Sa Majesté n'hésitera pas à lui faire tout l'honneur que les rois de France ont accoutumé de faire à ceux d'Angleterre, et lui enverra aussi un ambassadeur extraordinaire pour l'en féliciter, s'il le désire de la sorte; mais qu'un monarque tel que le roi traite d'égal avec un autre qui n'ait pas le même titre, cette seule pensée, comme je vous le dis, scandalise tous ceux qui en entendent parler et les fait frémir d'indignation. Et quant à l'arbitrage, quoi que vous puissiez dire de l'intérêt du Protecteur, assurez-vous que, si nous l'acceptions en la forme qu'on nous le propose, il serait le premier à solliciter le jugement des arbitres, tant pour acquérir la bienveillance des marchands anglais que parce qu'il sait bien que ces messieurs d'Hambourg, par l'intérêt qu'ils ont en commun avec les autres nations à renverser les lois et ordonnances de ce royaume, sur ce fait de l'amirauté, ne manqueraient pas de déclarer nulles la plupart de nos prises, dont la confiscation est fondée sur lesdites ordonnances, et nous rendraient par ce moyen redevables de si grosses sommes que, faute d'y pouvoir satisfaire, il

aurait prétexte d'en venir à une rupture qui serait approuvée de toute l'Europe et trouvée juste de tout le monde, puisque le roi même se serait soumis à ce jugemeut.

J'ai été bien aise de vous rafraîchir la mémoire de toutes ces choses que vous aurez vues plus au long dans les précédentes dépêches, afin que vous connaissiez que, quand vous préférez l'accommodement à la rupture, vous ne faites qu'exécuter les ordres du roi, et pour vous confirmer aussi que Sa Majesté n'a pas de plus forte passion que de voir la France et l'Angleterre dans l'union et bonne intelligence si nécessaires aux sujets des deux royaumes, me remettant derechef aux dépêches de M. de Brienne.

10° *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 1er mars 1655.

.... Suivant ma pensée, le Protecteur fait difficulté de se lier les mains, non par aucun dessein d'assister nos ennemis, mais afin de se laisser en état d'être toujours recherché par la France et l'Espagne, faisant voir qu'il n'est engagé ni avec les uns, ni avec les autres, et afin aussi que tenant Sa Majesté en jalousie, Elle n'entreprenne pas sous main de traverser son établissement.... Il ne veut point aussi de clause générale qui regarde les rebelles, pour n'ôter pas à nos religionnaires l'espérance de trouver ici leur asile. La conduite que je vois tenir au Protecteur, ses grandes défiances, et l'article sixième de notre traité me font entrer dans ces sentiments; et s'il se peut prendre quelque fondement sur les grandes protestations que me font mes commissaires, nous ne devons pas appréhender que nos ennemis retirent aucune assistance de l'Angleterre. Néanmoins, bien loin d'avoir con-

senti que M. le Protecteur s'en réserve la liberté, j'insiste à ce qu'elle soit expressément retranchée dans le traité, comme à une condition sans laquelle je ne le puis signer, quoique je prévoie qu'on ne l'accordera qu'avec beaucoup de peine et à toute extrémité.

11° *Le même au même.*

Londres, 5 avril 1655.

.... Quant au point de l'assistance, ils se défendirent de l'expression et insistèrent à ce qu'elle fût restreinte aux ennemis et rebelles présentement déclarés. Je leur remarquai l'inconvénient que produirait cette réserve et sa nouveauté, surtout à l'égard des rebelles ; même je demeurai d'accord de la passer s'ils en pouvaient trouver un exemple dans d'autres traités, et ne m'en apportant point, ni aucune raison qu'un dessein de se réserver la liberté de secourir les religionnaires de France s'ils étaient persécutés, au préjudice des édits de pacification, je leur ôtai l'espérance que Sa Majesté acquiesçât à un article qui ne servirait qu'à donner cœur aux mécontents de son royaume. Je leur fis voir aussi que ce serait laisser un prétexte d'éluder l'effet du présent traité, si l'obligation n'était aussi telle contre ses ennemis que les rebelles ; et sur ce qu'ils m'alléguaient que leur traité avec la Hollande ne permettait pas à cet État de prendre aucun engagement contraire, j'offris de mettre une clause qui guérît leur scrupule; mais ce fut sans succès ; et enfin ils me proposèrent, pour un dernier expédient, que l'Angleterre n'assisterait point l'Espagne, ni aucun prince, ni État adhérents à ses intérêts, ou qui pourraient à l'avenir y adhérer; sans préjudice des traités que le Protecteur a faits avec d'autres nations ; comme aussi que Sa Majesté n'assisterait point la famille des Stuart, ni ses

adhérents; et que pour éviter toutes difficultés, il ne se parlerait point des rebelles, qui d'ailleurs se trouvent compris sous le nom d'adhérents aux ennemis. Je donnai les mains à la première partie de cette proposition, pourvu qu'il fût expressément fait mention desdits rebelles : ils demeurèrent fermes, remettant à me donner une dernière résolution jusqu'à ce qu'ils eussent fait leur rapport à Son Altesse; et devant que de nous séparer, je les pressai d'une prompte expédition ou d'une audience de congé, et n'oubliai pas de leur faire connaître l'état des affaires de France, la gratitude que doit avoir M. le Protecteur de ce que, dans le temps qu'il est menacé d'un soulèvement général, le roi lui offre un traité si avantageux, ni aucun discours qui pût leur faire craindre la rupture ou souhaiter l'accommodement. Je n'ai point eu de leurs nouvelles tous ces jours, et en ayant envoyé demander ce matin, tant aux commissaires qu'au secrétaire, ils m'ont mandé que M. le Protecteur n'avait rien à ajouter à ce qu'ils m'ont dit dans cette dernière conférence, qu'il m'eût, dès la semaine passée, donné une audience de congé, s'il eût cru que j'eusse dû insister sur la clause des rebelles, et que c'était leur mettre le doigt sur l'œil que de vouloir ôter à l'Angleterre la liberté d'assister nos religionnaires, pour lesquels elle a autrefois répandu tant de sang; qu'à l'égard des autres sujets de Sa Majesté qui se pourraient soulever, cet État ne prétendait point les assister, et en ôtait assez la liberté par l'article qui m'est offert.

12° *Le même au même.*

Londres, 20 mai 1655.

.... Nous (lui et les commissaires du Conseil) examinâmes ensuite l'article secret; et sur ce qu'ils ne voulaient point ad-

mettre que je leur parlasse du roi de la Grande-Bretagne sous ce titre, je leur proposai l'article d'une façon qui m'exemptait d'en parler, dont ils demeurèrent d'accord.

(Il rend compte, dans la même lettre, des nouveaux retards apportés à la conclusion du traité par l'arrivée d'un ambassadeur extraordinaire d'Espagne, le marquis de Leyde.)

Ils eurent audience mardi dernier. Ce ne fut qu'une action de cérémonie et de compliments. On veut qu'ils offriront commerce libre dans les Indes et liberté de religion aux marchands anglais trafiquant en Espagne. Mais ce ne sont que conjectures, fondées sur ce qu'autrefois M. le Protecteur a demandé l'un et l'autre.

(Il écrit le 27 mai :)

L'article secret nous donna plus de peine. L'expédient que j'avais proposé, pour ne point parler du roi de la Grande-Bretagne, n'ayant pas plu au Conseil, nous convînmes à la fin d'un autre.

XVI

(Page 203.)

Décret du roi d'Espagne Philippe IV, adressé à don Geronimo de la Torre.

Aranjuez, 14 avril 1655.

On écrira à don Alonzo de Cardeñas, mon ambassadeur en Angleterre, que ces jours derniers il doit avoir reçu une lettre de change de cent mille écus, fournie par André Piquenotti à l'ordre du même don Alonzo à qui don Louis de Haro l'a envoyée pour qu'il ait à l'employer dans quelques affaires secrètes du prince de Condé, conformément aux avis qui lui viendront de Flandre ; et comme Maserolles qui est parti pour ce pays a offert de remettre au prince cinquante mille écus pour qu'il pût entrer en campagne et qu'on n'a pu lui envoyer sur-le-champ une lettre de change de cette somme, j'ordonne à don Alonzo que, sur la lettre de change de cent mille écus qu'on lui envoie, il remette au prince ou à la personne désignée par lui cinquante mille écus afin qu'il puisse s'en servir promptement ; les cinquante mille écus que doit recevoir Maserolles seront remis à don Alonzo pour remplacer les cinquante mille qu'il doit donner immédiatement au prince et compléter ainsi les cent mille écus qu'il doit employer selon les avis qu'il recevra de Flandre.

XVII

Page 213.

1° *Olivier Cromwell, Protecteur de la République d'Angleterre, au sérénissime Prince Emmanuel, Duc de Savoie, Prince de Piémont, salut.*

Whitehall, 25 mai 1655.

Sérénissime Prince,

Nous avons reçu de Genève, du Dauphiné et de plusieurs autres lieux limitrophes de vos États, des lettres qui nous apprennent que les sujets de Votre Altesse Royale professant la religion réformée ont reçu, par un édit émané de votre autorité, l'ordre de quitter leurs demeures et leurs terres, dans l'espace de trois jours à dater de la promulgation de cet édit, qui menaçait en même temps ceux qui auraient désobéi de la perte de tous leurs biens et de la peine capitale, à moins qu'ils ne se fussent engagés par serment à abandonner leur religion et à embrasser la foi catholique avant que vingt jours se fussent écoulés; et tandis qu'ils adressaient à Votre Altesse Royale leurs supplications pour que cet édit fût révoqué et pour obtenir d'être reçus en grâce comme autrefois et de rentrer en possession de la liberté que vos sérénissimes aïeux leur avaient accordée, une partie de votre armée s'est jetée sur eux, en a très-cruellement massacré une partie, en a plongé d'autres dans les fers, et a chassé le reste jusque dans des déserts et sur des montagnes couvertes de neige où des centaines de familles en sont réduites à une telle extrémité que le froid et la faim donnent à craindre, pour elles toutes, une mort rapide et misérable. Lorsque ces nouvelles nous ont été ap-

portées, nous ne pouvions pas n'être pas ému profondément de douleur et de pitié, au récit de telles souffrances. Et nous qui faisons profession d'être uni à ce peuple affligé non seulement par une commune origine, comme hommes, mais encore par une religion commune, et, à ce titre, par une affection toute fraternelle, nous avons pensé que nous nous acquitterions mal de nos devoirs envers Dieu et de la charité due à nos frères si, dans leur malheur et dans leur ruine, nous nous arrêtions à la seule tristesse, sans tenter tous les efforts qui sont en notre pouvoir pour alléger leur accablement soudain. Aussi nous prions et nous supplions avec instance Votre A. R. de vouloir bien considérer la conduite de ses sérénissimes aïeux et les libertés de tout temps accordées et confirmées à ses sujets du Valais; libertés qui furent établies et maintenues, parce que c'était une œuvre certainement agréable à Dieu qui a voulu rendre inviolables les droits de la conscience et s'en réserver l'empire pour lui seul, et, en même temps, sans contredit, parce qu'il fut tenu compte, selon leurs mérites, aux sujets valaisiens, de leur courage à la guerre, de leur fidélité et de leur obéissance éprouvées dans la paix. Puisque Votre Sérénissime A. R. s'attache, dans tout le reste, à suivre, avec autant de gloire que de douceur, la trace de ses ancêtres, nous la supplions, sans nous lasser, de ne pas abandonner leur exemple en cette occasion; d'abréger cet édit et tous les édits qui troubleraient le repos de quelques-uns de ses sujets à cause de la religion réformée; de rendre aux malheureux qui ont été persécutés leur patrie et leurs biens; de leur assurer la jouissance des droits acquis et de l'ancienne liberté; de les dédommager des pertes qu'ils ont éprouvées, et de mettre fin aux vexations exercées contre eux. Si Votre A. R. agit ainsi, elle aura fait une action qui plaira à Dieu; elle aura relevé et sauvé un peuple abattu; elle se sera acquis la reconnaissance de tous ceux de ses voisins qui appartiennent

à la religion réformée, et surtout notre propre reconnaissance; car nous regarderons votre bonté et votre clémence envers les Valaisiens comme une faveur à nous faite, en raison de nos instances. Aussi nous nous regarderons comme obligé à rendre à notre tour de bons offices à Votre A. R., et non seulement à maintenir, mais encore à resserrer l'union entre cette République et vos États, et par là seront jetés les fondements de la plus solide amitié. A cet effet, nous ne comptons pas moins sur votre justice et votre modération naturelles que sur la grâce de Dieu, auquel nous demandons de tourner selon ses vues vos pensées et vos desseins, et nous vous souhaitons de toute notre âme, à vous et à votre peuple, la paix, la possession de la vérité et le succès de toutes vos entreprises.

2° *Le Protecteur Cromwell au roi Louis XIV.*

Whitehall, 25 mai 1655.

Sérénissime Roi,

Les gémissements des malheureux protestants qui habitent Lucerne, Angrogne, et quelques autres vallées dans les États du duc de Savoie, sont arrivés jusqu'à nous : les massacres sanguinaires qui les ont décimés, la spoliation et l'exil des survivants, toutes ces tristes nouvelles nous ont poussé à écrire cette lettre à V. M., surtout quand on nous a dit (ce que nous ne savons pas encore avec assez de certitude) qu'une partie des régiments de V. M. s'était jointe aux troupes du duc de Savoie pour accomplir cette œuvre cruelle. Toutefois nous n'avons pas ajouté foi légèrement à ce bruit, car une telle conduite ne nous semblait ni digne des bons rois, ni en accord avec les habitudes des prudents ancêtres de V. M.; ils ont toujours estimé qu'il était de leur intérêt, pour la tranquillité de leur propre royaume et de la chrétienté tout

entière, de permettre à leurs sujets de la religion réformée de vivre à l'abri des attaques et de la violence, sous leur autorité et leur protection; et c'est cette clémence qui a si souvent valu aux rois de France, soit dans la paix, soit dans la guerre, l'utile et glorieux concours de leurs sujets protestants. Un tel exemple persuada aux ducs de Savoie de traiter avec la même bénignité les habitants des vallées des Alpes qui se montrèrent en retour très-soumis à leurs princes, et n'épargnèrent jamais pour les servir ni leur vie ni leur propre fortune. Nous ne doutons pas que l'alliance de V. M. avec le présent duc de Savoie, et l'autorité que vos paroles ont auprès de lui, ne vous mettent en passe d'obtenir pour ces malheureux, par votre intervention et par votre bonne volonté ouvertement signifiée, la paix et la permission de rentrer dans leur patrie, et la restitution de leur ancienne liberté. Ce sera une action digne de V. M., et conforme aux nobles exemples de vos sérénissimes aïeux; et non seulement ceux de vos sujets qui professent la même religion seront par là grandement affermis dans la croyance qu'ils n'ont rien de semblable à craindre, mais encore les alliés et confédérés protestants de V. M. lui seront désormais attachés par une fidélité et une amitié bien plus fortes. Quant à ce qui nous concerne, tout ce que Votre Majesté accordera en ce genre à ses propres sujets, ou obtiendra, par son intervention, pour les sujets des autres puissances, prendra rang dans notre reconnaissance à l'égal et même bien au-dessus de tous les autres avantages, déjà si grands et si nombreux, que nous peut promettre l'amitié de V. M.

3° *Le Protecteur Cromwell au cardinal Mazarin.*

Whitehall, 25 mai 1655.

Éminence,

Les malheurs accablants et les sanglants massacres qui ont

désolé dernièrement les populations de quelques vallées des Alpes, dans les États du duc de Savoie, m'ont fait écrire à S. M. le roi de France la lettre ci-incluse, et cette autre lettre à Votre Éminence elle-même; et de même que je ne puis douter que tant de cruautés exercées contre des hommes innocents et faibles ne déplaisent profondément à Sa Majesté et ne la blessent, je me persuade aussi sans peine que j'obtiendrai votre bienveillance et votre concours, suprême assurance de succès, pour appuyer les demandes que j'adresse à S. M. en faveur de ces malheureux. Rien n'a fait autant, pour concilier à la nation française l'amitié de tous ses voisins appartenant à la religion réformée, que la liberté et les priviléges dont les protestants jouissent dans son sein, par le bienfait de ses édits et de ses actes publics; et c'est là, entre bien des causes, la cause la plus puissante qui ait inspiré à cette République un désir croissant de posséder l'amitié et l'alliance des Français. C'est pour établir cette alliance que nous sommes depuis longtemps déjà en conférence avec un envoyé de S. M., et la négociation touche presque à son terme. Bien plus, Votre Éminence elle-même, dans l'administration des plus grandes affaires, a montré envers les protestants du royaume une douceur singulière et une modération qui me font espérer et attendre tout, en cette occasion, de votre sagesse et de votre magnanimité. Votre Éminence aura ainsi jeté les fondements d'une union plus intime encore entre cette République et le trône de France; et elle m'aura personnellement obligé envers elle à lui faire preuve, quand mon tour viendra, de toute la facilité et de toute l'amitié dues, ce que je prie Votre Éminence de croire.

XVIII

(Page 214.)

Louis XIV à M. le Protecteur.

Monsieur le Protecteur,

Dès que je fus averti que le duc de Savoie avait pris l'occasion du passage des troupes que j'envoyais en Italie pour assister le duc de Modène dans l'invasion que les Espagnols avait faite dans ses États, pour châtier (selon qu'il me l'a depuis fait entendre) la rébellion et désobéissance d'aucuns de ses sujets qui font profession de la religion prétendue réformée, et que ces gens m'eurent prié de leur permettre de se mettre à couvert de la persécution qu'ils disaient leur être faite en haine de la religion qu'ils professent, je dépêchai à l'instant pour témoigner que je n'approuvais nullement la conduite qu'on avait tenue employant mes forces en une chose de cette nature sans mon commandement, quoiqu'on l'eût fait sous prétexte de les faire loger dans la vallée de Lucerne; et je fis passer divers offices à l'endroit du duc de Savoie pour faire cesser le châtiment qu'on disait se continuer contre aucuns d'entre eux qui étaient demeurés en ses pays; et mandai au duc de Lesdiguières, gouverneur de ma province du Dauphiné, de les y accueillir et par un bon traitement leur faire ressentir les effets de ma protection. Et présentement que, par votre lettre en date du 25ᵉ du passé, j'ai été informé que vous êtes touché du malheur de ces pauvres gens, je suis bien aise d'avoir prévenu vos désirs, et je continuerai mes instances envers ce prince pour leur soulagement, et pour qu'il consente qu'ils puissent rétablir leurs demeures aux lieux de ses

États esquels il leur avait été concédé par les ducs de Savoie ses prédécesseurs ; m'étant même avancé de répondre en ce cas de leur fidélité et obéissance, de façon que j'ai sujet d'espérer que mes prières ne seront pas inutiles. Au reste, vous avez bien jugé dans cette affaire , ne croyant point que j'eusse donné aucun ordre à mes troupes de faire une semblable exécution; et à la vérité il n'y avait pas d'apparence que le soupçon pût tomber dans l'esprit d'aucune personne éclairée que j'eusse voulu contribuer au châtiment de quelques sujets du duc de Savoie faisant profession de la religion prétendue réformée que je tolère dans mes royaumes, pendant que je donne tant de marques de ma bonne volonté à ceux de mes sujets de la même créance, et que j'ai tout sujet de me louer de leur fidélité et zèle à mon service, ne perdant aucune occasion de le témoigner et allant même au-devant de tout ce qu'ils peuvent s'imaginer me devoir plaire et contribuer au bien et à l'avantage de mes affaires.

C'est tout ce que je puis dire en réponse de votre lettre, mais je ne finirai pas sans vous prier d'être assuré qu'en toutes rencontres vous connaîtrez l'estime que je fais de votre personne, et que c'est du meilleur de mon cœur que je demande à la divine majesté qu'elle vous ait, Monsieur le Protecteur, en sa sainte et digne garde.

Écrit à la Fère, le 12e jour de juin 1655.

Louis.

XIX

Page 217.

1° *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 27 mai 1655.

.... Ils me dirent que Son Altesse et le Conseil avaient appris avec beaucoup de ressentiment la persécution des protestants de Savoie; que suivant les avis de ce pays l'ambassadeur de Sa Majesté l'avait suggérée et que ses troupes, entrées avec quelques régiments irlandais, l'avaient exécutée avec un esprit de vengeance; que nos ennemis se servaient de ce prétexte pour refroidir les bonnes intentions de Son Altesse, lui représentant que la bienséance ne lui permettait pas de s'unir avec Sa Majesté, dans le temps qu'elle faisait persécuter lesdits religionnaires, et qu'ils avaient ordre de me demander quelque satisfaction sur ce sujet. L'un desdits commissaires m'avait, dès la veille, fait tout le même discours, et aussi rendis-je la même réponse, que cette affaire n'avait rien de commun avec notre traité, qu'il se pouvait souvenir des déclarations que j'avais faites dès le commencement de ma négociation, que comme M. le Protecteur disposait à sa volonté des catholiques d'Angleterre, aussi le roi ne rendait compte à personne du gouvernement de son royaume; qu'il y avait encore bien moins de sujet de lui faire des plaintes de ce qui s'était passé chez un prince souverain, aussi indépendant de la France que de l'Angleterre, et que, si ce gouvernement prétendait mêler cette affaire avec notre accommodement, il ne fallait plus parler de la paix, pour le moins aussi avantageuse à M. le Protecteur qu'à Sa Majesté;

et pour guérir ses scrupules et le désabuser des avis que l'on lui donne, il n'avait qu'à considérer le bon traitement que recevaient les religionnaires de France, la liaison étroite que nous avions avec les États de la même profession de foi, et demander au ministre Stoupe, qui avait porté cette nouvelle, (c'est le même dont autrefois M. de Saint-André Monbrun a parlé), ce qu'il avait fait chez l'ambassadeur d'Espagne samedi dernier, et pour quel service il en avait reçu deux mille francs ce même jour. Nous changeâmes ensuite de ton et de style, et lesdits commissaires, ayant fait retirer plusieurs gens, ils me dirent que Son Altesse me priait d'écrire au roi qu'elle se sentirait fort obligée s'il lui plaisait de s'entremettre en faveur desdits religionnaires, en telle façon qu'il parût que sa recommandation eût produit quelque avantage, se réduisant à les laisser vivre comme par le passé. Cette demande fut faite en des termes qui ne ressentaient plus le zèle de religion, mais plutôt un désir de s'accréditer parmi les presbytériens d'ici, en leur faisant voir que ce régime n'oublie aucun office pour secourir leurs confrères. Je ne jugeai pas à propos de repousser cette prière; seulement leur donnai-je avis que, pour la rendre efficace, Son Altesse, après la signature du traité, me devait charger d'en écrire au roi comme d'une faveur particulière qu'elle en attendait; lesdits commissaires parurent satisfaits de cette réponse que j'accompagnai de beaucoup d'autres belles paroles, afin de n'en perdre pas le fruit. Je les pressai de prendre jour pour la signature du traité; ils me remirent jusqu'à ce que le Conseil eût entendu le rapport, avec assurance de ne plus différer. L'un desdits commissaires a parlé ce matin à l'ambassadeur de MM. les États généraux en mêmes termes, témoignant d'être sortis fort contents de la conférence d'hier, et surtout de ce que je leur avais dit touchant le soulèvement des vallées de Savoie, dont on fait ici une grande affaire par les menées des ambassa-

deurs d'Espagne qui se sont servis dudit ministre pour publier ces bruits au moment que l'on croyait notre traité prêt à signer, quoique la nouvelle en fût arrivée il y a longtemps.

2° *Le même au même.*

Londres, 3 juin 1655.

J'ai reçu cejourd'hui les deux lettres qu'il vous a plu de m'écrire en date des 27 et 28 de mai. La première, qui me confirme ce que Son Éminence m'a fait savoir par l'une des siennes, m'obligerait de rapporter beaucoup de particularités, qui peuvent être échappées de mes précédentes dépêches, si elle ne suffisait pour convaincre d'erreur l'avis qui m'impute les longueurs de ma négociation et représente M. le Protecteur si disposé à la conclusion du traité. Il est bien vrai que ses ministres l'ont souvent publié, et même que je refusais des conditions dans le même temps que je leur proposais; mais en ayant fait quelquefois des reproches à mes commissaires, ils ont reconnu la vérité, et m'étant plaint à l'un d'eux, qui affecte d'être porté à l'accommodement, de tous ces délais, il ne fit pas scrupule de me mander que tout le monde n'était pas de son avis et qu'il ne pouvait pas s'empêcher de suivre les ordres qui lui étaient donnés. Quand ces avis ne déclareraient pas de quel esprit ce régime agit, pour en être entièrement éclairci, il ne faut que considérer sa conduite présente. Nous étions d'accord, il y a près de deux mois, de tous les articles, et lorsque j'attendais mes commissaires pour signer, ils formèrent difficulté sur celui du transport des biens ennemis; après m'être accommodé à leur désir, sur la parole que me porta l'ambassadeur de MM. des États généraux, de leur part, d'une prompte conclusion, ils

me vinrent trouver avec des articles tout différents de ceux dont nous étions convenus par écrit, faisant revivre de vieilles questions sans les appuyer lors d'aucune raison, ni s'être depuis défendus que leur dessein n'eût été d'entendre l'ambassadeur d'Espagne devant que de rien résoudre avec moi. A ce prétexte, les affaires domestiques ont succédé, et enfin il y a huit jours que lesdits commissaires me donnèrent parole positive de ne plus différer. Je les ai depuis pressés sans relâche de signer, et de leur part ils ont affecté d'être dans cette disposition, faisant mettre au net le traité, et m'ayant, jusqu'à cette après-dînée, tenu dans l'espérance de me l'apporter. Ne recevant point de leurs nouvelles, j'ai envoyé ce soir chez le secrétaire d'État, qui avait ce matin donné les mêmes assurances que lesdits commissaires; mais il a changé de langage et chargé mon homme de me rapporter que Son Altesse, émue des cris et lamentations des pauvres protestants de Savoie, avait résolu, auparavant que de rien signer, d'écrire au roi en leur faveur et d'envoyer la lettre par un exprès, ajoutant beaucoup de protestations que ce n'était point un prétexte pour retarder l'accommodement, mais que les grandes cruautés qui s'exerçaient contre leurs confrères, dont les nouvelles n'étaient venues que cejourd'hui, et la grande autorité qu'a le roi sur le duc de Savoie, obligeaient M. le Protecteur de leur rendre cet office, et ne lui permettaient pas de signer un traité dans une telle conjoncture. J'avouai d'être surpris de ce changement, encore que, comme il aura paru dans ma dernière lettre, je fusse déjà entré en quelque défiance, et que même j'eusse demandé des ordres, au cas que, sous ce prétexte de religion, l'on voulût m'amuser. Les assurances si précises qui m'étaient réitérées tous les jours, l'avantage que ce régime trouve dans l'amitié de la France, les nouvelles venues des Barbades depuis peu, guérissaient mes soupçons et m'avaient persuadé que les affaires

prendraient fin. Je ne sais maintenant à quoi attribuer un procédé si contraire, le zèle de religion n'étant pas capable d'ébranler les desseins du Protecteur : il est bien vrai que l'Espagne a fait agir quelques ministres, que l'on a répandu cette nouvelle avec mille circonstances propres à exciter la compassion, que le peuple, surtout les Indépendants, témoignent avoir un esprit de vengeance et de secours, et que ce gouvernement, pour s'accréditer, pourrait faire quelque démarche qui d'ailleurs s'accommoderait au peu d'inclination qu'il a de conclure. Elle ne paraît point avoir d'autre principe que la jalousie des forces de France, ou quelque complaisance pour nos ennemis.

3° *Le même au même.*

Londres, 10 juin 1655.

.... L'on a d'ailleurs jeté cette nuit force libelles qui excitent le peuple à faire sentir aux catholiques le même traitement que le duc de Savoie a fait sentir aux Vaudois ; ce qui leur cause une grande alarme et a obligé quelques-uns des principaux à me demander une relation de ce soulèvement pour la faire imprimer, et par là désabuser le peuple, persuadé que toutes les cruautés imaginables ont été exercées contre leurs frères, quelque impression contraire que j'aie voulu donner, soit à mes commissaires ou à beaucoup d'autres personnes de condition qui m'en ont parlé. Il aurait été assez à propos que j'eusse été plus informé des particularités pour satisfaire lesdits catholiques ; rien néanmoins n'est capable de les mettre à couvert de la rigueur des lois pénales anciennement établies contre eux, qu'un pardon du duc de Savoie.

4° *Le même au même.*

Londres, 1er juillet 1655.

....Il semble que, pour le fomenter (l'enthousiasme), l'on a pris tant de soins de faire une levée sous le nom d'aumône qui suffirait pour entretenir des troupes considérables ; l'on ne saurait encore savoir à quoi elle se monte, mais à juger par les charités de Londres, elle doit être excessive ; personne n'en a été exempt ; les soldats même ont voulu paraître charitables, et les prédicateurs n'ont rien oublié pour exciter de l'aigreur contre cette prétendue persécution, sans épargner, en beaucoup de chaires, la France, ni omettre l'exemple de la Saint-Barthélemy.. Je dois voir cette nuit le ministre Stoupe, qui m'a fait offrir par le Suisse de me découvrir de grands secrets sur cette matière, et de servir désormais la France, moyennant récompense ; pour laquelle il veut par avance trois cents livres sterling ; quoique son crédit ne soit pas capable de faire la paix ou la guerre, néanmoins, je me suis laissé persuader de les consigner entre les mains dudit Suisse, pour lui être délivrées après l'avoir entretenu, si je trouve qu'il les puisse mériter ; jugeant plus à propos, dans l'état présent de ma négociation, d'hasarder cette somme, pour laquelle Sa Majesté ordonnera, s'il lui plaît, le remboursement, que de rebuter un homme qui, étant employé par M. le Protecteur dans ses desseins touchant ceux de la religion prétendue réformée, pourra donner quelque mémoire utile. Je crois qu'il aurait été plus avantageux de faire un présent à mon principal commissaire, qui est présentement l'un des chanceliers du grand sceau ; il fut mandé de la campagne pour ce sujet plutôt que pour notre traité, et incontinent après son établissement, il reçut le serment du premier juge d'Angleterre, que M. le Protecteur a

établi en la place de l'ancien qui a remis sa commission pour ne pas juger contre les lois du pays. Ce même scrupule avait porté les trois commissaires du sceau de renoncer à leur emploi, mais l'un d'eux a été persuadé de continuer avec ledit commissaire, ci-devant colonel du Parlement, et qui s'attendait seulement d'être garde du privé sceau.

5° *Le même au même.*

Londres, 8 juillet 1655.

.... Les discours et rapports qui m'ont été faits sur le soulèvement des Vallées me donnent la pensée qu'il (le Protecteur) voudrait proposer l'échange de ce pays et offrir ses offices, afin que Sa Majesté ne parût point l'avoir recherché ; ledit ministre m'assure qu'il lui arrivait demain une lettre sans seing qui témoignait que l'intention desdits Vaudois était de prendre ce parti s'ils ne pouvaient s'ériger en république ; et cette offre d'entrer en communication des moyens de les secourir et de prendre des mesures sur cette affaire, qui établirait une plus étroite amitié entre les deux nations, ne semble point se devoir entendre autrement.

6° *Le cardinal Mazarin à M. de Bordeaux.*

Soissons, 9 juillet 1655.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 1er de ce mois. Le Roi approuve ce que vous avez fait avec le ministre Stoupe, et l'on a donné ordre au remboursement des trois cents livres sterling que vous avez promises. Je me remets du surplus à M. le comte

de Brienne, qui vous mandera plus particulièrement les intentions de Sa Majesté.

7° *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 23 juillet 1655.

.... Il me semble assez à propos de prendre encore patience jusqu'à ce temps, afin qu'au moins le Protecteur ne puisse pas tirer avantage de ce zèle de religion qu'il affecte, pour se conserver dans le crédit par les mêmes voies qui l'ont élevé au haut degré de puissance dont il est revêtu ; sa politique s'accommoderait assez bien avec une guerre dans lesdites Vallées; et j'ai reconnu, par le discours de l'un de mes commissaires, et par quelques avis qui m'ont été donnés, que l'on voudrait bien engager les cantons des Suisses protestants à secourir leurs voisins. Le voyage du colonel Mey et son procédé fort plein de réserves m'ayant d'ailleurs donné de l'ombrage, quoiqu'il affectât un grand zèle pour le service de la France, je lui découvris mes défiances sous le titre d'avis certain qui m'avait été donné de quelques propositions que ces seigneurs avaient fait faire par lui à ce gouvernement; après s'en être défendu quelque temps, se trouvant pressé par quelques particularités, il m'avoua que ses supérieurs l'avaient fait passer en Angleterre pour assurer M. le Protecteur que, s'il voulait envoyer de l'argent auxdits soulevés, les Suisses fourniraient des hommes, dont ils se trouvent beaucoup chargés; qu'il avait exécuté ses ordres, même donnés par écrit, sur cette proposition, et qu'il a été résolu d'envoyer en Suisse un officier de l'armée, pour aviser, avec les députés des cantons protestants, aux moyens de rétablir, avec sûreté pour l'avenir, les habitants desdites Vallées; que cependant on leur ferait tenir dix mille livres sterling tous les mois, sans en

définir le nombre, et qu'il partirait demain pour se trouver en son pays en même temps que l'envoyé de M. le Protecteur....

(Et plus bas :)

Le Protecteur a bien la vanité de vouloir passer pour défenseur de la foi, quoiqu'il n'en prenne pas le titre. Il se flatte aussi que nos prétendus réformés mettent en lui toute leur espérance ; ce n'est pas qu'il ait paru ici aucun homme de leur part, et je ne trouve point que mes lettres aient accusé l'arrivée de ce colonel dont il est parlé dans votre dernière : cet avis doit être venu d'ailleurs que de moi, et de quelqu'un qui a pris le colonel Mey pour Français ; le ministre Stoupe prétend être le seul négociateur, et ne se cache point d'avoir commerce avec l'ambassadeur d'Espagne, offrant de le discontinuer si S. E. le désire. Il m'a paru plus à propos de le souffrir et de m'en remettre à sa bonne foi, sur laquelle je ne me repose pas beaucoup, mais il est bien difficile de se garantir entièrement d'être trompé par telle sorte de gens. Il m'a rapporté que lundi dernier Barrière le mena chez l'ambassadeur, qui lui proposa d'aller en Savoie pour distribuer quelque argent aux ministres des soulevés, que le marquis.... lui remettrait en main, et qu'il a refusé cette commission, sur ce que n'étant point envoyé en ces quartiers par le Protecteur, son voyage ne pourrait qu'être suspect ; il me parle, en mêmes termes que le colonel Mey, des intentions de ce gouvernement, assurant qu'il souhaiterait plutôt la guerre que la paix en ces quartiers, et que, si Sa Majesté ou si M. le duc de Savoie ne presse l'accommodement devant l'arrivée de l'envoyé du Protecteur qui ne doit point passer par France, cette affaire recevra beaucoup de traverses, tous les États protestants et l'Espagne étant bien résolus, par différents principes, de ne rien épargner pour entretenir ce feu. Son avis est

aussi qu'avec dix ou douze mille francs l'on gagne quelques ministres qui disposent des esprits de cette populace.

8o *Le même au même.*

Londres, 5 août 1655.

....L'ambassadeur de MM. des États généraux me témoigna, dans la visite qu'il me rendit au commencement de cette semaine, pour me congratuler de la prise de Landrecies, qu'il était à souhaiter qu'auparavant l'arrivée en Suisse, tant de la part d'Angleterre que de ses supérieurs, ces soulèvements fussent apaisés; m'insinuant qu'il n'était pas impossible de faire passer des troupes contre le duc de Savoie, quand les Suisses ne voudraient pas assister les rebelles. Cette menace, que je reçus avec le mépris qu'elle mérite, ne fai que découvrir davantage la grande correspondance d'entre ses supérieurs et cet État sur le point de la religion, quoique les motifs des uns et des autres soient bien différents. Le secours d'argent qui devait partir d'ici n'est pas encore prêt, et la charité des provinces a si peu répondu à celle de Londres que le fonds n'approchera pas de la somme dont mes précédentes ont parlé. Il fut publié la semaine passée une ordonnance pour exciter le peuple, que les premières semonces n'ont point touché, à ouvrir leurs bourses, et l'on continuait de prendre grand soin pour assembler un secours d'argent considérable.

9o *Le cardinal Mazarin à M. de Bordeaux.*

19 août 1655.

.... Je vous puis dire, pour ce qui est de l'accommodement des Huguenots de la vallée de Lucerne, que si ces gens-

là se veulent contenter de choses raisonnables, et au delà, M. le Protecteur, qui témoigne de prendre tant de part en leur protection, aura grand sujet d'être content des offices que Sa Majesté a si utilement interposés en leur faveur auprès de M. le duc de Savoie; mais comme l'on a sujet de soupçonner qu'on veut se servir de ce prétexte pour voir si l'on pourrait émouvoir tous ceux qui professent la religion prétendue réformée, si l'on voit que ces gens-là s'opiniâtrent à ne vouloir point d'accommodement et que l'on vise à cette émotion, le roi, après avoir donné tant de marques de sa sincérité et de son affection, sera obligé de prendre d'autres moyens pour s'opposer à ce mauvais dessein. Je ne vous dis pas le détail de ce que M. le duc de Savoie a fait à l'instance du roi, ayant donné la carte blanche à M. le président Servien pour ajuster cette affaire, parce que je ne doute pas que M. de Brienne ne vous en ait informé.....

10° *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 26 août 1655.

....Le secrétaire d'État et d'autres ministres.... ont témoigné que leur honneur et conscience seraient blessés s'ils passaient outre à la signature de notre traité devant la pacification des Vaudois de Savoie. C'est, monsieur, avec beaucoup de raison que l'on peut croire qu'elle n'est désirée ici qu'en apparence. La lettre qu'aura présentée au roi le sieur Downing ne fera point changer de sentiment; et j'ai eu tout sujet d'en être persuadé tant par le procédé que par le discours de M. le Protecteur qui, en diverses rencontres, a parlé de Nice et de Villefranche comme de places où il était facile de débarquer ; ce que je n'ai pas contesté, mais bien le passage dans le Piémont.

11° *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 2 septembre 1655.

Monseigneur,

J'ai reçu ce soir les deux lettres en date des 19e et 22e d'août, dont Votre Éminence m'a honoré ; elles ne m'obligent pas de rien ajouter à mes précédentes et à ce que j'écris aujourd'hui à M. le comte de Brienne, touchant la disposition de ce gouvernement à l'égard de la France, et ses sentiments sur le soulèvement des vallées de Savoie ; seulement assurerai-je que je n'ai pas manqué de faire connaître les offices que Sa Majesté avait ordonné, à M. Servien l'ambassadeur, de passer en faveur des Vaudois, et le peu d'apparence qu'il y avait qu'aucun État les pût garantir d'une ruine entière si le roi les abandonnait, et s'ils refusaient les conditions avantageuses que le duc de Savoie leur veut accorder en sa considération. M. le Protecteur et ses ministres sont sans doute assez informés de la charité de ce pays pour avoir perdu la pensée qu'il leur pût être envoyé aucun secours d'ailleurs que des Suisses protestants, qui ne sont pas en état d'entreprendre une guerre contre leurs alliés pour une cause si injuste et dans un temps que leurs peuples sont disposés à un nouveau soulèvement. Ce n'est pas que d'abord l'on n'ait insinué qu'avec de l'argent il serait facile d'engager des particuliers d'y passer des troupes, et que même les religionnaires des Cévennes et du Dauphiné leur donneraient de l'assistance ; mais aujourd'hui M. le Protecteur semble avoir, pour premier but de ses diligences, le désir de paraître fort zélé pour la cause des religionnaires ; cette réputation lui est assez nécessaire auprès de ceux qui maintiennent son gouvernement, et les ministres des États étrangers qui sont de la même profession de foi l'en

ont assez flatté pour lui faire naître l'ambition de passer pour leur protecteur, et remettre la signature du traité de France, sur le seul prétexte de religion, encore que ceux qui examineront de près sa conduite, depuis que la puissance d'Angleterre est tombée en ses mains, puissent facilement reconnaître qu'il a eu d'autres motifs que la religion; néanmoins plusieurs ne laissent pas d'en être persuadés, et il ne s'oublie en rien pour donner cette impression au peuple.

12° *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 16 septembre 1655.

Ma dernière lettre a fait savoir que le secrétaire d'État avait reçu avec quelque froideur la nouvelle que je lui avais envoyée de l'accommodement des vallées du Piémont : il en a depuis parlé avec peu d'approbation, et l'on peut tenir pour certain que M. le Protecteur s'attendait d'y avoir meilleure part; de quoi se voyant privé et n'osant avec bienséance s'en plaindre, il s'en prend aux conditions du traité, comme si elles étaient entièrement désavantageuses aux habitants desdites vallées, et n'aient été reçues que par la nécessité que leur a imposée M. Servien l'ambassadeur. Quelques ministres en parlent en ces mêmes termes, et le dernier de ses envoyés en Savoie, partant de la cour, a écrit que l'accommodement était pire que le massacre : il se dit aussi que les lettres du roi traitent avec un peu trop de hauteur; c'est dont il ne m'a rien été témoigné; mais le bruit qui s'en répand, et le silence dudit secrétaire, lorsque je l'ai fait mettre sur ce sujet, ne laisse pas lieu de douter que ce ne soit le sentiment de son maître. Je les laisserai digérer ces petits mécontentements, sans leur parler d'affaires; seulement continuerai-je, lorsque l'occasion s'en présentera, de faire connaître

que Sa Majesté n'a point changé de résolution à l'égard de l'Angleterre.

13° *Le même au même.*

Londres, 23 septembre 1655.

Suivant les bruits publics, il se doit faire une petite assemblée de tous les envoyés des États protestants, pour affermir par une protestation la paix que le duc de Savoie a accordée à ses sujets. Néanmoins l'un de mes commissaires assure que le dernier envoyé d'Angleterre a ordre de retourner, et même continue de parler de l'avantage mutuel que la France et l'Angleterre retireront d'une étroite alliance, faisant entendre que M. le Protecteur, avec un secours considérable d'argent, pourrait continuer ses desseins dans les Indes. Les derniers ordres qui m'ont été envoyés sur semblables ouvertures ne me donnent pas lieu de croire que Sa Majesté voulût contribuer aux frais de cette guerre. Je n'ai point relevé le discours que ledit commissaire peut avoir tenu pour m'entretenir toujours de belles paroles, et plus vraisemblablement pour pressentir quelle est la présente disposition de Sa Majesté ; mais je suis demeuré dans des offres, en termes généraux, de ses forces et de sa puissance, afin de ne point ôter l'espérance qu'elle ne pût être portée à ce qu'autrefois j'ai proposé de sa part.

14° *Le même au même.*

Londres, 7 octobre 1655.

M. le Protecteur n'est pas satisfait du traité de Savoie ; mais ce mécontentement procède de ce qu'il ne paraît point

y avoir eu aucune part, s'il est vrai, suivant le rapport qui m'a été fait, que sa dernière maladie, de laquelle son esprit n'était pas moins attaqué que le corps, fût en partie causée par le chagrin d'avoir si mal réussi dans le dessein des Indes et en Savoie.

(Et plus bas :)

Je me suis tenu dans des termes généraux, sans répondre à la nécessité d'argent dont l'on ne me fait point de mystère; et il semble que, pour reconnaître si j'ai pouvoir de la soulager, l'on ait ouvert la dernière lettre qu'il vous a plu de m'écrire le 30 passé. Elle aura ôté l'espérance de secours.

(Dans une dépêche suivante, du 14 octobre :)

J'ai reconnu assez de froideur depuis que je n'ai pas précisément répondu à quelque discours d'argent qu'a tenu l'un de mes commissaires.

XX

(Page 228.)

1° *Don Alonzo de Cardeñas au roi Philippe IV.*

Londres, 12 août 1655.

Sire,

Dans ma dépêche du 4 de ce mois, j'ai rendu compte à V. M., par la voie secrète de France, de l'échec que les Anglais ont subi dans l'île de Saint-Domingue et des différentes versions qui couraient ici à ce sujet. Le 6 de ce mois, j'ai envoyé un duplicata de ma dépêche, désirant que V. M. fût le plus tôt possible instruite de la déconfiture de ce projet contre les Indes, accompagnée d'une si grande perte d'hommes et si fatale à l'honneur de l'Angleterre. Quoique cet événement soit encore raconté de diverses manières et confusément, car les hommes du gouvernement cachent les détails, cependant ayant obtenu la copie d'une lettre écrite par un officier de la flotte à un de ses amis, je la transmets à V. M. avec la présente, le récit qu'elle contient me paraissant le plus vraisemblable de tous ceux qui ont été publiés.

Par cette relation, V. M. verra comment, après avoir été repoussés de l'île de Saint-Domingue, les Anglais passèrent à la Jamaïque et y entrèrent sans rencontrer aucune résistance, attendu que tous les habitants s'étaient retirés, avec tous leurs biens, dans les bois des montagnes. Le Protecteur, qui n'attache pas une grande importance à ce succès, ressent vivement l'affaire de Saint-Domingue, non-seulement parce que un plan aussi coûteux a échoué, mais parce que ses mauvaises intentions ont été ainsi mises à nu, sans autre résultat

que de l'avoir exposé à une honte universelle qui rejaillit sur lui, pour avoir commis une perfidie aussi abominable que d'avoir attaqué les possessions de V. M., au lieu de la reconnaissance qu'il devait pour tous les honneurs et faveurs dont V. M. l'a tant de fois comblé, et cela sans aucun autre motif que celui de sa méchanceté et de son avidité. Quelques personnes de son Conseil ont assuré qu'elles étaient opposées à cette expédition et qu'elles avaient cherché à en détourner le Protecteur, mais qu'il les évitait précisément lorsqu'il s'occupait de la mise à exécution de ce projet. Maintenant ses partisans vont disant que cette expédition a été faite parce qu'il n'y avait pas de paix avec V. M. au delà de la Ligne, et lorsqu'on leur répond que l'île de Saint-Domingue et les autres îles du Vent sont de ce côté-ci de la Ligne, ils répondent qu'il ne s'agit pas de la ligne équinoxiale ni d'aucune autre dont on avait parlé auparavant, comme celle du tropique du Cancer, mais d'une ligne fictive, imaginaire, qui sépare celles des possessions de V. M. dans lesquelles les Anglais font leur commerce d'avec celles où ils n'en font pas, et que dans les premières il y a paix, tandis qu'il n'y en a pas dans les autres. Toutefois, tous ceux qui s'en tiennent aux articles du dernier traité de paix reconnaissent la futilité de cet argument, ainsi que de celui qu'on allègue en disant que c'est l'Espagne qui a attaqué la première, lorsque don Fadrique de Toledo prit possession de l'île de Saint-Christophe (San Cristobal) en chassant les Anglais qui l'habitaient, et lorsque le général Pimienta s'empara de l'île de Sainte-Catherine (Santa Catalina) pendant que le Parlement était tout occupé de sa guerre contre le roi. Aussi cette excuse n'est pas généralement admise, ces cas étant entièrement différents, attendu que la conquête de ces îles n'a été qu'un recouvrement, et que V. M. a pu le faire, ces îles ayant autrefois appartenu à V. M.

Les négociants de Londres sont dans la plus grande inquié-

tude; ils n'osent plus envoyer des marchandises dans les États de V. M., craignant que ces commencements de rupture n'aboutissent à une guerre ouverte. Quant à moi, considérant l'état critique de ces affaires ainsi que la situation des choses en Espagne, qui n'est pas telle qu'on puisse entreprendre une nouvelle guerre, considérant qu'il est dans l'intérêt du service de V. M. que ces affaires soient arrangées à leur début en amenant le Protecteur à renoncer à son projet, je travaille, tout en attendant les ordres de V. M., en secret et avec tout le zèle qu'exige une affaire de cette importance et l'honneur de l'autorité de V. M.; et je cherche, à l'aide d'une personne de confiance, à faire comprendre à quelques membres du Conseil qui nous sont favorables l'injustice de leur cause et les grands désavantages qui peuvent résulter pour l'Angleterre de la poursuite de ce projet si peu attendu et si peu mérité par l'Espagne; je leur fais comprendre qu'il nous serait moins préjudiciable d'avoir affaire à un ennemi ouvert qu'à un ennemi caché, lequel ne pourrait jamais faire quelque chose de pis que d'attaquer les Indes et les flottes de V. M. Ces personnes, me dit-on, donnent à entendre qu'elles voient la chose de la même manière et qu'elles condamnent la conduite du Protecteur. Une de ces personnes (membre du Conseil) est allée jusqu'à dire que l'envoi de cette flotte était une rupture préméditée.

Je ne sais quel effet produiront mes démarches; mais si par hasard le Protecteur s'obstinait à persévérer dans son dessein sur les Indes (chose pour laquelle je ne lui vois pas beaucoup de disposition, à cause du manque de moyens) ou dans le projet de conclure un traité avec la France (ce que dans ce moment-ci il ne fait pas, bien que, à l'occasion de l'affaire de Saint-Domingue, le bruit d'un arrangement prochain ait couru), ou s'il persistait à ne pas renouveler la paix à moins qu'on ne lui accorde les points du commerce des

Indes et de l'Inquisition, il sera nécessaire que V. M. se décide, dans tous ces cas, à me faire dire ce que je dois faire et à m'en informer aussitôt, afin que je puisse me guider dans une telle conjoncture et atteindre le succès que j'ai toujours cherché pour le service de V. M.

2° *Le même au même.*

Londres, 6 septembre 1655.

Sire,

En continuant de rendre compte à V. M. chaque semaine de tout ce qui a lieu dans ce pays, je le fais aujourd'hui par la voie secrète de France, pour dire que, relativement à l'affaire dont j'ai parlé dans ma dernière dépêche, il n'y a rien de neuf. Depuis ma dernière j'ai continué à disposer lesdits membres du Conseil en notre faveur, afin qu'ils soient tout à fait bien préparés lorsqu'il m'arrivera des ordres de V. M. au sujet des dépêches que j'ai envoyées, lesquels ordres ne peuvent plus tarder à arriver. On aperçoit de bonnes dispositions chez les membres du Conseil, mais elles serviront à peu de chose si l'on ne parvient pas à amener le Protecteur à céder sur les points de l'Inquisition et des Indes; toute la difficulté tomberait alors. Autant que je puis le comprendre, on ne veut pas ici avoir la guerre avec V. M.; on désire plutôt conserver le dernier traité de paix, et attendre une bonne occasion, une chance pour commettre une iniquité égale à celle de cette année, ou plus grande encore; comme on connaît déjà leurs intentions, il ne sera pas difficile de prendre dans les Indes des mesures de nature à pouvoir résister à leur invasion; et quant à ce qui peut se passer en Europe, il faudra agir avec la prudence, le soin et la vigilance que commande leur perfidie, aussi longtemps qu'il conviendra de

dissimuler en attendant que les affaires de la monarchie prennent une meilleure tournure.

Il y a cinq jours un navire expédié par la flotte de Penn est arrivé ici; les nouvelles qu'il a apportées sont tenues si secrètes que je ne saurais dire à V. M. avec certitude ce que c'est; mais à en juger par le soin qu'on met à les cacher au palais et par le chagrin et l'abattement qu'on voit au Protecteur, on peut conclure qu'il y a quelque probabilité à ce qui commence à transpirer, savoir que les habitants de la Jamaïque sortis de leurs forêts ont tellement malmené les Anglais qu'ils les ont forcés de quitter l'île. Je ne pourrais cependant donner à V. M. cette nouvelle pour certaine à moins que je n'en reçoive la confirmation. Ce qu'il y a de certain, c'est que le lendemain de l'arrivée du navire, le Protecteur se renferma à midi et ne voulut voir personne jusqu'à la nuit, s'étant soumis à un jeûne rigoureux pour rendre plus favorables les nouvelles qui doivent lui arriver de ses flottes. C'est surtout celle de Penn qu'on s'attend à voir ici prochainement. Dans celle de Blake, dit-on, la peste fait des ravages; six frégates qu'il a détachées de sa flotte et envoyées ici sont venues chargées de malades; il est à craindre qu'elles ne communiquent la contagion à tout le pays et que Dieu ne veuille punir par ce fléau les méchantes actions de cet homme. On parle encore de son intention d'équiper d'autres bâtiments pour les envoyer aux Indes; mais ce ne sera pas facile, à en juger par les dispositions des soldats et des marins, et par suite du manque de moyens pour les équiper.

3° *Le même au même.*

Londres, 4 octobre 1655.

Sire,

Je continue de rendre compte à V. M. chaque semaine,

par la voie secrète de France, de tout ce qui se passe dans ce pays afin que V. M. ait connaissance de tout. La présente va informer V. M. de ce que j'ai pu apprendre depuis ma dernière du 27 du mois passé.

Le Conseil d'État, après avoir entendu en présence du Protecteur le récit que lui firent les deux généraux Penn et Venables au sujet de l'expédition des Indes et les détails de l'échec subi dans l'île d'Hispaniola (Saint-Domingue), a trouvé leur conduite mauvaise et a attribué l'insuccès de l'expédition à cette conduite; il a trouvé également mauvais qu'ils fussent revenus en Angleterre sans la permission du Protecteur, permission nécessaire, d'après les instructions qu'ils en avaient reçues. Le Conseil d'État a donc pris la résolution de les emprisonner dans la Tour de Londres et de leur intenter un procès; on croit qu'ils seront, sous peu, mis en jugement et traités avec rigueur, si l'on en juge par la colère dont le Protecteur se montre animé contre eux, non-seulement parce qu'ils n'ont rien fait de ce qu'il leur avait ordonné, mais encore parce que, par suite de leur retour en Angleterre, les nouvelles des malheurs et des misères que la flotte a subis dans les Indes ont été répandues dans le public. Le peuple parle à cette occasion avec dérision et dédain des résolutions du Protecteur et de ses plans; or ce n'est pas ce qui le tourmente le moins; aussi pour faire comprendre que, s'il n'a pas fait la conquête de l'île de Saint-Domingue, ce n'a pas été faute de préparatifs, de mesures et d'ordres de sa part, mais que c'est uniquement la faute des chefs qui devaient les exécuter, il les a envoyés à la Tour de Londres, afin que tout le monde voie que ce n'est pas lui qui a été cause de l'insuccès, mais que c'est la désunion des généraux et leur manque de mérite qui ont amené la perte des troupes et de la flotte. Jusqu'à présent on n'a pris aucune résolution dans le Conseil d'État sur la question de savoir si le dessein contre les Indes

sera poursuivi ou non; et quoique l'on croie que la nouvelle de l'embargo que V. M. a fait mettre sur les propriétés des Anglais précipitera l'exécution de ce dessein, non-seulement on n'a pas délibéré en Conseil sur ce point, mais encore on n'a pas eu recours, en guise de représailles, au séquestre des propriétés des sujets de V. M. qui résident en Angleterre, et c'est ce qui donne lieu à beaucoup d'observations. Les négociants de Londres, qui font le commerce dans les États de V. M., sont allés parler au Protecteur et lui ont proposé d'envoyer un ambassadeur auprès de V. M. chargé de négocier la levée de l'embargo sur leurs propriétés; mais ils n'ont pas réussi; il leur a répondu qu'il ne pouvait pas empêcher V. M. de lui faire la guerre si tel était le désir de V. M., comme on pouvait l'inférer du séquestre mis par ordre de V. M., mais qu'eux, les négociants, ne pouvaient pas raisonnablement se plaindre de lui, Protecteur, attendu qu'il avait fait avertir secrètement plusieurs d'entre eux qu'ils feraient bien de mettre leurs capitaux à l'abri en les retirant des États de V. M.; que, s'ils ne l'ont pas fait à temps, ce n'était pas sa faute, et que du reste il ne paraissait pas que la considération de leurs pertes ou profits dût retarder les mesures dictées par l'intérêt de l'État. Il a ajouté que, si Dieu lui avait accordé le succès dans les Indes, il croyait qu'on n'aurait pas mis d'embargo sur leurs propriétés en Espagne. Peu de temps après, le Protecteur a fait venir les principaux négociants et leur a proposé de contribuer tous par leurs ressources à équiper une flotte, comme les négociants de Séville et de Cadix avaient fait pour s'opposer aux desseins de l'Angleterre, disant que de cette manière non-seulement ils pourraient s'indemniser et se venger du tort que V. M. leur a fait en mettant le séquestre sur leurs propriétés, mais encore qu'on pourrait donner suite au projet de l'occupation de l'île d'Hispaniola. Les négociants ont répondu en s'excusant; ils ont dit qu'ils

n'en avaient pas les moyens, attendu que leurs propriétés étaient séquestrées et que leur commerce en Espagne leur manquait absolument; que le cas des négociants de Séville et de Cadix contribuant à l'équipement d'une flotte était bien différent du leur, car pour ceux-là il s'agissait de mettre en sûreté une flotte des Indes dans laquelle ils avaient de grands intérêts, tandis que les négociants de Londres, en contribuant à la création d'une autre flotte, ne pouvaient empêcher l'embargo sur leurs biens ni dégager leurs marchandises, et qu'au contraire cela pourrait irriter V. M. et empirer la situation. Après avoir parlé ainsi, les négociants prirent congé du Protecteur et la conversation n'alla pas plus loin.

Quant à la flotte de l'amiral Blake, voici ce que j'ai entendu dire. D'après les dernières nouvelles, il se trouvait dans le fleuve de Lisbonne où il réparait ceux de ses bâtiments qui en avaient besoin; et il est parti d'ici des ordres portant que six frégates, que l'amiral avait envoyées ici chargées de malades, devaient retourner le rejoindre. On croit que, si à l'heure qu'il est, elles n'ont pas encore quitté le port de Plymouth où elles se trouvaient pour cause de réparation, elles ne tarderont pas à le faire avec le premier vent. Trois autres navires chargés de vivres et destinés à ravitailler Blake attendent, dit-on, depuis plusieurs jours le moment du départ, mais il y a beaucoup de personnes qui pensent le contraire. On a ordonné d'appareiller en toute hâte quinze autres bâtiments, et l'on croit qu'ils sont destinés comme renforts à la même flotte; toutefois beaucoup de personnes pensent que Blake reviendra bientôt, attendu qu'on aurait appris dans quel mauvais état se trouvait sa flotte, par les récits qu'en a faits un navire marchand anglais venant de Lisbonne. Le Protecteur est rétabli de son indisposition et ne parle que de guerre, et comme quoi il doit faire la conquête de toutes les Indes lorsqu'il aura équipé une autre grande flotte; mais comme les

paroles ne coûtent rien et que, pour exécuter ce que l'on dit, il faut beaucoup de choses, il se peut que tous ces propos ne soient que de la politique, car, dans ce moment, on ne voit pas comment on pourrait réunir quatre millions d'écus qui est la somme à laquelle se monte le devis qu'on en a fait et qui serait nécessaire pour cette expédition que le Protecteur annonce vouloir préparer.

Il est venu, avec la flotte de l'amiral Penn, quelques matelots espagnols qui avaient été pris par les Anglais, se rendant à l'île de Saint-Domingue; entre autres un natif des Canaries, qui depuis vingt-six ans a voyagé dans les différentes parties des Indes et paraît bien les connaître. Cet homme m'a raconté que les Anglais qui sont restés à la Jamaïque sont au nombre de trois à quatre mille, car on en avait fait venir un grand nombre des colonies voisines, et que Penn en revenant en Angleterre avait cherché à savoir si les galions ou la flotte de la Nouvelle-Espagne avaient déjà passé, et qu'il avait appris que ladite flotte était entrée à la Havane deux jours avant son arrivée dans ces parages-là; mais que quant aux galions il n'avait rien appris, et qu'ainsi il a continué sa route pour l'Angleterre. Ce matelot pense que les galions ne sont pas sortis de Carthagène et qu'ils ne pourront pas le faire avec sécurité tant qu'il n'y aura pas de flotte espagnole pour les escorter; car indépendamment des douze frégates restées à la Jamaïque, on avait armé tous les bâtiments qui leur apportaient des approvisionnements et d'autres encore qu'ils avaient pris aux Hollandais aux Barbades, et de cette manière le nombre de tous les bâtiments (anglais) se montera à 27 navires au moins. Cet homme m'a dit encore que, pendant qu'il était prisonnier des Anglais à la Jamaïque, il avait entendu dire à quelques officiers que, parmi les plans qu'ils étaient chargés de mettre à exécution, il y avait celui de la prise du poste de Saint-Augustin dans la Floride, parce qu'ils le croyaient facile

à exécuter, et parce que ce point était fort bien placé pour leurs autres buts, attendu qu'en l'occupant ils seraient maîtres de tous ces pays sur la terre ferme, ainsi que du canal de Bahama et pourraient, à ce qu'il leur semblait, empêcher le passage des flottes et des galions. Pour prendre ce poste (de Saint-Augustin), on ne devait pas entrer par le fleuve sur lequel il est situé, attendu qu'il n'y a pas là de rade assez grande pour le nombre de bâtiments qu'ils amènent, mais plutôt débarquer des troupes sur la terre ferme et l'occuper; ils étaient sûrs de pouvoir le faire facilement, vu que la garnison de ce fort ne dépassait pas 300 hommes, qu'elle n'était pas pourvue de munitions, qu'elle manquait de beaucoup d'autres choses et qu'elle ne songeait pas même à la chance d'une surprise. Quoique ces renseignements ne viennent que d'un simple matelot, cependant comme nous vivons dans un temps où il faut tenir compte de tous ceux qui nous arrivent, il m'a paru nécessaire d'en faire part à Votre Majesté.

4° *Instructions qui doivent être envoyées de Madrid à don Alonzo de Cardeñas au sujet de son départ de Londres.*

Octobre 1655.

Dès que vous aurez reçu cette dépêche, vous demanderez une audience du Protecteur, en priant votre introducteur de vous l'obtenir pour le jour suivant et en disant que vous désirez lui donner ce témoignage de respect avant de partir pour les Flandres, où vous avez l'ordre de vous rendre immédiatement. En même temps vous enverrez votre secrétaire auprès du secrétaire d'État pour lui demander un passe-port pour votre voyage. Vous demanderez l'un et l'autre (l'au-

dience et le passe-port) de manière à pouvoir les obtenir sans toutefois manquer à la politesse; mais si l'on vous renvoyait au lendemain, vous prendrez congé du Protecteur par écrit, sans lui dire autre chose si ce n'est que, ayant reçu l'ordre de vous rendre immédiatement en Flandre, vous avez craint de n'avoir pas le temps de prendre congé de lui. Si cependant, comme il y a lieu de croire, il vous donne audience, vous lui direz que, m'ayant rendu compte de la réponse décisive qu'il vous avait fait donner le 6 juin dernier, et d'après laquelle le libre commerce dans les Indes devait changer tout ce qui s'était pratiqué jusqu'ici relativement aux affaires de conscience et aux droits de commerce avec ce royaume, cette réponse m'est une preuve que le Protecteur ne désire pas pour le moment de conclure un traité de paix, chose à laquelle j'avais tant travaillé, comme il est notoire; que par conséquent je vous ai ordonné de passer en Flandre, et que, avant de le faire, vous avez voulu lui présenter vos respects et lui dire combien vous avez toujours à cœur de le servir. Vous direz tout cela en peu de mots que je laisse à votre jugement et qui seront en rapport avec le caractère dont vous êtes revêtu.

Si le Protecteur, en vous répondant, vous dit que c'est rompre les négociations que vous avez eues avec lui pour le renouvellement du traité de paix, vous lui direz qu'il ne saurait appartenir au renouvellement d'un traité de paix de soulever deux questions aussi considérables et aussi difficiles que les deux points sus-mentionnés, et que, s'il voulait traiter sérieusement, les moyens de le faire ne lui manqueraient pas; qu'il saurait bien où les chercher et envoyer des hommes habiles capables de conclure un traité; que vous deviez penser qu'il ne proposerait pas de choses que les rois héréditaires d'Angleterre n'ont jamais cherché à obtenir, et que toutes les fois qu'il insistera sur des choses semblables, insolites dans

les traités de paix, on en conclura qu'il n'en veut pas, et qu'ainsi votre séjour (à Londres) serait oiseux. Enfin, en vous exprimant dans ces termes généraux, vous prendrez congé de lui.

Si le Protecteur se plaignait de ce que vous n'avez pas conclu le traité d'alliance, vous lui remettrez en mémoire tous les délais par lesquels il a toujours répondu à vos ouvertures et la lenteur avec laquelle il a traité toute cette affaire; vous lui rappellerez l'empressement avec lequel vous avez toujours repris la matière et répondu toutes les fois qu'on vous en a parlé; vous rappellerez que lorsque le Protecteur a proposé l'entreprise sur Calais, c'était dans un temps où, de son propre avis, il était inopportun d'en parler ni de conclure aucun arrangement, puisque c'était au moment où la campagne de Flandre avait commencé et où mes troupes étaient employées à d'autres entreprises.

Si le Protecteur vous demande si je me plains de ce que ses flottes ont fait, vous lui direz que, quant à celle de Blake (bien que vous ayez entendu dire quelque chose qui est de nature à nous porter ombrage), vous ne savez pas qu'il y ait eu des hostilités à son égard, qu'au contraire vous avez entendu dire que, dans tous les ports de mes États, elle a été bien accueillie et qu'on lui a donné toute assistance et ravitaillement qu'elle désirait et qu'on a pu donner.

Si l'on a conçu en Angleterre des craintes, ou si l'on a reçu des avis au sujet des représailles qui ont été faites ici, et si le Protecteur vient à vous en parler, vous pouvez répondre que, lorsqu'on a su ici que la flotte de Penn avait attaqué l'île de Saint-Domingue où se trouvent une juridiction, une garnison et un château fort espagnols, j'ai ordonné qu'on usât de représailles dans mes États, attendu que cette conduite de la flotte anglaise dans les Indes a été un acte contraire à toute justice et sans motif aucun, et qu'à moins que

le Protecteur ne prouve clairement que cette conduite a été contraire à ses ordres, et ne prenne des mesures pour réparer les pertes que mes sujets ont éprouvées, je dois venir à leur aide au moyen des représailles usitées en pareil cas.

S'il prétendait qu'il peut attaquer soit les Indes, soit les galions, sans enfreindre les traités de paix, vous lui dires qu'il ne vous paraît pas que moi je puisse l'entendre ainsi, ni le monde, et que vous ne croyez pas que le Protecteur lui-même pense que cela soit possible.

S'il venait à vous proposer une justification de ces actes de ses flottes et à vous promettre qu'il s'expliquera là-dessus avec moi, vous approuverez cette idée, mais vous ne vous arrêterez pas pour cela plus longtemps à Londres, parce que ce sont les événements mèmes qui doivent être le motif de votre départ; toutefois s'il offrait une satisfaction et s'il se désistait des points consignés dans sa réponse du 6 juin dont il a été parlé plus haut, en vous priant de rester pour m'informer de sa proposition et pour traiter et conclure promptement le renouvellement de la paix, vous lui direz que vous, étant un ministre de paix (car c'est là la mission d'un ambassadeur), vous voyez tant de choses de nos jours s'évanouir que, si le Protecteur vous donnait ses dires par écrit et dans une forme que vous pussiez me communiquer en espérant la conclusion d'un bon traité de paix, vous prendriez sur vous de ne pas suivre mes ordres, vous m'enverriez un courrier porteur de la réponse que le Protecteur vous donnerait, et que vous me prieriez de vous pardonner d'avoir séjourné plus longtemps à Londres. A moins de ces circonstances, vous ne devez pas prolonger votre séjour quand même le Protecteur vous en prierait, quand même ses ministres chercheraient à vous y faire consentir, ou que des personnes bien intentionnées vous le conseilleraient, ou qu'on voulût vous retenir; excepté si on le fait en violation de toutes les lois,

et de vive force à laquelle vous ne sauriez résister; car, à moins qu'il n'en soit ainsi, vous ne resterez pas plus de quatre jours après la réception de cet ordre.

Si l'on vous donne un bâtiment, vous l'accepterez, mais vous n'en demanderez pas et vous ne vous arrêterez pas pour l'attendre; d'autant plus que, comme nous sommes en paix avec la Hollande, vous pourrez effectuer votre passage sur n'importe quel bâtiment de cette nation.

A toutes les personnes à qui il vous arrivera de parler, ministres ou non, et n'importe de quel rang et condition, vous témoignerez de la peine de votre départ, en donnant à entendre que je ne me plains pas des bons et vrais Anglais et que ceux-là trouveront toujours en moi, protection, secours et accueil, parce que j'ai toujours voulu le bonheur de ce pays, que c'est à cause de cela que je veux être en bons rapports avec lui, et que j'ai fait dans ce but tant d'actes de politesse et de bienveillance envers son gouvernement, parce que j'ai toujours regardé l'Angleterre comme ma plus sûre amie, pourvu que ceux qui la gouvernent s'appliquent à la rendre prospère.

Parmi les personnes de confiance que vous avez à Londres, vous en choisirez deux, sans que l'une sache rien de l'autre, et vous vous entendrez avec elles pour qu'elles vous tiennent au courant de tout ce qui se passera, et vous instruisent des projets de Cromwell et de son gouvernement, et des dangers qui peuvent le menacer. Vous vous arrangerez avec ces personnes pour qu'elles vous envoient des lettres par la Hollande, ou par un autre pays jusqu'en Flandre, pour être adressées à don Estevan de Gamarra, ou sur quelque autre point d'où elles pourraient parvenir à Bruxelles sûrement et promptement. A chacune de ces deux personnes vous laisserez des chiffres différents afin qu'elles puissent s'en servir au besoin; vous leur fixerez les appointements qui vous paraîtront convenables selon ce que ces personnes seront, en leur payant

six mois d'avance afin qu'on puisse prendre ici des dispositions d'après votre avis, et que leurs gratifications soient payées selon leurs services.

En arrivant en Flandre, vous m'enverrez un rapport sur l'état des affaires en Angleterre; quels sont les ennemis de Cromwell en Angleterre, en Écosse et en Irlande; quels sont les provinces et comtés qui lui sont hostiles; quelles sont leur condition, leurs forces et leurs ressources, et ce qu'on pourrait attendre de ces provinces si on leur prêtait assistance. Je ne doute pas que vous n'ayez observé tout de manière à ce que, renseigné là-dessus, je puisse donner des ordres nécessaires.

5° *Don Alonzo de Cardeñas au roi d'Espagne Philippe IV.*

Douvres, le 8 novembre 1655.

Sire,

J'ai rendu compte à V. M. de l'état où se trouvent ici les affaires et du peu d'espoir de les voir s'arranger. J'ai parlé également des démarches continuelles que je faisais pour obtenir un passe-port. Ce que je puis dire aujourd'hui à V. M., c'est que l'ayant obtenu le jour suivant, dans la forme usitée pour les autres ambassadeurs, je suis parti de Londres samedi le 6, entre 7 et 8 heures du matin, et je suis arrivé aujourd'hui dans cette ville (Douvres), d'où je m'embarquerai à bord d'une frégate de guerre que le Protecteur a mise à ma disposition pour me transporter en Flandre. C'était plus que je n'espérais, car j'avais déjà frété un navire pour effectuer mon passage; mais comme c'était un bâtiment marchand qui n'offrait aucune sécurité à cause des courses des pirates de Calais, j'ai résolu de me servir de la frégate, conformément aux ordres de V. M. consignés dans la dépêche du

10 septembre, dans laquelle V. M. me disait de ne pas demander de bâtiment, mais de l'accepter si l'on m'en offrait. Le même jour, ayant envoyé remercier le secrétaire de sa dépêche, il me transmit l'ordre du Conseil portant que j'eusse à sortir de ces États dans l'espace de quatre jours. J'ai répondu de vive voix que j'étais très-sensible à ce que le Protecteur m'aidât ainsi à remplir les ordres de V. M. avec la promptitude que je désirais moi-même, et que la raison pour laquelle je ne les avais pas exécutés était qu'on ne m'avait pas délivré les passe-ports que j'avais demandés.

On reconnaît dans cette décision du Protecteur les allures de son régime ; après m'avoir renvoyé du jour au lendemain pendant quatorze jours pendant lesquels je renouvelais mes demandes le matin et le soir, il m'ordonne de partir tout à coup ; il veut que ce procédé accrédite dans le peuple l'opinion qu'il a vivement ressenti la demande que j'avais faite d'une audience de congé, pendant que lui-même délibérait en secret sur l'ordre qu'il allait me donner de partir d'ici, piqué qu'il était de l'embargo que V. M. a fait mettre sur les propriétés des Anglais ; et comme je l'avais prévenu par ma demande avant qu'il eût pris sa résolution, le ressentiment qu'il voulait mettre au jour par cette résolution s'est trouvé amorti ; d'ailleurs il l'a fait sans nécessité et mal à propos ; à tel point que plusieurs membres de son Conseil, qui n'y ont eu aucune part, ont désapprouvé cette mesure ; aussi n'a-t-elle pas été promulguée dans les publications qui paraissent tous les jours, et je n'ai entendu personne qui en parlât. Il me fallait donc partir sur-le-champ. Avant mon départ on m'a assuré que le traité de paix avec la France était entièrement arrangé, et ici j'ai entendu dire qu'il a même déjà été signé ; le Protecteur a voulu, par la conclusion de ce traité, consoler le peuple qui avait vivement ressenti mon départ ; les négociants de Londres et des comtés de l'intérieur sont au déses-

poir, particulièrement ceux des comtés dans lesquels on fabrique des étoffes et des draps qui se vendent en Espagne. Ils se proposaient d'adresser des pétitions au Protecteur pour le prier d'ajuster ce différend avant mon départ; mais cette démarche l'a irrité à tel point qu'il a ordonné aux commandants de la milice desdits comtés et des autres, de s'informer si l'on faisait des pétitions de ce genre et de supprimer celles qui s'y feraient, ce qui a beaucoup augmenté le mécontentement de ces gens et la haine que l'on porte généralement à ce gouvernement. Le mal ne fera que s'accroître par suite de l'augmentation des impôts que le Protecteur a ordonné de sa propre autorité, procédé contraire aux lois qu'il avait juré d'observer, car selon ces lois le Parlement seul peut voter les impôts; aussi beaucoup de personnes croient qu'il aura grand'peine à recouvrer non-seulement les impôts nouveaux, mais encore les anciens. En outre, il a ordonné de dépouiller tous ceux qui avaient servi le roi Charles I[er] d'un quart de leurs propriétés; mais comme ces personnes craignaient depuis longtemps cette mesure, elles ont disposé d'avance de leurs biens et de leurs revenus en les transférant à des personnes tierces, au moyen de ventes faites de confiance. Tout cela n'aboutira qu'à des procès, et le Protecteur recueillera peu de profit de cet acte arbitraire.

J'attends ici demain le bâtiment qui doit me transporter en Flandre, et dès que j'y serai arrivé, je rendrai à V. M. un compte plus détaillé de l'état des choses et des intelligences que je me suis ménagées. Que Dieu garde V. M.

6° *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 30 septembre 1655.

Je n'ai reçu que ce jourd'hui la lettre qu'il vous a plu de m'écrire le 22 de ce mois; elle confirme l'avis arrivé à Lon-

dres, dès le commencement de cette semaine, par courrier exprès, de la saisie générale faite, en Espagne, des effets appartenant aux Anglais, et même de l'arrêt de quelques-uns de leurs facteurs. Cette nouvelle m'obligea de changer la conduite que j'avais tenue suivant les ordres du roi depuis quelque temps; et j'envoyai aussitôt chez l'un de mes commissaires qui m'avait fait témoigner que ce régime serait assez porté à s'unir étroitement avec la France, pour l'assurer que Sa Majesté était dans les mêmes sentiments, et que, si le Protecteur m'en faisait les ouvertures, il trouverait une entière correspondance. Ma déclaration fut reçue avec apparence de joie, et assurance que, dans peu de jours, j'aurais de ses nouvelles. Je les ai attendues jusqu'à hier au soir, et n'en recevant point, je renvoyai au même : il me manda qu'ayant fait son rapport, le Conseil avait jugé que ce serait agir avec bassesse si, après la disgrâce arrivée aux Indes, l'on me venait rechercher de la paix; que maintenant, ne restant plus d'obstacle à notre traité, c'était à moi d'en proposer la signature, si mes ordres n'étaient point changés, et qu'à cet effet, je n'avais qu'à demander mes commissaires. Il continua aussi de parler d'une alliance étroite, pourvu qu'elle se pût faire à des termes raisonnables; témoignant néanmoins qu'il était au pouvoir de M. le Protecteur de s'accommoder avantageusement avec l'Espagne, dont l'ambassadeur avait fait porter parole par Barrière, et qu'une partie du Conseil inclinait assez à embrasser ce parti; mais que leur honneur semblait s'y opposer, et que je ne devais pas, faute d'une démarche purement de cérémonie, laisser passer une occasion si favorable. Ledit sieur commissaire reçut aussi, avec assez d'approbation et remercîment, l'avis que je lui donnai, après l'avoir reçu de Son Éminence, que la saisie faite en Espagne avait pour principal fondement l'espérance d'exciter un soulèvement en Angleterre. J'ai cru, en suite de ces discours, ne pouvoir me

dispenser de faire encore quelques avances, et sur l'heure même j'ai mandé au secrétaire d'État, auquel de temps en temps j'avais fait civilité sur la maladie de M. le Protecteur, que maintenant, sa santé leur permettant de songer aux affaires, j'attendais mes commissaires pour mettre fin à notre accommodement; il promit, à son ordinaire, de lui en faire son rapport, et parut, contre sa coutume, plus traitable sur quelques affaires particulières dont je lui fis parler. Si son procédé et la chaleur que témoigna ce commissaire ne sont point affectés, sans doute le traité ne sera pas désormais différé que par des propositions d'une amitié plus étroite; elle paraît maintenant nécessaire à l'Angleterre, et si ce régime a tant de fierté qu'il veuille même me rendre poursuivant, l'on peut présumer qu'il aura de la peine à revenir des démarches qu'il a faites contre l'Espagne; c'est l'opinion commune fondée sur ce que les ministres d'État ont publié. Et pour ne lui point donner prétexte par notre froideur de prendre d'autres résolutions, j'entrerai dans toutes les ouvertures qui ne produiront point de retardement au traité déjà conclu. Les ordres et les instructions précédentes qui m'ont été envoyées m'éclaircissent assez sur toutes les demandes qui pourraient m'être faites, et il me reste seulement à être informé si Sa Majesté ne veut pas contribuer aux frais de la guerre d'Angleterre; comme j'ai ci-devant offert assistance d'argent, il ne faut pas douter que l'on ne veuille traiter sur ces errements; et douze ou quinze cent mille livres tous les ans sembleraient assez utilement employés pour ne devoir pas être regrettés s'ils pouvaient engager ce gouvernement contre ses ennemis; quoiqu'il paraisse déjà bien embarqué, l'intérêt et l'inclination des peuples étant contraires à cette rupture, il ne laisse pas d'être à propos de fomenter, par toutes sortes de moyens honnêtes et peu préjudiciables à la France, l'emportement et la vanité du Protecteur, dont les forces peuvent faire une diversion aussi

puissante qu'a été autrefois celle de la Suède et des Provinces-Unies; et bien que son gouvernement ne soit pas si stable que celui de ces deux États, il ne doit pas être pour le présent moins considéré; et devant qu'il arrive aucune révolution, nous pourrons tirer un grand avantage de son union; elle donnera même jour à l'avenir, le Protecteur venant à manquer et la division se mettant entre les chefs de l'armée, d'appuyer les mieux intentionnés pour la France. Si je prends, monsieur, la liberté de m'étendre sur ces considérations, c'est afin d'effacer les impressions que quelques avis particuliers d'ici peuvent donner tantôt de l'instabilité du régime, tantôt de la mauvaise santé du Protecteur; l'on peut dire que vraisemblablement l'un dépend de l'autre; et si mes lettres n'ont pas confirmé ce qui s'est écrit du dernier, ce n'est pas manque de m'en être informé et d'en avoir su l'état. J'avoue que, dans le temps de sa chute, il me fut dit qu'il était menacé d'une hydropisie, et l'un de ses médecins, qui l'a vu dans sa maladie, m'a confirmé que la constitution était mauvaise; mais ces pronostics ne doivent donner aucune visée pour le temps présent.

7° *M. de Brienne au cardinal Mazarin.*

Fontainebleau, 7 octobre 1655.

Monseigneur,

J'ai cru qu'il me pourrait être reproché de m'oublier de mon devoir si je n'informais Votre Éminence que, par une lettre de M. de Bordeaux, en date du 10 du mois passé, j'ai vu qu'il avait fait un compliment à l'un de ses commissaires, sur l'avis qui avait été porté à Londres que, par ordre du Roi Catholique, les biens et effets des Anglais qui s'étaient trouvés en ses royaumes avaient été saisis. M. de Bordeaux s'était persuadé que, donnant des assurances de la continua-

tion de la bonne volonté que le roi a jusqu'à présent fait paraître au Protecteur et au régime d'Angleterre, c'était convier, sans en faire la demande, le Protecteur de commander à ses commissaires de signer le traité; celui auquel il s'était adressé lui dit que, si l'Angleterre n'était recherchée de le faire, elle aurait peine de s'y disposer, touchée de crainte qu'il pût être dit que le peu de fortune que son armée avait eue aux Indes l'y avait obligée, ce qui lui tournerait à honte; mais qu'il ne mettait point en doute, si, en une audience demandée pour ce seul sujet, il en faisait instance à M. le Protecteur, qu'il ne fût pour y consentir; ce discours a eu tant de force sur M. de Bordeaux que, bien qu'il me mande que cela lui a été défendu, il me paraît disposé d'exécuter le conseil qui lui a été donné. Je lui ai écrit que je doutais que Votre Éminence en pût demeurer satisfaite, et qu'il fallait (sans un ordre reçu de vous, Monseigneur, depuis que vous êtes en Picardie) qu'il eût des lumières qui n'avaient pas été assez éclatantes pour venir jusqu'à nous; que moyennant ce compliment, le Protecteur déclarerait la guerre aux Espagnols en Europe, et continuerait à la leur faire aux Indes occidentales, et que je devais l'avertir de ne faire pas le second pas, s'il était en état de s'en garantir, ni sans un commandement bien précis offrir de l'argent, à quoi il me paraît très-disposé. Si je me suis trop avancé, Votre Éminence aura agréable de me le faire savoir, et à M. de Bordeaux ce qu'il aura à faire.

8° *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 4 novembre 1655.

.... Notre conférence finit par des souhaits mutuels que le traité pût rétablir à jamais une véritable amitié entre les deux

nations; s'il a perdu sa grâce par la longue attente, il semble que la rupture avec l'Espagne lui doive donner de nouveaux agréments. Je n'eus pas sitôt fait savoir à mes commissaires que j'étais disposé à signer, qu'il fut envoyé à l'ambassadeur de cette couronne passe-port aux termes qu'il le poursuivait, et même, ordre à un vaisseau de l'État de le passer. Il n'a pas laissé de me faire demander cette après-dînée mon passeport, et prier de lui faire tenir celui du roi, s'il arrive devant que son vaisseau soit sorti de la rivière. Celui qui m'a vu de sa part assure qu'il partira demain pour Douvres, et que s'étant trouvé avec lui, lorsque la signature du traité lui a été mandée, il a remarqué tel changement dans sa parole et dans son visage que l'on pouvait juger qu'il s'était, jusqu'à ce moment, attendu à quelque renouement; et il est assez vraisemblable que ce régime l'avait toujours tenu en espérance afin de me donner de la jalousie. Présentement toutes les pensées semblent tourner à la guerre, et les préparatifs d'un grand armement naval se continuent. Cette résolution ne peut point avoir été prise sans former un dessein de s'unir plus étroitement avec la France.

9° *M. de Brienne au cardinal Mazarin.*

Paris, 8 novembre 1655.

Il a été rapporté à M. de Bordeaux que l'ambassadeur d'Espagne n'avait su celer son étonnement et son chagrin de ce que l'accommodement d'entre la France et l'Angleterre avait été résolu; mais jusqu'à ce qu'il soit suivi d'un autre et que les deux États s'engagent à faire la guerre à l'Espagne, il ne sera pas sans espérance d'en conclure un à son tour avec le Protecteur, qui en serait pressé par les marchands anglais. C'est ce que j'ai recueilli de la dépêche de M. de Bordeaux, datée

du 4e du courant, et du discours que m'a tenu ce gentilhomme, et qu'il serait du service de Sa Majesté, sur les sommes notables qui sont dues à M. de Bordeaux, qu'il lui fût donné, en argent comptant, au moins dix mille écus, afin que les lettres de change qu'il a été contraint de tirer fussent acquittées, et quelque partie de la dépense dont il est demeuré en arrière ; mais bien que la demande soit juste, il n'en saurait obtenir l'effet si Votre Éminence n'a la bonté d'en écrire à messieurs les surintendants. J'ai été prié de vous faire cette supplication, et je m'y suis volontiers accommodé par des considérations du service de Sa Majesté, qui serait blessé si l'on protestait des lettres et que l'ambassadeur fût réduit à engager sa vaisselle d'argent pour satisfaire à ses créanciers.

XXI

Page 233.

1° *Don Alonzo de Cardeñas au roi d'Espagne Philippe IV.*

Bruxelles, 2[illegible] mars 1656.

Sire,

J'ai rendu compte à V. M. que S. A. l'archiduc ayant consenti à ce que le roi Charles d'Angleterre vînt secrètement ici, nous l'avons vu, par ordre de S. A., le comte de Fuensaldaña et moi ; j'ai également rendu compte à V. M. de ce qui s'est passé entre nous jusqu'au moment où le roi Charles s'est retiré à Louvain, après nous avoir promis de nous envoyer deux personnes de sa confiance pour arranger quelque traité. Ce que je puis annoncer maintenant à V. M., c'est que le Roi ayant envoyé ici le marquis d'Ormond et le comte de Rochester accompagnés du résident de Vic, ceux-ci nous ont remis une note contenant des propositions dont je joins copie pour l'information de V. M., avec la réponse que S. A. a ordonné de lui donner. Les commissaires l'ont aussitôt communiquée au Roi (Charles), et deux jours après ils sont venus à mon hôtel où se trouvait aussi le comte de Fuensaldaña ; ils ont exprimé, de la part de leur maître, des remerciements pour les bonnes dispositions où était V. M. de l'appuyer dans le but de recouvrer sa couronne, et ont déclaré que, si Dieu la lui rendait, il ferait beaucoup pour le service de V. M. On les en a remerciés comme il convenait, et là-dessus ils ont demandé qu'on rédigeât tout de suite les articles d'un traité dans le sens de la réponse qui venait de leur être donnée ; ils

ont demandé qu'une alliance offensive et défensive et une amitié intime entre les deux couronnes (d'Espagne et d'Angleterre) fussent conclues; mais après avoir considéré que, dans l'état où se trouve aujourd'hui le roi Charles, il lui serait impossible de remplir aucun engagement tel que les circonstances l'exigeraient, et qu'il ne saurait rien faire jusqu'à ce qu'il soit remis en possession de ses États, il nous a paru que, pour le moment, il suffisait d'établir des rapports d'amitié et de bonne intelligence, seulement pour le cas où il serait rétabli sur le trône. Il convient toutefois de faire dès aujourd'hui, pour cette éventualité, la ligue et l'alliance qu'ils demandent, car si on remettait la conclusion jusqu'à cette époque, il est à présumer qu'on ne la réglerait pas alors sans difficulté, car du temps des Rois l'Angleterre y a toujours suscité des obstacles par suite des négociations de la France, et aussi des efforts par lesquels des ministres dévoués à cette puissance ont toujours cherché à entraver une pareille alliance.

Dès que le traité sera rédigé, il sera communiqué à V. M. afin qu'Elle daigne le ratifier, et je rendrai à V. M. un compte particulier de ce qui me paraîtra à cet égard.

Les lettres d'Angleterre arrivées ici cette semaine ne contiennent rien de neuf si ce n'est la nouvelle du danger que le Protecteur a couru dernièrement, lorsque la voiture dans laquelle il se trouvait a passé une petite rivière nommée Zimba; trois chevaux et le postillon qui les conduisait ont été noyés. On parle beaucoup là-dessus.

La flotte n'était pas encore partie, car les équipages demandaient, dit-on, un autre chef plus à leur goût, et ensuite parce qu'on manquait d'argent pour équiper les bâtiments comme il faut et les faire partir. Le peuple se montrait très-indigné des prises faites par la marine de Dunkerque et d'Ostende, où l'on venait d'en faire plus de trente sur les Anglais;

si cela continue, le commerce anglais sera considérablement entravé.

Le Protecteur avait résolu d'envoyer un agent à Lisbonne, afin que celui-ci, conjointement avec le consul anglais, prête assistance aux négociants anglais qui se trouvent en Portugal.

Il a été proposé en Conseil d'offrir à la France de lui envoyer six mille Anglais qui seraient sur le même pied et recevraient la même paie que les Suisses au service de la France; on veut pouvoir, cette année encore, assiéger Gravelines. On a décidé de faire cette proposition à l'ambassadeur de France Burdeos (Bordeaux) que l'on attendait à Londres, de retour de Paris. Que Dieu garde V. M.

2° *L'archiduc Léopold au roi Philippe IV.*

Bruxelles, 8 avril 1656.

S. R. M. (Sacrée Majesté Royale.)

Cette semaine j'ai reçu par la voie secrète une lettre de V. M. du 26 janvier et je ne sais ce qui a pu occasionner ce retard. Dans cette lettre V. M. me dit que quelques Anglais qui se trouvaient en Flandre ont dit à don Estevan de Gamarra que, si on admettait dans ces ports quelques navires munis de lettres de marque du Roi d'Angleterre, il se trouverait beaucoup de personnes qui se déclareraient pour lui, et que ce serait une grande diversion et un acte très-désavantageux pour Cromwell. J'ai déjà dit quelques mots à ce sujet à V. M., à l'occasion des ordres que j'avais donnés d'armer tous les sujets de Votre Majesté qui désireraient le faire pour nuire aux Anglais, aux Français et aux Portugais; mais maintenant je me suis décidé à réunir un Conseil auquel serait communiquée la lettre de V. M., lequel délibérerait sur ce que dit V. M.

et prononcerait sur ce qu'il y aurait à faire. Par le courrier ordinaire qui partira d'ici dans quelques jours, il sera répondu avec plus de précision à la lettre de V. M., et je puis l'assurer que, tant que je resterai ici, je ne négligerai rien de ce qui peut être utile à son service. Mais le manque de moyens dans lequel on a été ici a retardé les préparatifs de la campagne ; et quoiqu'il soit arrivé des lettres (de crédit) de trois cents mille écus, les besoins ont été si grands et les déboursés si nombreux qu'on a bientôt vu que la somme était très-insuffisante et qu'on ne pourrait pas faire grand'chose avec cet argent. Toutefois on cherchera à l'employer aux préparatifs de la campagne et à faire de telle sorte qu'on en tire le plus d'avantages possible. S'il est vrai, comme on le dit ici, que la flotte (des Indes) est arrivée, il y aura quelque possibilité de nous assister et de nous faire sortir des embarras où nous nous trouvons, peut-être même de faire en sorte qu'on puisse opposer une résistance plus vigoureuse à l'ennemi. S'il est vrai aussi, comme le bruit en court, que le roi de Pologne a donné une bonne leçon à celui de Suède qui, dit-on, a été fort maltraité, on croit que cela changera considérablement l'état des choses, et que le Protecteur d'Angleterre rabattra beaucoup de son orgueil actuel, car il comptait sans doute sur les avantages qu'avait remportés le roi de Suède.

Je m'occupe des préparatifs de mon voyage et je compte pouvoir le faire après Pâques; en attendant, le seigneur don Juan arrivera; mais comme mes créanciers me pressent beaucoup pour être payés intégralement de tout ce qui leur est dû, je crains qu'ils ne me suscitent des embarras et que, usant de leurs priviléges, ils ne me fassent quelque affront en saisissant mon équipage et mon mobilier; c'est ce qui m'oblige de prier V. M., aussi instamment que possible, de vouloir bien me faire remettre une assignation spéciale de cent mille écus, comme j'en ai déjà prié V. M. la semaine passée dans une

lettre écrite par moi-même; avec cette somme et les autres que je pourrai réunir des dix pour cent que V. M. avait bien voulu m'accorder, je pourrai faire face aux dépenses les plus urgentes; ensuite on continuera de payer petit à petit tout ce qui est dû. J'ose espérer de la magnanimité de V. M. qu'elle ne souffrira pas qu'on me fasse ici un affront, comme celui que peuvent me faire mes créanciers, et qu'elle me fera envoyer un secours de cent mille écus, comme je prie V. M. de le faire. Notre Seigneur, etc., etc.

3° *Avis du Conseil d'État d'Espagne sur les dépêches de don Alonzo de Cardeñas relatives aux affaires du roi d'Angleterre Charles II.*

Madrid, le 7 mai 1656.

Sire,

Don Alonzo de Cardeñas informe V. M. que le roi d'Angleterre, conformément à ce qui avait été convenu antérieurement, a envoyé auprès de lui le marquis d'Ormond et le comte de Rochester accompagnés du résident de Vic, pour conclure un traité, et que ces deux commissaires du Roi lui ont remis une note contenant des propositions dont il envoie la copie à V. M. avec celle de la réponse que S. A. l'archiduc avait décidé de leur donner; il rapporte ensuite que les deux commissaires, ayant communiqué cette réponse au Roi, sont venus deux jours après à l'hôtel de don Alonzo où se trouvait également le comte de Fuensaldaña, et l'ont remercié, de la part de leur souverain, de la bonne disposition que V. M. avait témoignée de vouloir aider le roi Charles à recouvrer sa couronne; ils ont insisté en même temps sur la nécessité de rédiger aussitôt les articles du traité et de conclure une

alliance défensive et offensive ainsi qu'une amitié intime entre les deux couronnes (d'Espagne et d'Angleterre). Don Alonzo ajoute à ce sujet que, le traité une fois conclu, il sera envoyé à V. M. afin qu'Elle daigne le ratifier.

Le Conseil d'État, auquel ont pris part les marquis de Valparaiso et de Velada, les comtes de Peñaranda et d'Oñate, le duc d'Albe et le marquis de los Balbases, ayant pris connaissance de la lettre de don Alonzo, représente à V. M. que les ministres de Flandre ont donné, aux ordres émanés d'ici à cet égard, plus d'extension que la pensée de V. M. n'en comportait selon la proposition faite par le Conseil d'État, car le Conseil n'a jamais cru qu'une amitié intime puisse être sûrement établie avec le roi d'Angleterre, qui a vu que, depuis la mort de son père, V. M. a traité avec le gouvernement anglais et avec Cromwell jusqu'à ce que celui-ci ait le premier rompu avec V. M. Le roi Charles doit en être profondément offensé; et d'ailleurs, aujourd'hui, il n'a pas de moyens suffisants pour conclure une alliance, avec des engagements, de la part de V. M., tels que ceux que les commissaires les demandaient; et quoique les ministres (de Flandre) aient, par ordre de S. A. l'archiduc, répondu avec des réserves, le traité n'en reste pas moins à l'état de pouvoir être repris et conclu. Dans ce traité il y a surtout ceci de grave à remarquer que, si on permettait d'établir dans les provinces de Flandre des dépôts pour les partisans du Roi, on se créerait une nouvelle difficulté pareille à celle qu'on a eue avec les troupes du duc de Lorraine et à celle qu'on a encore aujourd'hui avec les troupes du prince de Condé. C'est encore une chose grave que d'accueillir la demande des commissaires anglais tendant à ce qu'on désigne, dans les États de V. M., une résidence pour le roi d'Angleterre, attendu qu'il ne pourrait résider dans aucun endroit sans qu'il en résultât de réels préjudices, beaucoup de frais, et même un grand danger si

cette résidence était fixée dans un port ou dans une place forte exposée à quelque coup de main qui pourrait se tramer à l'aide des partisans du roi Charles lui-même, parmi lesquels Cromwell ne manquera pas d'avoir des affidés. Quoique ce point ne soit pas accordé dans le traité et qu'il reste soumis au bon plaisir de V. M., il ne pourra qu'en résulter un vif ressentiment contre V. M. si cette demande est refusée, comme elle devra l'être par toutes les raisons politiques. En vérité, le Conseil d'État n'espère pas beaucoup de cette négociation, bien qu'il faille chercher tous les moyens de nuire à Cromwell et à l'Angleterre. Ceux qui traitent cette affaire devraient mesurer les obligations que l'on contracterait sur les moyens dont disposent ceux avec qui on traite, pour atteindre le but qu'on se propose; or on ne voit, ni dans la lettre de don Alonzo, ni dans la note qui l'accompagne, que les commissaires du roi Charles aient indiqué quoique ce soit de positif au sujet des provinces, places ou autres corps quelconques sur lesquels le roi Charles pourrait appuyer les efforts qu'on ferait en sa faveur.

Au total, le Conseil d'État est d'avis qu'il serait dans l'intérêt du service de V. M. de faire mûrement penser à tout cela en Flandre sans perdre un seul instant, afin que, si l'arrangement n'est pas encore conclu, on fît attention aux points qu'on signale ici, et surtout afin que, en obtenant du roi d'Angleterre des informations sur les moyens dont il dispose, tant en Angleterre qu'au dehors, pour recouvrer sa couronne, on lui fît observer que son séjour en Flandre n'est pas propre aux communications entre ses partisans et aux négociations avec eux, vu la rupture survenue entre nous et les Anglais; il pourra bien mieux entretenir des rapports avec ses partisans et amis, étant en Hollande ou ailleurs, d'où l'on pourra le faire venir sans difficulté ni danger, et d'où il pourra lui-même bien plus aisément les diriger et se servir d'eux.

Dans le cas où le traité serait déjà conclu et transmis à V. M. (ce qui est possible) avant que ces observations parviennent en Flandre, le Conseil d'État, à qui il serait encore renvoyé, pourrait exprimer son opinion avec plus de développements et la motiver plus complétement. Du reste, V. M. ordonnera ce qui lui plaira.

4° *Don Alonzo de Cardeñas au roi d'Espagne Philippe IV.*

Bruxelles, le 29 juillet 1656.

Sire,

J'ai reçu par le courrier ordinaire d'Espagne la lettre de V. M., du 5 juin, ainsi que la ratification du traité conclu avec le roi Charles II d'Angleterre, le 12 avril, et transmis par moi à V. M. le 15 du même mois. Après avoir pris connaissance des ordres que V. M. avait bien voulu me donner pour que je détournasse le roi Charles de son projet de continuer son séjour dans ces provinces, et que je l'engageasse à retourner à Cologne jusqu'à ce qu'il trouve occasion de passer en Angleterre, je dois représenter à V. M. ce qui me paraît à ce sujet. Lorsque du temps de l'archiduc Léopold une réponse dans ce sens fut faite au roi Charles, réponse dans laquelle on lui conseillait de retourner à Cologne, il l'accueillit fort mal, trouva mauvais qu'on lui refusât la permission de séjourner dans ce pays, et ajouta qu'il ne pouvait retourner à Cologne sans compromettre son honneur, sa dignité et sans nuire à ses intérêts. Il a parlé dans le même sens au comte de Fuensaldaña, et ses ministres me l'ont répété depuis plusieurs fois, en faisant valoir plusieurs arguments et en donnant

pour certaine la ruine du parti que le roi a en Angleterre, en Écosse et en Irlande, si on le voyait aujourd'hui quitter ce pays pour choisir un autre séjour. Car, le seul fait que le roi se trouve dans le voisinage des ports des Flandres donne à ses partisans en Angleterre du courage; ils souffrent patiemment toutes les rigueurs du régime de Cromwell dans l'espoir d'un meilleur sort, et ils restent unis. Les ministres du roi Charles ont également fait valoir les grands avantages du séjour du roi dans ce pays pour le service de V. M., en disant que ce voisinage empêcherait le Protecteur d'envoyer sa flotte aux Indes, et le contraindrait de renoncer à ce projet; il l'exécuterait au contraire si le roi s'en allait d'ici, car alors les partisans du roi désespéreraient de tout, s'arrangeraient de leur mieux avec Cromwell, et le roi serait mis à jamais dans l'impossibilité de recouvrer sa couronne. Le roi Charles est si loin de vouloir partir d'ici que son chancelier me remit, il y a deux jours, une note que S. A. l'archiduc don Juan enverra à V. M., et dans laquelle le roi demande que le traité soit publié et qu'on lui permette de ne plus garder l'*incognito;* il pense que cela seul suffirait à entretenir le courage de son parti et à inquiéter Cromwell. Quant à moi, n'espérant plus pouvoir lui faire abandonner cette manière de voir, je n'ai plus voulu aborder avec lui cette question jusqu'à ce que l'archiduc don Juan prenne une résolution à cet égard; je lui ai rendu compte de l'état des choses, comme je le fais à V. M., en ajoutant que ce serait perdre son temps que de vouloir persuader au roi Charles de retourner à Cologne, et que S. A. jugerait sans doute plus convenable de ne plus lui en parler, car cela ne ferait que l'affliger. Donc, comme le roi restera ici, il sera d'autant plus nécessaire de lui fixer une pension de trois mille écus par mois, somme que V. M. lui avait fixée lorsqu'il se trouvait dans le besoin, et en quoi S. A. l'archiduc s'était conformé à la décision de V. M. Comme S. A. avait

fait savoir que V. M. avait ordonné de payer au roi un secours chaque mois, elle m'a ordonné de faire savoir au résident du roi que ce serait trois mille écus par mois; et c'est ce que je vais exécuter sur-le-champ.

Le jour de l'arrivée de la dernière dépêche de V. M. a été le 12 juillet, jour où expirait le délai de trois mois fixé pour la ratification du traité; aussi, pour ne pas perdre de temps, j'ai envoyé sur-le-champ mon secrétaire-interprète à Bruges, porteur du traité ratifié par V. M., en lui ordonnant de recevoir la ratification du roi au moment où il lui remettrait celle-ci, comme c'est l'usage, et c'est ce qui a été fait; le secrétaire me l'a apportée et je la transmets à V. M. avec la présente. Le secrétaire m'a raconté qu'au moment même où le roi apprenait l'arrivée de la ratification, on recevait la nouvelle du succès des armes de V. M. à Valenciennes, et que la joie que le roi et tous ceux qui sont avec lui en ont témoignée était au delà de toute expression. Le roi pensait que les intérêts des deux couronnes étant les mêmes en vertu du traité qui venait d'être conclu, il était dans son intérêt que les armes de V. M. triomphassent, lors même qu'on n'arriverait pas par là à lui procurer de l'appui qui lui a été promis.

D'après les nouvelles d'Angleterre, le Protecteur a résolu de réunir le Parlement pour le 17 septembre, et il a déjà envoyé des lettres de convocation dans les comtés afin qu'on procédât à l'élection de ceux qui ont droit de siéger au Parlement; c'est la meilleure preuve des embarras où il se trouve puisqu'il expose encore une fois ses affaires aux dangers qu'elles ont courus toutes les fois qu'il a réuni un Parlement, au point qu'il a été toujours obligé de les dissoudre l'un après l'autre.

On dit aussi qu'un ordre très-secret a été expédié à Blake, afin qu'il envoie six bâtiments de guerre à la Jamaïque

et que Blake ayant refusé de l'exécuter, le Protecteur est très-indigné contre lui, et qu'il a fait prendre des mesures pour préparer d'autres navires, au nombre de six, pour les envoyer dans cette île. Notre Seigneur garde, etc.

5° *Note contenant quelques points relatifs au traité entre le Roi de la Grande-Bretagne et le Roi d'Espagne, remise de la part du Roi de la Grande-Bretagne et jointe à la lettre de don Alonzo de Cardeñas au Roi d'Espagne.*

29 juillet 1656.

Le Roi de la Grande-Bretagne, qui a reçu avec la plus grande joie la ratification du traité et qui regarde l'amitié de Sa Majesté Très-Catholique comme un bienfait que Dieu tout puissant lui a envoyé pour être le fondement de son bonheur futur et le moyen le plus sûr de recouvrer sa couronne, désire infiniment que ce témoignage d'affection et des bonnes dispositions de S. M. Très-Catholique pour sa personne et pour ses intérêts puisse être porté à la connaissance publique le plus tôt possible par des actes qui mettent ces dispositions au grand jour, comme par exemple en accordant au Roi la permission de séjourner dans un port de mer, ou en prenant ostensiblement connaissance du séjour de S. M. le Roi de la Grande-Bretagne dans ce pays, en le dispensant de garder l'incognito, et autres manifestations semblables. Ceci donnerait, au Roi de la Grande-Bretagne, non-seulement du crédit et du relief auprès des autres souverains dont plusieurs ont promis de l'appuyer par des sommes d'argent et par d'autres moyens dès qu'il serait appuyé par quelque monarque puissant, mais encore cela ranimerait le courage des hommes de son parti

en Angleterre, à ce point que tous seraient beaucoup plus empressés à exécuter ses ordres; alors on verrait que ce parti est plus considérable et plus puissant que tout autre, et la plupart des personnes des autres partis se joindraient à celui du Roi et chercheraient à défendre ses intérêts dès qu'elles verraient que S. M. Très-Catholique appuie et protége le Roi de la Grande-Bretagne. Le Roi convient qu'il est bon que les articles du traité restent secrets, car il est de l'intérêt de LL. MM. qu'ils le soient, et qu'ils ne soient communiqués d'aucune façon à qui que ce soit; mais la publication et la déclaration du fait de la conclusion (d'autant plus que le traité conclu par les délégués des deux souverains a été ratifié par S. M. T. C.), sans donner les détails et sans dire que S. M. T. C. appuiera le Roi de la Grande-Bretagne contre leur ennemi commun, est si essentiellement nécessaire qu'on ne saurait sans cette base ni accomplir les préparatifs nécessaires pour le but principal, ni disposer les amis à tenter des entreprises utiles. D'un autre côté aussi, il est impossible que les armements et les préparatifs que Cromwell ferait sur la simple connaissance que quelque chose a été convenu entre LL. MM. (le Roi Charles et le Roi d'Espagne) causent au Roi de la Grande-Bretagne un préjudice égal à celui que causerait au peuple (anglais) la perte de tout espoir ou la croyance qu'il n'existe aucun traité ni arrangement. En effet, les ennemis de S. M. cherchent, par tous les moyens et par tous les artifices, à persuader aux peuples de la Grande-Bretagne que S. M. T. C. n'a aucune intention d'assister le Roi d'Angleterre. Il est donc nécessaire que S. M. s'efforce par tous les moyens de tirer ses peuples de cette erreur en leur faisant connaître le contraire.

[illegible] d'État d'Espagne sur [illegible] de [illegible] de don Alonzo de Cardeñas.

[illegible]

Don Alonzo de Cardeñas a [illegible], avec la lettre qu'il a [illegible] à V. M. le 2[illegible] le [illegible] entre V. M. et le Roi Charles II d'Angleterre : à cette [illegible], il dit qu'il ne lui a pas paru [illegible] d'engager le Roi Charles à [illegible] son séjour dans ces pays-là, attendu que, lorsqu'on [illegible] écrit à ce sujet du temps de l'archiduc Léopold pour lui [illegible] de retourner à Cologne, il a [illegible] fort mal accueilli la proposition, trouvant mauvais qu'on ne lui permît pas de rester. Don Alonzo envoie également une copie de la note contenant certains points relatifs au traité et remise à don Alonzo de Cardeñas de la part du Roi Charles. Le Roi demande que le traité soit porté à la connaissance du public dans la forme et par des considérations qu'il explique. Don Alonzo dit avoir rendu compte de tout à S. A. l'archiduc don Juan, ainsi que V. M. le verra en détail par les lettres ci-incluses et les papiers qui l'accompagnaient.

Le Conseil d'État auquel ont pris part le duc de San-Lucar, les marquis de Valparaiso et de Velada, les comtes de Peñaranda et d'Oñate, le duc d'Albe, le marquis de los Balbases et l'archevêque de Saragosse, rappelle que, lorsque don Alonzo eut rendu compte à V. M. de l'intention où était le Roi Charles de fixer son séjour en Flandre (c'était à l'époque où il transmit le traité conclu avec lui), le Conseil représenta à Votre Majesté qu'à son avis il serait plus convenable que le Roi Charles continuât à séjourner à Cologne, attendu que son expédition en Angleterre n'était pas encore assez pro-

chaine pour exiger sa présence dans le voisinage, et parce que, en séjournant en Flandre, il serait sans aucun doute entouré d'affidés de Cromwell et du cardinal Mazarin, en apparence attachés à ses intérêts, mais qui agiraient au grand préjudice de sa cause et du service de V. M., puisqu'il y aurait, au cœur même des pays de Flandre, beaucoup d'espions et d'ennemis cachés. Par ces motifs on avait ordonné à don Alonzo de chercher à détourner le Roi Charles de son projet en lui donnant à entendre que, lorsque le Roi aurait pris toutes ses dispositions et serait en état de tenter une expédition, il pourrait alors passer en Flandre et y séjourner jusqu'au moment de son passage en Angleterre avec les forces qu'il aurait à sa disposition; que la différence du temps nécessaire pour s'y rendre de Cologne ou des provinces de Flandre n'était pas de plus de deux ou trois jours de voyage, ce qui ne pouvait en aucune manière être un obstacle à ses intelligences et à ses négociations.

Une copie de la dépêche dans laquelle étaient consignées ces observations a été envoyée à l'archiduc don Juan, mais il n'y a pas encore répondu. Comme le Conseil d'État est toujours de la même opinion, comme il croit le séjour du Roi Charles en Flandre, pour le moment, préjudiciable au service de V. M., et en supposant que la lettre de don Alonzo ne demande pas une réponse très-pressée, le Conseil est d'avis qu'il faut attendre ce que l'archiduc don Juan écrira à ce sujet; lorsqu'il l'aura fait, V. M. voudra bien ordonner que l'on reprenne en considération et la dépêche actuelle et ce que l'archiduc aura écrit, afin que le Conseil puisse, après plus ample information, proposer à V. M. ce qui lui paraîtra le plus avantageux pour le service de V. M.

De la main du Roi : « C'est bien. »

7° *Avis du Conseil d'État d'Espagne sur le contenu de plusieurs lettres de l'archiduc don Juan, de don Alonzo de Cardeñas et du Roi d'Angleterre.*

Madrid, le 16 décembre 1656.

Sire,

Dans la séance du Conseil d'État à laquelle ont assisté le duc de San Lucar, les comtes de Peñaranda et d'Oñate, le duc d'Albe et le marquis de los Balbases, on a pris connaissance, conformément aux ordres de V. M., de trois lettres de l'archiduc don Juan portant les dates du 29 août, du 12 septembre et du 8 octobre (les deux premières pour V. M. et la troisième pour don Louis de Haro); d'une lettre de don Alonzo de Cardeñas à V. M. en date du 8 octobre, et d'une lettre du roi d'Angleterre du 26 août.

L'archiduc don Juan et don Alonzo rendent un compte particulier des propositions qui leur ont été faites, de la part du roi d'Angleterre, au sujet des levées d'hommes, de ses sollicitations pressantes pour qu'on l'aidât à une expédition en Angleterre, et des réponses qui ont été faites à ses commissaires et agents. Ils rapportent également que le duc d'York était arrivé à Bruges et que les Anglais demandaient avec instance des logements pour les Irlandais qui devaient arriver; qu'on avait déjà donné des logements pour deux cents hommes, et quelques subsides mensuels au Roi et au marquis d'Ormond. L'archiduc demande qu'on lui fasse savoir comment il doit agir en supposant que l'expédition projetée en Angleterre dépende des paiements qui se

font d'ici (d'Espagne) séparément pour l'expédition et pour le roi.

Quant au roi Charles, il répond à la lettre que V. M. lui a écrite, pour remercier V. M. et de la lettre et de la ratification du traité.

Le Conseil d'État, après avoir considéré tout cela avec beaucoup d'attention, s'est fait représenter le traité conclu par V. M. avec le roi de la Grande-Bretagne, pour connaître au juste à quoi V. M. est tenue, et dans quels cas et de quelle manière. Le Conseil voit que dans l'article 3, où il est question des secours que V. M. doit donner au roi, on lit les mots suivants : «Il est bien entendu que S. M. le roi de la Grande-« Bretagne devra avoir en Angleterre un port, ou place, ou « autre endroit qui lui soit dévoué et où il puisse débarquer « en sûreté les troupes. » Le Conseil voit, dans ces mots du traité, la réponse la plus raisonnable qu'on puisse faire aux demandes du roi Charles et de ses ministres; on suppose qu'avant de risquer des hommes, des navires et de l'argent, le roi aura un endroit sûr où il pourra débarquer, pour que le traité ait son effet; tant que cela n'a pas lieu, il n'existe encore aucune obligation réciproque qui doive naître de ce commencement. Le Conseil est d'avis que cette réponse était assez naturelle pour que don Alonzo de Cardeñas eût pu la donner, et c'eût été fort à propos, car, donnée par don Alonzo dans la conversation même qui avait lieu sur les demandes du roi Charles, cette réponse n'aurait pu être interprétée comme un moyen de délai et comme indiquant une arrière-pensée dans les promesses faites par V. M. Il eût mieux valu faire alors cette réponse que de fournir aux Anglais un motif de croire que les difficultés viennent d'ici, parce qu'en Flandre on n'y aurait pas d'abord assez réfléchi, ou qu'on les aurait jugées plus faciles à surmonter.

Le Conseil croit que cette excuse (basée sur les mots du traité) est fort légitime en considérant combien il est impossible de distraire un corps de six mille hommes de l'armée déjà assez peu nombreuse qui reste en Flandre, ou de débourser une somme suffisante pour faire des levées aussi considérables.

Le Conseil ne peut s'empêcher de faire ressortir les inconvénients qui peuvent résulter du séjour du roi Charles à Bruges ; c'est déjà quelque chose que l'arrivée de son frère et la pension que l'archiduc don Juan a été obligé de lui augmenter, ainsi que le subside donné au marquis d'Ormond, ce qui fait cinq mille écus par mois; ce ne sont pas là les plus grands inconvénients; la principale difficulté consiste en ce qu'on va aborder la question des cantonnements et des levées d'hommes; on a déjà vu qu'ils avaient demandé des logements pour cinq cents hommes; il est facile de voir que ceux-ci seront suivis d'autres qui peuvent causer de grands embarras et produire avec le temps des préjudices irréparables. Le Conseil entend la question des logements et des levées d'hommes de telle manière que, lorsque la nécessité se présentera de leur donner les six mille hommes qu'on leur a promis, il y aurait moins de mal à affaiblir les forces propres de V. M. jusqu'à concurrence de ce chiffre qu'à consentir à ce que le roi ait une armée ou un corps d'armée à lui, au sein même des provinces de V. M. Il est évident aussi que le roi d'Angleterre, en faisant de nouvelles levées, diminuera d'autant le nombre des troupes de V. M., car si l'on donne aux troupes du roi des logements, comme on a déjà commencé à le faire, et que les troupes de V. M. restent dans les places frontières, comme on en a également parlé, tout le monde s'en ira pour entrer dans les troupes et les logements du roi d'Angleterre. On ne peut pas s'empêcher de s'étonner qu'on se soit engagé dans des embarras aussi

évidents, aussi palpables, puisqu'il n'y a rien dans le traité qui oblige V. M. à donner des logements, et il faut avouer que tout cela est contraire au bien du service de V. M., que c'est une source de dépenses et d'embarras, et une mesure dont les Français pourront tirer les plus grands avantages de plusieurs manières, tant à cause des inconvénients signalés plus haut qu'à cause de l'occasion qu'elle fournira, au Roi Très-Chrétien et à ses ministres, de s'unir de plus en plus intimement à Cromwell, après avoir éloigné d'eux le roi d'Angleterre et son frère qui avaient toujours été pour le Protecteur un sujet de crainte et de méfiance. D'ailleurs les faits prouvent combien le roi Charles a peu de partisans et d'autorité, puisqu'on n'a pas appris que, depuis six mois qu'il séjourne à Bruges, il se soit déclaré pour lui un seul navire ou un seul homme.

Le Conseil est d'avis que, lorsqu'on répondra aux lettres sus-mentionnées de l'archiduc don Juan et de don Alonzo de Cardeñas, il serait nécessaire de leur faire connaître les observations du Conseil, et qu'ils aient connaissance de ce qu'on pense ici, afin qu'ils agissent dans ces affaires avec modération; car ils courraient vers un précipice manifeste s'ils n'usaient de la plus grande circonspection.

Quant au roi d'Angleterre, le Conseil est d'avis que V. M. lui dise qu'Elle désire que le cas prévu par le traité arrive, ce qui sera dès qu'un port ou une place quelconque ou un parti se déclareront pour le roi d'Angleterre, et qu'alors V. M. ordonnera d'accomplir tout ce qu'on a promis, quand même l'armée de V. M. devrait se trouver par là réduite au plus petit nombre; mais qu'une action positive et l'exécution de promesses qui pourraient causer tant de préjudice à V. M. ne sauraient avoir lieu jusqu'à ce que des faits préalables, conduisant au bon résultat que V. M. désire, aient eu lieu; que V. M. ne s'est pas engagée à donner des logements, puisqu'Elle n'en a pas

pour ses propres troupes, comme tout le monde le sait; de même que V. M. ne peut pas permettre qu'on fasse des levées d'hommes dans ces provinces, attendu qu'elles ne pourraient guère se faire, si ce n'est à l'aide d'hommes qui abandonneraient les drapeaux de V. M. pour s'enrôler sous ceux du roi.

V. M. ordonnera là-dessus ce qui lui plaira.

XXII

(Pages 235 et 238.)

1° *Mémoire pour renvoyer M. de Bordeaux à Londres, dicté par le cardinal Mazarin.*

Paris, 9 février 1656.

Travailler incessamment et faire toute diligence pour avoir les mémoires des prises qui ont été faites par les Anglais depuis l'année 1647, sans oublier celle des vaisseaux du roi qui ont été pris allant au secours de Dunkerque; mettre aussi *le Jule* qui fut pris sur les côtes de Portugal.

Il faudra ajouter tous ces mémoires à ceux que l'on a déjà réunis sur les prises faites par les Anglais jusques à l'année 1647.

Il faut considérer que, si on ne fait cela au plus tôt, toute la peine que nous nous sommes donnée ne servira à rien, et il arrivera que nous serons contraints de trouver de grandes sommes pour satisfaire aux demandes des Anglais, lesquels ont leurs mémoires tout prêts des prises que nous avons faites, et bien justifiés.

Les conseillers qui devront assister M. de Bordeaux de la part du roi, pour faire l'évaluation des prix, seront les deux marchands de Rouen et de Saint-Malo et le secrétaire de M. de Bordeaux.

Il faut faire des présents aux conseillers qui ont traité avec M. de Bordeaux, lequel les portera avec lui pour les faire de la part du roi.

Les conseillers sont trois, auxquels il faut donner à chacun un présent de 500 pistoles en bagues que l'on achètera ici au meilleur prix. Outre cela, il faudra faire un présent secret au

garde des sceaux de 800 pistoles d'une boîte de diamants, en sorte qu'il faudra faire une ordonnance de comptant de 23,000 liv. en tout que S. E. fera lui-même payer.

Une réponse civile du roi à M. Cromwell.

Dépêcher l'affaire d'Augier sans aucun délai, ainsi qu'on lui a promis, et M. de Brienne saura de M. de Bordeaux l'expédient qu'il faut prendre pour sortir de cette affaire. Et en ce qui dépendra de MM. les surintendants, il sera bon que M. de Brienne leur fasse savoir que c'est l'intention du roi de le dépêcher promptement, afin qu'ils se rendent faciles. Il faut restreindre tout ce qu'on doit à M. de Bordeaux pour les trois années à 36,000 écus, plus pour trois années du Conseil, 23,600 liv., plus 2000 écus pour l'ameublement; ce qui lui devrait être payé entièrement, s'il n'a eu quelque assignation. Plus, il lui faut faire bon 4200 liv. données aux ministres, et à d'autres 5000 livres.

Il faut faire un mémoire de ce que nous avons perdu en Canada, le droit que nous avons dans la possession de ce pays-là, et généralement tout ce qui appartient à cette affaire.

2° *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 10 avril 1656.

J'arrivai à Londres le 5e de ce mois et le 8e je vis M. le Protecteur. Les commencements de cet entretien se passèrent en civilités et assurances que je lui donnai de la disposition dans laquelle le roi était d'entretenir religieusement le dernier traité, et d'appuyer de sa puissance les desseins que cet État pourrait former contre notre ennemi commun. Je fis aussi espérer que dans peu de jours nos commissaires arriveraient, et attribuai la remise de leur départ au grand nom-

bre de mémoires des prises que les provinces maritimes de France avaient souffertes. Le duc d'York fut le dernier point que nous traitâmes, et sur lequel il me fut dit, sans que je le demandasse, que le Conseil prendrait aujourd'hui une résolution. J'aurais pu me dispenser d'entrer si avant en matière, dans une audience qui semblait ne devoir être que compliment, étant plus de notre intérêt de ne rien presser, si je n'eusse reconnu, par les avis qui m'ont été donnés dès mon arrivée et par le discours que le secrétaire d'État et quelques autres ministres avaient tenu peu de jours auparavant à mon secrétaire, que le régime a besoin d'être confirmé dans l'engagement où il est entré contre l'Espagne, par l'espérance de n'être point abandonné de la France, et que tous les ministres qui sont contraires à cette rupture veulent persuader que nous n'exécuterons point le traité tant que nous le verrons engagé dans une guerre ; et les mêmes ne manquent pas d'insinuer qu'il se traite secrètement de la paix entre la France et l'Espagne ; et soit pour en être plus particulièrement informé et de ce qui se passe dans notre cour, ou pour donner un dernier dégoût à la famille royale d'Angleterre, et établir, par la résidence d'un ambassadeur auprès du roi, la créance d'une parfaite et entière liaison entre Sa Majesté et ce gouvernement, on a résolu de faire passer en France un ministre du Conseil d'Écosse, ci-devant colonel, qui a pris alliance dans la maison de M. le Protecteur. Je faisais état, s'il m'eût été parlé, dans mon audience, de cette légation, de l'éloigner avec toute la bienséance possible. Ne m'en ayant rien été touché, quoique j'en donnasse sujet, je ne laissai pas, pour en faire cesser le prétexte, de dire au Protecteur que, sans qu'il fût obligé d'envoyer personne en France, j'étais en état de le satisfaire sur tous les scrupules qu'on pouvait lui avoir donnés et sur les ouvertures qu'il en pourrait faire. Ce discours ne fut point relevé ; seulement fit-il paraître, en termes géné-

raux, de la disposition à agir désormais de concert, et avec plus de relation que nous n'avions fait par le passé. J'attendrai, sans le solliciter néanmoins, l'effet de ses paroles ; et si l'on continue dans le dessein de faire partir ledit colonel, dont l'équipage est déjà prêt, j'en parlerai ouvertement au secrétaire d'État, et tâcherai de rompre le voyage. Ce ne sera pas sans causer du chagrin, quelques raisons dont je me puisse servir pour y parvenir. Il ne m'en paraît point qui nous puissent dispenser d'envoyer nos commissaires le plus tôt qu'il se pourra ; mais la guerre s'échauffant entre l'Espagne et l'Angleterre, l'on peut espérer quelque accommodement, pourvu que nous produisions grand nombre de procès-verbaux de prises faites sur les sujets de Sa Majesté. La proposition s'en pourra faire avec succès, s'il m'est parlé de quelque liaison étroite. L'on n'affecte point encore de la souhaiter beaucoup, et je ne remarque pas que les esprits et les affaires d'ici soient dans un état différent de celui auquel je les avais laissés auparavant mon départ. Les sentiments y sont fort partagés sur la continuation de la guerre, à laquelle le Protecteur n'est porté que par un principe d'ambition, et l'on n'est point bien persuadé qu'il se puisse faire une grande conquête dans les Indes, où l'on n'a point encore envoyé quelques femmes qui y sont destinées.

3° *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 10 avril 1656.

La lettre que j'écris à M. le comte de Brienne informe Votre Éminence des discours généraux que j'ai tenus à M. le Protecteur, de la part du roi. Il me reste à lui rendre compte de ce qui s'est passé sur les civilités dont elle m'aurait chargé. M. le Protecteur les reçut aussi bien qu'il se pouvait attendre,

et témoigna, par les mouvements de son visage, les réflexions secrètes qu'il faisait avec le secrétaire d'État sur les points que je traitais, et parles réponses qu'il me rendait, y prendre une entière créance et avoir déjà reconnu la vérité de la plupart; entre autres le dessein d'exciter un soulèvement dans la flotte, dont quatre capitaines avaient rendu leurs commissions. Il parut aussi averti des négociations qui étaient en Flandre, des menées de Sexby; mais il m'avoua qu'il n'avait aucune intelligence en Espagne et n'en savait les nouvelles que par les lettres de Paris, et que Votre Éminence lui ferait grande faveur si elle lui communiquait les avis qu'elle en reçoit touchant les affaires d'Angleterre; je lui fis espérer. Après m'avoir fort prié de remercier Votre Éminence, il passa de soi-même, devant que j'eusse le temps d'en parler, au duc d'York, et me dit qu'il ferait prendre aujourd'hui une résolution dans le Conseil sur son sujet. Cette avance me donna lieu de lui marquer les inconvénients que sa sortie de France produirait, les diligences que les ministres d'Espagne faisaient pour l'attirer en Flandre, et l'avantage que le gouvernement d'Angleterre recevrait de son séjour en France, en ce qu'il nous conserverait des troupes considérables, mais aussi en ce que c'était diviser la famille royale d'Angleterre et l'affaiblir par l'attachement qu'elle prendrait à des intérêts différents. Je ne manquai pas aussi de le convier à prendre désormais une entière confiance en l'amitié du roi et de Votre Éminence, et à ne pas juger de nos inclinations par des démarches de civilités, dont la bienséance ne pouvait nous dispenser, désignant par ces expressions générales les caresses qu'a reçues la princesse royale.

4° *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 24 avril 1656.

Le grand silence de M. le Protecteur, après tant d'assurances qu'il m'avait données que dans peu de jours j'aurais de ses nouvelles, me fait croire que le colonel Lockhart sera chargé des propositions et des réponses que j'attendais, afin que son voyage ait plus de prétexte, ou que sa personne soit mieux reçue en portant des marques de la déférence du Protecteur au désir de Sa Majesté. Sur le séjour du duc d'York en France, j'avais témoigné, en des termes qui ne pouvaient choquer, qu'il était à propos de différer cette légation pour quelque temps; mais toutes les raisons dont j'ai pu appuyer ma proposition n'ont pu changer le dessein pris devant mon retour en Angleterre. Les ministres d'État auxquels je m'étais adressé ont eu ordre de me dire que, si nous avions des considérations pour l'éloigner, ce régime en avait pour l'avancer; ils ont même passé jusqu'à se servir du prétexte de la religion.

(Et plus bas :)

L'envoi dudit colonel à Paris a sans doute d'autres motifs, et quoique l'on professe publiquement de le vouloir tenir auprès du roi pour agir en faveur des religionnaires, il est plus vraisemblable que l'espérance d'éloigner de la cour, par sa présence, les restes de la famille royale d'Angleterre, et la curiosité d'être à l'avenir plus informé des affaires de France auront fait passer par-dessus toutes les considérations que j'ai mises en avant. sans autre fruit que celui d'empêcher que M. le Protecteur ne donnera la qualité d'ambassadeur à son ministre, jusqu'à ce que la réception ait confirmé les avis

d'Augier et de Petit, qui le font attendre avec de grandes impatiences, pour les désavouer et ôter la pensée de donner un titre plus relevé audit colonel. Il est plus nécessaire que les civilités dont on a accoutumé d'user envers les ministres des États étrangers soient accompagnées des embarras que j'éprouve souvent en ce pays, où les esprits sont plus disposés à s'enorgueillir de l'honneur qui leur est fait qu'à la reconnaissance.

5° *Le cardinal Mazarin à M. de Bordeaux.*

Paris, le 26 avril 1656.

Monsieur,

Vos dépêches des 10e et 17e de ce mois m'ont été rendues; je suis bien aise de la bonne réception que l'on vous a faite de delà, et vous remercie de vos nouvelles; celles que nous avons sont qu'il n'est arrivé que quatre vaisseaux de la flotte, sur lesquels mêmement il y a fort peu de chose pour le roi d'Espagne, et que l'on croit l'amiral perdu, lequel était demeuré derrière; nous savons aussi de bonne part qu'en Espagne comme en Flandre ils se flattent fort de l'espérance de quelque grande révolution qui doit arriver en Angleterre et y mettre, par leurs soins et leurs intrigues, les affaires au point qu'ils peuvent souhaiter; il est certain aussi que le roi d'Angleterre a fait et signé son traité avec les Espagnols, et que Sexby lui-même en a été bien aise, croyant que l'union de son parti avec celui dudit roi le mettra en état de faire quelque chose de plus considérable en Angleterre; et ç'a été le but des Espagnols, afin que formant un parti de ces deux et y joignant encore les intelligences qu'ils peuvent avoir en ce pays-là, ils puissent mettre d'autant plus d'affaires sur les bras de M. le Protecteur. Je sais d'ailleurs qu'ils ont promis

audit Roi, par le traité, de lui donner dans cette campagne 3000 chevaux et 6000 hommes de pied et de quoi les payer pour trois mois, afin qu'il s'en puisse servir à quelque descente en Écosse ou en Angleterre, espérant que par ce moyen il pourra former tout aussitôt une armée dans le pays de plus de 20,000 hommes, fondés sur les assurances qu'ils prétendent avoir que, ce corps étant une fois débarqué, il sera grossi à l'instant par quantité de troupes de gens de leur intelligence. On me mande aussi qu'ils croient être assurés de quelque port pour faire ce débarquement; mais je ne doute pas que M. le Protecteur n'ait l'œil ouvert et n'ait été prévenu à temps pour rendre inutiles ces desseins des Espagnols. En donnant part de ces avis à M. le Protecteur, vous pourrez lui communiquer aussi, et même lui remettre ès mains les deux lettres ci-jointes que nous avons interceptées.

Il verra, par celle qui n'est pas en chiffres, de quelle façon Barrière s'explique ; elle est toute écrite de sa main et s'adresse à Cardeñas; il y a apparence que l'autre contient quelque secret d'importance puisqu'elle est en chiffres, et il me semble que, si Barrière est encore à Londres, rien n'empêche que M. le Protecteur ne puisse l'obliger à la déchiffrer; mais il faut témoigner à M. le Protecteur qu'il importe extrêmement, pour son avantage propre, qu'autre que lui ne sache que ces lettres et ces avis viennent d'ici, et qu'au contraire il faut qu'il fasse semblant, pour ce qui est des lettres, qu'elles ont été interceptées de delà.

Je ne m'étonne pas des bruits que vous me mandez qui courent, au lieu où vous êtes, pour faire croire que nous avons quelque négociation secrète pour la paix, car ce sont les Espagnols qui les répandent eux-mêmes, afin de jeter, s'ils pouvaient, de la défiance dans les esprits; mais il n'y a nul fondement et l'on ne songe ici qu'à réduire l'Espagne en tel état que son inimitié ne nous puisse pas faire grand mal.

Vous ferez bien de détourner, si vous pouvez, M. le Protecteur de l'envoi d'un ambassadeur en cette cour; ce n'est pas que Sa Majesté n'en fût bien aise; mais comme il y a ici beaucoup d'Anglais et d'Irlandais, il s'en pourrait rencontrer, parmi les uns ou les autres, d'assez désespérés pour entreprendre quelque méchant coup; et quelque châtiment qui pût suivre, ce serait toujours un grand malheur; joint que, si l'envoi de cet ambassadeur n'est que pour être informé de ce qui se passe ici, vous pouvez répondre à M. le Protecteur qu'il le sera bien plus exactement par votre moyen que par celui-là. Néanmoins, s'il voulait envoyer ici quelque personne de confiance pour y demeurer sans autre titre, il le peut faire librement, ne lui représentant rien là-dessus que dans l'appréhension que ceux qui ne l'aiment, ni lui ni nous, ne prennent de là occasion d'entreprendre quelque chose qui puisse exciter des défiances. Je presse tant que je puis M. le comte de Brienne pour l'expédition des commissaires, et l'on travaille aussi à ramasser le plus qu'on peut de procès-verbaux. Nous attendons de savoir la résolution qui aura été prise touchant M. le duc d'York; je vous dirai cependant qu'on le sollicite fort, de la part du roi son frère et de celle des Espagnols, de se retirer en Flandre, lui offrant emploi et assistance proportionnée à sa condition; et puisque les Espagnols le recherchent de la sorte et le pressent de sortir d'ici, c'est bien une marque infaillible qu'ils ne croient pas que ce soit le bien ni l'avantage de M. le Protecteur. On a déjà donné les ordres nécessaires, à tous les capitaines et officiers des navires du roi, de garder une entière correspondance avec ceux de la flotte d'Angleterre, et assurément il n'y sera rien oublié de notre part.

Pour ce qui est d'une liaison plus étroite et des entreprises maritimes dont on vous a parlé en termes généraux, vous pouvez écouter les propositions qui vous seront faites là-des-

sus et en donner avis ici, d'où l'on fera savoir les intentions de Sa Majesté; mais à vous parler franchement, ce qui nous pourrait empêcher de nous porter avec tant de chaleur à ce qui regarde à ce point-là est que nous n'avons pas seulement l'argent nécessaire pour l'entretien des troupes que le roi a sur pied, et exécuter les choses qui ont été résolues pour cette campagne. Je n'ai rien à vous répliquer sur le fait des présents; et quant aux personnes en faveur desquelles vous avez pu me parler à votre départ, il sera bon que vous m'en envoyiez un mémoire, car j'ai eu tant d'autres affaires depuis ce temps-là que je ne me souviens plus d'eux.

Le roi sera bien aise d'avoir deux mille hommes, la plupart anglais ou écossais et le reste irlandais; mais il ne peut donner rien davantage que douze écus pour chacun, à condition qu'ils seront ici dans les deux mois après l'argent reçu; vous pourrez donc traiter sur ce pied-là, mais je vous prie toujours de vous souvenir que vous devez prendre vos précautions et vos sûretés, en sorte que l'argent du roi ne coure aucun risque.

Quand vous nous aurez mandé ce que souhaiterait le beau-frère de M. Lambert, pour s'attacher au service du roi, j'en rendrai compte à Sa Majesté et vous ferai savoir ses intentions. Quant à White, je n'en fais nul cas, étant toujours persuadé que c'est un esprit double à qui on ne saurait se fier; néanmoins il n'y a point de mal de l'entendre et de lui dire que, s'il rend quelque service considérable, on le récompensera largement; mais auparavant que de rien donner on veut voir des effets.

J'aurai soin de vos intérêts, et vous témoignerai toujours très-volontiers en toutes les choses qui dépendront de moi, que je suis, etc.

6° *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 1er mai 1656.

La lettre qu'il vous a plu de m'écrire le 22 est arrivée assez à temps pour me faire faire encore une tentative contre le départ du colonel Lockhart. Tous les offices que j'avais passés sur ce sujet par la voie de mes commissaires n'empêchent point qu'il ne se dispose à suivre son équipage, qui était déjà sorti de Londres; et n'y ayant plus sujet de craindre que son voyage pût être avancé par les diligences que je ferais pour l'arrêter, je crus en devoir parler ouvertement au secrétaire; je l'allai voir à cet effet il y a deux jours, et après lui avoir fait savoir que nos commissaires étaient sur le point de passer en Angleterre, je lui dis que la légation dudit colonel Lockhart m'avait obligé de lui demander cette conférence, pour le prier de faire savoir à Son Altesse que sans doute elle avait déjà entendu parler, des ministres de son Conseil, que le roi prendrait sans doute en bonne part le dessein qu'elle avait d'envoyer en France, et surtout du choix dudit colonel; que la réception du sieur Downing et de l'autre envoyé en Savoie, lorsqu'ils passèrent par la cour, ne laissait pas lieu de douter qu'il n'y fût fait favorablement accueil à tous ceux de cet État qui seraient revêtus d'un caractère public; qu'enfin toutes nos démarches passées et mon retour devaient tout faire attendre à M. le Protecteur de l'estime du roi; qu'aussi Sa Majesté se promettait de trouver de la correspondance, et que ce serait la confirmer dans cette confiance si le voyage du colonel se remettait à un autre temps : j'en exagérerai tous les motifs, sans oublier celui de la religion, dont on s'était servi, pour persuader qu'il n'était pas présentement nécessaire, et qu'un agent, durant mon

séjour en ce pays, suffirait pour solliciter les intérêts particuliers des Anglais, même pour donner avis de ce qui s'y passerait; et sans entrer dans les considérations qui nous obligeaient de désirer cette complaisance, je tâchai seulement de prévenir la pensée que l'on pourrait avoir, que nous refusassions de reconnaître les ambassadeurs d'Angleterre, ou qu'il y eût quelque négociation en France dont nous appréhendassions que le Protecteur eût connaissance. Ledit sieur secrétaire, après une attention fort tranquille, me dit que cette légation n'avait point d'autre cause qu'un désir de confirmer à Sa Majesté les sentiments que M. le Protecteur m'avait ici témoignés et de passer des offices en faveur des Vaudois; que la bienséance ne permettait pas de changer la résolution qui avait été prise, que comme l'on avait eu ici de la joie de mon retour, ledit colonel trouverait sans doute la même disposition, et qu'il ne prendrait pas présentement qualité d'ambassadeur. Je ne laissai pas d'insister encore, et après avoir fait connaître les avis qui représentent les habitants des vallées de Savoie en condition de n'avoir besoin d'aucune recommandation auprès de leur prince, je fis connaître aussi que Sa Majesté ne prendrait point en bonne part que M. le Protecteur, sous prétexte de les assister, voulût se faire de fête auprès de nos religionnaires, et que si l'amitié avait seule part à cet envoi, il devait se remettre, puisque je témoignais que nous le souhaitions ; j'accompagnai cette proposition, de soi peu agréable, de toutes les expressions et civilités capables d'en adoucir l'amertume, et ledit sieur affectant aussi de n'en être point choqué, me promit d'en faire sa relation.

(Et plus bas :)

Les civilités personnelles mirent fin à notre conférence, depuis laquelle le voyage dudit colonel avait été différé jusqu'à ce matin, qu'il a reçu ordre, après l'arrivée des lettres, de

partir sur l'heure. Nous nous étions visités la semaine passée sans parler d'affaires; seulement m'avait-il dit qu'il passerait comme particulier, et que le temps de son séjour était encore incertain. L'un de ses amis m'est venu prier d'écrire de lui en bons termes afin qu'il fût mieux reçu en France; pour m'y convier davantage, il me dit que M. le Protecteur était résolu d'en user désormais avec les ministres étrangers plus civilement que par le passé. Il est vrai que, si les siens étaient traités de même, les ambassadeurs ne seraient à leur entrée reçus, visités et présentés à l'audience que par le maître des cérémonies, et ceux de caractère moins relevé ne le verraient qu'à la première audience. Les uns et les autres ne recevraient nulle réponse s'ils faisaient quelque proposition indifférente, ils éprouveraient de grandes longueurs dans toutes expéditions et peu de civilités personnelles; seulement jouissent-ils de l'exemption de tout droit d'entrée et sortie pour tous les meubles qui leur appartiennent. C'est ce dont j'ai cru devoir informer, afin que si la loi du talion se doit mettre en usage, celui de ce pays soit connu, quoiqu'il soit de la générosité ordinaire de notre nation de vaincre les autres en civilités. Il semble que le Protecteur, envoyant ledit colonel, nonobstant ce que j'en avais témoigné, sans même me faire rendre réponse, Sa Majesté pourrait se régler sur cet exemple, crainte qu'un autre traitement passe pour un désaveu de mes insistances et agrément de l'ambassade, à laquelle sans doute les propositions d'amitié étroite se remettent.

(Et plus bas :)

S. M. ne sera pas en peine de le garantir (le colonel Lockhart) contre les ennemis de ce gouvernement, sa famille, qu'il a composée de soldats de l'armée, étant capable de le mettre à couvert de leurs entreprises, et sa personne en réputation de valeur; il est Écossais et l'on prétend qu'il a été

choisi de cette nation pour faire voir la confiance que M. le Protecteur y prend ; il l'avait d'ailleurs assez témoigné, le recevant dans sa famille.

7° *Le même au même.*

Londres, 8 mai 1656.

J'ai reçu les deux lettres qu'il vous a plu de m'écrire le 29e du passé ; ma dépêche de la semaine passée servira de réponse au principal point dont elles parlent, et le départ du colonel Lockhart accusera mon peu d'adresse ; ce n'est pas que je n'aie dit tout ce qui me semblait capable d'arrêter son voyage, et sans doute le Protecteur aurait usé de complaisance en cette rencontre si quelque considération bien puissante ne s'y opposait. Quoiqu'il allègue le motif de religion, que, comme j'apprends, le colonel Lockhart ait ordre d'être fort assidu à Charenton, et qu'en effet, il soit de la même sorte que nos prétendus réformés, je ne laisse pas d'attribuer sa légation à la vanité qu'a M. le Protecteur de tenir un ministre en France, et en présence de la famille royale d'Angleterre, afin de lui causer quelque dégoût qui l'éloigne de la cour, et d'ôter à ceux de son parti toute espérance d'en pouvoir jamais être assistée ; que si le titre d'ambassadeur peut contribuer à l'un et à l'autre, il ne faut pas douter que ledit colonel n'en soit revêtu, pour peu qu'il trouve d'agrément, ni aussi que, pour l'introduire et le rendre à l'avenir considérable, l'on ne fasse passer par lui toutes les ouvertures et propositions qui seront jugées devoir être agréables ; c'est ce qu'un de ses amis m'a déclaré, et dont j'ai été confirmé par ce qui se passa dans l'audience que je demandai, il y a trois jours, au Protecteur pour lui faire des plaintes de ce que

les armateurs anglais continuaient leurs déprédations sur les sujets de Sa Majesté, et aussi pour parler du duc d'York. Après avoir traité le premier point, et reçu les réponses qui s'en pouvaient attendre, je passai au dernier et demandai la résolution qui m'avait été promise dans ma première audience. Le secrétaire d'État, pour prévenir, ce semble, la réponse que le Protecteur m'allait rendre, l'avertit tout bas que c'était un des chefs de l'instruction dudit colonel Lockhart; il ne laissa pas néanmoins, se voyant pressé, de me dire que Sa Majesté en pouvait user comme bon lui semblerait. Je pris ce discours pour un exprès acquiescement au séjour du duc d'York en France, et témoignai que le roi recevrait en fort bonne part cette complaisance.

(Et plus bas :)

Les civilités personnelles succédèrent aux nouvelles, et entre autres caresses, le Protecteur me convia d'aller désormais à Hamptoncourt pour avoir ma part de ses divertissements ; je n'en suis pas tellement touché que, pour l'entretenir dans cette belle humeur, je voulusse conseiller de traiter de même son ministre qui est en France, si son séjour n'y est pas souhaité.

8° *Le même au même.*

Londres, 15 mai 1656.

Je n'ai plus rien à dire du colonel Lockhart, si ce n'est que le roi ne sera point responsable des mauvaises rencontres qui lui pourraient arriver, après les déclarations que j'ai faites sur son voyage, tant aux ministres d'État qu'à lui-même. Sa générosité ou la confiance qu'il prend en ses domestiques, et la joie de se voir dans un emploi qui le relève plus que

n'a fait l'alliance du Protecteur, ont prévalu sur la crainte que lui devrait donner le désespoir de tant d'Anglais, Écossais et Irlandais ruinés par le régime d'Angleterre. Je les ai représentés en état de tout entreprendre, quoique le succès des meurtres faits en Espagne et en Hollande dût étouffer la pensée d'une semblable action, quand même elle ne serait pas capable d'exciter une réconciliation entre le roi d'Espagne et le Protecteur.

9° *Le même au même.*

Londres, 29 mai 1656.

Je vois, par la lettre qu'il vous a plu de m'écrire le 20e du présent, que le colonel Lockhart a écrit et parlé uniformément de sa réception, mais bien différemment de son séjour, puis qu'il fait passer en France quelques personnes dont il ne s'était pas voulu charger devant que d'être assuré d'une longue résidence, et en remet d'autres à la fin de la campagne, où il prétend suivre la cour. Si les autres ministres étrangers demeurent à Paris, cette distinction persuadera le Protecteur que nous avons plus de déférence pour ses désirs qu'il n'en a témoigné pour ceux de Sa Majesté par l'envoi de son ministre. On peut souffrir qu'il se flatte d'une telle créance pourvu qu'elle produise quelque avantage.

XXIII

(Page 367.)

Traité fait avec le Protecteur et la République d'Angleterre pour la campagne de 1657, signé à Paris le 23 mars 1657, ratifié par Louis XIV le 30 avril, et par Cromwell le 4 mai suivant.

Considérant qu'il est prouvé par des faits certains que les Espagnols ont pour but d'entretenir, dans le monde chrétien, des discordes perpétuelles; considérant que, de tout temps, mais surtout durant l'année qui vient de s'écouler, ils ont rejeté des offres de paix qui leur ont été faites aux conditions les plus honorables et même les plus conformes à leurs intérêts, par l'initiative de Louis XIV, roi Très-Chrétien de France et de Navarre, mû d'un singulier amour pour la tranquillité publique, et transmises par le sieur de Lyonne, membre de son Conseil secret, au roi Catholique et à sa cour; considérant que, après cet indigne refus, il ne reste aucun espoir d'arriver jamais à la paix par une négociation amicale, sans avoir d'abord forcé les Espagnols, par quelque fait d'armes éclatant, à changer de sentiments et à entrer dans des desseins plus modérés et mieux accommodés à la tranquillité publique; Sa Majesté Très-Chrétienne ne voulant rien omettre de ce qui est en son pouvoir pour donner à un projet aussi pieux l'issue désirée, et le sieur William Lockhart, chevalier et conseiller pour l'Écosse du sérénissime et très-puissant lord Protecteur de la République d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, commissaire légat, procurateur et député dudit lord Protecteur, ayant

appris à S. M. Très-Chrétienne que S. A. le lord Protecteur est aussi dans l'intention de forcer l'ennemi commun des deux puissances à souffrir que le monde chrétien puisse enfin jouir de la paix ardemment souhaitée, et qu'à cette fin ledit lord Protecteur a donné audit sieur William Lockhart toute sorte de pleins pouvoirs pour délibérer, négocier et traiter avec les délégués que S. M. Très-Chrétienne aurait choisis pour s'entendre sur les moyens de combiner, dans la prochaine campagne, les armées de France et d'Angleterre de telle sorte que l'union de leurs forces et l'accord de leurs desseins puissent, par la crainte d'un plus grand échec, faire naître dans l'esprit des Espagnols le désir de la paix auquel on n'a pu encore les amener par aucun moyen, et aussi pour renouer les deux États par une amitié plus étroite, selon l'intérêt des deux gouvernements, des peuples et des sujets, et selon les conditions utiles à l'établissement de la paix publique ; Sa Majesté Très-Chrétienne a choisi à cette fin et a commis M. le comte de Brienne, commandeur de ses ordres, membre de tous ses Conseils, premier secrétaire des commandements et du Conseil privé, ainsi que M. de Lyonne, marquis de Fresne, seigneur de Berny, préfet et maître des cérémonies et desdits ordres, et membre du Conseil privé ; et S. M. leur a pareillement donné ses pleins pouvoirs pour négocier et traiter sur les matières susdites. Lesdits plénipotentiaires, après s'être réunis plusieurs fois, ont enfin fixé, par l'effet de leurs pouvoirs, les articles suivants, dont les présentes, jusqu'à la fin, sont la copie :

I

D'abord, au printemps de cette année 1657, au mois d'avril, s'il se peut, les places fortes de Gravelines, Mardyke et Dunkerque seront successivement assiégées, par terre et

par mer, à frais communs, et par les forces réunies, de la manière suivante :

II

L'Angleterre fournira à ses frais, pour chacun des siéges successifs ci-dessus énumérés, de Gravelines, de Mardyke et de Dunkerque, une flotte de grands navires, suffisants en nombre et en forces pour fermer les ports des susdites places fortes, tant que les siéges dureront ; plus le nombre d'embarcations et de petits vaisseaux qui semblera nécessaire, tant pour porter toute sorte de secours à la susdite flotte, que pour intercepter les secours que tâcheraient d'introduire, dans les villes assiégées, soit l'ennemi lui-même, soit tout autre se prétendant compromis par ces siéges ; la France fournira un effectif de vingt mille hommes, tant de pied que de cheval.

III

De plus, l'Angleterre fournira, pour lesdits siéges, un effectif de six mille hommes de pied, en six légions ou régiments, dont chacun aura dix cohortes ; chaque cohorte aura, outre un centurion ou capitaine, un sous-centurion et un porte-drapeau, cent soldats, dont cinquante armés de mousquets et cinquante armés de lances, tous Anglais, sans admission d'Écossais ou Irlandais. Sur ces six mille hommes, trois mille seront enrôlés par commission de Sa Majesté Très-Chrétienne, et seront transportés en France aux frais dudit roi, à savoir : au prix de 37 livres tournois et 10 sols (monnaie française), pour l'enrôlement et le transport de chaque soldat (mousquets, lances et bandoliers non compris, et S. M. s'engageant à fournir ces objets auxdits soldats). Les autres trois mille hommes seront enrôlés, équipés et transportés en France aux frais de l'Angleterre ; de son côté, S. M. promet d'avoir soin

que leur paye leur soit comptée et que les aliments leur soient fournis, lorsqu'ils auront débarqué sur les côtes de Calais ou de Flandre, et tant que dureront les susdits siéges; et pendant ce temps, après avoir prêté serment selon l'usage, ils combattront à la charge et sous la discipline militaire de S. M., obéissant aux ordres de ses généraux; et ils seront licenciés d'après le mode dont lesdits plénipotentiaires seront convenus par une stipulation spéciale; en outre, S. M. s'engage à leur compter d'avance, lors de leur débarquement, la moitié d'une année de solde, qui sera, par la suite, déduite de la totalité.

IV

Lorsque les généraux et les officiers de guerre, désignés pour ce soin par le lord Protecteur, auront reçu l'argent que S. M. s'engage à payer pour l'enrôlement et le transport des 3000 soldats ci-dessus mentionnés, au taux de 37 livres 10 sols par homme, S. A. se chargera de prendre l'engagement de faire transporter, soit en France, soit en Flandre, tant les 3000 soldats ci-dessus mentionnés que les 3000 autres, que S. A. doit lever, équiper et transporter à ses frais : ce qui sera fait en la saison dite, et même, s'il est possible, à jour fixe, selon les stipulations plus spéciales qui seront faites. En outre, ledit lord Protecteur s'engagera à envoyer sa flotte, ses embarcations et ses petits navires en vue des susdites places fortes et pour en fermer l'entrée par mer, au jour qui sera fixé, selon les plans d'attaque convenus de part et d'autre.

V

Dans le cas où les préparatifs faits par S. M. Très-Chrétienne pour l'entretien des armées seraient insuffisants, et où, pour obtenir et affermir le succès de l'entreprise, S. M. aurait besoin de quelque secours qu'elle pourrait tirer d'Angleterre

plus facilement, ou à meilleur compte, soit par exemple une partie des fourrages pour la cavalerie, de l'avoine, du blé ou des armes, des boulets, de la poudre, des fusées incendiaires, des grenades et autres munitions nécessaires ou utiles au succès des siéges, ledit lord Protecteur s'engage à prendre soin de les faire fournir à l'armée française en quantité suffisante, et au prix juste, sans augmentation extraordinaire.

VI

Au cas où lesdits siéges réussiraient, ce qu'on est en droit d'espérer, Dunkerque et Mardyke appartiendront à l'Angleterre, Gravelines à la France; et dans le cas où Dunkerque serait contraint à se rendre, S. M. s'engage dès à présent à y faire entrer les troupes anglaises, non les siennes, et à remettre la ville aux mains de S. A. ou de ceux que S. A. aurait chargés de la recevoir.

VII

Comme il semble très-difficile de commencer par le siége de Dunkerque, de telle façon que l'honneur des armées unies ne fût pas compromis (difficile entreprise qu'il serait cependant fort désirable d'accomplir, vu que les communications seraient par ce moyen coupées entre Gravelines et les autres places, de sorte qu'un siége unique semblerait réduire les deux villes), si pourtant la prudence et les raisons de l'art militaire mettent en évidence qu'il n'y a pas sûreté à pénétrer aussi avant, du premier coup, dans le pays ennemi, en laissant derrière soi et en négligeant une place forte aussi importante que Gravelines, sans parler des autres positions que les ennemis occupent sur divers points dans ces contrées, et d'où ils pourraient facilement couper les communications qu'il faut maintenir à tout prix entre la France et les armées

assiégeantes; S. M. Très-Chrétienne, désireuse de montrer audit lord Protecteur sa sincérité et sa confiance, par toutes les preuves qui sont en son pouvoir, s'engage dès à présent, dans le cas où les motifs ci-dessus énumérés ou d'autres causes l'obligeraient à assiéger d'abord Gravelines, et si la ville tombe entre ses mains, à livrer audit Protecteur ladite ville, avec ses citadelles et les châteaux forts environnants que les ennemis occupent aujourd'hui, en attendant que la prise de Dunkerque permette de remplir les engagements contenus dans l'article qui précède immédiatement celui-ci, et qui réserve Dunkerque et Mardyke à l'Angleterre, Gravelines à la France; et cet échange de Dunkerque pour Gravelines se fera de bonne foi et de bonne amitié, quand les deux villes auront été prises, toutes sécurités ayant alors été données, selon les usages reçus. Si donc la ville de Gravelines est d'abord assiégée et prise, S. M. y fera entrer les troupes anglaises, non les siennes, et les y laissera jusqu'à ce que la prise de Dunkerque permette d'effectuer l'échange susdit.

VIII

Ledit lord Protecteur, pour composer la garnison de la ville qui lui sera remise suivant la convention ci-dessus conclue, pourra se servir, s'il lui semble bon, des officiers et des soldats qu'il voudra choisir, à cette fin, parmi les trois mille Anglais qu'il doit lever et équiper à ses frais.

IX

Sa Majesté Très-Chrétienne emploiera selon son bon plaisir et aussi longtemps qu'Elle le jugera bon, les 6000 hommes susdits, exception faite de ceux que S. A. le lord Protecteur aura choisis pour garnir la ville prise, selon ce qui a été réglé par l'article précédent; S. M. s'engage seulement, à quelque moment qu'il lui plaise de ne plus employer ces

troupes, à leur faire compter la moitié d'une année de solde, comme indemnité de congé, et pour qu'ils puissent payer leur passage et les frais de leur retour dans leur patrie.

X

S. M. après l'accomplissement desdites expéditions, pourra faire entrer les soldats anglais ci-dessus énumérés dans celle de ses armées qu'il lui plaira de désigner, et user de leurs services, dans quelque troupe qu'Elle les ait incorporés; pourvu qu'il lui soit agréable, cependant, de ne jamais les diviser, mais plutôt de les maintenir toujours unis, par preuve de bienveillance.

XI

Comme S. M., malgré le pieux motif qui la décide, et qui est la tranquillité du monde chrétien, n'aurait jamais voulu consentir aux propositions même les plus avantageuses pour contribuer par ses armées à établir, dans une ville de Flandre, des troupes anglaises si elle n'était assurée, par les garanties les plus complètes, les plus certaines et les plus saintes, que la religion catholique sera à l'abri de toute attaque, de tout détriment, de toute molestation, et sera conservée dans son intégrité, ledit lord Protecteur promettra, par un serment solennel, et en outre par une convention particulière avec S. M., que Dunkerque, Mardyke ou Gravelines une fois remises entre ses mains, il y laissera toutes choses en l'état où il les aura trouvées, en ce qui concerne la religion catholique; les ecclésiastiques, tant réguliers que autres, qui n'auraient rien tramé contre le gouvernement établi dans ces villes, y jouiront en sécurité de leurs revenus et de la possession de leurs églises, dont aucune ne pourra être détournée à l'usage de la religion protestante; enfin rien ne pourra être changé, sous aucun prétexte, en ce qui concerne la religion catholique.

XII

Ledit lord Protecteur s'engage dès à présent à ne prétendre rien autre à l'avenir en Flandre que la possession desdites places fortes, Dunkerque et Mardyke, et de la seule ville de Gravelines, en attendant que les deux autres puissent être remises entre les mains de S. A.; S. A. se réserve seulement le droit de contraindre à lui payer une contribution les pays ennemis qui entourent lesdites places fortes. Mais ce droit accordé à S. A. de lever des contributions n'empêchera pas S. M. Très-Chrétienne d'entrer et de s'établir dans les susdits pays, si ses intérêts l'exigent, et même dans les villes de Bergues et de Furne, ou dans les autres places que les ennemis occupent sur le littoral ou dans le voisinage de la mer. Dans le cas où ces places tomberaient au pouvoir des Français, elles seront aussitôt libérées des susdites contributions.

XIII

Il est en outre convenu que le présent traité, toutes les conventions et tous les détails qui y sont contenus, seront ratifiés et confirmés, dans le mois qui vient, ou plus tôt s'il est possible, par lettres patentes, de part et d'autre, scellées du grand sceau, et rédigées selon la forme due et authentique; et il sera fait échange de ces pièces dans le délai ci-dessus convenu.

ARTICLE SECRET.

Afin qu'une voie plus facile soit ouverte pour arriver à établir dans le monde chrétien une paix solide et durable; pour prévenir toute jalousie qui pourrait s'élever de l'une ou de l'autre part, et les discordes même que les ennemis s'efforceront sans doute de semer entre l'Angleterre et la France,

en proposant à l'une ou à l'autre séparément un traité particulier, dans la seule intention de briser l'union qui existe dès à présent entre ces deux puissances, et de mettre à profit le dommage qui leur en surviendrait, comme ils ont déjà réussi à le faire en usant des mêmes manœuvres envers la France et la Hollande; il a été convenu ce qui suit entre les susdits plénipotentiaires, par cet article secret, qui aura la même force et les mêmes effets que le traité aujourd'hui conclu pour ce qui concerne la guerre projetée, lequel article sera aussi mutuellement ratifié et échangé; ni l'Angleterre ni la France ne pourront conclure, sinon d'un commun accord, aucune paix ni trêve ni autre pacte, avec la cour d'Espagne, dans tout l'espace de cette année, l'an de grâce mil six cent cinquante-sept, à dater de ce jour, le 23 mars; en outre, dans tout l'espace de cette année, aucune proposition de paix ni de trêve avec les Espagnols ne pourra être entendue par l'une des deux puissances sans qu'elle y fasse participer l'autre tout de suite et de bonne foi; et si, dans le cours de ladite année, la France, sur les instances du souverain Pontife et de la république vénitienne, consent à entrer en pourparlers pour le rétablissement de la paix publique, sur les confins des Pyrénées, en Flandre, ou en tout autre lieu, elle exigera, comme condition, que le Roi Catholique donne ses sauf-conduits dans la forme voulue, et avec les marques d'honneur en usage, aux plénipotentiaires anglais, pour qu'ils puissent assister à ces conférences, et y être reconnus et accueillis par les autres envoyés avec les honneurs qui leur sont dus.

Fait à Paris, le 23 mars de l'an de grâce 1657.

XXIV

(Page 369.)

1° *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 4 août 1656.

Il est aussi certain que les levées d'Anglais coûtent beaucoup plus qu'aucunes autres, parce que ce peuple étant assez accommodé, il ne s'engage pas si facilement dans la guerre; d'ailleurs notre service passe pour être un peu rude, et le présent régime paye bien plus régulièrement et donne bien moins de fatigues à ses troupes.

(Et plus bas :)

1° Quatre mille hommes seront levés pour le service de France et débarqués en lieu sûr et commode, dont il sera convenu, au 1er de septembre prochain, si la conduite d'officiers nommés et ayant commission de Son Altesse est jugée raisonnable.

2° Lesdits quatre mille hommes se joindront à l'armée du roi pour l'exécution de tel dessein qui sera accordé de part et d'autre, et obéiront aux ordres du général de ladite armée, suivant la discipline de la guerre.

3° Lesdits hommes ne seront point séparés ou dispersés, et ne feront qu'un corps ou brigade, si ce n'est du consentement du commandant en chef de ladite brigade, qui sera commis par Son Altesse.

4° Le roi des Français payera ici en Angleterre trois liv. st. et douze schellings[1] par tête à chaque soldat pour la levée et

[1] En marge : « Monnoie de France, 47 liv. 10 sous. »

transport, et treize schellings quatre pence par tête, pour l'achat d'armes, tambours et drapeaux, et aux officiers un entretien ou paye raisonnable; et sera ledit argent mis ès mains de l'officier que S. A. nommera pour commencer la levée et faire les provisions nécessaires pour le transport.

5° S'il arrive que Son Altesse ait besoin, pour son propre service, desdits quatre mille hommes, ou de partie d'iceux, il en pourra disposer en payant le prix de la levée à proportion du nombre qu'il prendra, sur le produit susdit de trois livres douze schellings par tête.

6° Lesdits hommes, tout le temps qu'ils serviront en France, seront payés et entretenus sur le plus haut pied d'aucune des autres troupes qui sont au service de France, et auront mêmes priviléges et avantages que ceux de quelque autre nation que ce puisse être.

7° Il sera fait une paye d'un mois au débarqué, tant aux officiers qu'aux soldats.

8° Le roi des Français venant à congédier lesdits quatre mille hommes, ou partie d'iceux, il leur sera donné par avance, lors dudit congé, un mois de paye pour leur transport.

MODIFICATION.

Au lieu de trois livres sterling douze schellings par tête, mentionnés en l'article 4, pour la levée et transport de chaque soldat, on se contentera de trois livres sterling par tête,

Et il sera au choix des Français d'acheter eux-mêmes ici des armes, si bon leur semble.

L'entretien ou paye raisonnable des officiers dont il est parlé dans le même article, sera un mois de paye par avance, sur le pied qu'on les paye en Angleterre, et d'un jour pour le commandant en chef.

Au lieu d'un mois de paye demandé par l'article 7, on se contentera d'un demi à leur débarqué.

2° *Le même au même.*

Londres, 22 septembre 1656.

Après avoir attendu seize jours l'audience que j'avais demandée à M. le Protecteur, il me l'a donnée ce soir. Ma réception à Whitehall ne doit point changer l'opinion où j'étais que cette remise extraordinaire procédait de quelque mécontentement. L'on m'a, contre l'ordinaire, tenu dans une salle longtemps devant que de m'admettre à l'audience; aucun ministre du Conseil ne m'a reçu ni accompagné à la sortie, quoiqu'il en ait été usé autrement depuis mon séjour en Angleterre; cette différence ne m'a pas tant surpris que de voir M. le Protecteur prendre le maître des cérémonies pour interprète, qu'on soupçonne être des pensionnaires d'Espagne, et en cette qualité, éloigné de toute confiance; je n'ai pas laissé de faire les civilités qui m'ont été ordonnées, le remerciant de sa bonne volonté, et l'assurant qu'encore que Sa Majesté ne s'en prévale pas pour la présente campagne, elle ne se croyait pas moins obligée de lui donner, en toutes rencontres, des marques de sa reconnaissance et de son affection. Je lui ai ensuite demandé la continuation de cette bonne disposition qu'il a fait paraître depuis notre disgrâce, et l'ai prié de souffrir la levée d'infanterie dont Sa Majesté aura besoin pour la campagne prochaine, lui répétant que la puissance de nos seules troupes était capable de faire perdre à l'Espagne la pensée d'appuyer les entreprises que le roi d'Écosse pourrait former sur l'Angleterre.... Ces considérations m'ont donné un prétexte de convier à prendre des mesures pour la campagne prochaine, et de songer aux entreprises qui se pourraient former à l'avantage de la France et de l'Angleterre, lui témoignant que j'avais ordre d'en conférer avec lui, et que la dis-

position qu'il trouverait en Sa Majesté confirmerait la vérité de ce qui a été dit au sieur Lockhart sur le voyage de M. Lyonne. Mondit sieur le Protecteur a répondu à tous ces points, sur lesquels je me suis assez étendu à différentes reprises, avec des expressions générales pleines de satisfaction de ce que notre armée se trouvait en état de résister aux ennemis sans le secours que nous lui avions demandé. Il a aussi professé d'être toujours dans les mêmes sentiments, et prêt à favoriser nos desseins, remettant à un autre temps la conférence que je lui avais proposée sans la presser, et a paru informé de la mauvaise foi de l'Empereur; mais il a passé fort légèrement sur la négociation de M. Lyonne, affectant néanmoins de croire ce qui a été dit à son résident. Nous avons après parlé des desseins du roi d'Angleterre, de l'ordre qu'a reçu le duc d'York de passer en Flandre, et des diligences que faisait le marquis d'Ormond pour assembler un corps considérable d'Anglais, Écossais et Irois; j'ai pris sur ce sujet occasion de parler du service que quelques sujets des Provinces-Unies rendaient avec leurs vaisseaux à l'Espagne, sans l'avoir pu engager d'approfondir cette matière, ni les affaires de Pologne, quoique j'en aie fait ouverture en lui disant pour nouvelles que les dernières lettres de M. d'Avaugour donnaient espérance d'un accommodement; et ne voyant pas jour de m'éclaircir sur aucun autre point, j'ai fini mon audience par le député de Bourdeaux, en donnant parole qu'encore que sa conduite méritât un châtiment exemplaire, néanmoins le roi lui pardonnait en sa considération. Devant que de me remercier, il a demandé au secrétaire d'État si ce n'était point le protestant; j'ai relevé cette parole pour lui dire que sa religion était encore une des raisons qui devaient apporter de la difficulté à cette grâce; non que Sa Majesté considérât moins ses sujets qui la professent que les autres, ou fût moins assuré de leur obéissance, mais parce qu'il ne pouvait souffrir

que les États étrangers affectassent de les protéger. Ce discours n'a pas empêché que M. le Protecteur, après quelques civilités sur la complaisance dont le roi usait, n'ait loué nos religionnaires de la fidélité qu'ils ont témoignée en ces derniers temps. Je suis néanmoins sorti persuadé, tant par ses paroles que par sa contenance, que les affaires du dedans de l'Angleterre occupent plus son esprit que celles du dehors, et sa conduite depuis peu de jours confirme qu'il a grande alarme ou grand dessein. Il manda samedi les officiers de l'armée, et leur dit que le roi d'Écosse faisait de grands préparatifs contre l'Angleterre, que celui d'Espagne lui donnait un corps de dix mille hommes, et qu'encore que ces forces ne fussent pas à craindre, ils se devaient tenir sur leurs gardes et aviser ensemble aux moyens de se garantir, tant contre les ennemis étrangers que domestiques. Deux jours après, le chevalier Vane, le major général Ludlow et quelques autres de même faction, qui ont refusé de se soumettre au gouvernement, furent envoyés prisonniers en différents endroits; le premier a été puissant dans le Long Parlement, et les autres avaient toujours servi dans l'armée; en même temps plusieurs royalistes ont été arrêtés, et tous les autres du même parti ont eu ordre de s'éloigner de dix lieues de Londres. Il a aussi été expédié beaucoup de commissions pour de nouvelles levées d'hommes, outre les recrues des vieilles troupes, qui font une garde aussi exacte dans la ville que si l'ennemi était aux portes; et le gouverneur d'une des places de la côte a été arrêté pour n'avoir pas révélé qu'il lui avait été fait des offres de la part du roi d'Angleterre. Ces précautions ont pour prétexte une conspiration des royalistes et la mauvaise volonté des républicains. Mais beaucoup croient, et avec fondement, que l'on se sert du nom des premiers pour donner quelques alarmes à l'armée, et empêcher qu'elle ne s'intéresse au mauvais traitement que reçoivent les autres qui pro-

fessent une chaleur extraordinaire pour la conservation des priviléges du peuple, et qui ont même contribué, entre autres ledit chevalier Vane, à l'élévation du Protecteur qu'il appelait son frère ; la différence des intérêts a rompu cette alliance.

3° *Le cardinal Mazarin à M. de Bordeaux.*

Paris, le 6 décembre 1656.

M. le colonel Lockhart est parti d'ici pour s'en retourner en Angleterre sans qu'il y ait rien de conclu ; il sait seulement ce qu'il y a à faire pour une liaison étroite ; et comme il en rendra compte de delà, s'il se résout quelque chose, vous en serez averti aussitôt. Je lui ai envoyé quatre des plus beaux chevaux de mon écurie, deux coursiers de Naples et deux barbes, pour M. le Protecteur ; néanmoins il n'en faut pas faire d'éclat, et je l'ai prié mêmement de les présenter comme une bagatelle que j'avais en quelque façon destinée pour ledit sieur colonel.

Je commencerai au premier jour à vous faire remettre de l'argent pour travailler aux levées, je vous prie d'y bien appliquer. Vous pourrez aussi conférer avec ledit sieur colonel Lockhart des moyens d'y mieux réussir ; il y contribuera en tout ce qui lui sera possible.

4° *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 28 décembre 1656.

Il passe pour constant dans le public, et quelques particuliers m'assurent que le secrétaire de don Alonzo de Cardeñas a été depuis peu à Londres, a même logé pendant trois jours à Whitehall et a conféré avec quelqu'un du Conseil ; qu'il

s'en est retourné le 21e de ce mois, et que son voyage ne sera pas sans quelque succès; cette négociation est désavouée par toutes les personnes de la cour; néanmoins la plupart des royalistes ne laissent pas d'en avoir l'alarme, et de croire que le succès ruinera entièrement leur parti.

5° *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 25 janvier 1657.

Je ferai toute diligence pour découvrir la vérité de ce que Votre Éminence m'écrit du voyage qu'a fait le secrétaire de Cardeñas. Ceux qui m'en avaient donné l'avis veulent qu'un moine irlandais, son confesseur, qui était revenu ici de Flandre peu auparavant, eût ouvert cette négociation, dont j'ai douté longtemps, et que j'ai différé d'écrire, jusqu'à ce que l'on m'ait assuré d'avoir vu ledit secrétaire. Si White a fait quelque intrigue, ce doit être avec la participation du Protecteur, puisqu'on ne l'a relâché de la prison où il était détenu, pour avoir reçu des lettres de Cardeñas, que peu de jours devant le prétendu voyage dudit secrétaire, et qu'il ne demeure en Angleterre que par la permission qui lui en est renouvelée de temps en temps. Il a discontinué de me voir durant sa prison, et depuis je ne l'ai pu attirer chez moi, quoique je l'en aie convié, pour l'entendre sur cette négociation. Je sais aussi que le ministre Stoupe s'est mêlé de faire les ouvertures d'accommodement, sous le nom de M. le prince de Condé, et que M. le Protecteur lui permet d'entretenir commerce avec ses gens. Cette conduite et les avis différents qui m'ont été donnés m'avaient fait croire le voyage et les conférences dudit secrétaire; mais il m'a aussi paru que l'un et l'autre pouvaient avoir été recherchés pour faire perdre aux royalistes d'Angleterre la confiance qu'ils ont à l'Espa-

gne, ou même pour donner de la jalousie à la France, et disposer Sa Majesté à mieux recevoir les propositions que porte le colonel Lockhart.

6° *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 7 janvier 1658.

.... J'ose, monseigneur, me promettre de la justice de Votre Éminence qu'Elle n'aura pas eu désagréable de voir qu'en servant le roi, et exécutant ses ordres, ma conduite auprès de M. le Protecteur ait été telle qu'il lui en soit resté une entière satisfaction, et si bonne opinion de moi qu'il me trouve capable de remplir l'une des principales places auxquelles les personnes de ma profession doivent aspirer, et que même il m'en veuille faciliter l'entrée. Je crois aussi qu'après un jugement si avantageux, et une recommandation si puissante, je ne puis être blâmé d'avoir des prétentions relevées. Ce n'est pas que je ne reconnaisse que M. le Protecteur, parlant pour la charge de premier président, ne se soit plus considéré que mon ambition, puisque j'avoue qu'elle ne s'étendrait pas au delà d'une charge de président au mortier, l'ayant toujours bornée aux choses qui me paraissaient sans difficulté, et que je pouvais attendre de la bonté de Votre Éminence. Mes sentiments ne sont point si fort changés que, si elle ne peut user de toute la complaisance qu'en désire M. le Protecteur, je ne lui fasse connaître qu'en me faisant proférer à l'une des charges de président au mortier, elle a donné à sa prière tout ce que la conjoncture des affaires de France permettait, et que je ne reçoive cette préférence comme un des plus grands bienfaits que je puisse souhaiter. Je ne laisserai pas aussi, pour lever tous obsta-

cles, de me porter à tous les accommodements que ma fortune présente permettra, s'il plaît à Votre Éminence de me faire savoir, ou à quelqu'un des miens, sa volonté; et je la prie très-humblement d'être persuadée que, quand le secours d'autrui, mes services, et d'autres motifs auraient part à l'établissement que je demande, je ne m'en tiendrais pas moins redevable à ses bontés, ni moins obligé d'être, avec autant de zèle et de respect que je l'ai été par le passé, etc....

XXV

(Page 371.)

1° *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 23 août 1657.

.... Il ne faut pas que M. le Protecteur ait su le dépérissement des Anglais, puisqu'il ne m'en a rien témoigné. J'ai pourtant appris que, pour faire voir leur déplorable condition, quelques-uns d'entre eux avaient envoyé de notre pain de munition un peu différent de celui que l'on consomme ici d'ordinaire. S'ils sont employés, tous ces dégoûts passeront, et l'on ne laissera pas d'en tirer bon service. C'est ce que souhaitent les bien affectionnés d'ici à la France.

2° *Le même au même.*

Londres, 27 septembre 1657.

Je n'accusai point, par l'ordinaire précédent, la réception de la lettre qu'il vous a plu de m'écrire lors. L'arrivée de M. Talon à Londres le même jour m'en ôta le temps. Il est venu demander, de la part de M. de Turenne, quatre mille hommes et des munitions de guerre pour entreprendre l'attaque de Mardyke. Le général Reynolds, qui avait passé la mer avec lui, ayant pris le devant et vu M. le Protecteur à Hamptoncourt, il s'en retourna aussitôt ici, et, sur le soir, je lui allai présenter le sieur Talon, qui remit entre ses mains son instruction et le mémoire des choses nécessaires, sans en retirer aucune réponse. Elle fut renvoyée au lende-

main matin, et étant retournés à Whitehall pour la recevoir, nous n'y fîmes qu'examiner la carte de la côte et les avantages que ce régime recevrait de la conquête de Mardyke, M. le Protecteur ayant encore demandé du temps pour se résoudre jusqu'à hier. Cependant, le sieur Reynolds avait témoigné que la proposition était fort agréable, et que même l'on surseoirait le détachement qui se devait faire, pour le service de Suède, de deux régiments de vieilles troupes. M. le Protecteur nous avait aussi paru, comme ses entours, être assez porté à se prévaloir de l'occasion. Néanmoins, je le trouvai hier tout changé dans l'air de son visage et dans ses discours. Il me fit une récapitulation de tout ce qu'il m'avait dit, depuis que l'armée du roi s'était écartée de la côte de mer, touchant l'inexécution du dernier traité, laissant assez ouvertement entendre qu'encore que, de sa part, il y eût satisfait, nous n'en avions pas usé de même; que nous avions plutôt songé à prendre Cambrai; que l'entreprise ayant manqué, nous avions porté nos armes devant Montmédy et attaqué Saint-Venant; tous ces siéges ayant mis notre armée hors d'état de former aucun dessein considérable, sur la fin de la saison, je lui apportais de nouvelles propositions qui ne lui étaient d'aucun avantage, Mardyke ne se pouvant conserver sans grands frais; que ses autres desseins ne lui permettaient pas d'employer ses troupes à cette entreprise, et que, Dunkerque ne pouvant pas être attaqué, Mardyke n'était pas capable de le dédommager des frais qu'il avait faits toute cette campagne, tenant une flotte toujours en état d'agir; que d'ailleurs le traité obligeait le roi à fournir les choses que l'on lui demandait, et qu'enfin son Conseil ne jugeait pas à propos qu'il se départît du traité. Ce discours, en termes assez plaintifs, m'obligea de repasser par toutes les considérations qui avaient empêché l'armée de Sa Majesté d'entreprendre vers la mer au commencement de la campagne, de

me servir de l'exemple de ce qui s'était passé devant Cambrai pour lui faire connaître le peu de succès que l'on devait espérer devant Dunkerque, et de lui dire, sur le siége de Montmédy, qu'il n'avait été entrepris que pour y attirer les ennemis, et laisser à M. de Turenne plus de liberté d'approcher de la mer; qu'après sa prise, nous avions attaqué Saint-Venant, pour avoir un passage sur la Lys, sans lequel notre armée ne pouvait venir, et que, depuis, les ennemis ayant empêché de passer la Colme, il avait, avec beaucoup d'adresse et de tactique, gagné la tête des rivières et pris le poste de Bourbourg, pour ensuite attaquer quelque place maritime où il croirait réussir. Mais toutes les forces de Flandre étant derrière le canal de Bergues, et Dunkerque ayant un corps d'armée assez considérable, il n'était pas possible de s'attacher à celle-ci, non plus qu'à Gravelines, à cause du grand corps de troupes qu'ils y ont jeté, et que Mardyke étant un poste dont la prise est nécessaire devant que de songer à cette première place, il avait cru suivre les intentions du roi, et faire à Son Altesse un service agréable, s'il le lui mettait entre les mains; que je reconnaissais bien que, suivant les termes du traité, nous n'avions pas droit de lui demander nouveau secours d'hommes ni de munitions, qu'en payant; mais que, la saison étant bien avancée, et le roi se trouvant à Metz, d'où l'on ne peut avoir des ordres ni les provisions nécessaires si promptement que d'Angleterre, d'ailleurs, notre infanterie étant fort diminuée par les marches qu'elle a faites, et ce corps, que nous avions toujours conservé, sans l'exposer à aucun danger ou fatigue, afin de s'en prévaloir du côté de la mer, étant affaibli d'un tiers, et l'entreprise qui se propose n'étant que de trois ou quatre jours, il semblait que M. le Protecteur ne devait pas plaindre les choses qui lui étaient demandées, et ne pouvait recevoir aucun préjudice d'envoyer des hommes pour si peu de temps;

que, s'il y trouvait plus d'inconvénient que de profit et ne jugeait pas que l'acquisition de Mardyke lui pût être assez avantageuse, sans la prise de Dunkerque, pour hasarder ses hommes, M. de Turenne ne laisserait pas de faire ce que les lois de la guerre lui permettraient pour l'exécution du traité avec les forces qu'il commandait, et que ce n'était pas l'intention de la cour d'y rien innover, mais plutôt d'abandonner les conquêtes qui nous seraient les plus utiles, pour y satisfaire; qu'ainsi Son Altesse ne devait point prendre en mauvaise part le voyage du sieur Talon, ni ses demandes, mais plutôt y voir un effet de notre franchise et sincérité. Mon discours ne fut point sans réparties, toutes tendantes à nous accuser de l'inexécution du traité, et je ne manquai pas aussi d'apporter toutes les raisons qui nous devaient justifier de ce reproche. La fin de cette conversation de deux heures fut qu'il ne laisserait pas de continuer dans ses bons sentiments pour la France, ni de lui donner dans les occasions tout le secours qui serait en son pouvoir, et une offre de quelques canons qu'un commissaire de l'artillerie dans l'armée du roi avait vus dans l'amirauté d'Angleterre. Je reçus ces protestations d'amitié avec des assurances d'une sincère correspondance de la part du roi; et, sur son offre, je lui proposai de dresser un état de ce qu'il pouvait fournir, afin que M. de Turenne prît des mesures certaines, sans néanmoins lui donner ni ôter l'espérance d'aucun siége. Ne voyant pas qu'il offrît des hommes, ledit sieur Talon, qui était présent à l'audience, l'assura ensuite qu'il avait apporté des ordres très-exprès à l'armée de venir du côté de la mer, et que c'était l'intention de Sa Majesté. Ainsi, je le laissai avec un visage un peu plus satisfait qu'il n'avait paru d'abord; et, le soir même, le secrétaire d'État m'envoya demander l'explication de quelques articles du mémoire que l'on lui avait mis entre les mains, et que je lui fisse savoir au juste ce qui serait néces-

saire. Après avoir communiqué au sieur Talon cette demande, et qu'il n'eut pas trouvé à propos d'entrer dans aucuue réduction, quoique en effet beaucoup d'articles paraissent excessifs, je lui ai fait savoir ce matin que je ne pouvais pas lui donner l'éclaircissement qu'il désirait sur le dernier point, s'agissant du fait de l'artillerie, dont les officiers demandent quelquefois les choses plus amplement qu'elles ne leur sont nécessaires, crainte d'en manquer; mais qu'il devait croire que, m'envoyant un état de ce que nous pouvions tirer présentement d'ici, M. de Turenne obligerait de s'en accommoder, s'il voyait jour à réussir dans l'autre. Il est demeuré content de cette réponse, et fait dresser un mémoire que le sieur Talon portera ou enverra à l'armée. Comme il ne se parle point de faire passer des hommes, la peine pourrait bien être assez inutile. Néanmoins j'ai jugé le devoir laisser faire, pour lui persuader davantage que nous souhaitons l'exécution du traité, que ledit sieur Talon n'est point envoyé ici à dessein de donner de belles paroles, au lieu des effets que M. le Protecteur attendait. Il m'a paru, dans la dernière audience, assez disposé à prendre cette fausse impression, et qu'il doit avoir trouvé dans son Conseil des esprits ou peu affectionnés à la France, ou au moins bien enclins à prendre en mauvaise part tout ce qui n'est pas selon leur souhait. Sa froideur me surprend encore davantage lorsque je me représente les offres que m'a faites le secrétaire d'État de toutes les forces d'Angleterre pour favoriser nos desseins sur les places de la mer, et la réputation que lui donnerait l'acquisition d'une place en Flandre, dont je n'ai pas oublié d'exagérer l'importance. Contre toutes ces considérations, il n'apporte que les grandes dépenses qu'il serait obligé de faire pour la conserver. S'il ne revient point, le roi aura eu au moins la satisfaction de donner des preuves de sa sincérité, et la liberté de porter ses armes où elles pourront agir pour son compte.

3° *Le même au même.*

Londres, 11 octobre 1657.

Monsieur,

J'ai satisfait au principal contenu en la lettre qu'il vous a plu de m'écrire le 5 du présent, dans l'audience que me donna M. le Protecteur le 6. La nouvelle qu'il m'envoya, par un gentilhomme de sa chambre, de la prise de Mardyke, aussitôt qu'il l'eut apprise par les lettres de son amiral, me fit désirer de le voir, afin de le congratuler de cette acquisition, et, en même temps, de reconnaître ce qu'il attendait du reste de la campagne, par les offres que je lui ferais d'informer M. de Turenne de ses sentiments. Il reçut toutes mes civilités et les assurances que je lui donnai du désir qu'avait le roi que son armée pût, devant la fin de l'été, exécuter le dernier traité, avec des marques d'une entière satisfaction et confiance à la sincérité des promesses de Sa Majesté; et, sans entrer plus avant dans la matière, il se mit à railler un des ministres du Conseil, qui lui servait d'interprète, lui reprochant que, comme pensionnaire des États généraux, il était fort affligé de la prise de Mardyke. Nous parlâmes ensuite de la situation de la place, de la facilité qu'il y aurait à la conserver, tant que l'Espagne n'aurait point de forces navales, du nombre d'hommes qu'il y faudrait mettre en garnison, et du peu de dépense qu'elle lui apporterait si le gouverneur savait aussi bien faire valoir la contribution que font ceux de Sa Majesté. Je tâchai de le satisfaire sur tous ces points, et crus y avoir réussi, le laissant persuadé de l'importance de cette conquête. Il ne s'ouvrit en aucune façon sur celles qui se pourraient faire le reste de l'année. Seulement me témoigna-t-il attendre avec impatience des nouvelles de l'armée, dont il n'avait rien appris depuis la lettre de son amiral, et me pria

de lui en faire savoir, m'offrant communication de ce qui lui serait mandé. Je n'ai point encore satisfait à cette correspondance, n'ayant rien entendu de M. de Turenne depuis dix jours. C'est une marque qu'il ne désire rien d'Angleterre....

4° *Le même au même.*

Londres, 5 novembre 1657.

(Il rend compte d'une conférence qu'il a eue avec le Protecteur.)

.... Je passai aux nouvelles de la côte, dont je lui représentai, suivant les avis que m'en avait donnés M. de Turenne, les affaires en tel état qu'à moins d'un rafraîchissement de garnison, d'une vigilance très-grande, et d'une continuelle assistance d'Angleterre, il était difficile de conserver Mardyke lorsque notre armée serait éloignée. Il me dit que M. Lockhart était arrivé la veille, et que son indisposition ne lui avait pas permis de l'entretenir; qu'il croyait savoir de lui, le lendemain, ce qui était nécessaire, et que je serais après informé de ses sentiments, auxquels je l'assurai que M. de Turenne se conformerait.... Deux jours après, M. Lockhart me vint voir; et, après m'avoir fait connaître, par une assez ample déduction de ce qui s'était passé depuis son arrivée à l'armée, qu'elle avait pu attaquer Dunkerque avec succès, les ennemis n'y ayant que deux mille cinq cents hommes de pied, sans fourrages pour y recevoir de la cavalerie des ennemis, si ruinée qu'à peine leur restait-il quatre mille cinq cents chevaux, qui n'étaient pas capables d'empêcher le siége. Il me déclara fort ouvertement que M. le Protecteur ne pouvait approuver la proposition que faisait M. de Turenne de démolir Mardyke; que, néanmoins, il ne l'empê-

cherait pas, et donnerait ordre aux Anglais d'en sortir, aussitôt qu'il leur serait commandé; mais aussi qu'il ne fallait plus, après, songer au dernier traité; que notre procédé confirmerait le public et les ministres du Conseil dans la croyance qu'ils ont eue, dès le commencement, que le roi ne l'exécuterait point, et que toutes ces dernières démarches ne se faisaient qu'afin d'amuser M. le Protecteur; que ce n'était point à lui de conserver Mardyke, ni à s'en charger, à moins que l'on ne lui remît en même temps Gravelines ou Dunkerque; qu'encore que les Anglais fussent dedans, ce n'était qu'au nom du roi, et sous le commandement de quiconque y serait envoyé de sa part, pourvu qu'il eût assez de qualité pour commander à un colonel. Ledit sieur ambassadeur me voulut aussi faire voir, par la carte du pays, que la conservation de ce fort n'était point aussi difficile que l'on le représentait, et me laissa entendre qu'à moins d'un ordre de la cour, M. de Turenne n'aurait point changé la résolution qu'il avait prise de favoriser les travaux de cette place, et laissé dans le voisinage une partie de nos troupes en quartier d'hiver, pour la défendre en cas que les ennemis l'attaquassent. Je n'oubliai rien pour le désabuser, attribuant ce changement à la pure nécessité, et faute d'être informé des motifs particuliers qu'avait M. de Turenne en proposant cette démolition. La fin de tout cet entretien fut que M. le Protecteur s'en tiendrait désobligé, et ne croirait plus que nous fussions en état ni volonté de satisfaire au traité, si nous détruisions une place qui lui doit appartenir; et ledit sieur ambassadeur me témoigna que si, devant son départ, il ne me pouvait voir, M. le secrétaire d'État me viendrait communiquer la dernière résolution d'ici.... Il y satisfit la semaine passée, m'étant venu tenir les mêmes discours, de la part de M. le Protecteur, que j'avais déjà entendus de son ambassadeur, sur la conduite de notre armée et le changement de résolution de

M. de Turenne. Il y ajouta que la flotte d'Angleterre n'ayant été mise sur pied que pour favoriser l'attaque des places maritimes de Flandre, aussi bien que la levée et le transport de trois mille Anglais qui sont à notre service dès le commencement de la campagne, et de deux mille envoyés depuis peu à Mardyke, sans que néanmoins notre armée eût rien exécuté, il n'était pas juste que M. le Protecteur supportât cette dépense, dont Sa Majesté seule avait profité par la prise de Montmédy et de Saint-Venant; qu'il fallait voir comment on en userait la campagne prochaine; que ce point devait être réglé devant que de prendre des mesures pour l'avenir, n'y ayant pas grande apparence que nous trouvions plus de facilité que cette année aux siéges de Dunkerque et Gravelines, les ennemis étant si bien informés du dessein commun; et que M. Lockhart avait ordre de faire cette même déclaration à la cour. Je lui dis, sur le soupçon où il paraissait être que nous eussions eu une véritable intention de satisfaire au traité, tout ce qui me sembla devoir effacer cette impression, sans oublier que nous ne croyions pas pouvoir engager plus assurément l'Angleterre contre l'Espagne, qu'en remettant une de ces deux places entre les mains de M. le Protecteur, et que rien ne pouvant plus avancer nos affaires que l'union de ses intérêts avec les nôtres, il n'était pas à présumer que nous eussions manqué de bonne volonté, mais qu'il fallait attribuer à l'impuissance l'inexécution du traité; quant à la conservation de Mardyke, qu'elle regardait plutôt M. le Protecteur que Sa Majesté; que cette place était de son partage; qu'il l'avait même reconnu, lorsque je lui proposai l'attaque de cette place; la seule considération des grandes dépenses qu'il faudrait faire pour se maintenir l'ayant fait hésiter sur l'envoi des choses que M. de Turenne désirait pour former le siége; que, néanmoins, le roi ne laisserait pas de contribuer de sa part, autant qu'il lui serait possible, à la conservation de ce

fort; et qu'aussi, M. le Protecteur, quand même il serait constant que ce serait à la France seule de porter cette charge, ne devrait pas refuser son assistance, sans laquelle la disposition du pays rendait tous nos soins et dépenses inutiles. Je lui communiquai, pour confirmer cette vérité, une lettre de M. de Turenne qui demande que la garnison soit souvent rafraîchie, et, qu'à cet effet, M. le Protecteur tienne quelques-uns de ses vieux régiments sur la côte d'Angleterre avec des vaisseaux pour les transporter en cas de besoin. Je lui fis voir aussi, par la même lettre, que l'on ne songeait plus à la démolition, et que les nouvelles fortifications étaient déjà en état de ne plus appréhender une surprise, ce qui a paru dans l'attaque que firent les ennemis la semaine passée; et qu'enfin, il n'épargnerait rien pour satisfaire M. le Protecteur. J'affectai toujours d'être surpris de la proposition d'un remboursement des dépenses qu'il a faites, bien qu'elle ne me fût pas nouvelle, et fis voir audit secrétaire que le roi avait bien plus perdu, pour s'être attaché à l'exécution du traité, puisque son armée s'y était ruinée, et avait laissé beaucoup d'autres entreprises dont le succès eût été certain et avantageux à la France; que l'acquisition de Montmédy et de Saint-Venant ne pouvait récompenser cette perte, la première de ces places n'étant qu'un château plus recommandable par la longueur de son siége que par l'avantage que nous en retirerions, et la seconde n'étant qu'un passage dont se rendra facilement maître quiconque l'osera de la campagne; que, si le traité dernier se renouvelle, comme il y a sujet de le croire, Sa Majesté étant toujours dans les mêmes sentiments à l'égard de l'Angleterre, M. le Protecteur sera bien dédommagé de toutes ses avances par l'acquisition de Dunkerque ou Gravelines, bien plus importantes pour maîtriser la mer que ne l'est Calais, dont les rois d'Angleterre ont autrefois tant fait d'état, et la reine Marie tant regretté la perte. Je fus obligé de m'étendre

un peu sur l'avantage de ces places, pour répondre à ce que le sieur secrétaire d'État me disait que la plus grande partie du Conseil désapprouvait cette conquête, et la regardait comme une occasion d'épuiser l'Angleterre d'hommes et d'argent; et, après lui avoir donné toute espérance qu'elle se ferait l'année prochaine, je le priai de ne me point charger, ni M. Lockhart, d'aucune parole de remboursement. Il me protesta que c'était le désir de M. le Protecteur, et me protesta, néanmoins, qu'il était autant que jamais porté à demeurer ami avec la France....

5° *Le même au même.*

Londres, 26 novembre 1657.

.... Je ne crois pas pouvoir rien ajouter à mes offices passés en faveur de la Suède, et ses plénipotentiaires me paraissent remplis d'espérance de recevoir enfin quelque fruit. S'il vous plaît, monsieur, me faire part de ce qu'aura obtenu le secrétaire Courtin, je serai en état de leur faire voir que je me suis aussi occupé de ce qu'ils ont désiré de moi, et convierai par cet exemple M. le Protecteur à une semblable contribution. Il professe une grande impuissance; et quoique son revenu soit considérable, les dépenses de terre et de mer en ayant absorbé une grande partie, cette confession pourrait être sincère, au moins pour le présent... Aussi, ne désavoue-t-il pas qu'à l'avenir il ne puisse assister ses amis, et vivre avec une magnificence royale....; la voix publique et ses plus proches veulent qu'après la séance du Parlement, il prendra la couronne, et que maintenant l'armée est disposée à le souffrir, quelques-uns des plus ennemis de la royauté ayant été réformés, et d'autres envoyés dans le

service de France et de Suède.... Il paraît aussi à Whitehall un autre esprit, les danses y ayant été rétablies ces derniers jours, et les ministres prêchants du vieux temps s'en retirant, pour être trouvés trop mélancoliques. Les officiers subalternes de l'armée en grondent; mais leurs chefs étant gagnés, tout se passera sans bruit.... C'est aussi maintenant l'opinion de quelques-uns que la Chambre haute ne sera point convoquée devant que l'autre ait rétabli entièrement la royauté, les principaux seigneurs faisant scrupule d'y venir, à cause que, la famille royale ou les républicains rentrant au gouvernement, ils seraient déclarés coupables; au lieu que, suivant un statut fait au commencement du règne de Henri septième, personne ne peut être recherché pour avoir obéi à celui qui a la couronne sur la tête, quand elle serait acquise injustement. Il serait aussi à craindre qu'en assemblant cette Chambre des Seigneurs, la Chambre des Communes ne se trouvât, par la promotion de ceux qui en auraient été retirés pour composer l'autre, remplie de membres peu affectionnés et ennemis de la royauté. Ce sont les présentes réflexions qui se font ici, sur les affaires du dedans.... Les noces de la cadette de M. le Protecteur se firent le 23, sans éclat; et seulement, les trois jours suivants, il y a eu, matin et soir, grand festin pour les parents, les ministres du Conseil, et les autres amis. Il n'a point été fait de mention des ambassadeurs. Je ne laisserai pas de faire des compliments de congratulation, s'il me paraît que l'on en veuille recevoir. L'autre mariage s'achèvera dans peu de jours, et toute la famille logera dans Whitehall. Le milord Richard doit occuper la maison de Saint-James, que les princes avaient coutume d'habiter. Mais, apparemment, ce changement et toute autre nouveauté seront remis jusques à la séance du Parlement....

6° *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 14 février 1658.

Je n'ajouterai rien à mes précédentes lettres, touchant les affaires étrangères, et je me donne l'honneur d'écrire à Votre Éminence, seulement pour l'informer de ce qui s'est passé aujourd'hui. Le Parlement ayant continué de tenir une conduite qui fomentait le mécontentement de quelques sectaires ennemis du gouvernement monarchique, et quelques-uns d'entre eux ayant, depuis peu, pris la liberté de dresser une requête séditieuse, qu'ils prétendaient présenter au Parlement de la République d'Angleterre, à quoi ils étaient encore excités par leurs ministres qui parlaient hautement et ouvertement contre le gouvernement de M. le Protecteur, pour prévenir les suites de cette liberté, et empêcher quelque jonction de ces factieux avec les députés de la Chambre des Communes qui adhèrent à leurs sentiments, il a pris la résolution de dissoudre le Parlement; et, sur le midi, il est sorti de son palais, dans son carrosse, accompagné seulement d'un lieutenant-colonel, son neveu, et de six hallebardiers, et est allé dans la Chambre haute, où il a mandé celle des Communes, et, adressant la parole à tout le corps, sous le nom de Seigneurs et Gentilshommes, il a témoigné beaucoup de regret de se voir privé du fruit qu'il avait espéré de leur assemblée, a déclaré que quelques députés des Communes tâchaient d'exciter un soulèvement dans la ville et dans l'armée, que ce corps lui avait donné plus de peine en quinze jours de séance que tous les autres Parlements précédents ensemble, qu'il ne pouvait souffrir sa séance plus longtemps, sans un grand préjudice à la nation, et qu'il le dissolvait. Après ces dernières paroles, toute la compagnie s'est séparée,

et il n'a paru aucune altération dans la ville ni parmi les troupes, quoique l'on soupçonnât que l'entreprise de ces sectaires, que l'on croit avoir donné lieu à cette dissolution, ne fût fondée sur quelque correspondance avec la milice; et, depuis 24 heures, il s'était pris toutes sortes de précautions pour empêcher leurs assemblées, qui se faisaient sous le prétexte de prières et de prêches, et sous le titre de congrégations d'indépendants. Leur requête, qu'ils ont semée par la ville, tendait, entre autres chefs, à ce que les officiers de l'armée ne pussent être cassés que par un conseil de guere, afin de se les rendre plus favorables. Il s'était aussi fait hier une délibération dans le Parlement, qui donnait sujet de mécontentement. La Chambre haute, pour hâter celle des Communes, lui envoya demander son consentement à un acte qu'elle avait résolu, pour éloigner tous les royalistes de Londres et de dix milles aux environs, comme il se pratique assez souvent, et dans les temps de soupçons. Après quelques débats, savoir s'il serait répondu, il passa, d'une voix seulement, que la Chambre des Communes enverrait, par ses messagers, une réponse à l'*autre Chambre*, au lieu de la nommer *Chambre des Seigneurs*, ce qui décidait en quelque manière la question, qui était encore sur le tapis, touchant sa qualification. Ces sujets de plainte accumulés doivent avoir contraint M. le Protecteur d'en user comme il a fait, bien que le Parlement lui parût nécessaire, pour en retirer de l'argent, les troupes n'étant pas payées de leurs six derniers mois. Tout le monde s'attend qu'il prendra d'autres voies, et que, s'agissant de l'intérêt de l'armée, elle se portera facilement à tout ce qu'il en désirera. D'autres veulent que, suivant un usage quelquefois observé sous les rois, il fera une assemblée de notables, sous le nom de grand Conseil de la nation, dont il choisira les députés, pour autoriser ses actes et ordonnances. Peu de jours découvriront ses desseins. On peut cependant

reconnaître qu'il agit avec une grande confiance puisque, dans la présente conjoncture, il réforme ses troupes. J'apprends qu'en Irlande partie de l'armée doit être licenciée, tout y étant si tranquille qu'elle peut être gardée avec peu de forces....

7o *Le même au même.*

Londres, 18 février 1658.

Depuis la dissolution du Parlement, il ne s'est rien passé ici de considérable. L'on a seulement mis dans la Tour de Londres deux ministres de ces sectaires qui avaient dressé la requête, dont l'un s'était fort emporté contre la famille de M. le Protecteur, et lui avait, en chaire, reproché, comme un grand crime, de n'avoir liaison qu'avec Votre Éminence, qu'il qualifia jésuite, terme ordinaire à cette sorte de gens pour désigner les catholiques sévères, ce qui le rend moins injurieux. Un major de l'armée a aussi été arrêté, et M. le Protecteur manda, avant-hier, les officiers de l'armée. Après les avoir traités assez rudement, et les avoir accusés de s'être mêlés avec des coquins, il leur mit à tous le marché à la main, offrant de reprendre leurs commissions s'ils n'étaient pas satisfaits du service. Il attribua aussi à une véritable nécessité la dissolution du Parlement, qu'il accusa de représenter les mauvaises humeurs de toute la nation, aussi bien que la puissance, et que, même, il était devenu le Parlement de Haslerig, qui était un des plus factieux, et l'un des cinq membres que le dernier roi alla demander au Parlement. Il se parle encore d'en appeler un autre, pour subvenir aux nécessités de l'État, que l'on prétend être en dette d'un million de livres sterling. Mais, n'étant pas certain que de nouveaux députés

fussent plus favorables que ces derniers, il semble que toutes autres voies seront tentées, devant que d'en venir à celle-ci, et qu'il sera plutôt usé de ménage, en réformant des troupes et mettant moins de vaisseaux en mer, afin que le revenu ordinaire fournisse de quoi payer les arrérages dus aux soldats, qui ne sont pas accoutumés en ce pays à rien perdre, quelque nécessité qu'il y puisse être....

8° *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 4 mars 1658.

.... M. le Protecteur a, depuis peu, assemblé les officiers de l'armée, et, après s'être justifié de tant de cassations de Parlements, il leur a représenté sa nécessité d'argent, et exhorté à le seconder si, pour en tirer, il était contraint d'user de voies extraordinaires. Il leur a, en même temps, fait payer une montre, et remis à son fils aîné son régiment de cavalerie. Il fut reçu à la tête du corps, la semaine passée. Dans la cérémonie, une balle de pistolet l'approcha. L'un de ses gentilshommes, sur le soupçon d'avoir tiré le coup, a été arrêté. Mais, au lieu de ce crime, il s'est trouvé coupable d'avoir falsifié la signature de M. le Protecteur, et donné des passeports à des personnes suspectes. L'un de ses derniers gendres a aussi obtenu le régiment du sieur Lambert; et, présentement, il ne se parle que de faire beaucoup de changements d'officiers dans l'armée. L'autre gendre, petit-fils du comte de Warwick, mourut, la semaine passée, d'une maladie dont il avait été attaqué peu de jours devant son mariage. M. le Protecteur même a été assez indisposé, jusques à être contraint d'user de remèdes soporifiques. Sa santé est maintenant rétablie; et il commence, dès avant-hier, à se laisser voir. Sa

maladie n'a pas empêché que, pour prévenir tous inconvénients, différentes personnes n'aient été arrêtées....

9o *Le même au même.*

Londres, 25 mars 1658.

J'aurais mal jugé des affaires d'Angleterre si aucune de mes lettres y avait fait appréhender de la révolution, et je ne puis, pour répondre à celle qu'il vous a plu de m'écrire le 9 du présent, que confirmer ce que mes précédentes ont fait savoir de l'état du présent régime, et qu'il y paraît plus de disposition à la royauté qu'à la ruine de M. le Protecteur. Il manda, sur la fin de la semaine passée, le maire et le conseil de la ville de Londres, et tâcha de remplir leurs esprits de défiance d'une descente du roi d'Écosse avec une armée de huit mille chevaux, la représentant à la veille d'être embarquée à Dunkerque, dans vingt-deux vaisseaux plats qui étaient préparés pour ce service, et assurant que le marquis d'Ormond avait été depuis peu à Londres, pour y former des intelligences, que même quelques-uns d'entre eux l'avaient vu; et, après une récapitulation assez ample de l'état du pays, et de ce qui s'était passé depuis son administration, il convia la ville de se tenir sur ses gardes, d'établir la milice, de la mettre entre les mains de personnes pieuses et bien intentionnées, et de concourir avec lui à la conservation du repos public, sans faire aucune demande d'argent, quoique cette compagnie crût être appelée pour ce sujet. Il parla aussi après aux officiers de l'armée en des termes fort semblables; d'où beaucoup infèrent qu'il y a quelque dessein sur le tapis, près d'éclater, et cette croyance est augmentée par l'approche des troupes, étant peu vraisemblable qu'il se fasse en Flandre aucun

embarquement contre l'Angleterre; et cette alarme est un moyen fort souvent pratiqué pour retenir l'armée, et tous ceux qui ont été engagés contre la famille royale, plus attachés au présent gouvernement. Il passe d'ailleurs pour très-constant que quelques régiments de l'armée d'Écosse ont fait des déclarations très-soumises, que les principaux officiers de celle d'Angleterre sont devenus favorables à la royauté, à des conditions qui ne s'accordent pas bien à l'établissement de M. le Protecteur; mais, s'ils avaient fait une démarche contraire, ce ne lui serait pas une grande peine de lui faire reprendre son ancienne forme, le peuple s'y trouvant fort incliné, pour prévenir une seconde guerre civile. Il n'y a que la levée d'argent sans l'approbation du Parlement qui puisse le choquer; et, le revenu public étant double de celui dont les rois d'Angleterre ont joui, il semble que M. le Protecteur ne soit nécessité d'encourir la haine de toute la nation pour avoir de nouveaux fonds, sans lesquels, mettant moins de vaisseaux à la mer, il peut entretenir la guerre contre l'Espagne. Le bruit s'était bien répandu que, faute d'argent, il serait contraint de s'accommoder; mais personne n'a cru, que traitant avec cette couronne, il voulût se déclarer contre la France, et je ne vois pas que son intérêt lui permette, ni qu'il fût moins exposé aux dépenses pour l'une que pour l'autre guerre. Ainsi faisant, la paix se ferait, afin que, n'ayant rien à faire au dehors, il lui restât une entière liberté de travailler aux établissements du dedans. Le traité que M. Lockhart doit maintenant avoir renouvelé, guérit toutes ces sortes de défiances. Pour quelque temps, et pourvu que l'armée de Sa Majesté entreprenne un siége sur la côte, elle peut attendre grande assistance d'Angleterre, nonobstant les soulèvements dont au dehors l'on publie qu'elle est menacée....

10° *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 17 juin 1658.

J'ai reçu aujourd'hui la lettre que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire le 16. Pour satisfaire au contenu, je n'ai pas manqué d'envoyer sur l'heure demander audience. Elle a été remise à demain, à cause de l'indisposition dangereuse de l'une des filles de M. le Protecteur. Ce retard m'empêchera de rendre compte, par la présente, des sentiments particuliers de Son Altesse sur tout ce que Votre Éminence a ordonné de lui faire savoir; mais je puis par avance l'assurer que la défaite des ennemis a causé ici une joie très-particulière. La nouvelle en arriva hier au matin à Londres. Aussitôt le capitaine des gardes de M. le Protecteur, accompagné d'un des gentilshommes de la chambre me l'apporta, et il fut mandé, aux ministres qui étaient lors en chaire, de l'annoncer au peuple. Le secrétaire d'État, deux heures après, m'en envoya la confirmation, avec des démonstrations de joie extraordinaires. Il est vrai que, la veille, l'alarme était ici fort grande que les ennemis n'attaquassent et forçassent nos lignes. Cette crainte, et l'instance que j'avais faite pour l'envoi d'un renfort d'infanterie, avaient porté M. le Protecteur à commander encore 1700 hommes, dont partie fut embarquée au pont de Londres, avant-hier, et le secrétaire d'État m'avait mandé que Son Altesse enverrait encore plus grand nombre, mais qu'il fallait quelques jours pour les transporter, les troupes se trouvant éloignées des côtes d'Angleterre qui répondent à celles de Flandre. J'en donnai sur l'heure avis à M. de Turenne, par courrier exprès, et j'apprends qu'il les a contremandées, n'en ayant pas présentement besoin. Toutes ces diligences et bonnes dispositions

confirmeront à V. É. que l'affaire était ici fort à cœur. Je ne manquerai, après les congratulations, d'en faire des remercîments à M. le Protecteur, et de prendre quelque autre temps pour en faire aussi civilité au secrétaire d'État. On ne doute point que Dunkerque ne se rende bientôt, ne restant plus à la garnison aucune espérance de secours; et, sans doute, le roi se prévalant de la chaleur qui me paraît ici pour appuyer ses desseins, il trouvera grande facilité à la conquête des autres places maritimes. Je ne puis pas dire qu'une si bonne nouvelle soit reçue ici de tout le monde avec même esprit. Il y a encore trop de factions pour attendre cette uniformité de sentiments; et il est vrai que, hors les personnes affectionnées au présent régime, peu d'autres voient avec joie les prospérités communes dont M. le Protecteur tirera, outre l'acquisition d'une place estimée très-importante, cet avantage que le parti royaliste perdra l'espérance qu'il avait conçue d'une descente d'étrangers en leur faveur. Je ne manquerai pas d'annoncer la venue de M. le duc de Créqui et de M. de Mancini. On ne s'attendait ici qu'au dernier; et l'honneur qu'il a d'appartenir à Votre Éminence tenait lieu d'un titre aussi considérable que celui de duc. Il recevra sans doute des marques de la satisfaction qu'a remportée de Leurs Majestés et de Votre Éminence le milord Faulconbridge, arrivé à Londres avant-hier. Je ne l'ai point encore vu; mais il m'en a fait des excuses, accompagnées de démonstrations de reconnaissance du bon accueil qui lui a été fait. Il s'est absenté le lendemain de son arrivée pour n'être pas présent à l'exécution de son oncle, dont il n'a pu obtenir qu'un changement de supplice. Les deux condamnés doivent avoir demain la tête tranchée.—Je puis assurer Votre Éminence que je ne l'aurais pas importunée de la prière qu'elle a reçue si la fille même de M. le Protecteur ne m'en eût fait instance; et quand je m'y rendis, ce fut après

avoir fait connaître que, si le milord Faulconbridge même, étant à la cour, n'en avait point parlé, difficilement le roi ou Votre Éminence s'engageraient à cette recommandation, vu le crime dont il s'agit. La réponse que j'ai rendue aujourd'hui aux parents du condamné les a satisfaits, et ils ont reconnu que difficilement cette grâce pouvait s'obtenir. Comme mon audience a été remise à demain, peut-être pour éviter mes offices, je serai dispensé de les rendre, et j'ai d'ailleurs reconnu qu'ils seraient inutiles. La cour de justice se rassemblera. Le témoin qui s'était sauvé ayant été repris, on pourra bien juger d'autres prisonniers.... Il ne s'est rien passé tous ces jours qui mérite d'être écrit.... Les officiers qui lèvent les trois régiments me sont venus dire aujourd'hui que le colonel Thompson leur avait enfin écrit que, son fils étant mort, rien ne l'empêchait de passer bientôt en Angleterre. Je ne leur ai pas encore déclaré que Sa Majesté se contenterait des 1500 hommes; mais il y a lieu de croire qu'elle n'aura pas grand besoin du surplus qu'ils avaient offert....

XXVI

(Page 378.)

1° *Le cardinal Mazarin à Cromwell.*

Calais, 12 juin 1658.

Monsieur,

Je suis confus des termes obligeants dont il a plu à Votre Altesse Sérénissime de se servir dans la lettre que j'ai reçue de sa part en dernier lieu, et de toutes les civilités que M. le vicomte de Faulconbridge y a ajoutées de vive voix. Il pourra lui-même informer V. A. S. de l'accueil que Leurs Majestés et toute la cour lui ont fait, et de l'application avec laquelle on continue ici à faire tous les efforts possibles pour le bon succès du siége de Dunkerque.

Il serait à souhaiter que nous eussions plus d'infanterie, quoique S. M. y ait envoyé généralement tout ce qu'elle a pu, sans retenir même auprès d'elle une seule compagnie de ses régiments des gardes; aussi je ne doute point que V.A.S. n'ait donné ses ordres pour nous envoyer le renfort qu'elle a promis, et que nous n'apprenions d'un moment à l'autre son arrivée dans le camp. Elle agréera que me remettant du surplus à mondit sieur vicomte, je finisse, etc., etc.

2° *Le cardinal Mazarin à M. Lockhart.*

Calais, 17 juin 1658.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre qu'il vous a plu de m'écrire, et je suis très-obligé à V. Ex. des nouvelles assurances qu'elle me

donne de son amitié et des termes dont elle parle de l'action qui s'est passée en dernier lieu, et de la personne de M. de Castelnau lequel, de son côté, relève, comme il est obligé, la généreuse et intrépide conduite de V. Ex., et la bravoure du corps anglais qu'elle commande.

J'ai envoyé un gentilhomme exprès pour me réjouir avec elle d'un si glorieux événement, si avantageux aux deux nations, et qui doit par plusieurs raisons satisfaire au dernier point S. A. S. M. le Protecteur, et confondre non moins les malintentionnés de Londres que ceux de Paris. J'ai écrit à M. de Bordeaux d'en féliciter S. A. de ma part, et M. le duc de Créqui, que le roi a choisi pour répondre au compliment que S. A. lui a fait, satisfera aussi à ce qui est de la réjouissance pour le gain de la bataille. Je fais état d'envoyer, avec ledit duc, mon neveu, pour assurer S. A. plus particulièrement de mon très-humble service. J'ai recours à V. Ex. pour avoir au plus tôt un bon vaisseau ici, avec ordre d'emmener ledit sieur duc et y attendre son retour pour le ramener ici.

3° *Louis XIV à Cromwell.*

Calais, 19 juin 1658.

Monsieur le Protecteur, ayant beaucoup de sentiment des témoignages que j'ai reçus de votre affection par le vicomte de Faulconbridge, votre gendre, je n'ai pu me contenter d'y avoir répondu par son moyen, et j'ai désiré de vous donner encore des marques plus expresses de la mienne, en vous envoyant mon cousin, le duc de Créqui, premier gentilhomme de ma chambre, auquel j'ai ordonné de vous faire particulièrement connaître quelle est l'estime en laquelle je tiens votre personne, et combien je fais d'état de votre amitié. Je

l'ai aussi chargé de vous témoigner la joie que j'ai ressentie du glorieux succès de nos armes en l'heureuse journée du 14 de ce mois, et comme cette victoire et la rigueur avec laquelle Dunkerque continue à être pressée, me font espérer la réduction de la place dans peu de jours; à quoi je ne cesserai point de m'appliquer avec les mêmes soins que j'ai pris dès le commencement du siége. Et bien que j'aie informé mondit cousin, le duc de Créqui, de mes intentions, comme aussi du détail de cette action pour vous en faire le récit, je ne puis pourtant que je ne vous dise par cette lettre que le sieur Lockhart, votre ambassadeur vers moi, s'est signalé par sa valeur et sa conduite en cette rencontre, et que les troupes que vous m'avez envoyées y ont donné, à son exemple, des preuves de générosité et de courage extraordinaires. Du surplus, je me promets que vous voudrez bien, ainsi que je vous en prie, prendre une entière créance en ce que mondit cousin vous dira de ma part, et surtout qu'il n'y a rien que je désire davantage que de vous faire connaître par effet jusqu'à quel point vos intérêts me sont chers.

Pourquoi me remettant à lui de ce que je pourrais ajouter à la présente, je ne la ferai plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ait, Monsieur le Protecteur, en sa sainte et digne garde. Écrit à Calais, le 19 juin 1658.

Signé : Louis.

4° *M. de Brienne à M. de Bordeaux.*

Calais, 20 juin 1658.

Monsieur,

J'ai reçu ordre du roi de prévenir de cette lettre l'arrivée de M. le duc de Créqui à Londres pour vous donner avis du sujet de son voyage, qui est que, sur l'envoi qui a

été fait par M. le Protecteur, de M. le vicomte de Faulconbridge, son gendre, vers S. M. pour lui témoigner sa joie de son arrivée en cette frontière, et de l'avancement des desseins auxquels les armes communes sont employées, il a charge, de la part de S. M., de faire connaître son ressentiment à M. le Protecteur, comme aussi de lui faire part de la victoire que M. de Turenne a remportée sur les ennemis, aux Dunes de Dunkerque, et d'assurer mondit sieur le Protecteur de l'affection et de l'estime particulière de S. M.; à quoi j'ai eu commandement exprès de S. M. d'ajouter que son intention est qu'aussitôt que vous saurez l'arrivée de M. de Créqui à Londres, vous l'alliez visiter; et que, comme il a ordre de vous donner la main droite au-dessus de lui dans son logis, S. M. désire que vous la lui donniez pareillement dans le vôtre, lorsqu'il vous rendra la visite.

Il ne me reste qu'à vous supplier, etc.

5° *Le cardinal Mazarin à Cromwell.*

Mardyke, 25 juin 1658.

Monsieur, je crois que V. A. S. n'aura pas désagréable que je lui témoigne ma joie pour la prise de Dunkerque; la conquête est si considérable, et V. A. S. y a tant d'intérêt qu'il serait malaisé que ceux qui font profession, comme moi, de s'intéresser à sa gloire et à ses avantages, se puissent taire en une semblable rencontre. Le roi dépêche le sieur Sanguin, pour se réjouir avec elle de ce succès qui, par soi et par ses circonstances, fera un grand éclat dans ce monde et sera fort décisif à l'égard des ennemis communs, qui ne s'attendaient pas de recevoir un tel coup. M. l'ambassadeur Lockhart entretiendra V. A. S. plus en détail de cette action et de toutes choses, et je m'assure qu'il ne manquera pas de l'in-

former avec quelle affection et ponctualité on a satisfait à tout ce qu'on avait promis, et au delà, sans pardonner ni à dépenses, ni à diligences, ni à aucun effort qui ait été dans mon pouvoir pour assurer l'acquisition de cette place qui sera, dès aujourd'hui, mise au pouvoir de V. A. S., laquelle je m'assure avoir la bonté de donner tous les ordres nécessaires pour l'accomplissement de tout ce qui a été promis de sa part, afin que je puisse ainsi confondre les malintentionnés et mes envieux, faisant voir à toute la France que, si j'ai employé mes soins et apporté des facilités pour la satisfaction de V. A. S., je l'ai fait dans l'assurance que ce royaume en retirerait aussi de solides avantages. Je supplie V. A., etc., etc.

6° *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 27 juin 1658.

.... Je ne doute point que M. le duc de Créqui ne rende compte de sa réception ; elle a été avec autant de cérémonie que celle des ambassadeurs; mais l'audience a eu quelque différence, M. le Protecteur ne l'ayant pas donnée dans le lieu ordinaire et étant demeuré découvert. Il m'envoie tous les jours le maître des cérémonies pour reconnaître s'il y a rien qui les puisse choquer; et je crois que M. de Mancini reconnaît que Son Altesse ne désire pas moins de lui témoigner le ressentiment qu'elle professe avoir des civilités que Votre Éminence lui a fait faire; elle en sera encore plus particulièrement informée à son retour.

7° *Le même au même.*

Londres, 1er juillet 1658.

.... Le retour de M. le duc de Créqui et de M. de Mancini

informera Votre Éminence des particularités de leur voyage et des civilités que l'on a continué de leur faire. J'espère aussi qu'elle saura que je n'ai rien oublié pour témoigner à M. de Mancini le respect que j'ai pour ce qui lui appartient ; et si les occasions se fussent présentées de lui rendre quelque service, je les aurais embrassées avec une joie très-particulière. J'ajouterai seulement que l'on a eu ici grand désir de faire paraître une entière satisfaction de cet envoi et du traitement qu'a reçu M. de Faulconbridge.

(Archives des Affaires étrangères de France.)

XXVII

(Page 397.)

1° *M. de Bordeaux à M. de Brienne.*

Londres, 22 août 1658.

.... Je n'ai pas encore eu occasion d'entretenir sur ce sujet M. le Protecteur ni le secrétaire d'État. L'un et l'autre sont toujours à la campagne, et le dernier s'est envoyé excuser la semaine passée, deux fois, de ce qu'il ne pouvait pas me voir. Il ne paraît pas néanmoins présentement de grandes affaires au dedans, ni qu'il y ait rien sur le tapis que la convocation du Parlement. Il se parle aussi de temps en temps de la royauté, mais avec si peu de certitude qu'il ne se peut pas dire que ce soit une résolution bien déterminée. Ce n'est pas qu'elle ne soit fort souhaitée par le général de la nation, et que l'acquisition faite en Flandre conciliant à M. le Protecteur l'affection du peuple, ce ne lui soit une démarche moins dangereuse que par le passé. Il a fait rendre des actions de grâces par toute l'Angleterre pour cette conquête; et afin d'accommoder en quelque façon son ordre au rite usité, sans nous donner sujet de crainte, au lieu de promettre qu'elle sera de grand avantage à la religion protestante, il ne parle plus que de la propagation de la religion chrétienne. Ce changement a été assez remarqué. L'on a en même temps publié que l'une de ses filles, qui est très-dangereusement malade, refusait l'assistance des ministres protestants, et voulait mourir dans l'Église romaine, ce qui est peu vraisemblable. Pour balancer ces bruits, les presbytériens sont fort caressés. Le milord Henri

a paru les favoriser dans une assemblée qu'il a faite en Irlande des ministres de toutes les sectes, pour aviser aux moyens d'une réconciliation. Une autre assemblée a été tenue dans le pays de Galles à cette même fin ; et, dans la suite du temps, les presbytériens pourront prendre le dessus des autres religions.... Les catholiques sont en repos, et les prêtres prisonniers s'élargissent les uns après les autres.

2° *M. de Bordeaux au cardinal Mazarin.*

Londres, 2 septembre 1658.

Depuis le retour de M. de Montgaillard, il ne s'est rien passé qui m'ait donné sujet d'écrire à Votre Éminence. L'indisposition de M. le Protecteur a toujours continué, et il n'est pas encore tout à fait délivré de la fièvre tierce ; mais les derniers accès ont été si faibles qu'elle ne cause aucune appréhension. L'on ne laisse pas de croire que l'alarme a été assez grande dans sa famille pour lui faire souhaiter la nomination d'un successeur, et que M. le Protecteur a désigné son fils aîné, que cette résolution sera publiée après que quelques mesures auront été prises, et qu'à cet effet il retournera dans peu à Londres. Il se parle aussi de la royauté, et elle ne recevra plus d'opposition si la succession n'en trouve point. Déjà même quelques provinces l'ont demandée, comme le seul moyen d'établir une ferme tranquillité dans la nation, et leurs requêtes ont été imprimées. Les personnes de condition ne souhaitent pas moins cette forme de gouvernement qu'ils appréhendent la puissance des républicains ; et c'est aujourd'hui une créance fort générale que la perte de M. le Protecteur aurait été source de beaucoup de désordres....

3° *Le même au même.*

Londres, 10 septembre 1658,
à 5 heures après-midi.

Je crois devoir donner en diligence l'avis qui me vient d'être envoyé, de la prochaine mort de M. le Protecteur. Elle est attendue d'heure en heure; et le mieux d'hier n'était qu'un affaiblissement de ses forces. Sa famille n'avait pas cru jusqu'à cette heure le mal si dangereux, et n'a point usé d'aucune précaution pour l'avenir, personne n'osant parler de la succession. Il ne s'en est aussi rien dit dans l'assemblée des officiers de l'armée, le général Fleetwood ne les ayant entretenus que de matières de dévotion. Aussi, l'on ne peut encore dire certainement quel sera le successeur, ni si la République se rétablira après la mort. Milord Faulconbridge, qui m'a envoyé la confirmation de cet avis, me charge d'assurer Votre Éminence de son zèle pour les intérêts de la France, dont il donnera des marques si la fortune veut que le gouvernement demeure dans la famille. Les républicains s'y pourront opposer, bien que l'on ne voie encore aucune altération, ce qui peut être attribué au peu de danger que l'on avait cru jusques à présent. Si la disgrâce arrive, j'agirai suivant les dispositions qui me paraîtront, en attendant les ordres dont il plaira à Votre Éminence d'honorer celui qui est, avec respect.....

En fermant la présente, l'on me vient de mander que M. le Protecteur était aux abois de la mort.

4° *Le même au même.*

Londres, 11 septembre 1658.

J'avais reçu hier de si bonne part l'avis du grand danger de M. le Protecteur, et même de sa mort, depuis que le gentilhomme que je dépêchai fut parti, qu'il y avait lieu de la croire certaine. Mais, présentement, celui qui m'avait envoyé cette nouvelle me mande que, par un bonheur tout extraordinaire, lorsque l'on le croyait près d'expirer, la nature avait fait un effort, et que, maintenant, il y avait à espérer. Le même, et c'est le milord Faulconbridge, ajoute que la famille va se prévaloir de ce bon moment pour établir le milord Richard, et donner un ordre pour l'assemblée d'un Parlement, afin que, si le mal recommence, ce qui ne peut arriver sans causer la mort, tout soit disposé à conserver la puissance dans la famille. Cet avis m'étant confirmé d'ailleurs, je crois le devoir donner avec autant de diligence que celui d'hier, crainte qu'il ne fît prendre des mesures sur un fondement peu certain. Ce n'est pas que quelques-uns n'assurent encore la mort, et ne veuillent qu'elle se dissimule, pour pouvoir faire des établissements devant que les républicains se mettent en campagne et n'agissent dans l'armée, dont les officiers ne se déclarent point. Ils se contentent de prier Dieu dans leur assemblée pour la santé de M. le Protecteur. Il est néanmoins difficile de cacher longtemps un si grand événement, y ayant tant de personnes curieuses et intéressées à le savoir. La poste de demain pourra donner un entier éclaircissement, et, si elle ne passait point, ce serait une confirmation de la mauvaise nouvelle. Je suis, avec respect....

L'on me vient encore de confirmer la bonne santé de M. le Protecteur, jusqu'à l'assurer hors de danger, la fièvre l'ayant

quitté; et il se parle d'une révélation qu'il eut, il y a trois jours, que Dieu le garantirait de cette maladie.

5° *Le même au même.*

Londres, 13 septembre 1658.

Lorsque j'écrivis hier mes lettres, les médecins assuraient la santé de M. le Protecteur; mais, peu d'heures après, il tourna à la mort, et le milord Faulconbridge me mande qu'il vient d'expirer. Il a eu le temps de nommer son fils aîné pour successeur, et toute la famille espère que l'armée ne l'aura pas désagréable, après les dispositions où ils parurent avant hier, et les précautions qui ont été prises dans les armées d'Écosse et d'Irlande, dont l'on espère bien. Je n'ai pas manqué de faire tous les jours, tant audit sieur milord qu'au secrétaire d'État, toutes sortes d'offres de la part du roi, même des troupes, s'il en fallait pour le nouvel établissement. Ils ont témoigné se sentir particulièrement obligés de cette bonne volonté, et le secrétaire d'État me mande qu'ils me viendront remercier et communiquer l'état de leurs affaires. Présentement, les ministres du Conseil sont assemblés, et, comme la mort n'est pas encore sue que des particuliers amis, il ne paraît aucune altération, ni dans la ville ni dans les troupes, de l'union desquelles dépendent la tranquillité du pays et l'établissement de milord Richard. Le lieutenant général Fleetwood fait un peu de peine, et l'on n'est point encore assuré qu'il ne se détachera point des intérêts de la famille pour établir la République, auquel cas le secours des alliés pourrait être nécessaire, pour abattre dans le commencement le parti qui se pourrait former. Je donnerai toutes bonnes paroles, persuadé que si, suivant les appa-

rences, le milord Richard réussit, il en aura de la reconnaissance, et que, quand il succomberait, elles ne seraient d'aucun préjudice. L'argent pourrait bien aussi être désiré, pour faire d'abord un donatif aux troupes, et il n'y aurait rien à perdre en le prêtant, si elles ne se séparent des intérêts de la famille de M. le Protecteur. Je me conduirai, dans cette conjoncture, suivant les dispositions qui me paraîtront. Je tiendrai Votre Excellence exactement informée de ce qui se passera. Il lui plaira aussi de m'envoyer ses ordres, et de me croire, avec respect....,

J'avais oublié qu'il m'a été aussi mandé que l'on était fort assuré de la flotte. Quelques heures donneront lieu d'écrire avec plus de certitude.

6o *Le même au même.*

Londres, 13 septembre 1658,
à 8 heures du soir.

Je viens présentement d'être averti qu'après la mort de M. le Protecteur, le Conseil s'est assemblé, et, sur la relation de cinq d'entre eux, qui ont assuré qu'hier au soir M. le Protecteur, par un testament nuncupatif, avait nommé son fils aîné son successeur, le Conseil l'a reconnu pour Protecteur, et l'a, sur l'heure, fait savoir aux officiers de l'armée qui étaient aussi assemblés. Ils l'ont tous unanimement agréé, avec démonstrations de joie, et demain, il sera proclamé. Comme la ville est disposée à s'y soumettre, l'on peut attendre que les malintentionnés à cette forme de gouvernement n'oseront pas se déclarer, et que l'on ne verra ici aucun changement. Je crois devoir donner cette nouvelle avec autant de diligence que j'en ai usé pour faire savoir la mort, puisque celle-ci doit diminuer le déplaisir que l'autre peut avoir

causé. Il sera, sans doute, jugé à propos de m'envoyer des lettres du roi sur ce changement, pour les présenter au nouveau Protecteur. Je ne laisserai pas néanmoins de témoigner en attendant la joie qu'elle aura de son exaltation, et dont la conduite que j'ai tenue l'aura déjà persuadé. Je crois que Votre Éminence trouvera aussi à propos de faire par lettre les mêmes compliments que je ferai de sa part. Ce sont les seules démarches qui me paraissent présentement nécessaires, et en attendant que la suite me donne lieu d'y rien ajouter, je supplierai Votre Éminence d'honorer de la continuation de ses bonnes grâces celui qui est, avec respect....

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME DEUXIÈME.



LIVRE V.

Indifférence publique à l'expulsion du Long Parlement.—Manifeste de Cromwell pour la justifier.—Il prend possession du gouvernement. — Convocation du Parlement Barebone. — Discours d'ouverture de Cromwell.—Caractère et actes de ce Parlement. —L'esprit révolutionnaire mystique y prévaut.—Dislocation et abdication du Parlement Barebone.—Cromwell est proclamé Protecteur.—Complot des républicains et des Cavaliers.—Lilburne, Gerard et Vowell.—Gouvernement de Cromwell.—Sa cour.—Ses réformes.—L'Écosse et l'Irlande sont incorporées à l'Angleterre.—Politique extérieure de Cromwell.—Paix avec la Hollande.—Ambassade de Whitelocke en Suède.—Traité de Cromwell avec la Suède, le Danemark et le Portugal. — Relations de Cromwell avec l'Espagne et la France.—Élection d'un nouveau Parlement.—Discours d'ouverture de Cromwell.—Hostilité du Parlement.—Second discours de Cromwell et retraite d'un certain nombre de membres.— L'hostilité du Parlement recommence.—Troisième discours de Cromwell.—Il dissout le Parlement. Page 1

LIVRE VI.

Gouvernement intérieur de Cromwell sans Parlement.—Complots républicains et royalistes.—Attitude différente de Cromwell envers les deux partis.—Insurrections dans l'ouest et dans le nord.—Essais de résistance légale.—Établissement des majors généraux. —Taxe du dixième du revenu sur les royalistes.—Tolérance religieuse de Cromwell. — Sa conduite envers les juifs; — envers les Universités et les lettrés. — Gouvernement de Monk en Écosse;—de Henri Cromwell en Irlande.—Conversations de Cromwell avec Ludlow. Page 119

LIVRE VII.

Cromwell prépare la guerre contre l'Espagne.—Son plan de campagne dans les deux mondes.—Expédition de Blake dans la Méditerranée, devant Livourne, Tunis, Tripoli, Alger et sur les côtes d'Espagne.—L'expédition commandée par Penn et Venables part de Portsmouth.—Secret de sa destination.—Don Louis de Haro, Condé et Mazarin pressent leurs négociations avec Cromwell.—Persécution des Vaudois en Piémont.—Intervention de Cromwell en leur faveur.—L'expédition de Penn et Venables attaque Saint-Domingue et échoue.—Elle s'empare de la Jamaïque.—Rupture entre Cromwell et l'Espagne.—Traité entre Cromwell et la France. La cour de Madrid promet des secours à Charles II.—Cromwell envoie Lockhart comme ambassadeur à Paris.—Grandeur de Cromwell en Europe.—Il convoque un Parlement. Page 179

LIVRE VIII.

Pronostic d'un nouveau Parlement.—Pamphlet de Vane.—Élections.—Discours de Cromwell à l'ouverture de la session.—Exclusion d'une centaine de membres.—Succès de la flotte anglaise devant Cadix.—Le Parlement adhère pleinement à Cromwell.—Proposition et travail pour faire Cromwell roi.—*Humble Pétition et Avis*.—La tentative échoue.—Nouvelle constitution du Protectorat.—Clôture de la session.—Manœuvres de Cromwell.—Mort de Blake.—Seconde session du Parlement formé de deux Chambres.—Brouillerie des deux Chambres.—Cromwell dissout le Parlement.—Fermentation des partis.—Complots royalistes et républicains.—Alliance active de Cromwell avec la France.—Ses succès sur le continent.—Prise de Mardyke et de Dunkerque.—Ambassades de lord Faulconbridge à Paris et du duc de Créqui à Londres.—Cromwell médite la convocation d'un nouveau Parlement.—Affaiblissement de sa santé.—Intérieur de sa famille.—Ses rapports avec sa mère, sa femme, ses enfants.—Mort de sa fille, lady Claypole.—Maladie de Cromwell.—État de son âme.—Sa mort.—Conclusion. Page 241

DOCUMENTS HISTORIQUES.

I. M. de Bordeaux à M. de Brienne. 403
II. 1° Le même au même 406
2° Le Protecteur de la République d'Angleterre au roi Louis XIV 411

3° Le Protecteur de la République d'Angleterre au cardinal Mazarin 416
III. 1° M. de Bordeaux à M. de Brienne 417
2° Le même au même 418
3° Le même au même 419
4° M. de Baas au cardinal Mazarin 420
5° Le même au même 421
IV. General Cromwell to cardinal Mazarin 422
V. 1° M. de Bordeaux à M. de Brienne 423
2° Le même au même . . . . ibid.
3° M. de Bordeaux au cardinal Mazarin. . . . 424
VI. Avis à Mgr. le cardinal sur le dessein du Protecteur d'Angleterre de réunir en une toutes les communions protestantes, avec le moyen de le prévenir et de l'en empêcher 426
VI *bis*. 1° Don Alonzo de Cardeñas au roi Philippe IV. . 437
2° L'archiduc Léopold au roi Philippe IV . . . 441
3° Aug. Navarro à don Alonzo de Cardeñas. . . ibid.
4° Avis du Conseil d'État *in pleno* auquel ont pris part le marquis de Leganes, le duc de Medina de las Torres, les marquis de Valparaiso et de Velada, le comte de Peñaranda, don Melchior de Borja et le comte d'Oñate, à Madrid, le 12 avril 1654, au sujet du contenu de trois lettres traitant des pourparlers qui ont eu lieu avec Cromwell 443
VII. 1° Louis XIV à Cromwell 449
2° M. de Bordeaux à M. de Brienne 450
3° Le même au même 453
4° Le même au même . . . . ibid.
5° Le même au même 454
6° Le cardinal Mazarin à M. le baron de Baas . . 455
7° M. de Bordeaux à M. de Brienne. 458
8° Mémoire pour servir d'instruction au sieur de Bordeaux, ambassadeur du roi en Angleterre . . . . . ibid.
VIII. 1° M. de Bordeaux à M. de Brienne 464
2° M. de Baas au cardinal Mazarin. 465
3° Extrait d'une lettre du sieur de Patt au cardinal Mazarin. 467
4° Louis XIV à MM. de Bordeaux et de Baas . . 468
5° Projet d'articles de la paix et de l'amitié à rétablir entre le très-sérénissime seigneur Protecteur d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, etc., et le roi très-chrétien des Français, etc. 471
6° Note annexée à une lettre de M. de Bordeaux à M. de Brienne, du 13 août 1654, et contenant les noms des personnes dont Cromwell demandait l'éloignement de France 478

7° M. de Bordeaux à M. de Brienne 478
8° Instructions secrètes pour M. de Bordeaux . . 479
IX. M. de Bordeaux à M. de Brienne 484
X. Le même au même 485
XI. Olivarius Reip. Angliæ, Scotiæ et Hiberniæ, etc., serenissimo potentissimoque regi Philippo IV°, regi Hispaniarum, etc. 486
XII. 1° M. de Bordeaux à M. de Brienne 487
2° Délibération du Conseil d'État d'Espagne (présents: le marquis de Leganes, le duc de San Lucar et les comtes de Peñaranda et d'Oñate) sur la lettre du comte de Molina, dans laquelle celui-ci donne avis de l'arrivée de la flotte anglaise à Rota 488
XIII. Le cardinal Mazarin à M. de Bordeaux 490
XIV. Don Alonzo de Cardeñas au roi d'Espagne Philippe IV 493
XV. 1° M. de Bordeaux à M. de Brienne. 501
2° Le même au même 504
3° Le même au même 505
4° Le même au même . . . . ibid.
5° Le même au même . . . . ibid.
6° Extrait d'une Note remise au cardinal Mazarin par l'un des frères White, ses agens secrets. 506
7° M. de Bordeaux à M. de Brienne 507
8° Le même au même 508
9° Le cardinal Mazarin à M. de Bordeaux . . . 509
10° M. de Bordeaux à M. de Brienne 512
11° Le même au même 513
12° Le même au même 514
XVI. Décret du roi d'Espagne Philippe IV, adressé à don Geronimo de la Torre 516
XVII. 1° Olivier Cromwell, Protecteur de la République d'Angleterre, au sérénissime Prince Emmanuel, Duc de Savoie, Prince de Piémont. 517
2° Le Protecteur Cromwell au roi Louis XIV . . 519
3° Le Protecteur Cromwell au cardinal Mazarin . 520
XVIII. Louis XIV à M. le Protecteur 522
XIX. 1° M. de Bordeaux à M. de Brienne 524
2° Le même au même 526
3° Le même au même 528
4° Le même au même 529
5° Le même au même 530
6° Le cardinal Mazarin à M. de Bordeaux . . . ibid.
7° M. de Bordeaux à M. de Brienne 531
8° Le même au même 533
9° Le cardinal Mazarin à M. de Bordeaux . . . ibid.
10° M. de Bordeaux à M. de Brienne 534
11° M. de Bordeaux au cardinal Mazarin 535

12° M. de Bordeaux à M. de Brienne 536
13° Le même au même 537
14° Le même au même . . . . ibid.
XX. 1° Don Alonzo de Cardeñas au roi Philippe IV . . 539
2° Le même au même 542
3° Le même au même 543
4° Instructions qui doivent être envoyées de Madrid à don Alonzo de Cardeñas au sujet de son départ de Londres. 548
5° Don Alonzo de Cardeñas au roi d'Espagne Philippe IV. 553
6° M. de Bordeaux à M. de Brienne. 555
7° M. de Brienne au cardinal Mazarin 558
8° M. de Bordeaux à M. de Brienne. 559
9° M. de Brienne au cardinal Mazarin 560
XXI. 1° Don Alonzo de Cardeñas au roi d'Espagne Philippe IV. 562
2° L'archiduc Léopold au roi Philippe IV . . . 564
3° Avis du Conseil d'État d'Espagne sur les dépêches de don Alonzo de Cardeñas relatives aux affaires du roi d'Angleterre Charles II 566
4° Don Alonzo de Cardeñas au roi d'Espagne Philippe IV. 569
5° Note contenant quelques points relatifs au traité entre le roi de la Grande-Bretagne et le roi d'Espagne, remise de la part du roi de la Grande-Bretagne et jointe à la lettre de don Alonzo de Cardeñas au roi d'Espagne 572
6° Avis du Conseil d'État d'Espagne sur le contenu de la lettre précédente de don Alonzo de Cardeñas. . 574
7° Avis du Conseil d'État d'Espagne sur le contenu de plusieurs lettres de l'archiduc don Juan, de don Alonzo de Cardeñas et du roi d'Angleterre 576
XXII. 1° Mémoire pour renvoyer M. de Bordeaux à Londres, dicté par le cardinal Mazarin 581
2° M. de Bordeaux à M. de Brienne 582
3° M. de Bordeaux au cardinal Mazarin. . . . 584
4° M. de Bordeaux à M. de Brienne 586
5° Le cardinal Mazarin à M. de Bordeaux . . . 587
6° M. de Bordeaux à M. de Brienne. 591
7° Le même au même 594
8° Le même au même 595
9° Le même au même 596
XXIII. Traité fait avec le Protecteur et la République d'Angleterre pour la campagne de 1657, signé à Paris le 23 mars 1657, ratifié par Louis XIV le 30 avril, et par Cromwell le 4 mai suivant 597
XXIV. 1° M. de Bordeaux à M. de Brienne 606

2° Le même au même 608
3° Le cardinal Mazarin à M. de Bordeaux . . . 611
4° M. de Bordeaux à M. de Brienne . . . . . ibid.
5° M. de Bordeaux au cardinal Mazarin 612
6° Le même au même 613
XXV. 1° M. de Bordeaux à M. de Brienne 615
2° Le même au même . . . . ibid.
3° Le même au même 620
4° Le même au même 621
5° Le même au même 625
6° M. de Bordeaux au cardinal Mazarin 627
7° Le même au même 629
8° M. de Bordeaux à M. de Brienne 630
9° Le même au même 631
10° M. de Bordeaux au cardinal Mazarin 633
XXVI. 1° Le cardinal Mazarin à Cromwell 636
2° Le cardinal Mazarin à M. Lockhart . . . . ibid.
3° Louis XIV à Cromwell 637
4° M. de Brienne à M. de Bordeaux 638
5° Le cardinal Mazarin à Cromwell 639
6° M. de Bordeaux au cardinal Mazarin 640
7° Le même au même . . . . ibid.
XXVII. 1° M. de Bordeaux à M. de Brienne. 642
2° M. de Bordeaux au cardinal Mazarin 643
3° Le même au même 644
4° Le même au même 645
5° Le même au même 646
6° Le même au même 647

Paris.—Imprimé chez Bonaventure et Ducessois, quai des Augustins, 55.



